



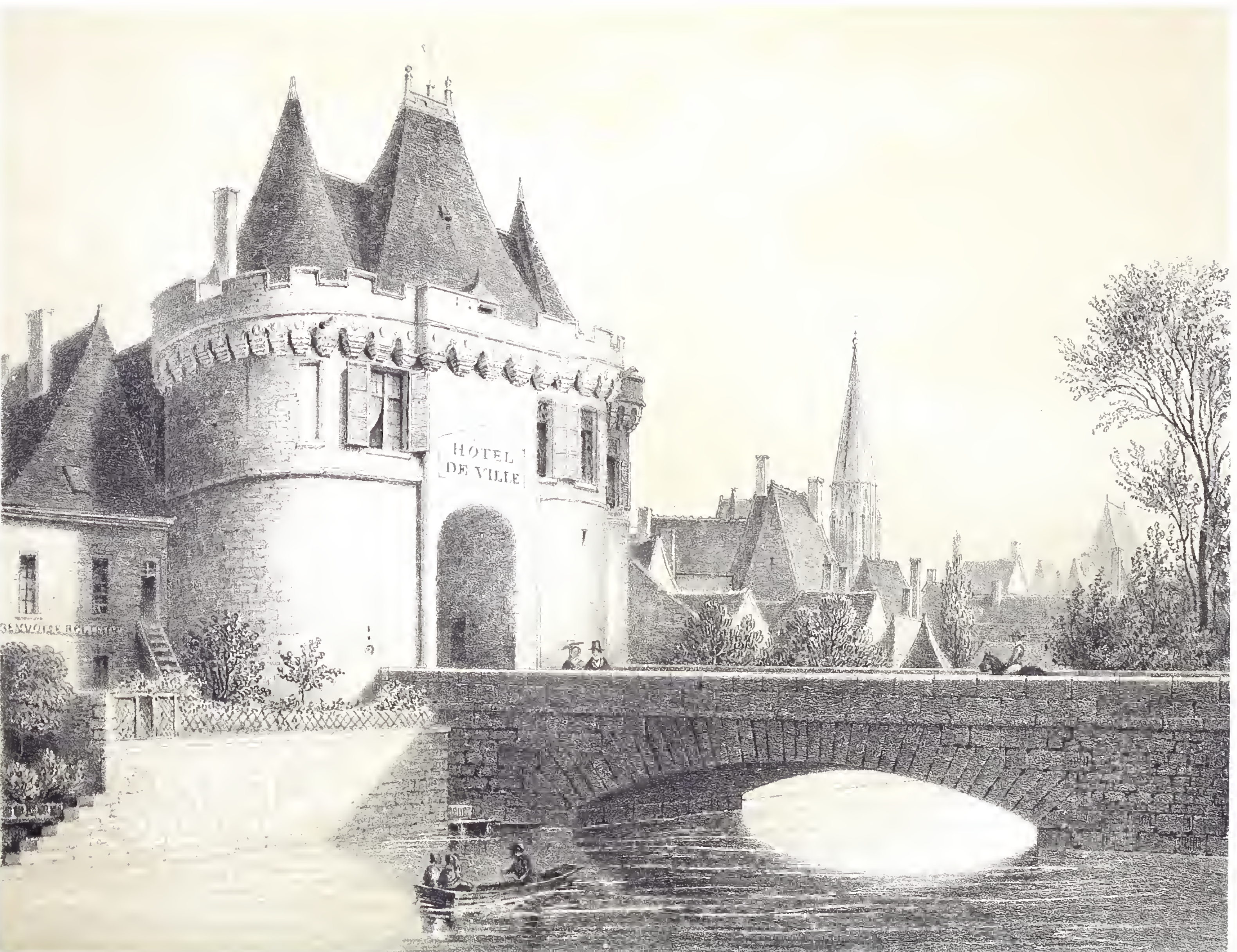


HISTOIRE

ARCHÉOLOGIQUE

DU VENDOMOIS.

Vendôme. Impr. Lemercier.



Launay del

Impr par Auguste Bry, à Paris

HÔTEL DE VILLE DE VENDÔME.

HISTOIRE

ARCHÉOLOGIQUE

DU VENDOMOIS

PAR M. J. DE PÉTIGNY,

CORRESPONDANT DE L'INSTITUT (ACADÉMIE DES INSCRIPTIONS ET BELLES-LETTRES).

DESSINS

ET PLANS DE MONUMENTS

PAR M. LAUNAY,

PROFESSEUR DE DESSIN AU LYCÉE DE VENDOME, CORRESPONDANT DU COMITÉ DES ARTS ET MONUMENTS AU MINISTÈRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.



VENDOME

HENRION, ÉDITEUR, PLACE D'ARMES, N° 27.

1849.

INTRODUCTION.



Vendôme est une de ces nobles villes qui s'élèvent, par l'éclat de leur passé, au-dessus de l'humble position que la centralisation moderne leur a faite, et dont l'importance historique serait mal jugée si on la mesurait sur le rang qu'elles occupent aujourd'hui dans la statistique administrative. Simple chef-lieu d'arrondissement, renfermant à peine huit mille âmes dans sa modeste enceinte, Vendôme n'en a pas moins été le théâtre de quelques unes des scènes les plus mémorables de notre histoire, et le nom de ses anciens seigneurs se mêle à tout ce qui s'est fait de grand en France depuis le règne de Hugues-Capet.

De ses murs est sortie, au XVIme siècle, la glorieuse famille des Bourbon-Vendôme qui est montée sur le trône avec Henri IV, et est devenue sous Louis XIV la première race royale de l'Europe, tige vivace et puissante que les orages révolutionnaires ont ébranlée sans l'abattre, et dont les derniers rameaux projettent encore leur ombre sur les royaumes de France, de Naples et d'Espagne.

Si nous remontons aux temps antérieurs, nous reconnaîtrons parmi les premiers maîtres du Vendomois les ancêtres des comtes d'Anjou, de ces célèbres Plantagenet qui, souverains au XIIme siècle de l'Angleterre et de la moitié de la France, ont pu se flatter un moment de réunir les deux couronnes sur leur tête et d'associer pour toujours dans leur écusson les lis aux léopards. Ainsi notre antique forteresse fut le berceau de deux races de rois dont les noms dominent toute l'histoire moderne, et dont la longue rivalité tient encore en suspens les

destinées du monde. Où sont les ruines qui peuvent évoquer de pareils souvenirs?

Mais ce n'est pas seulement dans les récits des historiens que Vendôme retrouve les traces de son ancienne splendeur. De nombreux monuments s'élèvent encore sur notre sol, muets et irrécusables témoins de ces jours de gloire que le temps a emportés sans retour. Il serait difficile de rencontrer, sur un autre point de la France, autant d'édifices remarquables rassemblés dans un espace aussi restreint. Étudié avec soin, le Vendomois peut offrir à l'artiste et à l'antiquaire un véritable musée archéologique où toutes les transformations de l'art sont représentées par des œuvres du plus haut intérêt.

Deux époques surtout méritent d'être distinguées par le grand nombre des monuments qu'elles ont produits, et par le génie spécial qui a présidé à leurs œuvres. Toutes deux pourraient être également appelées époques de renaissance, quoique l'usage n'applique ce nom qu'à l'une d'elles; car toutes deux ont succédé à des temps de destruction. Les invasions des Normands aux IXme et Xme siècles, celles des Anglais au XIVme et au XVme avaient couvert la France de cendres et de ruines. Rien n'était resté debout sur le sol dévasté; les édifices écroulés accusaient la misère des populations décimées par tous les fléaux, et le silence du désert s'était étendu sur les villes abandonnées et sur les campagnes incultes.

De là cette activité réparatrice qui se fit partout sentir aussitôt que la société se fut raffermie sur ses bases, aux XIme et XIIme siècles comme à la fin du XVme et au commencement du XVIme. Ce fut une réaction de la vie contre la mort, de la lumière contre les ténèbres, de l'ordre contre le cahos. Arts, poësie, sciences, philosophie, tout renaquit à la fois, tout prit une face nouvelle, et rejetant la chaîne des traditions brisée par les ravages de la guerre et de la barbarie, le génie de l'homme chercha, dans des voies inconnues, des inspirations dignes de cette espèce de résurrection des peuples.

Les magnifiques cathédrales et les grandes abbayes fondées sous l'influence des premiers Capétiens, les somptueuses églises et les élégants châteaux que vit éclore le règne de François Ier, furent les produits de ces âges d'enthousiasme et de rénovation. Sans doute la première époque, inspirée par les sublimes enseignements d'une foi sincère, sut donner à ses œuvres un caractère de grandeur que la seconde ne put jamais atteindre. Mais l'admiration ne doit point être exclusive, et si la prodigieuse magnificence des basiliques du moyen âge frappe l'âme d'étonnement et de stupeur, les yeux n'en sont pas moins charmés par le goût et l'ingénieuse délicatesse des ornements que prodiguèrent le style ogival à son déclin, et le style antique à sa renaissance. Hors de ces deux grandes écoles, on ne trouve que des édifices de transition, en petit nombre, et qui, sous le rapport de l'art comme sous celui des souvenirs historiques, n'offrent qu'un intérêt secondaire.

Quatre noms représentent, pour le Vendomois, ces périodes si brillantes et

en même temps si fécondes. Au XI[me] siècle, Geoffroy Martel et Agnès de Poitiers, au XV[me] François de Bourbon et Marie de Luxembourg ont enrichi notre pays de ses plus beaux édifices, et leur mémoire est attachée d'une manière impérissable à ces murs fondés par eux et chargés de leurs emblèmes. L'admirable clocher de la Trinité, œuvre gigantesque de 1040, le charmant portail de la même abbaye, restaurée de 1493 à 1503, sont les types les plus parfaits du génie propre à chacune de ces deux époques qui ont été pour Vendôme, dans les humbles proportions de son existence provinciale, ce que furent le siècle de Périclès pour Athènes, le siècle de Léon X pour Rome moderne.

Ce peu de mots suffit pour montrer comment, dans le sujet que nous traitons, l'histoire de l'art se lie avec celle du pays et des seigneurs qui l'ont possédé. Envisagé sous ce double point de vue, notre ouvrage se divise naturellement en deux sections principales. L'une embrassera le moyen âge et la dynastie de nos premiers comtes féodaux, les Bouchard alliés aux Plantagenet. L'autre sera consacrée à l'époque de la renaissance et à l'histoire de notre province sous le gouvernement des Bourbon-Vendôme.

Dans la première partie domine la grande figure de Geoffroy Martel, l'illustre fondateur de la puissance des comtes d'Anjou, suzerains de l'Angleterre. Nous chercherons à éclaircir plusieurs points encore obscurs dans la vie de ce héros de la féodalité, et nous aurons occasion d'y rectifier quelques faits, d'y rétablir quelques dates incertaines. Au pied de notre vieux château, dont Geoffroy rebâtit les murailles, nous verrons naître et grandir rapidement son œuvre de prédilection, l'abbaye CARDINALE de la Trinité qui ne reconnaissait ni la suprématie des évêques, ni l'autorité des rois, ni le pouvoir des seigneurs, et se vantait de ne relever que de Dieu dans le ciel, et du Saint-Siège sur la terre ; état indépendant au sein du comté et de la ville même de Vendôme, dont une moitié lui devait son existence et obéissait à ses lois ; puissance souveraine dont l'histoire marche de pair avec celle de nos comtes, et qui, dans une lutte de plusieurs siècles, sut défendre contre eux, sans autres armes que la force morale, ses droits et sa liberté.

Plus tard nous assisterons au singulier spectacle de Vendôme devenu ville anglaise et servant, pendant plus de cent ans, de frontière aux rois d'Angleterre contre la France. Un des épisodes les plus remarquables de ces guerres, le combat de Fréteval, a été raconté par tous les historiens ; mais aucun d'eux n'a indiqué clairement les circonstances qui amenèrent cette bataille et les lieux qui en furent le théâtre. Nous essayerons d'en donner une idée plus exacte en nous appuyant sur un examen attentif des localités.

Dans la seconde partie, après le jugement solemnel du duc d'Alençon, condamné à Vendôme par la cour des pairs, que présidait en personne le roi Charles VII, les événements les plus importants appartiennent à la funeste époque des

guerres de religion. Il est difficile de démêler la vérité au milieu des exagérations, des calomnies et des mensonges que tous les partis prodiguent à l'envi dans les temps de faction. Néanmoins nous tâcherons d'expliquer, sinon de justifier par quelques faits nouveaux les motifs qui portèrent les Vendomois à se jeter dans le mouvement de la ligue et à fermer leurs portes aux troupes de Henri IV ; nous montrerons du moins que cette résistance sévèrement jugée par l'histoire, qui se met toujours du côté des vainqueurs, ne fut pas, comme on l'a dit, sans honneur et sans courage.

Le XVme et le XVIme siècles sont la véritable ère du gouvernement municipal en France. Sorties victorieuses des luttes violentes du moyen âge, les communes avaient alors conquis toute la portion d'indépendance à laquelle les mœurs et les institutions de la monarchie leur permettaient de prétendre, et avaient développé leurs forces et leurs richesses. Pendant long-temps on a fait honneur de toutes les libertés de nos villes aux chartes de communes octroyées par les premiers rois Capétiens. Les recherches plus actives et plus impartiales de l'érudition moderne ont beaucoup diminué l'importance de ces actes. Il a été démontré, par une multitude de faits et de documents irrécusables, que nos cités n'avaient jamais cessé de posséder un régime d'administration intérieure, basé sur la libre élection des magistrats qui les représentaient, et remontant sans interruption jusqu'aux municipalités romaines. Il a été prouvé en outre qu'une foule de villes qui n'avaient jamais obtenu de chartes de commune, n'en jouissaient pas moins des formes et des garanties du régime municipal. Vendôme est de ce nombre, et nous pourrons suivre, par une série d'actes authentiques, les traces de son indépendance administrative et de ses élections populaires jusqu'aux premières années du XVIme siècle, et même plus avant, dans quelques-unes des périodes les plus obscures de notre histoire.

Ces antiques institutions ne devaient pas survivre aux révolutions sociales qui ont ouvert à la civilisation moderne une carrière nouvelle. Le XVIme siècle, témoin de leur plus grand développement, vit aussi commencer leur décadence, et Vendôme subit la destinée commune à toutes nos vieilles cités.

Après avoir donné à la France un de ses meilleurs et de ses plus grands rois, Henri IV fils ingrat qui renia la patrie de ses ancêtres, et, Vendomois de famille et d'origine, se fit appeler le Béarnais, notre ville, devenue l'apanage des enfants de Gabrielle d'Estrées, conserva pendant le XVIIme siècle quelques restes de son individualité féodale. Mais sous Louis XIV, les derniers débris de son indépendance allèrent se perdre, comme toutes les libertés de nos provinces, dans le gouffre de la centralisation politique et administrative. Au commencement du XVIIIme siècle, le dernier duc de Vendôme étant mort sans postérité, les officiers du duché furent remplacés par ceux du roi. Dès lors il ne resta plus aucune trace de ce qu'on pourrait appeler la nationalité Vendomoise, et notre pays.

membre obscur du vaste corps de la monarchie, n'eut plus d'autre histoire que l'histoire de France.

Nous nous arrêterons à cette époque, et nous ne nous donnerons pas la satisfaction stérile de détacher des annales de la grande nation quelques noms qui appartiennent plus ou moins à notre arrondissement, ou de remuer les cendres révolutionnaires, pour y ranimer quelques étincelles de haînes heureusement éteintes.

Cependant notre tâche ne serait pas remplie si nous nous renfermions exclusivement dans les huit siècles qu'embrasse l'existence indépendante du Vendomois comme état féodal. L'origine de Vendôme remonte à travers la nuit des temps jusqu'à l'époque Gauloise, et pour bien comprendre la suite de son histoire, il est indispensable de pénétrer d'abord dans ces âges reculés. Les divisions des races et des territoires, dans l'ancienne Gaule, ont eu un tel caractère de persistance qu'elles subsistaient encore presqu'entières avant nos dernières révolutions, et qu'elles ont influé pendant près de deux mille ans sur les destinées de nos provinces. Là est le germe de nos histoires locales; il faut avoir la patience de sonder ces abîmes obscurs pour en faire jaillir la vérité.

Nous réclamons d'avance l'indulgence de nos lecteurs, pour les détails un peu arides dans lesquels nous serons obligés d'entrer afin de déterminer avec exactitude les limites primitives de l'ancien pays de Vendomois, ou PAGUS VINDOCINENSIS. C'est une étude neuve et d'un grand intérêt pour l'éclaircissement des problèmes historiques du moyen âge. Nous recueillerons ensuite avec une pieuse sollicitude tous les faits épars qui se rattachent à notre pays, dans l'histoire de la domination romaine et des deux premières dynasties des rois Francs. Les naïves et poëtiques légendes des apôtres du christianisme dans nos contrées, nous fourniront pour cette période, une abondante moisson de récits touchants et de documents curieux.

Toute cette section préliminaire de notre ouvrage sera comprise sous le titre d'ANTIQUITÉ ainsi que la description des monuments qui s'y rattachent. L'ANTIQUITÉ ROMAINE, dit M. de Châteaubriand, NE FINIT QU'A LA SECONDE RACE. Nous croyons qu'on peut étendre cette limite encore plus loin, et que l'histoire moderne, l'histoire de France ne commence réellement qu'après la dislocation de l'empire germanique, héritier de l'empire des Césars, et à l'avénement de la dynastie nationale des Capétiens, de même que c'est seulement alors que l'art échappe à l'influence prédominante du style Byzantin, dernier effort du génie Grec dégénéré.

Telles sont les bases du travail dont nous faisons hommage à nos compatriotes. S'il mérite d'obtenir leur sympathie et leur approbation, notre œuvre ne sera peut-être pas sans utilité pour le pays. Les monuments du Vendomois sont en général peu connus. La plupart n'ont jamais été dessinés; quelques uns seule-

ment l'ont été d'une manière inexacte et incomplète. Tandisque d'autres provinces s'occupent à faire ressortir avec éclat les plus minces souvenirs de leur ancienne illustration, nous avons laissé tomber dans l'oubli nos richesses archéologiques qui périssent chaque jour sous les coups de l'ignorance, de l'égoïsme ou de l'incurie. De là l'indifférence des voyageurs qui traversent nos villes sans s'y arrêter, et vont chercher ailleurs des objets moins dignes de leur attention, mais sur lesquels on a su appeler le prestige de la renommée. De là cet abandon où les dépositaires du pouvoir laissent nos plus beaux édifices qui n'obtiennent pas la part à laquelle ils auraient droit dans la répartition des secours affectés à la conservation des monuments nationaux.

Dans l'ouvrage que nous publions, quarante planches renfermant plus de quatre-vingts sujets, donneront la représentation fidèle de toutes les ruines intéressantes qui existent sur notre sol, ou des édifices qui en sont l'ornement, et fixeront ainsi, dans leur état actuel, le souvenir de ces débris du passé, dont quelques-uns disparaissent chaque année, renversés par la faux du temps ou par la pioche du manœuvre.

L'archéologie religieuse qui inspire aujourd'hui un intérêt si général, sera pour nous l'objet d'une étude approfondie. Dessins, plans, descriptions détaillées, nous n'épargnerons rien pour faire mieux connaître et mieux admirer nos beaux monuments de l'art chrétien. Même parmi nos modestes églises de campagne et nos humbles chapelles, nous tâcherons de ne laisser dans l'oubli aucune de celles que recommandent des souvenirs historiques, quelque mérite d'architecture, ou la vénération des fidèles.

Après l'idée que nous avons donnée de l'ensemble de notre travail, il est inutile de dire que nos recherches ne se renferment pas dans l'enceinte de la ville de Vendôme ; elles embrassent même au-delà de l'étendue actuelle de notre arrondissement, tout le territoire compris dans l'ancien pays de Vendomois. Les faits particuliers qui se rattachent aux baronnies de Mondoubleau, de Fréteval, de Montoire, de Lavardin viendront se placer naturellement dans le cadre de nos récits historiques. Nous trouverons surtout une mine féconde à exploiter dans la portion du Maine qui fut réunie dès la fin du Xme siècle au comté de Vendôme et qui, sous le nom de BAS VENDOMOIS, n'a jamais cessé depuis ce temps d'en faire partie. Une large place sera consacrée, dans notre livre, à cette belle contrée si riche en sites pittoresques, en monuments de tous les âges, en souvenirs de toutes les époques, et qui offre à la fois tant de sujets gracieux au peintre, et tant d'intéressantes traditions à l'historien.

L'empressement avec lequel toutes les classes de la société ont répondu à notre appel, les adhésions respectables dont nous avons été honorés, nous imposent de grands devoirs, mais en même temps relèvent notre courage et nous donnent un peu plus de confiance dans le succès de nos efforts.

Déjà plusieurs de nos concitoyens, non contents d'assurer à notre publication leur bienveillant appui, sont venus personnellement à notre aide, en nous permettant de disposer des résultats de leurs propres recherches ou des richesses littéraires que renferment leurs bibliothèques. Nous recevrons avec reconnaissance les communications du même genre qu'on voudra bien encore nous adresser, et lorsque nous en ferons usage, nous n'oublierons pas de nommer les personnes qui nous auront secondé de leur obligeance et de leurs lumières. (*) Le seul mérite auquel nous prétendions est celui d'un zèle désintéressé que nous voudrions pouvoir rendre utile à tous.

Grâce aux nombreuses sympathies qui se sont manifestées en notre faveur, nous espérons que le Vendomois, mieux connu, sera traité avec plus de justice, et prendra le rang qui lui appartient parmi les provinces les plus dignes d'attirer les regards des artistes et des savants. C'est là notre unique ambition, et nos vœux seront satisfaits si nous parvenons ainsi à rehausser notre pays dans l'opinion de la France, et à donner à ses habitants quelques raisons de plus de l'aimer et d'en être fiers.

(*) La reconnaissance nous fait un devoir de citer dès à présent M. de La Porte, membre de plusieurs sociétés savantes, et propriétaire du château de Meslay; M. le docteur Gendron, correspondant de l'académie de Médecine et du ministère de l'Instruction publique; et M. Le Roy-Buffereau, propriétaire à Vendôme. Le nom de M. Gendron reparaîtra souvent dans notre ouvrage, pour lequel il nous a fourni beaucoup de documents précieux.



LISTE DES SOUSCRIPTEURS.

MM.

1. — Hippolyte de Brunier, à Vendôme.
2. — Le comte A. de Sarrazin, à Vendôme.
3. — Hippolyte de Trémault, à Vendôme.
4. — E. de Louvencourt, à la Ville-aux-Clercs.
5. — Théophile Lecoy, avoué, à Vendôme.
6. — Soudée, à Vendôme.

7 et 8. — Imbault, propriétaire, à Vendôme, (2 *ex.*)

9. — Mme Jenks, à Vendôme.
10. — Gendron, maire de Vendôme.
11. — Victor de Lamarlier, à Vendôme.
12. — Le comte de Beaumont, ancien préfet, à Vendôme.
13. — Cruchet, employé à la recette, à Vendôme.
14. — Henri de Brunier, directeur du Collége de Vendôme.
15. — Poutier, receveur particulier, à Vendôme.
16. — J. Jourdain, avoué, à Vendôme.
17. — Noblet, marchand de fer, à Vendôme.
18. — Josse Beauvoir, ancien député, à Vendôme.
19. — Bagieu, au château de Croteaux, (Huisseau-sur-Cosson).
20. — Terrier, directeur de l'école mutuelle de Vendôme.
21. — Manry, directeur du Collége de Vendôme.
22. — Auguste de Brunier, à Vendôme.
23. — Lefèvre, capitaine du Génie, à Vendôme.
24. — Tanquerel, avoué, à Saint-Calais.
25. — Lemoine, professeur de musique, à Vendôme.
26. — Boutrais, président du tribunal, à Vendôme.
27. — Desroches, conducteur des ponts-et-chaussées, à Tours.
28. — Georges de Louvencourt, à Orléans.
29. — Mme de Domecy, à Avallon.
30. — Bache, ancien major de cavalerie, à Vendôme.

31 et 32. — Auguste de Trémault de Cambyse, propriétaire, à Vendôme. (2 *ex.*)

33. — Mareschal-Duplessis, propriétaire, à Vendôme.

34 et 35. — Gastineau-Longpré, notaire à Creil-sur-Oise. (2 *ex.*)

36. — Dourze, architecte, à Vendôme.

MM.

37. — Jules Chantard, à Vendôme.
38. — Charles Chautard, juge-suppléant, à Vendôme.
39. — Geoffroy Boutrais, propriétaire, à Vendôme.
40. — Abel de Brunier, à Lunay.
41. — Crevoisier, ingénieur des ponts-et-chaussées, à Vendôme.
42. — Le comte de Faverney, membre du conseil général de Loir-et-Cher, au château de Droué.
43. — Mme la marquise de la Tour-du-Pin, à Vendôme.
44. — Richard de la Hautière, avocat, à Vendôme.
45. — Godefroy, notaire, à Mondoubleau.

46 et 47. — Dessaignes, notaire, à Paris, (2 *ex.*)

48. — L'abbé Rodet, vicaire de la Trinité, à Vendôme.
49. — Beauvais de Saint-Paul, au château de Saint-Paul (*Sarthe*)
50. — Le baron de Jankowitz, à Versailles.
51. — Granger, chef d'escadron, au 4eme Cuirassiers
52. — Mme de Lamarlier de la Bercière, à Vendôme.
53. — Borsu, propriétaire, à Vendôme.
54. — G. de Sachy, à Vendôme.
55. — L'abbé Caille, curé de la Trinité, à Vendôme.
56. — Le comte de Geoffre, à Vendôme.
57. — Mme de la Jousselinière, à Vendôme.
58. — Beauvalet, plâtrier, à Vendôme.
59. — Mme la comtesse de Sourdis, à Vendôme.
60. — L'abbé Souchay, à Vendôme.
61. — Martellière, juge-de-paix, à Vendôme.
62. — Gendron, docteur-médecin, correspondant de l'académie de médecine et du ministère de l'instruction publique, à Vendôme.
63. — Bravet, serrurier, à Vendôme.
64. — Le baron de Bâvre, au Plessis-Saint-Martin.
65. — Le vicomte Alfred de Sarrazin, au château de la Maizière, à Lunay.

MM.

66. — De Lahaye, ancien chef d'escadron, à Vendôme.
67. — Le Roy, propriétaire, à Vendôme.
68. — Monseigneur l'Archevêque de Tours.
69. — Cuvier, agent-voyer chef, à Vendôme.
70. — Bellenoue, propriétaire, à Vendôme.
71. — Didier Martellière, greffier du tribunal de 1[re] instance, à Vendôme.
72. — Le chevalier de Jouffrey, au château de la Voûte, à Trôo.
73. — Du Plessis, membre de la société royale des antiquaires, à Blois.
74. — Le baron Rohault de Fleury, lieutenant-général, pair de France, à Paris.
75. — Granet, élève du collége de Vendôme.
76. — Beugnot, *id.*
77. — Renou, *id.*
78. — Dinaux, *id*
79. — D'Oyron, *id.*
80. — De Camiran, *id.*
81. — De Lestard, *id.*
82. — De Chabot, *id.*
83. — Édouard de la Vingtrie, *id.*
84. — Le Rebours, *id.*
85. — De Pompery, *id.*
86. — Mazérieux, *id.*
87. — Laurencin, *id.*
88. — Goupil, *id.*
89. — De Bruce, *id.*
90. — D'Autane, *id.*
91. — Ruillé, *id.*
92. — Grandin, *id.*
93. — De Corail, *id.*
94. — Laurent, *id.*
95. — Mereaux, *id.*
96. — De Savignac, *id.*
97. — Mettayer, *id.*
98. — Le Pannetier, *id.*
99. — Duriez, propriétaire, à Saint-Marc.
100. — Beaussier, docteur-médecin, à Blois.
101. — Neilz, propriétaire, à Courtiras,
102. — Macleod, au château de Moncé.
103. — Le marquis de Rochambeau, pair de France, au château de Rochambeau, à Thoré.
104. — De Montéclain, percepteur, à Vendôme.
105. — Beaufeu, notaire, à Paris.
106. — Allardet, juge suppléant, à Blois.
107. — Eugène Boutrais, substitut du procureur du roi, à Baugé.
108. — Arthur Bastard, propriétaire, à Montoire.

MM.

109. — Schmitter, capitaine retraité, à Vendôme.
110. — Le vicomte Louis de Beaumont, capitaine d'état major, à Paris.
111. — De la Jousselinière, receveur des finances, à Romorantin.
112. — Guérin d'Ogonière, secrétaire honoraire de la société d'agriculture, à Blois.
113. — Ludovic de Belot, à Blois.
114. — De la Porte, au château de Meslay.
115. — De Lavau, ancien conseiller d'état, au château de Meslay.
116. — Le vicomte de Deservillers, au château de Meslay.
117. — Norbert Deschamps, juge suppléant, à Pithiviers.
118. — Le vicomte de Villeneuve Bargemont, député du Nord, à Paris.
119. — Debaugé, greffier de la justice de paix, à Vendôme.
120. — Paulin Compoint, à Vendôme.
121. — A de Châteauneuf, professeur de philosophie au collége du Mans.
122. — Fougereux, avoué, à Vendôme.
123. — L'abbé Lacroix, curé à Azé.
124. — Le comte de Toustain, substitut du procureur du roi, à Vendôme.
125. — E. Jaubert, sous-préfet, à Vendôme.
126. — Philippe Martellière-Bourgogne, avoué à Vendôme.
127. — L'abbé Desnoyers, vicaire-général, à Orléans.
128. — Le comte de Touchimbert, à Blois.
129. — Luce de Trémont, à Tours.
130. — Fonteneau, avoué, à Vendôme.
131. — Le vicomte de Flavigny, pair de France, à Monnaye.
132. — Gobet, piqueur des ponts-et-chaussées, à Vendôme.
133. — Le comte de Jouffrey de Villars, au château de la Voûte, à Trôo.
134. — Madame Faré, à Tours.
135. — Maigreau, maire de Blois.
136. — Madame la baronne de Jankowitz, à Versailles.
137. — Pollet, docteur-médecin, à Selommes.
138. — Le comte Léon de Beaumont, à Vendôme.
139. — P. Cadion, juge, à Vendôme.
140. — Boussard, professeur, à Vendôme.
141. — De Gastines, à Orléans.
142. — De Martigny, à Niort.
143. — Rouget, juge, à Niort.
144. — Le baron de Valsery, à Paris.
145. — Renou, sous-préfet, à Vitré.

MM.

146. — H. de Meckenheim, au château des Diorières.

147. — Le comte de Nonant, à Poncé (*Sarthe.*)

148. — Ernest Buscheron, propriétaire, à Vendôme.

149. — Rolland, notaire, à Vendôme.

150. — Monseigneur l'Évêque de Langres.

151. — Fromy, officier retraité, à Vendôme.

152. — Le comte de la Forest, pair de France, au château de Freschines.

153. — L'abbé Delmer, économe du grand séminaire, à Cambray.

154. — Arsène de Lalonde, au château de la Ferronnerie.

155. — Floucaud, vérificateur de l'enregistrement, à Vendôme.

156. — J. de Trémault de la Blotinière, à Lunay.

157. — Léopold Estave, propriétaire, à Vendôme.

158. — Le marquis de Courtarvel, pair de France, à Paris.

159. — Roy, receveur de l'enregistrement, à Regmalard.

160. — B. de Basthonlh, conseiller à la cour royale de Toulouse.

161. — Madame la marquise de Montigny, à Vendôme.

162. — Hippolyte Montet, percepteur, à Crucheray.

163. — L'abbé Bernier, vicaire, à Mondoubleau.

164. — Blot, conducteur des ponts-et-chaussées, à Vendôme.

165. — Raguet-Lépine, député de l'arrondissement de Vendôme, au château de Renay.

166. — Gérard, ingénieur, au château de la Fosse.

167. — Comte Belleville, propriétaire, à Vendôme.

168. — Mestro, chef de division au ministère de la marine, à Paris.

169. — Hérold, chef de bureau à la préfecture de police, à Paris.

170. — Roy, sous-chef du cabinet du préfet de police, à Paris.

171. — Naveréau, employé des ponts-et-chaussées, à Vendôme.

172. — J. Baussan, propriétaire, à Blois.

173. — Le baron de Lavit, au château de la Blotterie, à Busloup.

174. — Groehan, capitaine adjudant-major au 8e lanciers, à Clermont.

175. — Gouïn, président de la société archéologique de Touraine, à Tours.

176. — Riverain-Collin, à Vendôme.

177. — Le vicomte Timoléon de Villebresme, membre du conseil général de Loir-et-Cher, au château de Rocheux.

178. — Ch. Busson, à Montoire.

179. — Le vicomte de Monterno, au château de Belair.

180. — Paulze d'Ivoy, ancien préfet, au château du Bouchet, à Crucheray.

181. — B. Massot de Launay, à Chartres.

182. — Moreau, ancien notaire, maire de Villedieu.

183. — Édouard Marganne, architecte, à Vendôme.

184. — Du Bost de Gargillesse, à Beaufort.

185. — Thillier-Morinet, négociant, à Vendôme.

186. — Charles de Lavau, ancien officier supérieur, à Paris.

187. — Le marquis de Moustier, au château de Freschines.

188. — Monsseron, propriétaire, maire de Couture.

189. — Ch. Turpin, au château de Villetard, Maves.

190. — De Chabot de Magny, membre du conseil d'arrondissement, à la Grande-Borde.

191. — Le baron Cassin, à Tours.

192. — V. de Chênemoireau, procureur du roi, à Vendôme.

193. — H. Pescheux, à Romorantin.

194. — Madame la Marquise de Prunelé, à Vendôme.

195. — Le comte E. de Montlivault, à Blanchamp, près Châteaurenault.

196. — Chaton, notaire à Pezou.

197. — Comte-Mareschal, propriétaire, à Vendôme.

198. — Bergevin, commissaire de la marine, à Brest.

199. — Gerin, garde-général des Forêts, à Vendôme.

200. — Le baron de Mallet, à Saint-André de Cubzac.

201. — Charles Bellanger, à Vendôme.

202. — De Vanssay, ancien conseiller d'état, et ancien préfet, au château de la Barre, près Saint-Calais.

203. — Auguste Bordier, notaire à Saint-Calais.

204. — Le comte de Pontgibault, à Paris.

205. — Le comte de Galembert, à Paris.

206. — De Saineric, à Paris.

207. — Léon Van Grutten, (Angleterre.)

208. — Chereau, receveur de l'enregistrement, à Châteauroux.

209. — Boucher, docteur-médecin, à la Ville-aux-Clercs.

MM.

210. — Dourday, percepteur, à Trôo.

211. — Madame veuve Dessaignes, propriétaire, à Vendôme.

212. — Paul Granger, à Vendôme.

213 et 214. — Dupuy, libraire à Vendôme, (2 *ex.*)

215. — Dezanneau, avocat, à Bressuire.

216. — Gachet, limonadier, à Vendôme.

217. — A. Marcel, pharmacien, à Montoire.

218. — Madame la marquise de Saint-Denys, à Tours.

219. — Guillot, boucher, à Vendôme.

220. — Alphonse Marganne, notaire, à Vendôme.

221. — Biacabe, élève au collége de Vendôme.

222. — De Chancel, avocat, à Bordeaux.

223. — Berthou de la Galissonnière, à Nantes.

224. — Monseigneur l'Évèque de Gap.

225. — Rousseau, ancien notaire, à Marchenoir.

226. — Madame Guérineau de la Forest, à Châteaudun.

227. — Madame la comtesse Joseph de Gomer, à Amiens.

228. — Le maire de Vendôme, pour la bibliothèque de Vendôme.

229. — Courtois, propriétaire à Orléans.

230. — Pedre Moisant, à Tours.

231. — Torio, docteur-médecin, à Vendôme.

232. — Le comte de Salaberry, ancien député, au château de Fossé.

233. — L'abbé de Belot, curé de la cathédrale, à Blois.

234. — F. Texier fils, à Niort.

235. — Henri de Constantin, à Châteauroux.

236. — Alex. de Valles, à Villars, près Courtalin.

237. — Demersay père, notaire honoraire, à Châtillon-sur-Loing.

238. — Drosier-Debaeque, à Dunkerque.

239. — Chauvin, ancien notaire, à Montoire.

240. — Drouet, notaire à Nancy.

241. — Madame de Passac, à Vendôme.

242. — Barat, receveur de l'hospice, à Vendôme.

243. — De Lassaussaye, membre de l'Institut, à Blois.

244. — De Flandre, capitaine au 4e Cuirassiers.

245. — De Saint-Maixent, au château de Saint-Agil.

246. — De Camiran, à Bordeaux.

247. — Le duc de Montmorency, pair de France, à Courtalin.

248. — Auguste de Morant, au Mans.

249. — Le comte de Poix, à Sainte-Maure.

250. — Pilette-Colas, aux Roches.

MM.

251. — Gnioth, ingénieur en chef des ponts-et-chaussées, à Hasselt, province de Limbourg (BELGIQUE.)

252. — Le vicomte de Louvencourt, au château de la Ville-aux-Clercs.

253. — E. Chénay, à Bressuire.

254. — F. de Martigné, à Châteauroux.

255. — De Launay, à Quintin *(Côtes-du-Nord.)*

256. — Le vicomte Henri de Galembert, au château de Gamaches, à Étrépagny.

257. — Le baron A. de Beaumont, à Regmalard.

258. — Madame Manguéret, à Montoire.

259. — Ch. de Sourdeval, juge, secrétaire perpétuel de la société académique de Tours.

260. — H. Lambron de Lignini, membre de plusieurs sociétés savantes, à Tours.

261. — Le Comte d'Auteroche, à Vendôme.

262. — Madame la baronne de la Roque, née de Taillevis de Jupeaux, à Tournon.

263. — Deserre, marchand, à Prunay.

264. — Laurencin, à Marboué.

265. — Berger, notaire à Lunay.

266. — De Boisaubin, à Cellettes.

267. — J. Fontémoing, avocat à Dunkerque.

268. — Gaspard Malo, armateur à Dunkerque.

269. — Chrétien Malo, filateur à Dunkerque.

270. — Blondel, au château de Prépâtour.

271. — Peltier-Voisin, imprimeur - libraire, à Saint-Calais.

272. — Vadecourt, notaire, à Prunay.

273. — Le vicomte Fernand de Beaumont, capitaine d'artillerie, inspecteur de la Rafinerie de la Salpètrière de Bordeaux.

274. — Le comte de Tromenec, à Landeda *(Finistère.)*

275. — Clovis Lemoine, huissier, à Vendôme.

276. — Raimbault fils, à Châteaudun.

277. — E. Cavaignac, à Cahors.

278. — Jarry, notaire, à Villetrun.

279. — L'abbé Breteau, curé de la Madeleine, à Vendôme.

280. — E. Duchesne, professeur de mathématiques, à Vendôme.

281. — De Fleury, au château de Candé, près Montbazon.

282. — Le vicomte E. Siochan de Kersabiec, à Nantes.

283. — L'abbé Bourrassé, professeur au petit-séminaire, membre de la société de la conservation des monuments de France, à Tours.

284. — Lecesne, imprimeur, à Chateaudun.

285. — P.-L. Cottereau, ancien imprimeur, propriétaire, à Vendôme.

MM.

286. — Le duc de Lévis, au nom de S. A. R. Mgr. le comte de Chambord.

287. — Le duc de Luynes, membre de l'Institut, au château de Dampierre.

288. — Peltereau, notaire à Vendôme.

289. — Derré, principal clerc de Me Peltereau, notaire à Vendôme.

290. — Hellineau, clerc de Me Peltereau, notaire à Vendôme.

291. — Maugas, pâtissier à Vendôme.

292. — Derouzières, pharmacien, à Vendôme.

293. — Felix Maurice, négociant à Vendôme.

294. — Le comte d'Arsigny, au château de Glatigny, commune de Souday.

295. — Moricet, propriétaire, à Vendôme.

296 et 297. — Dupuy, libraire, à Vendôme (*2 ex*).

298. — Auguste Ferrant, contrôleur des contributions directes, à Vendôme.

299. — De Geoffre frères, élèves du collége de Vendôme.

300. — De Morry, élève du collége de Vendôme.

301. — De Marcé, élève du collége de Vendôme.

302. — Grosset, élève du collége de Vendôme.

303. — De Chabrefy, à Paris.

304. — Pigalle, notaire, à Mondoubleau.

305. — Peltier, imprimeur à Saint-Calais.

306. — Roussel, propriétaire, à la Folie, près Vendôme.

307. — Simon-Deshouilles, propre, à Vendôme.

308. — Coutou-Coupé, propriétaire à Vendôme.

309. — Monseigneur l'Évêque de Blois.

310. — L'abbé Doré, grand vicaire du diocèse de Blois.

311. — L'abbé Moricet, *id.*

312. — L'abbé Thoré, *id.*

313. — L'abbé Pornin, chanoine théologal à Blois.

314. — Chevallier, marchand, à Vendôme.

315. — L'abbé Baglan, secrétaire de Monseigneur l'évêque de Blois.

316. — De Tavel, colonel en retraite, propriétaire au château de Poiriers.

317. — Jullien Goussans, professeur de seconde, au collége de Vendôme.

318. — Larevellière, ancien député, au Fléchet, commune d'Avrillé.

319. — De Girardin frères, élèves du collége de Vendôme.

320. — De Chauvigny, à Bessé.

321. — Pintz, pour la bibliothèque de S. M. le roi de Prusse.

MM.

322. — A. Asher et comp. libraires à Berlin.

323. — Cormier-Genty, négociant à Vendôme.

324. — Georges de Brunier, officier au 41e de ligne.

325. — Moulnier, juge, à Tours.

326. — Moulnier, commissaire de police, à Paris.

327. — Truguet-Poussin, serrurier-mécanicien, à Vendôme.

328. — De Voisine, près Courtalin.

329. — Guignard, élève du collége de Vendôme.

330. — Mme Bellenoue, née Millochin, propriétaire à Vendôme.

331. — Du Vallon, major au 8e chasseurs.

332. — Guellier, notaire, à Montoire.

333. — Peltier, imprimeur, à Saint-Calais.

334. — De Foucauld, officier d'état major attaché au 8e régiment de chasseurs.

335. — Le comte de Jupeaux, payeur principal, à Alger.

336. — Madame la comtesse de Cheverny, à sa Terre du Breuil, commune de Cour-Cheverny.

337. — Édouard de Brunier, à Vendôme.

338. — Madame la marquise de Guercheville, à Blois.

339. — Le vicomte de Courtarvel, au château de la Cour, commune de Souday.

340. — J. M. Boileux, juge, à Blois.

341 et 342. —Dupuy, libraire à Vendôme, (*2 ex*).

343. — Duchesne, propriétaire, à Ternay.

344. — Pesche, libraire, au Mans.

345. — Léon de Bazonnières, correspondant du comité historique, à Orléans.

346. — Bouet-Wuillaumez, capitaine de vaisseau, à Paris.

347. — Lebatteux, médecin, à Savigny.

348. — Ad. Souriau, notaire, à Couture.

349. — Monseigneur l'évêque de la Rochelle.

350. — L'abbé Pallu Duparc, vicaire-général, supérieur du séminaire, à la Rochelle.

351. — Bruguière, chirurgien-major au 8e de chasseurs.

352. — Émilien Renou, à Vendôme.

353. — Torio, receveur de l'enreg. à Gramat.

354 à 363. — L'intendant de la liste civile pour les bibliothèques de S. M. le Roi des Français. (*10 ex*),

364. — L'abbé Pacheran, chanoine, à Blois.

365. — De Phillemain, au château d'Hechigny.

366. — L'abbé Charron, ancien curé de Mer, chanoine honoraire de Blois, à Vendôme.

MM.

367. — L'abbé Laurand, aumônier du Calvaire, à Vendôme.

368. — Le comte Alfred de Montesquiou, au château du Fresne, commune d'Authon.

369. — L'abbé Sanguinède, curé de Saint-Hilaire-la-Gravelle.

370. — L'abbé Adrien de la Roque, chanoine d'Autun.

371. — L'abbé Pinaudier, curé d'Épuisay.

372. — Paul Chapellier, à Pithiviers.

373. — Lorieux, vétérinaire, à Vendôme.

374. — Lambert, marchand, à Vendôme.

375. — Parisot, professeur de musique, à Château-Gontier.

376. — Madame Hème de la Bretonnerie, à Vendôme.

377. — De Brisoult, au château de Chicheray.

378. — Madame la comtesse de Marescot, au château de Chalais

379 à 390 — S. Exc. le ministre de l'intérieur, (12 *ex*).

391. — Arrondeau, professeur, à Toulouse.

392. — Fontaines, employé des contributions indirectes, à Nevers.

393. — Achille de Morogues, à Blois.

394. — De Waresquiel, au château des Radrets.

395. — Le comte de Tillière, à Saint Calais.

396. — Olivier Chellet de Kerdriant, à Rennes.

397. — Le V[te] de Bernay, à Poitiers.

398. — Laya, juge de paix, à Mondoubleau.

399. — Raoul de Montmarin, au château des Radrets.

400. — Boësnier de Clairvaux, propriétaire à la Chaussée, près Blois.

401. — Madame Lecomte, au château de la Perrine, près Châteaudun.

MM.

402. — Alfred de la Grange, à Blois.

403. — Sentuary, colonel du 8[e] chasseurs.

404. — Boucher, greffier du tribunal civil de Châteaudun.

405. — Roussin père, à Quimper.

406. — Madame la comtesse des Isnards-Suze, à Suze (Drôme).

407. — Le comte d'Argy, au Mans.

408. — Fontaines-Lesourd, négociant, à Tours.

409. — Davoust, Notaire, à Orléans.

410. — Duru, bottier au 6[e] chasseurs.

411. — Pally, instituteur, à Selommes.

412. — De Malartic, à Paris.

413. — L'abbé Arcanger, vicaire, à Bordeaux.

414. — De Lurcy, élève au collége de Vendôme.

415. — Laurency, élève au collége de Vendôme.

416. — De Robbien, élève au collége de Vendôme.

417. — Clausel, propriétaire et maire, à Cellettes.

418. — Madame Hème-Leprince, à Blois.

419. — Moisson, directeur des domaines, à Laon (Aisne).

420. — Deville, à Paris.

421. — Cormier, négociant, à Paris,

422. — Frédéric Couturier, à Sonnay.

423. — Arbin, à Vendôme.

424. — Badère, receveur de la caisse d'épargnes, à Vendôme.

425. — M[me] la comtesse de Clénord, à Blois.

426. — Crosnier, membre du conseil général, à Lépeau, commune de Lisle.

427. — M[me] la comtesse de Jouffrey de Villard.

428. — Paul de Brunier, officier d'artillerie.

429. — Jahyer, imprimeur à Blois.

430. — Le marquis de Vibraye, au château de Cheverny, (Loir et-Cher).

FIN DE LA LISTE.

LIVRE 1.

ANTIQUITÉS.



DOLMEN PRÈS DE FONTAINE.

Imprimé par Auguste Bry, à Paris.

I.

ÉPOQUE GAULOISE.

Dans les siècles les plus reculés sur lesquels l'histoire puisse nous donner quelques notions authentiques, Vendôme que les latins appelaient *Vindocinum*, était une dépendance de la grande cité des *Carnutes* ou Chartrains qui exerçaient sur la Gaule Celtique (1) une puissante influence au temps où César y pénétra. La capitale de ce peuple nommée alors *Autricum*, possédait, au lieu même où s'élève aujourd'hui la célèbre cathédrale de Chartres, un des sanctuaires les plus vénérés du culte druïdique, et c'était sur ses frontières, regardées comme le point central de la Gaule, que se tenait chaque année l'assemblée générale des Druïdes (2). Là, en présence des autels de pierres brutes, arrosés du sang des victimes humaines, les chefs des tribus et des villes venaient de toutes parts soumettre leurs contestations à l'arbitrage de ce redoutable collége de prêtres dont les décisions étaient respectées comme des oracles infaillibles. Là, on pro-

(1) La Gaule, suivant César, était divisée en trois grandes sections dont les peuples différaient de caractère, de coutumes et de langage; la Belgique au nord, la Celtique au centre et l'Aquitaine au midi. La Gaule Celtique embrassait tous les pays situés entre les Alpes et les Vosges à l'est, le Rhône, les montagnes des Cévennes et du Quercy et l'embouchure de la Garonne au sud, l'Océan à l'ouest, la Manche et le cours de la Seine et de la Marne au nord. Cette contrée était la véritable Gaule, celle où la race Celtique s'était conservée sans mélange; sous la domination Romaine on lui donnait spécialement le nom de *Gallia;* c'est encore la France centrale, la vraie France. Notre pays y était compris.

(2) On a beaucoup disputé pour savoir où était cette frontière des Carnutes, *fines Carnutum* dont parle César. M. de Lassaussaye a jugé, avec beaucoup de vraisemblance, que ce devait être la frontière méridionale de cette cité, c'est à dire la Sologne-Orléanaise, entre la Loire et le Cher. La se trouve en effet le véritable centre de la Gaule Celtique telle que nous venons de la décrire.

cédait à l'élection du pontife suprême, du chef de la religion dont les anathèmes, comme les excommunications de l'Église au moyen-âge, frappaient de mort civile ceux qui en étaient atteints, et brisaient pour eux tous les liens de la société et de la famille.

Considérée comme le principal siége du culte national, la cité des Carnutes avait une telle prépondérance que sa soumission à César suffit pour déterminer celle de toutes les autres cités de l'ouest jusqu'à l'Océan. Mais par combien de luttes sanglantes, de combats acharnés fut achetée cette soumission tardive! La bravoure et la discipline des légions romaines dirigées par le plus grand génie militaire de l'antiquité, ne purent triompher qu'après dix années de guerre (1) de l'opiniâtre résistance des nations Gauloises, et pendant tout ce temps le pays des Carnutes, où l'influence des Druïdes fortifiait l'amour de la patrie par l'énergique ressort du fanatisme religieux, fut constamment le foyer des complots tramés contre la domination étrangère, le point de départ des soulèvements qui éclatèrent à diverses reprises pour la sainte cause de la liberté.

Cependant, au début de l'invasion, lorsque César se présentait aux Gaulois comme auxiliaire et non comme ennemi, et cherchait avec une habileté perfide à s'immiscer dans leurs querelles intérieures pour les diviser et les affaiblir, il réussit d'abord à contenir les Carnutes en leur donnant un maître. Les cités gauloises étaient gouvernées par un sénat où siégeaient tous les chefs de familles nobles; car l'aristocratie était seule propriétaire du sol; les artisans et les cultivateurs vivaient dans un état de dépendance qui approchait de la servitude. Chaque chef de race noble était à la tête d'une tribu ou d'un clan composé de ses parents et de ses vassaux. La tribu la plus nombreuse et la plus forte donnait à son chef un ascendant auquel tout devait céder dans le sénat et dans la cité, et les Romains décoraient ces chefs puissants du titre de roi.

Parmi les nobles de la cité des Carnutes, on distinguait Tasget, jeune ambitieux dont la famille avait déjà tenu le premier rang dans ce pays, et qui aspirait à ressaisir l'autorité suprême exercée par ses ancêtres. Il y parvint avec l'aide de César, et se maintint au pouvoir pendant trois ans, tandis que le général romain guerroyait dans la Belgique, franchissait même le Rhin et pénétrait jusque dans la Grande-Bretagne. On a des monnaies frappées au nom de Tasget dans cet intervalle; l'imitation du monnayage romain s'y reconnaît facilement, et l'effigie du chef y remplace l'image de la serpette d'or et du gui sacré, véritable type Chartrain, qui des vieilles médailles druïdiques a passé sur les oboles des barons du moyen-âge (2).

(1) Les guerres de César, dans la Gaule, durèrent depuis l'an 58 jusqu'à l'an 49 avant J.-C.

(2) Revue numismatique 1837, pages 1 et 83. Nous donnerons, dans une planche consacrée aux monnaies Vendomoises, les dessins de la pièce de Tasget et de la médaille Druïdique que nous regardons, malgré toutes les suppositions contraires, comme l'origine du type Chartrain au moyen-âge.

Tasget, comme la plupart des nobles gaulois, combattit sous les drapeaux de César dans ses premières campagnes, et fournit à son protecteur des soldats et des vivres. Les blés des plaines de la Beauce déjà défrîchées et renommées pour leur fertilité, allaient approvisionner les camps des légions. Un commissaire romain établi à *Genabum* (Orléans), que sa position sur la Loire rendait le centre d'un commerce très-actif, frappait les réquisitions de grains et expédiait les convois. Mais les Carnutes se lassèrent bientôt d'obéir à ce gouvernement imposé par l'étranger, et de prodiguer leurs richesses et leur sang pour préparer l'esclavage de leur patrie. On s'était enfin aperçu que, sous prétexte de défendre la Gaule contre les incursions des Germains, César ne tendait qu'à l'asservir. L'intrépide résistance des Belges, et quelques échecs éprouvés par les armées romaines, avaient relevé les courages. Une faction puissante se forma contre Tasget, et vers la fin de l'année 54 avant J.-C. il fut assassiné à Chartres, en plein jour, à la vue du peuple qui applaudit à la mort du tyran. Néanmoins l'insurrection armée n'éclata pas encore, car rien n'était prêt pour un soulèvement. César eut le temps de faire partir de la Belgique une légion (1) qui vint prendre ses quartiers d'hiver sur le territoire des Carnutes, avec ordre de rechercher et de punir les meurtriers de Tasget.

Les Carnutes furent contenus, mais non soumis. La guerre se préparait en secret sous les yeux même des commandants romains; elle devait éclater au printemps, et un grand nombre de cités étaient entrées dans la conjuration; mais au moment d'agir le cœur leur manqua. César ayant convoqué à Lutèce (Paris) une assemblée générale pour forcer ses amis et ses ennemis à se prononcer ouvertement, trois peuples seulement, les Carnutes, les Sénonais et les Trévires (2), refusèrent d'obéir à cet appel et d'envoyer des députés au congrès qui se réunissait sous la protection menaçante d'un camp romain. Réduits à un si petit nombre, ces peuples ne purent soutenir la lutte. Une démonstration des légions sur *Agendicum* (Sens) força les Sénonais à se rendre sans combat. Les Carnutes restés seuls furent contraints eux-mêmes d'implorer leur pardon, et le vainqueur, en l'accordant, eut l'air de céder aux instances des Rémois, ses fidèles alliés, chefs d'une vaste confédération politique dont les Carnutes avaient fait partie avant l'invasion romaine. Les Éduens, amis non moins dévoués des Romains qu'ils avaient les premiers introduits dans la Gaule, obtinrent également la grâce des Sénonais leurs clients.

Tel n'était point au surplus le véritable motif de la clémence de César; s'il s'était laissé fléchir, c'est qu'il sentait la nécessité de concentrer toutes ses forces dans le nord, pour en finir avec les nations Belges qui lui résistaient encore au

(1) La force d'une légion était alors à peu près de 6,000 hommes.

(2) Cités de Chartres, de Sens et de Trèves.

fond de leurs bois et de leurs marais. Dans le cours de l'année 53, il acheva de les soumettre ou de les détruire. Alors tout sembla pacifié, et il ne vit plus d'ennemis à combattre. Endormie par ses ruses hypocrites ou frappée de terreur par l'éclat de ses victoires, la Gaule entière se taisait immobile devant lui. Ce calme apparent le trompa, et l'ivresse du succès lui fit oublier sa prudence ordinaire; il crut que désormais tout lui serait permis et qu'il pourrait donner un libre cours aux vengeances qu'une sage politique l'avait contraint d'ajourner. Dès qu'il fut de retour à Lutèce, au mépris de l'amnistie accordée quelques mois auparavant, il fit saisir Accon, chef des Sénonais, avec les principaux moteurs de la faction qui avait renversé Tasget chez les Carnutes, et les ayant traduits devant un tribunal qui les jugea suivant les anciennes coutumes de la Gaule, il les fit tous mettre à mort.

Ces rigueurs odieuses produisirent un effet contraire à celui que César en avait attendu. Au lieu d'intimider les esprits elles les soulevèrent. Chacun se crut menacé dans sa sûreté personnelle, et les plus prudents commencèrent à penser que la guerre serait pour eux moins dangereuse que la paix. Dans cette circonstance, les Carnutes furent encore les premiers à fomenter et à organiser l'insurrection. Malgré le voisinage de six légions cantonnées à Sens, ils se déclarèrent prêts à donner le signal de la révolte, à s'exposer seuls pour la cause commune et à la soutenir au prix de tous les dangers et de tous les sacrifices. La suite prouva que cette déclaration n'était point une vaine bravade.

Toutes les cités Celtiques applaudirent à ce courageux dévouement, mais comme le secret était la condition la plus nécessaire au succès de l'entreprise, elles ne purent convoquer des assemblées générales ni échanger mutuellement des ôtages pour la garantie de leur foi. Leurs députés se réunirent mystérieusement dans les plus sombres forêts, au pied des autels druïdiques. Là, ils s'engagèrent par les serments les plus terribles à ne pas abandonner les Carnutes quand la guerre serait commencée, et pour marque d'une alliance indissoluble, ils rassemblèrent en un faisceau leurs enseignes de guerre, ce qui était pour eux la plus sainte consécration de la parole donnée (1). On était alors au milieu de l'hiver de l'année 52. César plein de confiance était parti pour l'Italie, et les légions se tenaient renfermées dans leurs camps. Les Carnutes n'hésitèrent pas à frapper le premier coup sur leur propre sol. Cotuat et Conétadun, hommes

(1) Ces enseignes étaient surmontées de l'effigie d'un sanglier, emblème national de la Gaule; une médaille qui a été publiée dans la revue numismatique, en donne la représentation exacte. C'est par une singulière méprise qu'on a supposé que le coq était l'emblème des Gaulois. Cette erreur n'a d'autre fondement qu'un jeu de mots: *Gallus* en latin signifiait en même temps Gaulois et coq. Le sanglier et la fleur sacrée du lotus, dont on a fait au moyen-âge la fleur de lys, étaient les véritables emblêmes de la race Celtique; on les retrouve sur les médailles des Gaulois partout où ils se sont établis, même dans l'Asie mineure. Le coq au contraire ne figure sur aucun monument de l'ancienne Gaule; l'ignorance seule a pu attribuer aux Celtes cet emblème qu'ils n'ont jamais connu.

d'une valeur désespérée, *desperati homines*, dit César, se mirent à leur tête. *Gennabum* (Orléans) était devenu presqu'une ville romaine; là était le siége de l'administration militaire avec son cortége ordinaire de trafiquants et de publicains ou banquiers, sangsues des nations conquises, qui escomptaient les tributs à gros intérêts, prenaient à ferme les réquisitions et s'enrichissaient à la fois aux dépens du peuple et des soldats. Surprise par une attaque imprévue, la ville fut livrée aux flammes, et tous les traitants massacrés. C. Fusius Cotta, chevalier romain, directeur de l'administration des vivres, périt lui-même dans cette boucherie.

A ce signal sanglant, l'explosion s'étendit de proche en proche. Des hommes placés sur les hauteurs, se transmettaient la nouvelle par leurs cris, et elle parvint en peu d'heures jusqu'aux cités les plus éloignées à l'aide de ce télégraphe vivant, dont l'effet paraît avoir presqu'égalé celui de nos machines modernes. *Gennabum* avait été pris le matin, au lever du jour, et avant le soir l'événement était connu en Auvergne, à soixante lieues de là. Aussitôt un noble jeune homme, Vercingétorix rassemble ses clients et ses vassaux, et lève dans ces montagnes l'étendard de la révolte. Mais les prudents hésitent, les lâches murmurent, sa famille l'abandonne et blâme sa témérité; on lui ferme les portes de Gergovie, capitale des Arvernes. Le jeune héros ne se décourage pas; il parcourt les campagnes, appelle aux armes les paysans, les serfs, les vagabonds; le mouvement se propage, et le soulèvement populaire devient si général que l'aristocratie elle-même est forcée de s'y associer et d'en prendre la direction.

Cependant César avait appris en Italie le désastre de *Gennabum*. Il part, et voyage avec une promptitude qu'on a peine à concevoir d'après l'état des chemins et des communications à cette époque. Arrivé à Sens, il commande sur le champ aux légions de se mettre en marche, et en deux jours il est à *Gennabum*. Cette malheureuse ville n'était plus qu'un amas de ruines fumantes où gisaient les cadavres des Romains massacrés. César ne jugea pas prudent de s'engager plus avant dans le pays des Carnutes; il passa la Loire sur le pont qui existait déjà en face d'Orléans, et se porta rapidement vers le Berry où s'étaient concentrées toutes les forces de l'insurrection. Pour ne rien laisser au pouvoir de l'ennemi, les Gaulois avaient abandonné leurs villes, brûlé leurs maisons, et s'étaient retirés dans les bois et dans les cavernes avec leurs bestiaux et leurs vivres. La ville d'*Avaricum* (Bourges), capitale des Bituriges, voulut seule tenter de se défendre, contre l'avis de Vercingétorix. César l'assiégea, la prit et y trouva d'abondantes provisions pour son armée; puis s'étant rendu maître de la campagne par une suite de combats heureux et de manœuvres habilement combinées, il força les insurgés à se replier sur l'Auvergne et à se réfugier dans les murs de la forteresse d'Alise, où il les bloqua aussitôt par une triple ligne de circonvallation.

Enfermés presque sans vivres dans cette redoutable enceinte, les défenseurs

de la cause nationale étaient perdus si l'on ne venait à leur secours; leur péril émut toute la Gaule. Les Éduens eux-mêmes, ces fidèles amis des Romains, se séparèrent en ce moment critique du parti de l'étranger, et se réunirent à leurs compatriotes. Les cités de Langres et de Reims refusèrent seules de s'associer à ce mouvement, et d'envoyer des députés à l'assemblée convoquée à Autun pour organiser une insurrection générale. Dans cette réunion, on proposa d'abord de faire lever tout le peuple en masse, depuis l'Océan jusqu'au Rhône, et depuis la Manche jusqu'aux Cévennes. C'était ce que demandait Vercingétorix, toujours porté pour les résolutions hardies et décisives. Mais on fut arrêté par la difficulté de nourrir une telle multitude et surtout de la discipliner. Peut-être même l'aristocratie craignit-elle, en donnant des armes à toute cette population de serfs, de provoquer une révolution sociale dont elle serait la première victime. Il fut donc décidé que chaque cité fournirait un contingent déterminé; celui des Carnutes fut de 12,000 guerriers; tous les contingents réunis donnèrent 260,000 hommes; l'armée romaine, y compris les auxiliaires, n'allait pas au-delà de 80,000.

Mais ce fut en vain que cette foule armée vint se ruer avec fureur contre les retranchements de César. La valeur des légions romaines, secondée par toutes les ressources de la science militaire, réussit à repousser à la fois les attaques du dehors et les sorties des assiégés. Bientôt ces derniers, épuisés par la famine, furent contraints de se rendre à discrétion, et Vercingétorix lui-même tomba entre les mains du vainqueur. La cause de l'indépendance sembla frappée de mort avec le héros qui en avait été le plus fidèle soutien. La grande armée des cités se dispersa, les contingents regagnèrent leurs foyers, chacun chercha à se faire pardonner la révolte par la trahison, et César se vit encore une fois maître absolu des destinées de la Gaule.

Les Carnutes seuls, toujours inébranlables au milieu de l'abattement général, ne parlaient point encore de soumission. Le théâtre de la guerre avait été porté dans l'Auvergne; mais César n'ignorait point que le signal était parti de la Beauce. Sans être arrêté par l'approche de l'hiver, il envahit avec deux légions le territoire des Carnutes, et sa vengeance y fut terrible. On frémit au tableau qu'il a tracé lui-même des souffrances de ce malheureux peuple. Chassée des villes et des villages où tout avait été détruit par le fer et par le feu, la population errait dans les forêts, sans autre abri que des cabanes de branchages. La rigueur de la saison était extrême, et les fugitifs traqués dans leurs retraites par la cavalerie romaine périssaient de froid, de faim et de misère, ou tombaient sous le glaive des soldats acharnés à leur poursuite. Ceux qui purent s'échapper cherchèrent un asile dans les cités voisines, et pourtant au milieu de ces effroyables calamités, aucune voix ne s'éleva pour demander la paix; on avait presque détruit cette nation sans la soumettre. L'Anjou s'étant soulevé, l'année suivante sous la

conduite de Dumnacus, on reconnut encore les guerriers carnutes aux premiers rangs de l'insurrection. Cette dernière tentative fut promptement réprimée et les insurgés y perdirent 12,000 hommes. Profitant de leur détresse, César se hâta d'envoyer C. Fabius, avec le gros de son armée, dans le pays des Carnutes, pour y achever l'œuvre d'extermination que lui-même avait commencée l'hiver précédent. Alors enfin les plus fermes courages fléchirent, et pour la première fois depuis l'origine de la guerre, les Carnutes demandèrent à traiter, et consentirent à donner des ôtages. Leur soumission, comme nous l'avons dit plus haut, entraîna celle de toutes les cités de l'ouest. Néanmoins quelques hommes indomptables ne voulurent pas encore céder au vainqueur. Conduits par le Sénonais Drapès, ils traversèrent la Gaule entière, et allèrent s'enfermer sur les frontières du Quercy, dans la forteresse d'*Uxellodunum* où ils soutinrent un siége glorieux, qui fut le dernier fait d'armes de cette guerre de dix ans, et comme le dernier soupir de la liberté Celtique expirante.

J'ai dû rappeler ces événements où la cité des Carnutes joua un rôle si grand et si noble ; car le Vendomois qui en dépendait, dut avoir sa part de toutes ces gloires et de tous ces malheurs. Il reste maintenant à faire connaître quelle était son importance relative dans la cité et à déterminer ses anciennes limites. Mais pour être compris, je dois entrer d'abord dans quelques explications sur la géographie politique de la Gaule.

Les Romains avaient donné le nom de *cité* non seulement aux villes capitales, mais même aux territoires des différentes nations Gauloises. Chacun de ces territoires formait, avant l'invasion, un état indépendant et se subdivisait en pays ou *pagi*, dont l'aggrégation constituait la *cité*, véritable confédération de petits peuples unis par les liens d'une nationalité commune. Ces *pagi* avaient pour chefs-lieux des villes fortifiées *(oppida,)* où les habitants se retiraient en temps de guerre, et où se tenaient, en temps de paix, leurs assemblées politiques et religieuses. Placées à tous les points extrêmes du territoire, ces forteresses formaient comme une ceinture autour de la ville capitale qui s'élevait majestueusement au centre. Sous la domination romaine, on s'habitua à joindre aux noms des villes capitales celui de la nation qu'elles représentaient. Ainsi on disait *Autricum* des Carnutes, *Lutèce* des Parisiens, *Avaricum* des Bituriges. Plus tard, le nom du peuple fit oublier celui de la ville, et finit par le remplacer entièrement dans l'usage. Il en résulte que les noms de la plupart de nos grandes villes, telles que Chartres, Paris, Bourges, Tours, le Mans, ne sont pas des noms de lieux, mais des noms de peuples. Les simples chefs-lieux de pays, ou *pagi*, ont conservé au contraire leurs dénominations primitives. Vendôme porte encore son nom gaulois, dont la forme latine était *Vindocinum* (1).

(1) Dans ce mot l'*i* et l'*um* final étant brefs, ne se faisaient presque pas sentir, et *Vindocinum* se prononçait *Vindocn*, le *c* ayant le son d'une *s*, en sorte que ce nom primitif différait peu du *Vendosme* du moyen-âge. La

Il est maintenant reconnu, malgré les prétentions mal fondées des rivalités locales, que les villes capitales des nations celtiques, sauf un très-petit nombre d'exceptions, existaient aux lieux mêmes où sont aujourd'hui les villes épiscopales qui les ont remplacées. Les anciens diocèses, constitués dès le temps de l'empire romain, représentaient également avec exactitude les territoires des cités gauloises dont chacune, dans l'origine, avait formé un évêché. On peut donc retrouver assez facilement les limites des cités; mais il n'en est pas de même de celles des *pagi* qui sont cependant très-intéressantes à connaître; car ce sont les *pagi*, et non les cités qui ont généralement servi de base à l'organisation féodale du moyen âge. Jusqu'en 1789, on pouvait en suivre encore la trace à travers les modifications successives des juridictions ecclésiastiques et seigneuriales. Les archidiaconnés et les doyennés surtout représentaient assez fidèlement les subdivisions de la cité celtique. Mais le demi-siècle qui vient de s'écouler, a vu s'opérer, sur le vieux sol de la Gaule plus de changements que les deux mille ans qui l'avaient précédé. Une révolution, sans exemple, a promené son niveau sur la France, et a effacé tous les vestiges du passé. Les traditions même périssent chaque jour, et bientôt il sera presqu'impossible de reconstituer la carte des *pagi* gaulois (1). Cependant en nous renfermant dans l'objet spécial de nos recherches, nous espérons arriver à des résultats suffisamment exacts.

Le territoire de la cité de Chartres ou des Carnutes était très-étendu. Il serait représenté aujourd'hui par les départements d'Eure-et-Loir et de Loir-et-

racine *Vind* est évidemment Celtique et se retrouve dans plusieurs autres noms de lieux d'origine Gauloise. Nous n'essayerons pas d'en chercher la signification; l'abus qu'on a fait des étymologies Celtiques les a frappées d'un discrédit dont elles ne pourraient être tirées que par des recherches plus sérieuses que celles qu'on a faites jusqu'à présent sur l'idiôme des Celtes et sur les différents dialectes qui en étaient dérivés. De nos jours cette étude devient de plus en plus difficile comme toutes celles qui se rapportent à l'ancien état de la Gaule, parce que les progrès de la civilisation font disparaître partout les vieilles mœurs et les vieux langages. On a tenté d'expliquer le nom de Vendôme comme ceux de la plupart de nos villes par des étymologies latines; je rappelle ces tentatives seulement pour montrer combien il est facile d'arriver à l'absurde lorsqu'on veut interpréter des noms de lieux par des mots tirés d'une langue qui n'était point celle que parlaient les habitants du pays. Oubliant l'ancienne forme du mot *Vindocinum*, presque tous les auteurs qui ont écrit sur l'histoire de Vendôme, ont fait dériver ce nom de deux mots latins *venti domus*, la maison du vent, ce qui se rapportait, dit-on, à la situation du château toujours battu des vents sur la hauteur où il est placé. Quelques érudits ont proposé comme variante *venti nisus*, l'effort du vent, parce que dans un capitulaire de Charles le-Chauve, par une de ces altérations d'orthographe si communes au moyen-âge, au lieu de *Vindocinum* on trouve écrit *Vindusnisus*. Un bénédictin de la Trinité eut une idée plus ingénieuse; ayant remarqué que son monastère possédait un four colossal dans lequel on ne comptait pas moins de vingt bouches ou dômes, il en conclut que de là était venu le nom de la ville *vingt dômes*, et par corruption Vendôme. « Enfin on a prétendu, dit très-sérieusement l'abbé Simon, que le nom de Vendôme avait été » donné au château, parce qu'il fut d'abord si faible de bâtiments que le souffle d'un homme aurait été » capable de le renverser, *ventus hominis* vent d'homme.» Hâtons-nous de dire que ces étymologies ne sont pas plus ridicules que beaucoup d'autres qu'on s'étonne de voir gravement discutées dans des livres et par des hommes sérieux.

(1) Les beaux travaux de M. Guérard dans les prolégomènes du polyptique d'Irminon et du Cartulaire de Saint-Père ont montré ce qu'une érudition patiente pouvait encore obtenir de ces études géographiques; mais ils sont malheureusement bornés à deux provinces.

Cher, les arrondissements d'Orléans, Gien et Pithiviers (Loiret), les arrondissements d'Étampes et de Rambouillet, et partie de ceux de Mantes et Versailles (Seine-et-Oise). Il confinait d'un côté à la Loire, de l'autre à la Seine; la grande forêt du Perche au nord le séparait des cités Armoricaines. Sa partie centrale formait une région naturelle si bien caractérisée par la configuration du sol que toutes les divisions et dénominations nouvelles, qui se sont succédées depuis vingt siècles, n'ont pu effacer de la mémoire des peuples, son nom de Beauce *(Belsia)*. Cette région est un immense plateau calcaire, qui s'étend presque sans interruption depuis Étampes jusqu'à Vendôme, et depuis Orléans jusqu'à Dreux. Dans ce vaste espace on n'aperçoit de toutes parts qu'une plaine élevée, découverte et parfaitement unie, où la vue se perd comme sur l'Océan, dans un horizon sans bornes. C'est à peine si l'on y remarque de légères ondulations de terrain qui déterminent l'écoulement des eaux pluviales, vers des bas fonds, où naissent quelques sources, où se forment des prés et des marécages peu étendus. Aucune rivière navigable ne pénètre jusqu'au centre du plateau. La Loire au midi, l'Eure et le Loir au nord marquent ses limites dans une partie de leur cours.

Le pays de Vendomois *(pagus Vindocinensis)* était situé à l'extrémité occidentale du plateau de la Beauce et de la cité des Carnutes. Il était borné au midi par le Blaisois *(pagus Blesensis)*, à l'est par le Dunois *(pagus Dunensis)*, qui faisaient tous deux partie de la même cité; à l'ouest, il touchait aux frontières de la cité des *Turones* (la Touraine), au nord à celles de la cité des *Cenomani* (le Maine). Son étendue dans la vallée du Loir, en suivant le cours de cette rivière, était beaucoup moindre que celle du Vendomois moderne. Un manuscrit du XIme siècle portait que les premiers comtes de Vendôme avaient droit de pêcher une fois par an, pendant une nuit, dans la rivière du Loir, depuis Thoré jusqu'à Fréteval (1). Ce document précieux indique évidemment les limites primitives du comté; car le droit du comte devait s'étendre sur toute la partie du Loir qui en dépendait. D'un côté, en effet, Thoré était la première paroisse de l'évêché du Mans, et d'après ce que nous avons dit plus haut de l'identité des anciens diocèses et des cités gauloises, on doit en conclure que là commençait le territoire des *Cenomani*. De l'autre côté, la forteresse de Fréteval a toujours appartenu aux seigneurs du Dunois, et n'a jamais cessé, dans le moyen-âge, de marquer la frontière où s'arrêtaient les possessions des comtes de Vendôme. Enfin, l'examen des lieux confirme ces inductions par des preuves matérielles qui semblent irrécusables.

(1) Ce manuscrit est cité par l'abbé Simon (Hist. de Vendôme, tom. 1er, p. 7), et par le chanoine Dubellay, auteur d'une histoire inédite de la collégiale de Saint-Georges. Le premier indique cette pièce comme se trouvant au folio 37 du cartulaire de la Trinité. Le second dit qu'elle contenait les renseignements les plus curieux sur l'état ancien du pays, « Mais, ajoute-t-il, on n'en peut deviner qu'une partie, à cause de la rudesse » du langage, quoique latin, auquel ce manuscrit est conçu.» L'original est aujourd'hui perdu, et il n'en est pas même fait mention dans l'ancien inventaire des chartes de la Trinité, que possède M. Le Roy-Buffereau. C'est une perte irréparable pour l'histoire du Vendomois.

Si nous considérons d'abord la limite orientale, nous trouverons dans la plaine située en face de Fréteval, sur la rive droite du Loir, une localité remarquable à plusieurs titres. On y rencontre, dans un espace de moins d'un kilomètre carré, des monuments de trois grandes époques, un *dolmen* gaulois (1), un temple romain, une chapelle du XI[me] siècle.

Le *dolmen* est placé sur le bord du Loir, à peu de distance du grand chemin qui conduit de Fréteval au hameau de Fontaine, et à l'endroit où vient s'embrancher, sur cette route, un chemin de traverse qui se dirige vers Pezou. Le grand chemin de Fréteval faisait partie d'une ancienne voie romaine d'Orléans au Mans; il sert encore aujourd'hui de limite aux communes de Fréteval et de Pezou, et cette limite a toujours été celle des comtés ou baillages de Vendôme et de Châteaudun. Or c'était un usage constant chez les Gaulois que de placer les *dolmen*, ces grossiers autels du culte druïdique, sur les frontières des cités et des *pagi*. Là se réunissaient les députés des peuples et des villes pour terminer leurs contestations, ou confirmer leurs alliances par des serments solennels, mettant la foi jurée sous la garantie de ces dieux terribles dont le courroux ne s'appaisait qu'avec des victimes humaines. En même temps, ces pierres massives étaient autant de bornes indestructibles, qui fixaient d'une manière invariable la délimitation des territoires; après deux mille ans, elles sont encore à leur place, indiquant toujours ces antiques démarcations dont elles sont restées les seuls témoins.

En suivant la même vallée, on trouve à une lieue plus loin, sur le bord du chemin de Fréteval à Cloyes, pres de Saint-Hilairé-la-Gravelle, un autre *dolmen* de petite dimension, car la table n'avait qu'un mètre cinquante centimètres de largeur, sur deux mètres de longueur; elle a été brisée en deux morceaux, et la partie inférieure a été roulée à quelque distance. Ce *dolmen* est près du moulin de Villeprovert, où l'on passe le Loir à gué, et à l'entrée d'une plaine couverte de cailloux et de graviers qui a donné son nom à Saint-Hilaire-la-Gravelle, *Sanctus-Hilarius-de-Arenâ*. Au-delà du bourg, entre le moulin de Laugot et la grande route, on voit encore un troisième *dolmen* mieux conservé, dont la table est portée horizontalement sur plusieurs supports. Enfin un quatrième existe sur la rive gauche du Loir, dans un lieu nommé le Breuil, remarquable par des masses de rochers qui dominent la rivière, et compris dans le territoire de la commune de Brévainville. Ces deux derniers monuments étaient probablement des autels élevés par les habitants du Dunois, en regard des premiers qui étaient ceux des Vendomois. Nous décrirons seulement avec détail celui de Fréteval qui était la véritable limite de notre *pagus*.

(1) Les *dolmen* étaient des autels formés d'une large pierre qu'on nomme table, posée sur deux ou plusieurs pierres droites qu'on nomme *supports*. Quelques érudits ont supposé que les *dolmen* étaient des tombeaux, parce qu'en fouillant autour on a souvent rencontré des ossements humains; ces os pouvaient être ceux des victimes immolées dans les sacrifices sanglants des druides.

La table du *dolmen* de Fréteval est une pierre brute de 2 mètres de large, 3 mètres de longueur et 65 centimètres environ d'épaisseur. Deux grosses pierres droites lui servaient de supports; mais une d'elles a été arrachée et renversée, en sorte que la table entière penche maintenant sur un côté. Ce *dolmen* est orienté de l'est à l'ouest, dans le sens de sa longueur. Comme il n'a jamais eu que deux supports, il est du genre de ceux qu'on appelle inclinés, parce qu'une extrémité de la table portait sur le sol, tandis que l'autre était élevée d'environ un mètre par les supports. On égorgeait les victimes à la partie la plus haute de la table, et le sang coulait vers la partie inférieure, où l'on remarque à la surface de la pierre une excavation en forme de bassin, destinée à le recevoir. Une rigole dont on peut suivre encore la trace, conduisait ce sang vers le bassin où les prêtres le puisaient pour s'en frotter les mains et le visage. C'était dans cet état hideux que, debout sur le sommet de l'autel, ils intimaient leurs ordres ou lançaient leurs anathèmes au peuple prosterné. Naguère encore, l'habitant des campagnes ne passait qu'avec crainte devant ces pierres maudites, et aujourd'hui même, lorsque l'on contemple ces gigantesques débris qui gisent sur une lande aride, hérissée de broussailles, de roches noirâtres et d'arbres rabougris, leur sombre aspect semble justifier la terreur superstitieuse dont elles furent si long-temps l'objet.

Non loin de là, en remontant vers le nord, au point où la plaine commence à s'élever en pente douce vers un coteau couronné de bois que coupe la grande route de Paris en Espagne, on aperçoit un petit édifice que les habitants du pays nomment la *tour de Grisset*. Vu de loin et surtout du côté qui fait face à la grande route, il ne présente que l'aspect d'une ruine informe; mais lorsqu'on s'en approche du côté du midi, vers lequel s'ouvre sa façade, l'admirable régularité de ses proportions, la hardiesse de ses voûtes cintrées, la solidité de sa construction ne laissent aucun doute sur sa destination primitive et sur l'époque à laquelle il appartient. C'est bien une œuvre de l'art gallo-romain; c'est la *cella* d'un petit temple parfaitement conservé, et que le style de son architecture fait remonter au moins au IIIme siècle de notre ère.

La forme de cet édifice est presque celle d'un cube parfait, car chacune de ses faces a sept mètres de développement, et sa hauteur est également de sept mètres, mesurée à partir du sol intérieur jusqu'au sommet de la voûte; à l'extérieur, la terre a été relevée par les décombres amoncelés. Les murs qui ont un mètre soixante-quinze centimètres d'épaisseur, sont construits en pierres de petit appareil, et ornés de cordons de briques de trois rangs chacun, séparés par des intervalles de quarante-trois centimètres. On compte huit cordons de briques depuis le sol jusqu'à la naissance de la voûte, et cette ornementation, d'une élégante simplicité, suffirait seule pour constater le caractère antique de l'édifice. Les briques n'y étaient employées que comme moyen de décoration, car elles ne

pénètrent pas dans le mur au-delà de douze à quinze centimètres. L'édifice ne recevait de jour que par la porte exactement orientée au sud. Il est probable que cette porte était décorée de deux pilastres ou colonnes et d'un linteau en pierres de taille qui auront été enlevées : dans son état actuel, l'ouverture présente une arcade ou cintre irrégulier, de quatre mètres de hauteur, sur deux mètres cinquante centimètres de largeur. La voûte supérieure est un plein ceintre en briques, d'une conservation parfaite. Il ne reste dans l'intérieur aucune trace de pavage ; le sol paraît y avoir été fouillé, sans doute pour chercher les trésors qu'on supposait toujours cachés dans les vieilles ruines. Entre le monument et la grande route, les champs sont couverts de fragments de pierres, de briques et de tuiles à rebord. Il y avait là peut-être un bâtiment affecté au logement des prêtres ; car l'espace dans lequel on rencontre ces débris est trop circonscrit pour qu'on puisse y supposer l'existence d'un village ou même d'un hameau. Le petit temple de Fréteval, décrit et dessiné pour la première fois dans notre ouvrage, les ruines connues sous le nom des *maselles* de Thésée (1), sont les seuls monuments de l'époque romaine qui soient restés debout dans notre département. Enfin, au milieu de la même plaine s'élève une chapelle depuis long-temps convertie en grange et dépendant d'une ferme qu'on nomme la *Maladrerie*. Cette chapelle fort ancienne et décorée à l'intérieur de peintures à fresque, dont il reste quelques vestiges, figure sur la carte de Cassini sous le nom de Saint-Marc. Ce nom est à lui seul une indication précieuse, et comme j'aurai occasion de faire usage d'indices semblables sur d'autres points, je dois expliquer par quelques considérations le sens que j'y attache.

Chez tous les peuples de l'antiquité les limites étaient l'objet d'une consécration religieuse. Chaque nation voulait mettre ses frontières sous la protection du ciel, vengeur des invasions injustes. A Rome, la borne même du champ était un dieu, le dieu Terme, tandis que l'enceinte sacrée du *pomœrium* protégeait les remparts de la ville éternelle. Nous avons vu que les Gaulois plaçaient aussi leurs monuments religieux sur les limites. Le christianisme trouva ces idées et ces sentiments enracinés dans l'esprit des peuples. Avec cette divine sagesse qui inspira toujours ses premiers apôtres, il ne chercha pas à les détruire, il les purifia. Les Gaulois laissaient entre les territoires de chaque cité ou de chaque *pagus* un espace libre et inhabité, qu'ils considéraient comme une terre sacrée et commune à tous, et qu'ils appelaient *Mark* ou Marche (*Marca*). Le christianisme éleva dans ces lieux des sanctuaires en l'honneur du Dieu vivant, et pour aider à la faiblesse du peuple, et lui faciliter, par une similitude de noms, le passage de la supersti-

(1) Thésée, village situé sur la rive droite du Cher, entre Montrichard et Saint-Aignan, est le *Tassiacum* de la carte d'Antonin, lieu d'étape sur la voie romaine de Tours à Bourges, qui a été rétablie depuis quelques années comme route départementale. M. de Lasaussaye a donné, dans son ouvrage sur les antiquités de la Sologne, une savante description des ruines de la *mansio* ou caserne fortifiée de Thésée.

tion à la vraie foi, il les plaça sous l'invocation de Saint-Marc. De là toutes ces paroisses qui portent le nom de Saint-Marc, ou plus ordinairement celui de Saint-Mars, et qu'on trouve toujours sur les limites des départements, des arrondissements et des cantons, ou sur celles des anciennes divisions ecclésiastiques (1). Je citerai, comme un exemple des plus remarquables, l'édifice gallo-romain connu sous le nom de la Pile Cinq-Mars, près Tours; il est aujourd'hui reconnu que ce monument, sur la destination duquel on a fait beaucoup de fausses conjectures, marquait les limites des cités de Tours et d'Angers, des *Turones* et des *Andecavi* (2).

L'existence d'une chapelle du nom de Saint-Marc dans la plaine de Fréteval, achève donc de prouver que cette plaine était réellement la marche ou frontière du pays Vendomois, ou *pagus Vindocinensis*. L'autre extrémité de cette marche était fixée par les *dolmens* de Saint-Hilaire-la-Gravelle. Toute son étendue fut comprise dans l'archidiaconé de Vendôme, dont les paroisses de Fréteval, Morée et Saint-Hilaire faisaient partie. Mais dans la division des possessions féodales, ces mêmes paroisses relevèrent des seigneurs du pays de Dunois. Dans le siècle dernier, le baillage de Vendôme s'arrêtait encore aux limites de la paroisse de Pezou, marquées par le *dolmen* que nous avons décrit.

Transportons-nous maintenant à la limite opposée, à Thoré. Si nous n'y trouvons pas cet ensemble de ruines de divers siècles, qui fait de Fréteval un des points les plus curieux de notre arrondissement, nous y reconnaîtrons néanmoins les traces de l'importance que cette localité dut avoir dans une haute antiquité. Thoré est une des paroisses les plus anciennes de nos contrées. L'église est bâtie au sommet d'une colline qui domine le Loir, et à laquelle on monte par un sentier pierreux, où les pas des fidèles ont marqué leur empreinte dans le roc; elle n'a rien de remarquable que son clocher, élégante construction du moyen-âge, que la tradition attribue non sans quelque raison aux Anglais, puisque le Vendomois relevait alors des Plantagenet, souverains de l'Angleterre. Non loin du bourg, dans un clos de vigne, nommé *les Châteaux*, on a découvert des fondations de tours ou de bâtiments circulaires, et des tombeaux de pierre, en forme d'auge (3). On suppose généralement que l'usage de ces tombeaux ne remonte pas au-delà de l'époque à laquelle le christianisme abolit la coutume de brûler les morts, c'est à dire au IVme ou Vme siècle; il s'est conservé pendant toute la période Mérovin-

(1) On peut se convaincre de la vérité de cette assertion en jetant les yeux sur une carte de Cassini. Dans l'ancien diocèse du Mans, par exemple, on trouve Saint-Mars-la-Futaye et Saint-Mars-d'Egraines sur les limites des diocèses de Rennes et de Coutances; Saint-Mars-d'Outillé, Saint-Mars-la-Bruyère et Saint-Mars sous-Ballon sur celles de l'arrondissement du Mans; Saint-Mars-du-Désert sur celles des départements de la Sarthe et de la Mayenne. On pourrait en citer beaucoup d'autres.

(2) Lasaussaye. Dissertation sur la Pile Saint-Mars.

(3) Mémoires manuscrits de M. Duchemin de la Chesnaye, communiqués par M. le docteur Gendron.

gienne, et la loi salique en fait mention. Mais comme les Gaulois, avant la conquête romaine, enterraient les morts au lieu de les brûler, ces tombeaux peuvent être, dans beaucoup de cas, plus anciens qu'on ne le pense communément; ce qu'il y a de certain c'est qu'on en trouve de semblables dans toutes les vieilles localités gauloises.

En face du village de Thoré, sur l'autre rive du Loir, s'élèvent des masses de rochers, dont le pied est baigné par les eaux limpides de la rivière. Les flancs escarpés de ces rocs sont creusés dans tous les sens, et percés à plusieurs étages d'ouvertures qui donnent entrée dans des cavernes jadis habitées. Ce lieu s'appelle le Breuil, nom qui indique une de ces enceintes fourrées de bois et de broussailles derrière lesquelles les Gaulois aimaient à cacher leurs demeures. C'est à l'étage supérieur de la montagne que sont les grottes les plus belles et les mieux conservées. Un escalier à voûte cintrée et taillé dans le roc y conduit. On entre d'abord dans une vaste salle de 10 m. de long sur 8 de large, et 2 m. 50 c. de hauteur. Au fond sont deux réduits en forme d'alcôve. Le plus grand a 3 m. de profondeur sur 5 de largeur; on remarque sur ses parois et sur ceux de la grande salle des niches destinées à recevoir les objets à l'usage des habitants ou les instruments des sacrifices si, comme tout porte à le croire, cette caverne était un temple druïdique. L'autre réduit a environ 3 m. 50 c. dans tous les sens; son ouverture est cintrée, et tout autour une large rainure, creusée dans le roc, indique l'existence d'une lourde porte, qui devait fermer hermétiquement cette espèce de cachot, et intercepter tout passage à l'air et à la lumière. Au milieu on voit dans le sol un trou rond ou bassin de 30 c. de profondeur et de 70 c. de diamètre. Sur un des côtés une ouverture basse et cintrée communique avec un étroit corridor qui descendait en pente douce vers les étages inférieurs: mais des éboulements l'ont coupé, et il se termine brusquement par une brèche qui s'ouvre à pic au-dessus des profondeurs de la vallée. Ce corridor est éclairé par une étroite fenêtre décorée de sculptures grossières, il communique avec la grande salle par une ouverture basse et pareille à celle qui donne entrée dans le cachot; on voit à ces deux ouvertures les traces des rainures et les trous des gonds qui soutenaient les portes.

Deux larges arcades, l'une de 2 m. l'autre de 4 m. d'ouverture éclairent la grande salle; elles sont tournées vers le soleil levant, et ne portent aucun vestige de fermeture. Dans le massif de rocher qui les sépare, un soupirail noirci par la fumée indique l'emplacement du foyer devant lequel le sol a été taillé en carré à quelques centimètres de profondeur. A travers ces ouvertures béantes, autour desquelles pendent des ronces et des plantes sauvages, l'œil plonge avec ravissement sur la riante presqu'île de Thoré que le Loir embrasse de ses gracieux contours. A l'horizon, le ruisseau du Boulon sortant de la jolie vallée d'Azé, vient mêler ses eaux vives à celles de la rivière transparente et pure comme lui. Le

petit château de la Bonne-Aventure, habité par le père d'Henri IV, laisse voir ses tourelles à demi-cachées par de frais ombrages, et plus loin, derrière une ceinture ondoyante d'aulnes, de saules et de peupliers, les rochers de Saint-André élèvent au-dessus des arbres leurs cimes abruptes et décharnées.

Ces rochers qui fournissent à Vendôme d'excellentes pierres à bâtir, sont percés, dans tous les sens, comme ceux du Breuil, de cavernes qui ont été et sont encore habitées. L'ancienne route de Vendôme au Mans, taillée en corniche dans le roc, suit le flanc de la montagne à mi-côte au-dessus du Loir. Si l'on en croit la tradition, une de ces grottes fut jadis le repaire d'un serpent monstrueux qui, rampant en travers de la route, épiait les voyageurs et les dévorait au passage. Le monstre inspirait une telle terreur que personne n'osait plus approcher de ce lieu funeste. Un héros se dévoua pour le salut de tous; monté sur un char dont les roues étaient armées de lames tranchantes, il lança ses chevaux au galop sur l'étroite saillie de la corniche, et passant sur le corps du serpent, il le coupa en trois énormes tronçons qui, roulant jusqu'au bord du précipice, s'engloutirent dans les eaux du fleuve.

Cette légende fabuleuse porte tous les caractères de son origine celtique. Les chars armés de lames tranchantes étaient en usage chez les Gaulois; les rois et les chefs de clans s'en servaient à la guerre, et l'histoire a conservé le souvenir du char d'argent de Bituit, roi des Arvernes. Le serpent était l'emblème mystique de Baal, dont le culte apporté par les Phéniciens, était en honneur dans toute la Gaule. De là toutes ces légendes de serpents ou de dragons exterminés par les premiers apôtres du christianisme, et qui ne sont que l'image poëtique de la destruction des idoles et des sanctuaires du culte druïdique. La demeure du serpent à la côte Saint-André, était sans doute un de ces sanctuaires; elle a été convertie en un ermitage qui sert aujourd'hui de halle à un moulin à huile. C'est une vaste caverne divisée en trois nefs, qui sont maintenant séparées par des murs de refend. Dans la nef principale, on voit un autel taillé dans le roc et surmonté d'une niche où était la statue du saint. Au-dessus de la porte d'entrée, un bas-relief sculpté dans la pierre, représente Jésus sur la croix, au pied de laquelle sont agenouillées la Vierge et une sainte femme. Ces figures sont grossières, mais d'une expression naïve; on reconnaît qu'elles ont été peintes. De ce point élevé, on jouit d'une vue non moins admirable que celle du Breuil; c'est le même paysage pris en sens inverse.

Quelle a été la destination primitive de ces singulières demeures que nous venons de décrire? A quelle époque ont-elles été habitées d'abord? Ce ne peut être au moyen-âge, car elles manquent des conditions les plus nécessaires aux usages de la vie, même dans ces temps reculés. Dans la grande salle du Breuil, il est évident que l'entrée qui communique avec l'escalier et les arcades extérieures, n'ont jamais été fermées. Il faut donc, pour expliquer leurs dispositions

mystérieuses, remonter à une plus haute antiquité. « Les Gaulois, dit César, » sont très-habiles dans l'exploitation des mines et dans le percement des sou- » terrains; il n'y a pas de travaux de ce genre qui ne soient connus et usités » chez eux (1). » Cette déclaration d'un témoin oculaire est confirmée par les traditions locales et par les observations des archéologues qui, dans la plupart de nos provinces, mais surtout dans la France centrale ou dans l'ancienne Gaule celtique, ont reconnu les traces des habitations souterraines où se retiraient de préférence les populations gauloises. Cette tendance n'a pas entièrement cédé aux progrès de la civilisation, et s'est particulièrement conservée dans nos contrées. Sur les rives du Loir, de la Loire et du Cher, les rochers sont partout habités, et de nombreuses familles occupent encore les cavernes creusées par le marteau des Celtes.

Je crois donc que c'est à tort qu'on attribue au moyen-âge les grands travaux souterrains qu'on remarque sur plusieurs points de la France, et dont l'origine et la destination ont été, pour les érudits, le sujet d'interminables controverses. Il suffisait de remonter plus haut pour en trouver l'explication naturelle. Ainsi, dans les grottes du Breuil, je n'hésite pas à voir un ouvrage des Gaulois et un lieu consacré à l'habitation des druïdes et aux cérémonies de leur culte. Le cachot que nous avons décrit était sans doute destiné à renfermer les victimes vouées aux sacrifices, et le trou creusé dans le roc était là pour recevoir leur sang. On les amenait dans cette sombre prison par le corridor secret dont nous avons retracé les mystérieux détours, et les larges portes du réduit ne s'ouvraient que pour faire assister les initiés à leur immolation. Nous parlerons bientôt des grottes de Lavardin, dont la disposition est la même, sur une plus grande échelle, et qui donnent à nos conjectures le caractère de la certitude.

Situées à l'extrémité du territoire des *Cenomani*, les grottes du Breuil, à la fois temple et forteresse, faisaient face à celle de la côte Saint-André, placées sur les frontières des Carnutes. La religion chrétienne avait là aussi planté sa croix triomphante à côté des repaires de l'idolâtrie vaincue. Au pied des rochers, sur le bord de la rivière on voit un pignon percé de trois petites fenêtres cintrées, ruine isolée dans ce désert, et qui constate l'existence d'une chapelle très-ancienne.

Sur le plateau qui règne au-dessus de la montagne du Breuil, on rencontre au milieu des vignes une *tombelle* formée de cailloux roulés et du sommet de laquelle on aperçoit distinctement, d'un côté la tombelle de Trôo, dont nous parlerons plus bas, de l'autre les hauteurs du château de Vendôme. Les *Tombelles* sont des élévations coniques, faite de main d'homme, et composées de cailloux ou de terres rapportées. Elles sont connues vulgairement sous les noms de *Motte* ou de *Montjoie*, et se trouvent ordinairement sur les limites des *pagi*, ou au

(1) *His omne genus cuniculorum notum atque usitatum est.* (César, de bello Gall. L. 7).

centre des localités celtiques d'une certaine importance. Ces élévations factices paraissent avoir servi surtout à faire communiquer entre eux, par des signaux, les points fortifiés du territoire. Elles avaient un caractère sacré, et l'on y célébrait des cérémonies religieuses. Comme en les fouillant, on y a découvert quelquefois des cadavres, on a pensé qu'elles n'étaient que des monuments funéraires. Le choix très-caractéristique de leur emplacement sur des points élevés qui se correspondent, dément cette supposition. La présence des ossements qu'on y a trouvés, s'explique par l'usage des sacrifices humains, et d'ailleurs il est possible qu'on ait déposé, sous ces collines sacrées, les restes de quelques chefs puissants; on enterrait aussi dans nos églises du moyen-âge, qui cependant étaient autre chose que des sépulcres. La tombelle du Breuil était parfaitement placée pour surveiller la frontière du Maine et du Vendomois, et pour être le premier anneau de la chaîne de points fortifiés qu'on remarque le long du cours du Loir, sur toute l'ancienne limite de la cité des *Cenomani*.

Nous avons reconnu les *marches* qui bornaient, dans la vallée du Loir, du nord-est au sud-ouest, l'étendue de l'ancien pays de Vendomois, ou *pagus Vindocinensis*. Nous allons maintenant essayer de reconnaître ses frontières au midi, sur le plateau de la Beauce qui était, à cette époque, le véritable territoire Vendomois, et la seule partie du pays complètement défrichée et habitée. La limite de ce côté est facile à établir, car les bornes que les Gaulois y ont placées existent encore.

A 1 kilomètre environ au-delà du bourg de la Chapelle-Vendomoise, en allant de Vendôme à Blois, on aperçoit, dans un champ à droite de la route, un *dolmen* dont la masse imposante attire involontairement les regards. Lorsqu'on s'en approche et qu'on l'examine avec attention, cette première impression devient encore plus frappante. La table de ce *dolmen* est une pierre immense, qui n'a pas moins de 5 m. de longueur, sur 3 de largeur, et dont l'épaisseur est de 40 à 50 c. Deux grands supports de 3 m. de long, sur 2 de hauteur, soutiennent horizontalement ce poids énorme. Ces supports et la table qui les surmonte forment une grotte factice ou chambre, dont l'étendue est de 4 m. 50 c., sur 3 m. Comme la table est orientée du nord au midi dans le sens de sa longueur, les supports servent de parois à la chambre dans cette direction; à l'ouest elle est fermée par une seule pierre qui a près de 5 m. de longueur, mais seulement 1 m. de haut. A l'est, un second monument est adossé au premier; il se compose d'une table longue de 4 m. et large de 2 m., élevée à la même hauteur que la première, sur trois supports qui ferment la chambre à l'est. Enfin, en avant de cette seconde partie de l'édifice druïdique, une troisième table dont les dimensions ne sont plus que d'un mètre sur 3, est soutenue sur deux supports à la hauteur seulement d'un mètre. Une pierre placée à côté servait de marche-pied pour y monter, et l'on arrivait par ces plate-formes graduées jusqu'à la grande table du fond sur laquelle se célébraient les sacrifices.

On remarque, sur la surface de la grande table, une rigole aboutissant à un bassin qui communiquait par une ouverture étroite et oblique avec la chambre inférieure. Le prêtre se plaçait au-dessous de cette ouverture et recevait le sang des victimes qui inondait son visage et ses vêtements, puis s'élevant sur la plate-forme par l'intervalle qui sépare les deux grandes tables, il apparaissait, à la lueur des torches, au peuple épouvanté, comme un fantôme sanglant.

Sous la domination romaine, les sacrifices humains furent interdits ; mais cette cérémonie religieuse se conserva sous le nom de *taurobole*. Des inscriptions et des médailles nous en ont transmis le souvenir. Comme les autels druïdiques étaient alors abandonnés, on y suppléait en creusant un trou en terre, où se plaçait le prêtre, et au-dessus duquel on établissait un plancher mobile en bois, pour l'immolation de la victime qui était ordinairement un taureau.

Le *dolmen* de la Chapelle-Vendomoise est un des plus beaux et des plus complets qui existent en France. Placé sur un plateau élevé, à peu de distance du confluent des deux Cisses, il marquait la ligne séparative du Blaisois et du Vendomois. Au XIme siècle, la guerre s'étant allumée entre les comtes de Blois et de Vendôme, pour la démarcation de leurs frontières les Vendomois réclamèrent constamment le *dolmen* comme borne de leur territoire, et le firent reconnaître comme tel, après une victoire remportée dans la plaine même où il est situé. De là vient que les traditions celtiques étant tout-à-fait oubliées, la plupart des historiens ont dit que ce monument n'était qu'un amas de pierres placé en cet endroit, pour indiquer la limite des deux comtés. Aucun archéologue ne serait aujourd'hui dupe de ces méprises, trop communes dans le siècle dernier où l'on n'étudiait pas assez les antiquités gauloises.

Cette marche Blaisoise est très-riche en monuments druïdiques. Si l'on remonte la branche de la Cisse qui vient du côté de Landes, on remarque un peu avant d'arriver à ce bourg, sur une hauteur qui domine la rive gauche de la petite rivière, un magnifique *dolmen* incliné, dont la table, longue de 3 m. 50 c. sur 3 m. de largeur, était soutenue par huit supports dont quatre seulement sont encore debout, mais suffisent pour la maintenir en équilibre. Son élévation au-dessus du sol est de 1 m. 30 c. à la partie supérieure, et de 48 c. à la partie inférieure. La pierre basse sur laquelle repose cette dernière partie, est en saillie de manière à servir de marchepied pour y monter. On reconnaît, à la surface de la table, la rigole destinée à conduire le sang du haut en bas. C'est le plus beau modèle que je connaisse de cette espèce de *dolmen*.

Il en existe encore un du même genre, au-delà du bourg de Landes à l'ouest, mais renversé par l'éboulement des supports, et l'on trouve les restes d'un troisième entièrement brisé, à peu près en face du premier, sur la rive droite de la Cisse. Enfin en revenant vers l'est, dans un hameau qui porte le nom éminemment celtique de *Bourges*, un monument plus important s'offre aux regards

de l'antiquaire. C'est une caverne factice, dont le toit monolithe est formé d'une énorme pierre longue de 5 m. et large de 3. Six supports, trois à droite et trois à gauche soutiennent ce toit gigantesque; ce sont d'immenses pierres brutes ayant au moins 1 m. d'épaisseur, et 2 m. 20 c. de hauteur; elles se touchent si exactement par les côtés qu'elles ne laissent entre elles aucun interstice. Ce monument est un de ceux que les habitants des campagnes appellent dans plusieurs parties de la France *grottes aux fées*, nom qui indique la demeure des prêtresses du culte druïdique, dont la puissance bienfaisante ou terrible est restée empreinte dans les légendes traditionnelles qui ont servi de base aux contes populaires dont nous avons tous été bercés dans notre enfance. Une tradition qui s'est conservée sur les lieux, porte en effet qu'il existait jadis dans cet endroit un *couvent de sybilles* (1).

La grotte aux fées du hameau de Bourges sert maintenant de cellier et de fournil à une modeste chaumière dont les murs s'appuyent sur ses parois inébranlables. Sa position est très-pittoresque. Au pied de la hauteur escarpée sur laquelle elle est assise, une fontaine limpide forme au milieu des rochers un bassin tortueux d'où s'échappe un ruisseau qu'on peut considérer comme une des principales sources de la Cisse. Les eaux en sont si abondantes qu'elles font tourner un moulin à quelques pas de là, avant de se joindre à la rivière. On sait quelle était la vénération des Gaulois pour les sources; il n'est donc pas étonnant que cette belle fontaine ait été mise sous la protection d'un collége de druïdesses. D'après les traditions locales, le hameau de Bourges aurait été, dans un temps très-reculé, une cité considérable; c'est une exagération sans doute, mais au fond de laquelle il y a quelque chose de vrai, car on trouve dans les champs à l'entour beaucoup de fondations et de ruines. Le bourg de Landes avait aussi, dans le moyen-âge, le titre de ville; il renfermait deux paroisses, une maladrerie et tous les établissements qui constatent une localité importante. Les guerres des Anglais au XIVme siècle, et les guerres de religion au XVIme l'ont ruiné.

L'ensemble des monuments de cette *marche* si curieuse, serait incomplet s'il y manquait un souvenir du christianisme. Nous le trouverons dans la chapelle qui existait au milieu de la vaste plaine où est situé le grand *dolmen* que nous avons décrit en premier lieu. Le comte Foulques, après avoir remporté sur les Blaisois, dans ce lieu même, la victoire dont nous avons parlé plus haut, donna à cette chapelle le nom de *Chapelle-Vendomoise*, que porte encore le bourg qui s'est formé autour de son antique sanctuaire.

Les trois *marches* que nous avons reconnues, forment une espèce de triangle dont le cours du Loir est la base, et à l'aide duquel on peut tracer toute la

(1) *Histoire manuscrite de la paroisse de Landes.* L'existence de ce monument, difficile à reconnaître sous l'enduit de maçonnerie dont il est en partie recouvert, nous a été révélée par M. de Lasaussaye qui a bien voulu nous communiquer ses dessins et ses notes.

ligne des frontières de l'ancien pays de Vendomois. Partant du *dolmen* de la Chapelle-Vendomoise, et se dirigeant à l'est, cette ligne embrassait d'abord les communes de la Chapelle-Vendomoise, Villefrancœur, Champigny et Conan qui font maintenant partie de l'arrondissement de Blois; elle rejoignait la limite actuelle de l'arrondissement de Vendôme, entre Baignaux et Boisseau, où commençait le pays de Dunois, et la suivait jusqu'au point d'intersection de cette limite avec celle des cantons de Selommes et de Morée; de ce point, elle se dirigeait en droite ligne vers le Loir qu'elle atteignait à Fréteval.

En partant du même *dolmen* vers l'ouest, la ligne séparative suivait le cours de la Cisse de Landes, embrassait la commune de ce nom et celle de Lancôme, et rejoignait ensuite la limite des arrondissements de Vendôme et de Blois, jusqu'à celle du département d'Indre-et-Loire.

Là il devient difficile de tracer une démarcation exacte. Nous ne sommes plus sur les confins de deux *pagi*, de deux subdivisions intérieures; nous sommes sur les frontières de deux grandes cités, celles des *Carnutes* et des *Turones* (Chartres et Tours). Or, les peuples de la Gaule mesuraient leur puissance sur l'étendue des *marches* ou espaces déserts qu'ils laissaient autour de leur territoire, comme une garantie contre les agressions imprévues. Ces vastes solitudes, terrain neutre entre les nations celtiques, ne furent défrichées qu'au moyen-âge, et devinrent alors une source de querelles et de guerres interminables entre les seigneurs féodaux qui empiétaient chacun de leur côté sur ces landes immenses et ces forêts vierges.

La frontière qui séparait les Chartrains des Tourangeaux, du côté du Blaisois, s'appelait *Blesimarca* ou Blémars, c'est-à-dire marche Blaisoise. Elle s'étendait depuis Saint-Cyr-du-Gault qu'on nommait aussi Saint-Cyr-en-Blémars jusqu'à la Loire. Toute cette contrée est encore couverte de bois, et ce n'est que dans ces dernières années qu'on a commencé à y percer des routes. La même frontière, du côté du Vendomois, suivait à peu près la limite actuelle de l'arrondissement de Vendôme et du département d'Indre-et-Loire; elle enlevait seulement, à ce département la commune de Monthodon.

Dans cette commune, la carte de Cassini indique une ferme nommée le Gréez, point important par l'intersection des limites de trois grands peuples, les *Turones*, les *Carnutes* et les *Cenomani*, et plus tard de trois diocèses, ceux de Tours, de Chartres et du Mans. Ce nom de Gréez a une signification qu'il est utile de constater pour l'étude de l'ancienne géographie de la Gaule. C'est un vieux mot qui s'est conservé dans la langue allemande où *grenze* signifie encore frontière. Il y a beaucoup de paroisses du nom de Gréez, Grez ou Cré, dans nos provinces de l'ouest (1), et toujours elles sont situées près des limites des anciennes divisions territoriales qu'elles peuvent servir à faire reconnaître, de même que les

(1) Je citerai seulement Gréez près Montmirail (*Sarthe*), sur les confins des diocèses de Chartres et du

localités qui portent les noms de Marche, Marc, Saint-Mars, et ceux de Fins ou Fains, dérivés du mot latin *Fines*.

A partir du point que nous venons de signaler, le Vendomois devenait limitrophe de la cité des *Cenomani* ou du Mans, et la ligne séparative remontant au nord, laissait de côté les communes de Saint-Arnoult, Sasnières, Ambloy et Villiersfaux, puis suivant le ruisseau de la Brisse depuis sa source, aux marais de Pouline, jusqu'à l'endroit où il coupe la route de Vendôme à Montoire, près de l'ancien étang de Berger, elle atteignait le Loir un peu au-dessous de Varennes, abandonnant au Maine toute la presqu'île de Thoré.

Cette démarcation est celle des anciens diocèses de Chartres et du Mans. Mais à l'époque gauloise, tout ce pays n'était qu'une marche déserte, commune aux trois cités des *Carnutes*, des *Turones* et des *Cenomani*, et occupée par une immense forêt qui couvrait la plus grande partie des cantons de Saint-Amand et Montoire (Loir-et-Cher), et de ceux de Château-Renault et Neuvy-le-Roi (Indre-et-Loire).

Cette forêt était connue sous le nom de Gastines ou Wastines, que porte encore une masse assez considérable de bois près de Montrouveau. Ce nom est dérivé du radical *vast*, qui signifiait une terre déserte et en friche, et d'où est venu le mot *dévaster*, réduire en désert. Une autre *Gastine*, ou terre déserte, séparait le territoire des *Carnutes* au sud-est, de celui des Sénonais; on l'appelle encore le pays de Gâtinais. La forêt de Gastine n'a commencé à être défrichée qu'au XI[me] siècle. La métairie de *Grand-Mars*, sur les confins de la commune d'Huisseau, semble indiquer sa limite primitive au nord; vers le midi, elle s'étendait au moins jusqu'à la commune de Saint-Laurent-en-Gâtines (Indre-et-Loire). Son défrichement est un des faits les plus importants de l'histoire du Vendomois au moyen-âge.

Nous avons déterminé l'étendue de l'ancien territoire Vendomois sur la rive gauche du Loir. Sur la rive droite, il n'y avait guère de cultivé et d'habité que les vallées arrosées par cette rivière et ses affluents; tout le reste du pays était une marche déserte formant l'extrémité de l'immense forêt du Perche, qui servait de frontière à la cité des Carnutes au nord, depuis les bords de l'Eure jusqu'à ceux du Loir et de la Sarthe. Au XII[me] siècle, cette contrée était encore à l'état de forêt; une charte passée en 1134, au Temple, près Mondoubleau, est datée de la maison des chevaliers du Temple, dans la forêt du Perche (1). De

Mans, Gréez, près Sillé-le-Guillaume, sur les confins des départements de la Sarthe et de la Mayenne ou des anciennes cités des *Cenomani* et des *Diablintes*, Gréez-en-Bouère (arrondissement de Château-Gonthier, *Mayenne*), sur les confins des diocèses d'Angers et du Mans, enfin Saint-Mars-de-Cré près du Lude *(Sarthe)*, qui réunit deux noms également indicatifs de frontières, et est en effet près de celles de l'Anjou et du Maine.

(1) *Actum in foreste quæ Perticus dicitur, in domo militum de Templo.* Charte de Geoffroy, vicomte de Châteaudun. Arch. de la préfect.

nos jours même, il y a dans toute cette portion de l'arrondissement beaucoup de bois et de landes, et la population y est très-clair-semée. Dans plusieurs communes, les défrichements ne datent que du temps de Henri IV, qui aliéna de grandes étendues de bois domaniaux et les livra à la culture.

Le ruisseau du Boulon, à son embouchure dans le Loir, en face de Thoré, marquait la limite des cités gauloises de Chartres et du Mans, limite qui devint plus tard celle des deux diocèses. En partant de cet endroit où l'ancienne route de Vendôme au Mans franchissait le Boulon à un gué nommé le *Gué-du-Loir*, la ligne séparative des deux pays passait entre les communes de Lunay et de Mazangé, puis elle embrassait Épuisay, le Temple et Beauchêne. Au nord de cette dernière commune est celle de *Saint-Mars-du-Cor* dont le nom, d'après les explications que nous avons données plus haut, indique une *marche* ou frontière. En effet, c'était aux confins de cette paroisse que s'arrêtait l'ancien archidiaconé de Vendôme. A peu de distance au nord du bourg, dans un étroit vallon, un monticule isolé porte les ruines d'un vieux fort qu'on appelle la *Motte-de-fer* ou le *Champ-du-Trésor* (1), dénominations qui révèlent en général l'existence d'une ancienne localité celtique, car la superstition populaire y suppose toujours des trésors cachés. Là, sans doute, il y avait une tombelle élevée près de la frontière, par les *Carnutes* ou par leurs voisins les *Cenomani*. Mais la véritable limite du Maine était le cours de la petite rivière de Graisne, depuis Choue jusqu'à Sargé, dernière paroisse de l'évêché du Mans. Non loin de Sargé, en allant de cette commune à Mondoubleau, on voit sur une hauteur à droite de la route, près du bois des Galouries, un *dolmen* connu dans le pays sous le nom de la *Pierre-du-Breuil* (2). La tradition du pays veut que cette pierre tourne sur elle-même le jour de Noël, à minuit. Cette croyance qui s'applique à la plupart des monuments du même genre, leur a fait donner dans beaucoup d'endroits le nom de *Pierre de minuit*, ou de *Pierre qui tourne;* c'est un reste des superstitions druïdiques qui se sont maintenues si vivaces jusqu'à nos jours, dans nos provinces du centre et de l'ouest. La Motte-de-fer et le dolmen de Sargé fixent, de ce côté des frontières Vendomoises, les deux extrémités de la *marche* du Maine.

A partir de Saint-Mars-du-Cor, le Vendomois confinait au Dunois ou *pagus Dunensis*, dépendant comme lui de la cité de Chartres. La ligne de démarcation tournait autour des communes de Romilly et de Chauvigny qui ont toujours appartenu à l'archidiaconé de Vendôme, puis allait rejoindre le Loir en traversant la vaste forêt de Fréteval.

(1) Beauvais de Saint-Paul, Histoire de Mondoubleau.

(2) C'est la troisième fois que nous trouvons le nom de *Breuil* appliqué à des monuments Gaulois, situés sur des limites; nous avons vu les grottes du Breuil près Thoré, le dolmen du Breuil, commune de Brevainville, enfin la pierre du Breuil, près Sargé.

Nous voici revenus à notre point de départ, après avoir parcouru toute la circonférence de l'ancien pays de Vendomois. De ce que nous avons vu, il résulte que pour reconstituer le *pagus Vindocinensis*, il faudrait d'un côté ajouter à l'arrondissement de Vendôme les communes de Conan, Champigny, Villefrancœur, la Chapelle-Vendomoise, Landes et Lancôme (arrondissement de Blois), et celle de Monthodon (Indre-et-Loire) ; de l'autre, en retrancher les communes de Sasnières et Ambloy (canton de Saint-Amand), celles de Villiersfaux et Thoré (canton de Vendôme), le canton entier de Montoire, celui de Savigny, moins la commune d'Épuisay, ceux de Mondoubleau et de Droné, à l'exception des communes du Temple, Beauchêne, Romilly et Chauvigny, enfin la partie est du canton de Morée. Ce qui reste est le cœur du pays, le sol primitif auquel doivent d'abord s'appliquer nos études.

Si l'on examine sur la carte la configuration de ce territoire, on remarquera que la ville de *Vindocinum* n'était point au centre du *pagus* dont elle était le chef-lieu, car elle touchait presqu'aux grandes forêts du Perche et de Gastines, *marches* du Maine et de la Touraine. Telle était la position ordinaire des *oppida* gaulois, forteresses destinées à défendre l'entrée du pays contre les incursions des peuples voisins.

Le fort de Vendôme qui occupait l'emplacement de notre vieux château, était parfaitement situé pour remplir ce but. Il s'élevait à l'extrémité d'une de ces côtes abruptes par lesquelles se termine presque partout le vaste plateau de la Beauce. Du haut des rochers qui soutenaient ses remparts, il dominait au nord la vallée du Loir dont un bras coule au pied de la montagne, et vers l'ouest une gorge étroite au fond de laquelle un torrent a creusé son lit. Une profonde coupure, faite de main d'homme, complétait du côté du plateau de la Beauce, vers le sud, l'enceinte triangulaire de la citadelle. Ses dépendances paraissent s'être étendues à une certaine distance au-delà de cette enceinte. On voit à l'embranchement de la nouvelle route de Vendôme à Blois, et de l'ancien chemin qui conduisait directement au château par le village du Temple, une pierre droite et de forme conique, qui marquait probablement la limite de l'*oppidum* gaulois ; c'est encore près de là que finit la commune de Vendôme. Cette pierre, du genre de celles que les archéologues nomment *peulven*, a 5 m. de circonférence, et 2 m. 20 c. de hauteur apparente ; elle est orientée de l'est à l'ouest, dans le sens de sa plus grande épaisseur. Le peuple a cru long-temps qu'elle tournait sur elle-même dans la nuit de Noël, suivant la tradition très-répandue que nous avons déjà signalée ailleurs.

Il ne reste, sur l'emplacement du château, aucun débris de constructions gauloises ou romaines. Mais d'anciens noms de lieux constatent l'existence de monuments qui ont disparu. Sur le plateau qui fait face au château, de l'autre côté de la gorge où est situé le faubourg Saint-Lubin, un vaste terrain planté

presqu'entièrement en vignes, porte le nom de la *Motte* et de la *basse Motte*. Ces noms indiquent qu'il existait en cet endroit au moins une tombelle, et peut-être deux. De ce plateau, la vue est très-étendue ; on aperçoit distinctement les côtes de Saint-André et du Breuil où finissait, comme nous l'avons dit, le territoire Vendomois. Une charte du IXme siècle, relative à des biens situés à Marcilly et Villariat *(Villa Heiredis)*, fait mention d'un manoir avec ses dépendances situés au lieu nommé le *Champ de Mars*, près du château de Vendôme (1). Ce lieu placé entre Villariat et le château, ne peut être que le plateau de la *Motte*, qui prit sans doute ce nouveau nom sous la domination romaine ; car les Romains consacraient souvent au dieu Mars les tombelles gauloises. Ils avaient élevé une statue colossale de ce dieu sur la tombelle qui existe encore près du château d'Amboise, ancien *oppidum* des *Turones* (2). Toutes les villes fortifiées eurent à cette époque leur champ de Mars ; celui de Châteaudun était dans une île du Loir, qui a conservé le nom de *Chamars*.

L'intérieur de la montagne sur laquelle le château de Vendôme a été bâti, renferme un de ces mystérieux souterrains que l'on rencontre ordinairement dans les anciennes localités celtiques. Nous avons déjà dit que les érudits ne sont point d'accord sur l'origine et le but de ces vastes excavations. En général on les regarde comme l'œuvre des seigneurs du moyen-âge ; cependant on ne trouve, dans les chartes, les chroniques et les autres documents authentiques de ce temps, aucune preuve, aucun souvenir de l'exécution de ces grands travaux.

Il faut donc remonter plus haut pour en découvrir les véritables auteurs, et l'opinion qui les attribue aux Gaulois nous paraît être la mieux fondée.

César, comme nous l'avons vu, affirme dans ses commentaires, qu'il n'y avait pas de peuple plus habile que les Celtes à creuser des voies souterraines ; ces asiles secrets étaient tellement multipliés, qu'à l'approche d'une armée ennemie, les habitants du pays pouvaient s'y cacher avec tout ce qu'ils possédaient, et semblaient disparaître dans le sein de la terre. Baraillon, l'observateur le plus exact des antiquités celtiques, a remarqué qu'il existait des souterrains dans toutes les villes gauloises situées sur des hauteurs, et il en cite de nombreux exemples dans le Limousin, la Marche et le Berry (3). Cette observation s'applique avec autant de vérité à nos provinces. Ainsi la montagne sur laquelle est bâti le château d'Amboise, renferme de vastes souterrains dont l'origine est inconnue. La cité même de Chartres, capitale de la grande nation des Carnutes dont notre pays dépendait, n'eut d'abord d'autres habitations que des cavernes creusées dans

(1) *Propè Vindocino castro, in loco qui vocatur Campus Martius* (Charte de l'an 833, Annales de l'ordre de Saint-Benoist, t. 2, preuves n° 55).

(2) *Liber de compositione castri Ambaziac.* c. 1. Spicil. Acherii. t. III.

(3) Recherches sur les monuments celtiques, pages 156 et 309.

la côte escarpée qui, au sud de cette ville, domine le cours de l'Eure. « Ces » antres, dit M. Chevard, dont la plupart subsistent encore dans les quartiers » bâtis en haut et sur le penchant de la colline, entre le nord et le midi, servirent » de retraite aux premiers habitants de Chartres. Il est peu de villes, ajoute-t-il, » qui renferment autant de cavités ; presque tous les édifices marquants, et qui » remontent à une certaine antiquité, tels que le palais des comtes, les premières » églises, les anciens monastères, les maisons qu'habitaient jadis l'évêque et ses » chanoines, et beaucoup de bâtiments particuliers contiennent encore, pour la » plupart, de grandes pièces souterraines indépendamment des caves et caveaux » qui se trouvent au-dessous et qui souvent communiquent à d'autres souterrains » taillés dans le roc (1). » Des murs cyclopéens composés d'énormes pierres brutes fermaient sur la crête de la montagne cette enceinte naturelle (2). De là vient le nom de Ville-des-pierres, que Chartres portait encore au moyen-âge, et qui n'est que la traduction du nom de *Carnutes*, dont l'étymologie se trouve dans le mot celtique *Cairn*, rocher ou pierre. Quant au nom moderne de Chartres, il paraît dérivé du mot latin *carcer*, qui signifie un antre, et par extension un cachot. Ce nom se retrouve sur les confins du Vendomois, dans la petite ville de la Chartre remarquable comme localité celtique. Enfin, nous parlerons tout à l'heure des souterrains de Trôo, bien autrement vastes que ceux de Vendôme, et dont l'origine gauloise ne peut être méconnue. L'étendue de ces cavernes artificielles, les précautions prises pour les rendre habitables, les traces qu'elles présentent souvent du séjour des hommes et des animaux, tout concourt à prouver qu'elles ont pu servir de refuge à des populations entières.

Si l'on en croit de vagues traditions, les souterrains du château de Vendôme auraient eu autrefois une étendue considérable ; ils auraient communiqué d'un coté avec le ravin du faubourg Saint-Lubin, de l'autre avec la crypte de l'ancienne église de Saint-Bienheuré construite sur l'emplacement d'un sanctuaire druïdique. Si cette dernière communication a réellement existé, la trace en est tout à fait perdue. Mais le hasard a fait découvrir, il y cinquante ou soixante ans, une galerie percée dans la partie de la montagne qui touche au faubourg St-Lubin. Ce fut en creusant une cave dans la cour d'une très-ancienne auberge située à l'entrée de ce faubourg, et portant l'enseigne de Saint-Jacques, qu'on trouva l'ouverture inférieure de cette galerie. En pénétrant sous ses voûtes obscures, on arrive à un vaste réservoir d'eaux souterraines dont les nappes limpides scintillent à la lueur des flambeaux, à travers les sombres détours de la caverne. Le trop plein de cette source toujours abondante, s'échappe par la base du rocher, et forme un ruisseau qui va se perdre à quelques pas de là dans le Loir, un

(1) Histoire de Chartres, tom. 1er.

(1) *Erat enim ex quadratis et immanissimis lapidibus constructa altisque turribus munita et idcircò urbs lapidum vocitata.* (Chronique d'Aganon.)

peu au-dessus du pont Saint-Georges. La galerie qui conduit au bassin intérieur porte dans sa voûte cintrée l'empreinte des coups de pic qui attestent le travail de l'homme ; la coupe en est d'une perfection remarquable. La largeur de cette galerie est de 1 m. 40 c. : sa hauteur de 2 m. 20 c. à la partie inférieure, va en augmentant graduellement jusqu'à 4 m. 20 c. à la partie supérieure. On peut la suivre en montant sur une longueur de 60 mètres. Un autre galerie large de 2 m. 40 c., s'embranche sur celle-ci au-dessous du réservoir et paraît suivre une direction parallèle à la côte du faubourg Saint-Lubin ; mais elle est interrompue après un parcours de 8 m. par un éboulement auprès duquel on remarque dans le roc des trous qui semblent avoir été pratiqués pour soutenir les gonds d'une porte. La tradition indique que les souterrains avaient une issue dans le haut du faubourg, près la fontaine de Saint-Sulpice ; d'après la direction et la pente de cette galerie, il serait possible qu'elle se terminât à ce point. Quant à la galerie supérieure, elle devait aboutir au sommet de la montagne, vers l'entrée de la cour du château ; elle est fermée seulement à quelques mètres du sol, par des éboulements très-anciens, qui sont à 20 m. environ au-dessus du niveau de la rue. La pente de cette galerie est si bien ménagée, que les chevaux et les bestiaux pouvaient la parcourir pour s'abreuver dans les profondeurs de la terre, à l'abri de la vue et des traits de l'ennemi. Cette pente est uniformément de 33 c. par mètre. Ces beaux souterrains sont un des objets les plus curieux qu'on puisse visiter à Vendôme ; leur existence inconnue dans le siècle dernier, était probablement aussi oubliée dans le moyen-âge, car les comtes de Vendôme avaient fait percer à grands frais un puits d'une profondeur énorme, à l'extrémité opposée de l'enceinte de leur citadelle. Des cavernes et des pierres brutes qui servaient d'autels et de bornes territoriales, voilà les seuls monuments que les Gaulois nous aient laissés. Il n'a pu rester aucune trace de leurs habitations ni même des murailles de leurs villes, car elles étaient construites presque partout en bois et en pisé, suivant le témoignage de César.

Le Loir baigne, comme nous l'avons dit, du côté du nord, le pied de la montagne sur laquelle s'élevait la forteresse de *Vindocinum ;* mais en cet endroit il se partage en une multitude de bras qui forment comme un archipel de petites îles basses et marécageuses. Sur la plus grande et la plus élevée de ces îles, au centre du marais, étaient dispersées les maisons de bois et de terre qui formaient le hameau gaulois où habitaient les clients et les serfs, tandisque la caste noble et guerrière occupait les hauteurs fortifiées de la citadelle. L'emplacement de ce hameau est aujourd'hui représenté par le quartier qui s'étend depuis l'église Saint-Martin jusqu'à celle de Saint-Pierre-la-Motte ; c'est encore la seule partie de la ville qui soit toujours au-dessus des eaux dans les plus fortes inondations.

Placé entre les deux grandes capitales des *Carnutes* et des *Turones,* Vendôme

dut avoir dès lors quelqu'importance comme lieu de passage. La route de Tours à Chartres descendait comme aujourd'hui jusqu'aux bords du Loir, par la gorge étroite et profonde du faubourg St-Lubin. Ensuite on franchissait les différents bras de la rivière en passant d'une île à l'autre par des gués ou sur des ponts de bois qu'on appelait les ponts Chartrains, *pontes Carnotenses*. Rien n'est plus commun, dans nos provinces du centre, que de rencontrer sur d'anciennes voies romaines ou gauloises des chaussées longues et étroites, percées d'une série de petits ponts sur des marais ou des rivières, aux endroits où des îles, en coupant leur lit, rendent la traversée plus facile. L'origine de ces constructions est généralement inconnue, et si l'on veut suivre par la tradition les traces de leur existence, on arrivera jusqu'à l'époque celtique. Ces ponts étaient entretenus aux frais des cités qui y percevaient des péages, branche importante des revenus publics. César attribue le crédit dont jouissait le chef Dumnorix, dans la cité d'Autun, aux richesses qu'il avait acquises en se faisant donner la ferme générale des péages (1). La cité des Carnutes entretenait des ponts semblables à toutes les extrémités de son territoire, sur les grandes voies de communication. On trouve un pont *Chartrain* à Vendôme, on en trouve au-delà d'Orléans sur la route de Sens, on en trouve à Blois où la chaussée s'étend à plus d'un kilomètre de longueur à travers les marais formés par la rivière du Cosson, sur la rive gauche de la Loire. Du côté de Dreux, sur la route de Paris, le village de *Pontchartrain* indique encore, par son nom, l'établissement d'une voie pareille, toujours près des limites du territoire de la cité.

A côté de ces moyens de communication créés dans un but national, et maintenus par le trésor public, il existait d'autres voies secondaires que chaque localité entretenait dans l'intérêt de ses relations commerciales. Les ponts construits sur ces voies étaient placés sous la protection spéciale du dieu qui présidait au commerce. Ils furent appelés par les Romains ponts de Mercure, *pontes Mercurii*, et après l'établissement du christianisme prirent généralement le nom de ponts Saint-Michel, car la ressemblance des effigies fit substituer presque partout le nom de l'archange à celui du messager aîlé de Jupiter (2). A Blois, une longue chaussée en ruines, connue sous le nom de pont Saint-Michel, s'étend sur les marais de la rive gauche de la Loire, parallélement aux ponts Chartrains. Paris avait aussi son pont Saint-Michel à côté de la communication principale établie par le grand pont et le petit pont, entre les deux rives de la Seine. A Vendôme, la ligne des ponts Saint-Michel commençait comme celle des ponts Chartrains, à l'issue de la gorge du faubourg Saint-Lubin, et se dirigeait vers le nord-ouest, en passant sur une motte ou butte de terre élevée de main d'homme

(1) César. *De bello Gall. lib. 1.*

(2) « Un des souvenirs les plus remarquables de ces anciennes consécrations à Mercure subsiste dans le nom » du village de Mont-St-Michel-Mont-Mercure, département de la Vendée » (La Saussaye, Origines de Blois).

pour rehausser le sol à l'endroit où fut bâtie depuis l'église de St-Pierre-la-Motte, qui en a pris son nom. La chaussée traversait ensuite un bois de cormiers dont le nom est resté au quartier de la Cormegeaie, et allait aboutir au-delà du marécage, à la route du Maine. Cette ligne est représentée aujourd'hui par la traverse de la route royale de Blois à Laval, et celle des ponts Chartrains par la route royale de Tours à Chartres, ou de Paris en Espagne. C'est autour de ces deux voies que la ville actuelle s'est formée. Parmi les ponts qui existaient à Vendôme, un seul, celui qui est au milieu de la rue du Change, était en pierre ; il fut probablement construit ainsi sous la domination romaine ; car dans les temps les plus reculés du moyen-âge, on le trouve désigné sous le nom de pont Perrein ou Parrain, *pons petræus*. Sa construction actuelle est tout-à-fait moderne.

Les détails que nous venons de donner sur la topographie antique de Vendôme suffiraient, à défaut de preuves historiques, pour démontrer que cette ville dut être toujours le chef-lieu du pays qui porte son nom. Cependant, une ancienne tradition représente la commune de Naveil comme ayant été autrefois une cité considérable, capitale de toute la contrée ; on ajoute que cette ville s'appelait *Tourteline*, ce qui peut être en effet son vieux nom celtique défiguré, car le nom actuel de Naveil, *Navolium*, est latin ; il vient de ce qu'on passait autrefois le Loir sur un bac, *navis*, au lieu où est maintenant le pont qui conduit à l'église de cette paroisse. La tradition est du reste évidemment exagérée ; mais elle ne manque pas tout-à-fait de fondement. Il est certain qu'à l'époque gauloise, une population nombreuse dut habiter les grottes dont sont percés, dans toute leur étendue, les rochers de la côte de Montrieux (1). En face de cette côte, dans la plaine où est l'église de Naveil, on a trouvé des tombeaux gaulois de pierre, en forme d'auges, des médailles et des ornements de bronze. Enfin au moyen-âge, Naveil était le chef-lieu d'une *condita*, subdivision du *pagus* qui répondait à nos cantons, comme le *pagus* lui-même à nos arrondissements (2) ; la *condita* de Naveil embrassait d'un côté la commune de Villiers, de l'autre celles de Marcilly et de Villerable. Cette localité eut à ce titre une importance réelle, mais elle ne doit pas élever ses prétentions plus haut.

Nous avons déterminé l'étendue et les limites de l'ancien pays de Vendomois, et nous avons décrit l'*oppidum* ou lieu fortifié qui en était la capitale à l'époque gauloise. Il nous reste à parler des portions de territoire qui, à cette époque, y étaient étrangères, mais qui y furent annexées dans les temps postérieurs, et qui en dépendent encore aujourd'hui.

(1) Dans le prolongement de cette côte, à l'est, au tertre de Huchepie près Coutiras, des travaux de terrassement ont mis à découvert un caveau sépulcral gaulois, comblé par un éboulement. On y a trouvé des ossements, un sabre à lame très-large, des haches celtiques en pierre, et une lampe en terre grossière, mais d'une forme élégante et peu commune, dans une niche creusée dans le roc.

(2) *In pago Vindocinensi, in condità Navoliensi, in loco nuncupato Marciago* (Charte de l'an 833 citée plus haut).

Du côté de l'ouest le Vendomois finissait, ainsi que le territoire de la cité de Chartres, à Thoré où commençait celui de la cité du Mans et du peuple des *Cenomani*. Depuis ce point, la vallée du Loir, jusqu'au confluent de cette rivière avec la Braye, formait un *pagus* ou pays dépendant de la cité du Mans, et dont l'*oppidum*, le chef-lieu était la ville antique de Trôo.

La montagne de Trôo est une des localités les plus intéressantes qui puissent être offertes aux études de l'artiste et de l'antiquaire. Elle forme une sorte de promontoire qu'on voit de loin se détacher en saillie sur la ligne des plateaux élevés qui bordent la vallée du Loir au nord. Sa pente méridionale s'élève brusquement à pic jusqu'à une hauteur de plus de cent mètres au-dessus de la rivière. A l'ouest elle domine une large plaine que ferme à l'horizon le plateau de Sougé; à l'est un ravin profond l'isole des coteaux voisins. L'ancienne ville située au sommet de la montagne, était entourée d'un fossé profond et d'une ceinture d'épaisses murailles, excepté vers le midi où le roc escarpé, dont le pied est baigné par les eaux du Loir, présente un front inaccessible. Ces fortifications sont d'une haute antiquité; elles ont été réparées et reconstruites à diverses époques du moyen-âge; mais on y remarque des traces du travail gallo-romain. Les murs sont des massifs de petites pierres noyées dans un ciment très-dur. On entrait dans cette enceinte par trois portes, à l'est, au nord et à l'ouest, aucun accès n'étant possible par le côté du midi. La porte de l'ouest subsiste seule presque dans son entier, elle est remarquable par un reste d'arcade où les pierres blanches alternent avec les pierres de roussard, espèce de grès ferrugineux d'une couleur sombre; cette sorte de mosaïque est tout-à-fait dans le goût des constructions gallo-romaines. Auprès de cette porte sont les ruines d'une petite église consacrée à saint Michel. En dehors de la porte du nord, sur le bord extérieur du fossé, s'élève une tombelle de forme conique, mais à base oblongue, comme presque tous les monuments de ce genre; elle a 84 m. de circonférence et 9 m. de hauteur. Une autre tombelle beaucoup plus considérable se dresse sur la crête même de la pente méridionale de la montagne, dans l'intérieur de l'enceinte et près de son extrémité orientale. Elle n'a pas moins de 175 m. de circonférence et 14 m. de hauteur au-dessus du sol de la place de l'église; la hauteur primitive a dû être diminuée au moins de 4 mètres, car le cône a été évidemment tronqué, et son sommet est aujourd'hui une plate-forme de 70 m. de pourtour. Cette place qui fut jadis le théâtre des rites sanglants du culte druïdique, servait encore dans le XVIme siècle aux exécutions des criminels. Les deux tombelles sont placées exactement sur une même ligne, du midi au nord, et orientées de l'est à l'ouest dans le sens du plus grand diamètre de leurs bases elliptiques (1). Du sommet de la grande tombelle, l'œil embrasse, dans une

(1) Dans les endroits où il y avait deux tombelles, elles étaient en général d'inégale grandeur et placées sur la ligne de la méridienne, la plus grande au midi, la plus petite au nord. Telle était leur disposition à

étendue de dix à douze lieues, toute la longueur de la riante et fertile vallée où le Loir serpente comme un ruban argenté au milieu des vertes prairies, des bosquets d'aulnes et de peupliers, des champs couverts de riches moissons. D'un côté les tours de Montoire et de Lavardin, de l'autre le plateau de Songé couronné par son camp romain, les rochers de Poncé et la tombelle de la Chartre terminent à l'horizon cet admirable tableau.

Au moyen-âge, la ville de Trôo s'était étendue hors de l'enceinte primitive, vers le ravin à l'est. De ce côté, la pente de la montagne est moins escarpée; un fossé et un mur en pierres de taille, dont la construction ne remonte pas au-delà du XVme siècle, circulaient sur ses flancs, se rattachaient aux anciennes fortifications près de la porte du nord et suivant les sinuosités de la côte, venaient aboutir aux bords du Loir. Cette seconde enceinte est parfaitement conservée sur la pente, mais il n'en reste que des vestiges dans la vallée; l'espace qu'elle renfermait est désert, on n'y voit plus que des ruines et des champs cultivés. La population est maintenant concentrée dans l'enceinte supérieure, dans quelques maisons au bas de la côte, et surtout dans le sein même de la montagne. En effet, l'intérieur de cet énorme massif est percé, dans tous les sens, d'un labyrinthe de galeries creusées dans le roc, qui montent, descendent, se communiquent, s'entrecroisent et peuvent avoir, dans leur ensemble, une longueur de plusieurs kilomètres. La croyance populaire veut même qu'elles se soient étendues jusqu'à Bessé, à plus d'un myriamètre de distance; c'est une exagération évidente; mais il est possible qu'un conduit secret se soit ouvert au loin dans la campagne, pour offrir un moyen d'évasion dans les périls urgents. La largeur de ces galeries est en général de 2 m., leur hauteur d'un m. 30 c.; leurs voûtes sont plates et taillées sans art; on y rencontre de distance en distance de grandes salles ou carrefours de forme circulaire, dont la hauteur est de 2 m. à 2 m. 70 c. Ces salles étaient les lieux de retraite vers lesquels convergeaient toutes ces voies souterraines; elles ont chacune leur nom connu des habitants du pays. Une des galeries monte par une rampe en pente douce, parfaitement tracée jusqu'à la grande tombelle, au-dessous de laquelle elle se termine très-près du sol, car on y voit percer les racines des arbres plantés sur la hauteur. Une autre conduit au centre de la montagne, où l'on trouve une source intarissable. Ainsi, là comme à Vendôme, la population s'était assuré une provision d'eau cachée au fond de ses asiles souterrains. Cette galerie, où se forment des stalactites et des pétrifications, est maintenant en partie obstruée par plusieurs éboulements, et l'eau se tire par un puits très-profond, placé au sommet de la côte, vers le milieu de l'enceinte supérieure; les sons répercutés dans les cavités du roc, y forment un écho très-remarquable, qui répète des phrases entières.

Amboise; *duas motas, unam ab aquilone, alteram à meridie erexit (Liber de comp. castri Ambaziac.)* La situation des champs de la *Motte et de la Basse-Motte* semble indiquer qu'il en était de même à Vendôme.

Toutes ces galeries ont leur ouverture dans la pente méridionale, où elles aboutissent à des grottes habitées. Ces cavernes superposées à plusieurs étages, logent la majeure partie des habitants de Trôo; elles communiquent ensemble par des escaliers taillés dans le roc, ou par des sentiers étroits et sinueux. A mi-côte, le château de la Voûte se détache seul sur ce fond de rochers, avec ses belles terrasses qui se réflètent dans les eaux du Loir. L'enceinte supérieure renferme l'église paroissiale, œuvre remarquable du XI[me] siècle, de vieilles maisons et plusieurs couvents; on voit des portions de murs d'une haute antiquité sur la crête de la pente méridionale, dans un endroit appelé le *Louvre*, qui fut jadis, suivant la tradition populaire, la demeure des princes de la contrée.

Cette rapide description suffit pour donner une idée de tout ce que cette singulière localité présente de frappant et de curieux. Si l'on cherche dans quel but et à quelle époque ont été pratiquées les immenses excavations souterraines qui n'en sont pas la partie la moins intéressante, on reconnaîtra d'abord qu'elles ne peuvent être le simple résultat d'une exploitation de carrières, car il n'a jamais existé dans le voisinage aucune grande ville dont les constructions eussent pu absorber cette énorme quantité de matériaux, et d'ailleurs l'intérieur de cette montagne est composé d'un tuf assez friable et peu propre à bâtir. On ne peut attribuer non plus ces vastes travaux au moyen-âge pendant lequel Trôo n'eut, comme forteresse féodale, qu'une importance secondaire, et ils sont tout-à-fait en dehors des habitudes des Romains. Il faut donc remonter jusqu'à l'époque gauloise pour en découvrir l'origine. Ces temps reculés nous montreront Trôo, chef-lieu d'un *pagus*, et couvrant, par sa forte position, la frontière des *Cenomani*. Couronnée par ses majestueuses tombelles, la forteresse gauloise renfermait, comme la grande cité de Chartres elle-même, toute sa population dans des grottes derrière lesquelles s'ouvraient des asiles secrets qui offraient, en cas de guerre, un refuge assuré. Lors de l'invasion prussienne de 1815, les habitants de Trôo cachèrent encore dans ces galeries souterraines leurs femmes et leurs richesses mobilières, et les soldats étrangers qui occupaient le village, n'osèrent jamais y pénétrer.

Baraillon a décrit, dans le Limousin, une localité qui offre tant de ressemblance avec celle de Trôo, que ses observations rapprochées des nôtres, les éclaircissent et les confirment (1). C'est aussi une montagne isolée, dominant une vaste étendue de pays, défendue autrefois par une triple enceinte, et couverte de débris de constructions gauloises et romaines. L'intérieur de cette montagne est percé et miné de toutes parts, et lorsqu'on frappe le sol, un son caverneux y indique partout des excavations souterraines. Ce lieu où fut jadis une ville considérable, maintenant réduite à un hameau de quelques maisons, porte le nom de *Toull*, qui dans le patois du pays signifie un trou, une cavité profonde.

(1) Baraillon, Recherches sur les monuments celtiques, pages 308 et 309.

Les chartes du moyen-âge désignent Trôo par les mots de *Trauga* ou *Traugus* qui, dans la basse latinité, ont une signification semblable. Le nom actuel lui-même n'est que notre mot *trou* écrit avec l'orthographe anglaise, où les lettres *oo* se prononcent comme la syllabe *ou* (1). Ce nom faisait allusion aux cavernes que renfermait la ville celtique, et qui avaient été les premières demeures de ses habitants.

Le magnifique paysage qui s'offre aux regards du haut de la tombelle de Trôo, représente à-peu-près toute l'étendue du *pagus* qui en dépendait. En général les circonscriptions territoriales de la Gaule, comme celles du moyen-âge, comprenaient tout ce qu'on pouvait apercevoir du haut de la forteresse dominante; les limites de la seigneurie étaient les mêmes que celles de l'horizon. Le pays ou *pagus* de Trôo qui devint dans la suite un doyenné ecclésiastique relevant de l'évêché du Mans, embrassait tout le canton de Montoire, moins les communes de Villedieu, Tréhet, Couture, Montrouveau, les Essarts et Marcé; et en outre les communes d'Ambloy et Sasnières (canton de Saint-Amand), Villiersfaux et Thoré (canton de Vendôme), Lunay, Bonnevau, Cellé, Fontaine et Songé (canton de Savigny). Sur la rive droite du Loir, sa limite à l'ouest était le confluent de la Braye, où la cité du Mans avait établi une de ces longues chaussées percées d'arcades dont nous avons déjà parlé à l'occasion des ponts Chartrains. Les ponts de Braye durent être d'abord en bois et en fascines comme tous les ponts gaulois; reconstruits sous la domination romaine, ils furent longtemps appelés ponts de César. Sur la rive gauche, le ruisseau de Ternay servait de borne au *pagus* dans tout son cours.

Dans la plaine, auprès de Ternay, il existe une ferme appelée Fins *(fines)*. Les latins lui avaient donné ce nom parce qu'elle était située sur une voie romaine, au point où la route sortait du territoire des *Cenomani*, pour entrer sur les marches de la Touraine. Sur le coteau au-dessus de cette ferme, directement en face de Trôo, et dans le méridien des deux tombelles, on voit au milieu d'un champ labouré, un terrain en friche et tout encombré d'énormes pierres. Ce sont les ruines d'un monument celtique, qui marquait le point où finissait le *pagus* de Trôo et où commençait la grande marche de la forêt de Gastines. Ce terrain a été entièrement bouleversé pour y chercher des trésors qu'on y supposait enfouis; le peuple croit encore qu'il y apparaît, pendant la nuit, des monstres et des fantômes. Il n'y reste plus de visible que les débris d'un *dolmen* incliné, dont la table renversée à terre a 2 m. de longueur sur 1 m. 50 c. de largeur. Les autres fragments épars donnent lieu de supposer qu'il y avait en cet endroit un second dolmen du même genre, ou une de ces enceintes

(1) Il est à remarquer que la prononciation et l'orthographe anglaises ne sont sur beaucoup de points que l'ancienne orthographe et l'ancienne prononciation de nos provinces, qui ont donné à l'Angleterre la plus illustre dynastie de ses souverains, celle des Plantagenet.

de pierres qu'on nomme *Cromlech*. La ligne des plateaux qui dominent la vallée du Loir bornait ainsi le *pagus* au midi, à l'est et au nord il confinait au Vendomois dont nous avons tracé plus haut les frontières. Après Trôo, la localité celtique la plus importante de ce pays est la montagne de Lavardin, qui paraît avoir été le siége d'un puissant collége de druïdes. C'est d'ailleurs un site non moins digne d'intérêt par ses beautés naturelles que par ses curiosités archéologiques.

Lorsqu'on va de Montoire à Lavardin par la rive gauche du Loir, on trouve à peu de distance de la ville un étroit vallon d'où sort un ruisseau dont les eaux limpides roulent de cascade en cascades sur un lit de rochers. En suivant le sentier qui borde ce cours d'eau, on marche sous d'épais ombrages, entre deux côtes escarpées, revêtues de la plus riche verdure et hérissées de rocs qui présentent à chaque pas les accidents les plus pittoresques. Tantôt une caverne s'ouvre dans les flancs de la colline, tantôt une énorme pierre tombée de son sommet, forme un pont naturel sous lequel le ruisseau se précipite avec fracas. Plus on avance, plus le vallon devient sauvage et solitaire; enfin on arrive à une espèce de cirque entouré d'une muraille de rochers qui ferme toute issue par une barrière infranchissable. Au fond de cette enceinte un torrent tombe en cascade d'une hauteur de plus de 10 mètres, et vient rejaillir sur le sol couvert de rocs bouleversés; à gauche, de vastes cavernes attirent les regards par leurs larges ouvertures, leurs voûtes élevées, leurs cavités profondes; à droite, une grotte étroite et basse, où l'eau suinte de la terre et des parois humides, cache la source du ruisseau. Au-dessus de la grande cascade, au sommet de la montagne, il existait une chapelle consacrée à saint Éloi; les malades y venaient en pélerinage et y laissaient en offrande de petites pièces de monnaie; les plus pauvres offraient au moins un clou. Cette croyance aux vertus des sources sacrées, et les offrandes qu'on y porte, sont un souvenir des superstitions gauloises. On sait combien on a trouvé de médailles dans la célèbre fontaine de Nismes; le lac sacré de Toulouse contenait des trésors immenses, fruit des offrandes qui s'y étaient accumulées depuis plusieurs siècles, et dont les Romains s'emparèrent en le desséchant. Grégoire de Tours se plaint de ce que les habitants de la campagne allaient encore de son temps prier auprès des sources druïdiques et y jeter des pièces de monnaie. Partout où ces coutumes n'ont pu être abolies, le christianisme les a purifiées; il a érigé des chapelles auprès de ces sources, objet d'une antique vénération, et les a placées sous la protection de quelque saint ou de la Vierge, mère des pauvres et des affligés. Dans notre temps même, les pélerins s'y portent en foule à certains jours de l'année; tous s'agenouillent dans la chapelle; quelques-uns visitent encore la fontaine des druïdes et y jettent leur offrande; mais ce n'est plus à des dieux morts que s'adressent leurs prières, et dans les consolations de la foi, ils recueillent au moins l'espérance.

A partir du charmant vallon de Saint-Éloi, plus connu dans le pays sous le nom bizarre des *Recuisages*, la côte, dans son prolongement au-dessus du Loir jusqu'à Lavardin, est percée de grottes qui par leurs dimensions, leur aspect et leurs distributions intérieures offrent une similitude frappante avec celle que nous avons décrite au Breuil près Thoré. Cette côte très-escarpée, couverte de broussailles et de bois touffus, est d'un accès fort difficile; aussi ces grottes si curieuses sont à peine connues des habitants du pays, et c'est peut-être à cet heureux oubli qu'on doit leur conservation presqu'intacte. Elles s'ouvrent toutes sur une même ligne, aux deux tiers à peu près de la hauteur totale du coteau. Celle qu'on rencontre la première a été en partie détruite par une exploitation de carrières. Dans la partie supérieure, on trouve un couloir sinueux qui mène à un réduit intérieur ou cachot long de 5 m. sur 1 m. 70 c. de largeur; dans le sol est un trou oblong, d'un m. 85 c. de longueur, sur 75 c. de largeur et 20 c. de profondeur. Nous avons exposé dans la description des rochers du Breuil, nos conjectures sur la destination de ces trous que nous retrouverons dans toutes les cavernes du même genre. Des rainures creusées dans le roc, indiquent que le cachot était fermé; il communique avec une petite salle qu'éclaire une assez large ouverture cintrée. A l'étage inférieur, on remarque au milieu des bouleversements produits par les travaux des carriers, une sorte de puits ou d'oubliettes, et un petit cachot dont les parois taillées à plusieurs pans, ont environ 2 m. de tour; la porte en est très-basse et la voûte intérieure est à peine haute d'un m. 60 c.

La grotte suivante que nous appellerons l'*Ermitage*, a été heureusement conservée dans toute son intégrité. Après avoir franchi quelques marches brisées, on entre par une large arcade dans une vaste salle qui forme un carré presque régulier de 5 m. en tous sens; la hauteur de la voûte est de 3 m. Auprès de l'arcade est un foyer semblable à celui de la grotte du Breuil, avec un soupirail pour donner passage à la fumée, et de l'autre côté du foyer, une fenêtre cintrée. Au fond de la salle, à droite, on pénètre dans une sorte de couloir long de 2 m. et éclairé par quelques ouvertures irrégulières. A gauche, s'ouvre une arcade large de 2 m. 30 c., où une rainure et de profondes entailles dans le roc marquent la place d'une porte qui devait être attachée par des gonds de fer. C'est l'entrée d'un cachot de 4 m. 50 c. de largeur, sur 3 m. de profondeur, où l'on voit un autel en pierre. Ce cachot communique, par une ouverture plus étroite, avec une petite salle presque circulaire, qui a 7 m. de circonférence: un banc de pierre règne autour de ses parois, et, par sa fenêtre qui s'arrondit gracieusement en cintre, on découvre toute l'étendue de la riante vallée du Loir, que bornent à l'horizon les cimes des hauts plateaux du Perche. Cette grotte réunit tous les caractères d'un sanctuaire druïdique, et a dû être habitée plus tard par un ermite chrétien.

La troisième grotte est plus petite ; elle se compose d'une salle éclairée par une arcade extérieure, et au fond de laquelle est un réduit ou cachot jadis hermétiquement fermé comme le constate la rainure taillée dans le roc à son entrée ; le cachot avec sa rainure est un accessoire indispensable qui ne manque à aucune de ces cavernes. Dans la salle s'ouvre un trou circulaire d'un mètre 30 c. de profondeur, et de 70 c. de diamètre ; un rebord creusé dans le sol, permettait d'y adapter un couvercle de pierre large d'un mètre. Nous avons déjà exprimé l'opinion que ces trous en forme de baquets, étaient destinés à recevoir le sang des victimes. Ajoutons qu'il a été pratiqué dans les parois de toutes ces grottes, des niches dont plusieurs conservent l'empreinte d'entailles faites pour supporter des tablettes comme dans une armoire. Enfin, on y voit un grand nombre de trous qui paraissent avoir été creusés pour sceller des ferrements ; ils sont surtout très-multipliés dans les réduits intérieurs ou cachots.

Un intervalle d'environ deux cents pas sépare ce premier groupe de cavernes d'un autre qui occupe le centre de la montagne, et dont les proportions grandioses et les mystérieuses combinaisons sont pour l'explorateur un nouveau sujet d'admiration et de surprise. Une arche majestueuse se présente d'abord voilée par les buissons et les ronces pendantes; elle donne entrée dans une grande salle de 9 m. de longueur sur 6 de profondeur, et dont la voûte est haute de 3 mètres. A droite est un réduit de 5 m. sur 4 m., où l'on voit dans le sol un trou pareil à celui de la troisième grotte. A gauche s'ouvre un couloir large de 4 m. et long de 6, éclairé par trois arcades cintrées qui lui donnent l'aspect d'un élégant portique. Ce couloir décrit une courbe en s'élevant graduellement ; à son extrémité on remarque la bouche d'une espèce de soupirail où le corps d'un homme peut se glisser, et qui en serpentant obliquement dans l'intérieur du rocher, atteint l'étage supérieur où il communique à une petite grotte par laquelle on peut sortir sur la cime du coteau. Lorsqu'on est assis dans la grande salle, sur un banc de pierre taillé dans le roc, en face de l'entrée, on aperçoit d'un côté les vieilles tours de Montoire, de l'autre les belles ruines du château de Lavardin. Le Loir, par un gracieux détour, vient baigner le pied même de la montagne, puis s'en éloigne à demi caché sous les frais ombrages de ses rives. Ce qui donne à ces lieux un charme particulier, c'est leur aspect sauvage, leur profonde solitude; tandis que l'œil se repose au loin sur une plaine couverte des plus riches cultures, tandis que l'oreille saisit presque les bruits confus qui s'échappent d'une ville populeuse et commerçante, rien ne fait sentir dans ce riant désert la présence de l'homme, ou du moins les vestiges du travail humain ne s'y révèlent que par ces grottes féériques, œuvres de générations éteintes depuis deux mille ans.

A la suite de cette caverne qui surpasse toutes les autres en grandeur et en

beauté pittoresque, on trouve une série de grottes qui ressemblent à des cellules de forme carrée. La dernière seule est d'une dimension plus considérable. C'est une vaste salle de six mètres en tous sens ; profondément enfoncée dans le roc, elle ne reçoit l'air et la lumière que par deux larges couloirs de 4 mètres de longueur. Au fond est un réduit dans lequel on reconnaît les restes d'un escalier qui devait conduire à l'étage supérieur. Mais ce qu'elle offre de plus curieux, ce sont deux soupiraux ou conduits percés horizontalement dans l'épaisseur du massif de rocher qui sépare les deux couloirs. Ces conduits dont l'étendue est de 3 à 4 mètres, sont de forme elliptique, hauts de 50 c., et larges de 30 c. Il a dû être fort difficile de forer aussi régulièrement ces longs tubes de pierre à travers un roc très-dur. Leur destination était-elle d'aérer l'intérieur de la caverne, ou bien ne doit-on pas les considérer plutôt comme de gigantesques porte-voix par lesquels le chef des druïdes, dont cette salle semble avoir été la demeure, faisait entendre ses oracles au dehors ?

Au-dessous de ces grottes, à mi-côte, une jolie fontaine laisse échapper du flanc de la colline un mince filet d'eau qui coule au hasard sur les gazons de la pente escarpée, et va se jeter dans le Loir après avoir traversé le chemin de Lavardin. Cette source est connue sous le nom de la fontaine *Audnée* (Eau donée ou divine) ; quoiqu'elle n'ait été mise sous la protection d'aucun saint, on croit encore à la vertu salutaire de ses eaux pour la guérison de certaines maladies. Rien ne manque donc ici pour compléter l'ensemble d'un sanctuaire druïdique. D'un côté, la grande caverne servant de temple, avec son agreste portique, ses réduits secrets, son trou sanglant. De l'autre, les cellules des druïdes et la grotte du grand-prêtre, dont les dispositions mystérieuses étaient calculées de manière à inspirer la terreur et le respect. Au milieu, la source sacrée dont la vertu bienfaisante conserve encore des croyants, tandis que le temple et ses rites funestes sont, depuis vingt siècles, abandonnés et maudits.

En s'éloignant de ce point, il faut franchir un long espace pour arriver à la dernière grotte qui reste encore à explorer. C'est la seule qui soit généralement connue et visitée, parce qu'elle est d'un accès plus facile que les autres et qu'elle touche presqu'au village de Lavardin, ou du moins à la partie de ce village qui se compose d'habitations creusées dans la montagne. On l'appelle la *Grotte des Vierges*, et différentes traditions ont cours dans le pays sur l'origine de cette dénomination. Quelques personnes prétendent que ce nom vient de ce qu'elle aurait servi d'asile aux filles d'honneur de la reine, lorsque Charles VII résidait à Lavardin, pendant le siége du Mans. Cette conjecture ne mérite pas d'être discutée sérieusement. Il est évident, d'après la disposition des lieux, comme je l'ai dit pour les grottes du Breuil, que ces cavernes n'ont jamais pu être habitées dans les conditions imposées par les mœurs et les usages modernes. D'ailleurs je ne veux point faire de la médisance rétrospective ; mais il est permis

de rappeler que ce n'est point parmi les filles d'honneur qu'on a trouvé une Jeanne d'Arc, et qu'on n'a jamais été chercher à la cour les modèles et les emblèmes de la virginité.

Ce nom de *Grotte des Vierges*, comme ceux de Grotte des Fées ou des Sybilles, se retrouve fréquemment appliqué à d'anciennes localités gauloises qui paraissent avoir servi de demeures aux prêtresses du culte druïdique. Non moins vénérées que les druïdes eux-mêmes, ces prêtresses ou fées formaient comme eux des espèces de communautés monastiques que les Romains appelaient *colléges*, et se liaient par des vœux de chasteté qui ne pouvaient être enfreints que dans certaines circonstances réglées par la loi religieuse. Vêtues d'une robe noire et les cheveux épars, elles s'associaient aux lugubres cérémonies des sacrifices humains et en remplissaient elles-mêmes les rites barbares.

La *Grotte des Vierges* de Lavardin a été indubitablement le séjour d'un collége de druïdesses. Elle a deux étages ; on arrive à l'étage supérieur par un escalier de quatorze marches, à voûte cintrée et taillé dans le roc ; les marches ont 1 m. 20 c. de largeur, et sont hautes de 20 c. Cet escalier conduit à une première salle dont l'étendue est de 6 m. sur 4, et qu'éclaire une fenêtre cintrée ; on y voit un foyer près de la fenêtre, et un trou dans le sol semblable à ceux dont nous avons donné plus haut les dimensions. De là on monte encore deux marches et l'on entre, par une arcade large d'un m. 60 c., dans une grande salle qui n'a pas moins de 10 m. de longueur sur 6 de profondeur. Cette salle est éclairée par deux ouvertures ; l'une n'est qu'un étroit soupirail, l'autre a 1 m. 50 c. de largeur, et laisse apercevoir l'admirable point de vue de la vallée avec le village de Lavardin, ses ruines, son vieux pont et les îles verdoyantes du Loir. Un foyer est placé, comme à l'ordinaire, entre ces deux ouvertures. Au fond de la salle est un sombre cachot de 5 m. sur 3, dans lequel a été érigé un autel ; de profondes rainures constatent à l'entrée de ce cachot et à celle de la grande salle l'existence d'anciennes fermetures. Cet obscur réduit est en outre séparé du reste de la caverne par une excavation large de 2 m., dans laquelle a été taillé un escalier de quatorze marches qui aboutit à l'étage inférieur. On franchissait cette espèce de gouffre au moyen d'un pont de bois dont les traverses reposaient sur des entailles creusées dans le roc, et encore très-visibles. Enfin, à l'extrémité de la grande salle opposée à l'entrée, s'ouvre un couloir sinueux de 7 m. de long, sur 3 m. de large, où la lumière pénètre librement à travers deux arcades qui se dessinent en forme de portique. L'étage inférieur paraît avoir servi uniquement à l'habitation ; il se compose d'une vaste salle de 7 m. sur 8, qui ne reçoit le jour que par une seule ouverture, et d'une pièce plus petite en retour. L'aspect en est le même que celui de la caverne du grand-prêtre, à la fontaine Audnée. Il est à remarquer qu'on n'arrivait à cet étage que par l'escalier communiquant avec la salle supérieure. Il y avait donc là un système d'isolement et

de clôture qui répond parfaitement à l'idée qu'on peut se faire d'un asile habité par des vierges saintes (1).

Si nous repassons dans notre pensée les mystérieuses singularités de ces sombres demeures, nous ne pourrons nous empêcher d'être frappés de l'identité de leurs distributions intérieures, soit à Lavardin, soit au Breuil. Partout nous retrouvons la grande salle et son foyer placé entre deux ouvertures extérieures, le trou circulaire, le cachot obscur avec les traces des rainures et des gonds qui soutenaient ses portes massives, et le couloir largement éclairé, qui semble conduire vers quelque issue secrète. Les lois rigoureuses d'une destination hiératique peuvent seules expliquer l'uniformité des dimensions et des mesures, et la constante reproduction de ce plan qui n'a pu, dans aucun temps s'approprier aux usages ordinaires de la vie. L'observation isolée d'une caverne de ce genre pourrait laisser des doutes dans l'esprit. Mais en contemplant cet ensemble inconnu jusqu'ici de monuments parfaitement conservés, nous croyons qu'on ne saurait échapper à la conviction dont nous avons été pénétrés nous-même. Oui, ce sont bien là les Druïdes, leurs sacrifices sanglants, leurs rites lugubres ! Ce sont bien là les demeures de ces redoutables aggrégations de prêtres fanatiques et de femmes inspirées que Tacite et Pline ont dépeintes, et dont les contes de fées ont conservé, dans la naïveté des impressions populaires, les vagues et effrayants souvenirs.

Observons en outre que les dimensions des grands *dolmens* sont en général de 5 m. sur 3, et que cette mesure est aussi celle des réduits intérieurs ou cachots des cavernes druïdiques. Ces cavernes étaient donc les temples primitifs de la religion des Celtes. Dans les plaines on essayait d'en reproduire au moins l'image, en construisant, avec d'énormes pierres, des *dolmen* et des *cromlech* qui n'étaient que la représentation des grands sanctuaires des montagnes.

Les grottes druïdiques sont très-rares en France, et le Vendomois offre l'ensemble le plus complet et le mieux conservé que l'on connaisse de ce genre de monuments. Au reste, comme on s'en est jusqu'à présent très-peu occupé, qu'on en a même nié l'existence, nous espérons que nos descriptions, en éveillant l'attention des archéologues, amèneront des découvertes nouvelles. Il est temps d'y songer ; car ces monuments, quoiqu'indestructibles par eux-mêmes, disparaissent tous les jours sous le niveau de la civilisation. Tantôt on les exploite en carrières, tantôt on les dénature pour les rendre habitables. Les exploitations des carriers s'approchent de la grotte du Breuil et l'envahiront bientôt ; elles ont déjà détruit, dans la montagne de Lavardin, les grottes du vallon de Saint-Éloi et les premières cavernes de la côte.

(1) On croit, dans le pays, qu'il existait une communication par des souterrains, entre le château de Montoire et celui de Lavardin ; cette supposition n'est guères probable ; il ne reste aucune trace de ce conduit souterrain, qui dans tous les cas aurait été coupé par la vallée de Saint-Éloi.

Dans l'intéressante localité des Roches, située à trois kilomètres environ au-delà de Lavardin, en remontant la rive droite du Loir, tout annonce qu'il existait aussi des grottes druïdiques; mais la population les a dénaturées en les exploitant et en s'y logeant. C'est un singulier village que les Roches. Qu'on se figure une muraille de rochers qui se dresse à pic sur le bord de la rivière et ferme la belle plaine de Montoire par un défilé large de quelques pas. Là, comme à Trôo, comme dans l'ancienne cité de Chartres, la population presqu'entière s'est creusé des demeures dans les flancs de la montagne qui est percée comme une ruche dans tous les sens et à tous les étages. Souvent il s'opère des éboulements dans ces terriers humains; mais personne ne s'en effraye. Une masse de rochers vient-elle à rouler sur le penchant du coteau, dès qu'elle paraît raffermie sur sa base, on la creuse et on en fait une maison. L'espace compris entre la montagne et la rivière était fermé, dans le moyen-âge, à chacune de ses extrémités, par un fossé et un mur flanqué de tours. Ces remparts existent encore du côté de l'est: à l'ouest, il ne reste plus que les débris d'une porte de ville et d'une vieille chapelle qui y était attenante. Un pont de pierre étroit et anguleux dont l'entrée est resserrée par les épais massifs d'une ancienne porte fortifiée, unit en cet endroit les deux rives du Loir; la route de Vendôme à Montoire le traverse. Les vieilles maisons et l'église du village se pressent au pied de la montagne, des deux côtés du défilé. Au-delà de l'enceinte de l'est et en dehors des fortifications, une masse très-pittoresque de rochers et de ruines porte le nom de *Châteaux-de-Saint-Gervais.* C'est là qu'existaient, selon toute apparence, les grottes druïdiques séparées des demeures du peuple. On n'y voit plus maintenant que des caves habitées, et quelques pans de murs avec de petites fenêtres cintrées, restes d'un manoir gothique dont la destruction remonte à une époque inconnue. Une chapelle qui était à côté de ce manoir s'est entièrement écroulée et il n'en reste qu'une niche creusée dans le roc, avec une statue peinte de saint Gervais, qu'on voit à mi-côte, étendant sur la vallée sa main bénissante.

Entre les Roches et le Breuil, on a trouvé, dans la plaine qu'arrose le ruisseau de Lunay, des tombeaux de pierre en forme d'auges, et des ornements de bronze d'un travail antique. Près de là était, comme nous l'avons dit, l'extrémité orientale du *pagus* de Trôo. Par son extrémité occidentale, il touchait à un autre *pagus* dépendant aussi de la cité du Mans, et dont la ville de la Chartre paraît avoir été l'*oppidum* principal. Cette petite ville est bâtie entre le Loir et une côte fort élevée, dans un endroit où la rivière se partage, comme à Vendôme, entre plusieurs îles jointes par une série de ponts très-anciens. Sur le haut de la côte s'élèvent deux tombelles d'inégale grandeur, qui correspondent avec celles de Trôo et auxquelles on ne peut attribuer une origine moins antique, quoiqu'on ait voulu y voir des fortifications du moyen-âge dont elles n'ont ni la forme ni l'aspect. La Chartre a été le chef-lieu d'un doyenné ecclésiastique qui embrassait

dans le département de la Sarthe le canton de ce nom, dans celui d'Indre-et-Loire les communes des Pins, Épeigné, les Rorthres, Chemillé et les Hermites, et dans notre arrondissement celles de Couture, les Essarts, Tréhet, Montrouveau et Villedieu. Ce pays, dont la partie méridionale était primitivement comprise dans la grande forêt de Gastines, fut presqu'entièrement réuni, dans le Xme siècle, au comté de Vendôme, et Poncé, la localité la plus importante de la contrée après la Chartre, devint une des quatre baronnies de ce comté. « Que ce dernier lieu » ait existé pendant la domination romaine, dit M. l'abbé Voisin, qu'il ait eu une » importance assez grande par sa position vraiment admirable et par le nombre » de ses habitants, c'est ce qu'il est impossible de nier à la vue des substructions » antiques, des briques à rebords, des débris de poterie, des médailles, des » amas d'anciennes scories dont le sol est couvert sur le vaste plateau qui s'étend » depuis l'église du bourg jusqu'à la tombelle et à la tour des Roches (1). » Je possède une des médailles celtiques trouvées à Poncé; elle est d'argent, d'un très-petit module et d'un travail extrêmement barbare; on y voit au droit une tête humaine, au revers un cheval à bec d'oiseau; elle a tous les caractères du monnoyage armoricain. D'autres médailles au même type, mais d'un travail un peu meilleur, ont été déterrées non loin de là, au château de la Flotte; enfin M. Huron, juge de paix à Montoire, et M. Cottereau, à Vendôme, possédent des médailles d'or provenant des environs de Ternay; elles portent au droit la tête d'Apollon, au revers le char attelé d'un cheval à tête humaine, foulant un homme sous ses pieds, type qui appartient aussi spécialement à l'Armorique.

Au nord-ouest, par la vallée de la Braye, le *pagus* de Trôo confinait à une *condita* ou subdivision dépendante du *pagus* du Mans, et désignée dans les documents les plus anciens sous le nom de *condita Labricinensis* (2). Cette subdivision territoriale comprenait, dans le département de la Sarthe, les cantons de Saint-Calais et de Bouloire, et dans notre arrondissement, les communes de Sonday, Baillou, Sargé, Savigny et Fortan. La plus grande partie de ce territoire était comprise, au IIIme siècle de notre ère, dans un vaste domaine qui appartenait à un seigneur gaulois nommé Gaïanus, et embrassait une étendue de 2 à 3 kil. en largeur sur les deux rives de la Braye, depuis Baillou jusqu'à Sougé (3). On peut juger par là des immenses richesses de l'aristocratie celtique qui possédait des contrées entières avec les villages et leurs habitants, colons ou serfs de la glèbe. Le palais de Gaïanus *(casa Gaïani)* occupait l'emplacement où fut élevée depuis l'abbaye de Saint-Calais, comme le prouvent d'une manière incontestable les documents

(1) Journal *le Loir*, du 8 novembre 1844.

(2) *Vita santi Carilefi ap. Acta sanctorum ord. sancti Benedicti. Vita sancti Thurribii ap. Bolland.*

(3) Baillou est un lieu fort ancien; il est mentionné dans une charte de Childebert, comme limite des possessions de l'abbaye de Saint-Calais, et plus tard, dans une charte de Louis le Débonnaire, comme appartenant à l'église du Mans. (*Mabilonis Analecta*).

authentiques relatifs à la fondation de ce monastère. Mais on n'est pas d'accord sur la situation de la ville de *Labricinum*, chef-lieu de cette contrée.

La plupart des auteurs qui ont écrit sur l'histoire ou la statistique du Maine, ont pensé que *Labricinum* était Lavardin. Cette conjecture me paraît tout à fait inadmissible. Elle repose uniquement sur une ressemblance de noms fort peu concluante ; car Lavardin, dans les chartes du moyen-âge, n'a jamais été appelé que *Lavarzinum* ou *Lavarcinum*, ce qui s'éloigne beaucoup de *Labricinum* ou *Labrocinum* (1). D'ailleurs il est généralement reconnu que les circonscriptions ecclésiastiques représentaient les antiques divisions territoriales de la Gaule, et Lavardin dépendait du doyenné de Trôo, dans lequel le territoire de St-Calais n'a jamais été compris. Or, c'est précisément ce territoire qui est toujours désigné dans les anciens documents comme faisant partie de la *condita Labricinensis*, tandisque cette désignation n'a été appliquée à aucune paroisse du doyenné de Trôo beaucoup plus rapproché de Lavardin. Enfin, et ceci est décisif, la légende de saint Thurribe attribue à ce pieux évêque du Mans, premier successeur de saint Julien, la fondation d'une église à *Labricinum* (2), et une charte de l'an 525, émanée de saint Calais lui-même, dit positivement que cette église fondée par saint Thurribe et dont les ruines existaient encore alors, était située près du palais de Gaïanus et sur les bords de la rivière d'Anille, c'est-à-dire sur l'emplacement de la ville actuelle de Saint-Calais (3). C'est donc cette ville qui a remplacé la capitale gauloise de la *condita Labricinensis*, et en effet elle est devenue le chef-lieu du doyenné ecclésiastique qui représentait au moyen-âge cette circonscription territoriale.

La ville de *Labricinum* fut détruite de fond en comble ainsi que le palais de Gaïanus dans les désastres qui affligèrent la Gaule au Vme siècle. Ce lieu resta ensuite désert pendant plus de cinquante ans, et ne fut repeuplé que par la création de l'abbaye dont il a pris le nom. Il n'est donc pas étonnant que le souvenir de l'ancienne localité celtique se soit entièrement perdu. Mais on a

(1) A la vérité, la charte de Saint-Calais de l'an 525, porte : *in conditâ Lavarcinense* ; mais cette version, est contredite par tous les documents antérieurs et par le texte même dont elle est tirée, comme nous le prouvons ci-dessus.

(2) *Ecclesiam quam dudùm consecraverat sanctus Thurribius in condito Labricinensi.* (*Vita sancti Thurribii ap. Bolland*).

(3) *In pago Cenomanico, in conditâ Lavarcinense, in loco quodam qui ab antiquis dicebatur casa Gaïani, suprà fluvium Anisolam, ubi dominus Thurribius ecclesiam in honore sancti Petri fecerat, quæ tamen destructa fuerat, sed adhùc de ipsis maceriis aliqua pars ipsi erat.* (*Testam. sancti Karilefi. Mabi. Analecta*).

L'auteur de la vie de saint-Calais dit que le lieu appelé *casa Gaiani* était dans la paroisse de *Labrocinum* ; *situm in parocchiâ Labrocinensi, propè quem locum defluit Anisola amnis.* Certes, un lieu situé sur les bords de l'Anille ne pouvait être de la paroisse de Lavardin qui en est éloignée de plus de six lieues.

trouvé à Saint-Calais assez de débris antiques pour confirmer le témoignage irrécusable du pieux anachorète qui fut son second fondateur (1).

Arrivés aux dernières limites du territoire compris aujourd'hui dans l'arrondissement de Vendôme, nous terminerons ici l'étude de l'époque gauloise, peu féconde en faits historiques applicables à nos contrées, mais qui nous était nécessaire pour constater l'état ancien du pays. Dans ce chapitre nous avons posé les bases de notre travail, déterminé les limites dans lesquelles il se renfermera, et décrit le théâtre des événements que nous aurons à raconter. L'époque romaine dans laquelle nous allons entrer complétera ces notions préliminaires, et nous y trouverons, dans les légendes relatives à la prédication du christianisme, les premiers éléments de notre histoire locale.

(1) « Auprès du monastère de Saint-Calais, dit M. l'abbé Voisin, on a cru retrouver au bord de la rivière » les murs de la *casa Gaiani* et même l'aire de quelques appartements à la profondeur d'environ 6 mètres ; les » murs ont environ 1 mètre 1|2 d'épaisseur. » (*Loir, du* 8 *novembre* 1841.) Nous verrons tout à l'heure que cette localité était traversée par une voie romaine.



II.

ÉPOQUE ROMAINE.

Les Romains devenus maîtres de la Gaule par les victoires et l'habileté politique de César, s'appliquèrent à distinguer dans la population les classes qu'on pouvait espérer de rattacher au nouveau gouvernement, et à les séparer de celles dont on ne pouvait attendre qu'une hostilité implacable. Au premier rang de ces dernieres se plaçait la caste des Druïdes qui repoussaient la domination étrangère par le double fanatisme de la nationalité et de la religion. Ils avaient été les moteurs de tous les soulèvements populaires contre la conquête romaine, et quoique la fortune leur eût été contraire, ils conservaient sur le peuple une influence qui les rendait encore redoutables. Aussi furent-ils l'objet d'une persécution constante et adroitement dirigée. Car le gouvernement impérial, si tolérant pour toutes les sectes d'un paganisme stérile, ou d'une philosophie matérialiste, se montra toujours persécuteur contre les religions qui avaient, comme le druïdisme, une puissante organisation sacerdotale, un système complet de dogmes et une action morale sur les masses. Les premiers empereurs interdirent, sous peine de mort, l'usage atroce des sacrifices humains. La jeunesse patricienne, dont les druïdes étaient les seuls maîtres, fut soustraite à leur influence par la création des grandes écoles de Lyon et d'Autun, où les rhéteurs de Rome et de la Grèce vinrent lui communiquer les lumières d'une civilisation perfectionnée. Bientôt la religion druïdique tout entière fut proscrite comme une superstition coupable, et ses ministres se virent forcés de se cacher dans

des retraites inaccessibles, ou de fuir dans les îles Britanniques où les armes romaines n'avaient point encore pénétré.

Tandis qu'une guerre à mort était ainsi déclarée à la caste sacerdotale, l'aristocratie au contraire était l'objet de toutes les faveurs et de toutes les prévenances. César avait éprouvé combien il était facile de la rattacher à un nouvel ordre d'idées et d'intérêts. C'était à l'aide des querelles intestines suscitées par l'ambition des chefs de clans qu'il avait pu pénétrer dans la Gaule; leur jalousie contre l'influence des druïdes, leur répugnance pour les soulèvements populaires avaient servi à l'y maintenir. Enfin, le dévouement personnel des nobles gaulois lui avait prêté un appui efficace dans sa lutte contre le parti de Pompée, et en assurant son triomphe, avait contribué à fonder la puissance impériale sur les ruines des institutions républicaines. Pour récompenser ces services, les empereurs conservèrent à l'aristocratie celtique ses privilèges et ses vastes possessions territoriales; seulement, en brisant les clientelles, ils la rendirent impuissante à ressusciter les anciennes factions. Mais ils lui laissèrent l'administration intérieure des cités, lui ouvrirent toutes les carrières, l'élevèrent aux plus hautes dignités et l'admirent même dans le sénat de Rome. De leur côté, les nobles gaulois adoptèrent les mœurs, la religion, le langage, le costume et jusqu'aux noms de leurs maîtres. En moins d'un siècle, ils étaient devenus tout-à-fait Romains.

Ce mouvement de rénovation a trompé beaucoup d'historiens qui ont cru à la transformation complète de la race Celtique, et cependant il ne s'opéra qu'à la surface de la société. Loin de se laisser entraîner par l'exemple de l'aristocratie, le peuple sembla s'attacher davantage à sa nationalité proscrite et à son culte persécuté. Dans les villes, les classes inférieures délivrées des liens de la clientelle, avaient gagné, par le régime de la conquête, en liberté et en bien-être. Mais la population des campagnes était restée asservie à la glèbe, et avait perdu les avantages de la vie commune qui, dans l'organisation patriarchale du clan celtique unissait le maître au serviteur (1). Dès lors une scission profonde s'opéra entre cette classe et celle des propriétaires. Les paysans conservèrent leurs vieilles mœurs et leur vieux langage; ils vouèrent une haîne implacable aux agents du pouvoir, et continuèrent d'obéir à la voix des druïdes errants, des prêtresses réduites à l'état de sorcières, qui les convoquaient pendant la nuit autour des *dolmen* les plus solitaires et dans les retraites les plus secrètes des grottes sacrées. Néanmoins, ces germes de révolte étaient si peu apparents,

(1) La condition des paysans gaulois n'était point une servitude absolue comme celle des esclaves romains. Ils étaient établis héréditairement dans des fermes qu'ils exploitaient pour leur compte en payant au maître une redevance fixe en nature. Leur position était donc à peu près celle de nos métayers; mais ils étaient attachés irrévocablement à la ferme avec toute leur descendance; ils ne pouvaient s'en éloigner et étaient vendus avec la terre elle-même. Cette condition, définie par le droit romain sous le nom de *colonat*, peut être considérée comme un état intermédiaire entre l'esclavage et la liberté.

que le gouvernement impérial, rassuré par l'adhésion de l'aristocratie qu'il comptait seule pour quelque chose dans la nation, crut pouvoir livrer le pays à lui-même. Il concentra toutes ses forces militaires dans les camps retranchés sur les bords du Rhin, pour protéger les frontières contre les invasions des peuples germaniques, et confia la garde des provinces intérieures aux propriétaires organisés en milices locales. Si le fait n'était pas attesté par des documents authentiques, on aurait peine à croire à quel point l'intérieur de la Gaule était dégarni de troupes sous les premiers empereurs. Lorsqu'une révolte éclata sous Tibère, dans l'Anjou et la Touraine, on fut obligé de faire venir pour la réprimer, une cohorte qui tenait garnison à Lyon, et quelques détachements de l'armée du Rhin; il n'y avait pas dans tout l'ouest une seule légion disponible (1).

La paix intérieure de la Gaule ne fut presque pas troublée pendant trois siècles. A la faveur de cette longue sécurité, la civilisation, les arts, l'industrie, l'agriculture firent des progrès immenses. Les villes s'embellirent de somptueux édifices; on y éleva des temples, on y ouvrit des écoles, on y créa des manufactures tandisque des routes magnifiques établissaient des communications faciles entre tous les points du territoire. Il est à remarquer qu'aucune des grandes voies militaires tracées sur la table théodosienne et dans l'itinéraire d'Antonin ne traversait le Vendomois. Notre pays était destiné à rester en dehors des lignes principales des voies romaines, comme il a été laissé de nos jours en dehors du réseau des chemins de fer. Cependant il ne faudrait pas en conclure que cette contrée fut dépourvue de routes. Nous avons vu dans le chapitre précédent que les cités gauloises, avant l'invasion romaine, avaient créé des chaussées et des ponts qu'elles entretenaient sur le produit des péages. La facilité et la rapidité avec laquelle César faisait mouvoir ses armées dans la Gaule celtique, suffiraient pour prouver qu'il y existait des chemins praticables. Ces routes furent conservées et améliorées par les Romains; le Vendomois en possédait plusieurs.

Une des plus importantes parmi celles qui traversaient notre territoire, était la route d'Orléans au Mans. Sur le plateau de la Beauce, il existait pour cette communication deux lignes différentes qui venaient converger sur les bords du Loir, à Fréteval. La première et la plus ancienne passait par Meung, ou plutôt avait son point de départ dans cette antique localité gauloise de *Magdunum*, dont l'importance, à une époque reculée, est attestée par de nombreux débris, (2) et qui fut peut-être le chef-lieu de toute la partie méridionale de la cité des Carnutes avant que le commerce et la politique des Romains eussent élevé

(1) Tacite. Annales. Lib. 3. c. 41.

(2) Il existait encore à Meung, dans le XVIme siècle, des restes nombreux d'antiquités; M. Duchalais, employé au cabinet des médailles à la bibliothèque royale, m'a dit y avoir vu des tronçons de colonnes, un fragment d'inscription du temps d'Auguste, une cornaline gravée représentant Mercure; ce savant numismatiste prépare une histoire de Beaugency; je lui dois beaucoup de renseignements utiles.

Gennabum au premier rang. En partant de Meung, la route passait d'abord entre Villorceau et Cravant, où elle se croisait avec le grand chemin de Chartres à Bourges, que M. de La Saussaye a suivi dans la Sologne jusqu'au Cher (1). Ensuite elle gagnait Lorges et Briou, lieux où l'on a découvert beaucoup de ruines antiques (2). Là commençait la vaste forêt de Marchenoir appelée autrefois la forêt longue, *silva longa;* la forme de cette grande masse de bois qui servait de *marche* entre le Dunois, le Blaisois, l'Orléanais et le Vendomois, justifierait encore ce nom. Mais au moyen-âge, elle s'étendait en longueur beaucoup plus qu'aujourd'hui; car elle arrivait jusqu'aux bords du Loir, où les bouquets de S[t]-Claude et des Thénières ont échappé seuls aux défrichements. La route coupait un coin de cette forêt, entre Briou et le Plessis-l'Échelle, puis elle en suivait la lisière jusqu'à Saint-Mandé et Viévy, où l'on reconnaît l'enceinte d'un camp romain. Viévy est une localité très-ancienne, comme l'indique son nom latin, *Vetus vicus,* et remarquable par sa position au point culminant du plateau de la Beauce qu'elle domine sur une grande étendue. Son véritable nom celtique était Rahay ou Rayai; on l'appelle encore Viévy-le-Rayé, et dans le pouillé manuscrit du diocèse de Chartres (3), elle est désignée sous le nom de *Rahum viæ bonæ,* Rahay sur le bon chemin, désignation qui depuis bien des siècles était devenue une contre-vérité. A cet endroit, la route que nous décrivons se croisait avec celle de Blois à Châteaudun, dont M. de La Saussaye a reconnu les vestiges entre Blois et Pontijou, *pons Jovis,* lieu où un pont long et étroit était jeté sur un marais, source d'un des affluents de la Cisse (4). De Viévy, notre route allait joindre directement le Loir à Fréteval, en traversant le bois des Thénières dans lequel on rencontre, par intervalles, les restes d'une chaussée composée de très-grosses pierres.

A cette ligne de communication dirigée plutôt vers Meung et Bourges que vers Orléans, les Romains avaient substitué une autre ligne beaucoup plus droite, qui, au lieu de dévier par le val de la Loire, passait au centre du plateau de la Beauce, par les bois de Montpipeau, Ouzouer-le-Marché, Binas, Écoman, et descendait dans la vallée du Loir à Morée (5). Sur la hauteur au-dessus de ce

(1) *Antiquités de la Sologne Blésoise,* page 15.

(2) A la ferme de Moncelon, commune de Briou, on a trouvé des tombeaux de pierre en forme d'auge; un peu plus loin, dans la forêt, à un lieu nommé Châtillon, on a déterré des fragments de mosaïque, des médailles, des vases et d'autres antiquités.

(3) Ce pouillé qui existe à la bibliothèque de la ville de Chartres, diffère sur beaucoup de points de celui qui a été publié par M. Guérard, dans les *prolégomènes du cartulaire de Saint-Père*; on n'en a qu'une copie moderne; mais le texte paraît très-ancien.

(4) Essai sur l'origine de la ville de Blois, p. 11. M. de La Saussaye pense que cette route est celle qui est désignée dans une charte d'Agnès, comtesse de Blois, en 1115, sous le nom de *via Festi.*

(5) Morée est une localité fort ancienne; on y a trouvé une médaille d'or de l'empereur Anastase. Son église paroissiale, placée dans une admirable position, sur la crête du plateau, était consacrée à *Notre Dame des hautes forêts*; en effet, la forêt longue, *silva longa* dont nous avons parlé plus haut, ne s'arrêtait qu'à ce point où la vallée du Loir coupe le grand plateau de la Beauce.

dernier bourg, l'ancienne chaussée se reconnaît facilement à sa largeur et à la rectitude de son tracé. Il est depuis long-temps question de la rétablir comme route royale, et l'on doit s'étonner que le gouvernement hésite encore à entreprendre la restauration peu coûteuse de cette voie antique dans une contrée dépourvue de moyens de communication.

Au-dessous de Morée, la route franchissait le Loir entre la chapelle de St-Cyr et l'église ruinée de Saint-Lubin-des-prés, à un endroit où naguères on passait la rivière à gué et où l'on aperçoit, dit-on, quand les eaux sont très-basses, les traces des piles d'un ancien pont. C'était non loin de là, sur la rive droite, dans la plaine en face de Fréteval, que s'opérait la jonction des deux lignes. Dans cette plaine, le grand chemin large et droit comme toutes les voies romaines, passe entre le *dolmen* renversé et le petit temple gallo-romain que nous avons décrits dans le chapitre précédent, puis il s'engage dans une gorge au-dessus du hameau de Fontaine, sur la lisière de la forêt de Fréteval, *marche* du Dunois et du Vendomois, et se dirige sans déviation sur Épuisay par Busloup, le Rouillis et Danzé. Dans tout cet espace, on rencontre fréquemment, au milieu des bois ou dans des landes aujourd'hui désertes, des fondations et des ruines qui indiquent des localités jadis habitées. A peu de distance de la ligne suivie par la route, dans la commune de Busloup, une petite chapelle a été consacrée à sainte Radégonde, la pieuse épouse du roi Clotaire. Auprès de cet humble sanctuaire qui attire de nombreux pélerins, une source à laquelle on attribue des vertus miraculeuses, rappelle que ce lieu fut aussi consacré par la superstition druïdique. Une autre chapelle consacrée à saint Étienne et aujourd'hui ruinée, existait sur la même route, près du château des Mussets ; elle protégeait une fontaine dont l'eau passe encore pour guérir les maladies des enfants.

A partir d'Épuisay, la voie antique suivait à-peu-près la même direction que la route actuelle de Vendôme au Mans, seulement il est probable qu'elle franchissait la Braye au point de jonction de cette rivière avec la Graisne, en face de Sargé que nous avons déjà signalé comme une localité celtique, et où M. l'abbé Voisin a trouvé sur l'emplacement du bourg de Saint-Martin un vaste amas de ruines, de briques creuses et de tuiles à rebords ; on y a découvert aussi, selon M. Beauvais de Saint-Paul, des tombeaux de pierre en forme d'auge. Au-delà de la Braye, la route se dirigeait sur le Mans par Saint-Calais ; cette dernière partie a été explorée par M. l'abbé Voisin. Ce qui prouve l'importance et la haute antiquité de cette voie, c'est qu'une des quatre portes de l'enceinte romaine de la cité du Mans était désignée sous le nom de porte d'Anille, *porta Anisolae,* parce qu'elle s'ouvrait sur la route qui conduisait au chef-lieu du *pagus Labrocinensis*, situé comme nous l'avons vu, au bord de la rivière d'Anille, sur l'emplacement actuel de Saint-Calais.

Une autre voie antique, partant du même point, se dirigeait du Mans sur

Chartres. Danville a cru la reconnaître sur la table théodosienne, quoique le nom de Chartres n'y soit pas exprimé, et que les distances portées sur la table ne puissent en aucune manière s'accorder avec celles qui séparaient ces deux capitales de leur frontière où est marquée, sous le nom de *Fines*, la seule station indiquée entre Chartres et le Mans. Sur la carte qui accompagne sa *Notice des Gaules*, Danville a donné à cette voie le tracé le plus direct en la faisant passer par la Ferté-Bernard ; mais aucune tradition, aucun vestige d'antiquité ne viennent confirmer cette conjecture. L'ancien chemin du Mans à Chartres et à Paris, encore suivi dans le XVIIIme siècle, et porté comme tel sur la carte de Cassini, passait par Connerré, Saint-Maixent et Montmirail, d'où il se dirigeait sur Chartres par Brou. Ce chemin a continué d'être fréquenté par les marchands de bestiaux qui, dans beaucoup d'endroits sont restés seuls fidèles aux voies romaines, singulière destinée de ces routes sur lesquelles les conducteurs de pourceaux remplacent les légions qui avaient vaincu le monde.

Le vieux chemin dont nous parlons, sortant du Mans par la porte d'Anille, à l'angle nord-est de l'enceinte romaine, suivait la rive droite de l'Huisne jusqu'au pont de Genne, *pons Iogenæ*, qui, par ses douze arches sur une petite rivière, rappelle le système des ponts gallo-romains. Jusques là, ce tronçon de route était commun aux deux voies du Mans à Orléans et du Mans à Chartres. Mais après le passage de la rivière, elles se séparaient ; la route du Mans à Orléans par Saint-Calais inclinait au sud ; la route de Chartres se dirigeait au nord-est vers Connerré, bourg où l'on a trouvé des tombeaux de pierre en forme d'auges et des vases antiques. A peu de distance au-delà de ce bourg, il existe au bord de la route, sur le territoire de la commune de Duneau, un magnifique *dolmen* dont la table a 6 m. 50 c. de longueur, sur 3 m. de largeur, et repose sur quatre supports hauts de 2 m. 50 c. (1). Un peu plus loin, en se rapprochant du bourg du Luart, on voit au milieu d'une haie un *peulven* connu dans le pays et indiqué par Cassini sous le nom de *Pierre-fiche* (2) ; sa hauteur est de 5 m., sa largeur de 2 m. 60 c., son épaisseur de 60 c. ; il est percé d'un trou rond qu'on a supposé être un gnomon servant à mesurer la hauteur du

(1) Pesche, *Dictionnaire historique et statistique de la Sarthe.* D'après la description de ce monument, je crois qu'il doit être plutôt considéré comme une *grotte aux fées* que comme un *dolmen* ; par sa forme et par ses dimensions, il ressemble beaucoup au monument du hameau de Bouges.

(2) Le nom de *Pierre-fiche* ou *Pierre-fitte*, que portent beaucoup de localités, indiquent toujours l'existence d'un *peulven*, même lorsqu'il n'en reste plus de trace. On remarquera que les *peulven*, comme les tombelles, affectent ordinairement la forme d'un cône à base elliptique très-allongée, et sont orientes de l'est à l'ouest dans le sens du plus grand diamètre de leur base ; on retrouve cette disposition dans le *peulven* de Vendôme, dans les tombelles du Breuil et de Trôo, et dans la tombelle de Blois connue sous le nom de *la butte des Capucins*. Ajoutons aussi qu'on voit souvent au pied des *peulven* une large pierre posée horizontalement, sans doute pour servir d'autel ; il y a une pierre semblable devant le *peulven* de Vendôme ; mais elle est tellement enfoncée dans la terre qu'il est difficile de déterminer si ce n'est pas une excroissance naturelle du roc.

soleil. Ces monuments sont situés précisément à un point où la route se bifurque en deux lignes, dont l'une se dirige sur Vibraye, l'autre sur Saint-Maixent et Montmirail. Cette dernière, qui est la voie principale, atteint entre le Gréez et Montmirail, à trois kilomètres au nord de ce dernier bourg, les confins des deux cités des *Carnutes* et des *Cenomani*, ou des diocèses de Chartres et du Mans. Là, près d'un pont construit sur un petit cours d'eau, s'élève une tombelle en partie détruite. Une auberge isolée existe de temps immémorial en cet endroit qui porte le nom celtique d'Iverny (1), et dans lequel il semble qu'on pourrait reconnaître la station nommée *Fines* dans la carte théodosienne, d'autant plus que le nom du village de Gréez qui en est très-proche, a, comme nous l'avons vu, le même sens que le *finis* des latins.

En résumant toutes ces observations, il ne me paraît pas douteux que cette route qui présente une série si complète de monuments antiques, ne soit la véritable voie gallo-romaine du Mans à Chartres. On y rencontre, sur plusieurs points, des restes de l'ancienne chaussée, et on l'appelle dans le pays le *chemin de César* (2). Aucune de ces preuves matérielles ne peut être invoquée en faveur du tracé adopté par Danville, et la ville de la Ferté-Bernard où il indiquait son *Fines*, n'a jamais offert le moindre vestige d'antiquité. D'ailleurs il faut remarquer qu'en suivant cette direction, la route aurait parcouru, dans sa plus grande largeur l'immense forêt du Perche, *marche* déserte qui séparait les *Carnutes* des contrées armoricaines. Or, les anciennes voies gauloises contournaient en général les forêts plutôt que de les traverser, ou si elles s'engageaient dans ces solitudes impraticables et dangereuses, elles les coupaient au moins à leur extrémité et par leur plus petit diamètre.

La seconde ligne qui se détachait du tronc commun à Connerré, pour se diriger sur Vibraye et de là sur Châteaudun, traversait une partie de notre arrondissement dans le canton de Droué. Il existe des vestiges très-remarquables de cette chaussée connue aussi sous le nom de *chemin de César*, entre les communes de Boner et de Lavaré (Sarthe), et dans celles du Plessis-Dorin, Oigny, Arville, la Fontenelle et le Poislay (Loir-et-Cher). Elle forme encore, près du Plessis-Dorin, la digue de l'étang de Boisvinet et sur son parcours sont échelonnées plusieurs métairies portant les noms du *Chaussay* et du *Perray*. Partout, dans son voisinage, on a découvert des fondations, des tuiles à rebords et d'autres débris antiques; ces débris sont surtout très-abondants entre Arville

(1) *Vern* en celtique est le nom de l'Aune, arbre des terrains aquatiques. Ce mot entre dans la composition de beaucoup de noms de lieux situés dans des vallées humides.

(2) On sait que tous les empereurs romains prenaient le titre de *César*. Les noms de chemin, de pont, de camp de *César* indiquent donc seulement des chemins, des ponts, des camps construits ou entretenus par le gouvernement impérial. Il n'est pas besoin de prouver que Jules César, pendant les dix années qu'il passa à guerroyer dans la Gaule, ne put s'occuper d'y ouvrir des routes et d'y élever des édifices.

et Saint-Avit où M. Beauvais de Saint-Paul signale des ruines qu'il croit être celles d'un temple romain (1). Suivant la tradition du pays, le bourg d'Arville aurait été, dans un temps très-reculé, une cité considérable. Il y a sans doute de l'exagération dans ces souvenirs, mais tout indique dans cet endroit une localité jadis importante. De larges fossés montrent qu'elle était fortifiée ; au moyen-âge, elle avait une chambre d'audience, une halle et des marchés très-fréquentés. Elle doit avoir été au moins le chef-lieu d'une *condita* qui, avant la fondation de Mondoubleau, pouvait embrasser toute cette partie du pays de Dunois.

A la Fontenelle, un embranchement se séparait de la voie romaine et se dirigeait sur Cloyes par Droué et Ruan. Droué est un lieu fort ancien ; détruit dans le moyen-âge, et remplacé par le bourg Guérin qui est seul indiqué comme paroisse dans le pouillé de l'évêché de Chartres, il s'est relevé de ses ruines et est devenu chef-lieu de canton. Ruan est remarquable par son nom celtique, *Rothomagum*, qui est le même que celui de la grande cité de Rouen, capitale de la Normandie. La tradition lui attribue anciennement une importance justifiée par les fondations éparses qu'on rencontre dans le rayon d'un kilomètre à l'entour. Au-delà de ce bourg, M. Duchemin de la Chenaye signale près de Villebout les vestiges d'un camp romain qui aurait commandé la route à l'entrée de la forêt du Perche. Cette route aboutissait probablement au-dessus de Cloyes, à Montigny-le-Gannelon, où l'on trouve des restes de fortifications antiques qui mériteraient d'être explorées avec soin. En général ce nom de Gannelon désigne presque toujours une localité celtique ; il est difficile d'expliquer comment le souvenir du perfide comte de Mayence, accusé de la mort de Roland, a pu s'unir dans les légendes populaires aux traditions de l'époque gauloise, mais le fait n'en est pas moins assez constant pour fournir des indications utiles. Parvenue à ce point, la voie romaine rencontrait le chemin gaulois qui conduisait de Chartres à Tours par Vendôme, et dont nous avons déjà parlé dans le chapitre précédent. Ce chemin passait près des *dolmen* de Saint-Hilaire, et allait rejoindre à Morée et Fréteval la voie d'Orléans au Mans, puis la quittant auprès du *dolmen* de Fontaine, il continuait à suivre la vallée, au lieu de gravir les coteaux dans la direction de la route actuelle. Étroit et tortueux comme toutes les anciennes voies gauloises, il se fait encore remarquer par son élévation en chaussée au-dessus des prairies, sur quelques points, et notamment entre Fontaine et Pezou. Il arrivait à Vendôme par Saint-Ouen et la plaine de Lislette où l'on érigea dans le moyen-âge une chapelle en l'honneur de saint Denis. Le canal qui sert de déchargeoir à la digue du *dos d'âne* et les larges fossés du mail n'étant pas encore creusés, il n'y avait de ce côté d'autre

(1) Histoire de Mondoubleau, page 272.

cours d'eau que le petit bras appelé la rivière Saint-Denis, qui est presqu'à sec en été, et qui se rattachait au cours principal du Loir au-dessous de la ville.

Un autre chemin non moins ancien suivait sur la rive gauche une ligne presque parallèle à celle que nous venons de décrire ; il est connu dans le pays sous le nom de vieux chemin de Blois à Fréteval. En sortant de ce dernier bourg, il traversait la plaine de Lignières, puis il s'engageait dans une vallée marécageuse, resserrée entre la rivière et des coteaux escarpés et couverts de bois jusqu'au manoir de Chicheray. Dans cet espace, de nombreux débris d'antiquités constatent l'existence d'une bourgade gallo-romaine qui a entièrement disparu. Le principal groupe d'habitations était en face du village de Pezou, où l'on passait le Loir à un gué qui mettait en communication les deux routes, et près duquel un pont de bois a été construit seulement depuis une vingtaine d'années. Là se présentent partout des ruines et des fondations enfouies dans le sol humide des prairies, ou cachées dans les broussailles ; une source abondante surgit au pied du coteau, et ses eaux s'écoulent encore par un petit aqueduc de construction romaine, sous le chemin de Pezou à Renay. Les paysans du voisinage montrent, par tradition, la place où était une église, et en creusant la vase des marais, on trouve les restes de l'empierrement qui servait de base à la voie antique. Sur une étendue de près d'un kilomètre, on a déterré fréquemment des médailles, des tuiles à rebords, des fragments de mosaïques et de poterie fine ; enfin, un peu au-delà du manoir de Chicheray, une vaste prairie au bout de laquelle est une fontaine d'où naît un cours d'eau assez considérable, porte le nom de *Chamor* ou *Chamars*, qui semble rappeler celui de champ de Mars. Suivant l'usage des Romains qui plaçaient les cimetières en dehors des villes et sur le bord des routes, celui de la bourgade antique paraît avoir été sur la rive droite du Loir, dans le village de Pezou, auprès du gué ; on y a trouvé des tombeaux de pierre et des ornements en bronze (1).

L'emplacement occupé par les ruines est maintenant tout-à-fait désert, et rien ne révèle au premier coup-d'œil leur existence sous l'herbe qui les recouvre. Les habitants des hameaux voisins ignorent jusqu'au nom de cette ville morte dont ils foulent les derniers restes, et ce nom se déroberait à nos recherches si un événement historique qui probablement compléta sa destruction, n'en avait en même temps conservé le souvenir. Nous prouverons dans la suite de notre ouvrage que ce lieu fut, au XIIme siècle, le théâtre d'une bataille où

(1) Les ornements qu'on trouve dans ces tombeaux sont en général des agrafes de ceinturons. Le ceinturon *cingulum* était, chez les Gaulois, l'insigne des nobles ou chevaliers ; il devint, sous le gouvernement impérial, la marque distinctive des grades civils et militaires. Car dans l'empire romain, comme aujourd'hui dans l'empire russe, toutes les fonctions civiles étaient classées militairement et répondaient à un grade dans l'armée ; déposer le ceinturon, *deponere militiæ cingulum*, c'était renoncer au monde et aux honneurs, comme on le voit fréquemment dans les Vies des Saints. Il n'est donc pas étonnant qu'on se fît ensevelir avec cet insigne de la noblesse et du pouvoir.

l'astuce des anglais triompha de la valeur française, et qui est célèbre dans l'histoire sous le nom de la bataille de Fréteval. Guillaume le Breton, dans son poème en l'honneur de Philippe-Auguste, dit que le combat fut livré près d'une bourgade qu'il appelle du nom latin de *Belfogia*, en français *Beaufeu* ou *Beaufou*, et il ajoute que ce nom était déjà à-peu-près oublié : *non multùm celebri Belfogia nomine vicus.* La bourgade qui avait succédé à la ville antique fut sans doute brûlée dans cette occasion et ne s'est point relevée de ses ruines.

En général, j'ai remarqué que beaucoup de lieux autrefois habités sur les bords du Loir sont abandonnés aujourd'hui. Outre la ville de *Belfogia* oubliée depuis sept cents ans, je citerai la paroisse de Saint-Lubin-des-Prés dont il ne reste qu'une église en ruines, et le bourg de Lisle qui s'élevait avec son château fort dans une île du Loir, comme son nom l'indique, et qui a été transporté sur la rive droite, hors de l'atteinte des inondations. Il est probable que le niveau de la rivière a été haussé par la construction des moulins si multipliés au moyen-âge, et que des terrains jadis habitables ont été ainsi convertis en marais.

Après avoir dépassé le manoir de Chicheray qu'on peut désigner comme la limite des dépendances de *Belfogia*, la route s'élevait sur le plateau de la Beauce par une gorge escarpée au-dessus de laquelle on voyait, avant la révolution de 1789, les fourches patibulaires de la haute justice de *Chêne-carré* (1), position admirable d'où l'œil embrasse toute la vallée du Loir jusqu'à Vendôme, mais où il n'y a jamais eu qu'un petit nombre de chaumières éparses. Là, cependant, était le siege d'une justice féodale qui dominait tous les châteaux d'alentour (2) et qui, par une singulière exception, relevait du baillage de Blois. Comment expliquer ce droit de vie et de mort attaché à la cime d'une colline déserte, si l'on n'en cherche pas l'origine dans la vénération des Celtes pour les arbres sacrés sous lesquels les druïdes rendaient leurs jugements que les Romains appelaient par dérision la justice du chêne? (3) Non loin de là, notre vieux chemin passait au lieu nommé l'Estre aux Fisseaux (4), ensuite à la chapelle Saint-Vrain, petit sanctuaire isolé près duquel est une fontaine sainte qui attire, à certains jours, une foule considérable de pélerins, puis enfin il se dirigeait en droite ligne par Rocé et Villetrun, sur l'importante localité de Selommes.

Bâti sur un mamelon très-élevé qui commande dans une vaste étendue le plateau de la Beauce, le bourg de Selommes dut être, à l'époque gauloise, la

(1) Ces fourches étaient au nombre de quatre, on les appelait les *quatre demoiselles.*

(2) « La terre de Renay et d'autres, dit l'abbé Simon, dépendent de Chêne-carré à raison de fief, et il est » de la prudence de ne point acheter Renay, qu'on ne soit préalablement seigneur de Chene-carré, à cause » des profits du fief.»

(3) *Ibi sententiæ capitales de robore proferuntur et scribuntur in ossibus.* — *Non robere uti cupio, nolo jura hæc sylvestria.* (Querolus comedia. Sc. 2. act, 4).

(4) Tous ces noms de lieux : *Estre*, *Aitre*, *Estrées* sont dérivés du mot latin *stratum* et indiquent presque toujours le voisinage d'une voie antique.

capitale d'une *condita* embrassant à peu près un territoire égal à celui du canton dont il est aujourd'hui le chef-lieu. Son enceinte paraît avoir été plus considérable qu'elle n'est maintenant; à l'est du bourg, des mouvements de terrain semblent annoncer d'anciennes fortifications ; on y a trouvé des objets antiques et beaucoup de tombeaux de pierre renfermant des squelettes dont M. le docteur Pollet a recueilli quelques fragments. Au pied du mamelon, une belle fontaine donne naissance à la petite rivière d'Ouzée qui se jette dans le Loir à Areines, près de Vendôme, après avoir arrosé la jolie vallée d'Huchigny.

Les faiseurs d'étymologies ont prétendu que *Selommes* tirait son nom d'un siège que ses habitants auraient soutenu contre César, et où ils auraient été tous exterminés à l'exception d'un *seul homme*. Il est possible en effet que la ville gauloise qui existait sur l'emplacement de Selommes, ait été détruite comme beaucoup d'autres dans la lutte acharnée que les Carnutes soutinrent contre le conquérant romain, mais les Celtes ne parlaient pas assez bien le français à cette époque pour qu'on puisse leur attribuer le jeu de mots qu'on a donné pour une étymologie. D'ailleurs, la vie de saint Leufroy nous apprend que vers l'an 692, ce pieux cénobite du pays d'Evreux, allant visiter le tombeau de saint Martin à Tours, passa par une bourgade du Vendomois nommée *Solemniacum* (1); altéré par la fatigue du voyage, il demanda un peu d'eau qu'on lui refusa ; humble et patient, suivant les préceptes de son divin maître, il secoua la poussière de ses sandales et s'éloigna en silence ; mais dès qu'il fut hors du bourg, il frappa la terre de son bâton de pélerin et en fit jaillir une source. Cette source miraculeuse ne peut être que la petite fontaine de Saint-Bouchard, située à une centaine de pas à l'est du village actuel, et où l'on va en pélerinage pour la guérison des fièvres. Cette légende nous révèle le véritable nom primitif de Selommes qui était en effet sur la route que le saint devait suivre en se rendant de la Normandie sur les bords de la Loire. La voie antique que nous parcourons avec lui allait de Selommes à Freschine, puis à la Chapelle-Vendomoise, et enfin à Blois.

Cette route a été très-fréquentée pendant tout le moyen-âge, et quoiqu'elle ne fût pas la plus directe, on la prenait habituellement pour se rendre de Blois à Châteaudun. De Vendôme, on allait la rejoindre à Villetrun par Coulommiers, et des documents authentiques prouvent qu'au XVIme siècle, on sortait encore de cette ville par le faubourg Saint-Bienheuré quand on allait à Blois. En outre, un embranchement se dirigeait de Villetrun sur Beaugency et Meung, par Baigneaux, Boisseau, Talcy et Concriès. Près de Concriès est un lieu nommé *Fin*, qui marque les limites des *pagi* de Meung et de Blois, et sur cette ligne, dans les environs de Beaugency, on a découvert beaucoup de débris antiques.

Le plateau de la Beauce était, comme nous l'avons dit, la partie la plus

(1) *In vico pagi Vindocinensis Solemniaco.* (Vita Sancti Leutfredi.)

habitée du territoire Vendomois à l'époque gallo-romaine. Le nom seul du village de Villeromain, entre Blois et Vendôme, en offre une preuve qui est confirmée par d'importantes trouvailles de médailles antiques, déterrées entre ce village et le Breuil, sur la route actuelle de Vendôme à Blois. Un de ces trésors a été trouvé près de la ferme de Villebazin, l'autre dans un champ de luzerne, non loin de la route, sur la commune de Crucheray. Le nombre des médailles était considérable ; à Villebazin, il y en avait près de 3000 renfermées dans deux vases de métal, qui paraissaient avoir été cachés sous le foyer d'une habitation antique ; elles ont passé presque toutes dans la collection de M. Cottereau ; ce sont de grands et moyens bronzes, la plupart d'une belle conservation. Celles qui ont été trouvées à Crucheray, appartiennent aux dynasties des Antonin et des descendants de Sévère, et s'arrêtent au règne de Philippe (1) ; celles de Villebazin comprennent les règnes de Dioclétien, Maximien, Constance-Chlore, Constantin et ses fils. En général, les trouvailles numismatiques indiquent dans la Gaule deux grandes époques de ravages et de destruction. L'une se rapporte aux troubles intérieurs qui déchirèrent tout l'empire après l'extinction de la dynastie de Sévère, dans la dernière moitié du IIIme siècle, et pendant ce qu'on appelle la période des trente tyrans ; l'autre aux grandes invasions de barbares qui désolèrent les provinces gauloises abandonnées à elles-mêmes par les fils de Constantin dans le IVme siècle, et sauvées par le courage et l'activité du César Julien. La trouvaille de Crucheray paraît avoir été enfouie à la première époque, et celle de Villebazin à la seconde. Le bourg de Crucheray, qui possède une église très-ancienne, était situé sur la ligne d'un chemin gaulois qui conduisait de Vendôme à Blois par Landes.

Pour compléter le tableau des routes qui aboutissaient à Vendôme, nous rappellerons ici celle du Mans dont nous avons parlé dans le premier chapitre, et qui passait par Montrieux, Villiers, le Gué-du-Loir et Savigny. C'est une communication très-directe et très-utile, qu'il serait urgent de rétablir dans l'intérêt du pays ; le roulage a continué long-temps de la suivre, malgré le mauvais état des chemins et la construction d'une route nouvelle dans une autre direction. Un embranchement de cette voie s'en séparait au Gué-du-Loir et allait gagner, par la plaine de la Blotinière, le village des Roches et de là Montoire et Trôo. La contrée que traverse la route actuelle de Vendôme à Montoire n'était qu'une *marche* impraticable et inhabitée ; elle est encore tout-à-fait déserte. En général, il faut le dire, la direction des voies antiques, tracées selon le besoin des communications, était souvent préférable à celle des routes qu'on leur a substituées.

(1) J'y ai remarqué les noms d'Adrien, Antonin, Verus, Marc-Aurèle, Faustine, Commode, Lucille, Sèvère Albinus, Caracalla, Geta, Alexandre-Sévère, Julia-Domna, Julia-Mammæa, Philippe père et fils, et une medaille rare de Didia-Clara. On a aussi trouve prés de Villeromain des médailles celtiques.

Au point de départ de la voie de Vendôme au Mans, non loin du pont Saint-Michel, on a découvert plusieurs objets antiques, notamment une plaque de bronze d'une belle conservation, présentant en relief une tête barbue et couronnée de laurier; au dos de cette plaque le mot *Fabricio* a été écrit en caractères antiques avec un poinçon; les trous dont elle est percée indiquent qu'elle était fixée sur un corps dur avec des clous; ne serait-ce point l'effigie d'un empereur clouée, suivant l'usage, sur la hampe de l'enseigne d'une légion? Au même endroit, il a été trouvé un fer de pique très-lourd, qui paraît provenir d'un *pilum* ou javelot romain (1). Ces circonstances peuvent faire croire que les troupes romaines auraient livré sur ce terrain un combat dans lequel elles auraient été vaincues. Au nord de cette plaine, on voit au pied des coteaux d'immenses excavations près d'une ferme nommée la *Fosse*. La tradition populaire les désigne comme les fossés d'un camp fortifié; mais leur forme et leur situation ne permettent pas d'admettre cette hypothèse; près de là existait de temps immémorial une tuilerie, et il est probable que ces excavations ont été simplement produites par l'enlèvement des terres argileuses; leur profondeur et leur étendue assignent à cette fabrication plusieurs siècles de durée.

La voie de Chartres à Tours, que nous avons décrite jusqu'à Vendôme, suivait au-delà de cette ville à peu près la même direction que la route royale actuelle. Elle passait à la métairie du *Grand-Mars* et à la chapelle de Villethiou, près de laquelle il y a, comme à l'ordinaire, une fontaine sacrée. Cette chapelle, reconstruite tout récemment avec goût dans le style gothique, possède une image de la Vierge qui est l'objet d'une grande vénération; une foule très-considérable de pélerins s'y rassemble chaque année le lundi de la Pentecôte. La contrée où elle est située faisait déjà partie de la forêt de Gastines qui s'étendait vers le sud presque jusqu'à Monnaye. Cette *Marche* devait être peu habitée; cependant on a trouvé à Sonnay, près Châteauregnault, des tombes en pierre, des ornements de bronze et des ruines antiques. Une singulière légende s'applique à cette localité; on y montrait naguères une place nue où jamais l'herbe n'avait poussé; là, disait-on, un frère avait tué son frère, et la terre couverte par le corps de la victime était restée stérile et dépouillée; toutes les tentatives faites pour y semer ou y planter avaient été inutiles. La civilisation moderne a fait disparaître cette place maudite, en la comprenant dans le tracé d'une grande route; mais la malédiction n'a pas cessé de s'accomplir, car l'herbe n'y poussera point.

Nous avons déjà dit qu'aucune des routes aboutissant à Vendôme ne fit partie du réseau des grandes voies militaires romaines. Même pour aller de Tours à Chartres, les Romains abandonnèrent la ligne la plus directe et firent un détour à l'ouest, soit pour éviter de traverser la forêt de Gastines dans sa plus grande

(1) La plaque de Bronze, ou médaillon, fait partie de la collection de M. Cottereau; le fer de pique appartient à M. Fromy, officier de la garde nationale.

largeur, soit pour rejoindre la voie de Chartres au Mans, par Brou, que nous avons signalée plus haut. La voie antique de Tours à Chartres a été pendant long-temps désignée sous le nom de vieux chemin de Tours à Paris (1). Son point de départ semble indiqué sur la carte de Cassini, par un ancien tracé très-droit, depuis le pont de Tours jusqu'au village de Cerelles. Elle entrait dans notre arrondissement entre la commune des Hermites et celle des Hayes; deux métairies portant les noms de l'*Aître* Sauly et de l'*Aître* Bodeau (2), peuvent être considérées comme marquant sa direction. Elle sortait des plateaux couverts par la forêt de Gastines, et débouchait dans la vallée du Loir, par la gorge à l'issue de laquelle est bâti, sur le penchant du coteau, le château de Bois-Frèlon. Presqu'en face est la ferme de *Fains*, limite ou *finis* du *pagus* de Trôo et de la cité des *Cenomani*. On dit qu'il existait à cette ferme une borne milliaire qui aurait été détruite depuis peu de temps. A cet endroit la voie se confondait avec le grand chemin de Ternay à Montoire; elle passait au-dessous de la hauteur sur laquelle nous avons signalé le *dolmen* brisé de Ternay, et se dirigeait sur Artins en s'écartant peu des coteaux. On a découvert dernièrement sur cette ligne, dans le territoire de Ternay, beaucoup de débris antiques, et l'on y a déterré à plusieurs reprises des médailles celtiques et romaines. A Artins, la voie franchissait le Loir sur un pont de pierre qui a subsisté jusqu'au XVIme siècle; on l'avait remplacé par un bac, et l'on a achevé d'en détruire les dernières piles lors de la construction du pont moderne placé un peu au-dessus de l'ancien. « Le sol de ce bourg, dit M. l'abbé Voisin, est couvert d'une » prodigieuse quantité de débris romains, tels que poterie fine ornée de figures, » briques creuses et à rebords, vastes amas de scories antiques, nombreux » tombeaux en grès coquillier. » La légende de saint Julien constate qu'il existait à Artins un temple de Jupiter, converti en église par le saint apôtre du Mans. Ce temple devait être sur l'emplacement de l'église paroissiale actuelle, et en effet, les fondements de cette église reposent sur un massif de maçonnerie antique, formé de petites pierres et de briques noyées dans un ciment très-dur; ce massif, très-visible surtout derrière l'abside et dans la partie inférieure du mur de la nef du côté du midi, était vraisemblablement l'aire du temple. Dans son ensemble, la construction de cette église, assez élégante, ne remonte pas au-delà du XVme siècle; cependant le pignon où est l'entrée principale du côté de l'ouest, paraît plus ancien.

Au sortir d'Artins, un chemin large et couvert sur plusieurs points de scories ferrugineuses, marque le tracé de la voie, à travers la belle plaine de Sougé, jusqu'à ce bourg, où elle entrait dans la vallée de la Braye, en tournant autour

(1) *Magnum iter quo itur ad Parisios.* (M. S. cité par M. l'abbé Voisin. *Loir* du 8 novembre 1841).

(2) Nous avons fait connaître plus haut la signification de ces noms.

de la base d'un plateau très-élevé, sur lequel on reconnaît l'enceinte bien conservée d'un camp romain. Ce lieu, connu dans le pays sous le nom de *Camp de César*, est devenu célèbre par la description qu'en a donnée Caylus dans son livre sur les *Antiquités gallo-romaines*. (Tom. 4, p. 177). Néanmoins, cette description est loin d'être complète. Caylus n'avait point été lui-même sur les lieux, et le plan qu'il a publié, lui avait été envoyé par M. de Hauteclaire, sous-ingénieur des ponts et chaussées de la généralité d'Orléans. Mais cet ingénieur n'avait relevé que l'enceinte du retranchement intérieur, ou *castellum*, qui est en effet la plus apparente, et n'avait point fait attention à la grande enceinte du camp, ou *castrum*, qui est beaucoup plus étendue que l'autre. Dans les camps romains comme dans nos places fortes de premier ordre, il y avait toujours ainsi, sur le point le plus inaccessible, une enceinte intérieure ou citadelle qui servait de refuge à la garnison, lorsque les premiers retranchements avaient été forcés, et qui renfermait les magasins et les logements des chefs. A Blois, le *castellum* est très-nettement distingué du *castrum*, dans un titre du Xme siècle (1).

La position du camp de Sougé était admirablement choisie ; le plateau sur lequel il avait été établi s'avance en forme de promontoire entre la vallée du Loir au sud, et celle de la Braye à l'ouest, près de la jonction de ces deux rivières ; un ravin le sépare à l'est des coteaux du Loir ; il ne tient à la plaine que par le nord. Le *castellum* occupait l'extrémité méridionale du plateau, mais sans aller jusqu'à la crête de l'escarpement ; il était séparé, au nord-est, de la grande enceinte du camp par un fossé qui existe encore intact sur une longueur de 80 m. ; ce fossé a 10 m. de largeur et 5 à 6 m. de profondeur ; le fond étant argileux, il est presque toujours plein d'eau. A côté est une petite ferme, seule maison qui existe sur cette hauteur. Les terres ayant été rejetées en dedans de l'enceinte, y forment un rempart haut de 5 m., vers le milieu duquel l'entrée de la citadelle est marquée par une ouverture dont la largeur est d'environ 10 m. ; il devait exister là un pont levis dont on ne voit plus de traces. L'enceinte du *castellum* formait presqu'un demi cercle dont le grand fossé était la base ; cette circonférence est marquée, sauf quelques lacunes, par un escarpement bordé d'un sentier, et couronné d'une haie qui sert de cloture à un terrain planté de vignes.

On peut évaluer la superficie que cette enceinte renferme à 12,000 m. : elle ne va pas jusqu'à la crête du plateau dont elle est éloignée, vers le midi, d'environ 50 m.

A l'extrémité orientale du fossé on remarque un escarpement pierreux et couvert d'une haie qui, faisant avec le fossé un angle assez obtus, se dirige vers la crête et s'y termine par les restes d'un bastion en terre. Cet escarpement com-

(1) *Est in Bleso castro intùs, in veteri castello.* (Charte de l'an 993. Arch. de la préfecture).

plétait de ce côté la première ligne des retranchements. L'enceinte du grand camp, ou *castrum*, commence à cette même extrémité orientale du fossé, et se dirige vers le nord-est ; elle forme sur le plateau un carré régulier de 150 m. sur chaque face, ayant en partie pour base le fossé encore existant de la citadelle. Les vestiges du rempart composé de petites pierres et de terres rapportées, sont très-faciles à reconnaître, car les pierres ayant empêché d'y conduire la charrue, il en résulte des lignes bien tranchées au milieu des champs cultivés. On ne comprend pas comment l'ingénieur de M. de Caylus a pu dire que ces coupures sont modernes et ne méritent aucune attention. A l'est, ce qui reste du rempart forme le sol d'un chemin très-solide ; l'escarpement a environ un mètre de hauteur en dehors. Au nord, des mouvements du terrain très-prononcés, font apercevoir distinctement la trace d'un large fossé et d'un rempart de terre semblable à ceux qui existent encore intacts en avant de la citadelle, ou *castellum*. A l'ouest, les vestiges du retranchement couverts de ronces et de broussailles, suivent la crête du plateau dont la pente a été régularisée et taillée à pic, jusqu'à l'angle formé par le prolongement du rempart de la citadelle. Plus loin, il existait sans doute encore des travaux défensifs sur la crête irrégulière du plateau, mais il est difficile d'en suivre la trace ; d'ailleurs la colline, du côté du midi ou de la vallée du Loir est si élevée et la pente si abrupte, qu'il était peu nécessaire d'ajouter à ces moyens de défense naturels.

Caylus ou plutôt son ingénieur assignent au camp de Sougé une superficie d'environ 6,000 toises carrées ; cette évaluation s'appliquait probablement au terrain compris entre la crête méridionale du plateau et le fossé encore intact du *castellum*. Il faut y joindre la superficie du grand camp, ou *castrum*, qui est de 22,500 mètres carrés, ou 5,625 toises, ce qui double à peu près l'estimation de Caylus. Ce camp pouvait contenir 2 ou 3,000 hommes ; il commandait la route de Tours à Chartres qui passait au pied du coteau, et le passage des ponts de Braye, qui donnait entrée dans le Maine (1). Caylus dit qu'on n'a jamais trouvé sur ce terrain de médailles ni d'autres antiquités. Cette assertion n'est point exacte, ou du moins elle a cessé de l'être ; car on a découvert sur l'emplacement même du camp, entre autres objets antiques, un ornement militaire d'argent, enrichi de quelques pierreries, et un mors de bride qui rappelle par sa forme ceux dont se servent encore aujourd'hui les Arabes de l'Algérie (2). Il est à remarquer que l'empereur Sévère, originaire d'Afrique, avait introduit dans la Gaule des corps nombreux de cavalerie Maure, que la *Notice de l'empire* nous

(1) Deux voies antiques s'embranchaient aux ponts de Braye ; l'une se dirigeait sur la Chartre par Poncé, en suivant la vallée du Loir ; l'autre conduisait au Mans par Lavenay, Vancé et Saint-Mars-de-Loquenay ; cette dernière voie est assez bien conservée pendant l'espace de 24 kilomètres ; on voit les restes d'un *dolmen* près de la route, entre les ponts de Braye et Bessé. (Pesche. Dictionnaire de la Sarthe).

(2) Ces deux objets ont été acquis par M. Cotterau ; malheureusement le premier ne fait plus partie de sa collection.

montre occupant encore, à la fin du IVme siècle, plusieurs stations dans les provinces de l'ouest. Ce fut cette cavalerie qui, en trahissant l'empereur Gratien, assura la victoire à l'usurpateur Maxime. Le camp de Sougé situé entre les fertiles prairies des vallées du Loir et de la Braye, fut probablement occupé par un détachement de cette milice africaine.

Au pied du camp, à l'ouest, dans la vallée de la Braye, il existait une bourgade gallo-romaine traversée par la route de Tours. Le terrain compris entre le coteau et la rivière est tout jonché de débris antiques ; on y trouve beaucoup de fondations, et l'on y a souvent déterré des médailles ; dernièrement encore, on y a découvert une quantité assez considérable de très-petits bronzes à l'effigie de Tétricus et de Victorin. Les habitants du pays montrent, immédiatement au-dessous de l'enceinte, ce qu'ils appellent l'emplacement du château ; en cet endroit le coteau a été profondément entaillé, et l'on y voit de vastes cavernes qui peuvent avoir fait partie des dépendances d'une habitation adossée à la montagne ; les champs à l'entour sont couverts de fragments de briques et de tuiles à rebords.

Après avoir dépassé le camp de Sougé, la voie romaine continuait à remonter la vallée de la Braye par la rive gauche ; M. l'abbé Voisin dit l'avoir suivie jusqu'au Châtellier, à l'est de Savigny (1). Sur différents points, cette voie servait de limite au vaste domaine de Gaïanus dont nous avons parlé plus haut, et dans lequel était comprise la localité antique de Bonnevau, dont le nom actuel n'est que la traduction de son ancien nom celtique, *Mat-Val*, qui signifiait bonne vallée (2). Nous reviendrons sur ce lieu qui acquit beaucoup d'importance comme résidence royale à l'époque mérovingienne. Il est probable qu'audelà de Savigny, la route se dirigeait sur Sargé, passait auprès de la pierre du Breuil et rejoignait la voie de Chartres au Mans, non loin du Plessis-Dorin.

L'intérêt qui s'attache au camp de Sougé, nous conduit à rechercher l'époque à laquelle remontent ces établissements militaires créés par les Romains dans nos provinces. L'opinion vulgaire attribue tous les camps romains à César, comme les ponts et les routes ; mais nous avons expliqué plus haut dans quel sens doivent s'entendre ces traditions populaires. Il est évident que ce grand capitaine n'a pu semer tous ces campements épars dans des contrées que ses troupes ont à peine traversées. On ne peut davantage les attribuer aux premiers siècles de l'empire, car nous avons prouvé qu'alors il n'y avait pas une seule légion romaine en garnison dans l'ouest de la Gaule. Pour en trouver l'origine, il faut donc descendre jusqu'aux temps où la sécurité dont les provinces gauloises

(1) Sur la rive droite, M. de Passac signale en face du manoir de la Garlière, à l'angle du val de la Braye et d'une gorge nommée Vallian, un fortin triangulaire dont le profil se distingue encore. C'était peut-être un poste avancé du camp de Sougé.

(2) *Erat in pago Cenomanico rus nobile cui duabus linguis, latinâ scilicet et britannicâ nomen ex antiquo Matval inditum fuit, id est bona Vallis. (Vita Sancti Medardi).*

avaient joui pendant près de trois siècles, se changea en un état habituel de troubles et de guerres.

Nous avons vu qu'une scission profonde se manifesta presqu'aussitôt après la conquête, dans les populations gauloises. L'aristocratie et les habitants des villes se rattachèrent au gouvernement romain. Les habitants des campagnes restèrent fidèles à la nationalité celtique et ennemis du joug étranger. Il y avait là des ferments d'agitation et de haine qui n'attendaient qu'une occasion pour éclater. Pendant les troubles qui suivirent la mort de Néron, les paysans de la Gaule centrale se soulevèrent sous la conduite d'un des leurs nommé Maric; il se donnait le titre de dieu et de libérateur des Gaules, ce qui prouve que cette insurrection avait à la fois pour principes le fanatisme religieux et l'indépendance nationale. L'aristocratie des Eduens secondée par la jeunesse noble qui fréquentait les écoles d'Autun suffit, en l'absence des armées romaines, pour comprimer ce mouvement dont le chef fut livré aux bêtes. Mais ces soulèvements dont les premiers symptômes s'étaient manifestés à l'extinction de la famille des Césars, se développèrent avec plus de gravité dans l'anarchie qui suivit la chute de la dynastie des Antonin. Déjà, sous le règne de Commode, un simple soldat nommé Maternus, avait rassemblé dans la Gaule une troupe de bandits et de déserteurs si nombreuse, qu'il fallut envoyer contre lui une armée commandée par Niger, général estimé, qui disputa quelques années plus tard l'empire à Sévère. L'excès des misères publiques fit reparaître l'insurrection plus terrible encore pendant les troubles qui signalèrent la fin du IIIme siècle. La Gaule fut alors horriblement ravagée par les barbares et par les généraux romains qui, dans chaque province, se faisaient proclamer empereurs. Le double fléau des invasions et des guerres civiles pesa sur le pays; les villages furent incendiés, les vignes arrachées, les champs dévastés; la famine et les massacres décimèrent la population.

Au milieu de tant de calamités, les usurpateurs, maîtres impitoyables auxquels l'histoire a conservé le nom de tyrans, n'en faisaient pas moins agir toutes les rigueurs du fisc pour arracher aux habitants des campagnes leurs dernières ressources, tandis que les propriétaires appauvris exigeaient le payement de leurs redevances avec une dureté inaccoutumée. Le désespoir mit enfin la rage au cœur des malheureux paysans; de toutes parts ils s'armèrent, se jettèrent dans les bois et dans les landes désertes, puis réunis en bandes, ils infestèrent les routes et osèrent tenir tête aux détachements de soldats qu'on envoyait à leur poursuite. Bientôt, enhardis par leurs succès, ils grossirent leurs rangs de la foule de ceux qui n'avaient rien à perdre, ils se rendirent maîtres de la campagne et leurs bandes devinrent des armées. Ce fut alors qu'on commença à leur donner le nom de *Bagaudes* emprunté à l'idiôme celtique; le mot *Bagat*, dans la langue bretonne, signifie une troupe, une réunion nombreuse.

Les paysans Gaulois avaient voué une haine implacable aux habitants des villes, aux propriétaires, aux fonctionnaires impériaux, aux prêtres romains persécuteurs de leurs druïdes. Ils massacrèrent les agents du fisc, renversèrent les temples et saccagèrent ces opulentes villas où l'aristocratie celtique avait transporté le luxe de Rome. Plusieurs villes même furent ruinées par eux ; en 269, ils prirent après sept mois de siège la grande cité d'Autun, première alliée des Romains dans les Gaules, et devenue à ce titre l'objet de l'animadversion nationale.

C'est indubitablement à cette époque désastreuse que remonte la création des camps disséminés dans nos provinces. Le gouvernement impérial avait à soutenir, contre les Gaulois révoltés, une guerre de chouans ou de guérillas comme en font toutes les populations soulevées, mais dont la race celtique semble avoir plus particulièrement le génie ou l'instinct. Pour vaincre dans une pareille lutte, il ne suffisait pas de combattre ; il fallait instituer des moyens de répression permanents. De là l'établissement des camps retranchés qui rappellent les cantonnements formés dans la Vendée et la Bretagne, lors de la grande insurrection vendéenne dont le caractère et les moyens d'action offrent beaucoup de ressemblance avec ce qui se passa du temps des *Bagaudes*.

Les provinces de l'ouest ayant été au IIIme siècle, comme à la fin du XVIIIme, le principal foyer des insurrections, le camp de Sougé était très-bien placé pour défendre le passage de la Braye contre les insurgés de l'Armorique. Il est à remarquer que ces cantonnements furent rarement établis dans les anciennes forteresses gauloises. Ainsi le camp de Sougé était entre Trôo et la Chartre, et plus loin on trouve les indices d'une station romaine à Château-du-Loir, où rien n'annonce une ancienne localité celtique. Mais le régime militaire le plus fortement constitué, ne peut comprimer long-temps les efforts d'une population entière qu'anime un profond sentiment de nationalité. A la faveur de l'anarchie qu'entretinrent dans la Gaule les divers gouvernements qui s'y formèrent en opposition à celui de Rome, de l'an 260 à 270, les paysans insurgés reprirent courage, et la plupart des camps intérieurs furent forcés et détruits. Le camp d'Amboise tomba alors au pouvoir des *Bagaudes*, et il est probable que celui de Sougé eut le même sort, car les dernières médailles qu'on y a trouvées sont à l'effigie des usurpateurs gaulois Victorinus et Tétricus, et leur état de conservation semble annoncer qu'elles avaient peu circulé (1).

Tandis que l'ouest de la Gaule était ainsi en proie à la guerre civile, les provinces de l'est étaient ravagées par les hordes allemaniques composées de

(1) Nous rappellerons à cette occasion la découverte faite dans le faubourg de Vendôme, près du pont Saint-Michel, de débris d'armes romaines et d'un médaillon que nous regardons comme l'effigie d'un empereur détachée de l'enseigne d'une legion. N'y aurait-il pas eu aussi à cette époque un engagement aux abords de Vendôme, entre les troupes legionnaires et les *Bagaudes* arrivant par la route du Mans?

peuples Suèves et Vandales qui ayant forcé la barrière du Rhin, pénétrèrent jusqu'à la Loire, et détruisirent soixante-dix villes dans leur course dévastatrice. L'importante place de *Genabum* fut au nombre de ces villes ruinées (1); rebâtie par Aurélien ou par Probus, son lieutenant et l'un de ses premiers successeurs, elle redevint bientôt prospère, grâce aux avantages de sa position, et prit par reconnaissance le nom de cité Aurélienne, *Aurelianensis*, dont on a fait dans les temps modernes Orliens et Orléans. Cette ville était déjà toute romaine du temps de César, et déjà aussi, rivale et ennemie d'*Autricum*, Chartres, la vieille capitale des Carnutes, où l'indépendance de la Gaule avait trouvé ses derniers défenseurs, et où vivait toujours l'esprit de la nationalité celtique. Le gouvernement impérial, dont la révolte des Bagaudes avait accru les défiances contre tous les anciens foyers de la liberté gauloise, mit un terme à ce conflit, en élevant la cité d'Aurélien au rang de capitale, et en lui assignant, aux dépens du vaste pays des Carnutes, un territoire qui serait représenté aujourd'hui par les arrondissements d'Orléans, Gien et Pithiviers (Loiret), de Romorantin (Loir-et-Cher), et d'Étampes (Seine-et-Oise). Blois, Châteaudun et Vendôme restèrent dans la dépendance de Chartres.

Il est difficile de déterminer l'époque précise de ce changement de circonscription. Cependant, on pense en général que les derniers remaniements de la division administrative de la Gaule furent opérés au IVme siècle, sous le règne de Gratien. Nous avons vu, au commencement du chapitre précédent, que nos contrées faisaient partie de la véritable Gaule, de la Gaule *celtique* de César dont nous avons indiqué les limites. Mais la division du territoire établie par ce grand homme, d'après celle des races, ne resta pas long-temps telle qu'il l'avait décrite. Dès le Ier siècle de l'empire, le gouvernement romain éleva, au confluent du Rhône et de la Saône, un autel dédié à l'empereur Auguste. Près de là était une bourgade nommée *Lugdunum*, Lyon, dont on fit la capitale de toutes les régions conquises par César. Chaque année les trois Gaules, Belgique, Celtique et Aquitanique, envoyaient des députés à l'autel d'Auguste. Là se tenaient des assemblées solemnelles; là se célébraient des fêtes pompeuses où chaque cité était représentée par un de ses principaux habitants qui remplissait les fonctions du sacerdoce devant la statue de l'empereur divinisé. Le nom de *Celtique* déplaisant aux Romains par les souvenirs nationaux qu'il rappelait, on lui substitua celui de la nouvelle capitale imposée à la Gaule vaincue, et la *Celtique* de César devint la Lyonnaise, *Lugdunensis*. Bientôt après, on sépara de la Celtique ou Lyonnaise toutes les cités comprises entre la Loire, les Cévennes et le cours inférieur de la Garonne, et on réunit ce territoire à l'Aqui-

(1) On peut assigner la même date à la ruine de *Magdunum*, Meung, qui n'était plus qu'un désert marécageux lorsque l'ermite saint Liphar y fonda, au VIe siècle, un monastère qui devint le germe d'une ville nouvelle. La vie de ce saint porte que l'ancienne cité avait été détruite par les Vandales.

taine de César qui ne contenait originairement que les pays au sud de la Garonne jusqu'aux Pyrénées. Enfin, malgré ce démembrement, la Lyonnaise paraissant encore trop vaste, on la divisa en quatre sections. La cité de Chartres dont notre pays dépendait, fut comprise dans la IVme *Lyonnaise* qui avait pour capitale Sens, et qu'on appelait aussi *Sénonaise*.

C'est ainsi qu'elle est classée dans la *Notice de l'empire*, statistique complète du monde romain, rédigée dans les dernières années du IVme siècle, lorsque les fils de Théodose procédèrent au premier partage des empires d'Orient et d'Occident. D'après cette *Notice*, la province Sénonaise était gouvernée par un président, *præses*, qui relevait du préfet des Gaules (1).

Dans l'ordre militaire, notre province dépendait du vaste commandement du duc de la division Armoricaine et Nervienne, qui comprenait toutes les contrées maritimes de la Gaule et celles qu'arrosaient la Seine et la Loire. La création de cette division avait eu pour but de centraliser les moyens de défense, afin de mettre ces provinces à l'abri des incursions des pirates Saxons dont les flottes, comme celles des Normands, au moyen-âge, portaient la dévastation sur toutes les côtes de l'Océan et de la Manche, et même dans l'intérieur du pays, en remontant les grands fleuves. Un corps de *létes* Teutons, c'est-à-dire de barbares de la Germanie, à la solde de l'empire, était cantonné à Chartres, tandis qu'une légion levée dans le pays Chartrain, tenait garnison au fort de Blaye, à l'embouchure de la Garonne. Le Maine était occupé par des *létes* ou mercénaires Suèves.

Jamais on ne vit une organisation administrative plus compliquée et plus savante, une réunion plus imposante de forces militaires, un ensemble mieux combiné de lignes défensives, de fortifications, de camps retranchés que dans l'empire romain à cette époque. Mais on ne vit jamais aussi une preuve plus éclatante de l'impuissance de toutes les forces matérielles pour soutenir un état auquel manque la force morale. Car cet empire si riche, si grand, si bien gardé, qui embrassait les plus belles régions des trois parties du monde, touchait alors à sa ruine. Cinquante ans plus tard, les barbares s'en partageaient les débris.

Nous avons signalé les ferments de haine, contre la domination romaine, qui s'agitaient toujours au cœur des populations vaincues. Ils éclatèrent avec violence dans les troubles du IIIme siècle, et les trente usurpateurs ou tyrans qui s'élevèrent alors dans les provinces, furent les représentants de cette réaction des peuples contre le joug de Rome. Mais le plus grand danger n'était pas dans ces luttes d'ambitieux qui ne touchaient point aux fondements de l'ordre social, et conservaient les formes politiques du gouvernement romain. Des germes de

(1) Cette préfecture embrassait, outre la Gaule proprement dite, la Grande-Bretagne, l'Espagne et même en Afrique la Mauritanie Tingitane ou l'empire actuel du Maroc. La résidence du préfet avait d'abord été fixée à Trèves; mais les invasions des barbares la firent transférer à Arles au commencement du Vme siècle. Des vicaires administraient sous ses ordres les trois grandes sections de son immense préfecture. Le vicaire de la Gaule résidait à Arles.

dissolution bien plus actifs et bien plus irrésistibles furent répandus dans tout l'empire par la propagation du christianisme.

Toutes les sociétés antiques avaient pour base l'esclavage. Dans ces républiques si vantées de Rome et de la Grèce, aucun philosophe, aucun législateur n'avait soupçonné la possibilité d'une organisation sociale fondée sur la liberté de tous. Et voilà qu'au milieu de ce monde où les deux tiers de la population étaient assimilés aux bêtes de somme (1), une religion nouvelle apparaît. Elle proclame l'égalité de tous les hommes devant Dieu, efface les distinctions de riche et de pauvre, de maître et d'esclave, et ne voit dans le genre humain que des frères enfants d'un père commun, et sauvés par une même rédemption. La société romaine sentit qu'elle était ébranlée jusques dans ses fondements, et s'armant instinctivement contre les novateurs de la force matérielle dont elle disposait, elle essaya de noyer les doctrines de l'évangile dans le sang des premiers chrétiens. Mais la violence des juges, des bourreaux et des soldats s'usa contre la puissance invincible de la conscience et de la foi. Le christianisme continua de grandir au milieu des tortures; néanmoins ses progrès furent d'abord très-lents, surtout dans les provinces gauloises.

Ce fut seulement vers le milieu du III[me] siècle qu'une colonie de missionnaires chrétiens envoyés de Rome, pénétra dans toutes les parties de la Gaule et y répandit d'une manière durable les lumières de l'Évangile. L'Église persécutée depuis sa naissance, respirait alors pour la première fois à la faveur de la réaction qui s'était opérée dans le gouvernement après l'extinction de la dynastie de Sévère, réaction qui alla jusqu'à donner au monde romain, dans l'Arabe Philippe, un empereur chrétien. Julianus, ou saint Julien, faisait partie de cette légion de pieux apôtres venus d'Italie pour évangéliser les Gaulois, et que la plupart de nos églises reconnaissent pour leurs fondateurs (2). Il pénétra dans le Maine et eut le bonheur d'y trouver un puissant appui dans un des principaux membres de l'aristocratie locale qui était revêtu du titre de *défenseur*

(1) Suivant les principes du droit romain, l'esclave était une *chose* dont le maître disposait à sa volonté. Les esclaves se vendaient au marché comme les animaux : le maître pouvait les excéder de travail, les maltraiter, les faire périr dans les supplices, les laisser mourir de faim. La loi ne reconnaissait point de mariage entre les esclaves, mais seulement une union fortuite dont le produit ou *croît* appartenait au maître qui faisait tuer les enfants quand il ne voulait pas les élever. Le vertueux Caton faisait assommer ses esclaves vieux ou infirmes comme on fait abattre des chevaux hors de service. Pollion, l'ami d'Horace et de Virgile, jetait des esclaves dans ses viviers pour engraisser des murènes. Dans les républiques de l'Italie et de la Grèce, les citoyens ou hommes libres étaient une aristocratie peu nombreuse formant tout au plus le tiers de la population; les cultivateurs, les artisans, tous les hommes des classes ouvrières enfin étaient esclaves. C'est là pourtant que les esprits faussés par l'éducation classique ont été chercher de nos jours les modèles de la liberté et de l'égalité. L'esclavage personnel n'existait pas dans la Gaule, et n'y fut introduit que par les Romains; les habitants des campagnes gauloises restèrent dans l'état de colons ou serfs de la glèbe, état aussi supérieur à l'esclavage romain qu'un homme, même dépendant, est supérieur à une bête de somme.

(2) Le moine Lethald qui écrivait au commencement du XI[me] siècle la vie de Saint-Julien d'après les anciens documents conservés à l'évêché du Mans, présente l'apostolat de ce saint dans le Maine, comme contem-

de la cité. Cette noble fonction, l'une des plus belles créations du génie administratif des Romains, plaçait dans chaque province, à côté des agents du gouvernement impérial, un représentant électif de la population, qui avait pour mission de défendre les pauvres, les veuves et les orphelins, de réclamer contre les abus de pouvoir et les aggravations de taxes, enfin d'être en toute circonstance l'organe des intérêts du pays (1). Ces attributions passèrent aux évêques dans le Vme siècle, et ce fut une des principales sources de la grande influence qu'ils exercèrent sous les premiers rois mérovingiens.

Le *défenseur* de la cité du Mans, convaincu par les éloquentes prédications des missionnaires chrétiens, et touché du spectacle de leurs vertus, les prit sous sa protection. Soutenu par le premier magistrat du pays, saint Julien put ériger un autel en l'honneur de saint Pierre, dans la basilique même où s'assemblait la *Curie* ou sénat municipal. En même temps il fonda hors de la ville, sur le bord de la Sarthe, une église connue depuis sous de nom de Saint-Julien-du-Pré. Les chrétiens jouissaient alors d'une tolérance momentanée; mais leurs assemblées étaient toujours légalement interdites, en sorte qu'ils ne pouvaient se réunir dans l'intérieur des villes (2). Dans toutes nos provinces, les premières églises ont été bâties hors de l'enceinte primitive des cités.

Après avoir ainsi posé, au centre de la cité du Mans, les fondements de la communauté chrétienne, saint Julien voulut essayer de prêcher l'évangile aux habitants des campagnes bien plus attachés aux superstitions payennes que ceux des villes (3). Marchant à pied, précédé et suivi de la foule de ses disciples, il se dirigea vers la vallée du Loir et s'arrêta pour passer la nuit à Pruillé, où il rendit la vie à l'enfant du *possesseur* ou propriétaire du village (4). A Ruillé, le seigneur du lieu lui dut également la guérison de sa fille. Ces deux familles se convertirent, prièrent le saint missionnaire d'établir des églises sur leurs terres,

porain de ceux de saint Saturnin à Toulouse, de saint Martial à Limoges, de saint Gatien à Tours. Or l'évêque Grégoire, successeur de saint Gatien sur le siège de Tours, au VIe siècle, fixe l'arrivée de tous ces vénérables apôtres du christianisme dans la Gaule, au consulat de Décius et Gratus, c'est-à-dire à l'an 250. Cette date de l'établissement des premiers évêchés, ou plutôt des premières missions épiscopales dans les provinces gauloises, s'accorde avec l'ordre chronologique des évêques dans les diocèses et avec tous les faits de l'histoire. Elle a été adoptée par les pieux et savants auteurs de la collection des Bollandistes et de la *Gallia Christiana*, et par tous les historiens sérieux, ce qui me dispense de la discuter plus longuement ici.

(1) Code Théodosien. Lib. 1. tit. XI. Le protecteur de saint Julien n'est désigné dans la légende que par le nom de sa dignité. Cela suffirait pour prouver l'exactitude de la date que nous avons assignée à l'apostolat de ce saint, car la dignité de *défenseur* n'existait pas avant le IIIe siècle.

(2) La correspondance officielle de l'empereur Trajan avec Pline, gouverneur de la Bythinie, prouve que les chretiens étaient surtout poursuivis comme infracteurs des lois contre les sociétés secrètes.

(3) Le mot *paganus*, payen, signifie un homme du pays, un paysan. L'attachement des habitants des campagnes au culte des idoles l'a fait considérer comme synonime d'idolâtrie.

(4) Les nobles gaulois possédant le sol et les hommes qui le cultivaient comme serfs de la glèbe, le mot *possessor*, dans les auteurs latins, équivaut à celui de *seigneur* au moyen-âge.

et entraînèrent par leur exemple leurs serviteurs, leurs vassaux et beaucoup d'habitants du voisinage. Cependant le paganisme avait encore des sectateurs zélés pour qui ces conversions et cette marche triomphante de l'apôtre étaient un sujet de scandale et de colère : « Quel est, disaient-ils, cet homme malfaisant » qui, sous le voile de la piété, corrompt le cœur du peuple, trompe ses yeux » par de vains prestiges, l'égare par des mensonges, fait un dieu d'un misérable » supplicié, et s'efforce d'abolir le culte des divinités immortelles que le monde » romain adore depuis des siècles? Il faut brûler vif cet imposteur téméraire, » afin que ses semblables cessent d'aboyer contre la république et contre la » religion de l'état sur laquelle repose tout l'édifice de l'ordre social (1). »

Ces clameurs et ces menaces n'effrayèrent pas Julien, elles l'excitèrent au contraire à braver le paganisme au lieu même qui était son principal foyer dans ces contrées, à Artins où le temple de Jupiter attirait tous les adorateurs des idoles. Ses disciples le suivirent : mais une foule nombreuse de paysans payens était accourue pour défendre le sanctuaire de ses dieux. Julien s'avança calme et intrépide au milieu de cette multitude furieuse qui le poursuivait de ses imprécations. Il entra dans le temple en invoquant le nom de Jésus-Christ et mit le feu au gigantesque simulacre qui était placé sur l'autel. A cette vue, le peuple pousse un cri de rage et s'ébranle pour venger son culte outragé. Mais, des fragments de l'idole renversée, s'échappe un énorme serpent qui se glisse en sifflant dans les rangs de la foule. Chacun recule épouvanté !.. « Vous le voyez, » s'écrie Julien, vous avez peur de votre dieu !.. » puis il élève ses mains vers le ciel, et le serpent se dérobant aux regards, disparaît sous le seuil de l'édifice. Ce spectacle avait si vivement impressionné la multitude, que les cris de fureur se changèrent en joyeuses acclamations, et saint Julien put consacrer au Dieu vivant ce temple dont les restes servent encore de base à l'église chrétienne qui l'a remplacé.

Parmi les églises dont la fondation est attribuée à saint Julien par les actes des évêques du Mans, on compte sur la frontière du Vendomois celles de Ruillé, Artins, Vibraye, Baillou, Sargé, *Labricinum* (Saint-Calais), Savigny et Lunay (2). Ces églises payaient à ce titre, à la cathédrale du Mans, un cens annuel de cire et d'huile. Cependant saint Thurribe est aussi regardé comme le fondateur

(1) *Vita sancti Juliani apud Bolland.* On remarquera que le gouvernement romain n'avait point cessé, même à cette époque, de porter le nom de république. Le mot d'empire ne fut jamais employé par les Romains dans le sens que nous lui donnons.

(2) Il est probable que l'église primitive de Lunay fut bâtie sur la hauteur où est la chapelle du vieux cimetière. Le terrain sur lequel l'eglise actuelle a été elevée, appartenait, dans le moyen-âge, aux seigneurs de la Louppe, *et avait esté baillé par culx porr bastir ladite église.* La fabrique en payait encore le cens en 1789. (Titre communiqué par M. Jh. de Trémault). Selon M. Beauvais de Saint-Paul, il existe à Baillou une vieille tradition d'après laquelle deux familles payennes auraient insulte et poursuivi saint Julien lors qu'il vint dans ce village ; depuis ce temps, ajoute la chronique populaire, on a toujours vu dans ces deux familles des fous ou des epileptiques.

des trois dernières, et nous verrons tout à l'heure que cette opinion est la plus vraisemblable. L'épiscopat, ou plutôt la mission laborieuse de saint Julien dura quarante-sept ans, pendant lesquels il eut à traverser des temps féconds en persécutions et en désastres. Thurribius, ou saint Thurribe, compagnon de tous ses travaux, et venu avec lui de l'Italie dans la Gaule, fut son successeur (1).

Pour se faire une idée juste de ce qu'étaient ces évêques de la primitive église, il faut oublier entièrement la puissance et la richesse des prélats du moyen-âge, et jeter les yeux sur ce qui se passe de nos jours aux extrémités de l'Orient, où d'intrépides missionnaires vont porter au péril de leur vie le flambeau de la foi. Comme les premiers apôtres des Gaules, ces missionnaires sont revêtus du caractère épiscopal; mais comme eux aussi, ils n'ont que des crosses de bois et des sandales de cuir; sans ressources assurées, sans résidence fixe, ils errent à travers les villes et les campagnes, marchant à pied, couverts des livrées de la misère, prêchant partout la parole de Dieu, visitant tour à tour les petites communautés chrétiennes qu'ils ont formées, célébrant les saints mystères dans les plus humbles asiles, et terminant presque toujours une vie de privations et de souffrances par le martyre, seule récompense qu'ambitionne leur noble dévouement. Tels sont les missionnaires de notre temps; tels étaient les hommes apostoliques que l'église a mis au nombre des saints, et dont les noms brillent en tête des listes épiscopales de nos cités.

Lorsque saint Thurribe succéda à saint Julien comme évêque ou chef de la mission du Mans, à la fin du III[me] siècle, la Gaule, après des calamités inouïes, commençait à respirer sous l'énergique et sage administration de Constance Chlore, favorable aux chrétiens et peut-être chrétien lui-même. Saint Thurribe, comme le dit positivement l'auteur de sa vie, avait fondé à *Labricinium* (Saint-Calais) une église, c'est-à-dire une association chrétienne. L'humble demeure où se réunissait secrètement la communauté naissante, n'était pas éloignée du palais de Gaïanus, noble gaulois dont nous avons décrit plus haut les vastes possessions, et qui tenait le premier rang dans l'aristocratie de la cité. Zélé sectateur du paganisme, Gaïanus n'aurait pas souffert dans son voisinage cette réunion de chrétiens s'il l'avait connue. Mais son épouse Savinia en avait seule pénétré le mystère, et s'était laissée gagner à cette religion de sacrifice et d'amour qui a toujours eu pour le cœur des femmes un si puissant attrait. Cachée sous un vêtement modeste, elle s'échappait de son palais aux approches de la nuit et allait prier dans l'obscur sanctuaire, confondue avec les pauvres et les esclaves qui furent partout les premiers disciples de l'évangile. Gaïanus remarqua ces sorties mystérieuses, et un soupçon flétrissant entra dans

(1) Avant d'être chrétien, Thurribius avait professé la philosophie à Rome. En général, ces missionnaires étaient des hommes d'une haute distinction, sortis des grandes écoles philosophiques de Rome et de la Grèce; leur costume était celui des philosophes, la robe et le manteau d'une étoffe grossière et de couleur sombre.

son âme. Il résolut d'épier lui-même les démarches de sa femme, et l'ayant suivie sans en être apperçu, il arriva jusqu'à la maison où s'assemblaient les chrétiens. Savinia y était entrée; Gaïanus, la rage dans le cœur et ne respirant que la vengeance, franchit le seuil à son tour. En ce moment, le saint vieillard Thurribius debout devant l'autel, étendait ses mains pour bénir la foule prosternée. Savinia, enveloppée de son voile, priait avec ferveur. Gaïanus fait un geste menaçant, et une imprécation s'échappe de sa bouche; mais aussitôt sa langue se glace, sa vue se trouble; les ténèbres l'environnent; il était devenu subitement aveugle et sourd. Dans son effroi, il veut fuir et ne peut retrouver la porte par laquelle il était entré; il erre au milieu de la foule tremblante, se frappant contre les murs et poussant des cris inarticulés. Ses serviteurs, accourus sur ses pas, l'entraînent enfin hors du sanctuaire, et le reportent dans son palais.

Le tumulte causé par cette apparition inattendue avait tiré Savinia de sa pieuse extase. Elle avait reconnu Gaïanus; elle avait deviné sa défiance injurieuse et l'avait vu se débattre sous la main vengeresse du Dieu des chrétiens. Les yeux baignés de larmes, elle se jette aux pieds de saint Thurribe, le prie de pardonner à son époux comme elle lui pardonnait elle-même, et de lever la malédiction dont il avait été frappé. Touché de ses supplications, le saint vieillard, suivi de toute la communauté chrétienne, se rend au palais de Gaïanus; à l'exemple de l'évêque et de la noble dame, tous prient pour leur persécuteur, et le dernier mot de la prière avait à peine été répété en chœur, que Gaïanus recouvra la vue(1).

Rendu à la lumière, l'orgueilleux seigneur se fit chrétien et donna à saint Thurribe son propre palais pour le transformer en église. Il lui permit en même temps d'en établir dans les principaux villages de ses domaines, à *Matval (Bonneveau)* et à Savigny qui du nom de sa femme s'appelait *Saviniacum*. Ses vassaux et clients, au nombre de 412, furent baptisés avec lui au jour de Pâques suivant, dans les eaux de l'Anille, et plusieurs seigneurs, ses amis ou ses voisins, se convertirent à son exemple. Les donations qu'il fit au pieux évêque sont constatées par des traditions irrécusables et par des actes authentiques. Au VIme siècle, le lieu où fut fondée l'abbaye de Saint-Calais conservait le nom de palais de Gaïanus, et appartenait aux évêques du Mans, successeurs de saint Thurribe. « On y voyait encore, dit l'auteur de la vie de ce saint, les restes des murs et » des édifices de cette somptueuse demeure(2). »

Les germes de la vraie foi semés dans le Maine par saint Julien et son digne compagnon, ne purent être étouffés par les persécutions ni par les malheurs publics, et lorsque le christianisme montant avec Constantin sur le trône des

(1) *Vita sancti Thurribii, apud Bolland.*

(2) Il avait été dressé acte de la donation de Gaïanus dans les formes prescrites par les lois romaines. Saint Thurribe trouva dans les jardins du palais des sources d'eau vive et y planta des vignes. Il établit une communauté de clercs pour desservir l'église qui devait envoyer, chaque année, à la cathédrale du Mans, 8 livres d'huile et 3 livres de cire, avec du pain et du vin pour l'usage du clergé et des pauvres.

empereurs, put enfin se développer en toute liberté, ces germes entretenus par les évêques Pavatius et Libérius, fructifièrent si rapidement, que la population de cette province devint presqu'entièrement chrétienne. Jusqu'à nos jours, elle n'a point oublié sa reconnaissance pour saint Julien, et dans toutes ses prières, elle mêle encore aux noms des princes des apôtres celui du pieux missionnaire auquel elle doit les premières lumières de l'évangile. Mais tandisque le paganisme expirait dans la cité du Mans, il se maintenait avec obstination dans le pays limitrophe des *Carnutes* toujours attachés à leurs vieilles mœurs et à leur nationalité celtique, toujours ennemis de ce qui leur venait de Rome, même d'une religion proscrite par les empereurs, mais prêchée par des missionnaires romains. Les hardis apôtres du christianisme qui osèrent les premiers pénétrer dans ce pays barbare y furent tous massacrés par les habitants, ou dénoncés et livrés dans les temps de persécution aux juges impériaux. Leurs noms qui ouvrent la liste des évêques de Chartres, ne sont qu'un martyrologe (1).

A la fin du IVme siècle, ce peuple repoussait encore l'évangile devenu depuis près de cent ans la religion de l'empire. Ce fut à cette époque qu'un brave soldat des légions illyriennes, saint Martin, s'étant voué au service de Dieu avec la même intrépidité qu'il avait déployée sur les champs de bataille, entreprit d'évangéliser les sauvages provinces de l'Ouest, dernier repaire des superstitions druïdiques. Il y avait sympathie entre les rudes habitants de ces contrées et ce vieux guerrier qui n'avait jamais connu la peur; son courage les subjuguait malgré eux.

Retiré près de la ville de Tours, dans une caverne, sur les bords de la Loire, il y vivait entouré de ses nombreux disciples qui formèrent en ce lieu le premier monastère de la Gaule celtique, celui qu'on appelait par excellence le grand monastère *Majùs monasterium* ou *Marmoutiers.* De là, il se portait avec une ardeur infatigable sur tous les points où il y avait une idole à abattre, une église à élever, des payens obstinés à convertir. Le pays des Carnutes était un théâtre digne de son zèle. Sur la fin de sa vie, il voulut se rendre de Tours à Chartres, et s'arrêta entre ces deux villes, dans un bourg considérable, mais dont la population était si attachée au paganisme, que personne n'y connaissait encore le nom de Jésus-Christ. Cependant saint Martin s'était déjà rendu tellement célèbre, que la curiosité seule attira une grande foule sur son passage. En voyant cette multitude, le saint pensa qu'il était temps de se mettre à l'œuvre. « Nous le

(1) Lors de la grande mission du IIIe siècle, Savinianus et Potentianus furent les chefs des missionnaires de la province Sénonaise; ils envoyèrent dans le pays des Carnutes Adventus et Albinus qui périrent de mort violente. Caraunus (saint Cheron) qui vint après eux, vers le IVme siècle, fut selon les uns décapité à Chartres, selon d'autres massacré par des brigands. On montrait dans la crypte de la cathédrale de Chartres, un puits qu'on appelait le *puits des forts ou des saints*, parce qu'un grand nombre de chrétiens y avaient été immolés; comme cette crypte était un ancien temple des druïdes, il est probable que ce puits était un trou semblable à ceux que nous avons remarqués dans les grottes druïdiques du Vendomois, et que nous supposons destinés à recevoir le sang des victimes.

» vîmes frémir de tout son corps, dit son disciple Sulpice-Sévère témoin oculaire » du fait, et d'une voix tonnante, il commença à annoncer la parole de Dieu, » versant des larmes et gémissant sur l'aveuglement de ce peuple qui ne » connaissait pas son Sauveur. » Déjà ses gestes passionnés, ses discours enthousiastes avaient vivement impressionné les hommes grossiers qui l'écoutaient, lorsqu'une femme perce la foule, élevant sur ses bras son enfant qui venait d'expirer : « Si tu es l'ami de Dieu, s'écrie-t-elle, rends-moi mon fils, mon fils » unique ! » La multitude joint ses clameurs et ses prières à celles de cette mère éplorée. « A ce moment, dit Sulpice-Sévère, saint Martin, comme il nous » l'avoua lui-même ensuite, ne douta pas que Dieu ne lui accordât un miracle » pour le salut de ce peuple. » Il se jeta à genoux avec cette foi vive qui ne connaît rien d'impossible, et pressant l'enfant contre son sein, il pria long-temps avec ferveur. Lorsqu'il se releva, l'enfant avait rouvert les yeux, et il le rendit à sa mère toute tremblante d'un bonheur inespéré. Alors la foule entière, par une acclamation unanime, reconnut le Christ pour son maître, et tous se prosternant à la fois, supplièrent l'homme de Dieu de les faire chrétiens. Saint Martin n'hésita pas ; sur cette place même où il s'était arrêté, debout sous l'ombrage d'un vieux orme, il étendit la main sur ce peuple, le bénit et le voua au Dieu de l'évangile, au Dieu de la civilisation et de la liberté. « Il est » bien, dit-il dans sa joie, en se tournant vers ses disciples, de faire des » chrétiens sur ces places où l'on a fait tant de martyrs (1). »

Quoique le bourg où s'est passée cette scène touchante ne soit pas nommé par Sulpice-Sévère, on ne peut douter qu'elle n'ait eu lieu à Vendôme. En effet, il n'existait alors entre Tours et Chartres, par la route directe, que deux bourgs importants, chefs-lieux de *pagi,* Vendôme et Châteaudun. Mais aucune tradition ne donne lieu de croire que Châteaudun ait été évangélisé par saint Martin. A Vendôme, au contraire, pendant 1500 ans, les pères ont montré aux enfants la place où le saint s'était arrêté, les ormes qu'on disait avoir remplacé celui qui avait ombragé sa tête. Cette place est celle où fut élevée la première église chrétienne de la ville, église que la reconnaissance avait consacrée à saint Martin, et qui fut pendant long-temps l'unique paroisse de Vendôme. Aujourd'hui les ormes ont été arrachés et l'église profanée, livrée aux plus vils usages, attriste également les regards de l'artiste et du chrétien par sa dégradation et son dénuement.

Saint Martin avait jeté dans le Vendomois les premières semences du christianisme ; mais répandues au hasard, ces semences germèrent faiblement ; comme celles dont parle l'évangile, elles furent étouffées par les ronces ou perdues dans les pierres du chemin. On comprend en effet qu'une conversion subite, inspirée par un mouvement d'enthousiasme, n'ait pu produire des résultats bien solides.

(1) Vie de saint Martin, par Sulpice-Sévère. *Dialogus II de virtutibus sancti Martini.*

Dans les premières années du siècle suivant, il ne restait à Vendôme presque aucune trace de cette régénération passagère. Jamais l'état de la Gaule n'avait été plus désastreux qu'à cette époque du Vme siècle. Abandonnée par les faibles successeurs de Théodose, déchirée par les intrigues des factions, pillée et trahie par les hommes qui devaient la gouverner et la défendre, elle était envahie de tous côtés par les nations barbares qu'avaient appelées comme alliées, les ambitieux qui se disputaient le pouvoir sur les ruines de l'empire. Toutes ces nations étaient encore idolâtres ou infectées de l'hérésie d'Arius qui leur avait été prêchée par les missionnaires de Constantinople. Au milieu de tant de désordres et de calamités, la vraie foi périssait dans ces contrées où, depuis Constantin, elle avait brillé d'un si vif éclat. L'église de Rome, mère de toutes les autres églises, s'en émut, et envoya dans la Gaule une nouvelle colonie de missionnaires pour y rallumer le flambeau de la religion prêt à s'éteindre.

Parmi ces hommes dévoués qui allaient braver, dans un pays dévasté et couvert de barbares, tous les dangers et toutes les misères, il se trouvait un humble prêtre dont le véritable nom est resté ignoré, et qui ne nous est connu que sous le titre du bienheureux, *sanctus Beatus*, ou saint Bienheuré, heureux de nom et de fait, comme dit naïvement son biographe (1). Noble et riche, il avait donné tout ce qu'il possédait aux pauvres avant de partir pour cette mission pénible dont il savait bien qu'il ne reviendrait pas. Il se dirigea d'abord vers les contrées de l'Ouest qui, livrées aux déprédations des Saxons, étaient à la fois les plus malheureuses et les plus sauvages. Pendant quelque temps il prêcha la parole de Dieu aux environs de Nantes, puis, fatigué de cette vie active où il se trouvait encore trop mêlé au mouvement du monde, il fut saisi du vif désir de se retirer dans une solitude où il pût se livrer sans partage à la méditation et à la prière. Il ne savait où choisir le lieu de sa retraite, lorsque des bateliers du Loir, que le commerce avait amenés à Nantes, lui parlèrent de Vendôme. « Près de cette ville, lui dirent-ils, il existe une caverne creusée dans les flancs » d'une montagne couverte d'épaisses broussailles ; le Loir baigne au nord le » pied de la côte escarpée que les rayons du soleil n'échauffent jamais, et personne n'ose en approcher, car un serpent monstrueux y fait sa demeure. » D'après ce sombre tableau, le saint jugea que c'était là le lieu qu'il cherchait, et il pria humblement le maître du bateau de le prendre à son bord. Celui-ci lui demanda le prix du passage ; le pauvre missionnaire ne possédait rien au

(1) *Vita sancti Beati Vindocinensis.* L'auteur de cette vie dit que saint Bienheuré fut envoyé dans la Gaule par saint Pierre. Mais le tableau qu'il présente de l'état du pays couvert de barbares, ne peut évidemment s'appliquer au Ier siècle de l'empire. Les Bollandistes assignent pour date à la mission de saint Bienheuré le IVme ou le Vme siècle ; la seconde époque est la plus probable, car si saint Martin fût venu après saint Bienheuré, il n'aurait pas trouvé le nom de J.-C. ignoré à Vendôme. En le disant envoyé par saint Pierre, le biographe a seulement voulu dire qu'il tenait sa mission du siége de Rome ; on parle encore tous les jours des décrets émanés de la chaire de saint Pierre ; mais on sait bien que c'est des successeurs de saint Pierre qu'il s'agit, et non du prince des apôtres en personne.

monde que son livre de prières ; il l'offrit en paiement. Mais le batelier qui était chrétien le refusa et consentit à l'emmener par charité.

Alors, comme aujourd'hui, les bateaux remontaient la Loire à l'aide de voiles. Le vent ne fut pas un instant contraire pendant toute la traversée, et les bateliers ne doutèrent point qu'ils ne dussent, aux vertus de leur saint passager, cette heureuse navigation. Arrivé ainsi à Vendôme (1), saint Bienheuré s'établit dans la caverne qu'il était venu chercher de si loin. Selon la tradition vulgaire, il s'embusqua à l'entrée de la grotte, et d'un coup de son bâton de pélerin, il écrasa la tête du serpent qui l'habitait, au moment où le monstre sortait de son repaire. L'auteur de la vie du saint, écrite probablement vers fin du Vme siècle, rapporte cette légende, mais comme un bruit populaire auquel il ne semble pas ajouter foi. Nous avons déjà dit que toutes ces histoires de serpent sont des figures allégoriques de la destruction des sanctuaires de l'idolatrie. La grotte de saint Bienheuré a été presqu'entièrement détruite pour construire l'église qui l'a remplacée. Mais sa situation est tout-à-fait la même que celle des grottes du Breuil et de Lavardin, et il paraît indubitable que là aussi existait un sanctuaire druïdique, semblable à ceux que nous avons décrits ; quoiqu'il fût abandonné depuis long-temps sans doute lorsque le saint s'y établit, la superstition en faisait encore un lieu de terreur, et la présence de l'ermite chrétien acheva de le purifier. Nous avons vu que d'autres ermites dont les noms sont restés inconnus, s'étaient fixés dans toutes ces cavernes où nous avons signalé les traces du séjour des druïdes.

Une fois entré dans sa grotte, saint Bienheuré ne la quitta plus et y vécut jusqu'à un âge très-avancé, travaillant de ses mains à fabriquer des filets pour avoir quelque chose à donner aux pauvres ; car pour lui, il couchait sur la pierre et se nourrissait de racines sauvages, disant qu'il avait fait un grand festin lorsque par hasard il mangeait un morceau de pain. Il n'avait pour compagnon qu'un jeune enfant nommé Ilus, auquel il rendait lui-même les plus humbles services, se privant de nourriture pour lui en donner ; souvent il jeûnait pendant trois jours de suite, et pourtant son front était toujours serein et sa bouche souriante.

Les douces vertus de saint Bienheuré firent sur les habitants du Vendomois une impression plus durable que l'éloquence énergique de saint Martin. Ils vinrent en foule lui demander le baptême, et à sa voix ils détruisirent eux-mêmes les restes des temples et des idoles. Ce fut là réellement l'époque de la régénération chrétienne dans nos contrées, et depuis ce temps l'évangile y règna sans partage. Il est à croire aussi que c'est de là seulement que date l'érection d'une église en l'honneur de saint Martin, au centre de la bourgade gallo-romaine.

(1) Le texte semble indiquer que saint Bienheuré vint par eau jusqu'à Vendôme, en passant par Château-du-Loir, *Castrum Ledi*. Il paraît donc que le Loir était alors navigable, et en effet, les moulins qui font seuls obstacle à la navigation, ne furent construits qu'au moyen-âge.

Saint Bienheuré fut, presqu'aussitôt après sa mort, l'objet d'un culte public. On l'ensevelit dans sa grotte convertie en un temple chrétien qui fut la seconde paroisse de Vendôme. En ce temps là vivait dans cette ville une jeune fille nommée Alessia qui était issue d'une famille riche et puissante, mais qui, dès son enfance, avait consacré à Dieu sa virginité. Sa vénération pour s[t] Bienheuré était telle que se sentant prête à mourir, elle supplia sa famille de faire déposer son corps dans le sépulcre de pierre qui renfermait celui du pieux ermite. Son vœu fut accompli, et suivant la touchante expression de l'auteur de la vie du saint, *ces deux corps qu'une même foi avait animés, furent unis dans ce chaste lit nuptial* (1). « Leurs os sont restés confondus, ajoute le biographe, et Alessia » est de moitié dans tous les miracles qui s'opèrent sur ce tombeau. » Ainsi quelques parcelles des ossements de la vierge de Vendôme sont peut-être encore mêlés à ceux de saint Bienheuré dans la châsse qui en renferme les derniers fragments, et s'il ne nous était pas interdit de scruter les décisions de l'église, nous nous étonnerions de ne pas voir les deux noms unis dans les prières des fidèles, comme les deux âmes l'ont été dans le ciel, et les deux corps dans la tombe.

La construction de l'église de Saint-Bienheuré telle qu'elle existait avant 1790, remontait en partie aux X[me] et XI[me] siècles. Il n'en reste plus que la base du clocher, tour carrée qui avait le roc pour fondement, une portion de voûte sur laquelle on distingue des fragments de peintures et d'inscriptions devenues illisibles, et un caveau qui était le fond de la grotte habitée par le saint. Nous devons remarquer que la ville de Vendôme ne commence à paraître dans l'histoire qu'à l'époque où elle devint chrétienne, vers le milieu du V[me] siècle. Aucun auteur de l'antiquité n'a cité le nom de *Vindocinum*, et tandis que des hameaux obscurs figurent comme lieux d'étapes sur les tables statistiques ou géographiques de l'empire, ce chef-lieu d'un *pagus* celtique, éloigné des routes et des centres de la civilisation romaine, est nommé pour la première fois dans la légende de saint Bienheuré.

Ce fut à-peu-près à la même époque, que le christianisme se propagea enfin jusqu'au centre du pays des Carnutes. La ville de *Gennabum* devenue la cité d'Aurélien, ou Orléans, avait été depuis César comme une colonie romaine au milieu de ces contrées éminemment celtiques. Tout ce qui venait de Rome y était bien accueilli, et le christianisme s'y établit facilement lorsque Constantin en eut fait la religion officielle de l'empire. Orléans eut, depuis le milieu du IV[me] siècle, une succession régulière d'évêques (2) qui étendaient leur sollicitude sur tout le pays des Carnutes, et secondaient les efforts des évêques de

(1) *Ut uno in loco servarentur honorificè in tumulo quos unius fidei religio socios fecerat in cælo, et suppleretur de hoc dictum apostoli, honorabile connubium et thorus immaculatus* (Vita sancti ap. Bolland).

(2) Le premier évêque authentique d'Orléans est Diospetus, qui assista en 346 au concile de Cologne.

Sens, métropolitains de la province, pour la conversion de ce peuple obstiné. Comme nous l'avons vu, ces efforts eurent d'abord peu de succès et saint Martin lui-même ne recueillit pas de sa mission tout le fruit qu'on en devait espérer. Cependant les doctrines de l'évangile s'infiltrèrent peu-à-peu dans l'esprit des masses, et le nombre des chrétiens, efficacement protégés depuis Théodose par les lois et les décrets des empereurs, alla toujours croissant. On peut faire remonter à la première moitié du Vme siècle la construction, hors des murs de la capitale des Carnutes, d'une église consacrée à saint Pierre, qui devint la fameuse abbaye de saint Père de Chartres, et celle de l'église de Saint-Martin-au-Val, qu'on appelait Saint-Martin-le-Blanc ou le Viandier, parce qu'il se tenait près de là un marché à la viande.

Orléans avait alors pour évêque saint Aignan qui s'est rendu célèbre par la glorieuse défense de sa ville épiscopale, en 451, contre les hordes d'Attila. Après la retraite des barbares, ce saint prélat pensa que le temps était venu de compléter l'œuvre à laquelle tant de zélés missionnaires avaient sacrifié leur vie, et d'organiser définitivement l'église chrétienne dans le pays des Carnutes. Il se rendit lui-même à Chartres, et y convertit l'ancien temple des druïdes en une église consacrée à la vierge Marie, qui devint la cathédrale du nouveau diocèse. La vénération du peuple pour lui était telle qu'à son entrée dans la ville, il fut porté sur les bras des principaux habitants jusqu'au temple qu'il venait bénir. Il fonda, en l'honneur de saint Denis, une autre église qui plus tard a pris son nom, et dota toutes ces fondations de biens considérables. Ses trois sœurs s'associant à sa pieuse libéralité, donnèrent à la nouvelle cathédrale trois domaines ou villages qu'elle a toujours possédés depuis. En reconnaissance de tant de bienfaits, le clergé de Chartres allait autrefois chaque année en procession à Orléans, pour honorer la mémoire de saint Aignan. Cet illustre évêque peut être considéré comme le véritable fondateur de l'évêché de Chartres, et ce fut seulement après lui que la succession épiscopale s'établit régulièrement dans cette cité. Car les noms portés sur la liste des évêques du diocèse jusqu'à cette époque, sont ceux des prélats des cités voisines ou des missionnaires qui avaient passagèrement évangélisé le pays.

Flavius, premier évêque de Chartres dont l'existence paraisse authentique, eut pour successeur, en 484, saint Solemne qui fut élu malgré lui par le peuple, et se cacha pour se soustraire à l'honneur que l'estime publique lui décernait. Un prêtre vénérable nommé Adventinus fut mis alors à la tête du diocèse, et saint Solemne rassuré sortit de sa retraite. Mais dès qu'il eut reparu à Chartres, le peuple déclara de nouveau qu'il ne voulait pas d'autre évêque que lui, et le força de s'asseoir sur le trône épiscopal. Contraint de céder à cette espèce de violence, le saint voulut au moins partager avec Adventinus l'administration de sa vaste province. Il lui abandonna toute la partie occidentale du pays des

Carnutes, c'est-à-dire Châteaudun, Blois et Vendôme. Adventinus fixa sa résidence à Châteaudun, et après la mort de saint Solemne, réunit dans ses mains le gouvernement entier du diocèse.

Tandisque la puissance morale de l'église gagnait ainsi chaque jour en force et en étendue, la puissance matérielle de l'empire s'écroulait de toutes parts. Déjà il n'y avait plus d'empereur à Rome, et le gouvernement romain avait cessé d'exister dans la Gaule. Les provinces gauloises reconnaissaient en principe la suzeraineté nominale de l'empire d'Orient. Mais le pouvoir de fait y était presque partout entre les mains des chefs des nations barbares qui, de gré ou de force, avaient obtenu des empereurs l'autorisation de s'y établir en colonies militaires. Les Bourguignons occupaient à ce titre toutes les cités à l'est de la Loire et du Rhône, jusqu'aux Alpes: les Wisigoths étendaient leur domination depuis la Loire jusqu'aux Pyrénées. Dans la péninsule Armoricaine, les populations celtiques s'étaient rendues indépendantes sous la conduite de chefs nationaux auxquels les auteurs du temps donnent le titre de rois. Les Francs étaient maîtres de la Belgique et des provinces Rhénanes. La région comprise entre la Loire et la Meuse, et dont nos contrées faisaient partie, était la seule qui ne reconnût encore d'autre pouvoir que l'autorité fictive du souverain de Constantinople. Dans cet état d'anarchie, les cités s'administraient elles-mêmes en conservant les lois romaines et les formes du gouvernement municipal. La direction administrative résidait de droit dans la *curie*, conseil suprême de la cité, et dans chaque ville un tribun commandait les milices locales. Mais la puissance réelle était entre les mains des évêques, héritiers des nobles attributions des *défenseurs* et investis de toute la confiance des populations. Élevés à la dignité épiscopale par la libre manifestation des suffrages populaires, ils appartenaient presque tous à l'aristocratie par leur naissance et exerçaient ainsi une égale influence sur toutes les classes de la société. Le peuple les regardait partout comme ses protecteurs et ses guides. A cette époque désastreuse où les liens politiques étaient brisés, la foi religieuse survivait seule à la destruction de tous les pouvoirs, et était le dernier appui de l'ordre social prêt à se dissoudre.

Dans la dernière moitié du Vme siècle, les provinces de l'ouest eurent à souffrir plus que toutes les autres des ravages de la barbarie. L'anarchie ayant désorganisé les lignes défensives des côtes, les pirates Saxons y débarquèrent sans obstacle et se répandirent dans les contrées environnantes où ils portèrent cette rage de destruction qui semble propre aux peuples du nord, et dont les Normands reproduisirent plus tard les déplorables excès. Partout où ils passaient, ils massacraient les populations entières sans distinction d'âge ni de sexe, brûlaient les maisons, rasaient les édifices jusqu'aux fondements et transformaient les villes et les campagnes en déserts. Ils avaient d'abord envahi les

rivages de la Manche, les diocèses de Coutances et de Bayeux, puis vers 470, ils rejoignirent, à travers le Maine et l'Anjou, les nombreuses bandes de leurs compatriotes qui avaient remonté la Loire et s'étaient emparés d'Angers. La succession épiscopale fut alors interrompue dans la cité du Mans (1), et c'est à cette époque qu'on peut fixer la destruction complète de la ville de *Labricinum*, du palais de Gaïanus et de l'église que saint Thurribe y avait fondée. Il ne resta pas un seul habitant dans ces lieux désolés, et soixante ans plus tard, on n'y voyait encore que des bêtes fauves et des ruines. Les Saxons s'étaient si bien établis dans le Maine, qu'ils ont donné leur nom à une portion de cette province, entre le Mans et Alençon, appelée toujours depuis, le Saosnais, *Pagus Saxonicus*.

La prise d'Angers avait répandu la consternation dans les provinces encore soumises à l'empire. Un général romain, le comte Paul, commandait à Orléans les débris des troupes impériales; trop faible pour agir seul, il appela à son secours Childéric, chef ou roi des Francs Saliens, colonisés depuis long-temps dans la Belgique et qui reconnaissaient, comme la plupart des barbares établis dans la Gaule, la suzeraineté nominale des empereurs. Childéric joignit ses forces à celles du comte Paul, et tous deux marchèrent de concert sur Angers qui fut repris après un sanglant assaut dans lequel périt le général romain. Devenu par cette mort seul chef de l'armée combinée des Romains et des Francs, Childéric poursuivit les Saxons jusques dans les îles de la Loire où ils s'étaient réfugiés, détruisit leurs établissements, et en fit un tel carnage qu'il les contraignit à une soumission complète. Ce qui restait de leurs bandes le suivit sur les bords du Rhin où il alla repousser les invasions des Allemands.

Par ces grands services rendus aux cités gallo-romaines, Childéric s'y était créé une puissante influence, et tant qu'il vécut, il y exerça comme chef suprême des milices, un pouvoir incontesté. Mais lorsqu'il mourut en 480, son fils qui devait être le grand Clovis, avait à peine quinze ans, et l'aristocratie gauloise méprisant l'adolescence du jeune héros, crut l'occasion favorable pour ressaisir la suprématie politique qu'elle voyait avec regret passer aux mains des chefs barbares. Syagrius issu d'une des plus illustres familles de la Gaule, et fils d'Égidius qui y avait commandé avec gloire, se mit à la tête de ce mouvement de réaction. S'étant rendu maître de la ville forte de Soissons, il s'y fit proclamer patrice et gouverneur des Gaules.

Clovis, malgré sa jeunesse, vit le danger qui le menaçait, et comprit qu'une prompte agression pouvait seule le conjurer. Déployant dès lors cette bouillante activité qui fut dans la suite la principale cause de ses succès, il rassembla à la hâte les forces de sa tribu, s'avança des frontières de la Belgique sur Soissons, rencontra Syagrius en avant de cette ville, et lui livra une bataille où il le défit si

(1) L'évêque Victurius (saint Victur) mourut en 469. Son successeur Principius ne fut élu qu'en 482.

complètement que ne pouvant rallier ses troupes, le général romain fut contraint de passer la Loire et de chercher un asile à la cour des rois Wisigoths.

La guerre semblait finie par cette rapide victoire, mais les populations gauloises ne se crurent pas vaincues parce que le chef qu'elles s'étaient donné avait fui. Leurs milices qui avaient eu le temps de se réunir, continuèrent à se défendre sous le commandement de leurs tribuns, et après six ans d'une lutte acharnée, Clovis était encore arrêté sur les bords de la Seine, devant les murs de Paris. Cette lutte glorieuse, que la plupart des historiens ont passée sous silence, fut principalement soutenue par les provinces Sénonaises qui faisaient partie de l'ancienne division armoricaine, et nos contrées y prirent par conséquent une part active. Des flots de sang avaient coulé, et les deux partis étaient las de combattre. Les évêques s'entremirent pour amener un accommodement. Clovis promit de se faire chrétien, et pour gage de sa promesse, épousa en 492 Clotilde, princesse du sang des rois Bourguignons, mais appartenant par sa mère à l'aristocratie romaine, et élevée dans la religion catholique. Ce mariage détermina aussitôt la soumission volontaire de toutes les cités gallo-romaines à l'est de la Seine ; mais celles qui étaient comprises entre la Seine et la Loire, bien qu'une trève eût été conclue, demeurèrent encore sur la défensive. Ce fut seulement en 496, après le baptême du roi des Francs et la célèbre victoire de Tolbiac qui mettait la Gaule à l'abri des invasions allemaniques, que ces cités consentirent enfin à reconnaître l'autorité du vainqueur. Ainsi nos contrées se soumirent les dernières à Clovis, comme elles avaient cédé les dernières à César.

Le baptême de Clovis n'eut pas seulement pour effet de lui assurer la soumission de toutes les cités au nord de la Loire ; en lui conciliant les sympathies religieuses de la Gaule entière, il lui donna une force morale immense qui se fit sentir jusques dans les provinces occupées par les Bourguignons et les Wisigoths. Ainsi que nous l'avons déjà dit, ces peuples étaient sectateurs fanatiques de l'hérésie d'Arius, tandisque la population de la Gaule, depuis qu'elle avait abandonné le culte des idoles, s'était toujours montrée fidèlement attachée à la foi catholique. De là une scission profonde entre les rois barbares et leurs sujets gaulois. Quoique ces princes eussent maintenu les lois et les formes administratives de l'empire, conservé aux cités leurs franchises municipales, et à l'aristocratie romaine la jouissance des emplois publics, enfin quoiqu'ils se fussent contentés de prendre, à la tête du gouvernement, la place des empereurs ou plutôt des patrices qui administraient l'Occident au nom de la puissance impériale, les antipathies de race fortifiées par les haines religieuses rendaient leur pouvoir odieux. Quelle fut donc la joie des catholiques lorsque le baptême de Clovis promit à leur foi un défenseur, à leur parti qui embrassait l'immense majorité de la population un chef puissant et victorieux ! Les évêques dont nous avons décrit plus haut l'influence toute populaire, ne craignirent pas, même dans les

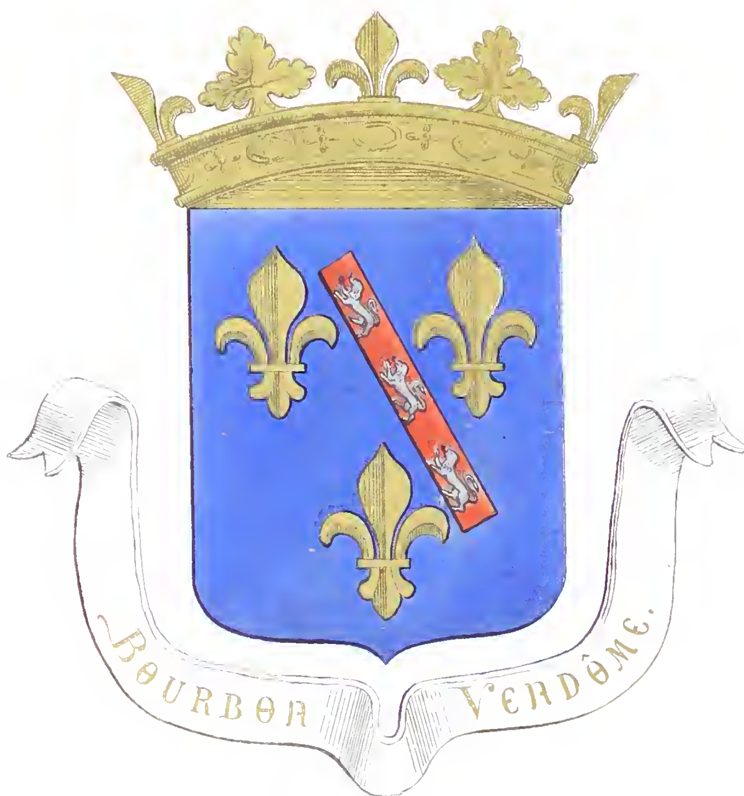
contrées où dominaient les rois Ariens, de désigner le fils de Childéric comme un nouveau Machabée, comme un sauveur que le Dieu des chrétiens envoyait à son église. Toutes les provinces gauloises souhaitèrent de l'avoir pour maître, et partout, suivant l'énergique expression de Grégoire de Tours, *on désirait avec passion le règne des Francs* (1). Dès lors une nouvelle ère s'ouvrit pour les destinées de notre patrie. L'ancien monde allait finir, la monarchie Mérovingienne était fondée.

(1) *Omnes eos amore desiderabili cupiebant regnare (Greg. Tur. hist. l. 2, c. 23).* Le cadre de cet ouvrage me force de présenter ici très-brièvement ces faits généraux sur lesquels les historiens ne sont pas d'accord. J'en ai développé les preuves dans mes *Études sur l'Époque Mérovingienne,* ouvrage couronné par l'Academie des inscriptions, dont l'approbation a en quelque sorte sanctionné les doctrines historiques que j'avais entrepris de démontrer.



LIVRE III.

Renaissance.



Lith. Auguste Bry, a Paris.

III.

ÉPOQUE MÉROVINGIENNE.

Au printemps de l'année 507, Clovis dit à ses Francs réunis sous les murs de Paris pour l'assemblée du champ de Mars : « Je ne puis souffrir que des héréti- » ques oppriment les plus belles provinces de la Gaule. Marchons contre les » Wisigoths avec l'aide de Dieu, et réduisons cette terre en notre puissance. » Aussitôt l'armée se mit en mouvement, et se dirigea sur la Loire par la route de Chartres.

Toutes les populations gauloises faisaient des vœux pour le succès de cette guerre sainte contre des barbares ennemis du nom romain et de la foi catholique. Le vénérable évêque de Chartres, saint Solemne, voulut prouver au roi des Francs sa sympathie en l'accompagnant, malgré son grand âge et ses infirmités, jusqu'aux limites de son diocèse. De Chartres, l'armée vint à Vendôme, et Clovis s'y arrêta. Ce fut là que le saint évêque lui présenta un pieux cénobite nommé Deodatus (saint Dié), qui habitait aux environs de Blois, sur les bords de la Loire, dans un lieu désert, sous une cabane de feuillage. Le roi donna au solitaire une étendue de terrain considérable et une somme d'argent suffisante pour construire une église avec un monastère qui fut l'origine de la petite ville de Saint-Dié (1).

En partant de Vendôme, Clovis alla passer la Loire à Blois, et se porta directement sur Poitiers par la route la plus courte, celle de Loches qu'on suivait encore dans le siècle dernier pour aller de Paris dans le Poitou. On sait que la victoire l'attendait dans les champs de Poitiers, sur les bords du Clain, et que

(1) *Vita sancti Deodati ap.* Bolland.

cette bataille décisive lui livra toutes les provinces qui appartenaient aux Wisigoths jusqu'aux Pyrénées. Le saint évêque Solemne l'avait quitté à Blois, et était allé prier pour le succès de ses armes dans la basilique de Saint-Martin de Tours; mais à peine arrivé dans cette ville, il tomba malade de la fatigue du voyage, et mourut dans le château de Maillé où il s'était retiré. Son corps fut enlevé en grande pompe pour être rapporté à Chartres; mais il n'alla pas plus loin que Blois où le cortège fut arrêté, dit-on, par une résistance miraculeuse ou par la pieuse violence des habitants qui ne voulurent plus laisser sortir de leurs murs les restes de ce prélat vénéré. Tous ces faits prouvent que pour aller de Chartres à Blois et à Tours, on suivait habituellement la voie antique de Châteaudun à Blois par Fréteval, que nous avons décrite plus haut, et qui est désignée jusques dans les chartes du XII[me] siècle sous le nom de *chemin-chaussée*, dénomination ordinaire des routes romaines au moyen-âge.

Après avoir achevé, par trois années de glorieux combats, la conquête du royaume des Wisigoths, Clovis vint recevoir à Tours, en 510, les ornements consulaires qui lui avaient été envoyés par l'empereur d'Orient Anastase, et l'année suivante, il convoqua à Orléans un concile général où furent appelés tous les évêques des Gaules. A cette occasion, nous devons remarquer que les évêques étant élus par le peuple des cités, les conciles étaient les véritables assemblées représentatives de cette époque. L'évêque de Chartres, Adventinus, successeur de saint Solemne qui de son vivant même l'avait associé à l'autorité épiscopale, assista à ce grand concile de 511, où furent posés les fondements de la nouvelle constitution de l'église et de l'état. Clovis mourut dans la même année, peu de temps après la clôture de cette assemblée solennelle. Il semblait que la providence eût marqué le terme de sa carrière au moment où il aurait achevé d'organiser l'empire des Francs et de fonder cette puissante monarchie qui, en faisant entrer la Germanie payenne dans le sein de la civilisation catholique, devait réunir un jour toute l'Europe occidentale sous un même sceptre et sous une même foi.

A la mort de Clovis, son vaste royaume qui s'étendait depuis le Danube et le Weser jusqu'aux Pyrénées, fut partagé entre ses quatre fils. Théodoric né d'une concubine, était le seul qui fût en âge de porter les armes, et il avait déjà pris une part active aux exploits de son père; toutes les contrées germaniques et les deux Belgiques jusqu'à la Marne formèrent son lot qui, sous le nom de royaume d'Austrasie, égalait en étendue le reste des états Mérovingiens; on y joignit même encore l'Auvergne dont la frontière était menacée par les Goths, restés maîtres du Languedoc. Les provinces intérieures de la Gaule furent divisées entre les enfants de Clotilde. Dans ce partage, les cités de Chartres et du Mans furent comprises dans le royaume de Paris qui échut à Childebert à peine âgé de treize ans.

Ces princes avaient reçu, sous la direction des évêques, une éducation toute

romaine; la littérature latine leur était familière, et l'on vit quelques-uns d'entre eux s'essayer à faire des vers dans cette langue. Mais sous ce vernis de civilisation, ils conservaient au fond du cœur les mœurs et les instincts de la race germanique. Ils n'aimaient point le séjour des villes, et le goût de la chasse, presqu'inconnu des Romains, était pour eux une passion dominante qui s'est transmise à leurs successeurs jusqu'aux derniers jours de la monarchie. Ils habitaient donc la campagne par goût et aussi un peu par nécessité; car leur principal revenu était le produit des domaines royaux composés des terres qui, dans chaque province, appartenaient au fisc impérial.

D'après les principes du droit romain, toute terre sans maître était dévolue au fisc. Or, dans les derniers temps de l'empire, les confiscations, la misère publique, les ravages des barbares firent tomber tant de biens en déshérence, que la majeure partie de la propriété foncière alla s'engloutir dans le gouffre du domaine fiscal. En outre on y réunit, comme n'appartenant à personne, ces vastes étendues de forêts et de landes que les cités gauloises laissaient incultes sur leurs limites. Du temps des empereurs, les biens du fisc étaient administrés dans nos contrées par des agents spéciaux nommés *rationales*, sous la surintendance du préposé du trésor pour les quatre Lyonnaises, qui résidait à Lyon (1). Cette administration compliquée avait été renversée par l'anarchie du V[me] siècle, et le partage du territoire entre les rois mérovingiens ne permit pas de la rétablir. Ces princes allaient d'un domaine à l'autre, résidant tour-à-tour dans chacune des provinces qui leur appartenaient, et consommant en nature sur les lieux, avec leur nombreuse suite, les produits de leurs terres. Dans les domaines qu'ils n'habitaient pas, ces produits étaient vendus, et le revenu leur était envoyé en numéraire. Mais comme il y avait alors dans la Gaule en circulation une quantité considérable de monnaies altérées, les espèces, avant d'être transmises au roi, étaient refondues et frappées à son type. A cet effet, il y avait dans chaque grand domaine un officier appelé *monétaire*, qui était chargé de la refonte des espèces, et les marquait de son nom pour en garantir la valeur.

Sur les frontières du Vendomois, les vastes possessions de Gaïanus dont nous avons parlé dans le chapitre précédent, ayant été ravagées par les Saxons, étaient tombées en déshérence, car maîtres et serviteurs, tout y avait péri. En conséquence, le domaine avait été dévolu au fisc, et les agents royaux avaient commencé à relever les fermes et à remettre les terres en culture. Comme le palais de Gaïanus n'était plus qu'un monceau de ruines, on avait rebâti une habitation seigneuriale dans la partie la plus belle et la plus fertile du domaine, à Matval, aujourd'hui Bonnevau. Vers la fin de l'année 524, le roi Childebert vint s'établir à Matval avec la reine Ultrogothe; tous deux étaient à la fleur de l'âge, et tendrement unis. Ils venaient prendre possession de ce do-

(1) Notice de l'empire. Sect. 42.

maine qui leur était échu récemment par le nouveau partage opéré à la mort de Clodomir. Childebert entraîné par la passion dominante de sa race, passait à la chasse presque tout son temps. Un jour que la poursuite d'un cerf l'avait conduit jusqu'aux bords de l'Anille, il fut surpris d'apercevoir, au milieu d'un épais fourré de ronces et de broussailles, des murs élevés, des colonnes tronquées, des portiques déserts; c'étaient les ruines du palais de Gaïanus. Pour les examiner de plus près, il voulut pénétrer dans le fourré, et sa surprise fut plus grande encore d'y rencontrer un solitaire qui s'était logé dans ces décombres, et avait commencé à y défricher un petit jardin.

Cet ermite se nommait Carilefus (saint Calais) et avait été moine dans l'abbaye de Micy, fondée par Clovis auprès d'Orléans, entre la Loire et le Loiret. Mais laissons-le raconter lui-même ses aventures; il nous en a laissé, dans un acte authentique, un récit dont je me reprocherais d'altérer la touchante simplicité : « Moi Carilefus, dit-il, prêtre et moine indigne, je me suis senti touché, par la » miséricorde de Dieu, du désir de sauver mon âme et de mériter les récompen- » ses éternelles en me retirant de la société des hommes pour habiter une cellule » dans un lieu désert. Roulant donc ces pensées dans mon esprit, je me mis en » route pour chercher un endroit convenable à l'exécution de mes projets, et » Dieu me conduisit dans le pays du Maine, à un lieu que les anciens appelaient » le palais de Gaïanus, près de la rivière d'Anille. Le seigneur Thurribius, » évêque de ce diocèse, avait construit, il y a bien long-temps, à cette place, en » l'honneur de saint Pierre, prince des apôtres, une église qui fut détruite par » le malheur des temps, mais dont il restait cependant beaucoup de ruines. Je » crus avoir trouvé là le lieu écarté que je cherchais pour y établir ma cellule, et » ayant bâti avec ces débris antiques une petite cabane, je commençai à défricher » de mon mieux le terrain à l'entour. J'étais occupé à nettoyer de ronces et » d'épines cette terre que j'arrosais de mes sueurs, lorsque le roi Childebert » chassant dans les environs, arriva jusqu'à moi, et voyant ce que j'avais fait, » parut d'abord courroucé; mais adouci par la grâce de Dieu et par les conseils » de la reine, il résolut au contraire de me faire quelque don sur les possessions » du fisc, pour m'aider à convertir ma cellule en un monastère. Il me dit qu'il me » donnerait tout le terrain que je pourrais parcourir en un jour, étant monté sur » mon âne, et il fut fait ainsi qu'il l'avait prescrit (1). Alors je me mis avec » autant d'ardeur que de joie, à labourer, à extirper, à planter des vignes, et

(1) Une charte attribuée à Childebert et datée de Matval, le 13 des calendes de février, la IVme année de son règne, ou plutôt la XIVme à cause de l'omission probable d'un X (19 janvier 525), décrit avec une précision minutieuse les limites du territoire concédé à saint Calais. Elles commençaient sur la rive droite de la Braye, à Rossay, au-dessus de Savigny, et venaient finir sur la même rivière, à l'embouchure du ruisseau de Coulonges, auprès du moulin de Comme, après avoir embrassé les communes de Marolles, Saint-Calais, Montaillé, Écorpain, Coudrecieux, Semur, Berfay et Conflans; on voit que l'âne du saint ermite avait marché d'un bon pas. Ces limites sont encore celles qui, dans la vallée de la Braye, séparent le département de la Sarthe du département de Loir-et-Cher.

» plusieurs nobles personnages vinrent encore à mon secours en m'enrichissant » de leurs présents. J'avais même commencé à poser les fondements de mon » église, quand un jour le seigneur Innocent, évêque du diocèse, vint me trouver » fort en colère, et me reprocha durement d'avoir fait tout cela sans son conseil » et sa permission, dans un lieu dont ses prédécesseurs avaient été légitimes » propriétaires, et qui appartenait encore à son église. Reconnaissant mes torts, » je m'humiliai devant lui et je lui découvris la pensée qui m'avait conduit là. Je lui » dis que mon seul désir était de gagner quelques petites âmes à Dieu, et que je » m'engageais à remettre à l'église-mère de la cité du Mans tout ce qui m'avait » déjà été donné et tout ce que je pourrais obtenir encore par la suite, pourvu » que le seigneur évêque voulût bien me permettre de vivre dans ce lieu sous son » autorité et sa protection, moi et tous ceux qui demeureraient avec moi. Je me » livrai donc entièrement à lui et à ses successeurs, avec quelques moines qui » étaient déjà venus me rejoindre, et avec tout ce que je pouvais posséder dans » le présent et dans l'avenir, et il en fut dressé acte sous le consentement du roi » Childebert, mon bienfaiteur, en présence de son délégué le comte Wilrich. » Alors le seigneur Innocent me fit lui-même des dons considérables sur les biens » de son église, et c'est ainsi que j'ai mérité de pouvoir achever ma cellule et » mon petit monastère (1). »

Cet acte si simple et où respirent une si touchante abnégation, une humilité si sincère, fut signé par l'évêque du Mans et huit autres évêques, par le délégué du roi ou *missus dominicus*, et par cinq comtes et un vicomte. C'était toute la cour rassemblée à Bonnevau, auprès de Childebert. Si l'obscur cénobite avait obtenu tant de faveurs, il les devait à l'intercession de la jeune reine dont les chroniqueurs vantent la douceur et la piété. Elle témoigna le désir bien naturel de voir son protégé; mais Carilefus lui fit répondre qu'il avait juré de ne laisser approcher aucune femme de sa demeure, et qu'il aimerait mieux renoncer à tous les bienfaits du roi que de manquer à son serment. La reine eut le bon esprit de ne point s'en fâcher, et n'en honora que plus l'humble solitaire. Le monastère de saint Calais fut d'abord appelé l'abbaye d'Anille, du nom de la rivière qui arrose le vallon où il est situé. Dans la suite il prit le nom de son fondateur, et ce nom a passé à la ville qui s'est formée à l'abri du couvent. Ses habitants ne doivent pas oublier qu'elle doit son existence au travail persévérant d'un pauvre moine. J'in-

(1) *Exemplar traditionis vel testamenti quod fecit sanctus Karilefus ad sanctum Innocentem episcopum Cenomanensem, de monasterio Anisolæ.* (Mabilonis analecta). L'authenticité de cet acte a été contestée par Mabillon, parce qu'il contrariait les prétentions des bénédictins de Saint-Calais à l'indépendance de l'autorité épiscopale. La seule objection sérieuse qu'il y oppose est que les huit noms des évêques qui signèrent l'acte, ne se trouvent sur les catalogues d'aucun évêché de la province. Mais il ne s'agissait pas là d'un concile provincial: les prélats qui signèrent l'acte, étaient ceux qui se trouvaient momentanément auprès du roi, et ils pouvaient appartenir à d'autres provinces du royaume. L'acte est daté du 6 janvier, la quatorzième année du règne de Childebert (525). Il fut confirmé par une charte de ce roi, datée du 8 juin de l'année suivante.

siste beaucoup sur les souvenirs religieux de cette époque, car au moyen-âge et surtout aux premiers temps de la dynastie mérovingienne, la véritable histoire populaire est celle de l'église protectrice des peuples et dépositaire des lumières de la civilisation, de cette église dont les laborieux enfants ont défriché les forêts de la Gaule et rendu à la culture tant de champs fertiles que les ravages des barbares ou les exactions du fisc avaient changés en déserts.

D'après ce que nous avons dit plus haut de l'usage qu'avaient adopté les rois mérovingiens, de refondre les espèces monétaires dans tous leurs grands domaines, on battait monnaie à Matval. La *Revue numismatique* a publié un tiers de sol d'or provenant de cet atelier et portant le nom du monétaire Wasendus (1); cette pièce fut probablement frappée sous le règne de Childebert. Il est à remarquer qu'on possède un assez grand nombre de pièces mérovingiennes de Blois et de Châteaudun, tandisqu'on n'en a jamais trouvé aucune qui ait été frappée à Vendôme. Ce fut sans doute le voisinage de l'atelier monétaire de Matval qui empêcha d'en établir un au chef-lieu du Vendomois.

Un passage de la vie de saint Innocent, dans les actes des évêques du Mans, attribue encore à Childebert et à la reine Ultrogothe la fondation de l'abbaye de Saint-Georges dans la forêt de Gastines. Ils la dotèrent sur les terres du domaine fiscal dont cette forêt faisait partie.

Trois des fils de Clovis moururent sans postérité, et la vaste monarchie qu'il avait fondée se trouva réunie toute entière, en 558, sous le sceptre de Clotaire, le plus jeune et le seul survivant d'entre eux. Mais cette unité du pouvoir dura à peine trois ans. Clotaire mourut en 561, laissant quatre fils entre lesquels le royaume fut encore divisé. La cité de Chartres appartint d'abord au roi de Paris, Chérébert; mais après sa mort arrivée en 570, on procéda à un nouveau partage dans lequel toute la partie orientale de cette cité, depuis Chartres jusqu'à la Seine, fut attribuée au roi de Soissons, Chilpéric; le roi d'Austrasie, Sigebert, eut Châteaudun et Vendôme, et Gontran, roi de Bourgogne, posséda Blois et Orléans. Il fut convenu que Paris resterait indivis entre les trois frères. La cité du Mans avait été mise dans le lot de Chilpéric qui confirma les donations faites par son oncle Childebert à l'abbaye d'Anille.

Ces funestes partages, source de tous les malheurs de la Gaule, et cause première de la décadence de la dynastie mérovingienne, occasionnèrent alors un schisme qui troubla l'église de Chartres. Nous avons vu que saint Solemne, forcé malgré sa résistance d'accepter l'épiscopat, avait voulu du moins partager

(1) Revue numism. 1833, page 269. Ce *triens* d'or fin, pesant 25 grains et demi, porte au droit une tête couronnée avec le mot *Matovall*, au revers une croix ancrée cantonnée de deux points et le nom du monétaire *Wascndoso*. C'est à tort que dans un article postérieur de la Revue et ensuite dans tous les catalogues, on a attribué cette monnaie à Saint-Calais au lieu de Bonnevan. L'emplacement de l'abbaye de Saint-Calais dépendait du domaine de Mateval, *de fisco Madoalle*, dit la charte de Childebert. Mais l'habitation royale qui avait donné son nom au domaine était Bonnevau, dont le nom moderne est la traduction exacte des deux mots celtiques, *Mat* et *Val*.

l'administration de son diocèse avec son concurrent Adventinus, et lui en avait abandonné la partie occidentale. Adventinus s'était fixé à Châteaudun et avait continué d'y résider jusqu'à ce que la mort de saint Solemne l'eut mis en possession de tout l'évêché. Ce souvenir s'était conservé dans cette ville qui ne se résigna qu'avec peine à retomber sous la dépendance de son ancienne métropole. Vers 572, Pappolus ayant été élu évêque de Chartres, Promotus qui lui avait disputé cette élection, se rendit secrètement à Metz auprès du roi Sigebert, et représenta à ce prince qu'il était contraire à ses intérêts que les deux villes qui lui appartenaient, dépendissent d'un prélat placé sous l'autorité de son frère avec qui il était en mauvaise intelligence. Ces raisons politiques persuadèrent Sigebert qui nomma Promotus évêque de Châteaudun, et le fit sacrer sous ses yeux par l'archevêque de Reims Égidius.

On jugera de l'effet produit par cette audacieuse usurpation, si l'on se rappelle la haute influence que l'épiscopat exerçait alors sur les affaires politiques et administratives. Les villes de Vendôme et de Châteaudun enchantées d'avoir un évêque à elles, accueillirent avec joie Promotus. Mais à Chartres l'indignation fut grande, et sur la plainte du prélat dépossédé, l'archevêque de Sens, métropolitain de la province, cita Promotus à comparaître devant le concile assemblé en 573, à Paris, sous la présidence du célèbre évêque de cette ville, saint Germain.

Promotus qui sentait sa cause mauvaise, refusa de paraître au concile, et il fut rendu contre lui une sentence qui le déclarait intrus, et le dégradait de la dignité épiscopale. En même temps le concile réprimanda l'archevêque de Reims pour s'être immiscé dans cette affaire, et avertit le roi de la faute qu'il commettait en persistant à soutenir une cause injuste. Mais Sigebert tenait à son œuvre, et sa mort arrivée deux ans après, mit seule un terme à l'existence de l'évêché de Châteaudun qui ne fut jamais relevé depuis.

Vers le même temps, un pieux solitaire nommé Bouchard mourut à Vendôme. Disciple de Léobinus ou saint Lubin, évêque de Chartres, il avait vécu avec lui de la vie des ermites dans la forêt du Perche, et l'avait suivi par dévouement dans son palais épiscopal. Après la mort de ce prélat vénéré, Bouchard que rien ne rattachait plus au monde, se retira dans l'étroite vallée qui limitait l'enceinte du château de Vendôme, à l'ouest, et y bâtit une petite chapelle dédiée à la mémoire de l'évêque qui avait été son maître et son ami. Cette chapelle est devenue la troisième paroisse de Vendôme, et a donné son nom au faubourg qui s'est formé dans ce même vallon. Ainsi la ville se trouva composée, à dater de cette époque, de trois bourgs, le bourg Saint-Martin au centre, le bourg Saint-Bienheuré à l'est, le bourg Saint-Lubin à l'occident. Le nom de Vendôme, *Vindocinum*, resta toujours spécialement attaché au château qui était le véritable *oppidum* gaulois. L'église fondée par saint Bouchard fut considérée

jusqu'au XIme siècle comme la paroisse du château, et de là vient sans doute le nom de Bouchard porté héréditairement par nos premiers comtes féodaux. Cette église n'existe plus ; il ne reste sur son emplacement qu'un presbytère moderne et une chapelle dédiée à saint Léonard, où l'on a établi l'école mutuelle.

On peut attribuer également à l'époque mérovingienne la construction de la petite église de Saint-Pierre-la-Motte. Les seules parties qui subsistent de cette construction primitive sont le chœur et une portion de la nef. Le reste de la nef, rebâti postérieurement, avait été transformé en cellier, même avant 1792, et sert aujourd'hui de halle à une tannerie. La partie ancienne qui a été conservée a 10 mètres de long sur 4 m. de large. Trois fenêtres circulaires maintenant bouchées, s'ouvraient dans l'abside. La porte qui sert d'entrée est tout-à-fait moderne, et la fenêtre de forme ogivale à l'intérieur, qui éclaire du côté du chœur, doit avoir été pratiquée au XIIme ou XIIIme siècle. On remarque au fond de l'abside les restes d'une peinture à fresque qui paraît être du même temps, car elle est appliquée sur l'enduit du mur qui bouche une des fenêtres primitives. Deux arcs à plein cintre, soutenus chacun par deux colonnes, séparent la nef du chœur et le chœur de l'abside ; les sculptures des chapiteaux sont d'un style qui dénote une haute antiquité. Le terrain autour de l'église avait été relevé, pour la préserver des inondations, et c'est de là que vient son nom de Saint-Pierre-de-la-Motte. Elle mérite, par son ancienneté, l'attention des antiquaires.

Si, en créant l'évêché de Châteaudun, Sigebert avait eu l'intention de s'attacher la population de ces contrées, il ne paraît pas qu'il y ait réussi, car les provinces intérieures de la Gaule redoutaient en général la domination des rois d'Austrasie qu'elles regardaient avec raison comme les représentants de la barbarie germanique. En 574, la guerre ayant été déclarée entre lui et son frère Chilpéric, il entra dans la Neustrie avec une armée formidable, à laquelle tous les peuples de la Germanie avaient fourni leurs contingents, et pénétra presque sans résistance jusqu'à Paris. Là, il apprit que Chilpéric, maître du Maine, avait fait passer à travers cette province des troupes commandées par son fils qui avait envahi la Touraine et le Poitou compris dans le partage des rois d'Austrasie. Aussitôt Sigebert envoya l'ordre aux Dunois et aux Vendomois de marcher sur Tours pour arrêter cette invasion (1). Mais les milices de ces deux villes refusèrent de prendre les armes, et Sigebert fut obligé de détacher de l'armée Austrasienne un corps de troupes sous les ordres du duc Boson, qui aidé par les généraux de Gontran, roi d'Orléans et de Bourgogne, battit et tua le fils de Chilpéric.

Je ne raconterai point ici la suite de ces guerres civiles, les crimes de Frédégonde, l'assassinat de Sigebert, la captivité de Brunéhaut, sa veuve, la pas-

(1) Greg. de Tours, Hist. Franc. l. 4. c. 45.

sion inspirée par cette belle reine au jeune Mérovée, fils de Chilpéric son persécuteur, le mariage secret des deux amants, l'évasion de Mérovée du monastère de Saint-Calais, où il avait été renfermé, et sa mort tragique amenée par la perfidie du traître Boson. Ces dramatiques récits, qu'un historien célèbre a revêtus des brillantes couleurs de son style, sont étrangers à mon sujet. Je me bornerai à en retracer le dénouement.

Chilpéric s'était associé aux fureurs de sa coupable épouse; il finit par en être lui-même victime. En 584, Frédégonde craignant qu'il ne découvrît le secret de ses amours adultères, le fit assassiner dans la forêt de Chelles, par Landry son amant. Cette catastrophe ébranla de nouveau la monarchie mérovingienne et porta le trouble dans toute la Gaule. Tout ce qui avait été établi après la mort de Sigebert se trouva remis en question. Frédégonde tourmentée par ses remords et redoutant les inimitiés qu'elle avait accumulées sur sa tête, s'était réfugiée dans l'église cathédrale de Paris. Childebert, roi d'Austrasie, s'avança jusqu'à Meaux, brûlant de venger la mort de son père, et désirant prendre sa part du royaume de Chilpéric qui ne laissait qu'un enfant de quatre mois, dont la légitimité était contestée. Mais Frédégonde eut l'art d'intéresser au sort de cet enfant le roi de Bourgogne Gontran, seul survivant des fils de Clotaire Ier. Ce prince avait vu mourir tous ses frères, et lui-même n'avait point d'héritiers. Désavouer le fils de Chilpéric, c'était diminuer le nombre déjà si restreint des rejetons de la race mérovingienne, et donner une prépondérance excessive au royaume d'Austrasie. Il lui sembla plus avantageux d'accepter les propositions de Frédégonde, et de gouverner la Neustrie au nom de l'enfant qu'elle mettait sous sa tutelle. Il s'interposa donc entre Childebert et la veuve de Chilpéric, et se déclara le protecteur du jeune Clotaire auquel on conserva les états que son père avait possédés. Néanmoins, par un nouveau partage, Childebert rentra en possession des provinces de l'Aquitaine dont Sigebert avait joui, et Gontran déjà maître d'Orléans et de Blois, se fit donner en outre les villes de Chartres, de Châteaudun, de Vendôme et d'Étampes qui avaient fait partie du royaume de Chérébert (1). Ainsi tout l'ancien territoire de la cité des Carnutes se trouva réuni sous son sceptre.

Dans l'intervalle qui s'écoula entre la mort de Chilpéric et le traité qui régla ce nouveau partage, les provinces neustriennes furent livrées à l'anarchie, et les partis s'y combattirent avec acharnement. A ce moment de désordre et de réaction, les habitants de Blois et d'Orléans, sujets de Gontran, se souvinrent de l'attachement que les Dunois et les Vendomois avaient montré à Chilpéric, et de leur refus de servir Sigebert. Poussés peut-être secrètement par le roi de Bourgogne lui-même, qui voulait, comme on le vit plus tard, se rendre maître de toute la cité des Carnutes, ils firent une irruption sur le territoire de Châ-

(1) Grég. de Tours. Hist. Franc. l. 9. c. 20.

teaudun, dévastant les récoltes, enlevant les troupeaux, brûlant les maisons et massacrant les cultivateurs. Les Dunois surpris par cette attaque imprévue, appelèrent à leur secours les Vendomois et les Chartrains, et portèrent à leur tour les mêmes ravages sur les terres de leurs ennemis. Les comtes des cités de Chartres et d'Orléans intervinrent enfin pour réprimer ces désordres. Ils convoquèrent un *mall*, ou cour de justice, où furent appelés les représentants des deux partis, et mirent fin à la guerre civile en condamnant les agresseurs à payer les dommages qu'ils avaient faits (1). Le traité de partage qui réunissait tous ces pays sous l'autorité de Gontran, termina ce conflit sur lequel les historiens ont fait beaucoup de conjectures, mais dont il faut chercher la véritable cause dans les intrigues des princes qui se disputaient le pouvoir.

Quoique le VI[me] siècle, au milieu des dissensions intérieures que soulevaient continuellement de nouvelles divisions du royaume, ait été un temps fécond en désordres et en calamités de tout genre, il fut pourtant l'époque brillante, l'âge héroïque de la dynastie mérovingienne. Dès la fin du siècle suivant, elle était sur le penchant de sa ruine. Après les règnes encore glorieux de Clotaire II et de Dagobert qui réunirent pour la dernière fois, sous un même sceptre, la vaste étendue de l'empire mérovingien, l'influence toujours croissante de l'aristocratie commença à relâcher les liens de l'organisation sociale. Plusieurs minorités successives hâtèrent cet affaiblissement de l'autorité royale. Sous le nom de rois enfants, les maires du palais, tuteurs électifs que l'aristocratie plaçait auprès du trône et qu'elle regardait comme ses chefs, s'habituèrent à exercer toute l'autorité réelle ; la royauté fut réduite à une vaine représentation, et l'on mit complétement en pratique cette maxime empruntée par les constitutions représentatives de nos jours au régime féodal, que le roi règne et ne gouverne pas.

N'ayant ainsi au-dessus d'eux qu'un chef pris dans leurs rangs et qu'ils choisissaient eux-mêmes, les nobles gaulois et germains ne connurent plus de frein à leur sauvage indépendance. Tout dut céder à leurs violences et à leurs passions. Opprimant sans contrôle leurs anciens vassaux, ils forcèrent les hommes libres qui formaient encore une classe intermédiaire entre les grands et le peuple, à se placer sous leur patronage, à se recommander à eux pour la défense de leurs personnes et de leurs terres, suivant l'usage de ce temps, et à se mettre dans leur dépendance immédiate. Par la il n'y eut bientôt plus qu'une royauté fictive, une aristocratie maîtresse absolue de la terre et des hommes, et au-dessous d'elle un peuple esclave.

La constitution de l'église ne souffrit pas moins de cette révolution que celle de l'état. Les évêques cessèrent d'être les représentants électifs des cités, les défenseurs du peuple, les soutiens de la religion. Les seigneurs achetaient des évêchés, à beaux deniers comptant, du roi ou plutôt des hommes influents en

(1) Greg. de Tours. Hist. Franc. l. 7. c. 2.

qui résidait la puissance réelle de la royauté, puis ils ne songeaient qu'à se dédommager de leurs avances, en exploitant de la manière la plus fructueuse la dignité qu'ils profanaient. Ils s'emparaient des revenus de l'église, les détournaient à leur profit et laissaient les temples en ruines, les prêtres sans salaires et les pauvres sans secours. Ils vendaient les biens ecclésiastiques, dérobaient les vases sacrés, trafiquaient des reliquaires et des reliques elles-mêmes, et, lorsque la dépouille des églises ne suffisait plus à leur rapacité, ils pillaient les monastères placés sous leur protection. Leur vie d'ailleurs était toute mondaine; plusieurs d'entr'eux avaient reçu tous les ordres sacrés le même jour, en achetant leur évêché; ils avaient des chiens, des chevaux, des faucons, et passaient leur temps à la chasse ou dans les festins; quelques-uns étaient mariés et conservaient leurs femmes qui les aidaient dans leurs extorsions et leurs rapines. Tel fut l'état de beaucoup d'églises aux VIIme et VIIIme siècles. Il y avait pourtant encore dans l'épiscopat des prélats dont les vertus brillaient d'un éclat d'autant plus vif, qu'ils étaient des exceptions dans un monde corrompu. La reconnaissance des peuples leur a élevé des autels, et la religion les a mis au nombre des saints.

Un fait qui se rapporte à notre pays, montrera que ce tableau n'a rien d'exagéré. Il paraît que, dans le partage fait après la mort de Chérébert, le roi d'Austrasie Sigebert avait eu, avec le Vendomois, le domaine de Matval déjà bien diminué, car nous avons vu que la partie orientale avait été donnée par Childebert à saint Calais, pour son abbaye d'Anille. Sigebert acheva de le démembrer, en donnant presque toutes les terres de la partie occidentale au monastère de Saint-Médard de Soissons, pour lequel il avait une vénération particulière (1). Saint Médard avait été l'ami de son père Clotaire Ier, le tuteur de sa jeunesse, et, quoique Soissons ne fût pas dans son partage, c'était lui qui, pour accomplir les derniers vœux de son père, avait fait élever sur le tombeau du saint une basilique et une abbaye.

Pour exploiter le domaine qui leur était concédé, les moines de Saint-Médard fondèrent un prieuré près de Matval ou Bonnevau, où était encore l'habitation royale. Les prieurés dans l'origine étaient de grandes exploitations rurales que les abbayes établissaient sur les terres trop éloignées pour qu'on pût en diriger la culture, du monastère principal. L'abbaye y envoyait au moins trois moines, dont un avait la direction de l'établissement et était le premier entre les autres, *prior* ou prieur. On y construisait une maison d'habitation pour les moines, une chapelle où l'on célébrait les offices pour les serfs du domaine, et de vastes granges pour serrer les récoltes. Un passage curieux nous apprend comment les

(1) *Erat in pago Cenomanico rus nobile tàm magnitudine præstans quàm censu, quod Sigibertus rex, ob amorem beatissimi Medardi quem impensè dilexerat, Monasterio ipsius contulerat.* (Vita sancti Medardi ap. Spicileg. Acherii. t. 2. p. 75).

abbayes percevaient à de grandes distances les revenus de ces prieurés. Nous avons vu plus haut que dans la Gaule, les terres étaient exploitées par des colons ou métayers, serfs de la glèbe, qui en payaient la redevance en nature. On ne pouvait transporter dans des provinces éloignées les grains, les foins et les autres gros produits que ces redevances entassaient dans les granges. D'un autre côté il était difficile de les convertir en espèces monnayées et de transmettre le revenu sous cette forme, car l'argent était rare dans la Gaule, les espèces en général de mauvais aloi, et les routes peu sûres. Les rois faisaient refondre sur le lieu même les monnaies qu'ils recevaient; mais les particuliers n'avaient pas cette ressource. Que faisaient donc les moines de Saint-Médard pour tirer parti de leur domaine de Matval, à plus de cent lieues d'eux? Ils faisaient vendre ou échanger les gros produits du sol et les convertissaient en marchandises d'une masse moins gênante et d'un transport moins difficile, telles que du sel, de l'huile, du miel, puis on en chargeait des charriots qui, chaque année à l'automne, partaient pour Soissons.

Malheureusement pour l'abbaye, le diocèse de Soissons était alors gouverné par un de ces prélats dont nous avons dépeint plus haut le caractère fort peu apostolique. C'était un seigneur franc, nommé Warimbert, qui avait acheté sa dignité du maire du palais Ebroïn. Cet avide prélat avait remarqué l'arrivée périodique des riches provenances de Matval, et tout aussitôt l'idée lui vint de s'en emparer. Pour cela, il employa un moyen fort simple. Lorsqu'il sut que les charriots approchaient, il envoya au-devant d'eux ses hommes d'armes et les fit conduire directement à l'évêché. Les choses se passèrent ainsi pendant plusieurs années, sans que les pauvres moines osassent se plaindre. Enfin, un jour que les charriots étaient arrivés en l'absence de l'évêque, ils se hasardèrent à les faire entrer dans leur couvent dont ils s'empressèrent de fermer les portes. Lorsque Warimbert apprit qu'ils avaient ainsi osé lui ravir leur propre bien, il entra dans une furieuse colère, et jura qu'il se vengerait. Les moines qui commençaient à s'effrayer de leur témérité, barricadèrent leurs portes, éteignirent les cierges, firent taire les cloches et prièrent nuit et jour prosternés sur le pavé de la basilique. L'évêque fut bientôt de retour, et vint les assiéger dans leur couvent: déjà les portes étaient ébranlées par le bélier; ils se décidèrent à les ouvrir. Warimbert furieux se précipite dans l'église: la première personne qu'il rencontre est le portier, il le frappe de son bâton et l'étend tout sanglant sur les dalles du temple, puis il court au tombeau de saint Médard autour duquel la communauté tremblante s'était réunie. Mais à cet instant, frappé d'une apoplexie foudroyante, il tombe et expire au pied de l'autel, le blasphème dans la bouche et la rage dans le cœur (1).

Hâtons-nous de détourner les regards de ces scandales et de les reporter sur

(1) *Vita sancti Medardi ap. Spicileg. Acherii.* Ces évenemnts se passèrent vers 671.

le spectacle consolant des vertus chrétiennes. A la même époque, c'est-à-dire à la fin du VIIme siècle, il y avait dans la Touraine un homme pieux nommé Richimer (saint Rimay), qui dès sa première jeunesse avait converti en convent sa propre maison. Voulant donner plus de développement à la communauté qu'il avait formée, il alla trouver l'évêque du Mans, Gilbert ou Aigilbert, dont la piété était renommée, et lui demanda la permission de chercher dans son diocèse un lieu convenable pour établir un monastère. Le digne prélat le lui permit très-volontiers et lui offrit pour son établissement de riches domaines et des terres fertiles. « Non, dit Richimer, je veux un lieu pauvre où je puisse vivre pauvre » comme Jésus-Christ. » Dans cette vue, il se dirigea vers la vallée du Loir, du côté de la *marche* déserte et sauvage de la forêt de Gastines. Là, sur le bord de la rivière, auprès d'un vieux fort nommé la Tour du seigneur, *Turris dominica*, il trouva un emplacement propre aux défrîchements et où les produits de la pêche lui offraient une ressource pour nourrir ses moines, jusqu'à ce que la culture pût suffire à leurs besoins (1). Telle était la condition de ces laborieux pionniers du moyen-âge, qui abattaient les forêts vierges comme les colons de l'Amérique, et faisaient, au prix de mille fatigues et de mille privations, des conquêtes sur le désert.

Peu de temps après, un de ses serviteurs nommé Gundridus découvrit une belle source dans un vallon voisin de l'établissement. Richimer alla la visiter, et l'appela la fontaine de Gondré, du nom de son serviteur. L'eau coulait faiblement à travers la vase et les herbes marécageuses. Le saint travailla de sa main à dégager la source et à régler son cours; alors elle devint abondante et donna naissance à un ruisseau qui fait tourner deux moulins et va se jetter dans le Loir, en face du village des Roches. Ce vallon n'avait jamais été habité que par les bêtes fauves. Richimer trouvant ce lieu plus solitaire encore que celui où il s'était d'abord fixé, y transporta sa pieuse colonie, fit creuser des cellules dans le roc pour le logement des moines, et bâtit une église au milieu de la vallée. Telle fut l'origine du monastère de Gondré, autour duquel s'est formé le village de Saint-Rimay. L'évêque du Mans qui avait envoyé des maçons et des architectes pour la construction de l'église, vint lui-même la consacrer. Mais avant de la bénir, il exigea que Richimer et ses moines se soumissent entièrement à lui avec tout ce qu'ils possédaient. L'humble cénobite y consentit sans peine, et plaça en outre, sous l'autorité épiscopale, le petit couvent qu'il avait fondé en Touraine sur son bien patrimonial. Sa vie fut toute consacrée à des travaux utiles et à des œuvres de charité. Un jour un pâtre du monastère avait été piqué par une vipère, il suça lui-même la plaie, et neutralisa l'effet du venin. On ne saurait compter, dit son naïf biographe, combien de gens il a guéris de la fièvre

(1) Vita sancti Ricmiri ap. Bolland. L'auteur de cette vie était moine dans l'abbaye de Gondré, sous Arius, premier successeur de Saint-Rimay; il avait donc pu être témoin des faits qu'il raconte.

et d'autres maladies. Le monastère de Gondré a cessé d'exister dès le XIme siècle; on n'en voit aujourd'hui aucun vestige. L'église paroissiale de Saint-Rimay était dans l'origine celle du couvent; mais, à part quelques fondations, il ne reste rien de la construction primitive.

D'après une tradition que rapporte l'abbé Simon, le premier établissement de saint Rimay aurait été à l'entrée de la vallée de la Braye, près du château de la Flotte, dans un lieu où il y a eu depuis un couvent de Camaldules. Cette supposition me paraît peu vraisemblable, car tout indique que cette vallée a été très-anciennement habitée; nous avons vu qu'elle était traversée par une voie romaine et protégée par un camp fortifié. Ce n'est point là le désert que cherchait le saint ermite. D'ailleurs le couvent des Camaldules était à près de quatre lieues du vallon de Gondré ou de Saint-Rimay, que la légende présente comme très-voisin du premier séjour de la colonie. Je crois plutôt que le vieux fort appelé la *tour du Seigneur*, dont parle la légende, était placé sur le mamelon où fut depuis élevé le château de Lavardin, et que le saint se fixa d'abord dans les grottes druïdiques de la côte, entre Lavardin et Montoire. Ce site sauvage est encore tel que l'a décrit le légendaire, un lieu inculte et couvert d'épaisses broussailles (1). Alors les autels qu'on voit dans ces grottes auraient été consacrés par les pieux disciples de Richimer, et l'on conçoit qu'ils aient quitté cette montagne pour le vallon de Gondré, où le terrain est beaucoup plus propre à la culture.

Un autre monastère du bas Vendomois, celui de Saint-Georges, fut restauré par l'évêque Aiglibert. Cette abbaye avait été envahie par des seigneurs du voisinage; l'évêque parvint à la retirer de leurs mains en invoquant l'autorité du roi Thierry, il fit reconstruire les bâtiments dévastés et y établit soixante moines de l'ordre de saint Benoît, avec un hospice pour recevoir les pauvres et les voyageurs (2).

L'église du Mans était alors riche et puissante. Depuis saint Julien, les donations des fidèles n'avaient cessé d'accroître ses ressources. De vastes domaines, de nombreux villages lui appartenaient; sagement administrés par l'évêque et son chapitre, exploités par des serfs dont la condition était enviée par toutes les autres classes de la population agricole, ils fournissaient abondamment aux dépenses des établissements charitables, au salaire des ministres du culte, à l'entretien des édifices sacrés. Cette prospérité à laquelle le pays entier prenait part, finit avec l'épiscopat d'Aiglibert, et une ère de désordres et de calamités commença pour la province. Ses évêques avaient pourtant lutté avec courage contre la tyrannie aristocratique et s'étaient appuyés avec succès sur l'autorité royale pour maintenir leur indépendance. Nous avons vu que les

(1) *In loco qui dicitur modò Turris dominica qui tunc incultus erat locus et densissimis frutetis occupatus.* (Vita sancti Ricmiri).

(2) *Gesta domini Aigliberti Cenomanicæ urbis episcopi.*

seigneurs achetaient, avec les titres de ducs et de comtes, le gouvernement des provinces pour les exploiter ensuite au gré de leurs passions cupides et de leurs caprices sanguinaires. Afin de soustraire son diocèse à ce joug désastreux, l'évêque Berarius avait obtenu vers 665, sous la régence de la reine Bathilde et du maire Ebroïn, une charte de privilége en vertu de laquelle il ne devait être établi aucun duc ou comte, dans le Maine, autrement que par le libre choix du peuple et du clergé. Les monétaires ne fabriquaient plus que des pièces altérées. L'évêque Aiglibert se fit donner, par le roi Thierry, le droit de monnayage dans la cité du Mans (1). Des chartes de Thierry I[er] et de Dagobert II exemptèrent les biens de l'église de toute juridiction séculière (2). Enfin, le privilége remarquable qui soumettait les comtes, dans la province du Maine, à l'élection populaire, fut confirmé en 699, par le roi Childebert II, à la demande de l'évêque Herlemond, successeur d'Aiglibert (3). Mais tous ces efforts étaient vains; car les ressources du droit sont impuissantes contre la violence brutale, lorsqu'il n'existe pas une force publique capable de la réprimer.

Après la mort d'Herlemond, au commencement du VIII[me] siècle, un seigneur nommé Rotger et son fils Hervé, ayant réuni une troupe nombreuse d'hommes d'armes, s'installèrent dans le palais épiscopal du Mans, et s'emparèrent de tous les biens de l'église qu'ils distribuèrent en fiefs à leurs partisans, sous la seule condition de les soutenir dans toutes leurs querelles. Que pouvait faire le peuple contre une faction armée dont chaque envahissement accroissait les forces en lui donnant les moyens d'acheter des complices? Pendant plusieurs années, il subit en silence cette odieuse tyrannie. Mais dépouillé par ses nouveaux maîtres, privé des consolations religieuses qui seules adoucissaient sa misère, il perdit enfin patience et demanda à grands cris un évêque. Menacé de plus en plus par le mécontentement populaire, Rotger, après une longue résistance, se décida à donner au vœu public une satisfaction apparente. Il avait un second fils nommé Gauziolène qui, comme lui, ne savait pas lire; il imagina de l'habiller en clerc, et l'envoya à Rouen, avec de riches présents pour le faire sacrer évêque par le métropolitain de cette ville, car à Tours, métropole du Mans, il n'osait se flatter de faire accueillir ce déguisement scandaleux. Gauziolène revint de Rouen avec la mitre et la crosse, et la spoliation de l'église et du peuple put être continuée sous le nom d'un prélat qui couvrait les vols de son père du manteau de l'autorité épiscopale (4).

Ce fantôme d'évêque fit confirmer son usurpation par des fantômes de rois.

(1) Charte du roi Thierry I[er], de l'an 686, douzième année de son règne.

(2) Chartes de Thierry I[er], de l'an 676, deuxième année de son règne, et de Dagobert II, de l'an 713.

(3) *Præceptum Childeberti regis de comitatu Cenomanico ut per electionem episcopi et ejusdem parrochiæ populi detur et non aliter invadatur.*

(4) *Gesta domnorum Gauzioleni et Herlemondi Cenomanicæ urbis episcoporum.*

Des chartes de Chilpéric II et du dernier des Mérovingiens, Childéric l'insensé, prêtèrent la sanction du nom royal à ces empiétements d'une aristocratie sans frein. Mais le temps approchait où la noblesse franque allait retrouver des maîtres dans les maires du palais, ces chefs électifs qu'elle s'était donnés, et dont elle avait concouru de tous ses moyens à accroître l'ascendant pour s'appuyer sur eux contre les pouvoirs légitimes. Une fois investis de la puissance exorbitante qu'elle leur avait remise pour servir ses intérêts, ils en usèrent pour se rendre indépendants, même des influences qui les avaient élevés si haut, et parvinrent à transformer en patrimoine héréditaire ce pouvoir qu'ils tenaient dans l'origine des libres suffrages de leurs égaux. Alors on vit à la tête du royaume fondé par Clovis, un roi placé sous la tutelle d'un enfant que gouvernait sa mère Plectrude, veuve de Pepin d'Herstall. Arrivés à ce point, les maires du palais n'avaient plus qu'un pas à faire pour supprimer la fiction de la royauté mérovingienne, et mettre la couronne sur leur tête. Deux grands hommes, Charles Martel et Pepin le Bref franchirent la dernière barrière que la force morale de l'opinion opposait encore à une usurpation depuis longtemps consommée par le fait, et une nouvelle dynastie fut fondée. Glorieusement inaugurée par le grand règne de Charlemagne, elle releva l'empire d'Occident et sembla vouloir reconstituer l'ordre social et politique de l'Europe sur des fondements inébranlables. Mais ce n'est point par le sommet que se refont les sociétés; c'est par la base. La centralisation puissante que le génie de Charlemagne avait créée devait à peine lui survivre. Il fallait le travail lent et successif des faits et des idées sous le régime féodal, pour préparer les peuples à de meilleures destinées et développer, par l'influence bienfaisante des principes chrétiens, les germes de la civilisation moderne.

IV.

ÉPOQUE CARLOVINGIENNE.

Le gouvernement des Carlovingiens eut, pour nos contrées, le double caractère d'une usurpation et d'une conquête. Ce fut sur les bords du Rhin que la famille Austrasienne des Pepin jeta les fondements de sa grandeur, en s'appuyant sur l'indépendance des mœurs germaniques et sur la farouche indocilité des chefs ripuaires et saliens qui méprisaient, dans les descendants de Clovis, les continuateurs du régime impérial, les propagateurs du christianisme et de la civilisation romaine. La domination de cette aristocratie turbulente ne fut acceptée qu'à regret dans la Gaule. Une partie de la noblesse Neustrienne s'associa cependant à la faction des maires du palais, parce que l'abaissement de l'autorité royale délivrait les grands du seul frein qui pût encore les contenir. Mais le peuple et l'église, toujours unis alors de sentiments et d'intérêts, repoussèrent de toutes leurs forces ce joug étranger, cette seconde invasion de barbares d'où sortit une révolution plus complète que celle qui avait renversé l'empire romain au Vme siècle.

Les Neustriens ou les Gaulois, (ces deux noms sont synonimes), combattirent pendant plus d'un demi-siècle contre les fils de Pepin d'Herstal que soutenait la valeur sauvage des bandes austrasiennes ou germaniques. Vaincues à Testry, près de Laon, en 687, avec le roi mérovingien Thierry, les populations gauloises reparurent quelques années plus tard sur le champ de bataille avec le roi Chilpéric et le maire neustrien Rainfroy, et lorsqu'une série de défaites eurent livré aux germains vainqueurs toutes les provinces comprises entre la Somme et la Loire,

Charles Martel et Pepin le Bref usèrent encore leur vie à dompter la résistance désespérée de l'Aquitaine. Ce fut seulement en 718, qu'après avoir battu le roi Chilpéric à Soissons, Charles Martel s'empara de l'Orléanais et de la Touraine ; mais Rainfroy, chef de l'armée neustrienne, se défendit encore pendant cinq ans dans l'Anjou. Nos provinces portèrent tout le poids de cette guerre, et furent cruellement dévastées par les armées Austrasiennes. En outre, un système régulier de spoliation s'organisa après la victoire, et la plupart des propriétés foncières furent enlevées à leurs anciens possesseurs, pour être données en fiefs ou bénéfices militaires aux partisans de la dynastie nouvelle. On ne doit donc point s'étonner que nos contrées aient vu naître cette croyance répandue bientôt dans toute la Gaule, qu'en ouvrant le tombeau de Charles Martel, on y avait trouvé, au lieu d'un cadavre humain, le corps d'un monstrueux serpent (1).

Ne craignons point de dire la vérité toute entière. C'est à tort que la France moderne invoque comme une de ses gloires les noms de Pepin et de Charlemagne. Étranger à notre patrie par son origine, par sa naissance, par son langage, par le caractère de son gouvernement, Charlemagne n'y résida jamais et ne fit que la traverser dans ses courses rapides. La Gaule fut la partie de ses vastes états qu'il visita le moins, celle où son pouvoir rencontra le moins de sympathie, où son génie a laissé le moins de traces. Cet empereur germain fut maître de notre France, mais il ne lui appartient pas plus que Barberousse ou Charles Quint.

Laissons donc à la race germanique ses héros et sa gloire nationale ; il nous en restera toujours assez pour n'avoir rien à envier à nos voisins.

En décrivant ce qui se passa dans le Maine à la fin du VIIme siècle, nous avons donné une idée de ce que fut pour nos contrées le gouvernement des maires du palais. La révolution qui porta les Carlovingiens sur le trône, sembla d'abord n'être que la consécration et le couronnement de toutes les usurpations partielles qui avaient ébranlé la société mérovingienne. Mais, suivant l'usage ordinaire des usurpateurs, les nouveaux rois, après s'être élevés par l'anarchie, voulurent gouverner par l'ordre. Cette double tendance se manifeste d'une manière remarquable dans notre histoire locale.

Nous avons vu que, dans le Maine, les envahissements de Rotger et de Gauziolène avaient été appuyés par le gouvernement des maires. « Lorsque les » rois Dagobert et Thierry furent morts, disent naïvement les actes des évêques » du Mans, Pepin devenu roi lui-même, comprit enfin que Rotger s'était emparé » de la dignité épiscopale et des biens de l'église contre toute espèce de droit. » (2) Parmi les clercs germains qu'il avait autour de lui dans son palais à Cologne, il en choisit un nommé Herlemond, le fit sacrer évêque, et l'envoya au Mans

(1) Cette fable reposait sur une prétendue révélation attribuée à Eucher, évêque d'Orléans.

(2) *Actus episcoporum Cenomanicæ urbis*, c. 17.

avec une escorte capable de l'installer par la force des armes, si l'on faisait difficulté de le recevoir. Il y avait loin de là aux élections populaires de l'église gallo-romaine, et pourtant c'était un commencement d'action réparatrice. Rotger et ses adhérents ne se sentirent pas en mesure de résister; ils accueillirent le nouvel évêque avec une soumission apparente, et tout en gardant les biens de l'église, ils lui permirent d'administrer tranquillement le diocèse pendant quelques années. Mais cette autorité réduite à ses droits spirituels leur pesait encore, et voyant Pepin embarrassé dans les guerres d'Aquitaine, ils crurent l'occasion favorable pour recouvrer toute leur indépendance. Invité par eux à un festin, Herlemond s'y rendit sans défiance; à la fin du repas, ils se jettèrent sur lui, massacrèrent ses gens qui voulaient le défendre, et lui crevèrent les yeux. Privé de la vue, le pauvre prélat se crut heureux d'avoir sauvé sa vie, et se hâta de chercher un refuge dans un monastère auprès de Bayeux.

Malheureusement pour les auteurs de ce crime, Pepin en apprit la nouvelle à Paris où il était revenu vainqueur. Il ne pouvait laisser impuni un pareil mépris de son autorité; mais pour mieux assurer sa vengeance, il dissimula son mécontentement, et ayant attiré Gauziolène à sa cour, sous prétexte de recevoir son hommage, il lui fit à son tour arracher les yeux. Ainsi un forfait audacieux fut puni par un guet-à-pens, et le diocèse du Mans eut deux évêques aveugles. Pepin avait montré qu'il était dangereux de se jouer de lui; il avait fait acte de force; des considérations politiques l'empêchèrent de faire acte de justice. A l'usurpation de Rotger et de Gauziolène se rattachaient de nombreux intérêts. Les biens de l'église distribués par eux à leurs complices, avaient créé une nouvelle classe de propriétaires dont la ruine aurait été la première conséquence du rétablissement de l'ordre. Cette classe existait dans toutes les provinces, et c'était naturellement sur elle que la dynastie naissante devait s'appuyer. Cédant à cette nécessité, Pepin jugea Gauziolène suffisamment châtié par la peine du talion, et le renvoya dans le Maine avec le titre d'évêque; seulement, par égard pour les sentiments religieux de la population, on institua un *chorévêque,* ou ce que l'on appellerait aujourd'hui un coadjuteur, pour remplir, à la place de ce prélat fictif, les fonctions sacerdotales.

Cette administration impie de Gauziolène dura cinquante ans. On peut, disent les actes des évêques du Mans, en apprécier les résultats par ce seul fait. Il existait, dans le Maine, trente-six abbayes où de pieux cénobites vivaient suivant une règle austère, défrîchant les terres incultes, conservant la tradition de la littérature et des arts de l'antiquité, accueillant les pauvres et les voyageurs, instruisant le peuple et soulageant toutes ses misères. A la fin de cette période désastreuse, il ne restait pas une seule de ces pieuses demeures où quelque homme d'armes n'eût planté sa bannière, où les voûtes consacrées à la prière, ne retentîssent des chants de l'orgie, où les serfs ecclésiastiques dont toutes les

classes de cultivateurs enviaient jadis la condition (1), ne fussent pressurés pour assouvir les passions et la cupidité de leurs nouveaux maîtres. N'oublions pas qu'il n'y avait alors d'autres établissements de charité et d'instruction publique que ceux qui étaient entretenus par l'église. Ainsi les biens ecclésiastiques ayant été envahis dans le Maine, il n'y avait plus ni hopitaux ni écoles, et comme la même révolution s'était opérée partout, on conçoit comment, au VIIIme siècle, la nation entière parut tomber dans l'ignorance et la barbarie.

La mort même de Gauziolène ne fit pas cesser, dans le diocèse du Mans, ce déplorable état de choses. Les intérêts que l'usurpation avait créés lui survécurent. L'évêque intrus avait pour vidame (2) un soldat nommé Abraham qui, dans la distribution des biens ecclésiastiques, avait eu pour sa part le riche monastère de *Buxidus*, ou la Boissellière, dans le Saosnais. Cet homme rassembla tous ceux qui, comme lui, étaient possesseurs de biens usurpés, et leur proposa un moyen infaillible d'assurer leur sort. Jusqu'alors ils avaient été les hommes de Gauziolène et de sa famille dont ils tenaient leurs fiefs et dont ils s'étaient engagés à soutenir la domination dans la province. « Puisque nos anciens » patrons ne peuvent plus nous protéger, leur dit le vidame, cherchons un appui » plus sûr ; déclarons-nous les hommes du roi, et faisons-lui hommage de nos » terres ; il nous les conservera. » Ce conseil fut adopté, et Abraham partit pour la cour, au nom des détenteurs de biens ecclésiastiques, pour porter leur hommage au souverain.

Le roi des Francs était alors Charlemagne qui venait de commencer son glorieux règne en restant seul maître du pouvoir par la mort de son père et celle de son frère Carloman. Ce pouvoir, encore bien nouveau, avait besoin d'être appuyé, surtout dans la Neustrie. Charles saisit avec empressement l'occasion de se créer un parti puissant dans le Maine. Il confirma toutes leurs possessions à ces hommes devenus ses *fidèles*, et reçut, avec leur hommage, l'engagement qu'ils prenaient de le servir envers et contre tous. Des vastes propriétés de l'église, il ne réserva qu'un petit nombre de domaines pour fournir aux besoins du culte et à l'entretien des pauvres ; parmi ces domaines réservés, il s'en trouvait trois sur notre territoire. Baillou, les Roches et Couture. Charlemagne éleva ensuite à la dignité d'évêque du Mans, un clerc de son palais nommé Hoding. Mais le prélat germain trouva les temples en ruines, les monastères envahis, les prêtres

(1) La condition des serfs ecclésiastiques était reconnue par les lois même comme supérieure à celle des serfs attachés aux propriétés laïques. Dans les codes mérovingiens la composition ou amende payée pour le meurtre d'un serf ecclesiastique était en général double de celle qu'on payait pour le meurtre d'un esclave ordinaire. Ainsi, un serf ecclesiastique passant sous la domination d'un laïque, voyait sa condition abaissée, même en droit ; elle l'etait encore plus en fait, par la brutalité, la violence et les exactions des seigneurs.

(2) Le vidame, *vice-dominus*, était une sorte d'administrateur temporel du bien de l'évêché, chargé de rendre la justice au nom de l'evêque, et de défendre les intérêts de l'église dans les querelles où elle était engagée. Les vidames de Chartres ont subsisté jusqu'au XVIe siècle ; mais ce n'était plus, depuis long-temps qu'un titre honorifique.

et les pauvres mourant de faim. Peu soucieux de s'associer à tant de souffrances, il s'empressa de fuir ce théâtre de désolation, et revint à la cour, demandant à être déchargé d'une dignité onéreuse. Charlemagne lui donna en échange l'évêché de Beauvais, et fut forcé de laisser l'administration de la malheureuse église du Mans à Mérolus qui l'avait déjà gouvernée en qualité de chorévêque, du temps de Gauziolène, et après lui, à un archidiacre nommé Joseph, natif de la Chartre.

Ce dernier trouva moyen de s'enrichir au milieu de la misère publique. Il fit passer de l'argent dans le Hainaut et jusqu'aux environs de Worms pour y acheter des terres, sans doute afin de s'y préparer une retraite, car tout le monde abandonnait alors la Gaule délaissée et opprimée, pour se rapprocher de la Germanie, siège de la puissance et source des honneurs. Cependant il acheta aussi un domaine au village des Hayes, sur les confins des districts ou *pagi* de la Chartre et de Trôo (1). Toutes ces exactions avaient été prélevées sur les modiques ressources encore affectées à la subsistance des prêtres. Réduits à la dernière indigence, ils dénoncèrent en secret l'évêque prévaricateur. Joseph en fut instruit, s'empara de ses dénonciateurs et leur arracha les yeux après leur avoir fait subir une honteuse mutilation. Ce crime avait soulevé contre lui l'indignation générale ; il en craignit les suites et tenta de s'enfuir ; mais on l'arrêta dans sa fuite, monté, suivant son habitude, sur un cheval vigoureux, l'épée au côté, le casque en tête et le faucon sur le poing. Il fut conduit dans cet attirail devant Charlemagne qui le fit dégrader de la dignité épiscopale, et le livra à l'archevêque de Tours dont il était né serf ; l'archevêque le condamna à une pénitence perpétuelle dans une cellule où il mourut.

J'ai dû raconter avec détail toutes ces scènes de désordre, car rien ne fait mieux connaître le misérable état de l'église et du peuple dans les derniers temps de la monarchie mérovingienne et la transformation que subit alors la propriété. Rien n'est plus propre aussi à faire pressentir, dans les éléments anarchiques dont la puissance carlovingienne s'était formée, les causes qui devaient amener plus tard sa rapide dissolution. A l'époque où nous sommes arrivés, à la fin du VIIIme siècle, il était difficile, en s'arrêtant à la superficie des choses, de prévoir cette prompte décadence, car Charles le Grand était à l'apogée de sa gloire et de sa grandeur. Après trente ans de combats, vainqueur des Saxons au nord, des Tartares de la Pannonie à l'est, des Sarrazins au midi, des Bretons et des pirates Normands à l'ouest, il avait mis l'Europe chrétienne et civilisée à l'abri des invasions de la barbarie. Depuis le Danube et la Vistule jusqu'à l'Èbre, depuis la mer du Nord jusqu'à l'Adriatique et à la Méditerranée, toutes les nations obéissaient à ses lois ou tremblaient devant ses armes. Son génie

(1) *Emit etiàm in pago Carintense aliquas reïculas in villâ cujus vocabulum est Sipidus, suprà fluvium Lido.* (Acta episc. Cenom. c. 20). L'ancien nom du village des Hayes était *Sipidus* ou *Cipetum*, du mot latin *Sepes*, haie.

organisateur avait commencé à reconstituer toutes les parties de l'ordre social par la législation si féconde et si variée de ses nombreux décrets connus sous le nom de *Capitulaires ;* les codes des divers peuples soumis à son sceptre, étaient révisés et mis en harmonie avec la grande unité politique qu'il voulait établir ; son glaive redouté brisait toutes les résistances et réprimait tous les écarts ; ses délégués, ou *missi dominici*, allaient de province en province, assurant partout et envers tous l'exécution de ses ordres, et chaque année les évêques et les grands de l'état, réunis autour de son trône en assemblée nationale, sanctionnaient par leur approbation solennelle ses volontés transformées en lois.

A ce point culminant de sa carrière, une pensée, plus grande que toutes celles qu'il avait réalisées jusques là, s'empara de ce puissant génie. Il conçut le projet de relever l'empire d'Occident, de mettre sur sa tête la couronne impériale, ce qu'aucun roi de race barbare n'avait encore osé, et de soustraire ainsi l'Europe à la suprématie nominale que Constantinople exerçait sur elle depuis 400 ans. Maître de l'Italie enlevée par lui aux Lombards dès l'an 774, il avait rendu au pape la ville de Rome, désormais libre de toute domination étrangère, et il avait ainsi acquis des droits à la reconnaissance du chef suprême de la chrétienté. Mais, pour se montrer digne de marcher à la tête de la civilisation il fallait avant tout relever de ses ruines l'église alors seule dépositaire des lumières et des idées morales, lui rendre la discipline qui faisait sa force, et la mettre en état de reprendre sa noble mission d'institutrice des peuples. Il suffit de parcourir les capitulaires pour voir avec quel zele Charlemagne entreprit cette œuvre de régénération dans toutes les parties de son empire.

Le diocèse du Mans était un de ceux où il y avait le plus à réparer : il ne fut pas oublié. Apres la déposition de l'infâme Joseph, Charlemagne choisit, pour relever cette église désolée, un clerc de son palais, Francon, issu d'une noble famille germanique du pays d'Hasbain en Westphalie, et pour qu'il ne se trouvât pas dénué de ressources comme ses derniers prédécesseurs, il lui donna une charte datée d'Aix-la-Chapelle, le 16 décembre de la 29[me] année de son règne (798), par laquelle il assura à l'église du Mans la possession de tous les biens ecclésiastiques alors disponibles et de ceux qui avaient été antérieurement réservés. Il rétablit aussi, par la même charte, six monastères au nombre desquels était celui de Saint-Rimay. Quant aux biens encore détenus par les laïques qui s'en étaient emparés, il ne pouvait les leur ôter, puisque lui-même les leur avait conférés à titre de fiefs, en recevant leur hommage au commencement de son règne. Mais il les soumit à l'obligation de payer a l'église une redevance fixe ou cens annuel avec la dîme de tout ce qu'ils recueilleraient, et d'entretenir à leurs frais les édifices sacrés qui se trouvaient sous leur dépendance. En outre, il ordonna que toutes les fois qu'un détenteur de ces biens mourrait sans laisser d'enfants mâles, ils retourneraient à l'église, et qu'on tâcherait, par des échanges,

lorsque l'occasion s'en présenterait, de les rendre à leur pieuse destination. C'est ainsi que, sans nouvelle secousse, on devait arriver avec le temps à la réparation des iniquités commises depuis un siècle.

Tout était préparé pour l'accomplissenent du grand dessein que Charlemagne avait conçu, et le IXme siècle devait s'ouvrir par la restauration de l'empire d'Occident. Mais avant d'aller à Rome prendre, de la main du chef de la chrétienté, le diadème des Césars, il crut devoir donner une marque d'affection à la Gaule, véritable patrie du catholicisme et de la civilisation. Jusqu'alors il il ne l'avait traversée que pour aller combattre les Sarrazins au-delà des Pyrénées, et dès l'an 781, il en avait abandonné l'administration à son fils Louis, à peine âgé de trois ans, qui résidait à Orléans avec le titre de roi, tandisqu'un conseil gouvernait en son nom la Neustrie, l'Aquitaine et l'Espagne. Maintenant il voulait, comme les rois mérovingiens que ses ancêtres avaient expulsés, renouer la chaîne des traditions romaines, et comme eux aussi, il cherchait à flatter les sentiments religieux des populations gauloises, en montrant sa vénération pour les sanctuaires qu'elles respectaient le plus. En l'année 800, il s'achemina en grande pompe vers les bords de la Loire, pour faire un pélerinage au tombeau de saint Martin, dans la cité de Tours, la ville sainte des Gaules. La reine Luitgarde l'accompagnait dans ce voyage, et un poète contemporain nous la montre suivant son époux sur un cheval fougueux qu'elle maniait avec grâce au milieu des grands de sa cour.

Charles arriva au Mans vers le mois de juin, avec ce brillant cortège. Mais au spectacle de misère et de désolation qu'offrait cette cité jadis florissante, son cœur fut pénétré de tristesse et même d'une sorte de remords, car il se sentait coupable d'avoir favorisé, au moins par sa connivence, les désordres qui avaient produit tous ces maux. L'église cathédrale tombait en ruines, les lampes du sanctuaire étaient éteintes, et quelques prêtres à peine vêtus desservaient seuls les autels dépouillés. L'évêque Francon recevait son roi dans un palais dévasté, sur le seuil duquel l'indigent expirait sans secours. L'émotion de Charlemagne fut si profonde, qu'il aurait voulu ordonner sur le champ l'entière restitution des biens ecclésiastiques. Mais les raisons ne manquent jamais pour rassurer la conscience des princes. Ses conseillers lui représentèrent qu'il ne pourrait dépouiller ses *fidèles* des fiefs qu'il leur avait donnés lui-même : « Vous avez » rendu à l'église, lui dirent-ils, tout ce que vous pouviez lui rendre, et vous » avez pris des mesures pour l'avenir ; laissez le temps achever votre ouvrage. » L'évêque dut se contenter de ces espérances ; cependant Charlemagne voulait faire quelque chose pour lui. A défaut des possesseurs de fiefs, il s'en prit à une abbaye qui avait eu le bonheur de rester indépendante ; c'était celle de St-Calais.

Ce monastère riche et vénéré, avait été assez heureux pour se soustraire aux envahissements de Rotger et de Ganziolène : pendant cette période d'anarchie,

ses abbés s'étaient affranchis de toute subordination envers l'évêque, et avaient cessé de payer le cens annuel auquel l'acte de leur fondation les obligeait envers l'église du Mans. Rien n'était pourtant mieux établi que les droits des évêques sur l'abbaye de Saint-Calais. Francon produisait le titre original émané du saint fondateur lui-même, et par lequel il se soumettait à l'église du Mans, lui et tous ses biens, reconnaissant les tenir du pouvoir épiscopal a titre de *précaire* (1). A chaque mutation d'abbé, pendant toute l'époque mérovingienne, cette reconnaissance avait été constatée par de nouveaux actes de *précaire* sanctionnés par des chartes des rois Chilpéric, Dagobert et Thierry. En signe de dépendance, les abbés devaient annuellement, a titre de cens, quatre livres de cire pour le luminaire de la cathédrale, un boisseau d'œufs et deux flacons du meilleur vin pour les chanoines; le jeudi saint, une crosse et une paire de pantoufles pour l'evêque. Charlemagne trouva la réclamation du prélat bien fondée; il chargea de l'examen de cette affaire son chancelier Ercembald et le comte du palais Troantus (2), et se réserva de juger lui-meme la cause aux audiences solennelles de son palais, apres son retour de Rome.

Du Mans, il se rendit a Tours; mais une douloureuse catastrophe l'attendait dans cette ville ou l'avait conduit un sentiment pieux. La reine Luitgarde, alors dans tout l'eclat de la jeunesse et de la beauté, tomba malade en y arrivant, et mourut au bout de quelques jours. Des trois femmes qu'il avait épousées successivement, c'était celle qu'il avait le plus aimée. Inconsolable de sa perte, il jura qu'il n'aurait plus d'autre epouse légitime, et, jusqu'a la fin de sa vie, il resta fidele a ce serment. La Providence qui mêle toujours sur cette terre des larmes au bonheur, sembla vouloir lui faire expier son ambition satisfaite, par le coup le plus cruel qui pût le frapper dans ses affections. Cependant il n'en partit pas moins pour Rome, et le jour de Noël de l'an 800, il y reçut, de la main du pape Léon, la couronne imperiale qui devait, en mettant le comble a la grandeur de la nouvelle dynastie, affranchir pour toujours l'Europe occidentale de la suzeraineté que les empereurs d'Occident prétendaient exercer sur elle comme héritiers d'Auguste et de Constantin.

Après avoir consommé, par cette imposante cérémonie, la plus grande révolution qui se fût opérée dans le droit public Européen depuis cinq siècles, il revint couvert de gloire a son palais d'Aix-la-Chapelle, et la, il n'oublia pas qu'il avait promis de s'occuper des interêts de l'église du Mans. Il y pourvut par deux

(1) Le *précaire* etait une sorte d'usufruit concede à charge de redevances ou de services personnels, et qui devait finir soit a la mort de l'usufruitier, soit a l'extinction de sa descendance directe, soit a la volonte du donateur.

(2) Les comtes du palais, ou *palatins*, n'avaient point de gouvernements particuliers et etaient attachés à la Cour pour remplir toutes les missions qu'il plaisait au souverain de leur confier. C'etait un comte du palais qui administrait les contrees voisines de la residence royale; de la le nom de *palatinat* donné aux provinces limitrophes.

chartes datées, l'une de la 1re année de son empire et la 34me de son règne (le 16 mars 801), l'autre de la 2me année, (23 avril 802). Par la première, il reconnut les droits des évêques du Mans sur le monastère de Saint-Calais, et ordonna que ces droits démontrés par les indices les plus évidents fussent respectés à l'avenir, sans que ce monastère et ses biens pussent être séparés en aucune circonstance du siège épiscopal auquel ils avaient été unis. Par la seconde, il prit des mesures sévères pour assurer l'accomplissement des obligations qu'il avait déjà imposées aux détenteurs de biens ecclésiastiques. Ils durent payer la dîme de tout ce qu'ils recueillaient ou consommaient, même des terres réservées et exploitées par eux, et qu'on appelait *mansi indominicati*, même des poissons pêchés dans les rivières, des poulets, des légumes et de l'herbe des jardins, de la nourriture des bestiaux, des fromages faits pour l'usage du maître. En cas de refus ou seulement de retard dans le paiement de ces redevances, l'évêque pouvait, sans autre forme de procès, s'emparer du domaine des retardataires. « Sachez-le bien, disait l'empereur, il faut payer le cens ou renoncer à la » terre ; tous ceux qui mépriseront mes ordres ou négligeront de s'y conformer, » perdront, avec ma faveur impériale, les bénéfices qu'ils tiennent d'elle. » On sent là le langage d'un pouvoir qui ne connaît rien au-dessus de lui, et qui sait se faire craindre et obéir. Le règne de l'anarchie est fini ; l'ordre public est reconstitué, et déjà il touche au despotisme.

Afin de faciliter la perception des redevances et le retour des domaines à l'église, en cas du décès des possesseurs sans descendants mâles, la charte contient la longue liste de tous les biens ecclésiastiques qui avaient passé entre les mains des laïques. On y remarque, dans nos contrées, le monastère de Saint-Georges, un tiers des dépendances de celui de Saint-Rimay et les villages de Cellé et de Fontaines. Nous avons vu que Baillou, les Roches et Couture avaient été rendus à l'église dès l'avénement de Charlemagne ; Artins qui faisait partie, ainsi que Baillou, des donations recueillies au IIIme siècle par saint Julien, avait été réuni par l'évêque Herlemond Ier, vers l'an 712, au monastère de Saint-Ouen construit par lui près du Mans, pour recevoir les pauvres et les voyageurs de toute condition qui arrivaient dans la ville, et cette donation avait été confirmée par une charte de Dagobert II. Charlemagne confirma aussi et étendit même les immunités accordées à l'église du Mans par les rois mérovingiens. Il interdit à tous comtes, juges ou autres agents du pouvoir, d'exercer aucun acte de juridiction sur les terres de l'église. En cas de contestation avec l'église ou ses vassaux, on devait d'abord s'adresser à l'évêque, et si l'on ne pouvait en obtenir justice, il était permis seulement alors de porter la cause devant les tribunaux.

Une tradition assez répandue attribue à Charlemagne la fondation du prieuré de Saint-Gilles à Montoire. D'après ce que nous avons dit de la courte apparition

du grand empereur dans nos contrées, on jugera que ce fait est peu vraisemblable (1). Il est d'ailleurs positivement démenti par l'ancien pouillé du diocèse du Mans, qui porte que le prieuré de Saint-Gilles, dépendant de l'abbaye de Saint-Calais, fut fondé par les seigneurs du lieu; et comme on ne connaît point de seigneurs de Montoire avant le Xme siècle, il est probable que la fondation du prieuré ne remonte pas plus haut. D'ailleurs, le caractère de l'art, à cette époque, se reconnaît dans l'architecture de ce monument, ainsi que dans les curieuses peintures à fresque dont il est décoré, et que d'heureuses recherches ont fait récemment découvrir (2).

L'évêque Francon usa dignement des bienfaits de Charlemagne. Il répara les désastres du sanctuaire, et rétablit les hospices et les écoles ; l'église cathédrale du Mans fut relevée par lui et magnifiquement décorée au dedans et au dehors. A l'avénement de Louis le Débonnaire, il eut soin de faire confirmer, par une charte du 19 août 814, les priviléges qu'il avait obtenus. Cette charte était connue dans les archives du diocèse sous le nom de charte générale ou pancarte, *panto-carta,* parce qu'elle remplaçait toutes celles qui, pendant l'anarchie, avaient été soustraites ou brûlées. Ce prélat mourut en 816, à Baillou, et son neveu, qui fut son successeur, en 832, à Couture. Ainsi les évêques du Mans habitaient alors de préférence leurs possessions du Vendomois.

A peu près vers le même temps, il y avait auprès de Vendôme un comte nommé Troannus, qui possédait presque tout le territoire de la *condita* de Naveil dont nous avons parlé dans notre Ier chapitre. Se sentant vieux, il voulut se retirer du monde avec sa femme la comtesse Bova, et fit don de ses propriétés à l'abbaye de Marmoutiers que saint Martin lui-même avait fondée près de Tours. La charte de donation est datée de la 20me année du règne de Louis le Débonnaire (mars 833) (3). Le donateur cédait son domaine seigneurial, *mansum indominicatum,* situé à Mareilly, avec les maisons, les bâtiments, les vignes, les bois, les paturages, les terres cultivées ou incultes, et toutes les autres dépendances; plus, deux serfs, Gosbert et sa femme Rostrude avec leurs trois enfants. Il donnait encore un autre domaine à Villaria *(Villa Heiredis),* et un troisième près du château de Vendôme, au lieu nommé le Champ de Mars (4); enfin, il y ajoutait le don de trente serfs attachés à ces terres, et dont l'acte indique les

(1) On a donné pour motif de cette tradition qu'un pré jadis dépendant de ce prieuré porte encore le nom de *pré de Charlemagne.* Mais de même que le nom de César s'est attaché dans les souvenirs populaires à toutes les œuvres de l'époque romaine, celui de Charlemagne a été appliqué à tout ce qui s'est fait dans la période carlovingienne. La vérité est que ce grand règne, dont il reste de nombreux monuments sur les bords du Rhin, a laissé peu de traces matérielles dans l'intérieur de la France.

(2) Voir les planches 9 et 10.

(3) *Annales ordinis sancti Benedicti.* Tome 2, p. 738.

(4) Nous croyons que ce champ est aujourd'hui le terrain connu sous le nom de *la Motte* et de *la Basse-Motte,* au-dessus du faubourg Saint-Lubin.

noms. En échange, les moines lui assuraient, pour retraite, l'usufruit d'un domaine à eux appartenant sur les confins des diocèses du Mans et d'Avranches; de son côté, il s'engageait à leur payer un cens annuel de 2 sols, 41 pièces de drap longues de 11 coudées, et larges de 2, pour l'habillement des serviteurs du monastère, plus une faisance d'œufs et de poulets, trois muids de fromages et les corvées de trente serfs qui devaient travailler quinze jours chaque année pour les moines, en se nourrissant la première semaine à leurs dépens, et la seconde aux frais de l'abbaye.

Cette charte a cela de remarquable qu'elle est revêtue des signatures des notables de Vendôme, *bonorum hominum manibus roborata.* Dans les actes du VIme au Xme siècle, cette expression de *boni homines,* bons hommes, est ordinairement appliquée aux membres des corporations municipales. D'après la loi romaine, les contrats, pour avoir un caractère authentique, devaient être transcrits sur les registres de la *curie* ou municipalité, et contre-signés par les officiers municipaux ou *Curiales.* Cet usage s'est maintenu pendant toute la période mérovingienne; les recueils de formules et un grand nombre d'actes encore existants en font foi. Il y a donc lieu de croire que les noms des *bons hommes* ou notables inscrits à la suite de la charte du comte Troannus, sont ceux des membres de la municipalité de Vendôme en 833. Mais cette opinion, quoique très-vraisemblable, ne saurait être donnée pour certaine, car dans le IXme siècle, et surtout dans les Xme et XIme, on trouve souvent des actes où les *boni homines* ne sont que des témoins appelés au hasard.

Troannus était-il comte de Vendôme? Cette question n'est pas sans importance, puisque dans le cas de l'affirmative, la série de nos comtes, que tous les historiens ne font pas remonter au-delà des dernières années du Xme siècle, aurait commencé deux cents ans plus tôt. Nous verrons plus bas qu'il est peu probable que le Vendomois ait eu, dès le IXme siècle, des comtes particuliers. D'ailleurs on doit se rappeler qu'un comte du palais nommé Troantus, fut chargé par Charlemagne, pendant son séjour dans le Maine, de vérifier conjointement avec le chancelier Ercembald, les droits des évêques du Mans sur l'abbaye de Saint-Calais. Il ne me paraît pas douteux que ces deux comtes portant le même nom, vivant dans le même temps et dans le même pays, n'aient été un seul et même personnage (1). Comte palatin, chargé par Charlemagne en l'année 800, d'une mission de confiance, Troantus devait être fort âgé en 833, ce qui se rapporte bien avec la résolution qu'il prit alors de vivre dans la retraite et de renoncer aux biens terrestres.

Ce dégoût du monde dut être facilement inspiré, à cette époque, aux vieux serviteurs de Charlemagne, par le spectacle des désordres et des troubles

(1) Le comte donateur est nommé *Troannus* dans la charte; mais son fils y est appelé *Troandus;* on ne doit point s'arrêter à ces légères différences d'orthographe dans les manuscrits de ce temps.

intérieurs qui détruisaient déjà le grand édifice politique élevé par leur glorieux maître. On sait que ces guerres civiles eurent pour causes immédiates le second mariage de Louis le Débonnaire avec Judith, fille du duc de Bavière, et la prédilection qu'il témoignait, au préjudice de ses trois fils du premier lit, pour le jeune Charles, né de cette seconde union en 823, et connu plus tard sous le nom de Charles le Chauve (1). A travers les passions personnelles qui s'agitaient dans ces querelles de famille, il est aisé de voir que les intérêts des différentes races soumises au sceptre de Charlemagne y jouèrent un grand rôle. La Germanie soutenait son empereur, mais la Gaule subissait à regret le joug de ces souverains étrangers qui lui envoyaient des bords du Rhin leurs ordres absolus. Lothaire, fils aîné de Louis, et révolté contre son père, avait de nombreux partisans dans la Neustrie ou dans les provinces au nord de la Loire. En 834, ses frères même s'étaient prononcés contre lui, et il avait été forcé de se retirer dans son apanage entre les Alpes et le Rhône. Cependant Lambert, comte de Nantes, et Mainfroy, comte d'Orléans, soutenaient fidèlement sa cause et le pressaient de venir se joindre à eux pour faire soulever tout l'Ouest en sa faveur. Le comte palatin Odon voulut étouffer cette manifestation par un coup de main. Il fit lever en masse les habitants des campagnes de Paris et de Sens, et les poussa sur Orléans. Mais cette multitude indisciplinée fut mise en déroute, laissant tous ses chefs sur le champ de bataille. A la nouvelle de ce succès, Lothaire s'empressa de marcher vers la Loire. En passant, il prit, après trois jours de siège, la ville de Châlons sur Saône et la brûla. Néanmoins, ne se croyant pas en sûreté à Orléans dont s'approchait la grande armée germanique, il établit son quartier général dans le domaine royal de Matval ou Bonnevau, non loin des frontières de l'Armorique, car il espérait rattacher à sa cause les Bretons toujours indépendants et ennemis des Francs (2).

Tandisqu'ainsi posté dans le bas Vendomois, il cherchait à soulever les provinces de l'Ouest, l'armée germanique s'avançait jusqu'à Blois où elle fit sa jonction avec les troupes de l'Aquitaine conduites par Pepin. Lothaire ne put différer plus longtemps d'aller au-devant de ses ennemis. Les deux camps se trouvèrent en face l'un de l'autre, à Chouzy près Blois, séparés seulement par la Cisse. Lothaire offrit de négocier; son seul but était de gagner du temps et de s'aboucher avec les chefs de l'armée impériale pour essayer de les attirer à son parti; mais il était le plus faible; la trahison se tourna contre lui. Abandonné

(1) Louis le débonnaire avait eu d'Ermengarde, sa première femme trois fils, Lothaire, Louis et Pepin. Peu de temps avant son second mariage il avait fait entre eux dès son vivant le partage de ses vastes états. Lothaire fut associé à l'empire; Louis eut la Bavière et les autres contrées au-delà du Rhin, ce qui lui fit donner le surnom de *Germanique*; Pepin eut l'Aquitaine ou les provinces comprises entre la Loire et les Pyrénées.

(2) *Lotharius à Cabillono iter suscepit ad Augustodunum, indèque Aurelianam urbem pervenit, deindè in pagum Cenomanicum, in villam cujus vocabulum est Matuallis, devenit.* (Vita et actus Hludovici pii imperatoris. Hist. Franc., tome 2).

par ses soldats, il fut forcé de se soumettre en s'engageant à sortir de la Gaule et à ne plus repasser les Alpes. Trois ans après, par un nouvel accord, le gouvernement des provinces Neustriennes fut donné au jeune Charles, fils du second mariage de l'empereur.

Louis le Débonnaire mourut en 840, épuisé par les fatigues et les chagrins d'une vie continuellement agitée. Tant qu'il vécut, les dissensions de ses fils ne lui laissèrent pas un moment de repos. Après sa mort, elles éclatèrent avec plus de violence que jamais. Quatre partis acharnés se disputèrent le pouvoir, portant partout la dévastation et le carnage. Enfin, le 25 juin 841, les armées des quatre prétendants se rencontrèrent au village de Fontenay près d'Auxerre, et se ruèrent avec rage dans une effroyable mêlée où, selon les historiens contemporains, périrent cent mille guerriers, l'élite de toutes les nations de l'Europe. Cette horrible boucherie porta, à la monarchie carlovingienne, un coup dont elle ne se releva jamais.

Charles le Chauve et Louis le Germanique avaient eu l'avantage dans cette guerre fratricide. Ils s'unirent par un traité célèbre, dans lequel ils convinrent de se partager l'empire en deux parties égales. L'aristocratie qui avait combattu pour eux, n'oublia pas dans ce traité de stipuler ses intérêts, et pour la première fois, l'hérédité des charges et des bénéfices que la force des choses avait déjà fait passer en coutume, fut sanctionnée par un acte solennel.

Le parti de Lothaire paraissait abattu. Une assemblée d'évêques convoquée à Aix-la-Chapelle, l'avait condamné comme auteur des troubles qui déchiraient l'empire. Il se releva pourtant à l'aide des sympathies que lui conservèrent les provinces Neustriennes et particulièrement la nôtre où il eut toujours des partisans zélés. On fut obligé de compter avec lui, et un nouvel accord conclu le 16 mars 843, à Thionville, dans une assemblée nationale, rétablit les partages à-peu-près tels que Louis le Débonnaire les avait réglés avant sa mort. Lothaire fut reconnu empereur, et réunit sous son gouvernement immédiat l'Italie et la France orientale, ou la région comprise entre la Meuse et le Rhin. Cette région où était la ville d'Aix-la-Chapelle regardée comme la capitale de l'empire, fut depuis lors appelée *Lotharingia*, d'où est venu le nom de Lorraine. Louis conserva la Germanie et la Bavière. Charles le Chauve eut la France occidentale, c'est-à-dire l'ancienne Gaule, ou la France moderne.

Pendant cette période de troubles, le diocèse du Mans était gouverné par un noble prélat, Aldric, né dans la Westphalie, d'un père saxon et d'une mère allemande. Il est à remarquer que, depuis le règne de Pepin, tous les évêques du Mans appartinrent à l'aristocratie germanique; et si l'on réfléchit à l'importance politique de la dignité épiscopale à cette époque, on jugera par ce fait seul que la Gaule, sous le gouvernement des maires du palais et de la dynastie carlovingienne, fut réellement traitée en pays conquis. Les cités gauloises reçurent alors

de la Germanie, par l'ordre d'un souverain qu'elles connaissaient à peine, non seulement les comtes qui étaient leurs chefs militaires, mais les évêques même, ces chefs spirituels du peuple que, sous les premiers rois mérovingiens, elles choisissaient dans leur sein par une élection libre.

De là vint sans doute l'opposition violente contre laquelle Aldric eut d'abord à lutter. Élevé à la cour de Charlemagne, ami dès l'enfance de Louis le Débonnaire, il resta fidèlement attaché à la cause de cet empereur et de son fils chéri, Charles le Chauve. Sigemond, abbé de Saint-Calais, s'était au contraire laissé gagner au parti de Lothaire, pendant le séjour de ce prince à Bonnevau, par la promesse qu'il lui avait faite de rendre l'abbaye indépendante de l'autorité épiscopale. Les deux factions dont l'évêque et l'abbé étaient les chefs, divisèrent la province pendant plusieurs années; mais le parti de l'évêque se trouva le plus faible, car l'esprit de nos contrées fut toujours hostile au gouvernement impérial. Aldric fut chassé du Mans et forcé, pour se soustraire aux poursuites de ses ennemis, de se placer sous la protection du Saint-Siège (1). Après la bataille de Fontenay, Charles le Chauve, vainqueur, put ramener dans son diocèse le prélat qui s'était dévoué pour lui, et pourtant, toujours réduit à ménager ses adversaires, il se vit encore obligé de traiter avec l'abbé de Saint-Calais, et de garantir à cette abbaye l'indépendance promise par Lothaire, son rival (2).

Malgré ces tracasseries intérieures, Aldric rendit de grands services à la province, et la reconnaissance du peuple l'a élevé au rang des saints. L'année même de son installation, en 832, il fit confirmer les possessions de l'église du Mans par Louis le Débonnaire qui traversait cette ville en revenant de l'Aquitaine, et l'acte de confirmation fut renouvelé en 840. Par les chartes octroyées à cette occasion, on voit que, depuis le commencement du siècle, vingt-trois domaines étaient rentrés dans les mains du clergé par l'extinction des familles des feudataires laïcs, suivant les prévisions de Charlemagne. La plupart de ces terres étaient incultes et dévastées. Pour les rendre à l'agriculture, Aldric créa ou rétablit cent cinquante-deux exploitations rurales (3). Dans le bas Vendomois, il fonda deux fermes à Couture, sur les bords du Loir, et une sur le coteau qui domine ce village où il y avait eu autrefois des vignes, trois aux Roches,

(1) Lettre du pape Grégoire IV qui déclare que la personne des évêques est inviolable et que si Aldric est accusé, il ne pourra être jugé que par la cour de Rome. Cette lettre est de l'année 833; le pape était alors en France pour essayer de rétablir la paix entre Louis le Débonnaire et ses fils.

(2) L'indépendance du monastère de Saint-Calais fut solennellement proclamée en 855 dans un concile tenu à Bonneuil, près Paris, et confirmée par un décret de Charles le Chauve, du 24 decembre de la même année. Mais en 863, une décision du pape Nicolas 1er le fit rentrer sous l'autorité de l'évêque.

(3) *Commemoratio de mansionilibus et novalibus quæ præfatus Aldricus, Cenomanicæ urbis episcopus, ad utilitatem sanctæ Dei ecclesiæ suorumque servorum, et sustentationem pauperum, sive omnium indigentium atque supplementum sibi famulantium, et ad alenda sive nutrienda omnis generis pecora construere et extirpare studuit.* (Acta episc. Cenom).

une à Villeneuve-en-Beauce (1), une à Varenne, une aux Hayes, une aux confins de la paroisse de Couture, sur la côte près de Tréhet, une au Frêne en Beauce, et une au Frêne près Baillou. Il créa aussi sept exploitations de défrîchements dans la forêt de Gastine, entre la Chartre et Montoire, et une dans la Gastine Vendomoise, entre Montoire et Château-Regnault.

La plupart de ces établissements étaient des colonies agricoles isolées au milieu de vastes étendues de forêts et de landes désertes qui ne pouvaient être utilisées que pour le pâturage. Aldric y entretenait de grands troupeaux de bœufs, de vaches, de moutons, de porcs et des bandes de juments avec leurs étalons. Les lieux designés, dans nos contrées, comme affectés au séjour des troupeaux, étaient les Roches, Varenne en Vendomois (2), Artins, Couture, le Frêne en Beauce et la forêt de Gastine, ce qui prouve que ces contrées étaient encore alors presqu'entièrement en frîche. Les pasteurs qui vivaient dans ces solitudes, payaient une redevance de cire et de miel qu'ils recueillaient dans le creux des arbres où les abeilles sauvages faisaient leurs ruches. Par son testament, le saint évêque légua une partie de ses immenses troupeaux aux vassaux qui exploitaient ses fermes, et l'autre à son clergé et aux pauvres. L'emploi qu'il fit de ses revenus accrus par ces travaux intelligents, fut aussi noble qu'utile. Il acheva la restauration de sa cathédrale et rétablit en beaucoup de lieux des monastères, des hopitaux et des écoles. Le pays commençait donc, malgré les discordes civiles, à se repeupler et à se défrîcher sous cette administration paternelle. Mais le fléau des invasions étrangères vint bientôt anéantir ces éléments d'une prospérité renaissante.

Quarante-huit ans de combats et de victoires avaient à peine suffi à Charlemagne pour écarter les barbares de l'Europe occidentale. Les Saxons, à moitié détruits, avaient été acculés aux rivages de la Baltique, les Sarrazins repoussés au-delà de l'Ebre; les Bretons armoricains forcés de reconnaître la suzeraineté du grand empereur, obéissaient à ses lois. Le prestige de la puissance impériale relevée

(1) *Villanova in Belsâ.* Les plateaux qui bornent la Vallée du Loir au Sud, entre Montoire et La Chartre, étaient compris dans la Beauce. C'est pour cela que le village des Hayes est appelé dans cette notice les Hayes en Beauce au-dessus du Loir, *Cepetum in Belsâ super fluvium Liz.* Je ne connais de ce coté aucun endroit nommé Villeneuve; mais je crois que la Villeneuve de saint Aldric était le lieu qui depuis fut appele Ville de Dieu ou Villedieu-en-Beauce. Nous verrons plus tard que ce lieu ayant été colonisé de nouveau dans le XI[me] siècle, on y trouva les traces des anciens travaux des évêques du Mans. Le Frêne en Beauce, *Fraxinidus in Belsâ,* devait être la métairie du Frêne que la carte de Cassini indique entre Villedieu et Beaumont-la-Chartre qui s'appelait alors *Vallisboana,* et où Aldric avait établi aussi une métairie et des troupeaux. Le Frêne, près Authon, était en dehors des limites du diocèse du Mans; il en est de même du village de Lancé, dans lequel M. Cauvin, auteur du dictionnaire géographique du Maine, a cru reconnaître le *Lancia ultrà Ligerim* de saint Aldric. Cette dernière localité était probablement en Touraine, où l'église du Mans avait quelques possessions.

(2) *In Varennis in Vindosnense.* Ce nom semblerait indiquer Varenne entre Thoré et Vendôme, sur l'extrême limite du diocèse du Mans. Cependant, je crois avec M. Cauvin qu'il s'agit plutôt ici des Varennes entre Trôo et Montoire, dans la paroisse de Saint-Quentin-des-Varennes. Ce sont encore des landes marécageuses où les bestiaux paissent en liberté, comme au temps de saint Aldric.

par son génie, contint encore, pendant quelque temps après sa mort, toutes ces nations dans les limites qu'il leur avait tracées. Mais les dissensions qui éclatèrent entre ses petits fils, usèrent pendant un demi siècle les forces de l'empire, dans des luttes intestines, et livrèrent les frontières dégarnies aux agressions des peuples qu'il avait vaincus. L'effroyable massacre de Fontenay acheva d'épuiser le sang de l'aristocratie guerrière qui seule pouvait défendre le sol, parce qu'elle composait seule la classe des hommes libres, et que les esclaves n'ont point de patrie. A partir de cette époque, on vit des flots de barbares se répandre presque sans résistance dans toutes les parties de l'empire.

En 844, les Bretons commandés par Nomenoë qui devait son pouvoir à Charlemagne, envahirent le Maine et battirent Charles le Chauve sur la route du Mans à Chartres. Le Maine et le bas Vendomois furent, pendant plusieurs années, le théâtre de ces guerres désastreuses, qui ne finirent qu'après la mort de Nomenoë, en 851, par un traité que Charles conclut avec Erispoë, fils du chef armoricain. Jusques là le territoire des Bretons indépendants n'avait compris que l'extrémité de l'Armorique, ce qu'on appela depuis la basse Bretagne, c'est-à-dire les départements actuels des Côtes-du-Nord, du Finistère et du Morbihan. Ce traité leur assura la possession des cités de Nantes et de Rennes qu'ils avaient envahies, et leur concéda en outre une partie de l'Anjou jusqu'à la Mayenne. Charles s'estima heureux d'acheter la paix à ce prix, car des ennemis plus terribles menaçaient la France occidentale, et toutes les forces d'un empire en dissolution ne suffisaient pas à la défendre.

De temps immémorial, les rivages de la Gaule avaient été exposés aux déprédations des peuples qui habitaient les côtes de la mer du Nord et de la Baltique. Hardis marins, pirates intrépides, ces hommes du nord ou *Nord-men*, comme on les nomma dans le moyen-âge, semblaient se jouer au milieu des tempêtes, débarquaient à l'improviste sur les points sans défense, enlevaient les hommes et les bestiaux, chargeaient leurs barques de butin et disparaissaient avec leur proie dès qu'on se préparait à les poursuivre. S'ils ne trouvaient pas de résistance, ils remontaient les grands fleuves, pénétraient dans l'intérieur du pays et ne s'arrêtaient que là où des forces supérieures venaient se placer entre eux et les populations épouvantées. Pendant tout le temps de la domination romaine, dans les quatre premiers siècles de notre ère, les côtes de la Manche et de l'Océan ne cessèrent jamais d'être infestées par les pirates Saxons et Frisons qui occupaient les contrées maritimes de la Germanie, depuis l'embouchure de l'Ems et du Weser jusqu'à celle de l'Elbe. Nous avons vu par quelle vaste organisation militaire le gouvernement impérial avait pourvu à la sûreté de la Gaule. Une ligne de postes et de camps fortifiés, depuis l'Escaut jusqu'à la Garonne, couvrait tous les points accessibles du rivage, et ces nombreuses garnisons obéissaient à un seul chef dont l'autorité s'étendait en outre sur toute

la région comprise entre la Seine, la Loire et l'Océan. Cependant ces moyens de défense établis sur une si grande échelle, furent souvent impuissants contre les invasions des pirates Saxons, et lorsque la dissolution de l'empire eut renversé les barrières qui les contenaient, ils se répandirent comme un torrent sur les rivages de la Manche, tandisque d'autres bandes remontaient la Loire, donnaient la main à leurs compatriotes à travers nos contrées, et formaient au Vème siècle dans le Maine et l'Anjou des colonies dont, cinq cents ans plus tard, les noms de lieux et de famille constataient encore l'existence.

Charlemagne, pendant sa longue et glorieuse carrière, combattit les Saxons sur terre avec acharnement, s'empara de leur pays et s'en assura la possession en y semant des colonies franques qui furent l'origine de presque toutes les villes du nord de l'Allemagne. Mais il ne put soumettre ou exterminer la nation entière. La portion la plus énergique de cette race se réfugia dans le Danemark et la Norvège, et y trouva des peuples avec lesquels elle s'assimila facilement par la communauté des croyances religieuses, du langage et des mœurs. Cette association d'hommes intrépides et farouches, tous ennemis implacables du christianisme et de la civilisation, donna aux incursions maritimes des peuples du nord ou *Normands,* une extension qu'elles n'avaient jamais eue. Charlemagne, dans ses dernières années, vit poindre ce nouvel orage. Des rivages de la Gaule, il aperçut à l'horizon les flottes normandes, et voyant revenir par la mer ces redoutables ennemis qu'il avait chassés du continent, le vieux héros versa des larmes: « Eh quoi, s'écria-t-il, ils osent insulter de mon vivant l'empire que » j'ai fondé! que feront-ils quand je n'y serai plus? »

En effet, pendant le règne de Louis le Débonnaire, les pirates du nord commencèrent à infester nos côtes, depuis la Gascogne jusqu'à la Flandre, et s'établirent même dans l'île de Walcheren; mais ils n'osèrent encore s'aventurer dans l'intérieur des terres. Ce fut seulement après la mort de ce prince que l'empire, déchiré par les discordes intestines, leur parut une proie facile à saisir. Alors de toutes parts les guerriers Scandinaves coururent à cette grande curée à laquelle les convoquaient l'amour du pillage et la soif de la vengeance. Leurs flottes devinrent innombrables, et leur audace ne connut plus de bornes.

En 841, l'année même qui suivit la mort de Louis, un de leurs chefs, Otger, pénétra dans la Seine et brûla la grande ville de Rouen et la célèbre abbaye de Jumiége. Dès lors les îles du fleuve, les anses cachées sur ses bords devinrent autant de retraites que les barques des Normands ne quittèrent plus et d'où ils s'élançaient continuellement pour porter le ravage sur les deux rives.

En 843, un traître leur ouvrit l'entrée de la Loire. Lambert, comte de Nantes, était un des seigneurs les plus puissants de la France occidentale. C'était lui qui, avec ses amis, avait relevé en 834 le parti de Lothaire et avait appelé ce prince à Matval, en lui promettant l'appui des seigneurs neustriens. Après la

bataille de Fontenay, Charles le Chauve voulut lui retirer son comté ; mais il n'était pas homme à céder sans résistance, et pour se maintenir, il appela les Normands à son aide. Unis aux partisans de Lambert, les pirates prirent Nantes par escalade, et livrèrent cette malheureuse cité à toutes les horreurs du sac et du pillage. Les habitants furent massacrés dans les églises où ils s'étaient réfugiés, et le sang de l'évêque inonda l'autel où il célébrait les saints mystères. Quoique la Loire leur fût ouverte, les Normands ne s'y établirent pas encore. Fidèles à leurs conventions avec Lambert, ils le laissèrent maître de la cité en ruines, et allèrent exercer leurs fureurs dans l'Aquitaine. Ce fut seulement en 853 qu'ils revinrent à Nantes, dont la destruction cette fois fut complète, puis ils remontèrent la Loire jusqu'à Tours et Orléans, dévastant tout sur leur passage. A Tours, la ville sainte des Gaules, ils incendièrent la basilique de Saint-Martin et la fameuse abbaye de Marmoutiers. Les sanctuaires les plus vénérés semblaient exciter particulièrement leur rage. Ils se plaisaient à ruiner les églises, à profaner les reliques des saints, à faire périr les moines et les prêtres dans d'atroces supplices. Ce n'était plus là simplement du brigandage, c'était l'impulsion d'une haine religieuse, une réaction contre les conversions à main armée des missionnaires de Charlemagne. Aussi les auteurs contemporains désignent presque toujours les Normands par le nom de *payens*. Mais le mal même que faisaient les bandes normandes servait à les grossir ; car beaucoup de serfs des campagnes, dépouillés de tout, sans pain et sans asile, se rangeaient sous les drapeaux de ces féroces ennemis, pour se dédommager de leur misère en prenant part à leur tour au pillage qui les avait ruinés.

Après l'invasion de 853, le vaste plateau de la Beauce séparait seul les Normands de la Loire de ceux de la Seine. Pour rétablir l'ordre dans ce pays et y organiser les moyens de défense, Charles le Chauve, vers la fin de cette année, y envoya trois commissaires extraordinaires ou délégués royaux, *missi dominici*. Ces commissaires étaient Burchard, évêque de Chartres, un seigneur franc nommé Rodulphe et Henri, abbé du monastère de Corbion dans le Perche (1). Les contrées soumises à leur inspection furent l'Orléanais, le Blaisois, le Vendomois, le Dunois, les pays de Chartres, de Dreux et d'Étampes, le Chatrais, le Pincerais et le Madrais (2). Cette circonscription comprendrait aujourd'hui les départements du Loiret, de Loir-et-Cher, d'Eure-et-Loir et une partie de ceux de l'Eure et de Seine-et-Oise. C'était le territoire entier de

(1) *Missi et pagi per missaticos qualiter fuerunt ordinati. Capitul. Caroli Calvi. Ad ann.* 853. Le Vendomois, dans ce capitulaire, est appelé *pagus Vindusinsis*.

(2) Le Chastrais, *pagus Castrisus*, avait pour capitale Arpajon dont le nom primitif était Chatres ; il embrassait l'arrondissement de Corbeil et le canton de Dourdan. Le Pincerais avait pour capitale Poissy (*Pinciacum*) ; il comprenait la portion de l'arrondissement de Mantes située sur la rive gauche de la Seine et presque tout l'arrondissement de Versailles. Le Madrais était la partie du département de l'Eure comprise entre l'Eure et la Seine.

l'ancienne cité des Carnutes, dans sa plus grande extension avant César.

Les pouvoirs des *missi dominici* étaient presque illimités. Les fonctionnaires de tout ordre et de tout grade, les comtes même gouverneurs des provinces étaient soumis à leur autorité supérieure. Ils devaient réprimer tous les abus, veiller à l'administration de la justice, faire exécuter les lois et les décrets de l'empereur et prendre toutes les mesures réclamées par l'intérêt public. Ils pouvaient contraindre les grands propriétaires laïcs ou ecclésiastiques à remplir les obligations attachées à leurs fiefs et leur retirer, en cas de désobéissance, les terres qu'ils tenaient de la couronne. On a attribué à Charlemagne la création des *missi dominici*; cela n'est pas exact, car, pour ne citer qu'un exemple, la charte de fondation de l'abbaye de Saint-Calais, en 525, fut signée par le comte Wilrich comme *missus* ou délégué du roi Childebert. Cette institution existait donc sous les Mérovingiens, et comme presque toutes celles de la première race, était empruntée au bas-empire. Charlemagne lui imprima seulement une action régulière et lui donna une importance qu'elle n'avait pas eue jusqu'à lui. Sous son règne, les pouvoirs exorbitants des *missi* étaient réels; tout tremblait devant eux, et les seigneurs les plus puissants cherchaient à gagner leur faveur ou à acheter leur indulgence. Mais sous les faibles héritiers du grand empereur, les délégués du souverain n'eurent plus d'autre force que celle qu'ils tenaient, dans chaque localité, de leur influence personnelle.

Celle de l'évêque Burchard était grande dans nos contrées. Il n'était pas même prêtre lorsqu'il fut promu à l'évêché de Chartres, par ordre de Lothaire dont il avait embrassé chaudement le parti ; et Charles le Chauve, pour le rattacher à sa cause, fut obligé de le maintenir dans cette dignité usurpée. En 854, les Normands qui s'étaient créé des établissements fixes dans les îles de la Loire, remontèrent encore le fleuve jusqu'à Blois et brûlèrent cette ville, sans avoir pu prendre le château; mais ils n'osèrent aller plus avant, Burchard ayant organisé une flotille qui leur barrait le passage. La mort de ce prélat guerrier leur rendit toute leur audace. En 857, ils s'avancèrent jusqu'au centre de la Beauce, et prirent la ville de Chartres, dont les habitants ne songèrent qu'à fuir. L'évêque Frobold lui-même se noya dans l'Eure en essayant de se sauver à la nage. Les Normands tuèrent tous ceux qu'ils purent atteindre, et ne gardèrent de prisonniers que pour les égorger dans la crypte de la cathédrale, sur le puits qui avait servi aux sacrifices sanglants des druïdes. A partir de cette époque, l'invasion s'étendit sur toute la région comprise entre la Loire et la Manche. Comme au temps des Saxons, notre pays servit de voie de communication entre les pirates des deux mers, et fut sillonné en tous sens par leurs bandes dévastatrices.

Saint Aldric mourut en 856. « Après sa mort, disent les actes des évêques » du Mans, il se fit un grand mouvement et une irruption violente des payens » dans notre province et dans les contrées voisines. Dévastant tout par le fer et

» le feu, ils firent un effroyable massacre du peuple chrétien, égorgèrent » cruellement les moines et les prêtres, renversèrent les églises et profanèrent » tous les lieux saints par leur férocité bestiale. » La ville du Mans elle-même fut saccagée et l'église cathédrale brûlée. A ce fléau se joignirent, dans le bas Maine, les incursions des Bretons. L'évêque Robert, successeur de saint Aldric, fit le voyage de Rome en 864, pour obtenir du pape l'excommunication de ce peuple qui, au lieu de défendre la cause commune des nations civilisées, s'unissait aux payens pour opprimer des populations chrétiennes.

Dès la première invasion des Normands dans la Beauce, de 857 à 858, la riche abbaye de Corbion, fondée au VIme siècle, dans la forêt du Perche, par l'ermite saint Laumer, avait été pillée et presqu'entièrement détruite. Cependant, après la retraite des barbares, les religieux revinrent habiter les ruines de leur monastère; mais tous leurs titres de propriété avaient été brûlés ou perdus. En 860, Charles le Chauve leur donna une charte générale ou *pancarte* qui leur confirma la possession de tous leurs biens, en indiquant les provinces où ils étaient situés; ils en avaient dans le Vendomois qui est mentionné dans cette charte avec le titre de comté. Bientôt de nouvelles incursions les forcèrent à quitter tout-à-fait ces lieux désolés. Pendant dix ans, ils errèrent dans les contrées voisines, emportant avec eux le corps de leur saint fondateur. Enfin, vers 874, ils trouvèrent un asile sûr dans le château de Blois, cette forteresse vierge qui, par une singulière faveur du sort, n'a jamais été prise à aucune époque, tandisque d'autres places, bien mieux fortifiées par la nature et par l'art, ont subi plus d'une fois les chances de la guerre. En 870, l'évêque Robert donna à un de ces moines fugitifs nommé Frandane, le village de Cellé dans le bas Vendomois, pour y fonder, sous l'invocation de la Sainte Vierge et de Mgr saint Laumer, un prieuré qui depuis a toujours dépendu de l'abbaye de Saint-Laumer de Blois. En vertu de la donation de l'évêque, les prieurs étaient seigneurs du village, et prenaient le titre de barons de Cellé (1).

A mesure qu'on avance dans cette désastreuse période de la dernière moitié du IXme siècle, il semble qu'on assiste aux funérailles de notre malheureuse patrie, et qu'on la voye descendre tout entière au tombeau. Tout périt, les monuments et les hommes, la religion et les lettres, la civilisation et l'agriculture. Il ne reste que des ruines, des cendres et des cadavres. L'évêque Lambert qui siégea de 883 à 889, ne fournit aux actes de l'église du Mans que ces paroles d'une brièveté lugubre : « En ce temps, la perturbation fut si grande, qu'il ne » s'en est conservé aucun souvenir digne d'être transmis à la postérité (2). »

Au milieu de pareilles calamités, on comprend que tous les liens sociaux durent

(1) M. S. de la cure de Cellé. Cartul. de Saint-Laumer, aux archives de la prefecture.

(2) *Huic successit domnus Lambertus, episcopus, qui magnis perturbationibus oppressus, nullam actuum suorum [illegible] posteris dereliquit.* (Acta Cenom. episc. XXV).

se briser, que toutes les lois devinrent impuissantes, que toutes les notions du bien et du mal s'effacèrent. Nous avons déjà dit que dans les campagnes, beaucoup de cultivateurs serfs se joignirent aux bandes Normandes pour vivre du brigandage, après en avoir été victimes. En même temps une partie de l'aristocratie guerrière, au lieu de combattre pour la défense du pays, se jeta sur les biens ecclésiastiques, proie toujours offerte, dans les temps de troubles, aux envahissements de la cupidité. On peut juger de la nature et de l'étendue de ces désordres, par les lamentations de l'évêque du Mans Gunherius, qui siégea dans les dernières années du IXme siècle (1) : « Écoutez, s'écriait le malheureux » prélat, écoutez, vous tous qui aimez le Christ et la justice, écoutez, rois et » princes de la terre, les crimes du scélérat Rotger, et les maux innombrables » que lui et les siens ont fait souffrir à moi, évêque indigne, et à l'église » confiée à mes soins, maux qui surpassent ceux mêmes que les payens » nous ont faits. » Ce Rotger portait le même nom que le chef de la faction anti-ecclésiastique qui domina dans le Maine au VIIIme siècle, et était peut-être de la même famille. La frontière du Vendomois semble avoir été le point de départ du mouvement fomenté par lui, car Baillon fut la première possession de l'église à laquelle il s'attaqua. Ayant envahi ce village à la tête d'une bande de sicaires, il y commit d'épouvantables excès. Ses satellites prirent et pillèrent tout ce qu'ils trouvèrent dans les maisons, se saisirent des femmes et les violèrent sous les yeux des hommes garrottés et contraints en outre, par des tortures, à payer la rançon qu'il plaisait à leurs bourreaux de fixer. Tous les habitants qui purent s'échapper prirent la fuite; les autres succombèrent aux mauvais traitements; le village fut presque dépeuplé. De là Rotger se porta sur le Mans où il paraît qu'il avait de nombreux partisans : car les portes lui en furent ouvertes sans résistance. Les factieux saccagèrent les églises, le palais épiscopal et toutes les maisons religieuses, chassèrent l'évêque qui se retira dans nos contrées, au village des Roches, et restèrent maîtres de la cité jusqu'au moment où le comte Robert, avec les *fidèles* du roi, vint les y assiéger, les força d'abandonner la place, et y mit une garnison commandée par un seigneur nommé Gauzlin; mais à peine s'était-il éloigné, que les partisans de Rotger se soulevèrent de nouveau, battirent la garnison, reprirent la ville et y rappelèrent leur chef qui y rentra en triomphe. Dès lors toute la province fut sous le joug de ce parti, et l'on vit se renouveler les scènes de spoliation que nous avons décrites au temps des maires du palais. Elles furent même alors plus violentes, car au lieu d'une usurpation régulière, il y eut invasion brutale des biens du clergé. « Les factieux, dit l'évêque Gunherius, parcouraient les campagnes » dévastant les villages, torturant et massacrant les cultivateurs, coupant les

(1) *Gunherii, venerabilis episcopi, querimonia et lacrymabilis vociferatio.* (Acta Cenom. episc. XXVI). Plainte et vocifération lamentable du vénérable évêque Gunhérius.

» vignes et les arbres fruitiers, et détruisant les habitations. » Ces déprédations achevèrent de ruiner tout ce qui avait échappé aux coups des Normands : il ne resta rien des exploitations agricoles que l'évêque Aldric avait fondées sur tous les points du diocèse, et notamment dans le bas Vendomois ; les champs redevinrent des landes incultes, et le désert reprit le terrain que les défrichements lui avaient enlevé.

Si l'on suit avec attention ces évènements que j'ai dû retracer parce que les destinées d'une partie du Vendomois étaient alors intimement liées à celles du diocèse du Mans, il sera facile de voir qu'il y avait là autre chose que des actes de brigandage. On y remarque l'action persévérante d'un parti puissant qui, dès la fin du VIIme siècle, avait envahi les biens de l'église, et qui, après avoir été contenu pendant quelque temps par l'énergie de Charlemagne et la piété de Louis le Débonnaire, s'était relevé à la faveur de la confusion produite par les guerres civiles, en s'appuyant sur la haine que toutes les populations de l'Ouest portaient au gouvernement impérial.

Tandisque la Gaule succombait ainsi dans une douloureuse agonie, sous le double fléau de l'anarchie et de l'invasion, les princes Carlovingiens, tout occupés des intérêts de leur ambition et de leurs démêlés de famille, ne songeaient qu'à s'arracher les débris de l'empire dévasté. Si la clameur publique les forçait de tourner un moment leurs armes contre les pirates, ils saisissaient la première occasion de traiter avec les bandes, et de stipuler leur retraite volontaire moyennant une énorme rançon qu'elles emportaient avec leur butin. A la suite de ces traités, les populations affamées et dépouillées de tout, étaient encore pressurées par les impôts qu'il fallait lever pour recueillir l'or promis aux Normands, et le fisc dévorait ce qui avait échappé au pillage. L'excès du mal produisit enfin une révolution générale. Partout les peuples se séparèrent d'un gouvernement impuissant à les protéger, et qui ne leur était connu que par les exactions qu'il faisait peser sur eux. Dans toutes les provinces il se forma, sous la direction des seigneurs les plus puissants, des confédérations et des ligues contre lesquelles les *fidèles* du roi, comme nous l'avons vu dans le Maine, essayèrent vainement de lutter. De là naquirent, dans chaque localité, des centres d'action et de résistance. Le courage des peuples se releva : on vit ressusciter avec leurs langues, leurs mœurs, leurs caractères distinctifs, ces nationalités diverses que les Romains d'abord, puis les rois et les empereurs Francs avaient courbées sous un joug uniforme, et l'Europe sortit rajeunie de ce cahos, pour marcher librement vers les glorieuses destinées que lui promettait l'avenir.

Dans la France occidentale (1), il s'éleva deux grandes familles dont l'influence

(1) Du IIIme au Vme siècle, on appelait *Francia*, France, le pays habité par les Francs dans la Germanie, entre le Rhin et le Weser. Après l'établissement de la monarchie mérovingienne, ce nom de France fut appliqué aux premières conquêtes de Clovis, depuis la Loire jusqu'au Rhin. Au VIIIme siècle, on divisa cette

devint bientôt dominante, et qui, parties du même point, devaient donner naissance aux deux plus illustres dynasties des temps modernes, aux races royales de France et d'Angleterre. Ces familles étaient celles des ducs de France et des comtes d'Anjou.

Lorsque Charles le Chauve, vers 851, céda aux Bretons les cités de Nantes et de Rennes, les frontières de l'empire Franc furent reportées dans l'Anjou, et les contrées arrosées par la Mayenne devinrent les *marches* de la Bretagne. Cette frontière, sans cesse exposée aux incursions d'un ennemi turbulent, avait besoin d'une défense permanente. Charles le Chauve en confia la garde à deux guerriers déjà renommés pour leur valeur, le gaulois Tertulfe et le saxon Robert le Fort. Tertulfe était un seigneur du pays de Rennes, chasseur infatigable, et forestier de la forêt de Nid-de-Merle, sur les confins du territoire Breton. On lui donna le comté d'Anjou jusqu'à la Mayenne. Robert fut comte du pays d'Outremaine, et placé ainsi aux avant-postes des marches Bretonnes. Comme il a été la souche de l'illustre famille des Capétiens, on a fait sur son origine beaucoup de conjectures hasardées. Les uns ont vu en lui un descendant du fameux chef des Saxons du nord, Witikind, transplanté par Charlemagne dans l'intérieur de la Gaule ; d'autres, pour donner à la dynastie Capétienne un titre héréditaire, l'ont fait sortir du sang des Pepin. Mais ces généalogies fabriquées par des historiographes de cour, ne reposent sur aucun fondement réel. Le fait est que les ancêtres de Robert sont complètement inconnus; tout ce qu'on sait, c'est qu'il était Saxon d'origine, et comme les chroniques l'appellent aussi l'Angevin, il est probable qu'il sortait des colonies Saxonnes établies depuis le Vme siècle dans l'Anjou, le Maine et le Bessin (1).

Robert le Fort se montra digne de la confiance qu'on avait mise en son courage. Dans des luttes journalières, il apprit aux Bretons à respecter le territoire Franc, et lorsqu'arriva l'invasion bien plus redoutable des Normands, il les combattit avec la même activité. En 861, il surprit douze vaisseaux de ces pirates sur la Loire, et en massacra les équipages. Ces exploits avaient attiré sur lui tous les regards. Charles le Chauve le nomma duc de la France occidentale, et le chargea de la défense de toute la région comprise entre la Loire et la Seine. On rétablissait ainsi l'ancienne division armoricaine créée par le gouvernement romain dans le même but, celui de concentrer sous un seul commandement les

France en deux parties, la France orientale entre le Rhin et la Meuse, la France occidentale entre la Meuse et la Loire. Plus tard la France orientale ayant pris le nom de *Lotharingia* ou Lorraine, depuis qu'elle eût été attribuée à l'empereur Lothaire dans les partages qui suivirent la mort de Louis le Débonnaire, le nom de France resta exclusivement à la France occidentale, ou à la Neustrie, c'est-à-dire à notre patrie qui est la France du moyen-âge, la vraie France.

(1) *Horum pater dictus est comes Robertus fortis, marchio de genere Saxonum extractus, cui Carolus Calvus comitatum Andegavensem dederat in beneficium. Ulterius nescierunt de illius genere historiographi dicere.* (Chronique d'Albéric des Trois-Fontaines). Toutes les chroniques contemporaines s'expriment à-peu-près de même.

forces destinées à repousser les incursions des pirates du nord. Robert, toujours prodigue de son sang pour combattre les ennemis de la patrie, fut tué en 868, à Brissarthe, en défendant contre les Normands l'embouchure du Loir.

Il avait épousé Adélaïde, fille de Louis le Débonnaire, et veuve du duc de Bourgogne, dont elle avait eu deux fils, Hugues et Conrad; elle donna à son second mari deux autres fils, Eudes et Robert (1). Mais à la mort de leur père, tous deux étaient trop jeunes pour manier sa redoutable épée. Hugues, son beau-fils, fut nommé après lui duc de France, et se montra digne de lui succéder. En 878, il battit les Normands de la Loire qui, après avoir pillé le monastère de Saint-Benoît, avaient pénétré dans le Gatinais, et extermina cette bande jusqu'au dernier homme. Nous avons vu que les deux sanctuaires les plus vénérés de la Gaule, l'abbaye de Marmoutiers et la basilique de Saint-Martin, avaient été détruits par les pirates. Hugues rappela dans l'abbaye les moines dispersés, et pour leur assurer plus efficacement sa protection, accepta d'eux le titre d'abbé qu'il se fit toujours gloire de porter. Ainsi, les chefs de la dynastie Capétienne s'appuyèrent dès l'origine, à l'exemple de Clovis, sur les sentiments religieux de la Gaule catholique, et scellèrent leur contrat d'alliance avec le peuple, sur le tombeau de saint Martin.

Le duché de France passa successivement des mains d'Hugues dans celles de ses deux frères utérins Eudes et Robert, fils de Robert le Fort. La race de Charlemagne n'était plus alors représentée que par un bâtard, Arnould, roi de Germanie, et par un enfant, Charles le Simple. Les populations neustriennes ou gauloises toujours hostiles au gouvernement des Carlovingiens, proclamèrent roi le duc Eudes qui s'était immortalisé par la défense de Paris contre les Normands en 886, et après lui son frère Robert. Mais ce dernier fut tué un an après son avènement, en combattant contre Charles le Simple qui venait réclamer ses droits à la tête d'une armée germanique. Robert laissa un fils nommé Hugues, et surnommé depuis Hugues le Grand ou l'Abbé, parce qu'il se faisait gloire, comme son oncle, de porter le titre d'abbé du saint monastère de Marmoutiers. Comme il était encore fort jeune, son parent Raoul, duc de Bourgogne, fut regardé comme le chef de la famille, et les seigneurs Neustriens le reconnurent pour roi. Sous ce règne, en 926, Hugues osa prendre enfin l'offensive contre les Normands, et ne craignit pas d'aller les attaquer dans les îles de la Loire où ils étaient établis depuis plus d'un demi siècle. Il réussit à les en chasser, et força leurs bandes de se disperser. Les plus nombreuses se postèrent sur les ruines de Nantes, et restèrent encore pendant quelque temps maîtresses de l'embouchure du fleuve. D'autres voulurent traverser nos provinces pour gagner les rivages de la Manche; mais elles

(1) Les historiens ne sont pas tous d'accord sur ces détails généalogiques: j'ai adopté la version qui explique le mieux les rapports intimes des Capétiens avec les ducs de Bourgogne.

furent arrêtées au passage de la Braye, près de Matval ou Bonnevau, où elles eurent à soutenir un combat sanglant (1).

C'est sans doute de là que date la destruction totale de l'ancien palais des Mérovingiens dont le nom ne reparaît plus dans l'histoire depuis cette époque. Sur son emplacement on a construit, au moyen-âge, un petit château qui a été souvent donné en apanage aux puînés de la maison de Vendôme. Ce château existe encore presqu'intact, quoiqu'il ne soit plus habité que par un fermier; il est situé près du village de Bonnevau, à mi-côte, dans une position admirable d'où la vue s'étend sur un vaste horizon embrassant la fertile vallée de la Braye, la petite ville de Bessé et les coteaux boisés du Maine. Il ne reste du palais mérovingien que des constructions souterraines dans le roc auquel le château actuel est adossé. Ce sont deux galeries parallèles, larges et élevées, avec de belles voûtes en pierre de taille. Au fond de la première galerie, où l'on entre par une arcade qui s'ouvre sur la cour de la ferme, on voit, dans un angle de la muraille une niche sculptée dont le dessin très-original ne manque pas d'élégance, quoique les têtes qui en forment le sommet et la base soient d'un caractère barbare. Ces souterrains sont maintenant fermés très près de l'entrée par des éboulements; d'après la tradition locale, ils avaient autrefois de nombreuses ramifications et s'étendaient jusques sous l'église de Bonnevau (2). On ne peut douter, d'après les preuves que nous en avons données plus haut, que cet endroit ne soit le véritable emplacement du palais de Matval, dont les débris ont dû servir à bâtir le château qui lui a succédé.

Lorsque cette résidence royale fut détruite, elle était déjà depuis long-temps abandonnée. L'empereur Lothaire est le dernier prince Carlovingien qui l'ait habitée, et l'on avait cessé d'y battre monnaie, probablement depuis la fin du VI[me] siècle. Je m'empresse de saisir cette occasion pour restituer à Vendôme l'atelier monétaire que je lui avais refusé à l'époque Mérovingienne. Lorsque cette partie de mon travail fut mise sous presse, je n'avais pas encore connaissance d'un numéro de la *Revue numismatique* qui a publié, pour la première fois, une pièce mérovingienne de Vendôme, parfaitement authentique. C'est un tiers de sol d'or qui faisait partie d'un trésor très-considérable découvert dans le département de la Vendée, et tout composé de monnaies de la première race. Cette pièce porte au droit une tête royale et la légende *Vidocino;* au revers une croix ancrée, cantonnée de deux points, autour de laquelle on ne peut plus déchiffrer que quatre lettres du nom du monétaire qui pourrait être

(1) Dépping. Hist. des exped. marit. des Normands, t. II, p. 140.

(2) Cette église a été nouvellement rebâtie; il ne reste de la construction primitive que l'abside qui sert de sacristie. On y remarque deux colonnes dont les chapitaux formés de tores, d'enroulements et de bandes tressées, ont un caractère très-antique; la voûte est couverte de peintures à fresque qui représentent les trois personnes de la Trinité, les quatre animaux symboliques des évangélistes, et plus bas en frise les douze apôtres.

Agésigil (1). La légende du droit, très-lisible, explique celle à demi effacée d'un tiers de sol d'or semblable, publiée dans la Revue par M. Cartier en 1842, et portant le nom du monétaire *Launodus*. Ainsi les noms connus de deux monétaires Vendomois, attestent qu'on a dû battre monnaie à Vendôme pendant presque toute la durée de la première race. Cet atelier monétaire fut conservé sous les Carlovingiens. On a des monnaies d'argent frappées dans notre ville, sous le règne de Charles le Chauve. Elles portent au droit le monogramme de Charles et la légende *gratia dei rex*; au revers une croix et la légende *Vendis* ou *Vendenis Castro* (2). Quelques numismatistes hésitant à reconnaître sous cette forme le nom de Vendôme, ont classé ces pièces parmi les incertaines, ou les ont attribuées à d'autres localités. Le nom de *Vindusnisus pagus* donné au Vendomois dans un capitulaire de la même époque, ne permet plus de doutes sur leur véritable attribution.

Nous allons maintenant assister au développement du régime féodal, et il est nécessaire d'expliquer sur quelles bases il s'établit dans nos contrées. Les ducs et les comtes étaient, dans le bas empire, des officiers militaires qu'on pourrait comparer à nos lieutenants généraux et à nos maréchaux de camp. Constantin avait institué ces dignites lorsqu'il enleva aux préteurs et aux consulaires le commandement des troupes, pour ne leur laisser que des fonctions civiles. Mais dans les révolutions du Vme siecle, ces deux ordres de fonctions furent de nouveau confondus, et, comme il arrive ordinairement dans les temps de troubles, les chefs militaires envahirent tous les pouvoirs. Les premiers rois mérovingiens trouvèrent les choses en cet état et n'y apportèrent aucun changement. Ils établirent, dans chaque cité, un comte qui était à la fois chargé du commandement des milices, de la présidence des assises judiciaires et du recouvrement des impôts. Dans les villes subalternes ou *oppida*, le comte avait des vicaires qu'on nomma plus tard vicomtes, et qui administraient ou commandaient en son nom. On voit par là que Vendôme, simple *oppidum* ou chef-lieu d'un *pagus*, a dû commencer par dépendre des comtes de la cité de Chartres.

Les ducs dont l'autorité embrassait une grande étendue de pays, avaient sous leurs ordres tous les comtes des cités comprises dans leur commandement. Ainsi les fils de Robert le Fort, comme ducs de la France occidentale, étaient les supérieurs ou suzerains des comtes de Champagne, de Flandre, de Vermandois, du Maine, de l'Anjou. Mais ces puissants feudataires ne leur reconnaissaient guères qu'une suzeraineté nominale, et traitaient avec eux sur le pied de l'égalité: car toutes les dignités étant devenues héréditaires depuis le traité de Fontenay au IXeme siècle, ils se regardaient tous comme propriétaires

(1) Revue numismatique, 1845, page 21, planche I. *Ibid.* 1842, planche XXII, n° 17.

(2) Combrouse et Fougères, Monnaies de la deuxième race, page 25.

des provinces qu'ils gouvernaient. Au sud de la Loire, dans l'Aquitaine qui ne dépendait pas du duché de France, le pouvoir des Capétiens était nul, et ils n'avaient d'influence sur la Bourgogne que par leurs liens de parenté avec les ducs de cette province. Leur principale force était dans nos contrées. Ils avaient gardé sous leur autorité immédiate les comtés de Paris, d'Orléans, de Chartres et de Tours, et les administraient par eux-mêmes ou par leurs vicomtes. Du côté de l'ouest, ils touchaient aux comtes d'Anjou qui s'étaient agrandis par la réunion du comté d'Outre-Maine que leur avait cédé Hugues l'Ancien, après la mort de Robert le Fort (1). Ingelger, fils de Tertulfe, et Foulque le Roux, son successeur, acquirent en outre, par des mariages, les seigneuries de Loches et d'Amboise, ce qui leur donna pied dans le territoire des Capétiens et leur permit de partager la popularité qui s'attachait à la protection des lieux saints de la Touraine. Foulque le Roux releva la basilique de Saint-Martin qui était hors de l'enceinte primitive de la ville de Tours, et l'entoura de murailles.

Dans le Maine, l'anarchie que nous avons décrite régna près d'un demi-siècle. Il n'y existait plus aucun pouvoir régulier et la succession épiscopale y fut même interrompue de 908 à 940. Ce fut seulement vers 955 que Hugues le Grand parvint à rétablir l'ordre dans ce pays, en y faisant reconnaître l'autorité d'un seigneur puissant qui se nommait aussi Hugues, et auquel il conféra le titre de comte. Les ravages des Normands et les désordres intérieurs avaient tellement désolé cette malheureuse province et les parties limitrophes du pays Chartrain, qu'il est constaté, par des chartes authentiques, que dans plusieurs localités jadis florissantes, il resta à peine quelques habitants réduits à l'état sauvage et vivant dans les bois des produits de la chasse.

Au commencement du Xme siècle, Thibaut, vicomte héréditaire de Tours, obtint, pendant la minorité de Hugues le Grand, la ville de Blois avec le titre de comte. Raoul, alors chef de la famille Capétienne, prit sans doute cette mesure pour assurer la défense de la Loire, en plaçant sous un même commandement les deux places les plus importantes de ses rives. Thibaut tenait d'ailleurs de près au sang des Capétiens, car on croit qu'il avait épousé Richilde, fille de Robert le Fort. Peu de temps après, en 911, les Normands de la Seine, conduits par Rollon, vinrent assiéger la ville de Chartres. Mais ils n'y trouvèrent plus cette population découragée qui, en 857, ne songeait qu'à fuir. Le comte de Blois, Thibaut s'était jeté dans la ville et soutenait le courage des habitants. L'évêque Gauzelin promenait sur les remparts, au milieu des traits de l'ennemi, l'étendard sacré de la sainte chemise de la Vierge. La résistance des

(1) De là vient que Geoffroy Grisegonnelle, vers la fin du Xme siècle, s'intitulait comte d'Anjou par la grâce de Dieu, et le bienfait du vieux Hugues : *gratià Dei et senioris Hugonis largitione.* On voit que l'autorité des princes carlovingiens auxquels tous ces seigneurs devaient l'origine de leur fortune, était déjà entièrement oubliée.

Chartrains donna le temps à Conrad, duc de Bourgogne, et à Ebles, comte de Poitiers, de venir à leur secours. Les Normands forcés de lever le siége, furent mis en déroute, et l'on en fit un grand carnage. Ces pirates eux-mêmes n'avaient plus alors cette férocité sauvage, cette haine furiense contre le christianisme et la civilisation qui, dans leurs premières expéditions, les avaient rendus si redoutables. Leurs bandes se composaient en majeure partie d'hommes nés dans la Gaule. Abattus par l'échec qu'ils venaient d'éprouver, leurs chefs firent des propositions de paix, et, suivant l'usage des princes carlovingiens, le roi Charles le Simple se montra empressé de traiter avec eux. Rollon consentit à recevoir le baptême avec toute son armée. Par le traité de Saint-Clair-sur-Epte en 912, le roi Charles lui donna sa fille en mariage, et le titre de duc avec le gouvernement de toute la région voisine des côtes de la Manche, ou de la IVme Lyonnaise des Romains qui, du nom de ses nouveaux maîtres, fut appelée Normandie. A partir de cette époque, la France occidentale put enfin respirer, et les pirates du nord n'osèrent plus insulter ses rivages défendus par ceux-là même qui les avaient si long-temps dévastés.

Thibaut avait mérité la reconnaissance du peuple de Chartres. Il sut en profiter avec cette habileté à laquelle il dut le surnom de *Tricheur*, et se fit donner ce comté avec ceux qu'il possédait déjà. Comte de Blois, de Chartres et de Tours, il commandait, sous la suzeraineté des ducs de France, à un territoire qui serait représenté aujourd'hui par les départements d'Indre-et-Loire, Loir-et-Cher, Eure-et-Loir et une partie de Seine-et-Oise.

Au milieu des possessions de ces grands feudataires, on voit avec étonnement apparaître, vers le milieu du Xme siècle, deux petits états indépendants qui ne relevaient de personne, et ne reconnaissaient d'autre suprématie que celle de la royauté elle-même. Ces états étaient ceux des comtes de Vendôme et des seigneurs de Beaugency.

Une anomalie aussi singulière dans l'organisation féodale, aurait dû attirer l'attention des historiens, et cependant on n'a point encore cherché sérieusement à en découvrir la cause. Il a été fait, sur l'origine des premiers comtes de Vendôme, beaucoup de conjectures dont aucune ne présente le caractère de la certitude. L'opinion la plus accréditée est celle qui les fait descendre de la famille des comtes d'Anjou. Cette opinion a été adoptée par les auteurs de l'*Art de vérifier les dates*, par le savant Mabillon lui-même et par la plupart de nos historiens; mais quoiqu'elle soit appuyée sur des autorités aussi imposantes, on peut la combattre par des objections péremptoires.

D'abord personne n'a tenté d'expliquer comment les comtes d'Anjou auraient eu à cette époque des droits sur le Vendomois qui avait toujours dépendu de la cité de Chartres, et qui était séparé de leurs possessions héréditaires par le Maine et la Touraine. En second lieu, la filiation sur laquelle on fait reposer

cette hypothèse est loin d'être solidement établie. Le premier comte de Vendôme dont l'histoire fasse mention, est Bouchard le Vieux qu'on appelle aussi Ratepilate et qui vivait dans la dernière moitié du Xme siècle. Les auteurs de l'*Art de vérifier les dates* et tous ceux qui les ont suivis supposent qu'il était le second fils de Foulques le Bon, qui succéda dans le comté d'Anjou à Foulques le Roux en 938, et fut le troisième comte de la famille de Tertulle et d'Ingelger. Pour preuve, on invoque une charte de l'an 957, citée dans l'histoire de Sablé, et où Bouchard de Vendôme est nommé au nombre des fils de Foulques le Bon. Mais aucun autre document ne vient appuyer cet indice isolé, dont l'autorité est détruite au contraire par des faits et des actes irrécusables.

Foulques le Réchin, comte d'Anjou en 1062, a écrit lui-même l'histoire et la généalogie de ses prédécesseurs. On doit croire qu'il connaissait bien les annales de sa famille, surtout quand il s'agissait de faits qui remontaient tout au plus à un siècle. Il parle avec détail, dans cette chronique, du premier comte de Vendôme et de ses descendants, mais il ne dit pas un mot de leur prétendue parenté avec la maison d'Anjou, et l'on ne conçoit pas comment il aurait pu oublier une circonstance aussi remarquable.

Un autre chroniqueur, moine de Marmoutiers, qui écrivait au XIIme siècle, a fait une histoire des comtes d'Anjou qui passe avec raison pour un des meilleurs documents de cette époque. Il ne donne, à Foulques le Bon, que trois fils, Geoffroy Grisegonnelle qui lui succéda, Guy et Drogon qui furent l'un après l'autre évêques du Puy (1). Enfin, ce qui est plus décisif, la parenté de Bouchard avec la maison d'Anjou ne peut se concilier avec les circonstances les mieux connues de sa vie.

Ce comte de Vendôme maria sa fille Élisabeth à Foulques Néra, comte d'Anjou, petit-fils de Foulques le Bon. Si lui-même avait été frère de Geoffroy Grisegonnelle et oncle de Foulques Néra, Élisabeth aurait été la cousine germaine de son mari, ce qui était contraire à toutes les idées de ce temps et aurait rendu son mariage nul aux yeux de l'Église. Cette union d'ailleurs ne fut pas heureuse; Foulques accusa sa femme d'adultère, et la fit condamner à mort. Si elle avait été sa cousine, il aurait eu, en invoquant le degré de parenté prohibé, un moyen bien simple de faire casser son mariage, sans recourir à des procédés aussi violents. A la vérité, on a dit qu'Élisabeth était fille d'un premier lit de la femme de Bouchard; mais cela ne peut être, car nous verrons qu'elle eut elle-même une fille nommée Adèle, qui hérita de ses droits sur le comté de Vendôme. Or, si Élisabeth avait été seulement belle-fille de Bouchard, elle n'aurait pu léguer à sa fille aucun droit sur les biens du mari de sa mère, sur l'héritage d'une famille à laquelle elle aurait été étrangère. Ce qu'il y a de plus

(1) *Gesta consulum andegavensium.* c. 6. *Historiæ Andegavenis fragm. per Fulconem comitem Andegavensem*, (Spicileg. Acheri. t. 3.)

remarquable encore, c'est que Foulques Néra et Geoffroy Martel, son fils, retinrent dans leurs mains le comté de Vendôme pendant plus de cinquante ans, sous divers prétextes, sans avoir jamais allégué une parenté qui serait venue si à propos pour justifier leur usurpation. Des contradictions aussi manifestes dans les textes et dans les faits, sont plus que suffisantes pour infirmer le témoignage d'une charte dont l'authenticité est au moins douteuse.

A la vérité, je dois dire que ce témoignage n'est pas unique. On trouve dans la collection des manuscrits du bénédictin dom Housseau, à la bibliothèque royale, une charte provenant des archives de la Tour de Londres, et qui est attribuée à notre premier comte Bouchard. Par cette charte datée de l'année 989 (3me de Hugues Capet), Bouchard qui était en même temps comte de Paris, de Melun et de Corbeil, céde à Foulques Néra, son neveu, et à Adèle, femme de Foulques et fille d'Aimon, jadis comte de Corbeil, et d'Isabelle, femme de Bouchard, les châteaux de Vendôme, Lavardin et Montoire. Le comte ajoute que cette cession est faite du consentement de Renaud, son fils, et que ces châteaux avaient appartenu à Foulques le Bon, son père (1).

Cette charte trancherait la question si elle était authentique, mais elle est évidemment fausse, et tous les faits de notre histoire la démentent. Ce Renaud que nous voyons ici approuver la cession du Vendomois aux comtes d'Anjou, succéda lui-même, sans contestation, à Bouchard, son père, dans le comté de Vendôme, et Adèle, fille de sa sœur Élisabeth, en hérita après lui, sans que les comtes d'Anjou y aient jamais prétendu aucun droit en vertu de ce faux acte de concession. On remarquera en outre que la femme de Foulques Néra y est appelée Adèle, tandis qu'elle se nommait Élisabeth comme sa mère à qui la charte donne aussi faussement le nom d'Isabelle. Il est donc probable que cette charte conservée à Londres parmi les titres des comtes d'Anjou, de la branche des Plantagenet fut fabriquée vers le milieu du XIIIme siècle, pour appuyer les prétentions que ces comtes, devenus rois d'Angleterre, voulaient faire valoir sur le Vendomois, dont ils disputaient la suzeraineté aux rois de France.

J'en dirai autant de deux autres chartes de la collection de dom Housseau, qui proviennent aussi de la Tour de Londres. Par la première, Foulques Néra donne à Bouchard, premier seigneur de Montmorency, les châteaux d'Écouen, Chevreuse et Marly, *qu'il tenait*, dit la charte, *de Bouchard, comte de Vendôme et de Corbeil, son oncle.* La seconde contient une notice généalogique, qui met au nombre des fils de Geoffroy Grisegonnelle, Bouchard le Barbu, père de Bouchard de Montmorency (2). C'est sans doute d'après ces deux pièces que

(1) M. S. de la bibliothèque royale. Cart. de dom Housseau, n° 243.

(2) M. S. de la bibliothèque royale. Cart. de dom Housseau, nos 240 et 400. Cette dernière notice ne met plus Bouchard de Vendôme au nombre des fils de Geoffroy Grisegonnelle. Ainsi, tous ces actes, déjà si suspects par leur origine anglaise, se contredisent réciproquement.

plusieurs historiens du Vendomois ont supposé une communauté d'origine entre l'illustre famille de Montmorency et nos premiers comtes. Cette hypothèse est aussi fausse que les pièces qui l'ont fait naître ; les auteurs de l'Art de vérifier les dates citent une charte du roi carlovingien Lothaire, de l'an 958, dans laquelle il est dit que le premier Bouchard de Montmorency était fils d'un duc Albéric, qui n'avait rien de commun avec les maisons de Vendôme et d'Anjou.

Il est étonnant que toutes ces parentés imaginaires aient été admises sans difficulté par les auteurs les plus graves, tandis qu'ils ont fait peu d'attention aux relations intimes qui existaient entre les comtes de Vendôme et leurs voisins, les seigneurs de Beaugency. Ces relations étaient telles, qu'on voit ces seigneurs intervenir comme signataires dans presque toutes les chartes de nos premiers comtes. En outre, leurs possessions étaient enclavées et pour ainsi dire enchevêtrées les unes dans les autres. Les seigneurs de Beaugency possédaient, à Vendôme même, le faubourg Saint-Bienheuré et ses dépendances; leur fief s'étendait jusques dans la ville, sur la rue Saint-Bié, sur les Petits-Prés et le terrain occupé dans la suite par l'abbaye de la Trinité. Ils possédaient aussi, dans la Beauce, en tout ou en partie, les villages de Villeromain, Villetrun, Lancé, la Chapelle-Enchérie, Faye, Coulommiers, Rocé, la vallée d'Huchigny, les hameaux de Villebouzon, Villemarais, Villecléche, la Grapperie dans la paroisse de Saint-Firmin, et une partie de la paroisse de Saint-Hilaire-la-Gravelle (1).

Un pareil mélange de possessions, contraire d'ailleurs à toutes les divisions géographiques ou politiques du territoire, ne peut être expliqué que par un partage de famille. C'est ce qui a fait penser à quelques auteurs que Bouchard était devenu comte de Vendôme en épousant une sœur de Landry Sore, premier seigneur connu de Beaugency ; on a même supposé que cette sœur de Landry était Élisabeth, devenue épouse de Bouchard après la mort d'Aimon, comte de Corbeil, son premier mari. Mais on ne trouve nulle part aucune trace d'alliance entre les comtes de Corbeil et les seigneurs de Beaugency, et Jean de Labarre dit avec plus de vraisemblance qu'Élisabeth tenait à la race impériale des Carlovingiens ; elle était parente d'Hedwige qui fut sœur de l'empereur Othon et femme du duc de France, Hugues le Grand. Ajoutons que Bouchard le Vieux, d'après l'assertion positive d'un historien contemporain, possédait Vendôme, Lavardin et Montoire comme domaines patrimoniaux (2).

Cependant l'opinion de ceux qui font la comtesse de Corbeil sœur de Landry

(1) Chartes des abbayes de la Trinité et de Marmoutiers. Traité de partage et de délimitation de l'an 1329.

(2) *Vindocinum, Lavarzinum et Montem aureum proprio retinebat dominio.* (Vita venerabilis comitis Burchardi.) Cette vie fut écrite vers la moitié du XIme siècle, par un moine de Saint-Maur-les-Fossés, près Paris, qui avait pu connaître lui-même Bouchard, bienfaiteur de cette abbaye, où il mourut et où il fut enterré. Cet auteur ne s'explique point sur l'origine de Bouchard, et dit seulement qu'il était d'une famille noble : *inclytus Burchardus nobili stirpe progenitus.*

Sore, est fondée sur un témoignage qui mérite d'être discuté. Vers l'an 1105, Geoffroy III, comte de Vendôme, était prêt à contracter mariage avec Mathilde, fille du vicomte de Châteaudun, et veuve de Robert, vicomte de Blois. Le célèbre évêque Yves de Chartres écrivit au comte de Vendôme pour l'engager à renoncer à cette union, parce qu'il existait entre lui et Mathilde des liens de parenté à un degré prohibé par les lois de l'Eglise. Il paraît que cet empêchement avait été dénoncé à l'évêque par des parents du premier mari de Mathilde qui sans doute avaient intérêt à s'opposer à son second mariage. Pour justifier leur dénonciation, ils présentaient un tableau généalogique expliquant les rapports de parenté établis entre les maisons de Vendôme et de Châteaudun, par leurs alliances communes avec celle de Beaugency. Le prélat inséra ce document dans sa lettre au comte Geoffroy, et l'on y lit en première ligne, que *la fille de Landry Sore, seigneur de Beaugency, épousa Bouchard Ratepilate* (1). La suite de notre histoire montrera que cette généalogie, fournie dans un but intéressé, était inexacte d'un bout à l'autre. Geoffroy n'eut sans doute pas de peine à le prouver, car son mariage avec Mathilde n'en fut pas moins conclu peu de temps après, sans aucun obstacle de la part de l'Eglise.

On pourrait rejeter, sans autre examen, un document aussi peu digne de foi. Néanmoins je crois qu'il n'était pas sans un fond de vérité, et qu'il reproduisait au moins le souvenir traditionnel, conservé dans le pays, d'une alliance entre les maisons de Beaugency et de Vendôme. Seulement il est probable qu'au Xme siècle, il y eut deux comtes de Vendôme du nom de Bouchard. L'un fut surnommé *Rata-pilata*, c'est-à-dire chauve-souris, surnom qui, comme celui d'*Ereille-chien* donné à Herbert, un des premiers comtes du Maine, faisait allusion à la vigilance turbulente des seigneurs féodaux toujours en course la nuit et le jour pour attaquer ou se défendre. L'autre, Bouchard le Vieux, était fils du précédent (2); il mourut dans le monastère de Saint-Maur-les-Fossés, l'an 1012, dans un âge très-avancé et presqu'en odeur de sainteté. Le moine de cette abbaye qui fut son biographe, ne lui donne jamais le surnom de *Ratepilate* qui convenait peu à son caractère et à ses mœurs : il ne l'appelle que le vénérable comte Bouchard. Selon toute apparence, ce fut le premier Bouchard, surnommé Ratepilate, qui épousa la fille du seigneur de Beaugency, et dut peut-être à ce mariage la possession du Vendomois. Cela expliquerait naturellement comment cette possession était pour Bouchard le Vieux un bien patrimonial. Nous verrons tout à l'heure qu'une autre tradition défigurée, par un chroniqueur du XIIme siècle, semble prouver que cette alliance eut lieu vers 950, et fut conclue par

(1) *Yvonis Carnotensis episcopi, epistolæ* 156 *et* 157.

(2) L'abbé Simon confirme ce fait ; il assure avoir lu dans un manuscrit de la Trinité, malheureusement perdu pour nous, que Bouchard le Vieux était fils de Bouchard *Ratepilate*. (Histoire de Vendôme, tom. Ier, page 2.)

la faveur de Hugues le Grand, dont Bouchard aurait été le filleul et le protégé.

Quoiqu'il en soit, il est facile de prouver que les maisons des seigneurs de Vendôme et de Beaugency étaient rapprochées par une origine commune et par la similitude de leur position exceptionnelle dans l'organisation féodale.

Nous avons déjà dit que, par une singulière dérogation au régime des fiefs, les seigneurs de Beaugency et de Vendôme n'étaient point soumis à la suzeraineté du comte de la cité dont leur territoire faisait partie. Les vicomtes de Châteaudun et les autres possesseurs de villes comprises dans les limites de l'ancienne cité des Carnutes reconnaissaient l'autorité supérieure des comtes de Chartres et de Blois. Les seigneurs de Beaugency et de Vendôme, entourés de tous côtés par les possessions de ces puissants suzerains, se maintenaient seuls indépendants et ne relevaient que de Dieu et de la couronne de France.

Ce fait n'est pas contesté à l'égard des comtes de Vendôme. Les comtes de Blois, presque toujours en guerre avec eux, les ont eus souvent pour ennemis, jamais pour vassaux. L'indépendance des premiers seigneurs de Beaugency n'était pas moins entière. On ne peut citer aucun acte de vasselage consenti par eux envers les comtes de Blois avant le XIIIme siècle. Vers la fin du XIme, Lancelin III s'intitulait fièrement seigneur de Beaugency, par la grâce de Dieu. En 1113, Thibaut, comte de Blois, voulut réclamer l'hommage de Raoul, fils de Lancelin. Le fier seigneur se révolta et offrit de vider la querelle par un combat singulier que prévint un arrangement conclu par l'intervention des évêques d'Orléans et de Chartres. Néanmoins, à partir du XIIIme siècle, les comtes de Blois n'abandonnèrent plus leurs prétentions de suzeraineté et les firent valoir en toute occasion. En 1291, Raoul de Beaugency ayant perdu ses deux fils en bas âge, vendit sa seigneurie au roi Philippe le Bel. Le comte de Blois réclama, comme suzerain, les droits d'amortissement sur cette vente, et le roi les refusa en se fondant sur ce que la seigneurie de Beaugency relevait directement de la couronne. L'affaire fut portée devant le parlement de Paris; mais comme l'indépendance de cette seigneurie était contraire aux usages féodaux, et que les causes n'en étaient point connues, le parlement prononça contre le roi (1).

Malgré cet arrêt, le fait n'en est pas moins historiquement prouvé; nous devons en chercher l'explication, et nous la trouverons dans une autre anomalie féodale dont les sires de Beaugency offrent peut-être un exemple unique. Ces seigneurs puissants n'ont jamais pris les titres de comte, vicomte ou baron. Landry Sore, premier seigneur connu de Beaugency, et contemporain de Bouchard le Vieux, s'intitulait, dans ses chartes, *missus dominicus de Balgentiaco,* délégué royal de Beaugency. Le même titre est pris par son fils Lancelin, dans la charte par laquelle il vendit en 1041, à Geoffroy Martel l'église de Saint-Bienheuré. Nous

(1) Pellieux, Histoire de Beaugency.

avons expliqué plus haut quelle était la dignité des *missi dominici ;* nous avons montré que leur autorité était au-dessus de celle de tous les comtes et autres gouverneurs de provinces, et que tous les grands feudataires étaient soumis à leur inspection. Si donc on admet, comme le prouve le titre pris par les anciens seigneurs de Beaugency, qu'ils étaient investis héréditairement de la dignité de *missus dominicus*, et que c'était à ce titre qu'ils possédaient leur forteresse et ses dépendances, on comprendra qu'ils ne devaient point relever des comtes de Chartres, quoique leur territoire se trouvât compris dans la circonscription de cette cité, et qu'ils ne pouvaient reconnaître d'autre supérieur que le roi. On concevra aussi qu'ils n'aient pas voulu changer leur titre contre ceux de comte ou de vicomte qui représentaient des dignités inférieures. Mais il en résulta pour eux une position fausse qui les perdit.

En effet, l'institution des *missi dominici* tomba avec le pouvoir impérial dont elle n'était qu'une émanation; il n'y eut pas de place pour elle dans l'organisation du régime féodal. De là il arriva que les seigneurs de Beaugency ne surent comment s'y poser. Cet embarras se révèle dans les chartes où il est question d'eux. Au XIme siècle, on ne savait déjà plus ce que c'était qu'un *missus dominicus*, et ce titre oublié ne pouvait être employé dans le langage officiel. Le roi Robert, dans une charte de 1022, donne à Landry la qualification de chevalier de Beaugency, *miles de Balgentiaco :* une bulle du pape Innocent II appelle Lancelin III un homme très-illustre, qui se dit seigneur de Beaugency, *vir illustrissimus qui dominus de Balgentiaco dictus est.* Enfin, à partir du XIIIme siècle, les seigneurs de Beaugency abandonnèrent eux-mêmes ce titre de *missus* qui n'avait plus de signification, et ne prirent plus que celui de *seigneur.* Mais par là ils se trouvèrent n'avoir qu'un titre subalterne dans l'ordre féodal, et ce fut surtout ce motif qui engagea les comtes de Blois à réclamer d'eux l'hommage de vassalité, et fit triompher cette prétention.

Il nous reste maintenant à chercher par quelles causes et dans quelles circonstances put s'établir cette dignité héréditaire de *missus dominicus*, véritable singularité dans le système politique de ce temps. Nous avons vu qu'en 853, les Normands de la Loire remontèrent pour la première fois le fleuve jusqu'à Orléans, et que vers la fin de cette année, Charles le Chauve chargea trois *missi dominici* de l'inspection de tout l'ancien territoire des Carnutes, entre la Loire et la Seine, probablement pour y organiser les moyens de défense. En effet, l'année suivante, les Normands étant venus jusqu'à Blois, furent arrêtés entre cette ville et Orléans, par les préparatifs de résistance qu'avait faits l'évêque Burchard, un des trois *missi.* Il est probable que le point auquel la flotte normande s'arrêta entre Orléans et Blois fut le pont de Beaugency.

Cette communication entre les deux rives de la Loire existait de temps immémorial. La tradition populaire dit que ce pont fut bâti par le diable, et les

traditions de ce genre s'appliquent en général aux œuvres de l'époque gauloise. L'ancien nom de la ville était *Braytolium ;* on peut y reconnaître le radical celtique *Brait*, en Anglais *Bridge* qui signifie un pont, ou le mot *Braya*, Braye, qui indique un lieu marécageux. Près de l'enceinte de Beaugency, on a trouvé des médailles et des débris antiques, et les Romains avaient pu y établir des fortifications pour protéger le passage du pont. Mais la grosse tour carrée qui subsiste encore, est évidemment une œuvre du moyen-âge, et l'on peut en faire remonter la construction à l'époque carlovingienne. Il est à remarquer que c'est seulement vers la fin du IXme siècle que le nom de Beaugency, *Balgentiacum*, commence à être connu. Ce nom s'appliqua d'abord au château et à la tour, *castrum Balgentiaci*, tandis que le nom celtique de *Braytolium* resta à la ville basse. On peut donc croire que la tour de Beaugency fut construite à l'époque dont nous venons de parler, c'est-à-dire de 853 à 860, pour protéger le pont et barrer le fleuve aux Normands.

Le nom du château, dans lequel il est facile de reconnaître le radical *Balg* ou Belge, donne lieu de penser que ses fondateurs étaient originaires de la Belgique, et en effet plusieurs indices constatent que les premiers seigneurs de Beaugency tiraient leur origine du diocèse d'Amiens compris dans la Belgique romaine. Par une circonstance bizarre et qui n'a jamais été bien expliquée, cette seigneurie tout entière relevait de l'église d'Amiens, dont elle était séparée par une distance de près de cent lieues. On raconte à ce sujet qu'un seigneur de Beaugency nommé Simon, atteint d'une maladie dangereuse, fut guéri par l'attouchement des reliques de saint Firmin, premier évêque et patron de l'église d'Amiens, et qu'en reconnaissance de ce bienfait, il se reconnut vassal de cette église pour toutes ses possessions. Quelques historiens font remonter cet évènement à l'année 580, qu'ils disent être l'époque de la découverte des reliques de saint Firmin, par l'évêque Salvius. Mais d'abord, la date même de cette découverte est incertaine; elle flotte selon les savants auteurs de la *Gallia christiana*, entre 570 et 671. Ensuite, la légende ne dit pas expressément que le miracle ait eu lieu dans le moment où l'on découvrit le corps du saint, et, ce qui est plus grave, une reconnaissance de vassalité, telle que celle dont il est question ici, aurait été tout-à-fait contraire aux mœurs et aux institutions politiques de l'époque mérovingienne. Ainsi, on peut reporter ce fait, avec plus de vraisemblance, à la date que nous avons fixée pour la construction même du château de Beaugency, c'est-à-dire à la fin du IXme siècle.

Le fait de la suzeraineté de l'église d'Amiens est d'ailleurs incontestable. Une charte de Raoul de Beaugency, en 1122, l'établit d'une manière positive. En marque de cette suzeraineté, les seigneurs de Beaugency devaient offrir tous les ans, à l'église cathédrale d'Amiens, le jour de Saint-Firmin, un cierge du poids de cent livres, et cette redevance a été acquittée

jusqu'en 1789 (1). Tous les fiefs qui appartenaient aux seigneurs de Beaugency, dans le Vendomois, relevaient également de la cathédrale d'Amiens, et lorsque les comtes de Vendôme acquirent ces fiefs en 1329, ils furent obligés d'en donner d'autres en échange au chapitre et à l'évêque (2). De là vient que plusieurs églises et chapelles des environs de Vendôme sont sous l'invocation de saint Firmin. Enfin, une autre particularité concourt à prouver l'origine Belge ou Picarde des sires de Beaugency ; c'est que leurs armoiries étaient exactement semblables à celles des anciens comtes de Vermandois dont ils portèrent la bannière aux croisades.

De l'ensemble de ces preuves, nous croyons pouvoir conclure que le château de Beaugency fut construit à la fin du IXme siècle, par un *missus dominicus* originaire de la Belgique, qui était chargé de défendre cette province contre les attaques des Normands, et qui laissa comme héritage à ses enfants, avec son titre et sa forteresse, la possession indépendante d'une partie du territoire de la cité de Chartres.

Nous avons déjà exposé les relations intimes qui existaient entre les seigneurs de Beaugency et ceux de Vendôme : nous avons montré que leurs possessions étaient enclavées les unes dans les autres, ce qui ne peut s'expliquer que par un partage de famille. Nous pouvons ajouter comme nouvel indice d'une origine commune, que nos premiers comtes eurent aussi de nombreux rapports avec la Belgique.

Il existait à l'embouchure de la Somme, à un endroit appelé *Leuk*, un monastère où reposait le corps du pieux cénobite saint Valery. Vers 951, ce monastère tomba entre les mains d'un de ces abbés si communs alors, qui ne s'emparaient des dignités de l'Église que pour les exploiter à leur profit. Cet abbé nommé Archembald, après avoir aliéné toutes les propriétés du couvent et dilapidé ses richesses, voulut trafiquer même des reliques des saints. Le corps de saint Valery fut vendu par lui à Arnoul, comte de Flandre, qui le fit déposer dans l'abbaye de Sithien connue plus tard sous le nom de saint Bertin, près de la ville de Saint-Omer. Nous avons dit que les grands feudataires, gouverneurs des provinces soumises au duché de France, ne reconnaissaient qu'avec peine la suprématie des ducs de la famille de Robert le Fort. Les comtes de Flandre surtout étaient leurs ennemis déclarés, et Arnoul soutint, de 940 à 950, une guerre sanglante contre Hugues le Grand et son allié Richard, duc de Normandie, dont il avait assassiné le père.

En 956, Hugues le Grand mourut, et son fils Hugues Capet, encore fort jeune, lui succéda dans ses dignités sous l'autorité nominale du roi carlovingien

(1) Pellieux. Histoire de Beaugency. Il y eut en 875 un accord entre l'évêque et le chapitre d'Amiens sur ces droits de seigneurie. (Gallia christiana, t. X, p. 1148). Cette date confirme celle que nous avons assignée à leur première institution.

(2) Traité de partage et de délimitation entre les comtes de Vendôme et de Blois. M. S. de la Bibl. de Vend.

Lothaire (1). Dès qu'il fut en âge de se faire craindre, il voulut réparer l'affront que le comte de Flandre avait fait à son père en dépouillant un monastère placé sous sa protection. Il fit sommer Arnoul le Jeune, petit-fils de l'ennemi de Hugues le Grand, de lui rendre le corps de saint Valery, et, sur son refus, il envoya, pour l'y contraindre, une armée commandée par Bouchard, comte de Vendôme, et Roland, vicomte de Vimeu. Arnoul craignit de s'attirer une guerre dangereuse, et rendit la châsse de saint Valery que le comte Bouchard et le vicomte Roland rapportèrent sur leurs épaules au monastère de Leuk, en traversant à pied l'embouchure de la Somme qui, large en cet endroit de plus d'une lieue, est pourtant guéable à la marée basse. Cet évènement eut un grand retentissement dans le nord de la France ; on raconta que les eaux de la Somme, comme jadis celles du Jourdain en présence de l'arche sainte, s'étaient écartées devant le comte Bouchard chargé de son précieux fardeau, et l'on ajouta qu'un ange était apparu à Hugues Capet pour lui promettre la couronne en récompense de sa pieuse conquête.

Le monastère de Leuk prit depuis lors le nom de saint Valery. Il avait été abandonné pendant plus de trente ans. Hugues Capet le releva, le dota richement et sous son patronage est née la ville maritime de Saint-Valery-sur-Somme. Le comte Bouchard voulut contribuer à la restauration de cette abbaye à laquelle s'attachait pour lui un souvenir glorieux. Par une charte de l'an 998, il lui donna plusieurs villages, des fermes, des moulins, des redevances seigneuriales qui lui appartenaient dans le Ponthieu. Ainsi nos premiers comtes avaient des possessions territoriales en Picardie, et ce fait donne un haut degré de vraisemblance à leur origine Belge.

Si l'on admet, d'après toutes ces preuves, que la seigneurie de Beaugency et le comté de Vendôme ne formèrent d'abord qu'un seul fief relevant immédiatement de la couronne, et appartenant à une famille originaire de la Belgique, qui se divisa plus tard en deux branches, on reconnaîtra que ce territoire forme une zône qui coupe le plateau de la Beauce du nord au sud, depuis la Loire jusqu'à la Braye, sur une largeur de quatre à cinq lieues. Or, c'était précisément par là que les Normands de la Loire communiquaient avec ceux des bords de la Manche, en traversant le Vendomois et le Maine pour gagner le Bessin et le Cotentin. Nous avons parlé de la défaite qu'ils éprouvèrent au commencement du Xme siècle, en cherchant à passer la Braye près de Bonnevau.

Ce fut sans doute pour intercepter ces communications qu'on plaça ce territoire sous le commandement supérieur d'un *missus dominicus*, et qu'on y établit une

(1) Dans les plus anciennes chroniques Hugues Capet est appelé *Hugo Cappatus*. Ce surnom lui venait de ce qu'il s'était fait recevoir chanoine de Saint-Martin de Tours, et avait été en cette qualité revêtu de la chappe, *cappa*. Il se glorifiait du titre de chanoine de Saint-Martin comme Hugues le Grand de celui d'abbé de Marmoutiers. Dans nos contrées alors essentiellement religieuses, la vénération de cette race illustre pour les lieux saints de la Touraine contribua beaucoup à fonder sa popularité.

ligne défensive appuyée sur les places fortes de Beaugency, Oucques, Vendôme, Lavardin et Montoire. On peut en conclure que la construction primitive des forteresses de Montoire et de Lavardin remonte à la première moitié du Xme siècle. Cependant il paraît qu'il existait à Lavardin, dès le temps des rois mérovingiens, un vieux fort désigné dans la vie de saint Rimay sous le nom de tour royale, *turris dominica*; mais des fortifications plus importantes durent y être élevées à la date que nous venons de fixer. Ce château a été entièrement rebâti par les comtes de Vendôme de la maison de Bourbon, aux XIVme et XVme siècles, et c'est à cette époque qu'appartiennent les magnifiques ruines qui s'y voyent encore. Quelques pans de murs sont tout ce qui reste des constructions les plus anciennes.

On ne trouve, avant la fin du Xme siècle, aucune trace de l'existence de Montoire. L'ancien nom de cette localité était *Mons aureus*, Mont d'or. Le nom latin, *Montorium*, ne commence à paraître que dans les actes du XIIIme siècle. On a cherché à expliquer de différentes manières l'origine de ce nom. Les uns ont dit qu'il y avait une mine d'or dans la colline de Montoire, d'autres qu'on l'avait ainsi nommée à cause des vertus salutaires des plantes médicinales qu'on y recueille. Ce sont des suppositions qui ne peuvent se soutenir sérieusement. Bornons nous à remarquer que des dénominations de ce genre ont été souvent appliquées aux lieux aux quels s'attachent des souvenirs druïdiques : je citerai seulement pour exemple la fameuse grotte d'Orchaise ou de la Chaise d'or, *Auri casa*, près de Blois. Dans cette hypothèse, les cavernes mystérieuses dont nous avons signalé l'existence dans les flancs de la montagne entre Montoire et Lavardin, justifieraient le nom de *Mont d'or* donné à ce coteau, jadis siége d'un puissant collége de druïdes.

Le château de Montoire occupe un mammelon isolé, qui se détache en saillie sur la ligne des collines dont la vallée du Loir est bordée, et au pied duquel cette rivière coule du côté du nord. Au midi et à l'ouest un ravin profond et de larges fossés en défendent l'accès. Les flancs de ce mammelon sont très-escarpés : ils étaient revêtus de deux enceintes de murailles dont la dernière entourait un donjon carré qui subsiste presqu'entier. On y montait par un sentier creusé dans le roc et qui serpentait à travers une double ceinture de tours et de remparts : les restes de la porte de la première enceinte se voyent encore à-peu-près au tiers de la hauteur. Une fenêtre carrée, divisée en deux par une colonnette romane, est le seul ornement de l'architecture massive du donjon. Ses murs épais sont composés de pierres de petit appareil, noyées dans un ciment très-dur. La plus grande partie des fortifications, surtout du côté du sud, est moins ancienne : leur reconstruction date du même temps que celle du château de Lavardin. Au pied de la montagne, du côté du nord, jaillit une belle fontaine dont les eaux s'étendent en nappe sous une voûte de rochers : elle

donne naissance à un ruisseau qui se réunit au Loir, après un cours d'une centaine de pas ; ce cours d'eau fermait de ce côté les abords de la forteresse. Le conseil municipal de Montoire vient d'acheter l'emplacement de ces belles ruines et leur conservation est maintenant assurée.

La ville de Montoire était primitivement resserrée, sur la rive gauche du Loir, dans l'étroit espace compris entre la rivière et le mammelon sur lequel s'élevait le château. A l'ombre de ses remparts, l'ancienne église paroissiale, consacrée à saint Outrille ou saint Austrégisile, évêque de Bourges, subsiste encore avec ses murs noircis et les ogives de ses deux pignons accouplés ; l'intérieur a été converti en magasin de fourrages. Dans la suite, la ville s'aggrandissant, s'étendit sur la rive droite où elle entoura la magnifique place sur laquelle s'élève l'église paroissiale actuelle qui ne remonte pas au-delà du XVIme siècle.

Les premiers seigneurs de Montoire et de Lavardin dont les noms soient authentiquement connus, vivaient au commencement du XIme siècle. Cependant l'auteur de la chronique d'Amboise écrite vers 1153, dit que Hugues Capet étant venu à Tours, après son couronnement, pour établir un comte dans la province du Maine, donna à un jeune seigneur d'illustre famille, son filleul et nommé Hugues comme lui, la ville de Lavardin avec ses dépendances et beaucoup d'autres fiefs dans le même pays, en lui faisant épouser Helpes, héritière de ces riches domaines. Il n'y a dans tous ces faits rien d'exact. Hugues Capet n'établit pas de comtes dans le Maine. Long-temps avant son avènement, Hugues, premier comte de cette province au Xme siècle, y avait fondé son pouvoir en triomphant, avec l'aide des ducs de France, de l'anarchie qui la désolait. En outre, nous avons vu que, d'après un auteur contemporain, le comte de Vendôme, Bouchard le Vieux, possédait les châteaux de Montoire et de Lavardin à titre d'héritage patrimonial. Ce qui est vrai, c'est que Lisoie de Bazouges, qui fut la souche des seigneurs d'Amboise, était allié à la famille des premiers châtelains de Lavardin. De là ces récits supposés dont le chroniqueur a cherché à embellir la généalogie des hauts barons dont il écrivait l'histoire. Il est probable, comme nous l'avons déjà dit, qu'il ne fit que reproduire, en la dénaturant, la tradition conservée dans le pays sur le mariage de Bouchard Ratepilate avec une fille ou une sœur du seigneur de Beaugency, dont l'autorité, selon toute apparence, s'étendait jusqu'aux rives du Loir. Dans ce cas, si ce mariage s'était fait à l'avènement de Hugues, premier comte du Maine, il remonterait à la première moitié du Xme siècle, et ce que le chroniqueur dit de Huges Capet s'appliquerait à son père Hugues le Grand.

Les véritables seigneurs de Lavardin et de Montoire nous apparaissent au commencement du XIme siècle comme des châtelains chargés de la garde de ces forteresses, sous la suzeraincté des comtes de Vendôme, et en même temps

forestiers, c'est-à-dire gardiens et administrateurs de la grande forêt de Gastine, sur les marches du Vendomois et de la Touraine. C'est à ces châtelains ou aux premiers comtes de Vendôme, leurs suzerains, que l'on doit deux des monuments les plus intéressants de notre pays, l'église de Lavardin et le prieuré de St-Gilles à Montoire.

L'église de Lavardin paraît avoir été construite à deux fois, dans des temps très-reculés. Les curieux bas-reliefs dont nous avons donné les dessins et qui sont irrégulièrement semés sur ses murs extérieurs, semblent avoir fait partie d'un édifice plus ancien, dont les débris auraient été employés dans la construction actuelle qui est elle-même d'un style byzantin très-pur et ne peut être postérieure au XIme siècle. Le clocher est remarquable par une chapelle voûtée qui en occupe le premier étage.

Le prieuré de Saint-Gilles est situé à Montoire, dans la vieille ville, sur la rive gauche du Loir, au fond d'une cour où l'on arrive par une ruelle étroite. Il ne reste de la chapelle que l'abside et les deux bras de la croix. Ses voûtes peu élevées sont revêtues d'admirables peintures à fresque, dont notre planche 10 a reproduit les principaux détails. Cette chapelle a servi, depuis la révolution, de cellier et de magasin. L'humidité y a fait et y fait encore tous les jours de grands ravages. Néanmoins, depuis la découverte des fresques, le propriétaire actuel apporte à sa conservation un zèle digne d'éloge; on y a rétabli un autel où l'on dit quelquefois la messe.

D'après ce que nous avons dit de l'existence indépendante des deux faibles seigneuries de Beaugency et de Vendôme, au centre des possessions des comtes de Chartres et de Blois, on comprendra que ces grands feudataires durent voir toujours d'un œil jaloux ces petits états qui coupaient en deux leur vaste territoire. De là l'inimitié naturelle qui ne cessa jamais d'exister entre les comtes de Blois et ceux de Vendôme. Ce fut seulement lorsque l'autorité royale eut acquis assez de force pour contraindre les barons de mettre un terme aux guerres privées, qu'un traité de partage arrêta enfin le cours de ces hostilités désastreuses pour les deux pays.

Vers le milieu du Xme siècle, Thibaut le Tricheur, pour assurer la liberté des communications entre ses comtés de Blois et de Chartres et contenir des voisins qui lui faisaient ombrage, bâtit sur les limites de son territoire deux forteresses, celle de Marchenoir et celle de Fréteval.

La forteresse de Marchenoir s'élevait sur la lisière occidentale de la forêt qui a pris son nom, et qu'on appelait alors la forêt longue, *silva longa*. Marche ou frontière du Blaisois, du Dunois et de l'Orléanais, cette forêt s'étendait presque depuis la Loire jusqu'au Loir. Placé au centre de la Beauce, à une distance à-peu-près égale entre les deux rivières, le fort de Marchenoir séparait Beaugency de Vendôme, et préparait l'envahissement de la partie du territoire des seigneurs

de Beaugency, comprise entre Briou et Oucques, dont les comtes de Blois finirent par rester maîtres. La grosse tour de Marchenoir, œuvre du comte Thibaut, n'existe plus ; il ne reste que la base de ses épaisses murailles jusqu'à une hauteur de 4 à 5 mètres.

Le château de Fréteval a été moins maltraité par le temps et par les hommes. Il présente encore une des plus belles ruines, un des débris les plus complets des forteresses féodales construites à cette époque reculée. Situé à l'extrémité de la forêt longue, il occupait le sommet d'un coteau dont la pente escarpée descend à pic jusqu'au bord du Loir. Au sud-ouest, un ravin d'une profondeur extraordinaire coupe en cet endroit la ligne du coteau et isole l'emplacement de la forteresse. Les horribles anfractuosités de ce ravin où roule, dans la saison des pluies, un torrent furieux, expliquent le nom de vallée brisée, *fracta vallis*, donné à ce lieu pittoresque. On distingue encore parfaitement la triple enceinte des fortifications marquée par des restes de fossés et de murailles dans lesquelles aucun travail d'une date postérieure n'a altéré les constructions primitives. La grosse tour ronde du donjon est debout, mais ouverte par l'écroulement d'une partie de sa circonférence. Dans l'intérieur, on voit aux deux premiers étages, les cheminées à dôme conique, reposant sur des colonnes sculptées qui semblent suspendues en l'air par une force invisible. Il n'y avait à chacun d'eux qu'une fenêtre ouvrant sur la vallée, qui était le côté le moins accessible. Ces fenêtres très-évasées au dedans, n'offraient au dehors qu'une ouverture étroite ; leurs cintres sont formés de pierres alternativement noires et blanches, comme dans l'ancienne porte de Trôo dont nous avons donné le dessin : c'était une tradition de l'architecture du Bas-Empire, conservée dans le moyen-âge. L'étage supérieur n'était qu'une galerie crénelée d'où les hommes d'armes lançaient des traits sur les assiégeants. Les murs de la tour ont près de 4 m. d'épaisseur. On remarque à sa base un puits intérieur dont l'ouverture est obstruée par des terres éboulées et d'épaisses broussailles (1). Cette tour comme tous les grands donjons féodaux, était environnée jusqu'au tiers de sa hauteur d'une dernière ceinture de murailles. De ses créneaux, l'œil pouvait suivre le cours du Loir dans un horizon immense, depuis Châteaudun jusqu'à Vendôme. Dans la partie de la forteresse qui regardait la vallée, était une chapelle dédiée à saint Firmin, patron donné à tout ce pays par les seigneurs de Beaugency, ses premiers maîtres. La forteresse avait sa principale entrée dans la première enceinte au sud, du côté du plateau de la Beauce. Par une poterne et un sentier étroit sur la pente de la montagne. elle communiquait avec la ville bâtie au pied du château et entourée par les eaux du Loir. Cette petite ville n'a

(1) On voit un puits semblable qui fournit encore de l'eau dans l'intérieur de la tour de Marchenoir. Le nom latin de ce dernier fort était *lacus niger*, marchais ou marais noir, nom tiré de sa situation dans un lieu marécageux, sur la lisière de la forêt.

point dépassé les limites que ses seigneurs lui avaient tracées ; les murs qui la défendaient embrassent encore toute sa circonférence, et des restes de tours protégent les deux ponts par lesquels on y entre.

La construction de ces forts était, de la part de Thibaut le Tricheur, une usurpation flagrante et qui justifiait bien le surnom que le jugement de ses contemporains lui a infligé. Marchenoir s'élevait, comme nous l'avons dit, au centre du territoire des seigneurs de Beaugency qui possédaient toute la contrée bordant la forêt longue, entre la Loire et le Loir. Fréteval était en dedans des limites de l'ancien pays Vendomois qui s'étendait jusqu'à Saint-Jean-Froidmentel. Le dolmen du Breuil, entre St-Hilaire-la-Gravelle et Saint-Jean, est encore, après deux mille ans, le témoin muet et irrécusable de cette démarcation des frontières du Vendomois et du Dunois. A la vérité, l'emplacement des nouvelles forteresses était, entre les deux pays, une *marche*, un terrain neutre qui n'appartenait positivement à personne : mais en établissant ses forts sur les derniers confins de cette marche, Thibaut se l'appropriait toute entière au préjudice de ses voisins. Le château de Fréteval était comme un avant-poste de celui de Châteaudun, ancien *oppidum* gaulois qui existait avant César, et qui fut assez fort au IXme siècle, pour offrir aux moines de Bonneval un asile contre la fureur des Normands, mais dont Thibaut releva et accrut certainement les fortifications ; ce qui reste des parties les plus anciennes est considéré comme son ouvrage.

Il est probable que la construction de tous ces forts date des dernières années de la vie de Thibaut, de 956 à 969, époque à laquelle Hugues Capet, trop jeune encore pour faire respecter efficacement son pouvoir, succéda comme duc de France à son père Hugues le Grand. La puissance de la maison de Blois avait commencé à s'élever dans la jeunesse du père : elle se consolida pendant la minorité du fils. Tant que Hugues le Grand vécut, Thibaut n'oublia pas qu'il lui devait sa fortune : il le servit fidèlement dans ses luttes contre les princes carlovingiens, et ce fut à lui, comme à son ami le plus sûr, que Hugues confia en 945 le roi Louis d'Outremer pour le garder prisonnier. Mais après la mort du chef de la maison capétienne, l'ancien vicomte des ducs de France sentit qu'il pouvait devenir leur rival. Méprisant la jeunesse de Hugues Capet, il tourna contre lui ses intrigues et ses armes en soutenant le parti des rois Charles le Simple et Lothaire, et faisant une guerre acharnée aux ducs de Normandie, constants et fidèles alliés des Capétiens. De là cette haute faveur témoignée par Hugues Capet aux premiers comtes de Vendôme, adversaires naturels des puissants feudataires dont lui-même avait à craindre l'ambition et les envahissements (1).

(1) Les faits qu'on attribue à Thibaut le Tricheur sont si nombreux qu'il est difficile qu'ils aient pu trouver place dans la vie d'un seul homme. Il y eut probablement, dans le Xme siècle, deux Thibaut, comme il y eut à Vendôme deux Bouchard. Le premier, Thibaut le Vieux, d'abord vicomte de Tours, devint le gendre de Robert le Fort et acquit les comtes de Blois et de Chartres. Le second, Thibaut le Tricheur, epousa en

Ce fut aussi dans la dernière moitié du Xme siècle, mais long-temps après la mort de Thibaut le Tricheur, qu'un vassal des comtes de Chartres éleva, au point où les frontières du Dunois et du Vendomois touchent à celles du Maine, le château de Mondoubleau dont les ruines sont, comme celles de Fréteval, une des richesses archéologiques de notre pays. A cet égard, je dois encore avouer que je me trouve en contradiction avec les savants auteurs de l'Art de vérifier les dates et avec tous les historiens du Vendomois. Suivant l'opinion généralement adoptée jusqu'ici, le château de Mondoubleau aurait été construit vers 1030, par Odon, surnommé *Dublellus*, qu'on suppose avoir été le fils de la comtesse Adèle, petite fille de Bouchard le Vieux, et par conséquent frère puiné de Bouchard le Chauve et de Foulques l'Oison, qui furent comtes de Vendôme de 1020 à 1066.

Quelqu'accréditée que soit cette hypothèse, je crois pouvoir démontrer qu'elle ne repose sur aucun fondement réel. Pour la rendre admissible, il faudrait d'abord que la baronnie de Mondoubleau eût été un fief dépendant du comté de Vendôme, et donné en apanage aux puinés de la famille des Bouchard. Mais il est au contraire avéré que les comtes de Vendôme n'ont eu sur cette baronnie aucun droit de suzeraineté, jusqu'à l'acquisition qui en fut faite par le comte Louis de Bourbon en 1406. Nous avons vu, dans notre premier chapitre, que l'ancien pays de Vendomois finissait de ce côté à Saint-Mars-du-Cor. Aussi la baronnie de Mondoubleau a toujours été comprise dans le pays de Dunois; ses paroisses faisaient partie de l'archidiaconé de Châteaudun, et ses seigneurs ne relevaient primitivement que des comtes de Chartres.

Cette considération seule suffirait pour rendre invraisemblable l'opinion de nos historiens. Mais leur erreur est d'autant plus singulière, que des chartes authentiques nous donnent les renseignements les plus circonstanciés sur l'origine de Mondoubleau et la famille de ses anciens seigneurs. Le premier dont le nom soit venu jusqu'à nous est Hugues surnommé Doubleau, *Dublellus,* qui au commencement du XIme siècle rétablit le monastère de Tuffé, dans le Maine, détruit en 866 par les Normands, et en fit don à l'abbaye de Saint-Vincent du Mans. La charte de cette donation est datée du Mans, sans indication d'année, sous le règne du roi Robert; elle est signée par Ingelbaud, abbé de Saint-Vincent, et par Hugues Doubleau ainsi que par son fils aîné qui portait le même nom que lui; Hugues, comte du Maine, et Avesgaud, évêque du Mans, y intervinrent pour la confirmer de leur autorité, et les abbés de Saint-Laumer, de Saint-Calais et d'Évron y parurent comme témoins. Elle porte en outre le nom du pape Benoît, lequel ne peut être que Benoît VIII, qui occupa la chaire pontificale de 1012 à 1024; Avesgaud fut évêque du Mans de 994 à 1036, et

943 Leutgarde, fille du célèbre comte Herbert de Vermandois; ses trahisons envers les Capétiens ont été probablement la véritable cause du surnom que l'histoire lui a conservé.

Hugues, comte du Maine, mourut en 1015. La charte n'a donc pû être écrite que de 1012 à 1015, et probablement en 1013 ou 1014. Les noms des abbés qui y prirent part, ne peuvent servir à fixer cette chronologie, car ils ne sont connus que par l'acte dont il s'agit de déterminer la date (1).

Quelques années plus tard, Hugues Doubleau établit un chapitre de cinq chanoines réguliers pour desservir une église qu'il avait construite, en l'honneur de la sainte Vierge, dans son château de Mont Doubleau, *mons Dublelli*, ainsi appelé de son propre surnom, comme il nous l'apprend lui-même. Il voulut que ces chanoines fussent soumis à l'abbé du monastère de Tuffé, et assigna pour leur entretien différents fonds de terre dans le voisinage de sa forteresse. La charte de cette fondation fut écrite dans le château même, par Ermenteus, premier abbé de Tuffé, qui vivait encore en 1040. Le comte et l'évêque du Mans ne figurent plus dans cet acte étranger à leur province : il est confirmé par Eudes II, qui fut comte de Chartres de 1004 à 1037, et par Geoffroy, vicomte de Châteaudun. Hugues y déclare qu'il avait élevé cette église pour la rédemption de son âme et de celles de ses trois fils, Hugues, archidiacre de Vendôme, Odon et Hervé. Cette pieuse résolution lui avait été inspirée par les conseils de l'évêque de Chartres Fulbert, *de vénérable mémoire*, ajoute-t-il, ce qui prouve qu'alors ce prélat avait déjà cessé de vivre. La charte ne porte point de date : mais comme l'évêque Fulbert mourut au mois de mars 1029, on peut en conclure que la fondation fut faite dans le cours de cette même année (2).

D'après ces documents dont l'authenticité n'est pas douteuse, il est évident que le château de Mondoubleau existait longtemps avant 1030, que ses premiers seigneurs n'avaient rien de commun avec la famille des comtes de Vendôme dont ces actes ne font aucune mention, qu'Eudes ou Odo *Dublellus*, à qui l'on a attribué la construction du château, n'était point fils de notre comtesse Adèle, qu'il avait pour père Hugues Doubleau, vassal des comtes de Chartres : enfin, que cet Hugues fut le véritable fondateur de la forteresse à laquelle il a donné son nom. Cette forteresse lui appartenait en propre, comme il le dit lui-même, et il est probable qu'elle fut bâtie dans les dernières années du Xme siècle, car elle existait certainement lorsque Hugues Doubleau releva de ses ruines le monastère de Tuffé.

La colline occupée par le château de Mondoubleau, domine au nord un vallon étroit où coule la petite rivière de Graine. Une digue fermait la vallée au-dessous du château et permettait de la convertir en un étang qui rendait inaccessibles de ce côté les pentes escarpées du coteau. La levée de terre qui retenait les

(1) Dom Martène, *Amplissima collectio*, tom. Ier, page 373.

(2) *Hugo Dublellus, ex jussu* [illegible] *Fulberti Carnotensis urbis episcopi, pro redemptione animarum,* [illegible] *hoc est Hugonis archidiaconi atque Odonis, necnon et Hervei, in proprio castro* [illegible] *Mons Dublelli vocatur ecclesiam* [illegible] *studio construxerat.*

eaux existe encore, et cette partie du vallon porte le nom de *Pré barré;* au milieu de ce pré s'élève une pierre droite de forme conique, et haute d'environ deux mètres; on a supposé qu'elle avait été placée là pour mesurer la hauteur des eaux; mais cette mesure pouvait être prise plus facilement à la digue, et d'après la forme de la pierre, ses dimensions, son orientation et son aspect, je serais porté à y voir un *peulven* gaulois. Cela me paraît d'autant plus vraisemblable que la vallée de la Graine séparait le Dunois du Maine, et l'évêché du Mans de celui de Chartres. C'était donc là que finissait le pays des *Cenomani*, et la marche ou frontière entre eux et les Carnutes s'étendait au moins jusqu'à Saint-Mars-du-Cor. Toute cette contrée, encore très-boisée, n'a été qu'une forêt jusqu'au XVIme siècle. Par la construction du château de Mondoubleau, les comtes de Chartres firent là ce qu'ils avaient fait à Fréteval et à Marchenoir; ils s'approprièrent toute l'étendue de la marche ou terrain neutre qui les séparait de leurs voisins.

La colline de Mondoubleau était inhabitée lorsque le château y fut construit. Ce qui le prouve, c'est que cette ville n'était encore, à la fin du XVme siècle, qu'une succursale de la paroisse de Choue, localité très-ancienne, comme l'indique le nom celtique de *Choa*. Le fort, comme tous ceux que nous avons déjà décrits, avait trois enceintes et un donjon. La première enceinte, ou *castrum*, renfermait la petite ville créée par Hugues Doubleau, sous la protection de la citadelle. Elle formait un carré d'environ 500 mètres. La ligne des remparts existe encore tout entière du côté de la vallée où elle couronne la pente du coteau. On voit seulement quelques restes des fossés et des murs du côté de l'Est, vers lequel l'emplacement de l'ancienne ville forte était limité naturellement par une dépression de terrain; mais le plateau se relève presqu'aussitôt et forme une seconde colline sur laquelle s'est étendue la ville nouvelle. On entrait dans la vieille ville par deux portes, l'une vers l'Ouest, près de l'angle du rempart qui domine la vallée et à l'endroit où est aujourd'hui la poste aux chevaux; l'autre à l'Est, connue sous le nom de porte de l'Horloge; il ne reste ni de l'une ni de l'autre aucune trace. Une poterne qui s'ouvrait dans le rempart du Sud, avait été transformée en four bannal.

Le château proprement dit, *castellum*, occupait l'extrémité Sud-Ouest de la première enceinte et le point le plus élevé du plateau. Un fossé le séparait de la ville; sa porte d'entrée était flanquée de deux grosses tours dont une sert encore de prison, et entre lesquelles s'abaissait un pont levis. Des restes de tours et des pans de murs à demi écroulés, marquent la circonférence de cette seconde enceinte qui, vers le Nord, reposait sur des rochers à pic au-dessus de la ville, et était protégée du côté de la plaine, au Sud, par un immense fossé où passe maintenant la route; au-delà même du fossé, dans les jardins et dans les champs, on remarque des mouvements de terre qui indiquent des travaux de défense.

Dans la ligne des remparts qui regardent l'Ouest, l'emplacement de l'église collégiale fondée par Hugues Doubleau se reconnaît à deux fenêtres cintrées, ouvertes dans l'épaisseur de la muraille, et entre lesquelles on distingue quelques vestiges de peintures à fresque.

Le donjon s'élevait à l'angle Sud-Ouest du rempart. Au commencement de notre siècle, ce géant des temps féodaux, précieux monument de la vieille France, était encore debout et intact. Ce n'est pas le vandalisme révolutionnaire qu'on doit accuser de sa destruction ; c'est l'incurie qui, dans notre pays, a fait plus de ruines que le vandalisme. Des extractions de marne pratiquées sans soin et sans prévoyance dans l'intérieur même du mamelon qui supporte la tour colossale, ont laissé ses fondations sans appui et l'ont fait pencher sur sa base.

Dès 1812, elle avait commencé à s'enfoncer en terre et à surplomber d'une manière effrayante. Le 10 août 1818, dit M. Beauvais de Saint-Paul, on vit tout-à-coup l'édifice se lézarder, s'entrouvrir et toute une moitié de cette masse immense, perdant enfin l'équilibre, s'écroula avec fracas, roulant en blocs énormes jusqu'au pied de la montagne ébranlée et sillonnée de crevasses profondes. La violence de la commotion fut telle, que les habitants des quartiers voisins sentirent frémir le sol sous leurs pas et crurent à un tremblement de terre.

La partie du donjon qui est restée debout, présente une inclinaison singulière : on ne comprend pas comment cette masse peut se soutenir ainsi depuis près de trente ans hors de son aplomb, par la seule force de cohésion de la maçonnerie. Ce donjon, comme celui de Fréteval, avait trois étages : les deux premiers destinés à l'habitation avaient des fenêtres étroites au dehors, très-évasées au dedans, et des cheminées à dômes coniques qui restent suspendues aux murailles, n'ayant au-dessous d'elles que le vide. Dans les larges embrasures des fenêtres, un habile archéologue du Mans, M. Franchet, a remarqué un enduit grossier où la truelle a dessiné des bandes comme dans quelques monuments gallo-romains (1). Le dernier étage n'était qu'une galerie crénelée où se tenaient les combattants. On n'aperçoit entre les étages aucune trace de voûtes ; ainsi ils n'étaient séparés que par des planchers en bois. La seule ouverture par où l'on pût pénétrer dans l'intérieur de la tour, était à la hauteur du premier étage, et l'on ne pouvait y arriver qu'à l'aide d'une échelle. Le couloir d'entrée existe encore dans l'épaisseur du mur : il formait un coude et était défendu par trois portes garnies de verroux et de traverses de fer dont le mur conserve les traces : en face de la première porte, une étroite ouverture communiquant avec la grande salle, permettait d'observer ceux qui entraient et de tirer sur eux au besoin. L'étage inférieur au rez-de-chaussée servait sans doute de magasin ou de prison : on n'y pouvait descendre que par une trappe pratiquée dans le plancher

(1) M. Beauvais de Saint Paul a inséré dans son Histoire de Mondoubleau, la description du château par M. Franchet : elle en donne l'idée la plus complète et la plus exacte.

du premier étage. Les murailles de la tour étaient épaisses de quatre mètres ; un rempart d'un mètre d'épaisseur l'entourait depuis sa base jusqu'au tiers environ de sa hauteur, et formait la troisième enceinte. Cette dernière ceinture, suivant les uns, présentait une figure hexagonale, tandis que d'autres y ont vu un octogone; il en reste aujourd'hui trop peu de débris pour qu'on puisse reconnaître sa forme. En général, toutes ces constructions portent un caractère d'antiquité qui ne permet pas de leur assigner une date postérieure au Xme siècle. C'est une preuve matérielle qui confirme l'opinion que nous avons émise, d'après le témoignage des chartes, sur la véritable époque de la fondation du château.

Cette période de la fin du Xme siècle et du commencement du XIme, a été féconde, dans nos contrées, en monuments d'un grand intérêt pour la science archéologique. Il y eut alors, comme nous l'avons déjà dit, après les désastres causés par l'anarchie et les invasions des Normands, un commencement de renaissance. La nécessité de protéger le pays contre le retour de ces affreux bouleversements dirigea d'abord tous les efforts vers l'architecture militaire. Partout on travailla avec une prodigieuse activité à élever ces redoutables forteresses dont les majestueux débris couronnent nos coteaux et semblent dominer encore ces campagnes qu'elles ont si long-temps défendues et maîtrisées. L'architecture religieuse elle-même, quoique réduite à un rôle secondaire, sortit aussi de ses ruines et commença à marcher d'un pas encore timide et incertain vers cette sublime perfection qu'elle atteignit au XIIIme siècle, et qu'elle n'a point égalée depuis. Nous pourrons offrir, pour preuves de la resurrection de l'art dans nos contrées, la belle église de Lavardin, la chapelle de Saint-Gilles, les singuliers ornements réticulaires de l'abside de Selommes, les élégants portails à plein cintre que plusieurs de nos églises de village ont conservés, même après avoir été reconstruites à d'autres époques, enfin et avant tout peut-être, cette charmante église de Nourray représentée à la planche 16, précieux bijou de l'art byzantin, dont le style rappelle la porte gallo-romaine de Trèves et les plus anciens temples chrétiens des cités carlovingiennes de la Gaule rhénane.

Le Xme siècle fut donc, pour notre patrie, une ère de réparation et non de décadence. Les immenses travaux que nécessita la construction de nos vieux châteaux forts, suffiraient pour révéler dans la nation une vitalité énergique. Les temps de calamités où les peuples succombent sous l'excès de leurs maux, ne lèguent point de pareilles œuvres à la postérité. Les grandes familles féodales fondèrent leur puissance à cette époque, sur la part active qu'elles prirent à la délivrance du pays. La plupart de ces hauts barons pouvaient se vanter d'avoir arraché leur province aux mains des barbares et de l'avoir protégée contre toutes les agressions du dehors, comme le disait de ses ancêtres le comte d'Anjou Foulque le Richin. Ainsi se formèrent les nationalités provinciales qui prirent

une si grande force dans le moyen-âge, et qui firent revivre les traditions populaires et les divisions territoriales de l'ancienne Gaule.

Les princes carlovingiens restèrent étrangers a ce grand mouvement des peuples qui s'opéra sans eux et contre eux. Leur gouvernement n'avait jamais eu de racines dans la Neustrie; il devait tomber dès que les populations gauloises reprendraient courage et se releveraient de leur abaissement. Lothaire, le dernier roi du sang de Charlemagne, mourut en 986, laissant un jeune fils qui ne tarda pas à le suivre au tombeau. En 987, les seigneurs neustriens appelerent au trône le duc de France, Hugues Capet. Charles de Lorraine oncle du dernier roi, essaya vainement de faire valoir ses prétentions a la couronne avec l'appui d'une armée germanique. La Neustrie se leva pour repousser cette invasion étrangere et soutenir le chef qu'elle s'était choisi. Jamais dynastie ne fut plus nationale à son origine que celle des Capétiens. Robert le Fort était mort pour la défense du pays; Eudes avait repoussé les Normands de Paris; Hugues le Grand les avait chassés de la Loire. Cette famille de héros avait sauvé nos contrées du double fléau de l'invasion et de l'anarchie, et son zele pieux y avait relevé les autels dévastés et les temples en ruines. De pareils bienfaits identifient un peuple avec ses chefs, et l'attachent à eux par des liens indissolubles. Seule dans toute l'Europe, la dynastie capétienne compte huit siecles de durée, et règne encore sur la France, dont elle a fondé la nationalité. Sous sa protection, nos provinces se sont créé, chacune suivant son caractere et ses ressources, une existence a part et ont vécu, pendant le moyen-âge, de la vie qui leur était propre, agrégées au vaste corps de la monarchie, sans y être confondues. C'est a cette époque que commence véritablement notre histoire locale. Dans le livre suivant nous nous attacherons a retracer, dans leurs phases diverses les destinées de notre pays comme état indépendant, et nous recueillerons avec un soin religieux les souvenirs de toutes ses gloires, de tous ses progres et de tous ses malheurs.



Nous avons terminé la partie la plus laborieuse et la plus difficile de notre tâche. Elle finit où commencent toutes nos anciennes histoires ; c'est assez dire que nous avons donné un travail presqu'entièrement neuf, et dans lequel nous n'avons eu souvent pour appui que nos observations personnelles. De là les difficultes de tout genre contre lesquelles nous avons eu à lutter ; de là le developpement que nous avons cru devoir donner à cette première section de notre ouvrage, sans pouvoir nous flatter d'être à l'abri de tout reproche d'omissions ou d'erreurs. Nous accepterons avec reconnaissance l'indication de celles qu'on voudra bien nous signaler, et nous nous empressons de publier dès à présent quelques renseignements nouveaux que nous avons pu recueillir depuis l'impression de nos premiers chapitres.

A la page 10, j'ai parle seulement pour mémoire des *dolmen* de Langot et du Breuil. Ce dernier, que j'ai visite depuis, est très-remarquable par sa position dans une espèce de presqu'île, sur la rive gauche du Loir, au milieu de prairies marécageuses; les enormes pierres qui le composent ont dû être apportées de très-loin, avec des peines infinies, à travers un terrain spongieux. C'est un *dolmen* horizontal de grande dimension. La table etait longue de 5 m., large de 3 m., et épaisse de 70 c.; elle reposait sur cinq supports; elle a eté brisee en partie et les fragments sont epars à l'entour; sur le plus considerable, on remarque le bassin destiné à recevoir le sang: en général, dans les *dolmen* brisés, cette partie semble avoir éte cassee la première. Ce *dolmen* paraît avoir eté entouré d'un *cromlech* ou cercle de pierres droites, dont quelques-unes sont encore debout; ce sont les rochers qu'on m'avait signales en cet endroit près du Loir. Non loin de là, sur la lisière des bois qui couvrent le coteau de Saint-Claude-Froidmentel, j'ai remarqué un rocher conique, haut de 2 m., qui a l'aspect d'un *peulven*. Est-ce la *petra sigillaria* mentionnée comme limite de ces bois dans une charte du XIme siècle ? M. le curé de Saint-Hilaire-la-Gravelle m'a remis des fragments de mosaïque provenant des environs de Saint-Jean-Froidmentel, et qui indiquent dans cette localite des restes d'habitations romaines. Le *dolmen* de Langot est sur la rive droite, a peu de distance du Loir, près du chemin de Saint-Hilaire-la-Gravelle. Il est incliné et de petite dimension, mais parfaitement conservé ; la table élevée sur quatre supports, a 3 m. de long sur 2 m. de large ; son inclinaison est très-prononcee, et la rainure forme une espèce de cascade depuis l'extrémité supérieure jusqu'au bassin. Ce monument s'aperçoit distinctement de la route de Tours.

A la page 22, j'ai indiqué un autre *dolmen* dans un lieu nommé aussi le Breuil, entre Sargé et Mondoubleau ; cette indication n'était pas exacte ; les pierres du Breuil ne forment pas un *dolmen* : mais elles n'en sont pas moins curieuses à observer. A droite de la route, en allant de Sargé à Mondoubleau, presqu'en face du château des Radrets, on voit une ligne de collines pierreuses, où se montrent à nud des rochers d'un grès ferrugineux, de couleur rougeâtre ; ce grès, connu sous le nom de pierre de roussard, est employé dans toutes les constructions du pays. Parmi ces masses de rochers affectant les formes les plus variées, on remarque, près du hameau du Breuil, deux rocs isolés, etroits à la base, s'elargissant au sommet et présentant l'aspect de gigantesques champignons ; chacun d'eux se termine par une espece de plateforme à laquelle on peut monter en gravissant des blocs superposes. Des idées superstitieuses s'attachent à ces pierres colossales ; on prétend qu'elles tournent sur elles-mêmes, à minuit, le jour de Noël, tradition commune à tous les monuments druïdiques et qui est l'emblème de la révolution du soleil à cette époque de l'année. La forme de ces pierres est naturelle ; c'est une des bizarreries qu'offrent souvent les roches de grès; mais cette forme était parfaitement adaptée aux usages du culte des druides, et l'on peut dire que c'étaient des *dolmen* tout faits qu'ils se sont appropriés.

J'avais dit, à la page 39, que tout semblait indiquer, au lieu nommé les *Châteaux de Saint-Gervais*, près du village des Roches, l'existence de grottes druïdiques. Une investigation plus attentive m'a fait découvrir, dans des cavernes habitees par des paysans, des dispositions parfaitement semblables à celles des grottes de Lavardin et du Breuil. Cette masse de rochers percés d'habitations en tous sens, est couronnée, sur la crête de la montagne, par une tombelle qui correspond avec celles de Trôo et de Lavardin. J'avais oublie de parler de la tombelle de Lavardin, en decrivant l'ensemble si curieux des monuments gaulois de cette localité; elle s'élève sur la crête de la montagne, à-peu-près au dessus de la grotte des Vierges et sur le bord exterieur des fossés du château. Une des grottes de Saint-Gervais a eté convertie en chapelle au moyen-âge ; sa disposition primitive était celle de la grotte que j'ai appelee *la caverne du grand prêtre* à Lavardin ; mais un éboulement a détruit la partie intérieure. On y voit encore un autel taillé dans le roc, et au-dessus duquel on remarque de beaux vestiges de peintures à fresque. Suivant des notes manuscrites de M. Raison, ancien curé des Roches, il y existait deux autres autels qui ont disparu. Ce lieu a pris le nom du saint auquel la chapelle était consacrée; mais il est aussi connu dans le pays sous le nom de Boisdan, *Boscus damnatus*, qui rappelle le culte infernal dont il renfermait un des principaux sanctuaires.

Non loin de là, dans la commune de Thoré, en face des grottes du Breuil, dans un lieu appelé les Châteaux, où existent de vieilles ruines dont l'origine est inconnue et qu'on dit hantées par des fantômes, des fouilles pratiquées dans le rocher pour dégager l'ouverture d'une cave, ont mis à jour trois puits en forme de cône ou d'entonnoir renversé. Leurs parois taillés dans le roc sont parfaitement lisses ; leur diamètre est de 2 m. à la base et d'un mètre à l'ouverture supérieure; on y a trouvé, en les déblayant, des ossements et des cendres. J'ai remarqué un puits de ce genre dans les grottes de Saint-Gervais, et les trous circulaires qu'on voit dans celles de Lavardin et du Breuil, offriraient peut-être la même forme à l'intérieur s'ils étaient déblayés. Ces oubliettes ont pu être destinées à renfermer les victimes vouées aux sacrifices humains ou à recevoir leurs restes. On a découvert dernièrement un assez grand nombre de puits semblables dans les rochers du département de la Dordogne; il y avait au fond, des ossements et, dans les parois, des anneaux de pierre pour attacher les captifs.

Dans le chapitre II, j'ai essayé de tracer pour la première fois la direction des voies gallo-romaines dans nos contrées, des observations postérieures modifieront sans doute ces tracés sur beaucoup de points. Je dois rectifier dès à présent celui de la voie romaine de Chartres à Tours à partir d'Artins. Au lieu d'incliner vers Sougé, comme je l'avais pensé d'après une fausse interprétation d'une note de M. l'abbé Voisin, elle se dirigeait en droite ligne à travers la plaine d'Artins, gravissait le coteau par une gorge située à-peu-près à moitié chemin entre Trôo et Sougé, et se prolongeait, toujours en ligne droite sur le plateau où elle n'a jamais cessé de servir de limite entre la paroisse de Trôo et celles de Bonnevau et de Sougé. C'est ce qui résulte d'un jugement rendu en 1529, dont l'acte original, conservé au presbytère de Bonnevau, donne les renseignements les plus précis sur cette ancienne voie, connue sous le nom de *vieux chemin de Paris*. La chaussée est encore très reconnaissable, quoiqu'elle soit presque partout rompue, et que l'herbe ait recouvert les grosses pierres qui lui servaient de base. Il est probable qu'une autre voie, partant du pont d'Artins, se dirigeait sur le camp de Sougé, et de là, après avoir franchi la Braye, sur le Mans, en passant par Lavenay et Saint-Mars-de-Loquenay. C'est cette dernière voie qui est désignée sous le nom de *via Saturniacensis* dans le testament de l'évêque du Mans Domnol. A cette occasion, je dois corriger une assertion trop généralisée à la note 4 de la p. 32. Les noms de lieux en *estre* ne désignent pas toujours une route, *stratum* : ils sont souvent aussi dérivés du mot *atrium*, surtout lorsqu'ils sont écrits, *aitre*, et signifient seulement alors une habitation.

La voie de Chartres à Tours, dans le Bas Vendômois, et celle du Mans à Chartres, dans le Perche, sont les seules routes romaines conservées dans nos contrées. La dernière est encore d'une étonnante solidité. Nous l'avons parcourue depuis Arville jusqu'à l'étang du Boisvinet près du Plessis Dorin ; c'est le meilleur chemin du pays. Près de cette voie, à un hameau nommé le *Chaussay*, dans un champ entouré de haies, nous avons reconnu des vestiges considérables de constructions romaines; chaque coup de pioche met à découvert des fragments de mosaïque et de pavage antique. Ce sont sans doute ces ruines que M. Beauvais de Saint Paul, a signalées comme celles d'un temple ; il est plus probable qu'elles proviennent d'une *villa*, d'une habitation opulente. On a trouvé dans cet endroit beaucoup de médailles romaines d'argent et de bronze; le terrain est couvert de débris dans l'espace d'un kilomètre jusqu'à un ruisseau qui se jette dans le Coitron à Oigny. On ne peut douter qu'il n'y ait eu là une ville de quelqu'importance; partout des cendres et des briques calcinées indiquent qu'elle a été détruite par le feu.

La plaine de Courtiras, au nord de Vendôme, est traversée dans toute sa longueur, de l'est à l'ouest, par une ancienne chaussée d'empierrement large d'environ 4 m., et recouverte aujourd'hui de 50 à 60 c. de terre végétale. On en suit la trace jusqu'au tertre de Huchepie qu'elle gravissait par une gorge, un peu à l'ouest de la route actuelle de Mondoubleau ; c'est là qu'on a trouvé la sépulture antique dont j'ai parlé dans une note de la page 28. Cette chaussée, construite dans le système des voies romaines, était probablement celle de Vendôme au Mans ; nous en devons l'indication à M. Neilz, propriétaire, cultivateur à Courtiras, dont le zèle intelligent nous a procuré plusieurs renseignements utiles.

Rectifions, en finissant, quelques erreurs matérielles qui nous ont échappé dans l'impression. A la page 32, pour l'ancien nom latin de Trôo, on a mis *Trugus* et *Treuga* au lieu de *Treus* et *Troia*. Dans plusieurs chartes du XIIme siècle, Trôo est appelé *Trou*, ce qui confirme tout ce que nous avons dit de la véritable étymologie de ce nom. Par une autre méprise, l'ancienne porte de Trôo, à la planche V, a été désignée comme une *porte romaine*. Cette porte est très-ancienne et l'espèce de mosaïque qu'y forment les pierres blanches alternant avec les pierres noires, est bien dans le goût de l'art byzantin ; mais il est peu vraisemblable qu'elle remonte à un temps aussi reculé.



I.

COMTES DE VENDOME

DE LA PREMIÈRE BRANCHE DES BOUCHARD. — XIeme SIÈCLE.

Lorsque Hugues Capet fut proclamé roi en 987, par les seigneurs assemblés à Noyon, toute la France occidentale applaudit à cette élection qui lui donnait pour la première fois une existence politique et créait la nation Française. Déjà, depuis un siècle, les populations Neustriennes avaient tenté à plusieurs reprises de se soustraire à la domination étrangère des Carlovingiens et de couronner, dans les fils de Robert le Fort, les plus nobles représentants des grandes familles guerrières auxquelles le pays devait sa délivrance. Ces peuples virent avec joie le triomphe de leur nationalité dans la chute définitive d'un pouvoir odieux et dans l'élévation d'une dynastie qui sortait de leur sein. Néanmoins, le nouveau monarque fut loin de régner avec cette indépendance souveraine sans laquelle nos premiers historiens ne pouvaient concevoir la royauté. Le principe électif était alors admis, si non en fait, au moins en droit, à tous les degrés de la hiérarchie sociale. « Il y a trois sortes d'élections, dit un manuscrit contemporain, celle » de l'évêque par le clergé, celle du comte par la cité, celle du roi par la nation » entière. » Hugues Capet eut donc à lutter contre toutes les difficultés de la position d'un roi élu, et le concours de ceux qui l'avaient porté au pouvoir fut nécessaire pour l'y maintenir. Les grands feudataires du duché de France ne l'avaient pas vu sans jalousie investi d'un titre qui lui donnait sur eux une supériorité nouvelle. Avec l'appui du duc de Bourgogne, son parent, et du duc de Normandie, son constant allié, il réussit à vaincre toutes les résistances; mais ce ne fut pas sans combats et sans efforts. La guerre se prolongea pendant

cinq ans entre les partis avec de nombreuses alternatives de succès et de revers. Enfin, en 991, le prétendant Charles de Lorraine, trahi par le comte Herbert de Vermandois, tomba entre les mains de son heureux adversaire, et fut jeté à Orléans dans un cachot où il mourut l'année suivante. De cette époque date véritablement le regne de Hugues Capet, car alors seulement il dut se croire affermi sur un trône qu'aucun rival ne pouvait plus lui reprocher d'avoir usurpé.

Dans cette vie si agitée, au milieu de tous ces troubles et de tous ces périls, le fondateur de la dynastie Capétienne n'eut pas d'ami plus fidèle, de serviteur plus dévoué que le comte Bouchard de Vendôme. Elevé à la cour de Hugues le Grand, auquel son père Bouchard Ratepilate devait sa fortune, il fut attaché dès l'enfance au prince qui devait être un jour son roi. Ce fut lui que Hugues Capet, devenu duc de France, chargea en 981 de contraindre le comte Arnoul de Flandre a restituer le corps de saint Valery, pieuse conquête qui contribua beaucoup à fonder la popularité des Capétiens dans le nord de la France. En 991, après la captivité de Charles de Lorraine, un dernier descendant de Charlemagne occupait encore une position éminente, d'où il pouvait exercer une influence dangereuse pour la nouvelle royauté. C'était Arnoul, archevêque de Reims, frère naturel du prétendant. Hugues Capet fit prononcer sa déposition par un concile; mais le prélat dégradé pouvait protester contre une sentence dictée par des motifs politiques, et faire condamner par le Saint Siège cette atteinte portée à l'inviolabilité de l'épiscopat. Il fallait l'amener à abdiquer volontairement un pouvoir qu'on ne pouvait lui enlever par force sans blesser les droits de l'Église. Le comte Bouchard, dont tout le monde respectait la probité, entreprit cette négociation délicate, et y obtint un plein succès: Arnoul consentit à accepter le jugement des évêques et à renoncer à son siége en faveur de Gerbert, prêtre dévoué à Hugues Capet qui lui avait confié l'éducation de son fils, homme d'une naissance obscure, mais dont l'érudition immense étonna ses contemporains, et qui devint plus tard, sous le nom de Sylvestre II, un des plus illustres papes du moyen-âge. Hugues Capet ne jouit pas long-temps de l'affermissement de son pouvoir. Dès 995, il sentit ses forces décliner, et n'ayant plus d'espoir qu'en Dieu, il voulut aller lui-même implorer le secours du ciel par l'intercession du vénérable abbé de Cluny, saint Maïeul. Son vieil ami, Bouchard, l'accompagna dans ce dernier pélerinage dont il ne revint pas guéri, car il mourut dans les premiers mois de l'année suivante, laissant le glorieux héritage de sa puissance à son fils Robert qu'il avait associé à la royauté et fait sacrer à Orléans dès 988, afin de lui assurer d'avance, par des serments solennels, la fidélité des seigneurs auxquels lui-même devait la couronne.

Si les services de Bouchard furent grands, la reconnaissance et l'attachement de Hugues Capet se manifestèrent aussi envers lui par des faveurs signalées.

Vers 960, peu de temps après l'avènement de Hugues au duché de France, Haimon, comte de Corbeil, était mort en revenant d'un pèlerinage à Rome aux tombeaux des saints apôtres, dévotion très en vogue alors, et qui ne s'accomplissait pas sans danger. Le comte Haimon laissait des enfants en bas âge et une veuve nommée Élisabeth, qu'on croit avoir été parente d'Hedwige, femme de Hugues le Grand et sœur de l'empereur Othon. Hugues Capet fit épouser à Bouchard cette noble veuve, et le mit ainsi en possession du comté de Corbeil auquel il joignit celui de Melun (1). Ce n'était là que le commencement de la haute fortune qu'il lui destinait. Les ducs de France avaient toujours eu soin de garder entre leurs mains le comté de Paris; car cette ville, considérée depuis Clovis comme la capitale de la Gaule neustrienne, avait déjà une grande importance politique. Ce fut la glorieuse défense de Paris contre les Normands qui fonda la grandeur des fils de Robert le Fort, et leur fraya le chemin du trône. Cependant Hugues Capet, devenu roi, ne pouvait rester comte de Paris; forcé de se dessaisir de ce précieux dépôt, il ne crut pouvoir le remettre avec sûreté qu'à un ami, et il décora Bouchard du titre qu'il avait jusques là porté lui-même. Le comte de Vendôme eut donc à la fois, sous sa garde, la capitale du duché de France, et les deux villes fortes qui, maîtrisant la navigation de la Seine, assuraient les approvisionnements de Paris et en étaient les postes avancés.

Hugues donna en même temps à ce fidèle seviteur une autre preuve non moins remarquable de sa confiance et de son estime. En montant sur le trône, il éleva à la dignité de chancelier le fils de Bouchard, Renaud, qui était entré dans les ordres ecclésiastiques et qui devait être alors fort jeune. Dès 988, Renaud contresigna en cette qualité la donation faite par Hugues Capet du village de Maisons au monastère de Saint-Maur près Paris, que le pieux comte Bouchard avait entrepris de rétablir et de réformer. Peu de temps après, l'évêché de Paris étant devenu vacant, Renaud fut élu à ce grand siège par l'influence du roi, qui concentra ainsi, autour de la résidence royale, tous les pouvoirs religieux et politiques dans la famille des comtes de Vendôme (2).

Une élévation aussi rapide dut exciter l'envie des grands feudataires : elle porta surtout ombrage aux comtes de Chartres et de Blois, ennemis naturels de ces suzerains du Vendomois, dont la bannière indépendante flottait au milieu de leurs vastes états, et qu'ils retrouvaient encore devant eux près de Paris,

(1) On ne connaît pas exactement l'époque de la mort d'Haimon; mais l'auteur de la vie de Bouchard, en parlant du mariage du comte de Vendôme avec Élisabeth de Corbeil, s'exprime de manière à montrer que Bouchard et Hugues Capet étaient alors fort jeunes. La date de ce mariage ne peut guère être postérieure à 960, puisque Bouchard avait un fils chancelier de France en 988.

(2) Renaud fut élu évêque de Paris en 991; on a de lui une charte datée de la 8me année de Hugues Capet (995) et de la 4me de son épiscopat, par laquelle il donne au monastère de Notre Dame des Champs à Paris, un village nommé *Gilliacum*, situé sur les frontières du Blaisois, et dépendant du fief des comtes de Vendôme.

interceptant la communication entre le comté de Chartres et les possessions que les fils de Thibaut le Tricheur tenaient, dans la Champagne et la Brie, de leur mère Leutgarde, fille du célèbre comte Herbert de Vermandois. Bouchard sentit la nécessité de s'assurer un appui contre ces voisins redoutables et n'en vit pas de plus sûr qu'une étroite alliance avec la grande famille féodale des comtes d'Anjou, qui seuls balançaient dans l'Ouest l'influence des fils de Thibaut. Pour rendre cette union plus intime, il donna sa fille Elisabeth en mariage à Foulques surnommé *Néra*, ou le Noir, qui en 987, l'année même de l'avénement de Hugues Capet, succéda comme comte d'Anjou à son père Geoffroy Grisegonnelle. Foulques fut un des héros de son temps, et un des types les plus remarquables des farouches barons du moyen-âge. Hardi, ambitieux, cruel, dissimulé, il alliait à des passions brutales une sorte de piété superstitieuse, et il bâtissait des monastères en jurant *par les âmes de Dieu.* « Grand saint! s'écriait-il, en mettant le feu dans Saumur, au monastère de « Saint-Florent, ne te fâche pas si je brûle ta maison ; je t'en construirai une « plus belle. » Dès 990, pendant l'anarchie qu'entretenait la guerre de Hugues Capet contre Charles de Lorraine, il fit connaître ce dont il était capable en s'unissant à Adelbert, comte de Périgord, pour enlever Tours à Eudes, fils de Thibaut le Tricheur ; mais il perdit bientôt après cette grande ville par le soulèvement des habitants qui regrettaient leurs anciens seigneurs. Hugues Capet d'ailleurs n'avait jamais renoncé à ses droits sur cette province : il prenait encore le titre de comte de Tours, dans une charte de 973.

Elisabeth de Vendôme était déjà mariée depuis quelque temps à Foulques Néra en 990 ; car cette année là même, elle fit, avec le consentement de son mari, une donation à l'abbaye de Marmoutiers pour obtenir du ciel la faveur de devenir mère (1).

En 995, Eudes, comte de Chartres mourut, laissant deux fils très-jeunes, nommés Eudes et Thibaut, et une veuve encore dans la fleur de l'âge, Berthe issue de la famille des ducs de Bourgogne. Hugues Capet sentait approcher sa fin, et parmi les grands vassaux qui l'entouraient, les comtes de Chartres étaient ceux dont il redoutait le plus l'ambition et la puissance. Il conçut l'idée de marier son fils Robert à la veuve d'Eudes, se flattant ainsi de dominer facilement les enfants que Berthe avait eus de son premier époux, et de gouverner sous leur nom les vastes états qui composaient leur héritage. Ce mariage s'accomplit, et le roi de France put mourir tranquille, croyant avoir assuré sa dynastie naissante contre tous les dangers de l'avenir. Mais l'habileté de cette combinaisen

(1) L'époque précise de ce mariage est peut être indiquée par une charte de l'an 985 (30me du règne de Lothaire), qui nous montre Bouchard étant, au mois d'août de cette année, à Angers avec le comte Geoffroy Grisegonnelle et son fils Foulques, et ratifiant avec eux l'acte de donation d'une femme serve à l'abbaye de Marmoutiers. (Livre des serfs de Marmoutiers publié par M. Salmon).

politique ne servit qu'à prouver une fois de plus combien les vues de l'homme sont courtes, et sa prudence souvent trompée. Berthe était belle et d'un caractère intelligent et ferme ; quoique plus âgée que son mari, elle prit sur lui beaucoup d'ascendant. Les grands vassaux s'effrayèrent ; ils comprirent que la puissance des comtes de Chartres, absorbée dans la royauté nouvelle, lui donnait une force qui menaçait leur indépendance. Berthe, fille d'un duc de Bourgogne, était parente des Capétiens ; on se rappela en outre qu'un de ses enfants avait été tenu sur les fonts de baptême par Robert ; il n'en fallait pas davantage pour rendre son mariage nul, selon la rigueur des lois canoniques. Des plaintes bruyantes s'élevèrent ; les passions politiques leur servirent d'échos et les portèrent jusqu'au tribunal du chef suprême de la chrétienté. En 998, le pape Grégoire V excommunia Robert et lui enjoignit de rompre des liens incestueux, en le condamnant à une pénitence de sept ans. Robert refusa d'abord de se soumettre ; mais la conscience publique se révolta contre lui ; des intérêts de parti lui avaient aliéné les grands ; le peuple s'éloigna de lui à la voix de la religion ; bientôt sa solitude fut complète ; ses serviteurs même craignaient, en l'approchant, de contracter la souillure dont la sentence de l'Église l'avait frappé. Dans cette circonstance critique, le vénérable comte de Vendôme resta fidèle au fils de son ancien maître, car en cette année là même, le roi, à la demande de la reine Berthe et de sa mère la reine Adélaïde, confirma les donations faites par Bouchard et l'évêque Renaud son fils, au monastère de St-Maur-les-Fossés. Renaud avait cessé d'être chancelier depuis le nouveau règne ; la charte des donations de Bouchard au monastère de Saint-Valery, en 998, fut contresignée par Francon qui occupait alors cette dignité (1).

Les fils de Berthe avaient ressenti vivement le déshonneur de leur mère, et les conseils intéressés des seigneurs entretenaient leur irritation en leur montrant dans Robert un tuteur infidèle, prêt à envahir leur patrimoine. Eudes, le plus jeune des deux, mais le plus brave et le plus actif, crut avoir trouvé l'occasion de se venger à la fois du roi et de Bouchard. Depuis long-temps les comtes de Chartres convoitaient la possession de Corbeil qui leur aurait assuré une libre communication entre les deux rives de la Seine. Eudes parvint à séduire la femme d'un chevalier nommé Gaultier, qui commandait dans cette ville, et par elle il gagna son mari qui lui livra la place. Robert apprit avec effroi le succès de cette audacieuse tentative ; un ennemi, maître de Corbeil, pouvait affamer Paris ; il n'y avait pas de temps à perdre pour recouvrer cette importante position. Le roi appela à son secours son fidèle allié, le duc de Normandie, et

(1) Le roi Robert datait son règne, tantôt de l'année 988 où il fut associé à la royauté par son père, tantôt de l'année 996, où par la mort de Hugues Capet, il resta seul possesseur du trône. Les deux chartes que nous venons de citer en offrent un exemple remarquable. L'une est datée de la deuxième année de Robert, l'autre de la dixième, et toutes deux sont de 998.

tous deux, accompagnés de Bouchard, allèrent mettre le siège devant la ville qui fut prise après trois mois de siège. Gaultier et sa femme furent pendus, en punition de leur félonie, sur une colline, en vue des remparts. Eudes averti de leur danger, s'avançait pour les secourir : mais il arriva trop tard. L'armée royale, déjà maîtresse de la place, l'attendait dans la plaine d'Orcay et lui livra une bataille où il fut entièrement défait (1).

Toutes les chroniques placent en 999 cette victoire glorieuse pour Bouchard : mais elle fut suivie de près par une catastrophe qui empoisonna les derniers jours de sa vieillesse. L'union de sa fille avec Foulques Néra n'avait pas été heureuse : ce redoutable comte, le fléau de ses voisins et la terreur de ses ennemis, était en même temps le tyran de ses sujets et de sa famille. La longue stérilité d'Elisabeth lui avait inspiré pour elle de l'aversion : elle obtint pourtant enfin du ciel l'enfant qu'elle avait si vivement désiré ; mais ses vœux ne furent exaucés qu'à moitié ; elle mit au monde une fille qui fut nommée Adele. Cette naissance, au lieu de calmer les ressentiments de Foulques, ne fit que les aigrir ; se voyant sans héritiers de son nom, il ne songea plus qu'à rompre des liens qui lui étaient devenus odieux. Pour satisfaire ses passions, il n'était pas habitué a reculer devant le choix des moyens. Il accusa sa femme d'adultere et trouva facilement des juges pour l'envoyer au supplice. La malheureuse Élisabeth fut brûlée vive a Angers, en l'an 1000.

Il est difficile d'admettre que la fille du vénérable comte Bouchard, la sœur du pieux évêque Renaud ait été réellement coupable. Ses contemporains crurent a son innocence ; car un incendie qui éclata dans la ville d'Angers presqu'aussitôt apres sa mort tragique, fut considéré par eux comme une vengeance du ciel. Foulques d'ailleurs ne craignit pas de découvrir les véritables motifs de sa conduite barbare, en contractant, dès l'année suivante, un nouveau mariage avec Hildegarde, qui paraît avoir été sœur de Guillaume le Grand, duc d'Aquitaine. Cette seconde union lui donna enfin, en 1006, un fils qui devait être un des plus grands hommes de son siecle, et rendre célebre dans l'histoire le nom de Geoffroy Martel.

Bouchard, déjà très-âgé à l'époque de la mort de sa fille, vécut encore jusqu'en 1007, suivant les chroniques de saint Denis, et probablement même jusqu'en 1012, selon les anciennes tables de la Trinité. Les dernieres années de sa vie se passerent dans les pratiques de la plus haute piété : il ne quitta presque plus le monastere de Saint-Maur-les-Fossés qu'il avait relevé et enrichi de ses dons (2), et peu de temps avant sa mort, il y prit l'habit de religieux sous lequel

(1) *Vita venerabilis comitis Burchardi.* Chron. d'Hugues de Fleury et de Saint-Pierre de Sens. *Ordric Vital, lib.* 7. L'auteur des gestes des comtes d'Anjou fait, dans ce siège, intervenir à tort le comte Geoffroy Grisegonnelle qui était mort depuis plus de dix ans.

(2) Parmi ces dons se trouvait un bassin d'or pur qui passait pour avoir appartenu à Abgare, roi d'Edesse,

il voulut être enseveli. Sa mémoire resta dans cette abbaye en odeur de sainteté, et on y écrivit l'histoire de sa vie pour l'édification des fidèles. Les moines, témoins de ses vertus, avaient gravé sur sa pierre sépulcrale une épitaphe simple et touchante qui en rappelait le souvenir (1). Sa femme, la comtesse Élisabeth, ne lui survécut pas long-temps, et fut inhumée à ses côtés.

Le vertueux Bouchard, que ses contemporains ont surnommé le *Vénérable*, ouvre dignement la liste de nos comtes. Mais, d'après le récit de sa vie, on voit qu'il dut rarement habiter le Vendomois. Aussi je crois qu'on doit plutôt attribuer à son père Bouchard Ratepilate qu'à lui-même, les accroissements de territoire que le comté de Vendôme reçut dans la dernière moitié du X[me] siècle. Les comtes de Vendôme possédaient dès lors les châteaux de Montoire et de Lavardin; ils avaient un pied dans le Maine; les troubles qui ne cessaient de désoler cette province, leur offrirent l'occasion de s'y étendre. Lorsque le Mans commença, vers 940, à sortir de l'anarchie, la dignité épiscopale, après une longue interruption, tomba entre les mains de Mainard, frère d'un vicomte de cette ville. Mainard n'était pas même clerc; il avait une femme et des enfants et savait à peine lire. Cependant cet évêque improvisé se conduisit moins mal qu'on n'aurait pu le craindre; il administra avec probité les biens de l'église, et s'occupa de réparer ses pertes en lui rendant les ornements et les vases sacrés dont elle avait été dépouillée. Après sa mort, l'élection de son successeur fut vivement disputée. Un des prétendants, Sigefroi, de la famille des comtes de Bellême, s'assura l'appui de Foulques le Bon, comte d'Anjou, en promettant de lui céder les villages de Coulaines et de Dissay qui appartenaient à l'église. A la faveur de ce marché, Sigefroi fut élu; mais Hugues, comte du Maine, avait vu avec peine l'intervention d'un puissant voisin dans les affaires de sa province. Il refusa de reconnaître Sigefroi pour évêque, et le chassa du Mans. Le prélat

et qui selon l'abbé Simon, avait la vertu d'arrêter les hemorragies. Je ne sais où notre historien a pris l'idée de cette vertu merveilleuse; l'auteur de la vie de Bouchard dit seulement que le roi Abgare se servait de ce bassin pour recevoir le sang, lorsqu'on le saignait, et que ce roi était représenté en relief, au fond du vase avec le medecin qui lui tirait du sang.

(1) Voici cette epitaphe telle que la rapporte le biographe de Bouchard :

Hic vir magnus erat quondàm dùm corpore vixit,
Nomine Burchardus, per mundi climata notus.
Celsus erat meritis, dictis factisque modestus,
Pauperibus largus, viduis per cuncta benignus.

Le caractère de cette poésie du XI[me] siècle est assez bien rendu dans la traduction naïve de l'historien de Melun, Sébastien Rouillard.

Il fut très-grand dans le cours de sa vie,
Ce sieur Bouchard de gloire au monde plein,
Haut en mérite et bas par modestie,
Aux pauvres large et aux veuves bénin.

expulsé se réfugia, comme l'avaient souvent fait ses prédécesseurs, dans les possessions ecclésiastiques situées sur les frontières du Vendomois, et implora le secours de Bouchard Ratepilate. Le comte de Vendôme devait être naturellement porté à soutenir un protégé de son allié, le comte d'Anjou (1). Pour l'attacher plus étroitement à sa cause, Sigefroi se montra libéral aux dépens de l'église du Mans; il offrit à Bouchard de lui abandonner toutes les possessions de cette église dans la vallée du Loir et dans la forêt de Gâtines, depuis les Roches jusqu'à la Chartre (2). Ce territoire avait été long-temps sauvage et inculte, comme toutes les anciennes *marches* ou frontières; saint Julien y avait porté la lumière de l'évangile, et les évêques du Mans y avaient introduit la civilisation et la culture; tout le pays leur appartenait à l'exception de la vieille forteresse celtique de Trôo qui était restée au pouvoir des rois et des comtes. Bouchard s'empressa d'accepter de si belles offres, et arma ses vassaux pour forcer le comte Hugues à replacer Sigefroi sur son siege. Cette guerre, sans avoir eu des résultats decisifs pour aucun parti, se termina par un traité qui rétablit la paix entre l'évèque et le comte, et laissa Bouchard possesseur de toute la contrée qui lui avait été cédée pour prix de son intervention. De cette époque date l'annexion, au comté de Vendôme, de la portion du Maine qui fut connue depuis sous le nom de bas Vendomois.

Une charte de l'abbaye de la Trinité, citée par l'abbé Simon, donnait des renseignements précieux sur les rapports des anciens comtes de Vendôme avec leurs sujets (3). Le comte avait droit de faire monter la garde à son château, nuit et jour, par les habitants des villages qui relevaient de son comté: c'est ce qu'on appelait le droit de *guet*. Chaque village fournissait la garde à son tour pendant un mois; la nuit, trois sentinelles étaient toujours en faction, et l'on faisait des rondes autour de l'enceinte fortifiée. Lorsque le comte allait en

(1) *Acta episcop. Cenoman. C. 28 et 29.* — Sigefroi fut évêque pendant 33 ans au moins et mourut en 994. Ainsi le comte d'Anjou dont il est ici question ne peut être Foulques Nera qui commença à regner en 987, mais bien son aïeul Foulques le Bon qui mourut en 958. C'est donc entre 957 et 960 qu'il faut placer ces evenements, et c'est ce qui m'a porté à les attribuer à Bouchard Ratepilate plutôt qu'à Bouchard le Vénérable, d'autant plus qu'il n'en est pas dit un mot dans la biographie contemporaine de ce dernier. Il me paraît egalement difficile à croire que le comte Hugues du Maine qui contesta l'election de Sigefroi soit le même que celui qui mourut en 1015, car il aurait gouverné cette province pendant soixante ans au moins. On a une charte d'un comte du Maine nomme Hugues en 955, ce qui a decide les auteurs de *l'Art de vérifier les dates* à fixer son avènement à cette epoque; d'autres le reculent jusqu'en 970. Il est probable qu'il y eut deux Hugues dans le Maine au Xme siècle, comme deux Bouchard à Vendôme et deux Thibaut à Blois. L'usage des noms propres heréditaires dans les grandes familles feodales a beaucoup embrouille l'histoire de ce temps. Si l'on n'admet pas l'explication que nous proposons, il faudra supposer que presque tous les hauts barons du Xme siecle auraient vecu plus de 80 ans, longevite peu vraisemblable surtout dans une periode de troubles et de barbarie.

(2) Les actes des evêques du Mans disent que Sigefroi céda à Bouchard 64 églises; ils nomment spécialement Celle, Ponce, Artins et Ruille.

(3) Cette charte, selon l'abbe Simon etait au folio 37 du cartulaire de la Trinité qui a ete derobé pendant la revolution, et qu'on croit être maintenant en Angleterre. C'est une perte irreparable pour notre histoire locale.

guerre, tous les habitants devaient s'armer et le suivre; mais ils n'étaient tenus d'aller que jusqu'à une distance d'où ils pouvaient revenir le même soir chez eux (1). Déjà les coteaux autour du château étaient plantés de vignes; personne ne pouvait commencer sa vendange avant que le comte n'eût fini la sienne, et il était défendu, sous peine de confiscation et d'amende, de vendre du vin jusqu'à ce qu'il eût disposé de toute sa récolte. Le comte avait toutes les pêcheries ou *combres* du Loir, entre Naveil et Varenne: il avait en outre le droit de faire pêcher pendant une nuit chaque année, dans toute l'étendue de la rivière, entre les limites de son comté, c'est-à-dire depuis Fréteval jusqu'à Thoré. Il percevait les nombreux péages qui existaient alors sur les routes et à l'entrée des villes, et il avait chez tous ses vassaux le droit de *gîte*, c'est-à-dire qu'il pouvait se faire héberger et loger gratuitement avec sa suite, partout où il passait; mais il n'avait droit de lever des contributions extraordinaires ou *tailles* que dans trois occasions, au mariage de sa fille aînée, lorsqu'il partait pour une expédition au-delà de la mer et lorsqu'il fallait une rançon pour racheter de la captivité lui ou son seigneur lige, le roi de France (2). Il avait, dans son comté, droit de haute justice, c'est-à-dire le jugement des crimes qui emportaient peine de mort, tels que le vol, le rapt, le meurtre, excepté dans les terres dont les possesseurs avaient été soustraits à sa juridiction par des immunités royales. Enfin, pendant l'anarchie des IX[me] et X[me] siècles, les comtes s'approprièrent les vastes terres du fisc ou domaine royal, dont ils n'étaient dans l'origine que les administrateurs, et continuèrent à battre monnaie à leur profit, dans les villes où les rois avaient établi des ateliers monétaires; seulement ils n'osèrent pas d'abord y mettre leur nom. On a des monnaies anonymes de Vendôme qui paraissent avoir été frappées par les premiers comtes de la dynastie des Bouchard, et une charte de l'abbaye de Marmoutiers, du milieu du XI[me] siècle, nous fait connaître le nom de Mathieu, monétaire de Vendôme à cette époque (3). Il y avait aussi à Vendôme un vicomte auquel les comtes déléguaient leur autorité sur la ville, et un prévôt chargé de l'administration de la justice et du recouvrement des taxes.

Après la mort de Bouchard le Vénérable, son fils unique, Renaud, évêque de Paris, hérita des comtés de Vendôme et de Melun. Quant au comté de Corbeil, Bouchard ne l'avait possédé que comme administrateur au nom des enfants du premier mariage de sa femme Élisabeth avec le comte Haimon. De ce mariage étaient nés deux fils. L'un embrassa la vie religieuse et fut placé par Bouchard lui-même à la tête de son abbaye de Saint-Maur; l'autre mourut jeune, laissant

(1) Charte des coutumes de Mazangé en 1113. (M. S. B. R. *Cartul. eccl. Carnot.* f° l. 62).

(2) Jugement rendu par Juhel, archevêque de Reims, en faveur des vassaux de l'abbaye de la Trinité, contre le comte de Vendôme, en 1245. (Inventaire des chartes de la Trinité, appartenant à M. Leroy-Bufferean, f° 19).

(1) M. S. B. R. *Majoris monasterii Cartul. Vindocin.* n° 160. M. Cartier, a publié la série complète des monnaies anonymes de Vendôme dans la Revue Numism. 1844. pl. X.

une fille qui fut mariée à Manger, parent des ducs de Normandie. Lorsque Bouchard eut cessé de vivre, Manger fit valoir les droits de sa femme sur le comté de Corbeil, et en obtint la restitution. Le titre de comte de Paris fut supprimé par le roi Robert, et les attributions de cette dignité passèrent au prévôt de la ville qui les conserva en partie jusqu'au siecle dernier.

En ne reconnaissant a Bouchard le Vénérable que deux enfants, l'évêque Renaud et la comtesse Elisabeth, je suis l'opinion du pere Anselme, la seule qui soit appuyee sur des titres et des preuves authentiques (1). Dom Bouquet et quelques auteurs ont cru qu'il avait été pere de Gervais, évêque du Mans, c'est une erreur évidente; ce prélat était fils d'Aimon seigneur de Château-du-Loir, et d'Hildegarde de Bellême; comme sa carriere s'est prolongée jusqu'a la fin du XIme siecle, pour être né de Bouchard, il aurait fallu qu'il eût vécu plus de cent ans. Les auteurs de *l'art de vérifier les dates*, suivis par l'abbé Simon, attribuent encore à notre comte un autre fils nommé Bouchard, comme lui, et que l'abbé Simon dit avoir hérité du comté de Corbeil. Mais tout ce qu'il rapporte de ce Bouchard le Jeune, s'applique à un petit-fils de Manger, qui portait aussi ce nom, et qui eut, d'Alix de Crecy, un fils nommé Odon, mort sans postérite en 1112, apres lequel le comté de Corbeil passa dans la famille des seigneurs du Puiset (2). La ressemblance des noms et des titres a sans doute été la seule cause de cette méprise, car les chartes qui nous sont restées de Bouchard le Vénérable, ne lui donnent point d'autre fils que l'évêque Renaud.

Ce prélat posséda le Vendomois de 1007 à 1016, suivant les chroniques de Saint-Denis, et de 1012 à 1020, selon les anciennes tables de la Trinité. Il eut des démêlés tres-graves avec Fulbert, évêque de Chartres, pour avoir donné en fief a des chevaliers Vendomois certaines possessions que Fulbert reclamait comme appartenant a son église. L'évêque de Chartres écrivit à ces chevaliers pour les sommer de venir lui rendre hommage au prochain jour de Pasques, ou d'abandonner leurs fiefs, menaçant, en cas de refus, d'excommunier d'abord les coupables, puis la ville de Vendôme et son territoire, et d'y interdire les offices divins et la sépulture des morts. Renaud lui proposa d'entrer en arrangement et de venir traiter en personne avec lui: « Voici ce que j'exige de » vous, lui répondit l'impérieux Fulbert: vous me garantirez la sécurité de ma » vie, de mes membres et de mes terres, et vous me prêterez secours envers » et contre tous, sauf la foi que vous devez au roi Robert: vous remettrez votre » château de Vendôme, si j'en ai besoin, entre les mains de mes fideles qui » vous en assureront la restitution; vous me ferez prêter hommage par ceux de » vos vassaux qui possedent des terres de mon église, et vous rendrez justice » sur les plaintes de mes chanoines et sur le maintien des coutumes de leurs

(1) Histoire généalogique des grands officiers de la couronne, tome 8, p. 722.

(2) Art de vérifier les dates, tome 2; Hist. de Vendôme, tome 1, p. 14.

» domaines. Si vous y consentez, je suis prêt à observer la convention conclue » avec vous ; si non, ne me fatiguez pas d'un voyage inutile. » Nous ne connaissons point la réponse de Renaud à cette lettre hautaine ; il est probable qu'il n'accepta pas des conditions aussi rigoureuses, et que cette querelle fut apaisée par l'intervention royale, car il ne paraît pas qu'elle ait eu d'autres suites (1).

Évêque de Paris et chancelier de France, Renaud dut faire peu de séjour dans nos contrées. Cependant son passage y fut marqué par des bienfaits. Nous avons dit ailleurs que les vastes étendues de terre laissées désertes par les nations gauloises sur leurs *marches* ou frontières, étaient tombées sous l'empire romain dans le domaine public, et avaient passé dans le fisc des rois de France. Les comtes s'en emparèrent, comme de toutes les propriétés fiscales, et ce fut une des principales sources de leur richesse et de leur puissance. Les descendants de nos grandes familles féodales possèdent encore des forêts qui sont les restes des anciennes marches gauloises. Je puis citer, dans nos contrées, celles de Marchenoir et de Fréteval, derniers débris du comté de Dunois, appartenant à l'illustre famille de Luynes. Depuis les concessions de l'évêque Sigefroi, la forêt de Gastines, sur les marches de la Touraine, était comprise entièrement dans le comté de Vendôme. J'ai parlé des tentatives que saint Aldric avait faites pour défricher et peupler ce désert, et j'ai montré comment l'anarchie avait détruit tout le fruit de ses travaux. Renaud, animé de l'esprit civilisateur du clergé de cette époque, voulut reprendre ces tentatives avortées et rendre à la culture ces solitudes envahies par les animaux sauvages. Il pensait, comme le dit Henri IV 500 ans plus tard, *qu'il valait mieux loger des hommes que des bestes.* Dans ces vues, il entreprit sur une grande échelle la colonisation de la Gastine Vendomoise (2). Au centre même de la forêt, dans un lieu nommé *Prunetum*, parce qu'il était couvert de ronces et de pruniers sauvages, il fonda un village qu'il appela la Ville-l'Évêque, *Villa episcopi,* mais qui a repris depuis son ancien nom de Prunay; il y attira des colons en leur donnant des maisons et des terres avec les instruments aratoires et les semences nécessaires pour les défrichements. D'autres villages furent créés à Monthodon, à Gastineau, à Houssay ; ce dernier lieu appelé d'abord le Puits-du-Cornouiller, *Puteus cornohoiel*, fut donné à un chevalier nommé Avesgaud, qui s'engagea à le défricher et y bâtit un manoir avec un *plessis* ou enceinte de branchages. Dans tous les villages qu'il fondait, le bon évêque construisait une église. Celle de Houssay qui paraît fort ancienne, et qui n'est éclairée que par de petites fenêtres très-évasées au dedans et étroites comme des meurtrières au dehors, pourrait être un reste de ces constructions

(1) *Fulberti epist.* 5 *et* 6. Dom Bouquet, tom. X. pag. 447. Les historiens se sont trompés sur l'interprétation de la lettre n° 6, en prenant l'évêque de Paris, Renaud, comte de Vendôme, pour un évêque de Chartres. La suscription de la lettre n° 5 porte seulement l'initiale R, mais elle ne peut avoir été écrite qu'à Renaud.

(2) M. S B. R. Collect. de dom Housseau, n° 205. *Notitia ex Cartul. Sanctæ Trinitatis.*

primitives. A Prunay regardé comme le centre de la colonisation, il fut établi un marché où les colons pouvaient venir échanger leurs denrées et se procurer les choses nécessaires à la vie. Le désert fut peuplé: de fertiles moissons remplacèrent les ronces et les broussailles, et c'est à ces défrîchements que le canton de Saint-Amand doit les belles cultures qui font aujourd'hui sa richesse.

L'évêque Renaud ne pouvait laisser de postérité. Ainsi la famille des premiers comtes de Vendôme qui avait jeté tant d'éclat à son origine, s'éteignit dès la seconde génération. De la descendance de Bouchard le Vénérable, il ne resta qu'une jeune fille née du fatal mariage d'Elisabeth avec Foulques Néra, malheureuse enfant, flétrie dès sa naissance par la condamnation de sa mère et repoussée par un père auquel sa vue reprochait un crime ou rappelait un déshonneur. Renaud recueillit sa nièce orpheline et la maria, loin de son pays natal, à Odon, second fils de Landry, comte de Nevers. Cet Odon, que Geoffroy-Martel appelait avec mépris *un certain Bourguignon* (1), était cependant d'une illustre naissance, car il avait pour mère Mathilde, fille d'Othon le Grand, comte de la Bourgogne transjurane.

Une notice authentique de l'abbaye de la Trinité atteste qu'Odon et Adèle eurent quatre fils (2). Les historiens s'accordent à leur en reconnaître trois, Bouchard, Foulques et Guy qui ont gouverné successivement le Vendomois, quoique le dernier ait été omis par l'abbé Simon dans la liste de nos comtes. Le quatrième mourut sans doute très-jeune, car aucun autre acte n'en fait mention. Voulant combler cette lacune, les auteurs de *l'Art de vérifier les dates* ont donné pour dernier fils à Adèle, Odon de Mondoubleau. Nous avons prouvé plus haut, par une charte incontestable, que cet Odon était fils d'Hugues Doubleau, fondateur de la forteresse qui prit son nom, et tout-à-fait étranger à la famille des comtes de Vendôme. L'abbé Simon a été plus loin; poussant jusqu'au bout les conséquences d'une première erreur, il a ajouté logiquement à la descendance d'Adèle, Hugues, l'archidiacre, frère d'Odon Doubleau, et il a encore accru cette famille de deux religieux du monastère de Vendôme, qu'il a regardés comme les frères d'Hugues l'archidiacre, parce qu'il a trouvé leurs noms à côté du sien, dans *l'acte de la vendition qui fut faite à ce monastère, au XIme siècle, de l'église et des terres de Cormenon.* Cette supposition est tout-à-fait dépourvue de fondement, car il est certain qu'Hugues et Odon Doubleau n'eurent pas d'autres frères qu'Hervé, cité dans la charte que nous avons rapportée à la fin de notre premier

(1) *Honorem Vindocinensem Bodoni cuidam Burgundioni pater meus Fulco cum filiâ suâ, sorore meâ Adelâ, contulerat* (Charte de Geoffroy Martel, en 1050).

(2) *Adelam Fulconis comitis filiam, neptem videlicet suam, defunctus præsul Rainaldus in vitâ suâ cuidam potenti longinquis momenti conjugio tradiderat, et ex illo potente quatuor filios habebat.* (M. S. B. R. Collect. de dom Housseau, n° 416 *Notitia ex Cartul. Sanctæ Trinitatis.*) Cette notice écrite au XIme siècle, donne les détails les plus authentiques et les plus précis sur la filiation et l'histoire de nos premiers comtes. J'y ai puisé presque tous les faits qui suivent.

livre. Si l'abbé Simon avait connu cet Hervé, il aurait donné huit fils à Adèle, au lieu de sept qu'il lui a libéralement attribués. Comme je n'ai pu retrouver l'acte de *rendition* dont il parle, il est difficile de préciser la cause de sa méprise; peut-être a-t-il été trompé par le titre de *frères* que les moines prenaient souvent dans les actes. Au reste les plus savants auteurs se sont tous obstinés à vouloir enter la famille des Doubleau sur celle des Bouchard; le père Anselme donne pour quatrième fils à notre comtesse, Hugues le Jeune, fils d'Odon de Mondoubleau et son successeur dans cette baronnie (1) : mais la vérité est que les actes authentiques ne nous font pas connaître d'autres enfants d'Adèle que les trois fils nommés ci-dessus.

Après la mort de l'évêque Renaud, Odon de Nevers et Adèle prirent d'abord possession du comté de Vendôme. Mais Foulques Néra se souvint de cette fille tant dédaignée, lorsqu'il la vit héritière d'une riche province, et lui demanda son fils aîné Bouchard pour l'élever auprès de lui, se chargeant de gouverner le comté au nom de cet enfant qu'il en investit du vivant même de ses parents. Adèle et son mari cédèrent à la force, et se retirèrent dans leurs possessions en Bourgogne, heureux de conserver au moins les droits de leurs fils sur leur légitime patrimoine. On a une charte de Foulques Néra, datée de Vendôme, la 35me année du roi Robert (1023), pour l'affranchissement d'un serf, et pendant un temps assez long, il y exerça seul toute l'autorité (2). Néanmoins, lorsque son petit-fils Bouchard eut atteint l'âge de la majorité fixé alors à quinze ans, il ne put se dispenser de lui remettre l'administration d'un fief qui lui appartenait par droit de naissance; mais en même temps il semble que, par de perfides conseils, il ait préparé les germes des troubles qui lui permirent bientôt d'intervenir encore dans les affaires du comté dont il ne s'était dessaisi qu'à regret.

Nous avons vu que la sollicitude bienfaisante de l'évêque Renaud avait fondé dans la forêt de Gastines des colonies agricoles qui avaient commencé le défrichement de ces vastes déserts. C'était ce que faisait le clergé partout où il avait des possessions; mais l'aristocratie guerrière avait des vues bien différentes. Quoique le bois n'eût alors presqu'aucune valeur, elle tenait à la conservation de ces forêts peuplées de bêtes fauves, où elle trouvait à satisfaire sa passion dominante, l'amour de la chasse, et elle ne voyait dans les défrichements que des empiétements sur ses jouissances. Lorsque Foulques Néra remit le comté de

(1) Odon de Mondoubleau périt assassiné vers 1054, en revenant d'un pélérinage à Rome. Il eut pour successeur son fils Hugues, qui fut surnommé le Jeune, pour le distinguer de son aïeul, le fondateur de la forteresse. Hugues l'archidiacre gouverna la baronnie pendant la minorité de son neveu. Toute cette filiation est clairement expliquée dans une charte du monastère de Saint-Vincent du Mans, de l'an 1070. (Dom Martène, *amplissima collectio*, tom 1er.

(2) Livre des serfs de Marmoutiers, publié par M. Salmon, n° 52. Il est probable que Bouchard commença à gouverner par lui-même en 1025, et qu'il était né par conséquent vers 1010, ce qui fixerait la date, du mariage d'Adèle en 1008 ou 1009; elle-même paraît être née peu de temps après le pélerinage de sa mère à Marmoutiers, en 990.

Vendôme entre les mains du jeune Bouchard, il eut soin de lui signaler, comme une dégradation de son fief, les travaux entrepris par son vénérable oncle pour améliorer l'état du pays et le sort de la population. Les forestiers, Salomon de Lavardin et Nihard de Montoire, qui voyaient avec peine les terres défrichées échapper à leur surveillance, vinrent à leur tour porter leurs plaintes. Ils conduisirent le jeune comte dans la forêt, et lui montrèrent les bois abattus et dévastés, les animaux sauvages fuyant devant la charrue, et des armées de laborieux pionniers travaillant à reculer les limites des cultures. Nihard surtout mit dans ses dénonciations un acharnement et une perfidie qui attachent encore à son nom, après huit siècles, l'expression de la haine populaire. Dans les environs de Montoire, l'épithète de *méchant Nihard* est demeurée synonime de menteur et de félon.

Bouillant et impétueux comme on l'est à vingt ans, Bouchard fut transporté de fureur à la vue de ces envahissements qu'on lui avait dépeints comme d'insolentes atteintes à ses droits et à son autorité. Il rassembla ses hommes d'armes et parcourut les nouvelles colonies, le fer et la flamme à la main, brûlant les maisons, détruisant les récoltes et chassant les cultivateurs (1). Mais dans tous les temps, même au moyen-âge, il a été dangereux pour les maîtres du pouvoir, de s'attaquer à des droits acquis. Les colons, poussés au désespoir, s'armèrent à leur tour, attaquèrent les soldats de Bouchard, les mirent en déroute, et soulevant par le récit de leurs griefs tous les habitants des campagnes, excitèrent contre l'imprudent suzerain une insurrection générale. Bouchard, faible et sans expérience, ne pouvait seul tenir tête à l'orage : il fut forcé d'appeler à son secours son aïeul, le redoutable comte d'Anjou. C'était là l'occasion sur laquelle Foulques Néra avait sans doute compté, et il se hâta de la mettre à profit. Par sa seule présence, les troubles furent appaisés dans le Vendomois; cependant il ne s'obstina point, par un stupide vandalisme, à expulser les colons de la forêt de Gastines : mais pour s'assurer de leur soumission, il donna en fief à des chevaliers une partie des nouveaux villages. L'ordre une fois rétabli, le pouvoir dont Bouchard avait si mal usé, ne lui fut pas rendu sans conditions. Foulques arrêta que le jeune comte partagerait l'autorité avec sa mère Adèle, et que tous deux tiendraient en fief leurs châteaux et leurs terres de son fils Geoffroy Martel. Cet arrangement fut sanctionné par l'assentiment du roi Henri Ier, seigneur suzerain des deux parties, et prit ainsi un caractère irrévocable.

Telle fut l'origine des liens féodaux qui rattachèrent le Vendomois à l'Anjou, dont il partagea depuis cette époque toutes les destinées. Par là, notre pays fut

(1) *Cùm venisset ad forestam de Guastino, videns eam pluribus in locis extirpatam et a multis invasoribus invasam, domos ab eis constructas incendit, et messes quas ibi seminaverant, ut erat justum, suos in usus colligi fecit.* (Charte notice de l'abbaye de la Trinité. Dom Housseau. n° 416).

violemment séparé de cette grande cité de Chartres à laquelle l'unissaient sa position géographique et les souvenirs de sa nationalité primitive. La religion seule qui n'obéit point aux caprices des hommes, maintint Vendôme dans la dépendance de l'évêché de Chartres, et cette antique métropole fut toujours pour le peuple Vendomois la véritable patrie, la patrie Chartraine, *patria Carnotensis*, comme l'appellent encore souvent les titres des XII[me] et XIII[me] siècles.

La perte de son indépendance ne fut pas le seul châtiment de Bouchard. Dans ces temps de passions violentes et de croyances sincères, les grandes fautes étaient toujours suivies de grands repentirs. Voulant expier les maux qu'il avait faits à son peuple, il s'embarqua pour un lointain pélerinage dont il ne devait pas revenir ; on ignora même toujours où et comment il avait péri : triste destinée d'un jeune imprudent qui expia, par un exil volontaire et une mort prématurée, sa confiance en de perfides conseils ! Son frère Foulques fut après lui comte de Vendôme aux mêmes conditions, et partagea d'abord l'autorité avec son père Odon et sa mère Adèle. On a une charte, de la fin de 1031 ou du commencement de 1032, par laquelle Odon, prenant le titre de comte, ratifie la donation faite à l'abbaye de Marmoutiers, par Salomon de Lavardin, et Gaultier, fils d'Hamelin de Langeais, de l'église de Saint-Médard ou Saint-Mars, dans la plaine de Courtiras, près Vendôme (1). Odon mourut à-peu-près à cette époque, et sa mort fut le signal de nouvelles dissensions. Adèle, veuve et sans protecteur, se vit méprisée par son fils qui, ne voulant plus d'un pouvoir partagé, osa la chasser de ce comté dont elle seule était la légitime héritière. La malheureuse mère alla, toute en pleurs, exposer ses griefs à son frère, Geoffroy Martel, devenu son suzerain. Elle implorait son secours, mais Geoffroy n'était pas homme à le donner gratuitement. Il exigea d'elle la cession des droits qu'elle avait conservés sur la moitié du comté de Vendôme, et prenant en main une cause qui désormais était la sienne, il somma Foulques de rendre cette moitié qu'il avait usurpée. Geoffroy Martel avait déjà su acquérir alors beaucoup de puissance et beaucoup de gloire. La place éminente qu'il occupe dans notre histoire, ne nous permet pas de rien laisser ignorer de sa vie si pleine de grands évènements, de brillants exploits et de vastes entreprises.

Ce fut d'abord au sud de la Loire qu'il signala son ambition et sa valeur. Guillaume III surnommé le Grand, comte de Poitiers et duc d'Aquitaine, était

(1) M. S. B. R. Cart. de dom Housseau, n° 85. La date de cette charte est fixée par celle de l'élection d'Albert, abbe de Marmoutiers qui y est nomme. Le comte Eudes ou Odon qui la signa, ne peut-être Eudes de Chartres et de Blois qui vivait à la même époque, car les comtes de Chartres n'avaient aucun droit de suzeraineté sur les terres du Vendômois. Nous ferons remarquer ici que les paroisses qui portent le nom de Saint-Mars sont très souvent consacrées à Saint-Medard; cela ne détruit en rien ce que nous avons dit au Livre 1[er] p. 13, de la signification de ce nom comme indicatif de limites. Le hameau de Saint-Mars lui-même est près de la limite des communes de Naveil et de Vendôme. Les moines de Marmoutiers possédaient déja Naveil depuis 832, par la donation du comte Troannus. Les derniers vestiges de l'église de Saint-Mars ont disparu, il y a peu d'années, pour démasquer une élégante maison de campagne.

mort en 1029, au monastère de Maillezais où il avait pris, dans ses derniers jours, l'habit religieux (1). Il laissait une veuve encore jeune, Agnès issue du noble sang des comtes de la Bourgogne transjurane qui avaient osé disputer le duché de Bourgogne au roi Robert. Guillaume avait épousé successivement trois femmes, et des fils étaient nés de toutes ces unions; Agnès elle-même en avait deux encore en bas âge, et après la mort de son mari, sa position devenait périlleuse en présence des enfants des premiers lits, qui pouvant manier l'épée et gouverner par eux-mêmes, avaient commencé par s'emparer de la succession paternelle (2). Elle sentait le besoin d'un appui; Geoffroy-Martel vint lui offrir celui d'un bras déjà éprouvé dans les combats. Quoiqu'il eût à peine vingt-six ans, son génie avait entrevu la puissante domination que devait former dans l'avenir l'Anjou uni à l'Aquitaine, et tous ses efforts tendirent dès-lors à préparer cette union qui devait se réaliser cent ans plus tard, sous le sceptre de ses héritiers, les Plantagenet, maîtres de l'Angleterre et de la moitié de la France. D'aussi grands intérêts peuvent seuls expliquer le mariage d'Agnès avec Geoffroy, plus jeune qu'elle de cinq à six ans, et neveu de son premier mari, ce qui rendait ce lien incestueux aux yeux de l'Église et des peuples (3).

Guillaume IV, fils de la première femme de Guillaume le Grand, lui avait succédé comme duc d'Aquitaine, et refusait de céder à Agnès la Saintonge dont la possession lui avait été assurée, sans doute à titre de douaire (4). Geoffroy se chargea de faire valoir les droits de la veuve; mais ses ressources étaient bien faibles pour déclarer la guerre à un des plus puissants suzerains de la France féodale; il n'avait encore aucun domaine qui lui appartînt en propre, et son père, Foulques Nèra, refusait par jalousie de l'aider dans ses projets

(1) *Pridie kal. februarii*, 31 janvier 1028. Chron. de Saint-Maixent. Cette date répond à 1029, l'année commençant alors à Pâques.

(2) Guillaume le Grand avait épousé en premières noces Almodis, veuve de Bozon, comte de la Marche; il en eut Guillaume qui lui succéda comme duc d'Aquitaine. Sa seconde femme fut Brisca, sœur de Sanche, duc de Gascogne; d'elle naquit Eudes auquel le duché de Gascogne échut après la mort de Sanche, son oncle maternel. Enfin il épousa en troisièmes noces Agnès, fille d'Othon, comte de Bourgogne; ce mariage était antérieur à l'année 1018, car on trouve le nom d'Agnès associé, dès cette époque, dans une charte, à celui de Guillaume. Ce duc que l'on regardait comme un roi, dit Adhémar de Chabannes, méritait bien le titre de Grand; les rois d'Espagne, de Navarre, de Danemarck et d'Angleterre lui envoyaient tous les ans des ambassadeurs; les papes le respectaient comme un des plus puissants princes de la chrétienté, et les peuples de l'Italie voulurent l'avoir pour souverain.

(3) *Gaufridus Martellus Agnetem comitissam Pictavensem duxit incesto conjugio.* 1032. (Chron. du mont Saint Michel). On croit qu'Hildegarde, mère de Geoffroy, était sœur de Guillaume le Grand; c'est la seule manière d'expliquer la proche parenté que les contemporains lui attribuent avec Agnès.

(4) Il est difficile de déterminer avec précision l'origine des prétentions de Geoffroy Martel sur la Saintonge. Son père l'avait tenue en fief de Guillaume le Grand, suivant Adhémar de Chabannes; mais elle lui avait été retirée. Ce qu'il y a de certain, c'est que Geoffroy ne commença à réclamer la Saintonge qu'après son mariage; que dans plusieurs chartes Agnès prend le titre de comtesse de cette province; qu'après s'être séparée de son mari, elle s'y retira comme dans un bien qui lui était propre; enfin, qu'après la mort de Geoffroy, les comtes d'Anjou, ses héritiers, ne purent empêcher la Saintonge de retourner aux enfants d'Agnès. Toutes ces raisons m'ont fait penser qu'il ne la possédait que du chef de sa femme.

de conquêtes. Sans se décourager, il leva sa bannière et appela autour de lui tous les aventuriers qui voudraient s'associer à ses périls et à sa fortune ; on le savait brave et généreux ; les écuyers qui voulaient gagner leurs éperons, les chevaliers pauvres qui aspiraient à la richesse et aux honneurs, accoururent en foule sous ses drapeaux. Le vaillant Lisois de Bazouges commandait sous ses ordres cette petite troupe pleine d'ardeur et de courage. Elle s'avança hardiment dans le Poitou, brûla les faubourgs de Poitiers, et se trouva le 20 septembre 1033 près de Moncontour, en présence de l'armée du duc d'Aquitaine. Geoffroy fit des prodiges de valeur et remporta une victoire complète; le duc lui-même resta prisonnier entre ses mains. On croit que ce fut dans cette occasion que le surnom de *Martel* lui fut décerné par ses compagnons d'armes témoins de la force irrésistible avec laquelle il écrasait ses ennemis (1).

Une seule victoire avait rendu Geoffroy maître de l'Aquitaine; il y fit reconnaître comme héritiers légitimes du duché les deux fils d'Agnès, et exerça en leur nom toute l'autorité en qualité de tuteur. Quant à la Saintonge, il la retint comme lui étant légitimement acquise. Ce fut au milieu de ces triomphes que sa sœur Adèle, chassée de Vendôme par un fils ingrat, vint lui porter ses plaintes et lui offrit la cession de ses droits. Geoffroy-Martel signifia aussitôt à Foulques qu'il eût à lui abandonner la portion du comté qui avait appartenu à sa mère ; mais le jeune insensé, au lieu d'obéir à ces ordres, ne craignit pas de braver le vainqueur de l'Aquitaine en faisant des préparatifs de guerre et en dévastant les terres dont la possession lui était contestée (2). Martel voulut avoir sur le champ raison de cette insulte ; il marcha rapidement sur Vendôme avec son armée victorieuse, et Foulques osa l'attendre à une lieue en avant de la ville, sur la route de Tours, dans la plaine d'Huisseau. Mais son audace ne se soutint pas en présence du danger ; au premier choc, ses soldats prirent la fuite ; lui-même leur en donna l'exemple et franchit, sans s'arrêter, les limites de son comté, pour aller chercher un refuge à la cour du roi Henri Ier, n'ayant gagné à sa folle entreprise que le surnom d'Oison, *Anserulus*, sous lequel il est connu dans l'histoire. Le même jour, Martel entra dans le château de Vendôme dont les portes lui furent ouvertes sans résistance, et confisqua à son profit le comté que son neveu avait si mal défendu. Un an auparavant, simple chevalier, il n'avait encore que des espérances, et maître maintenant du Vendomois et de l'Aquitaine, il ne voyait pas dans le royaume de France un seigneur plus puissant que lui.

(1) 1033. *XII Kal. octobris, captus est Willelmus, Pictavorum comes, à Gaufrido, filio Fulconis.* (Chron. de Saint-Florent de Saumur). La chronique de Saint-Maixent dit que cet événement eut lieu la 4me année après la mort de Guillaume le Grand, ce qui répond à l'année 1033, Guillaume étant mort en 1029. Je ne sais sur quel fondement les auteurs de l'Art de vérifier les dates placent ce fait en 1034.

(2) *Sed nec sic quidem correxit iste malitiam suam ; quinetiam, construxit adversus eumdem dominum et avunculum suum munitiones et castra, gravibusque molestiis honoris partem quam de matre ejus comparaverat impugnabat.* (Charte notice de l'abbaye de la Trinité citée ci-dessus).

Le comté de Vendôme n'était certainement pas la partie la plus importante de ses vastes possessions ; ce fut pourtant celle qu'il choisit pour y fixer sa demeure. Plusieurs motifs peuvent expliquer cette préférence. D'abord ce comté était sa conquête, son domaine personnel ; il y commandait sans partage, tandis qu'il n'exerçait dans l'Aquitaine qu'une autorité précaire au nom des fils d'Agnès. Mais il céda peut-être moins à ces raisons politiques qu'à l'influence de la fausse position où son mariage l'avait placé ; les deux époux rougirent sans doute d'étaler leur union incestueuse aux yeux des anciens sujets de Guillaume ; ils aimèrent mieux la cacher dans un pays où ils étaient étrangers et où le scandale pouvait se dissimuler plus facilement. Quoiqu'il en soit, une fois sa résolution prise, Martel s'occupa avant tout de se fortifier dans sa nouvelle demeure. Il releva les remparts du vieux château de Vendôme, et ce qui reste de l'enceinte et des tours du côté du sud doit être considéré comme son ouvrage. Mais la construction à laquelle il apporta le plus de soin, fut celle du donjon connu sous le nom de la *tour de Poitiers*, et qui subsiste encore dans un état de conservation presque complet. Ce donjon, par le caractère tout spécial de ses distributions intérieures, est un des monuments les plus curieux que nous ait laissés le moyen-âge. Ce n'est point une tour de défense comme on en voit tant dans les châteaux ruinés. C'est une geole construite avec un art infernal pour être la plus affreuse comme la plus sûre des prisons. La tour a trois étages ; adossée au mur d'enceinte du château, elle forme un demi cercle en saillie sur la ligne des remparts, et cette espèce de cylindre est coupé intérieurement par un carré d'épaisses murailles qui s'arrête au-dessous de l'étage supérieur. Dans les vides qui existent entre les côtés du carré et l'enceinte arrondie du mur extérieur on avait pratiqué les cachots destinés à loger les prisonniers. Ces loges sont parfaitement conservées ; il y en a trois à chaque étage ; elles ont 1 mètre 50 c. de hauteur, et leur longueur est d'un mètre 80 c., sur une largeur de 50 c. ; ce sont, comme on voit, les dimensions d'un tombeau ; pratiquées dans l'épaisseur de la muraille, elles n'avaient d'autre ouverture qu'une porte étroite et basse, communiquant avec une salle qui occupait le milieu du carré. Cette salle elle-même, au premier étage, ne recevait l'air ni le jour par aucun côté ; on y entrait par un couloir percé dans le mur d'enceinte de la forteresse, et fermé de deux portes dont la dernière s'ouvrait sur les bâtiments intérieurs du château aujourd'hui démolis. La distribution du second étage était la même ; seulement la salle intérieure recevait un peu de jour par un soupirail ouvert sur un étroit couloir communiquant avec le chemin de ronde qui couronnait les remparts. A son extrémité opposée, ce couloir aboutissait à un escalier de pierre par lequel on descendait jusqu'à l'entrée de la salle. Le même escalier conduisait à l'étage supérieur qui n'était plus une prison ; là on entrait dans une grande salle voûtée, éclairée par deux fenêtres

étroites au dehors, mais très-évasées au dedans, avec une vaste cheminée à manteau sculpté et des bancs de pierre dans les larges embrasures des fenêtres, d'où le seigneur pouvait contempler à son aise le magnifique paysage qu'on découvre de ce point élevé, tandis que ses captifs gémissaient sous ses pieds dans leurs ténébreux sépulcres. Le donjon se termine par une plate-forme ornée de machicoulis sculptés avec une sorte d'élégance. De là on aperçoit, d'un côté la tour de Fréteval, de l'autre les châteaux de Lavardin et de Montoire, et la tombelle de Trôo; c'est un horizon de dix lieues qui embrasse la riante vallée du Loir, les plaines de la Beauce et les collines boisées du Perche. La hauteur totale de la tour est d'environ 20 mètres; on n'y peut pénétrer aujourd'hui qu'à l'aide d'une échelle, par une ouverture percée dans la muraille, au niveau de l'étage inférieur, et fermée d'une double porte : une des cellules contient le dépôt des poudres de la garnison, qui ne saurait être plus sûrement enfermé.

Il est difficile de comprendre comment un être humain pouvait vivre dans ces affreux cachots; le malheureux Guillaume, comte de Poitiers et duc d'Aquitaine, pris à la bataille de Moncontour, en fut probablement le premier habitant; il y resta trois ans, et en sortit dans un tel état qu'il mourut, comme nous le verrons plus tard, presqu'aussitôt après avoir recouvré sa liberté. On prétend que le nom de *tour de Poitiers* fut donné par Geoffroy Martel à ce donjon en l'honneur de son épouse Agnès; il me semble plus naturel d'y voir un souvenir de l'infortuné comte pour qui, selon toute apparence, cette formidable prison fut construite (1).

Geoffroy Martel s'établit dans le château de Vendôme dès qu'il en eut fait la conquête et y passa, avec Agnès, l'hiver de 1033 à 1034. La plupart de nos historiens l'ont représenté comme le tyran de sa femme qu'il avait, disent-ils, contrainte de l'épouser après avoir tué son premier mari. Ces écrivains ont sans doute confondu Guillaume le Grand, qui mourut paisiblement dans l'abbaye de Maillezais, avec son fils Guillaume IV, vaincu par Martel à Moncontour. Nous avons vu dans quelles circonstances Agnès consentit à donner sa main au fils du comte d'Anjou, et Geoffroy respecta toujours la femme à qui il devait l'origine de sa haute fortune. Par une exception rare à l'époque féodale, dans toutes les chartes émanées de lui, le nom d'Agnès paraît à côté du sien, et ceux qui avaient à lui demander quelque grâce, ne manquaient point d'adresser en même temps leurs suppliques à la comtesse, car on savait qu'il l'admettait au partage du pouvoir et ne faisait rien d'important sans la consulter; nous trouverons à

(1) Le donjon, les tours et la vieille enceinte du château de Vendôme, avaient été vendus nationalement dans la révolution. En 1819, le propriétaire avait résolu de les démolir. M. le comte de Beaumont, alors sous-préfet, racheta ces belles ruines de ses propres deniers, et en fit don à la ville de Vendôme. Sa généreuse intervention a conservé au pays un monument auquel se rattachent les plus grands souvenirs de son histoire, et à la science archéologique un des plus précieux modèles de l'architecture intérieure des temps féodaux.

chaque pas, dans la suite de son histoire, des preuves de cette déférence qui ne se démentit jamais. Cependant on ne saurait dire qu'Agnès ait été heureuse : animée d'une piété sincère, elle sentait vivement la réprobation dont les lois religieuses frappaient l'union qu'elle avait contractée, et les remords de sa conscience ne lui laissaient point de repos ; ces remords firent le tourment de sa vie, et sa constante préoccupation fut d'expier sa faute par de bonnes œuvres et de pieuses libéralités.

Dans la nuit du premier dimanche de carême, 1034, ces pénibles pensées, ravivées par l'approche des jours saints, tenaient les deux époux éveillés : ils se levèrent, s'approchèrent d'une fenêtre, et promenèrent leurs regards distraits, à la clarté douteuse du crépuscule, sur les prairies marécageuses qui s'étendaient au pied du château. Tout-à-coup une traînée lumineuse semble sortir d'un nuage, éclaire un moment l'horizon, et se dirigeant vers la terre, plonge et s'éteint dans le bassin d'une petite fontaine qui jaillissait au milieu des prés. Agnès et Martel crurent d'abord être dupes d'une illusion ; mais trois fois de suite le même phénomène se reproduit à leurs yeux, et trois langues de feu viennent successivement tomber dans la fontaine miraculeuse. Vivement frappés de ce spectacle, les deux époux mettent en commun leurs émotions et leurs craintes, et s'accordent à considérer cette merveilleuse apparition comme un avertissement du ciel. Le lendemain, dès le point du jour, la foule des vassaux était rassemblée dans la grande salle du château, pour s'incliner devant ses nouveaux maîtres, et tous se rangeaient avec respect devant l'évêque de Chartres, Théodoric, qui était venu saluer à Vendôme l'illustre diocésain que la victoire lui avait donné. Agnès et Martel virent dans la présence du vénérable prélat un nouveau gage de l'intervention de la Providence : ils s'empressèrent de lui raconter le miracle de la nuit, et lui demandèrent ce qu'ils devaient faire pour répondre aux vues que Dieu semblait manifester sur eux. L'évêque répondit qu'avant tout, il fallait implorer au pied des autels les lumières de l'Esprit Saint. Le comte et la comtesse descendirent donc de la montagne, suivis de toute leur cour, et vinrent à l'église paroissiale de Saint-Martin où une messe solennelle fut célébrée en leur présence. Après le divin sacrifice, l'évêque, comme inspiré de Dieu, leur déclara qu'ils devaient bâtir un monastère au lieu même où l'apparition s'était montrée, et le consacrer à la Sainte-Trinité représentée par les trois langues de feu qui avaient brillé successivement dans l'espace. Geoffroy Martel embrassa cette pensée avec enthousiasme ; il voulut s'occuper sur-le-champ de la mettre à exécution, et il fut décidé que l'autel de l'église qu'on allait construire serait élevé sur l'emplacement même de la fontaine où les traits enflammés s'étaient éteints (1).

(1) Ce récit est traduit presque littéralement du chap. 9, p. 29, des *Gestes des comtes d'Anjou*. Je dois dire que son authenticité repose uniquement sur le témoignage de cet auteur du XIIme siècle. Aucune charte n'en

Dès la seconde semaine du carême, on rédigea les actes d'acquisition du terrain sur lequel le monastère devait être bâti. Ce terrain était une prairie marécageuse, coupée par un petit bras du Loir qui coule aujourd'hui sous terre, et qui rejoint le bras principal à l'entrée de la rue Guesnault. Un moulin existait sur ce cours d'eau dans l'endroit où il traverse le jardin actuel du presbytère. Les deux portions de la prairie qu'il séparait s'appelaient Quincé et Villepris. La portion au nord du cours d'eau comprenait l'emplacement de l'église, des rues et des cours qui l'environnent, de la chapelle de N.-D. de pitié renfermée aujourd'hui dans la maison de madame de Sourdis, et des greniers de l'abbaye jusqu'à la place d'Armes. Dans la portion au sud étaient les cloîtres et les jardins du monastère qui sont devenus une caserne de cavalerie. Archambaud, prévôt de Vendôme, possédait la première partie qui relevait du fief d'un seigneur nommé Leudonius; Geoffroy acheta le terrain au prix de 15 livres de monnaies poitevines, et la vente fut ratifiée par le seigneur, avec amende de 5 livres d'or et de 100 marcs d'argent contre ceux qui contreviendraient aux conditions stipulées. La seconde portion appartenait à Erfréde le Roux et à Yves le Doyen; les seigneurs du fief étaient Ingelbaut le Breton, riche vendomois, dont le nom se retrouve dans beaucoup d'autres chartes du même temps, et Landry, sire de Beaugency, dont la domination s'étendait sur tout le faubourg Saint-Bienheuré. Yves le Doyen eut 2 marcs d'argent, et Erfréde qui était le principal propriétaire, 15 marcs d'argent et 7 muids de seigle, en se réservant 12 deniers de cens pour le moulin, et 6 pour l'écluse. Les historiens ne sont pas d'accord sur l'époque à laquelle fut commencée la construction du monastère de la Trinité. Les uns fixent la date de 1030, les autres celle de 1032; il est clair que les travaux ne purent précéder l'acquisition du terrain, et que par conséquent ils commencèrent au plutôt en 1034 (1).

Geoffroy fit bâtir d'abord les cloîtres pour loger les moines, et une petite chapelle pour célébrer provisoirement l'office divin. Ce fut seulement après l'installation des religieux tirés de l'abbaye de Marmoutiers, qu'on s'occupa d'élever les magnifiques et colossales constructions de l'église et du clocher. Les richesses

fait mention, pas même celle de la fondation de la Trinité, ce qui prouve qu'on n'attacha pas une grande importance au miracle des trois langues de feu. Il est probable cependant qu'il y a dans cette légende un fond de vérité; on n'y trouve rien qui ne soit conforme à l'esprit du temps, et l'apparition s'explique d'une manière très-naturelle par les lueurs phosphorescentes qui sont si communes dans les marais et qu'on voit ordinairement disparaître dans les lieux bas, dans les sources ou les fondrières. Toutes les fois qu'on a travaillé à l'autel de la Trinité, on a trouvé au-dessous le terrain imprégné d'eau, et dans les grandes inondations, l'eau suinte entre les dalles, derrière le chœur.

(1) Je ne connais ces deux chartes que par l'analyse que l'abbé Simon en a donnée; la première portait le n° 50 dans le cartulaire de la Trinité; l'autre était datée de la seconde semaine de carême de l'an 1035; mais comme l'année commençait alors à Pâques, cette date répond à la même époque de 1034, selon notre manière de compter. Dans la suite de cet ouvrage, quand un cas semblable se présentera, je mettrai deux dates, dont la première indiquera l'ancienne chronologie, et la seconde, celle que nous suivons aujourd'hui.

de l'Aquitaine, dont Geoffroy pouvait disposer, expliquent comment il trouva des ressources pour exécuter ces travaux immenses que bien peu de souverains pourraient maintenant entreprendre et qui auraient toujours été au-dessus des forces d'un simple comte de Vendôme. Le payement des terrains fait en monnaies poitevines, montre assez l'origine de son opulence. Le petit sanctuaire primitif fut consacré dès 1035 ; il servit d'église au monastère jusqu'en 1040, et devint ensuite la chapelle de l'infirmerie, puis la sacristie de l'église abbatiale (1). Par un singulier rapprochement avec sa destination première, on en a fait aujourd'hui l'infirmerie régimentaire de la garnison. Les cloîtres et les salles de l'abbaye ont été convertis en écuries. Dans leur dégradation actuelle, on peut encore admirer les belles voûtes de la vaste salle du chapitre, les faisceaux de colonnes qui les soutiennent, et les vestiges des peintures à fresque dont les murs étaient partout couverts. Geoffroy Martel consacra toute l'année 1034 à ces nobles et paisibles travaux. Mais dès la fin de l'année suivante, il se trouva impliqué dans deux guerres qui lui furent également funestes.

Avesgand, évêque du Mans, mourut en 1035, au retour d'un pèlerinage à Jérusalem, et Gervais, fils d'Aimon, seigneur de Château-du-Loir, fut élu pour lui succéder. Depuis près d'un siècle les évêques du Mans étaient en guerre avec les comtes de cette province ; c'était une querelle de famille, car ces prélats appartenaient tous à la maison des seigneurs de Bellême, voisins et ennemis naturels des comtes du Mans. Gervais était neveu d'Avesgand par sa mère Hildegarde de Bellême, et continua les traditions hostiles de ses prédécesseurs. Dès son avénement, il se mit en opposition déclarée avec Herbert Bacon, qui gouvernait le comté comme tuteur du jeune Hugues, fils du comte Herbert Eveille-chien ; ayant soulevé le peuple contre lui, il le chassa de la ville du Mans, le fit prisonnier, l'enferma dans un couvent et s'empara seul de toute l'autorité sous le nom du jeune Hugues qui était son filleul, et qu'il prétendait avoir sauvé des pièges d'un tuteur infidèle. Dès le commencement de cette guerre, les deux partis avaient sollicité l'appui de Geoffroy Martel et l'évêque lui avait même offert de se recommander à lui en se plaçant sous sa protection ; mais Geoffroy se défiant de la sincérité de ces offres, s'était prononcé pour Herbert Bacon. Vainqueur de son rival, l'évêque Gervais voulut se venger du dédain avec lequel ses propositions avaient été accueillies, et envahit le bas Vendomois, ancienne possession de l'église du Mans (2).

Loin de pouvoir attaquer, Geoffroy Martel était à peine alors en état de se défendre, car il avait en même temps un ennemi plus redoutable dans son propre père. Foulques Néra n'avait pu voir sans jalousie l'agrandissement si rapide de son fils ; la conquête du Vendomois que lui-même aurait voulu

(1) *Historiæ cardinalis abbatiæ Sanctæ Trinitatis compendium. M. S. B. R.* Fonds St-Germain. port. 583, n.° 77.

(2) *Acta episcop. Cenoman. c.* 31.

s'approprier, acheva d'aigrir ses ressentiments, et une circonstance futile en apparence les fit éclater. Nous avons déjà dit que Foulques alliait aux passions brutales des barons du moyen-âge, une sorte de dévotion superstitieuse à laquelle il semblait s'abandonner par accès. En 1009, il avait fait un premier pèlerinage à Jérusalem où, dans l'ardeur de son zèle, il arracha avec ses dents un morceau de la pierre du saint sépulcre. Depuis cette époque il avait fondé plusieurs abbayes, et vers 1030, il voulut en bâtir une à Angers, sous l'invocation de saint Nicolas. Mais sa piété avait toujours quelque chose de barbare, et son caractère effrayait ceux même qu'il avait l'intention de protéger. Voulant peupler son nouveau monastère, il avait fait venir des moines de Marmoutiers, sous la conduite d'un saint abbé nommé Baudry, qui bientôt épouvanté de sa violence, s'enfuit dans un désert pour lui échapper plus sûrement. Foulques demanda au couvent de Marmoutiers un autre abbé, et on lui envoya un moine nommé Regnauld, originaire de Vendôme, et non moins distingué par sa science que par ses vertus. Geoffroy Martel commençait alors la construction de son abbaye de la Trinité. Il fit proposer en secret à Regnauld de venir diriger cette belle entreprise, car le bon religieux passait pour être habile en architecture, et c'est probablement par lui que fut tracé le plan du superbe monument dont nous admirons aujourd'hui les restes. En consentant à vivre sous les lois du redoutable Foulques, Regnauld avait fait acte d'obéissance envers son supérieur ; mais il ne put résister à la perspective de l'heureuse existence qu'on lui offrait dans sa patrie, sous la protection de la douce et pieuse Adèle et d'un jeune comte non moins généreux que brave. S'échappant d'Angers comme son prédécesseur, il se rendit à Vendôme et fut le premier abbé du monastère de la Trinité, dont les cloîtres venaient d'être achevés. Cette nouvelle évasion jeta Foulques Néra dans un transport de fureur ; il ne garda plus aucun ménagement, et chassa tous les moines du couvent de Saint-Nicolas, en leur recommandant de retourner au plus vite à Marmoutiers d'où ils étaient venus, ce qu'ils firent avec joie, heureux de sortir à ce prix des mains de leur farouche protecteur. En même temps cet outrage ranima les rancunes qu'il nourrissait contre son fils, et les porta à un tel degré d'exaspération qu'il lui déclara immédiatement la guerre (1).

Ainsi, attaqué de toutes parts, Geoffroy Martel fut frappé d'un nouveau malheur; il se cassa la cuisse et languit sur un lit de douleurs dans le château de Vendôme, pendant plusieurs mois, tandisque ses ennemis ravageaient librement ses états et le

(1) Charte notice de l'abbaye de Saint-Nicolas d'Angers. Cette charte porte qu'après avoir chassé les moines de Marmoutiers, Foulques demanda à Walter, abbé de Saint-Aubin d'Angers, des religieux et un prieur nommé Hilduin pour repeupler son monastère; la charte ajoute que ce nouveau prieur fut sacré le jour de la Nativité de la Vierge, 8 septembre 1033; mais d'un autre côté, il est certain que Walter ne fut élu abbé de Saint-Aubin qu'en 1036. Cette dernière date est beaucoup plus probable; elle s'accorde avec l'époque de la guerre de Foulques contre son fils, et avec la fondation de la Trinité dont les cloîtres commencés en 1034, ne purent être habitables que vers la fin de 1035.

menaçaient jusques dans la forteresse devenue son dernier asile. Réduit à cette extrémité, il fut contraint d'abaisser son orgueil et de s'humilier devant tous ses adversaires. Il traita avec l'évêque Gervais, le reconnut comme maître du Maine, et lui abandonna une grande partie des fiefs du bas Vendemois (1). Des conditions plus dures encore lui furent imposées par son père ; si l'on en croit Guillaume de Malmesbury, ce fut avec une selle sur le dos qu'il implora à genoux le pardon de l'implacable Foulques Néra. Te voilà donc enfin vaincu, lui cria le terrible comte d'Anjou, en lui mettant le pied sur la gorge ! — Oui, répondit Martel, vaincu par mon père, jamais par un autre. C'est le mot sublime du Cid de Corneille, sortant dès le XIme siècle de la bouche d'un chevalier français (2).

La charte notice de l'abbaye de la Trinité qui fait seule connaître la véritable cause des échecs de Geoffroy Martel, révèle en même temps, de la part de Nihard de Montoire, un trait de fourberie bien digne du caractère que la tradition populaire lui attribue. Lorsque Martel gissait dans le château de Vendôme comme le lion blessé dans son antre, Nihard se présenta devant lui : « Je sais, dit-il, » que vous êtes forcé de céder une partie de votre seigneurie à vos ennemis ; » mais je vous suis trop fidèlement attaché pour que rien puisse me séparer de » vous. Proposez donc a l'évêque Gervais de lui abandonner mon fief : je refuserai » de lui prêter le serment d'allégeance, je me défendrai dans mon château et je » vous le conserverai pour des temps meilleurs, sans qu'on puisse vous accuser » de mauvaise foi. » Martel loua beaucoup la fidélité de son vassal, et promit de suivre ses conseils ; mais en sortant de Vendôme, le traître alla trouver l'evêque du Mans, et lui dit qu'il avait appris que Martel avait l'intention de lui céder une partie du fief de Montoire : « Je pourrais m'y refuser, ajouta-t-il, » mais si vous voulez ajouter à mes possessions quelques terres dans la forêt » de Gastines, je passerai volontiers sous votre dépendance. » Le marché se conclut secrétement : Geoffroy abusé par de perfides promesses céda à Gervais le fief de Nihard, et fut très-étonné de se voir pris au mot par son fidèle vassal. Nous verrons que dans la suite, Nihard sut encore trahir à son profit le nouveau maître qu'il s'était donné.

Tous ces événements se passèrent de 1035 à 1036. Vers la fin de cette

(1) Ch. Notice de l'abbaye de la Trinite. B. R. Cart. de dom Housseau, n° 431. *Quandù pacem fecit Goffridus comes cum Gervasio episcopo, post invaletudinem illam quâ, ex fracturâ caseiæ, apud Vindocinum decubaerat, coactus est donare illi aliqua hominum suorum casamenta, hoc est Salomonis de Lavarizuo et aliorum quorumdam, eo quod idem Gervasius rebus comitis multis impedimentis obstaret, videns illum occupatum ex dissensione paternâ.*

(2) Les auteurs de *l'Art de vérifier les dates* se sont trompes en plaçant cette guerre en 1039. Une pièce authentique en fixe la date en 1036. Une noble dame du Vendômois, nommee Hersinde, presenta en 1037 à Geoffroy Martel et à Agnès une supplique pour implorer leur protection contre l'evêque du Mans, Gervais, qui lui avait enleve son fief : « Je t'ai deja porte ma plainte, dit-elle à Geoffroy, mais tu étais alors occupé de la colère de ton père, et tu n'as pu me secourir. » B. R. Cart. de dom Housseau, n° 435. Les chroniques de Saint Florent de Saumur et de Saint-Maurice d'Angers, assignent aussi la date de 1036 à la guerre de Martel contre son père et l'appellent une guerre plus que civile. *Bellum plus quam civile.*

dernière année, Martel réconcilié avec son père, était au château de Saumur où il confirma une charte en faveur de l'abbaye de St-Maur-de-Glannefeuil (1). Le malheur avait abattu sa fierté; son mariage incestueux et la guerre parricide qu'il venait de soutenir avec si peu de succès, lui avaient aliéné l'opinion des peuples. La fondation d'une abbaye ne suffisait pas à effacer de pareilles taches; pour les faire oublier, il fallait une de ces grandes expiations que l'esprit du temps imposait aux coupables illustres. Martel le comprit et résolut d'aller en pélerinage à Rome, au tombeau des Saints Apôtres. Il laissa Agnès dans le château de Vendôme, en lui confiant l'administration de ses états, et partit pour l'Italie, où il dut arriver au commencement de l'année 1037.

Son étonnement fut grand sans doute de trouver la chaire de saint Pierre occupée par un enfant de quinze ans, qu'on appelait Benoît IX. Cet enfant était le fils du pape Jean, mort en 1033, et qui, duc et sénateur de Rome, avait lui-même succédé à son frère Benoît VIII; ainsi cette famille se transmettait la tiare comme un héritage. Les parents du jeune Benoît et quelques cardinaux gouvernaient l'église en son nom, tandisque des factions ennemies se partageaient la ville et dévastaient les campagnes. Geoffroy n'en déposa pas moins sur l'autel de saint Pierre l'acte de donation, qu'il faisait au saint siège, de son abbaye de la Trinité, et obtint pour elle toutes les promesses de priviléges et d'immunités qu'il lui plut de demander. Ce devoir une fois accompli, il songea à se signaler par quelque exploit digne d'un chevalier chrétien, et il n'eut pas loin à aller pour trouver l'occasion que cherchait son courage. Les Sarrasins, depuis leur établissement dans le nord de l'Afrique, avaient fait des incursions continuelles en Sicile, et s'étaient successivement emparés de toutes les positions importantes de cette île qui appartenait à l'empereur d'Orient, en vertu du traité de partage conclu entre Charlemagne et l'impératrice Irène. En 1036 la discorde s'introduisit parmi ces féroces conquérants; ils se livrèrent entre eux des combats acharnés et usèrent, dans ces luttes intestines, les forces qui les avaient rendus si redoutables. Michel le Paphlagonien qui règnait alors à Constantinople, jugea l'occasion favorable pour recouvrer cette belle portion de son empire. Georges Maniacès, que nos vieux auteurs nomment le *capitan Maniaque*, commandait pour lui dans l'Italie méridionale; ayant reçu des renforts d'Orient, il appela tous les guerriers chrétiens à se réunir sous sa bannière pour combattre les infidèles. Les chevaliers Normands qui étaient venus en Italie comme pélerins, et qui s'étaient déjà signalés en défendant les côtes de la Calabre contre les musulmans, accoururent en foule à cette croisade. Geoffroy Martel se joignit à eux, et c'est probablement pour cette raison que son nom a été confondu, par les historiens Byzantins, avec ceux des vaillants fils de Tancréde de Haute-

(1) Archives d'Anjou, par M. Marchegay, p. 320, n° 61.

ville (1). Secondées par ces braves auxiliaires, les troupes grecques débarquèrent en Sicile, et furent partout victorieuses. En 1038 l'île était presqu'entièrement reconquise, et l'étendart de la croix flottait sur toutes ses villes rendues à leur légitime souverain.

Au milieu de tant de héros, Geoffroy s'était distingué par ses hauts faits. L'empereur reconnaissant, dit une ancienne chronique de la Trinité, lui fit offrir la main d'une princesse de son sang et une large part de ses trésors (2). Le comte refusa modestement la première proposition. Alors on étala devant lui des reliquaires étincelants de pierreries, des vases précieux, des monceaux d'or. Comme il hésitait à faire un choix entre tant de richesses, un grec se pencha à son oreille, et lui désignant un petit morceau de cristal confondu avec des diamants d'un haut prix : Voilà, lui dit-il, le trésor le plus inestimable ; là est une larme que Jésus-Christ lui-même versa sur le tombeau de Lazare, et qu'un ange recueillit au moment où elle s'échappait de l'œil du Sauveur du monde. A ces mots Geoffroy ne balança plus, et de tout ce qu'on lui offrait, il ne voulut accepter que le précieux cristal et un bras de saint Georges. Chargé de ces merveilleuses reliques, il reprit aussitôt le chemin de la France, mais il n'était pas au bout de ses épreuves : il avait à peine fait une journée de marche lorsque les Grecs, désespérés d'avoir perdu la sainte larme, coururent après lui et le supplièrent de la rendre, lui offrant en échange toutes les richesses qu'il pourrait désirer. Geoffroy n'en sentit que mieux la valeur de sa conquête, et insensible aux supplications comme aux menaces, il hâta son voyage, pressé de déposer en lieu sûr son précieux fardeau.

Tels sont les faits rapportés par la légende, et quoi qu'en aient dit l'abbé Thiers et Mabillon lui-même, on ne saurait nier qu'il n'y ait dans ce récit des vérités mêlées à beaucoup de détails inexacts (3). Le voyage de Martel en Italie, à l'é-

(1) Cedrenus, Zonare, Galfridus de Malat, apud Muratori. Scriptores rerum Italicarum, tom. V. Curopalats fixe la date de 1038 pour la reprise de la Sicile.

(2) Cette chronique a été imprimée au XVIIme siècle, sous le titre suivant : *Histoire véritable de la sainte Larme que notre Seigneur pleura sur le Lazare. Comme et par qui elle fut apportée au monastère de la Sainte-Trinité de Vendôme. Ensemble plusieurs beaux et insignes miracles arrivés depuis 630 ans qu'elle a été miraculeusement conservée en ce saint lieu. Vendôme, chez Sébastien Hyp, imprimeur du Roi et de son Altesse, avec approbation des supérieurs.* Dans cet opuscule, le voyage de Martel en Italie est placé de 1040 à 1042, date évidemment fausse, comme l'a très bien démontré l'abbé Thiers.

(3) *Dissertation sur la sainte Larme de Vendôme, par J.-B Thiers, docteur en théologie, et curé de Vibraye.* Dans cette dissertation, l'abbé Thiers a combattu victorieusement l'authenticité de la Sainte Larme comme relique. Le célèbre Mabillon lui a répondu par une brochure intitulée : *Lettre d'un bénédictin à Mgr. l'évêque de Blois.* 1700. Mais ce savant religieux n'a pas même essayé de défendre l'authenticité de la relique ; il s'est borné à soutenir la bonne foi des moines de Vendôme et l'ancienneté de leur possession qui remontait à Geoffroy Martel. Sur ces deux points il avait parfaitement raison contre l'abbé Thiers ; seulement effrayé des arguments historiques opposés par son adversaire à la chronique traditionnelle de l'abbaye, il a eu le tort d'abandonner cette tradition pour y substituer une autre hypothèse beaucoup moins vraisemblable.

poque que nous assignons est prouvé par la mention qui en est faite dans la charte de fondation de la Trinité, datée de 1040, où il est dit que Geoffroy se rendit à Rome, qu'il déposa sur l'autel de saint Pierre le don qu'il fit de ce monastère, en toute propriété, à la sainte église romaine, et que cette donation fut confirmée et acceptée par les papes Benoît et Clément II. Le premier ne peut être que Benoît IX, qui régna de 1033 à 1038 ; le second fut intronisé à la fin de 1046, et nous verrons que Geoffroy fit en effet un second voyage à Rome à cette date. Voici maintenant une seconde preuve qui ne me paraît pas moins concluante. Il est avéré que l'église collégiale du château de Vendôme fut fondée par Agnès, pendant un long voyage de Geoffroy Martel, et que Geoffroy, à son retour, y déposa le bras de saint Georges, précieuse relique dont l'église a pris son nom ; or le collége des chanoines de Saint-Georges existait dès 1040, puisqu'un d'eux assista à la dédicace de l'église de la Trinité. Le voyage de Geoffroy avait donc précédé cette époque, et on ne peut le placer qu'en 1037, car des faits et des actes authentiques prouvent son séjour en France dans toutes les autres années de 1030 à 1040. D'ailleurs cette date fait coïncider son voyage avec l'expédition de Georges Maniacès contre les Sarrazins de la Sicile, et justifie la part que la légende lui attribue dans la défaite des infidèles. Enfin Geoffroy lui-même avait pris soin de constater la vérité de cette légende, en faisant représenter en relief toute l'histoire de la sainte larme sur le monument élevé dans le chœur de l'église de la Trinité, pour renfermer le précieux reliquaire. Ce monument ne pouvait avoir été construit que de son temps et par ses ordres, car on y voyait les statues, de grandeur naturelle, des enfants d'Agnès de Poitiers, et lui seul avait pu placer dans l'église de l'abbaye ces personnages tout-à-fait étrangers au Vendomois.

Le monument de la sainte larme ne nous est plus connu que par le dessin que Mabillon en a donné ; c'est une perte à jamais regrettable pour les arts et pour l'histoire. Il avait traversé intact les mauvais jours de la révolution. On l'a détruit à l'époque du rétablissement du culte pour donner du jour au chœur de l'église ; il n'en reste que la base dont la place est marquée dans le bas-côté, à droite du chœur, par d'assez mauvaises sculptures du XVIme siècle, accompagnées d'inscriptions grecques et latines qui rappellent l'histoire du Lazare.

Avant que le vandalisme moderne eût anéanti l'œuvre pieuse du moyen-âge, la relique était déposée dans une armoire fermée par des portes de cuivre doré, sous une arcade couverte de magnifiques sculptures. Au-dessus des portes un grand bas relief semi-circulaire, où l'on ne comptait pas moins de 18 figures, représentait la résurrection du Lazare ; un ange recueillait dans une fiole la larme tombée de l'œil de Jésus-Christ, et la donnait à Marie-Madelaine placée un peu au-dessous du Sauveur. Dans un petit cintre au-dessus de ce bas

relief, plusieurs compartiments semblaient figurer les miracles opérés par la sainte larme ; on y voyait des aveugles guéris, vertu spécialement attribuée à cette relique. Les deux colonnes qui soutenaient l'arcade à droite représentaient, dans leurs chapiteaux sculptés, un bois et un rocher au-dessus duquel planaient des anges, et plus loin deux femmes dont une tenait une fiole ; c'étaient Madelaine et Marthe dans le désert, avec la sainte larme à la main. Un grand cintre couronnait l'édifice, et c'est là que, dans quatre compartiments, Geoffroy avait fait sculpter sa propre histoire. Dans le premier, on voyait un homme assis, tenant une épée, et à côté de lui, sur une table, plusieurs reliquaires : il mettait la main sur l'un d'eux, et une tête penchée vers son oreille semblait lui glisser un avis secret : une princesse, la tête couverte d'un voile et d'une couronne, était debout à côté de la table, avec plusieurs personnages en costume oriental. Dans le second compartiment, des cavaliers conduisaient un cheval chargé d'un coffre en forme de reliquaire ; d'autres cavaliers paraissaient leur barrer le chemin, et l'un d'eux tenait à la main une coupe : l'offre et le refus se lisaient dans l'expression naïve des figures. Dans le troisième, les cavaliers arrivaient devant le portail d'une abbaye ; un évêque ou un abbé portant la crosse et la mitre, les attendait sur le senil avec son clergé, et le chef des pèlerins, mettant pied à terre, lui offrait une châsse carrée qu'il tenait entre ses mains. Le quatrième représentait l'intérieur d'une église : Geoffroy et Agnès placés aux deux côtés de l'autel, y déposaient le reliquaire que l'évêque ou l'abbé semblait bénir ; derrière eux, un homme tirait la corde pour sonner les cloches : le clocher reproduisait assez bien la forme de celui de la Trinité, tel que nous le voyons encore aujourd'hui, et le reste du dessin architectural était peut-être la représentation exacte du portail primitif qui n'existe plus. Il me semble que cette histoire gravée sur la pierre par celui qui en fut le héros, porte en elle-même un caractère d'incontestable véracité (1).

De retour à Vendôme après sa pieuse expédition, Geoffroy trouva un nouvel édifice commencé dans l'enceinte du château. Pendant son absence, la comtesse Agnès, fatiguée de descendre chaque jour la pente escarpée de la montagne pour aller entendre la messe à la paroisse de Saint-Martin, s'était décidée à fonder une église dans le château même, avec un collége de prêtres pour la desservir ; il n'y avait existé jusques-là qu'un oratoire qu'on appelait l'*ourouer le comte*, et qui servit de sacristie à l'église fondée par Agnes. Geoffroy approuva cette

(1) Mabillon a donné, de ces figures, une explication différente ; mais l'interprétation que nous avons adoptée est celle que la tradition avait consacrée dans l'abbaye, et il nous paraît impossible de voir autre chose dans ces sculptures, en les examinant sans prévention. Ainsi dans les 4 statuettes qui représentent Geoffroy Martel, Mabillon a vu tantôt un empereur, tantôt un simple chevalier ; deux d'entre elles avaient la tête cassée lorsqu'il les a fait dessiner ; mais l'identité parfaite du costume montre qu'elles représentaient toutes le même personnage qui paraît dans le troisième compartiment, la tête nue, vêtu d'une robe courte et d'un manteau avec une aumônière, costume caractéristique des chevaliers pèlerins.

fondation, et faisant le partage des reliques qu'il avait rapportées de son voyage, il donna la sainte larme à son monastère de la Trinité, et le bras de s[t]. Georges à l'église collégiale qui prit le nom de ce glorieux patron des chevaliers (1).

D'après les dessins qui nous ont conservé le souvenir de la collégiale de Saint-Georges, l'architecture en était massive et très-sobre d'ornements : le clocher en pierre, de forme carrée, était surmonté d'une flèche en bois : mais les comtes de Vendôme et les princes de la maison de Bourbon s'étaient plu à embellir de siècle en siecle l'intérieur de l'église qui renfermait leurs sépultures de famille. Ce monument auquel se rattachaient tant de souvenirs, depuis Geoffroy Martel jusqu'à Henri IV, depuis Agnes de Poitiers jusqu'à Jeanne d'Albret, a été entièrement détruit par la révolution de 1792 ; il n'en reste que des pans de murs en ruines autour desquels on a planté un jardin anglais. A Courtiras, pres de la route du Mans, on peut voir des chapitaux sculptés qui proviennent de ses débris et qui servent de bornes à un chemin rural.

Geoffroy ne se contenta pas de bâtir une église : il dota le nouveau chapitre avec une libéralité de prince. Après lui avoir donné des terres et des domaines dans diverses parties du Vendomois, il y annexa l'ancienne abbaye de Saint-Georges-du-Bois avec toutes ses possessions. Fondée au VI[me] siècle sur la lisière de la forêt de Gastines par le roi Childebert et la reine Ultrogothe, cette abbaye, après avoir été plusieurs fois détruite et relevée, était tombée tout-à-fait en ruines pendant les invasions des Normands et l'anarchie du X[me] siècle. Geoffroy rebâtit les vieux cloîtres et éleva la magnifique chapelle dont on peut admirer encore les voûtes élégantes et hardies, soutenues par des colonnes à chapiteaux richement sculptés ; ces constructions, dont le caractère se rapproche déjà du grand style architectural du XII[me] siècle, datent probablement des dernières années de la vie du fondateur, de 1050 à 1060 (2).

(1) *Calendrier historique et chronologique de l'église collégiale de Saint-Georges de Vendôme.*

Sous ce titre bizarre, le chanoine Du Bellay a écrit vers 1665, l'histoire du chapitre dont il était membre. Il avait à sa disposition le chartrier de la collégiale et a pu nous conserver ainsi la connaissance de documents qui sont maintenant tout-à fait perdus. Le père Sirmond avait fixé à l'annee 1047 la date de la fondation de l'église collégiale de Vendôme; c'était une suite de l'opinion adoptee par Mabillon et d'autres auteurs, que Geoffroy n'avait fait de voyage à Rome qu'en 1046. Le chanoine Du Bellay cite un acte inséré au cartulaire du chapitre, f° 99, et duquel il resulte qu'un chanoine de Saint-Georges avait assisté à la dedicace de la Trinité en 1040; la fondation était donc antérieure à cette époque. Je dois la communication de cette histoire manuscrite à l'obligeance de M. Gendron, maire de Vendôme, qui en est possesseur.

(2) Le monastère de Saint-Georges est situé près du bourg de Saint-Martin-des-Bois à 2 kilomètres de Montoire; il formait une paroisse séparée sous le nom de Saint-Pierre-du-Bois. Vendus en 1792, les bâtiments du couvent sont devenus la propriété d'un descendant de la noble famille des Querhoënt, derniers seigneurs de Montoire et ont passé récemment dans d'autres mains. La nef de l'église a été abattue ; il n'est resté que le chœur dont on a fait une chapelle où sont les tombes du dernier possesseur et de ses parents. Cet édifice, précieux débris d'un des monuments les plus remarquables de la grande époque de Geoffroy Martel, est dans un fâcheux état de dégradation; ses murs sont tapissés d'une mousse verdatre, et l'eau de pluie filtrant à travers les voûtes, tombe sur les dalles du sanctuaire ; on voit encore quelques vestiges des anciens cloîtres dans les bâtiments d'habitation et surtout dans la vaste pièce qui sert de cuisine.

Geoffroy plaça aussi sous la dépendance du chapitre de Saint-Georges la petite église de Saint-Pierre-la-Motte à Vendôme. Les chanoines furent logés au pied du château, dans l'étroit espace qui sépare la montagne de la rivière du Loir. Les maisons qu'ils habitaient y formèrent une rue qu'on nomma la rue Fermée ou *Ferme*, parce qu'elle était fermée à chaque bout par une porte flanquée de deux grosses tours que d'épaisses murailles reliaient aux fortifications de la citadelle. Au milieu de cette rue, un pont étroit communiquait avec la ville ; c'était de là que, par un sentier rude et sinueux, l'on montait à une poterne qui donnait entrée dans le château, et dont la place est encore marquée par un petit pavillon carré ; les rampes en pente douce qui y conduisent aujourd'hui sont l'œuvre des derniers ducs de Vendôme. Le pont, souvent démoli et reconstruit, était connu dans le siècle dernier sous le nom de *pont-neuf ;* il était détruit depuis longtemps à l'époque de la révolution. On y arrivait en passant sous l'arche massive d'une vieille porte fortifiée qui existe encore. A côté de cette arche était la prison de la ville, dont les bâtiments ont servi à cet usage jusqu'aux premières années de la restauration ; ils ont été ensuite affectés à l'établissement des écoles primaires de filles qui viennent d'être transférées dans un autre local. Le moulin situé dans l'île du Loir qui est près de l'extrémité occidentale de la rue Ferme appartenait au chapitre et portait le nom de Saint-Georges ainsi que le pont et la porte fortifiée qui donnaient entrée dans la ville de ce côté ; ce pont nouvellement reconstruit est aujourd'hui celui de l'hôtel de ville ; nous en avons donné le dessin dans notre frontispice. Le chapitre de Vendôme avait pour armoiries une croix rouge sur un fond d'argent ; c'était la croix de Saint-Georges qui fut plus tard celle des Templiers.

En exposant leur vie dans de lointains pèlerinages, avec une foi ardente, les barons du moyen-âge en rapportaient souvent quelques inspirations de justice et d'humanité. Lorsque Geoffroy Martel revint de Rome, le malheureux comte de Poitiers gémissait toujours dans le donjon de Vendôme. Sa fidèle épouse, Eustachie de Montreuil-Bellay avait vendu tout ce qu'elle possédait, même ses joyaux et ses robes, pour rassembler une grosse rançon, et toutes les églises de l'Aquitaine avaient voulu y contribuer par des dons volontaires ; mais Geoffroy s'était montré jusqu'alors inexorable ; ni les offres, ni les supplications n'avaient pu le fléchir. Au retour de son voyage, il consentit tout-à-coup à délivrer son captif et à lui rendre les vastes états qu'il lui avait enlevés, en se réservant seulement la Saintonge dont il se croyait légitime possesseur. Guillaume sortit de son cachot au mois de mars 1038 ; son frère Eudes, duc de Gascogne, vint le recevoir avec toute la noblesse de la province, à la frontière de l'Aquitaine, et le premier usage qu'il fit de sa liberté, fut de signer une charte en faveur de l'abbaye de Saint-Jean-d'Angély ; mais trois ans de séjour dans l'affreuse prison que nous avons décrite, avaient tari en lui les sources de la vie ; il expira peu

de jours après, sans laisser de postérité, et la date de la charte que nous venons de citer est à la fois celle de sa délivrance et de sa mort. Martel se crut alors relevé de son serment, et revendiqua de nouveau l'Aquitaine pour les fils d'Agnès. Eudes, duc de Gascogne, leur aîné, essaya vainement de faire valoir ses droits, il fut tué au commencement de 1039, en assiégeant le château de Mauzé dans l'Aunis. Ainsi les fils d'Agnès restèrent les seuls descendants de Guillaume le Grand, et recueillirent sans obstacle l'héritage entier de sa puissante domination, depuis la Loire jusqu'aux Pyrénées.

La même année, Foulques Néra, toujours bourrelé de remords, entreprit un nouveau pèlerinage en Palestine ; ce fut dans ce voyage qu'il se fit traîner sur une claye et battre de verges à travers les rues de Jérusalem, en criant au peuple : priez pour le traître et parjure Foulques Néra ! En partant, il avait confié à son fils l'administration de ses états, et Martel commença dès-lors à y commander en souverain. Un des premiers actes de son gouvernement fut de donner la seigneurie et le château d'Amboise à son fidèle compagnon d'armes Lisois, en lui faisant épouser l'héritière de ces riches domaines.

Cependant on travaillait toujours à la construction de l'abbaye de la Trinité avec une activité que dut seconder efficacement la riche rançon du comte de Poitiers. Déjà la superbe flèche du clocher s'élançait dans les airs. Ce monument colossal se dresse, isolé de l'église, sur une place en avant du portail. Sa hauteur n'est pas moindre de 80 mètres ; Geoffroy avait voulu que du fond de la vallée il dominât le donjon du château bâti au sommet de la montagne. Carrée à sa base, octogone à partir du tiers de son élévation, cette énorme masse est couronnée par une flèche en pierre, haute de 30 mètres, et qui se termine par un globe surmonté d'une croix. Les proportions de l'édifice sont admirables ; sa légèreté et son élégance égalent sa grandeur et sa solidité ; il passe successivement et par gradations de la forme la plus massive à la plus élancée ; mais l'art a si habilement ménagé les transitions, que tout semble coulé d'un seul jet, et que l'œil le plus attentif distingue à peine, dans l'harmonie de l'ensemble, la diversité des détails. L'escalier intérieur ne monte pas plus haut que 30 à 35 mètres ; il s'arrête à une vaste salle carrée qu'éclairent deux fenêtres accouplées sur chaque face ; cette salle est occupée par l'échafaudage qui porte les cloches ; elle n'est séparée que par un plancher en bois d'une autre salle octogone flanquée extérieurement de quatre clochetons à jour et que recouvre, à une hauteur immense, le dôme conique de la flèche. Ce clocher est une des œuvres les plus merveilleuses que nous ait léguées l'architecture du XIme siècle dont il reste si peu de monuments complets. Le temps et les hommes n'ont pu l'ébranler, et huit siècles ont passé sur ses parois noircies sans en avoir détaché une pierre, sans avoir même altéré les ornements sculptés qui les décorent. Il n'était donné qu'au feu du ciel d'entamer cette masse indestructible ; le 2 mai 1818, le

tonnerre frappa le sommet de la flèche et en abattit environ 10 mètres. On s'empressa de relever la partie renversée, mais en diminuant un peu la hauteur par la difficulté de maintenir les proportions hardies de la construction primitive. Ce petit travail de notre siècle n'a pas trente ans de date et menace déjà ruine : il faudra le refaire si l'on ne veut pas qu'il soit balayé par quelqu'une de ces tempêtes dont les efforts se brisent depuis huit cents ans sur l'œuvre de Geoffroy Martel.

Au commencement de l'année 1040, les travaux de l'église abbatiale étaient assez avancés pour qu'on pût y célébrer l'office divin. Geoffroy pria l'évêque de Chartres d'en faire la dédicace le jour de la fête de la Sainte Trinité qui, cette année là, tombait au 31 mai. Pour cette grande solennité, l'illustre comte avait convoqué à Vendôme ses nombreux vassaux et tous les seigneurs qui avaient avec lui des relations d'amitié, de voisinage ou de dépendance féodale. Une immense procession, toute resplendissante de l'éclat des cierges, des riches ornements du clergé et des somptueuses parures des seigneurs et des nobles dames, sortit des cloitres de l'abbaye et se dirigea vers le temple consacré au plus grand mystere du christianisme. A la suite des longues files de religieux qui priaient les mains jointes et les yeux baissés, l'abbé Regnaud, accompagné des abbés de 23 grands monasteres, s'avançait heureux et fier d'avoir vu terminer ce magnifique chef-d'œuvre de l'art chrétien, exécuté sous sa direction, et qui devait être à jamais la gloire de sa ville natale. Dans les rangs pressés du clergé, on voyait étinceler les mitres et les crosses d'or de l'archevêque de Tours, des évêques de Chartres, d'Angers, de Poitiers, de Saintes, d'Angoulême, d'Albi, et de l'évêque du Mans, Gervais, naguères le plus cruel ennemi de Martel. Geoffroy lui-même venait ensuite, ayant à ses côtés sa noble épouse Agnès, comtesse de Poitiers et veuve de Guillaume le Grand, que suivaient ses deux fils dont l'un était déja duc d'Aquitaine et l'un des plus puissants suzerains du royaume de France. Sur leurs pas marchait l'élite de la chevalerie du Vendomois, de l'Aquitaine, du Blaisois et de l'Anjou. Dans cette brillante assemblée on remarquait Landry sire de Beaugency, Hervé vicomte de Blois, Emery de Rancogne, Geoffroy de Preuilly, Thibaut de Blaizon, Josselin de Sainte-Maure, Pierre de Chemillé, Ingelbaut le Breton, Lisois d'Amboise, Salomon de Lavardin, le traître Nihard de Montoire reconcilié avec son seigneur, Hildebert de la Roche-Mahaut, Constantin de Melle, Guillaume Chabot, Guillaume de Parthenay, Albéric de la Ferté-Avrain, Hardouin des Roches, Nivelon de Fréteval, Guillaume de Château-du-Loir, frère de l'évêque Gervais, et beaucoup d'autres dont les noms moins connus sont étrangers à notre pays (1).

Une foule immense était accourue de toutes les contrées environnantes.

(1) Tous ces noms sont inscrits dans la charte authentique de la fondation de l'abbaye.

L'affluence fut telle, que pour fournir aux besoins de cette multitude, il s'établit spontanément un marché dans l'espace libre qui séparait l'abbaye de la ville et qui est aujourd'hui la place d'Armes. Dans la suite, comme le même concours de peuple se renouvela tous les ans à l'anniversaire de la dédicace, ce marché temporaire devint une foire qui durait quinze jours, dont les trois premiers étaient francs ; tous les profits de cette foire appartenaient à l'abbaye, ses officiers y maintenaient seuls la police, et y avaient droit de justice haute et basse.

Après la cérémonie, on dressa, dans les vastes salles du monastère, des tables somptueuses dont la comtesse fit les honneurs à ses nobles hôtes ; mais Geoffroy Martel voulut manger avec les religieux et partager leur frugal repas. Ce jour-là même, l'évêque de Chartres, Théodoric, avec l'assentiment de son chapitre, signa une charte qui déclarait indépendant de l'autorité épiscopale, le nouveau monastère dont lui-même, par une inspiration divine, avait conseillé l'érection. Par cette charte, Théodoric renonçait, pour lui et ses successeurs, à tous les droits qu'il pouvait avoir, en qualité d'évêque, sur l'abbaye et les églises qui en dépendraient à l'avenir. L'acte fut lu à haute voix en présence du clergé et du peuple, et déposé sur l'autel (1). L'archevêque de Tours l'approuva par une déclaration à laquelle adhérèrent les évêques présents.

La charte de fondation fut en même temps rédigée et signée par tous les personnages qui avaient assisté à la dédicace (2). Geoffroy et Agnès y déclaraient qu'ils avaient fondé ce monastère par le conseil et avec l'assentiment de l'évêque de Chartres, et qu'ils en avaient fait don en toute propriété au prince des apôtres et à la sainte église romaine, afin qu'il restât toujours dans la main et

(1) *Privilegium Theodorici, carnotensis episcopi.* Inventaire des chartes de la Trinité, f° 2, v°. Cet inventaire qui appartient à M. Leroy-Buffereau, propriétaire à Vendôme, a été rédigé en 1501 ; il forme un volume in-f° contenant 207 feuillets dont plusieurs sont restés en blanc. Les principales chartes y sont analysées avec soin ; quelques-unes ont été copiées intégralement ; la plupart ne sont indiquées que par une courte notice. C'est un relevé qui paraît très-complet, et rien ne peut mieux suppléer à la perte si regrettable du cartulaire original. Les chartes y sont classées par ordre de matières, et selon qu'elles se rapportent à tel ou tel prieuré, à tel ou tel bénéfice claustral, classification gênante pour les recherches historiques. A la suite de presque tous les articles, il y a des additions d'une écriture différente qui paraît être du XVIIme siècle. Le volume se termine par une table alphabétique écrite d'une main moderne. J'aurai souvent occasion de citer ce précieux manuscrit.

(2) *Charta fundationis monasterii sanctissimæ Trinitatis.* Invent. des ch. de la Trinité, f° 2, r°. On connaît plusieurs exemplaires de la charte de fondation de la Trinité, et tous présentent des différences notables. Celui qui est analysé dans l'inventaire de 1501 me paraît être le plus ancien, d'abord parce qu'il est le plus court, en second lieu parcequ'il ne contient pas l'état des possessions de l'abbaye qu'on trouve dans tous les autres; enfin, parcequ'il ne parle point des priviléges que les papes lui accordèrent plus tard. L'authenticité de toutes ces chartes a été attaquée avec un zèle amer et un talent remarquable dans un mémoire composé par le savant théologien Launoi contre les bénédictins de Vendôme, au sujet d'un procès soutenu pour le maintien de leurs priviléges devant le parlement de Paris. Ce *factum* a été publié en un vol. in-12, sous le titre de : *Inquisitio in chartam fundationis et privilegia Vindocinensis monasterii.* Pour répondre à toutes les objections de Launoi, il faudrait une longue discussion qui ne peut trouver place ici, mais qui sera insérée dans un recueil raisonné des pièces justificatives de cette histoire, que je me propose de publier si les amis du pays et de la science veulent bien me continuer leurs encouragements.

en la puissance du souverain pontife, et qu'il relevât du Saint-Siège directement et sans intermédiaire. « Nous voulons, ajoutaient-ils, que cette abbaye ne soit » sujette à aucune domination séculière, qu'elle soit exempte de toute taxe, » redevance ou exaction, que l'abbé ait seul droit de justice sur son monastère » ainsi que sur les terres et les hommes qui en dépendent. S'il s'élève une » contestation entre l'abbé et le seigneur du pays, ou entre les hommes de » l'abbaye et ceux du seigneur, qu'elle soit jugée dans la cour de l'abbé ; et si » quelqu'un de nos successeurs, dans le comté de Vendôme, ose attenter à cette » fondation et aux privilèges qui y sont attachés, qu'il soit déchu de sa dignité » et condamné, envers l'abbaye, à une amende de 100 livres d'or. » Par le même acte, il fut statué que les religieux éliraient librement leur abbé dans le sein même de la congrégation, et que s'il ne se trouvait parmi eux aucun sujet digne de ce poste éminent, ils devraient, avec le conseil de trois abbés du voisinage, demander un supérieur à Cluny, à Marmoutiers ou à quelqu'autre monastère renommé. L'abbé une fois élu pouvait se faire sacrer par tel évêque qu'il lui plaisait de choisir ; mais les religieux devaient d'abord donner avis de l'élection à la cour de Rome, afin qu'elle fût confirmée par le pape ou annullée si elle n'était pas reconnue régulière. Pour maintenir dans toute leur force les liens étroits qui rattachaient l'abbaye au Saint-Siège, l'abbé devait aller tous les ans lui-même à Rome, ou y envoyer un délégué pour offrir son hommage au souverain pontife, et payer, en signe de vassalité, un cens de 12 sols d'or destinés à l'entretien des lampes qui brûlaient devant le corps de saint Pierre. Du reste, l'abbaye était si complètement exempte de toute juridiction ecclésiastique, que les légats du pape eux-mêmes, s'ils s'y présentaient, devaient y être accueillis avec honneur, mais n'y pouvaient rien réformer ou ordonner sans en référer au chef suprême de l'Église.

Tous ces privilèges extraordinaires, sanctionnés par le pape et l'évêque diocésain, furent en outre confirmés par le roi de France Henri Ier, qui, en qualité de suzerain, les valida de son autorité. D'après la rapide analyse que nous en avons donnée, on peut se faire une idée de la haute position des abbés de Vendôme placés dans l'ordre religieux comme dans l'ordre politique au-dessus de tous les pouvoirs, mis en dehors de la hiérarchie sociale, et ne reconnaissant d'autre juge et d'autre supérieur sur la terre que le vicaire de Jésus-Christ. Souverains électifs, ils gouvernaient leurs nombreux sujets sans contrôle, jugeaient dans leurs propres causes sans appel, et ne devaient compte de l'exercice de leur autorité qu'à Dieu et au pontife de Rome, dont trois cents lieues les séparaient. Dans nos sociétés modernes, courbées sous le joug uniforme d'une légalité qui est la même pour tous, nous avons peine à comprendre l'existence de ces grandes institutions monastiques que créa le moyen-âge, et dont l'abbaye de la Trinité offre un des plus remarquables exemples, espèces

de républiques indépendantes qui, soustraites aux lois comme aux charges de l'état, conservaient une liberté absolue au milieu de la hiérarchie de servages dont se composait le régime féodal, et sans autre moyen de défense que l'arme mystique de l'excommunication, bravaient les rois sur leurs trônes et les barons dans leurs forteresses, contraignant l'orgueil des princes et la violence des guerriers à s'humilier devant la force morale de la religion et de la conscience.

Pour consolider l'établissement grandiose qu'il venait de créer, Geoffroy Martel le pourvut, dès l'origine, de biens considérables, et ce fut encore aux dépens de la forêt de Gastines qu'il forma en grande partie la dotation territoriale du nouveau monastère. Nous avons raconté les vicissitudes qu'avaient subies les colonies agricoles fondées par l'évêque Renaud dans ces vastes solitudes, et nous avons vu qu'après les ravages exercés par Bouchard le Jeune, Foulques Néra avait soumis les colons au joug de la hiérarchie féodale, en donnant leurs villages en fiefs à des chevaliers. Ces investitures n'avaient jamais été régulièrement limitées, et les colons avaient continué de prendre arbitrairement sur la forêt tout ce qu'ils pouvaient lui enlever par l'extension des défrichements. Geoffroy, dès les premières années de son établissement dans le comté, se fit rendre compte de cet état de choses et procéda avec les forestiers Salomon de Lavardin et Nihard de Montoire, à une nouvelle vérification des titres de chaque possesseur. Tous les anciens habitants du pays furent rassemblés pour une enquête générale dans laquelle on les somma de déclarer, sous serment, quels étaient les défrichements opérés du temps de l'évêque Renaud, et ceux qu'on avait indument entrepris depuis cette époque. Le comte fit jurer aux déclarants qu'ils ne dissimuleraient rien de ce qui lui appartenait, mais qu'ils ne feraient en même temps aucun tort aux droits d'autrui. Par suite de cette enquête, toutes les terres pour lesquelles les détenteurs ne purent justifier d'une légitime possession, furent données à l'abbaye de la Trinité (1).

Les colons ne furent point pour cela dépossédés de leurs champs, mais ils furent soumis à l'autorité des religieux devenus leurs seigneurs. Cette autorité, comme nous l'avons déjà dit, était beaucoup plus douce et plus éclairée que celle des seigneurs laïques. Les vassaux de la Trinité sutout, trouvèrent de grands avantages dans les privilèges de cette abbaye. Participant à toutes ses immunités, ils étaient à l'abri des exactions qui pesaient sur le reste de la population rurale ; le gouvernement des abbés était en général sage et paternel ; la justice se rendait dans leurs cours, avec équité et à peu de frais ; toujours attentifs à protéger leurs sujets, ils les défendaient contre les vexations des hommes puissants et les brigandages des gens de guerre. Dans les temps de calamités, ils venaient au secours des cultivateurs, les nourrissaient dans les

(1) Charte extraite du cartulaire de la Trinité, n° 388, et citée par l'abbé Simon : histoire de Vendôme, tome 2, p. 21.

famines et les soignaient dans les épidémies. L'infirmier et l'aumônier du couvent avaient la charge spéciale de parcourir les villages, de s'informer des besoins, de secourir les pauvres et de soulager les malades. Aussi la condition des vassaux de l'abbaye était-elle réellement préférable à celle des hommes libres d'une classe inférieure, et c'est pourquoi l'on trouve, à cette époque, tant de chartes par lesquelles ces hommes, renonçant à une liberté onéreuse, se constituaient volontairement serfs d'un monastère. Pour cela, ils se présentaient dans l'église de l'abbaye, ayant au cou une corde dont ils remettaient le bout dans la main de l'abbé, en signe de sujétion, et ils déposaient sur l'autel l'acte d'asservissement. L'abbé Simon cite plusieurs chartes extraites du cartulaire de la Trinité, et où l'on voit des hommes et des femmes libres se donner à l'abbaye, eux et leur postérité avec tout ce qu'ils possédaient, sous la seule condition qu'on leur assurerait, pendant leur vie, le vêtement et la nourriture comme aux autres serfs de l'église (1).

Ne soyons donc point étonnés si la population accueillit avec reconnaissance les mesures prises par Geoffroy Martel, pour mettre la plupart des colonies de la forêt de Gastines sous la dépendance de l'abbaye de la Trinité. C'était le meilleur moyen d'achever l'œuvre de civilisation et de défrîchement commencée par les évêques du Mans, et continuée par le prélat Renaud. Dans ce but, on fonda plusieurs prieurés sur divers points de ce vaste territoire. Nous avons déjà expliqué ce que c'était que les prieurés, chefs-lieux des exploitations rurales dont se composaient les domaines ecclésiastiques : ce sont ces établissements qui ont porté la culture jusqu'au fond des vieilles forêts de la Gaule : beaucoup de nos villages et même de nos villes doivent leur existence à un prieuré. L'abbaye de la Trinité en créa cinq dans les parties de la forêt qui lui furent attribuées, un à Prunay, dans la colonie fondée par Renaud, sous le nom de la Ville-l'Évêque, un à Houssay, un à Monthodon, un aux Hermittes, un à Villedieu. Outre ces grands domaines, Geoffroy lui avait donné la moitié des droits de pacage dans l'étendue entière de la forêt, et toute la cire qui pouvait y être recueillie, pour le luminaire de l'église (2).

(1) Histoire de Vendôme, tome 2, p. 37 à 48.

(2) Charte de la fondation de la Trinité.(Launoi *inquis. in privil. monast. S^{tae} Trinitatis.* p. 1). Launoi cite trois exemplaires de cette charte; le premier avait été produit par les bénédictins de Vendôme, dans un procès qu'ils soutenaient devant le parlement; le second venait du prieuré d'Évières près d'Angers; le troisième avait été copié dans le chartrier de la Trinité par le savant oratorien Jérôme Vignier. Tous ces exemplaires différaient dans quelques détails, et surtout dans l'énonciation des biens du monastère; celui du prieuré d'Évières était naturellement plus complet en ce qui concernait l'Anjou. Quoiqu'ils portassent tous la date de 1040, ils avaient été évidemment rédigés après coup, probablement vers 1050, car ils faisaient mention de la bulle du pape Clément II, qui est de 1047, et de plusieurs donations postérieures à cette époque. L'abbé Simon regardait comme la charte originale celle qui était inscrite au cartulaire de l'abbaye sous le n° 516, et qui commençait par ces mots : *Quamdiù mortali carne circumdati in hâc convalle lacrymarum degimus.* Cette pièce est perdue pour nous; la plus ancienne de celles que nous possédons me paraît être la charte analysée dans l'inventaire de 1501.

Le plus considérable de ces prieurés était celui de Villedieu, situé dans un vallon très-retiré, sur l'extrême limite du bas Vendomois, près la petite ville de la Chartre. Frappé sans doute des beautés naturelles de ce site alpestre, Geoffroy y avait bâti, dès 1035, une chapelle sur un mammelon qui domine l'étroite vallée, un peu au-dessous de la source du ruisseau qui l'arrose et la fertilise. Cette source qu'on appelait alors la fontaine Boisson, *fons Boissonii*, est connue aujourd'hui sous le nom de *la Bouillante;* c'est un bassin frais et limpide, caché sous une épaisse voûte de feuillage, et du fond duquel s'élève, en bouillonnant, une colonne d'eau qui surgit toujours avec la même abondance. Le ruisseau qui s'en échappe, serpente au milieu de vertes prairies, encadrées entre deux lignes de côteaux dont les flancs escarpés sont couronnés de bois touffus, ou tapissés de vignobles qui produisent un vin généreux. Dans un espace d'environ deux lieues, depuis la source du ruisseau jusqu'à l'endroit où il débouche dans la belle et fertile plaine du Loir, près du village de Tréhet, ce charmant vallon ne cesse d'offrir aux regards, des aspects toujours variés et toujours empreints d'une grâce sauvage.

Geoffroy Martel avait donné, au village qui se forma autour de la chapelle, le nom de ville de Dieu, *villa Dei.* Par un acte du 5 novembre 1037, l'évêque Gervais, en faisant la paix avec lui, céda à l'abbaye de la Trinité tous les droits de cure sur la nouvelle paroisse et sur l'église que l'on venait d'y construire (1). Cependant les évêques du Mans avaient déjà fait dans ce riant désert quelques tentatives de colonisation, et avaient élevé des digues pour contenir le ruisseau ; par un nouvel acte du 25 juin 1039, Gervais abandonna aux moines de Vendôme le cours d'eau et les digues pour former un étang au-dessous du mammelon sur lequel leur prieuré était bâti (2). La facilité d'inonder ainsi cette portion de la vallée, rendit dans la suite la position de ce couvent très-forte ; une partie de la digue existe encore, et l'eau y tombe en cascade sous l'arche d'un ancien pont. Parmi les belles ruines de diverses époques qui couvrent l'emplacement du prieuré, il ne reste des constructions du XI[me] siècle que la nef de l'église à moitié ruinée, des caves et des galeries souterraines dont la colline semble être percée en tous sens, et quelques arceaux des vieux cloîtres à demi enterrés dans des monceaux de décombres que revêtent d'épais festons de vignes et de lierres.

Dans les autres parties du Vendomois, la dotation primitive de la Trinité se composait du prieuré de Baignaux, du village de Cigogne près d'Oucques, de fermes à Villiers et à Danzé, de moulins à Thoré, à Charchenay, à Naveil, à

(1) M. S. B. R. Dom Housseau, n° 433.

(2) Dom Housseau, n° 443. *Dextrâ lævâque duos contrà se retinens ripatios ex quibus superiorem ripatium loco S[tæ] Trinitatis, sub tali ratione infero ut monachi de eodem loco stagna ibi faciant copiosa.* (B. R. M. S. Dom Housseau, n° 443). Je traduis ici *ripatius* par digue ; ce mot n'est pas dans le glossaire de Ducange ; mais on y trouve *ripaticus* qui signifie le droit payé pour l'entretien des digues ou levées des rivières.

Pezou, à Baunné sur la rivière d'Ouzée, et près de Beaumont-la-Chartre sur la Dinille. A Vendôme même, Geoffroy lui donna deux moulins au pont Perrin, deux autres près de la porte de la ville, et un vaste terrain, entre les bâtiments du monastère et le second bras du Loir, pour y construire un bourg qu'on appela *le Bourg-Neuf*, nom qu'il porte encore aujourd'hui ; ce fut le quatrième bourg dont se forma la ville de Vendôme (1). Le comte renonça à toute espèce de droits, d'impôts ou de redevance sur cette terre privilégiée ; l'abbé y exerça seul une autorité sans partage, il y eut la Justice haute et basse, même pour les grands crimes tels que le meurtre, le vol, le rapt et l'incendie, et la faculté de tenir chaque semaine un marché où le commerce était libre. Ces franchises attirèrent promptement une nombreuse population dans ce quartier qui fut, à côté de la ville, comme un état indépendant et un pays à part.

Ce n'était point encore assez pour les fondateurs, et leur libéralité ne se renferma point dans le comté de Vendôme ; ils voulurent que leur monastère de prédilection eût des biens partout où eux-mêmes possédaient des provinces. Dans le Poitou, ils lui donnèrent les églises d'Olonne et d'Availles, avec tout le territoire qui en dépendait, et dans la ville même de Poitiers, deux maisons sur la grande place ; dans la Saintonge, deux domaines comprenant chacun cent manses ou fermes, une forêt sur le bord de la mer, et le quart de la superficie de toute l'île d'Oléron avec les églises, les moulins, les salines et les pêcheries ; dans l'Anjou, les églises de Saint-Saturnin et de S[t]-Jean-sur-Loire, l'église de Saint-Clément à Craon, les églises et le bourg même de Mayenne, le bourg de Cheviré, le monastère de Saint-Sauveur à Angers, des prés, des terres, des fours, des maisons dans la ville et aux environs, des moulins flottants sur la Loire, le tiers du péage de Saint-Florent, et le passage d'un bateau libre pour les marchandises à leur usage : dans la Tourraine, des vignes, des terres, des églises sur la Loire et sur le Cher. Enfin, la charte de fondation se terminait par une liste nominative des nombreux colons ou vassaux cédés à l'abbaye, et les fondateurs autorisaient d'avance toutes les ventes ou donations qui pourraient lui être faites à l'avenir, en les dispensant de tout droit d'amortissement féodal. Si, après avoir parcouru la longue et incomplète énumération de ces immenses propriétés, on se rappelle les prérogatives extraordinaires des abbés de Vendôme, la franchise absolue de tout ce qui leur appartenait, hommes et terres, et leur indépendance de tout pouvoir ecclésiastique ou séculier, on jugera que bien peu de suzerains pouvaient les égaler en richesse et en puissance.

Geoffroy Martel venait de mettre le sceau à cette grande fondation, lorsqu'il apprit la mort de son père qui, revenant pour la seconde fois de Jérusalem,

(1) *In castro Vindocino terram ad burgum faciendum cum rapto et furto et incendio, vicariâ et banleugâ et consuetudinibus universis.* (*Charta fundationis apud Launoïum, inquis. in privil. Vindoc. monast.* p. 1).

expira de fatigue et d'épuisement dans la ville de Metz, vers la fin du mois de juin 1040, au moment où il touchait presque le seuil de sa patrie (1). Dès lors le Vendomois qui avait abrité la jeunesse de Martel, ne fut plus qu'une possession secondaire pour le puissant héritier des comtes d'Anjou. Sa vaste ambition méditait déjà la conquête du Maine et de la Touraine, aspirait même à démembrer la Bretagne, et rêvait la réunion de tout l'ouest de la France sous le sceptre d'un même suzerain.

Ce fut d'abord sur la Touraine qu'il dut naturellement porter ses vues; en cela il ne faisait que suivre les exemples et les traditions de ses ancêtres. Le comté de Tours s'étendait primitivement depuis la petite rivière de Toué qui se jette dans la Loire entre Saint-Florent et les Ponts-de-Cé, jusqu'aux hayes de Blémars ou Marches Blaisoises, c'est-à-dire au pays boisé qui limite encore, sur la rive droite, les départements d'Indre-et-Loire et de Loir-et-Cher. Mais depuis un siècle, les comtes d'Anjou, soit par la force des armes, soit par des acquisitions et des mariages, s'étaient rendus maîtres de la plus grande partie de cette belle province. La cité de Tours elle-même avait été un moment au pouvoir de Foulques Néra, et s'il n'avait pu s'y maintenir, il s'était du moins emparé de Saumur; il possédait Loches et Amboise, et les châteaux de Montrichard, de Montrésor, de Montbazon construits ou relevés par lui, formaient comme un blocus continu autour de cette capitale sans territoire.

A l'avénement de Geoffroy Martel, l'occasion était favorable pour arracher, aux fils de Thibaut le Tricheur, les restes d'une domination qu'ils regardaient comme leur patrimoine, parce que le chef de leur race avait commencé par être vicomte de Tours. Cette famille, toujours hostile aux Capétiens, ne reconnaissait qu'avec peine la suprématie de la royauté nouvelle. En 1039, ses ressentiments éclatèrent avec plus de violence que jamais; Thibaut, comte de Blois, et son frère Eudes de Champagne refusèrent l'hommage au roi Henri Ier et lui déclarèrent ouvertement la guerre. Dans ce conflit où la puissance royale se trouvait réduite aux comtés de Paris et d'Orléans cernés de tous côtés par les possessions de ses adversaires, Henri comprit qu'une diversion pouvait seule lui assurer la victoire, et pour attacher Geoffroy Martel à sa cause, il l'investit du titre de comte de Tours que Hugues Capet n'avait jamais abandonné, quoique Thibaut le Tricheur et ses descendants en eussent usurpé tout le pouvoir (2).

Fort de cette concession royale, Geoffroy s'empressa d'appuyer, par les armes, des prétentions devenues légitimes, et vint mettre le siége devant la

(1) Quelques historiens ont supposé que Foulques Néra avait été plusieurs fois à Jérusalem. Foulques le Réchin, son petit-fils, dans le fragment qu'il nous a laissé sur l'histoire de sa famille, dit expressément qu'il ne fit que deux pélerinages en Palestine: *Jerosolymam bis adiit*. Ces pélerinages eurent lieu en 1009 et 1039; ce sont les seuls qui soient constatés par des faits authentiques.

(1) Raoul Glaber, *lib.* 5, *c.* 2

capitale de la Touraine. Il resta près d'un an sous les murs de cette grande ville, sans pouvoir ébranler le courage de ses habitants; mais il en resserrait de plus en plus les approches, et déjà l'on prévoyait le moment où la famine forcerait les assiégés à se rendre. Thibaut résolut de secourir à tout prix cette cité dont l'ancien dévouement à sa famille se manifestait par une si constante fidélité. Ayant rassemblé une nombreuse armée sur les frontières du Blaisois, il partit de Pontlevoy et côtoya les bords du Cher, espérant surprendre l'ennemi dans son camp. Prévenu de ses desseins, Geoffroy Martel alla au-devant de lui, et une bataille s'engagea le 21 août 1042, dans les fertiles plaines qui s'étendent entre Bléré et St-Martin-le-Beau (1). La victoire fut d'abord vivement disputée. et l'acharnement des combattants semblait la rendre indécise, lorsque Lisois, venant d'Amboise par la forêt avec des troupes fraîches, prit en flanc l'armée du comte de Blois, et y porta le désordre et la terreur. Entraîné dans la déroute générale de ses troupes, Thibaut s'enfonça dans un bois marécageux où il fut pris avec 500 de ses plus braves chevaliers sans pouvoir se défendre, et trois jours après le combat, Tours ouvrit ses portes au vainqueur. Ces évènements parurent si merveilleux qu'on les attribua à un miracle; Geoffroy d'ailleurs n'avait rien négligé pour exciter l'enthousiasme des peuples; la veille, il avait été prendre, dans la basilique de Saint-Martin, alors située hors des murs de la ville, la bannière du saint qu'il avait attachée lui-même à la pointe de sa lance, et c'était sous ce signe sacré que ses soldats avaient combattu.

Enfermé dans le château de Loches, Thibaut put se rappeler la captivité rigoureuse et la mort récente du comte de Poitiers. Menacé du même sort et tenant plus à la vie qu'à ses domaines, dit un chroniqueur contemporain, il céda, avec la cité de Tours, Chinon, Langeais, l'île Bouchard et tout ce qui lui restait dans la province; seulement, par un louable sentiment de piété, il ne voulut point renoncer au titre de protecteur de la sainte abbaye de Marmoutiers où reposaient les corps de ses ancêtres. Martel lui fit encore jurer qu'il ne chercherait jamais, ni par lui ni par d'autres, à recouvrer une seule ville, un seul village de la Touraine, et qu'il ne construirait ni ne permettrait à aucun de ses vassaux de construire un fort à moins de sept lieues de ses frontières. Pour garantie de ces promesses, le prisonnier fut contraint de prêter quinze serments que répétèrent avec lui vingt barons châtelains et quarante chevaliers ses vassaux. Le vieux Gelduin, seigneur de Chaumont-sur-Loire, féroce ennemi des Angevins

(1) La date d'un évènement aussi important ne devrait pas être douteuse, et cependant on trouve à ce sujet, dans les chroniques, une singulière incertitude. La défaite du comte Thibaut est placée en 1044 par la chronique du Mont-Saint-Michel et par celles de Saint-Maixent et de Saint-Aubin d'Angers, en 1043 par la chronique de Saint-Florent de Saumur, en 1042, par celles de Saint-Martin de Tours et de Saint-Martial de Limoges, par l'histoire des *Gestes des seigneurs d'Amboise*, et par celle des *Gestes des comtes d'Anjou*. Je préfère cette dernière date qui s'accorde mieux avec la suite de la vie de Geoffroy Martel et avec l'époque de la paix conclue par suite de ces circonstances entre le comte de Blois, et le roi Henri Ier.

qui l'avaient nommé le Diable de Saumur, conservait des prétentions sur cette ville qu'il tenait en fief des comtes de Blois, et que Foulques Néra lui avait enlevée ; à la prière de son maître, il renonça à tous ses droits sur cette forteresse, témoin de son ancienne gloire, et Martel lui céda, en récompense, les dîmes du pays de Blémars, ce qui fut dans la suite une source de discordes entre les comtes de Vendôme et les sires de Chaumont (1).

Un épisode peu connu de cette guerre est révélé par un passage du cartulaire de l'abbaye de Saint-Père de Chartres. Nous avons vu que Thibaut le Tricheur avait élevé, au Xme siècle, la forteresse de Fréteval sur l'extrême limite du Vendomois. C'était un de ces audacieux empiétements qui devaient être expiés plus tard par l'humiliante promesse imposée à son petit-fils. Les comtes de Blois avaient donné en fief la garde de ce fort aux seigneurs de Meslay en Beauce, vidames héréditaires de l'évêché de Chartres. Geoffroy, toujours actif et entreprenant, enleva par surprise, à Nivelon de Meslay, le château de Fréteval. Payen, fils de Nivelon, essaya de le reprendre ; il y donna hardiment l'assaut et tomba frappé d'un coup mortel sur le seuil même de la grosse tour. Néanmoins, il paraît que la restitution de Fréteval fut une des conditions du traité conclu avec Thibaut, car on retrouve quelques années après la famille des vidames de Chartres en possession de ce fief. Foucher, frère de Payen, était entré dans les ordres ecclésiastiques ; il les quitta pour prendre l'armure du chevalier, et ce fut par lui que se continua la filiation des seigneurs de Fréteval (2).

En faisant jurer à Thibaut de ne plus construire de châteaux sur ses frontières, Geoffroy n'avait pas pris le même engagement. Le voisinage de Gelduin lui inspirait peu de confiance pour la sureté des marches Blaisoises ; il résolut de se fortifier de ce côté, et de bâtir un château sur une colline au pied de laquelle coule la petite rivière de Brenne, près de l'ancienne route de Vendôme à Tours, et du point d'intersection des limites du Blaisois, du Vendomois et de la Touraine. Ce projet une fois arrêté, il chercha à qui il pourrait donner en fief, suivant l'usage du temps, la forteresse qu'il s'agissait de construire. Parmi les chevaliers attachés à sa cour, nul n'avait su mieux gagner son affection que Geoffrey, son filleul, fils de Regnault, Seigneur de Château-Gontier. Le vieux

(1) *Gesta consulum Andegavensium*, histoire des comtes d'Anjou. c. 9. Tout ce qui précède est traduit du récit très-détaillé de l'auteur de cette histoire, moine de Marmoutiers, qui vivait au XIIme siècle.

(2) *Cartul. Santi-Petri Carnot. Lib. Agani c. 1. Cùm Payanus debellaret castrum quod dicitur Fracta-Vallis, patri à Gaufrido Martello sublatum, in ipso castri introïtu ab hostibus, gladiis interimitur, pro quo frater ejus Fulcherius jàm clericus, mundanis armis precinctus, secularem militiam est secutus.* Nous avons vu Nivelon de Fréteval assister en 1040 à la dédicace de la Trinité. Cette famille était très-puissante dans l'évêché de Chartres. Elle possédait dans la ville même une maison fortifiée et un four bannal ; elle partageait avec l'évêque les produits du monnayage et les revenus du change des monnaies. (Aveu rendu à l'évêque de Chartres par Ursion de Meslay, seigneur de Fréteval, en 1229. Cartul. de l'église de Chartres, fol° 14 v°).

baron, père de ce jeune homme, était parti pour un pèlerinage en Palestine, peut-être avec Foulques Néra, et n'en était pas revenu ; Regnault, son fils aîné, avait pris possession du fief paternel, et Geoffroy n'avait que son épée pour héritage. Mais il était aimé de son suzerain et de Béatrix de Nevers, nièce de la comtesse Agnès. Martel lui fit épouser sa noble parente, et lui donna en dot le village de Moran, que Foulques Néra avait commencé à fortifier, avec toute la partie de la forêt de Blémars qui s'étendait depuis Saint-Cyr-du-Gault jusqu'aux limites du Vendomois, sous la condition de bâtir un château fort dans le lieu qui lui serait désigné. C'était ainsi que les suzerains, moyennant des concessions territoriales dans l'espace désert des marches, faisaient construire par leurs vassaux les forteresses destinées à défendre l'entrée de leurs provinces. Nous en avons déjà vu un exemple dans la fondation de Mondoubleau. Le nouveau fort venait d'être achevé lorsque Geoffroy perdit son frère aîné, et joignit la seigneurie de Château-Gonthier à celle qu'il tenait de la libéralité de Martel. En même temps, Béatrix était accouchée d'un fils qui fut appelé Regnault, comme son oncle et son aïeul. Geoffroy, que la fortune semblait se plaire à favoriser, voulut que son château portât aussi ce nom qui lui rappelait un triple souvenir de famille. Telle fut l'origine de la ville de Château-Regnault, dont nous verrons bientôt les seigneurs contracter avec les comtes de Vendôme des liens étroits d'alliance et de parenté (1).

La conquête de la Touraine avait porté plus haut que jamais la puissance et la gloire de Martel. Une illustre alliance vint en ce temps là même ajouter à sa renommée l'éclat d'une parenté plus que royale. Lorsqu'il épousa en 1032 la veuve du duc d'Aquitaine, elle avait de son premier mariage, outre les deux fils dont nous avons parlé, une fille encore au berceau et nommée, comme elle, Agnès. Élevée dans le château de Vendôme, sous les yeux d'une mère pieuse qui lui donnait l'exemple de toutes les vertus, cette jeune fille pouvait avoir quinze ou seize ans lorsque l'empereur d'Allemagne Henri III demanda sa main. Si l'on cherche ce qui avait pu attirer les regards du plus puissant monarque de l'Europe sur cette orpheline cachée si loin de ses états, dans les murs de notre vieux château, il faut se rappeler d'abord le rang éminent qu'avait tenu, pendant sa vie, Guillaume le Grand, ce duc auquel les rois envoyaient des ambassadeurs, et que les peuples d'Italie avaient demandé pour souverain ; il faut tenir compte aussi du respect qu'inspiraient les vertus et la piété de la comtesse Agnès, et ne pas oublier que, fille d'Othon, comte de la Bourgogne transjurane ou de la

(1) Le fort de Château-Regnault fut fondé en 1045, d'après la chronique d'Angers. (Dom Martène, Anecd. tom. 3, col. 1380). L'abbé Simon, hist. de Vend. tom. 1er, page 61, dit que le lieu où ce château fut elevé s'appelait auparavant *Caramentum et villa Morani*. L'auteur des Gestes des comtes d'Anjou d'où nous avons extrait tout ce récit, dit seulement que Martel donna à Geoffroy, son filleul, la seigneurie de Moran, *dominium suum et casamentum quæ et villa Moranni*. C'est le village de Morand, canton de Château-Regnault, Indre-et-Loire. Quant au lieu où s'éleva le château, il était probablement inhabité.

Franche-Comté, elle tenait par sa naissance à la race impériale. Cette dernière considération fut probablement celle qui détermina le choix de l'empereur ; il espérait s'assurer, par ce mariage, les sympathies d'une contrée où les frères de la comtesse de Poitiers exerçaient une très-grande influence, et que les rois de France s'efforçaient déjà d'enlever à l'empire. Les fiançailles furent célébrées à Besançon, avec une pompe extraordinaire, le 1er novembre 1043, en présence de vingt-huit évêques et d'une brillante réunion de seigneurs du plus haut parage, l'élite de la noblesse de France et d'Allemagne (1). Henri conduisit ensuite sa jeune épouse à Mayence, où il la fit couronner comme reine de Germanie, et de là au palais d'Ingelheim où étaient préparées les fêtes nuptiales. La jeune Agnès montra dès lors l'esprit de charité et de modestie que les leçons de sa mère lui avaient inspiré. Les histrions et les baladins étaient accourus en foule à Ingelheim, espérant y trouver l'emploi de leurs talents, un ample salaire et des tables bien servies. Agnès demanda qu'ils fussent tous chassés, et fit distribuer aux pauvres l'argent et les vivres destinés à des divertissements frivoles (2).

Ce fut probablement à l'occasion de ce mariage que l'empereur fit don, à Geoffroy Martel, du magnifique reliquaire, couvert de lames d'or ciselé, dans lequel la sainte Larme de Vendôme était encore enfermée en 1792. D'après les inscriptions gravées sur ce reliquaire, il avait été consacré d'abord aux saints patrons de l'église de Frisingue, en Allemagne, puis donné à l'empereur Henri, par Nitker, évêque de cette ville (3). Ce prélat, qui a joué un rôle assez actif dans les évènements de son temps, avait été d'abord en grande faveur auprès de son souverain ; il se brouilla ensuite avec lui, et fut exilé en Italie, où il devint évêque de Ravenne. Sur le monument élevé en l'honneur de la sainte Larme, dans le chœur de la Trinité, l'histoire du reliquaire n'avait pas été oubliée. Les chapitaux sculptés des deux colonnes qui soutenaient le cintre, du

(1) Les chroniques ne sont pas plus d'accord sur la date du mariage de l'empereur Henri que sur celle de la prise de Tours par Martel. La chronique saxonne et celle d'Albéric des-trois-Fontaines placent ce mariage en 1045 ; les chroniques d'Hildesheim, de Fulde et d'Othon de Frisingue en 1044 ; la chronique de Verdun, celle du moine de Saint-Gall et l'histoire d'Hermann Contract en 1043. J'adopte de préférence ce dernier chiffre, sur l'autorité d'Hermann Contract, comte de Voringen, auteur contemporain très-digne de confiance. Par une singulière erreur, les auteurs de *l'Art de vérifier les dates,* ont confondu l'impératrice Agnès avec sa mère, et ont dit à l'article de l'empereur Henri III, qu'Agnès, sa veuve se remaria à Geoffroy Martel, comte d'Anjou. (Tom. 2, p. 15).

(2) *Hermani Contracti chron ad annum* 1043.

(3) Ces inscriptions ont fait penser à Mabillon que la relique elle-même avait été donnee à Geoffroy par l'évêque Nitker et l'empereur Henri. On lisait sur un des côtés du coffre : *Aspice læta tuos, felix Frigisinsa patronos :* et sur l'autre : *Henrico dat Nitherus.* Les figures dont le coffre était orné, représentaient les quatre saints patrons de la ville de Frisingue, les animaux symboliques de l'évangile et les patriarches. Il n'y a rien là qui ait rapport à la sainte larme, et il semble en résulter clairement que ce coffre était un reliquaire de l'église de Frisingue, dont la destination première avait été changée pour y mettre la relique de Vendôme.

côté de l'autel, représentaient l'évêque Nitker donnant le coffre à l'empereur Henri, reconnaissable à sa longue barbe et à sa couronne, puis à côté, on voyait l'empereur avec l'impératrice Agnès faisant l'offrande du reliquaire et le déposant sur un autel (1). Devant les colonnes qui soutenaient le cintre, étaient quatre statues de grandeur naturelle. Les deux premières, du côté de l'autel, représentaient l'empereur Henri et l'impératrice Agnès; tous deux avaient la couronne sur la tête, et l'empereur se faisait remarquer par le trait caractéristique de sa barbe touffue, et par le sceptre surmonté d'un globe qu'il portait à sa main. Les deux autres statues étaient celles de deux jeunes gens vêtus de la robe des chevaliers; c'étaient les deux fils d'Agnès de Poitiers, les frères de l'impératrice.

Le reliquaire donné par Henri renfermait un second coffre d'or en filigrammes, enrichi de pierreries et de perles, somptueux présent de la comtesse Agnès. Ce coffre lui-même en contenait deux autres plus petits, également d'or pur; dans l'un était une parcelle de la vraie croix; dans l'autre, sur lequel était gravée l'histoire du Lazare, reposait le cristal de la sainte Larme. Ce cristal était enchassé dans un cercle d'or auquel tenaient deux chaînes du même métal, terminées par deux bagues, dont l'une, donnée par la comtesse de Poitiers, était ornée d'un superbe diamant. La relique était montrée une fois par an, le jour de saint Lazare, à la foule des pèlerins qui venaient pour l'adorer. Le religieux chargé de ce pieux office, passait les deux bagues dans ses doigts afin de retenir plus surement le précieux joyau, car on avait vu des pèlerins, dans un excès de ferveur, essayer de l'avaler en le baisant. C'était par une petite fenêtre pratiquée dans le mur du chœur, à côté du monument, que le prêtre montrait la relique vénérée au peuple qui s'avançait en longues files dans la nef latérale; on appliquait le saint crystal sur les yeux de ceux qui étaient attaqués de maladies de la vue. Un petit mur à hauteur d'appui avait été élevé dans le bas-côté, à un mètre environ de la clôture du chœur; c'était un moyen de contenir la foule et de forcer les fidèles de marcher un à un.

Pendant huit siècles, cette vénération, cette confiance populaire ne s'affaiblirent point. En 1790, les bénédictins furent chassés du monastère; mais dans leur église devenue paroisse constitutionnelle, les pèlerins continuèrent de visiter la sainte Larme; on la montrait encore dans les premiers mois de 1792. Le 19 octobre de cette année, les membres de la municipalité de Vendôme se tranportèrent à l'église de la Trinité, et se firent délivrer les châsses et les reliquaires dont il fut dressé un inventaire descriptif. Les châsses furent ensuite brisées, et l'on transporta au bureau du district l'or et les pierreries; le procès-verbal de cette opération, conservé aux archives de la préfecture, constate que l'on

(1) Voyez le dessin de ce monument, planche 24.

recueillit, sur les seules châsses de la sainte Larme et de saint Eutrope, 140 pierres précieuses et 40 perles. Quant aux reliques, on les jeta dans un bûcher allumé sur les dalles de la chapelle de saint Michel, pour en anéantir jusqu'aux derniers vestiges ; mais pendant la nuit, le concierge des bâtiments de l'abbaye où l'administration du district s'était installée, retira des cendres du brasier les parties d'ossements qui avaient échappé aux flammes, et dont quelques unes portaient encore le parchemin qui indiquait le nom du saint; ces reliques sont celles que possède aujourd'hui l'église de la Trinité, faibles restes de ses anciens trésors.

La sainte Larme n'avait pas été comprise dans cet autodafé ; portée au bureau du district, elle y fut dépouillée de son riche encadrement. Ce cristal n'avait plus rien qui pût exciter la convoitise. Le sieur Morin, employé du district, le garda comme un objet de curiosité, puis il passa dans les mains de quelques personnes pieuses qui le conservèrent jusqu'au rétablissement du culte (1). Que devint-il alors, et pourquoi ne reprit-il pas dans le sanctuaire sa place d'honneur? Une révélation inattendue donne l'explication de ce mystère. En feuilletant un exemplaire de la dissertation de l'abbé Thiers, qui appartient à la bibliothèque du presbytère de la cathédrale de Blois, j'y ai trouvé la note suivante, écrite de la main de M. Gallois, ancien curé de cette église: « En 1803, le » cristal de la prétendue sainte Larme de Vendôme, dépouillé de ses orne- » ments d'or et de diamants, a été remis en ma présence à M. Bernier, évêque » d'Orléans, chez M. Hersent, curé de la Trinité de Vendôme, et M. Bernier » l'a remis à Paris au cardinal Caprara, légat du Saint-Siège. » La vérité de cette déclaration ne sera douteuse pour personne ; ainsi la *prétendue* sainte Larme, comme l'a qualifiée un respectable ecclésiastique avec la double autorité de la piété et de la raison, peut exister encore quelque part, et c'est en Italie, c'est à Rome même qu'il faudrait la chercher ; mais l'oubli dans lequel le Saint-Siège a laissé une relique autrefois si célèbre, prouve assez qu'il s'est refusé à lui reconnaître l'authenticité que Mabillon lui-même n'avait pas osé défendre. Il faut donc renoncer à la touchante et poétique croyance d'une larme versée par un Dieu sur la tombe d'un ami, et recueillie par les anges, et il est permis de ne voir, dans la relique apportée d'outre mer, avec une foi si naïve, par Geoffroy Martel, qu'une fourberie des Grecs, transformant en

(1) M. Duchemin de la Chesnaye, auteur de mémoires manuscrits sur l'histoire de Vendôme, rapporte, sur la foi de M. Marganne, procureur-syndic en 1793, qu'un fougueux révolutionnaire ayant trouvé dans les bureaux du district le cristal de la sainte Larme, l'avait brisé sous ses pieds. Cette assertion a été démentie par M. Cottereau qui, dans une lettre adressée au journal *le Loir*, le 17 décembre 1841, a déclaré avoir vu la sainte Larme longtemps après dans la maison de M. Morin, où elle servait de jouet à des enfants. D'autres personnes dignes de confiance m'ont affirmé que, vers 1799, elle avait passé dans les mains d'un ancien sacristain de la collégiale de Saint-Georges, qui la montrait en secret à quelques fidèles. Ainsi, une tradition non interrompue constate l'existence de la relique jusqu'au rétablissement du culte.

larme divine un de ces cristaux transparents de quartz dont l'intérieur renferme une goutte d'eau mobile, phénomène assez rare, mais dont presque toutes les grandes collections minéralogiques offrent des exemples (1).

Qu'on me pardonne cette digression où j'ai cru devoir donner l'histoire complète d'une relique jadis fameuse et longtemps chère aux Vendomois. Je reviens au XIme siècle et à Geoffroy Martel. En 1044, Geoffroy et Agnès tinrent à Poitiers les états de l'Aquitaine. Dans cette assemblée solennelle, Geoffroy remit aux deux fils d'Agnès, devenus majeurs, le gouvernement du pays. L'aîné qui s'appelait Pierre, mais qui prit à son avènement le nom de Guillaume, héréditaire dans la famille des comtes de Poitiers, fut reconnu comme duc d'Aquitaine. Guy Geoffroy, son frère, eut pour apanage le duché de Gascogne (2). En 1045, Agnès passa les fêtes de Noël auprès de sa fille, à Goslar en Saxe, où son gendre Henri III tenait une brillante cour (3). L'autorité de ce prince était reconnue dans tout l'empire d'Allemagne depuis la mort de son père Conrad le Salique, en 1039 ; mais il ne portait encore que le titre de roi de Germanie. Pour être proclamé l'héritier des Césars, il fallait qu'il allât chercher la couronne impériale à Rome, et que le chef suprême de l'église la déposât sur son front. Malheureusement Rome était livrée depuis vingt-cinq ans à des factions désordonnées qui faisaient du trône pontifical le jouet de leur ambition et l'enjeu de leurs brigues criminelles. En 1033, le crédit d'une famille puissante avait fait asseoir dans la chaire de saint Pierre un enfant de dix ans, sous le nom de Benoît IX. Combattu sans relâche par les partis contraires, ce déplorable pontife fut chassé en 1038 par les Romains soulevés contre lui, et rétabli dans la même année par l'empereur Conrad. Cet acte d'autorité semblait avoir appaisé les troubles ; ils recommencèrent dès que l'empereur se fut éloigné ; de nouveaux schismes éclatèrent au milieu de luttes acharnées dans lesquelles les factions triomphaient tour-à-tour par l'intrigue et la violence. Enfin, épuisées par leurs propres excès, elles consentirent à une

(1) Un auteur du XVIme siècle, Belleforest, avait vu et manié la sainte Larme à l'Abbaye de Chelles où elle avait été deposée pendant les guerres de religion : « C'est un vase, dit-il, qui est de merveilleux artifice, sans » rupture, soudure, ni ouverture, quelque ce soit, et le dehors duquel est blanc et aussi transparent que le » cristal ; mais de dire de quelle matière il est fait, je crois que les plus experts lapidaires et mineralogistes y » perdraient leur latin ; et la larme qui toujours tremble dans ce petit vaisseau, est de couleur d'eau et azurée. » Je vous en parle, ajoute-t-il, comme savant et qui ai pris soigneusement garde à la contempler a mon aise. » (Cosmographie, tom. 1, p. 322). Selon M. Duchemin de la Chesnaye, « c'etait un petit vase d'une espèce de » cristal en forme de hochet d'enfant, dans lequel on apercevait un peu de matière semblable à quelques » grains de poussière formant la liqueur ou larme qui tremblait dans le vase. » Ces deux descriptions peuvent s'appliquer parfaitement à un morceau de quartz renfermant une goutte d'eau mobile. Ce que ces écrivains appellent le vase, est la substance solide du cristal.

(2) Chronique de Saint-Maixent.

(3) Chronique de Lambert d'Aschaffenbourg.

sorte de transaction; un prêtre dont le caractère avait mérité l'estime publique, fut reconnu pour pape sous le nom de Grégoire VI ; mais on lui imposa la condition d'abandonner au jeune Benoît et à ses partisans la moitié des revenus de l'église, et il eut la faiblesse d'y souscrire. Lorsque ce traité simoniaque fut connu en Allemagne, un cri général d'indignation s'éleva contre la corruption de l'église romaine. Ces désordres affaiblissaient l'autorité de la religion, troublaient les consciences et compromettaient la paix de l'Europe. Henri, dont l'esprit était aussi ferme qu'éclairé, comprit qu'il était temps d'y mettre un terme. Il passa en Italie avec une nombreuse armée, reçut partout, sur son chemin, les serments de fidélité des villes et des seigneurs, et arriva sous les murs de Rome vers la fin de l'année 1046. Rien ne pouvait résister à sa puissance ; les partis se turent devant lui et attendirent sa décision suprême. Il ne tarda pas à la faire connaître ; un concile assemblé par lui dans la petite ville de Sutri, déposa tous les prétendants à la papauté qui, depuis tant d'années, portaient dans l'église la discorde et le scandale, et proclama pape le chapelain de l'empereur, Suidger, évêque de Bamberg, qui prit le nom de Clément II. Après cette élection dictée par ses ordres, Henri fit à Rome une entrée solenne e et le jour de Noël, il reçut, dans l'église de Saint-Pierre, la couronne impériale des mains du pape qu'il avait créé. Son épouse Agnès l'avait accompagné dans sa marche triomphale ; elle fut couronnée avec lui comme impératrice. La comtesse de Poitiers sa mère et son beau-père Geoffroy Martel faisaient aussi partie du cortége impérial ; ils assistèrent à cette auguste cérémonie qui élevait, sur le premier trône du monde, la jeune fille dont l'enfance s'était écoulée obscure et paisible sous les voûtes du château de Vendôme (1).

Geoffroy profita de cette occasion pour faire confirmer par le nouveau pape les privilèges de sa chère abbaye de la Trinité, et renouvela la donation qu'il avait déjà faite de ce monastère au Saint-Siège, dans son premier voyage à Rome, car l'état de désordre où l'église se trouvait alors ne lui avait pas permis de faire donner à cet acte une sanction régulière. Clément II n'avait rien à refuser au beau-père de son maître ; il accepta la donation de l'abbaye de la Trinité par une bulle où sont consignés, presque dans les mêmes termes, les privilèges exorbitants que nous avons déjà fait connaître d'après la charte de fondation, et il ajouta que les abbés ne pourraient être tenus d'assister à aucun concile, à moins que le pape n'y présidât en personne (2). Cette bulle contient aussi la liste des biens du monastère et de toutes les églises et terres qui en dépendaient, parce que ces dépendances participaient aux prérogatives de la maison principale. La liste est à-peu-près conforme à celle de la charte primitive ; on y trouve seulement de plus les églises d'Authon, de Villerable, de St-Jean à

(1) *Hermanni Contracti chron. ad ann.* 1047.

(2) Launoy, *inquis. in privil. Vindoc. monast.* C. 9. Invent. des chartes de la Trinité, f° 3, r°.

Châteaudun et de S[t]-Bienheuré à Vendôme, qui avaient été données postérieurement à 1040 (1); quelques articles au contraire y sont omis, particulièrement ceux qui concernent le *Bourg-Neuf;* ainsi il est probable que ce bourg ne fut fondé qu'après 1046, et que la mention qui en est faite dans la première charte a été interpolée. Ces interpolations sont fréquentes dans les titres de cette époque, qui n'étaient en réalité que des notices souvent rédigées après coup et destinées seulement à conserver le souvenir des faits, comme la plupart l'expriment dans leur préambule. La propriété ne reposait pas comme aujourd'hui sur des preuves écrites, mais sur des formes de tradition solemnelle, accomplies en présence de témoins, et que les chartes ne faisaient que rappeler. La bulle de Clément II est datée du 1[er] juin 1047. Launoi en a attaqué l'authenticité en se fondant principalement sur le caractère exorbitant des priviléges qu'elle concéde et qui lui paraissent avec raison contraires aux règles canoniques (2). Mais, plus théologien qu'historien, il n'a pas assez remarqué la toute-puissance que l'empereur Henri exerçait alors à Rome, et la position dépendante de Clément II envers le souverain qui avait fait de son chapelain le chef suprême de la chrétienté. Pendant tout le reste de ce règne, Rome n'eut que des papes allemands imposés par Henri, et ce fut à la faveur de cet affaiblissement du Saint-Siège que les empereurs élevèrent la prétention inouïe jusqu'alors de disposer des évêchés et d'en donner l'investiture, prétention combattue par les papes dès qu'ils eurent recouvré leur indépendance, mais qui, en mettant aux prises le pouvoir temporel et le pouvoir spirituel, la papauté et l'empire, a été l'événement capital du moyen-âge.

Henri passa en Italie l'hiver de 1047, occupé à comprimer les factions et à faire reconnaître partout son autorité. L'impératrice Agnès, après le couronnement, s'était retirée à Ravenne où elle accoucha d'une fille. La comtesse sa

(1) L'eglise de Saint-Jean à Châteaudun avait été donnée à la Trinité par Théodoric, évêque de Chartres; l'eglise de Villerable par la comtesse Agnès, en 1041, (M. S. Dom Housseau, n° 500). L'église de Saint-Bienheuré appartenait à la famille des seigneurs de Mondoubleau qui avaient beaucoup de possessions aux environs de Vendôme. Odon de Mondoubleau, fils du fondateur de la forteresse, et Hugues, son frere, archidiacre de Vendôme, donnèrent à l'abbaye cette église avec la pâture qui était derrière le monastère, près du Loir, et qu'on appelle aujourd'hui les Petits-Pres. La comtesse Agnès paya pour les droits d'amortissement, à Lancelin de Beaugency, seigneur du fief, 1000 sols d'or, et à sa femme deux noix dorées du prix de 10 livres. Elle paya en outre à Geoffroy, son mari, 2000 livres, monnaie de Vendôme, que Lancelin lui devait pour l'achat de la seigneurie d'Hilgot. (Hist. de l'abbé Simon, tom. 2, p. 68 et 69; cet historien cite le cartulaire de la Trinité, n[os] 98, 99 et 223). Odon de Mondoubleau donna aussi à l'abbaye la forêt de Varennes, dans la commune de Marcilly; la charte est datée du 3[me] jour après la dédicace, le 2 juin 1040, avant le départ d'Agnès et de Martel qui quittèrent alors Vendôme pour aller habiter Angers, *antequam Goffridus et Agnès hinc abirent.* (Hist. de l'abbé Simon, tom. 2, p. 30).

(2) Il faut remarquer que le pape Clément II a eu soin de rappeler dans sa bulle, que l'évêque de Chartres Théodoric lui avait écrit lui-même, pour demander que le monastère fut exempté de la juridiction episcopale. Ces exemptions d'ailleurs n'etaient pas rares dans le moyen-âge; toutes les grandes abbayes ont été soustraites par les papes a l'autorité des évêques.

mère et Geoffroy Martel allèrent jusque dans la Pouille pour visiter la fameuse grotte du mont Gargano, où l'on racontait que l'archange Michel était apparu à un berger. Dans cette excursion, les nobles pèlerins furent insultés à Bénévent par le peuple soulevé contre la domination impériale, et n'échappèrent qu'avec peine à l'émeute menaçante (1). Ils étaient de retour à Angers vers la fin du printemps, suivant une charte de l'abbaye de Ronceray, dont la date porte qu'elle fut rédigée après le carême pendant lequel mourut l'évêque Hubert (1047), et à l'époque où le comte et la comtesse revinrent d'Apulie (2).

A peine arrivé de ce long voyage, Geoffroy Martel eut à soutenir une guerre qui occupa presque sans relâche les dernières années de sa vie. Nous avons raconté ses démêlés avec Gervais, évêque du Mans, en 1036, et la paix onéreuse qu'il avait été forcé de conclure avec ce prélat ambitieux en lui abandonnant la plus grande partie du bas Vendomois. Une paix ainsi commandée par la nécessité, cesse ordinairement du jour où la partie lésée se croit en état de prendre sa revanche, et Geoffroy était devenu assez fort pour ne pas craindre de recommencer la lutte. Depuis 1037, Gervais gouvernait le Maine sous le nom du jeune comte Hugues, son filleul ; afin de lui assurer un appui contre son redoutable voisin le comte d'Anjou, il lui fit épouser Berthe, fille d'Eudes, comte de Blois, et veuve d'Alain, duc de Bretagne ; c'était s'allier du même coup aux deux ennemis naturels de Geoffroy. Aussi ce mariage fut considéré par lui comme une déclaration de guerre. Il patienta cependant encore quelque temps ; mais à son retour d'Italie, ne pouvant plus douter des dispositions hostiles de l'évêque du Mans, il rassembla ses troupes et mit le siége devant Château-du-Loir, fief patrimonial de Gervais, sans doute pour montrer qu'il y avait entre eux une querelle personnelle, un duel à mort. Les hostilités furent d'abord poussées de part et d'autre avec une grande vigueur ; en 1048, Geoffroy pénétra jusques sur les terres du duc de Normandie qui protégeait le comte du Maine, et y fit beaucoup de ravages (3) ; mais tandis qu'il courait ainsi loin de ses frontières, le Vendomois souffrait cruellement des incursions des Manceaux, car Nihard de Montoire, par la trahison dont nous avons parlé plus haut, s'étant rendu l'homme lige de l'évêque Gervais, l'ennemi pouvait arriver facilement jusqu'à Vendôme même. Les moines de la Trinité ne s'y crurent plus en sûreté, et supplièrent Geoffroy de leur assurer un lieu d'asile dans les murs d'Angers ; il leur donna en effet dans cette ville l'église de Tous les Saints, « pour leur offrir » un refuge, dit la charte, dans une partie plus paisible de ses états, et les

(1) *Hermanni Contracti chron. ad ann.* 1047. *Bavaria Sancta,* tom. 3.

(2) *Actum publicè in ecclesiâ Sancti-Albini, in transactâ antè quadragesimâ, defuncto Huberto, pontifice Andegavensi, cùm redirent comes et comitissa de Apulia. (Annales ord. sancti Benedicti.)*

(3) *Willelmi Gemetici hist. c* 18. *Gesta pontificum Cenoman. c.* 31.

» soustraire au tourbillon des guerres, à l'ouragan des tempêtes et à la fureur » des eaux débordées (1). »

La trahison de Nihard de Montoire était la première cause de ces désastres. Geoffroy sentit la nécessité de le ramener à lui, et y réussit facilement, car Nihard était assez habile pour savoir toujours distinguer le côté du plus fort. Néanmoins, il se fit encore payer très-cher cette nouvelle défection, et pour satisfaire à ses exigences, Geoffroy fut obligé de reprendre une partie des terres qu'il avait données dans la forêt de Gastines à l'abbaye de la Trinité (2). Bientôt après, Gervais tomba dans un piége préparé peut-être par les conseils de son ancien vassal. Appelé à une conférence par Geoffroy Martel, sous prétexte de traiter de la paix, il s'y rendit sans défiance et fut retenu prisonnier. Ce guet-apens eut lieu au commencement de 1049, et un concile assemblé cette année à Reims menaça Martel de l'excommunication, s'il ne relâchait pas le prélat sur lequel il avait osé porter une main sacrilége (3). Martel s'inquiéta peu des menaces du concile ; délivré du seul adversaire qui pût lui tenir tête, il n'eut plus à craindre de résistance sérieuse. Le jeune comte Hugues, privé de son guide habituel, chercha à peine à se défendre, et ne tarda pas à mourir de chagrin et de langueur. Aussitôt les habitants du Mans livrèrent eux-mêmes leur ville à Geoffroy Martel, qui entra par une porte, tandis que la veuve du malheureux Hugues sortait par l'autre, emportant dans ses bras son fils en bas âge, devenu l'héritier légitime du comté du Maine. Geoffroy ne méconnut pas les droits de cet enfant ; mais il prit en main l'administration du comté, et la conserva jusqu'à sa mort ; c'était ainsi que sa politique habile savait se contenter de la réalité du pouvoir quand il ne pouvait y joindre le droit.

La province entière s'était soumise, mais la petite ville de Château-du-Loir tenait encore pour son seigneur captif, et luttait seule contre toutes les forces du comte d'Anjou. Le siége dura sept ans, pendant lesquels l'intrépide fidélité des habitants ne se démentit pas. Une foi vive soutenait leur courage ; ils promenaient autour des remparts les reliques des saints patrons de leurs églises, et se croyaient invulnérables sous cette égide sacrée ; mais lorsqu'ils virent que leur comte était mort, que leur évêque restait dans les fers et que le ciel ne faisait point de miracles en leur faveur, le désespoir les prit, et, suivant la chronique, ils battirent avec rage les statues de ces saints qui les avaient si mal servis. Le véritable miracle était dans leur dévouement héroïque, qui ne céda qu'aux ordres et aux prières de Gervais lui-même. Les souffrances de la captivité et surtout la

(1) *Metuentes operi nostro, insurgentibus undiquè bellorum ingentium turbinibus, ventorum concussiones vel aquarum intolerabilium inundationes.* (M. S. Dom Housseau, n° 478).

(2) Charte notice de la Trinité, (Dom Housseau, n° 431).

(3) *Labb. Concil. general. tom.* 9. Ce concile était présidé par le pape Léon IX en personne; il fut assemblé à l'occasion de la dédicace de l'église de Saint-Remi.

mort du jeune Hugues, qu'il chérissait d'une tendresse toute paternelle, avaient abattu la fermeté du prélat guerrier ; n'ayant plus aucun espoir de relever son parti, il voulut du moins racheter sa liberté, et ne l'obtint de Geoffroy Martel qu'à la condition de céder Chateau-du-Loir, et de s'engager sous serment à sortir du Maine pour n'y jamais rentrer. Ainsi dépouillé de tout et banni de sa patrie, il se réfugia à la cour du duc de Normandie ; moins d'un an après son exil, en 1055, le crédit de ce puissant protecteur le fit élever sur le siége archiépiscopal de Reims ; plus tard, le roi Henri I[er] le nomma chancelier de France, et, jusqu'à la fin de sa vie, il exerça la plus haute influence sur les conseils du royaume. On peut donc dire que ses malheurs ne furent pour lui que le chemin de la fortune ; cependant, au milieu de tant d'honneurs, il se regarda toujours comme exilé : passionné pour la chasse, il regrettait les vastes forêts du Maine, les sons du cor, les aboiements de la meute poursuivant le cerf à travers les landes ; et pour charmer ses ennuis, il fit sculpter, dans la cour de son palais à Reims, un cerf en marbre qui lui rappelait la patrie absente et les plaisirs bruyants de sa jeunesse.

L'évêché du Mans étant devenu vacant, Geoffroy voulut y placer un prélat qui lui fût tout dévoué. Son choix tomba sur un Vendomois nommé Vulgrin, qui avait été d'abord soldat, puis moine de Marmoutiers et abbé de S[t]-Serge à Angers (1). Vulgrin était renommé pour sa piété et sa science, et surtout pour ses talents en architecture ; il entreprit de rebâtir la cathédrale du Mans presque détruite pendant les derniers troubles, traça le plan de l'édifice, et commença à élever une partie des constructions qui existent encore aujourd'hui. Il paraît que les arts étaient cultivés alors à Vendôme, car c'est le second Vendomois que nous voyons porté aux plus hautes dignités ecclésiastiques par sa réputation d'habile architecte. Le Maine eut enfin en lui un évêque digne de ce nom ; depuis un siècle les turbulents prélats de la maison de Bellême n'avaient été, pour ce diocèse, que des fauteurs de trouble et d'anarchie.

La dernière guerre de Geoffroy Martel contre Gervais produisit, dans le Vendomois, une révolution inattendue ; elle détermina l'ambitieux comte d'Anjou à rendre le comté de Vendôme à son neveu Foulques, qu'il en avait dépouillé en 1033. Nous avons vu qu'après sa honteuse défaite, Foulques s'était réfugié à la cour du roi Henri I[er], qui l'avait accueilli et attaché à sa personne. Depuis longtemps le roi pressait Martel de restituer au fils de sa sœur le comté dont il était légitime héritier, et se portait pour garant du repentir et des promesses du jeune banni. Engagé dans une lutte acharnée contre l'évêque et le comte du Mans, Geoffroy ne pouvait défendre qu'avec peine le Vendomois, qui était la partie la plus exposée de ses possessions, et sentait la nécessité de s'assurer au moins la neutralité du roi de France. Il céda donc à des instances qu'il avait jusqu'alors

(1) *Gesta pontific. Cenom. c.* 32.

éludées, rappela Foulques auprès de lui, et le conduisit lui-même au château de Vendôme, où, devant les barons assemblés, il exigea de lui le serment de reconnaître à perpétuité la suzeraineté des comtes d'Anjou. En même temps il lui fit promettre que la coutume d'Anjou, introduite dans le Vendomois, deviendrait la seule législation du pays, et que les appels de la justice seigneuriale seraient portés devant le tribunal de la châtellenie de Baugé (1). Ces humiliantes conditions ont été fidèlement observées pendant plus de 700 ans. La première a été en vigueur jusqu'à l'entière abolition du droit coutumier, par la révolution de 1789. La seconde n'a cessé qu'après la réunion définitive du Vendomois à la couronne, au commencement du XVIIIme siècle, lorsqu'on érigea à Vendôme un bailliage royal qui releva directement du parlement de Paris. La coutume de Vendôme ne différait de celle d'Anjou qu'en un seul point : en Anjou, les puînés des familles nobles n'avaient qu'une part en usufruit dans la succession paternelle ; dans le Vendomois, ils avaient le tiers de l'héritage en toute propriété ; cette différence constituait ce qu'on appelait le *propre de Vendôme*, dans la coutume d'Anjou.

Malgré toutes ces concessions, Geoffroy ne consentait qu'avec peine à une restitution complète. En se dessaisissant du Vendomois, il lui en coûtait surtout d'abandonner son abbaye de la Trinité, dont il s'était plu à faire une des plus grandes fondations du siècle, qu'il avait comblée de tant de bienfaits et enrichie de tant de merveilleux priviléges. Décidé à conserver ce monument d'expiation et de gloire auquel se rattachaient tous les souvenirs de la plus belle moitié de sa vie, il fit dresser une charte dans laquelle, après avoir exposé dans le sens le plus favorable ses prétentions sur le Vendomois, en présentant la restitution du comté à son neveu comme un acte de pure générosité, il déclarait que l'abbaye de la Trinité avait été donnée par lui au Saint-Siége ; que le pape, successeur des apôtres, en était le seul seigneur, et qu'il n'avait réservé pour lui et ses successeurs au comté d'Anjou que le droit de la protéger et de la défendre : puis il fit jurer à Foulques qu'il garantirait la conservation des priviléges et des biens de l'abbaye ; qu'il n'y prétendrait aucun droit ; ne molesterait en aucune manière l'abbé ou ses hommes, ne leur ferait aucune violence, et ne lèverait sur eux aucune espèce de taxe ou d'impôt ; qu'il dispenserait de l'amortissement féodal tous les biens donnés ou vendus à l'abbaye dans le comté de Vendôme ; enfin qu'il ne chercherait jamais à la soustraire à l'autorité des comtes d'Anjou, même s'il venait à être en guerre avec eux. Foulques, dit la charte, consentit à tout du ton le plus suppliant, et promit spontanément de faire le serment demandé. Alors Martel descendit avec lui, suivi de tous ses barons, à l'église de la Trinité, et là, le jeune comte répéta ses serments, la

(1) L'établissement de la coutume d'Anjou dans le Vendomois, et des appels portés à Baugé, a été attribué par plusieurs historiens au comte Geoffroy de Preuilly. Nous discuterons plus tard cette question.

main étendue sur le livre d'or des évangiles qui était ouvert sur l'autel (1).

La charte qui relate ces faits est datée de 1050 ; elle fut le fondement de l'indépendance de l'abbaye de la Trinité vis-à-vis des comtes de Vendôme. D'après ces engagements, Foulques et ses successeurs eurent sous leurs yeux un établissement religieux qui possédait près de la moitié de leur capitale et les plus belles terres de leur domaine, dont les sujets formaient une partie considérable de la population du comté, et qui ne leur reconnaissait aucune autorité, échappait à leur justice, méprisait leur puissance, et fort de la protection d'un suzerain étranger, les bravait au pied même de leur château que dominait dans les airs la flèche orgueilleuse du clocher monastique. De là cette guerre incessante entre les abbés de la Trinité et les comtes de Vendôme, qui renferme toute l'histoire du Vendomois au moyen-âge, histoire véritablement populaire, car c'est celle de la lutte éternelle du droit contre la force, de la liberté, sous la seule forme qu'elle pût avoir alors, contre l'oppression aristocratique.

Pour sceller sa réconciliation avec Foulques, Martel lui fit épouser Pétronille, fille de son fidèle vassal Geoffroy, fondateur de Château-Regnauld. Ce fut probablement vers cette époque que l'on acheva les chapelles des transepts de la Trinité. Dans les pendentifs des voûtes on sculpta les bustes de tous les personnages de la famille de Geoffroy Martel ; ces bustes sont placés deux à deux sous des colonnes accouplées. Dans la chapelle de la Vierge, on voit, du côté de la nef, Foulques et sa femme Pétronille de Château-Regnauld; du côté du chœur, les deux jeunes fils d'Agnès, Guillaume, duc d'Aquitaine, et Guy-Geoffroy, duc de Gascogne; dans la chapelle de la Compassion sont représentés, du côté de la nef, l'empereur Henri, remarquable par sa couronne et sa longue barbe, et l'impératrice Agnès ; du côté du chœur, Geoffroy Martel, coiffé d'un casque, et la comtesse Agnès de Poitiers. On voit aussi, dans un angle de cette chapelle, un moine figuré en pied et s'appuyant sur un énorme compas. Il n'est guère possible de douter que cette figure ne soit celle de l'architecte de la Trinité, c'est-à-dire de Regnauld, son premier abbé (2). On a pu rendre cet hommage à sa mémoire, car il était mort en 1045, et avait eu pour successeur Oderic, que l'on croit avoir été comme lui originaire de Vendôme, et que l'abbaye, dans la suite, honora comme un saint.

(1) Hist. de l'abbé Simon, tom. 1, p. 68. Invent. des ch. de la Trinité, fol. 3. Les barons du Vendomois cités comme témoins dans cette charte sont : Nihard de Montoire, Landry de Beaugency, Fulcher de la Tour, Hardouin des Roches, Salomon de Lavardin, Nivelon de Freteval, Ingelbault le Breton.

(2) Voir la planche 22. En allant de gauche à droite, le n° 1 est l'architecte de la Trinité, le n° 2 Geoffroy Martel et la comtesse de Poitiers, le n° 3 l'empereur Henri et l'impératrice Agnes, le n° 4 Foulques et Petronille, le n° 5 les deux fils de la comtesse. En comparant les figures de ces bustes avec celles des statues du monument de la Sainte-Larme dont Mabillon a donné le dessin, il est facile de reconnaître leur identité. Ces bustes semblent avoir été autrefois peints comme la voûte entière des deux chapelles ; on aperçoit encore des traces de peinture sous le badigeon qui les couvre.

Le monastere de la Trinité n'est pas le seul monument dont Geoffroy Martel ait doté le Vendomois. Nous avons parlé plus haut du couvent de Saint-Georges-des-Bois relevé par lui, et dont il reste une magnifique chapelle qui est figurée dans notre planche 21. Il fit aussi construire à Trôo une église consacrée à saint Martin, où il fonda un chapitre qui a subsisté jusqu'à la fin du siècle dernier. Cette fondation doit être postérieure à 1050, car la ville de Trôo, ancien *oppidum* celtique, chef-lieu du *pagus Labricinensis*, n'a jamais appartenu aux comtes de Vendôme, qui ne possédaient dans cette contrée que les villages cédés a Bouchard Ratepilate par l'évêque Sigefroy. Jusqu'au XVIIIme siècle, la ville de Trôo est toujours restée séparée du comté, puis du duché de Vendôme, quoique les campagnes qui l'entourent y fussent comprises, et n'a point cessé de dépendre du comté du Maine. Ce fut donc seulement apres être devenu maître du Mans, par la mort du comte Hugues et l'expulsion de l'évêque Gervais, que Geoffroy Martel put bâtir une église à Trôo. Cet édifice s'élève au sommet de la montagne, pres de la grande tombelle celtique qui la couronne, et domine un immense horizon. Son clocher, comme celui de la Trinité, était surmonté d'une fleche en pierre qui a été détruite par le feu du ciel et remplacée par une toiture en bois. Toutes les autres parties de l'église datent du XIe siècle; les chapiteaux historiés des colonnes qui sont à l'entrée du chœur présentent des détails curieux; le vaisseau n'a qu'une nef et point de bas-côtés autour du chœur, ce qui est un des caracteres de l'architecture de cette époque; mais l'aspect général en est imposant et grandiose; c'est le cachet de toutes les œuvres du célèbre comte d'Anjou (1).

En rendant a Foulques le comté de Vendôme, la véritable intention de Geoffroy Martel avait été de placer son neveu comme une sentinelle avancée sur le point le plus exposé de ses frontieres. A peine installé dans ce poste périlleux, Foulques eut a le défendre contre les entreprises de Thibaut, comte de Blois, vaincu par Martel, qui lui avait enlevé la Touraine. Thibaut conservait un souvenir amer de sa défaite, et n'attendait qu'une occasion pour prendre sa revanche. Voyant son redoutable rival aux prises avec l'évêque et le comte du Mans, que soutenaient les ducs de Bretagne et de Normandie, il pensa que le moment était venu pour lui de réparer ses pertes et de venger ses injures. D'ailleurs la comtesse Berthe, dont le mariage avec Hugues du Maine avait allumé ces guerres désastreuses, était sa propre sœur, et il était naturel qu'il prît les armes pour la protéger. Le Vendomois dont les confins touchaient presqu'aux portes de sa capitale, était, de toutes les provinces soumises à la suzeraineté des comtes d'Anjou, celle qui lui offrait le champ de bataille le plus avantageux et le plus à sa portée: ce fut de ce côté qu'il tourna tous ses efforts,

(1) Voir planches 21 et 22. Le chapiteau figuré a la planche 22 represente Daniel dans la fosse aux lions.

Pendant sept ans au moins, toute la partie de la Beauce comprise entre Vendôme et Blois fut sans cesse parcourue et dévastée par des bandes armées qui semblaient rivaliser à qui exercerait le plus de ravages. Ce fut entre les vassaux de Foulques et ceux de Thibaut une guerre de coups de main et d'embuscades; de petites troupes marchaient rapidement à la faveur de la nuit, passaient la frontière, et allaient sur le territoire ennemi piller et brûler des villages ou des fermes isolées, puis elles s'empressaient de se retirer et de mettre en sûreté leur butin. Il est facile de juger combien le pays dut souffrir de ces déprédations continuelles; les campagnes devinrent désertes, les cultures furent abandonnées, et la population, dénuée de tout, tomba dans une affreuse indigence. « On vit, dit une charte de l'abbaye de la Trinité, beaucoup de » familles forcées par la disette de vendre leur patrimoine, les plus riches même » furent réduits à manquer de vêtements et de nourriture, et un grand nombre » d'habitants des frontières du Vendomois, du Dunois et du Blaisois, abandon- » nèrent leur sol natal, pensant que dans d'autres contrées ils supporteraient » plus facilement la misère (1). »

Une autre charte nous montre une noble dame alliée aux barons de Montoire, offrant à ses propres parents les terres qu'elle possédait dans la Beauce, sous la seule condition d'être nourrie par eux, et sur leur refus, obligée, pour ne pas mourir de faim, d'implorer des moines de la Trinité un asile et du pain en leur abandonnant tous ses biens personnels (2). L'animosité des deux partis s'entretenait par des trahisons, des vengeances et de cruelles représailles. Deux vassaux du comte de Vendôme, Geoffroy, surnommé Huslard, et Richard son frère, avaient déserté la bannière de leur seigneur et étaient passés au service du comte de Blois. Soldats braves et intelligents, connaissant parfaitement le pays, ils s'étaient faits les guides des colonnes blaisoises, les dirigeaient dans leurs incursions, et leur signalaient les lieux où il y avait le plus de butin à recueillir, les points les plus faciles à surprendre. Ils firent ainsi beaucoup de mal à leurs compatriotes; mais étant enfin tombés dans une embuscade, ils furent pris et amenés au comte Foulques, qui, dédaignant de verser le sang de deux traîtres, les retint quelque temps en prison, puis les relâcha après leur avoir fait crever les yeux. Tous leurs biens avaient été confisqués; dans leur détresse ils eurent recours au refuge ordinaire des malheureux, au monastère de la Trinité, et supplièrent les moines de les prendre pour esclaves avec leur mère qui possédait encore quelque chose; mais ils ne pouvaient se donner

(1) *Multi sua patrimonia propter victualium necessitatem distraxerunt, multi etiàm de summis opibus ad tantam mendicitatem redacti sunt, ut penitùs apud se non haberent undè sibi victui et vestitui necessaria prepararent.* (Coll. Dom Housseau, n° 583.)

(2) Charte du cartulaire de la Trinité, citée par M. La Boulaye, dans son traité du *Droit de propriété au moyen-age.*

eux-mêmes sans la ratification de leur seigneur ; pour avoir l'assentiment de Foulques, les moines s'adressèrent à Geoffroy Martel, qui obtint facilement ce qu'ils demandaient, et leur fit en outre abandonner les biens confisqués sur les deux coupables (1).

Ces déplorables guerres, causes de tant de maux, cessèrent seulement lorsque Geoffroy Martel, par la mort du comte Hugues et la prise de Château-du-Loir, fut devenu maître paisible du Maine. Menacé de voir se tourner contre lui toutes les forces d'un adversaire dont il avait déjà éprouvé la puissance, Thibaut demanda la paix, et fut contraint d'accepter encore une fois les conditions dictées par le vainqueur. Il en eut tant de dépit, qu'il quitta le séjour de Blois pour se retirer en Champagne, et ne revint plus que rarement sur les bords de la Loire. Une de ses prétentions avait été de reculer les frontières du comté de Vendôme jusqu'au Breuil. Les Vendomois, au contraire, soutenaient avec raison que la limite de leur pays avait été marquée de temps immémorial par le dolmen celtique qui existe encore dans la plaine, au-dessus de la vallée de Saint-Bohaire et du confluent des deux Cisses. Par le traité, ce dolmen fut reconnu comme borne des deux comtés ; et pour mieux en conserver le souvenir, une chapelle qui s'élevait dans la plaine, à peu de distance au delà du dolmen, du côté de Vendôme, fut nommé *la Chapelle-Vendomoise,* nom qui est resté au village bâti autour de ce sanctuaire. C'est ce qui a fait dire à nos anciens historiens, suivis par tous les faiseurs de compilations et d'annuaires, que le dolmen n'était qu'un amas de pierres placé là d'un commun accord par les comtes de Vendôme et de Blois pour borner leurs possessions respectives ; l'abbé Simon y voit même un monument érigé par le comte Foulques, en mémoire d'une victoire remportée sur les Blaisois. Nous avons réfuté, dans notre première partie, ces erreurs causées par l'entier oubli où l'on a laissé trop longtemps les monuments gaulois sur lesquels il y a encore tant de points douteux à éclaircir, tant de découvertes intéressantes à faire (2).

La paix entre Thibaut et Martel dut être conclue vers 1057, car la charte dont nous avons extrait l'histoire des deux vassaux déserteurs est datée de 1058, et elle a dû être rédigée peu de temps après la fin de la guerre. Les auteurs de l'*Art de vérifier les dates* parlent de cette guerre comme ayant commencé en 1057, pour finir dès l'année suivante ; mais les chartes disent qu'elle fut très-longue (3) ; et en effet elle dura sans doute au moins autant que la guerre du Maine, c'est-à-dire de 1048 à 1056 ou 57. Cette durée peut seule expliquer l'état d'épuisement et de ruine auquel le pays fut réduit. Après avoir obtenu de

(1) M. S. Dom Housseau, n° 583. Charte datée de 1058, après Noel.

(2) Voir 1re partie, p. 17 et 18.

(3) *In illâ guerrâ quæ inter comitem Gauffredum comitemque Tetbaldum multo tempore duravit* (Charte de 1058 citée plus haut).

ce côté une pacification honorable, Geoffroy Martel eut encore à combattre, en 1058, son beau-fils Guillaume, duc d'Aquitaine, qui vint mettre le siége devant Saumur, et y fut attaqué d'une maladie qui l'enleva à la fleur de l'âge; Guy-Geoffroy, son frère, qui lui succéda, arrêta le cours des hostilités. Martel put enfin alors jouir en paix de ses conquêtes qu'il avait si chèrement achetées. Mais les fatigues d'une vie toujours agitée avaient épuisé ses forces, et son âme désabusée des rêves de l'ambition, n'aspirait plus qu'au repos éternel. Sentant approcher sa fin, il prit l'habit de moine dans l'abbaye de Sainte-Nicolas d'Angers, et y acheva ses jours dans la pratique rigoureuse des austérités du cloître. Il mourut le 14 novembre 1060, admiré de ses contemporains comme un des plus grands hommes de son siècle, et regretté même des peuples, malgré les désastres de ses dernières guerres, car son bras puissant les protégeait contre l'anarchie (1).

Peu de temps après son retour d'Italie, la comtesse Agnès s'était séparée de lui pour se retirer dans un couvent de religieuses qu'elle avait fondé à Saintes, et où elle prit le voile (2). Malgré tant de fondations pieuses auxquelles elle avait prodigué ses richesses, malgré toute une vie remplie de vertus et de bonnes œuvres, le remords d'avoir contracté un lien condamné par les lois de l'église, n'avait point cessé de tourmenter sa conscience; elle voulut la mettre en repos en brisant ce lien coupable avant l'heure du jugement suprême. Il est à remarquer que, pendant une si longue union, il ne naquit aucun enfant à ces deux époux, dont l'affection mutuelle ne parut jamais se démentir. Ce mariage, commandé par de grands intérêts politiques, serait-il donc resté chaste et pur, et Agnès aurait-elle donné seulement, sous le nom d'époux, un protecteur à ses fils? On aimerait à le croire pour conserver sans tache à cette noble et douce figure son caractère angélique. L'empereur Henri III, son gendre, était mort en 1056, laissant un fils enfant qui fut proclamé empereur sous le nom de Henri IV, et sous la tutelle de sa mère, l'impératrice Agnès. Cette femme forte, que Vendôme doit s'honorer d'avoir élevée dans ses murs, gouverna pendant six ans, avec autant de fermeté que de sagesse, un empire qui embrassait plus de la moitié de l'Europe; mais les fiers barons de la Germanie ne souffraient qu'avec peine la domination d'une femme qui savait réprimer leur

(1) Ce sentiment populaire a été bien exprimé par l'épitaphe suivante qu'on lisait sur son tombeau, dans l'église de Saint-Nicolas d'Angers:

Dùm viguit tua, dùm viguit, Martelle potestas,
Fraus latuit, pax magna fuit, regnavit honestas.

(2) Par une charte de 1047, Agnès et Martel reprirent au monastère de la Trinité la terre de Marennes pour la donner au nouveau couvent de Saintes, et cédèrent en échange aux moines de Vendôme des biens en Anjou. (Hist. de Vendôme, par l'abbé Simon, tom. 2, p. 56.). L'église de ce couvent, sous l'invocation de Sainte-Marie des-Dames, fut dédiée le 22 nov. 1047.

farouche turbulence. Guidés par les astucieux conseils d'Annon, archevêque de Cologne, ils formèrent en 1062 une conspiration contre la régente. Ne voulant point allumer une guerre civile pour conserver le pouvoir, Agnès y renonça volontairement et se retira dans un couvent à Rome ; elle y vécut en sainte, et mérita d'être appelée, par les témoins de ses vertus, la mère des pauvres et l'honneur des veuves (1).

Geoffroy Martel n'ayant point laissé de postérité, les vastes États qu'il avait réunis sous sa domination passèrent à ses neveux Geoffroy le Barbu et Foulques le Réchin, fils de sa sœur Ermengarde et de Geoffroy de Château-Landon, comte de Gatinais. Ces deux frères, par la guerre qui éclata bientôt entre eux et par l'acharnement de leurs haines jalouses, déchirerent le magnifique héritage que la valeur et le génie de leur oncle avaient créé. Dès que la mort eut glacé cette main puissante sous laquelle tout l'ouest de la France s'était courbé, on vit surgir de toutes parts la discorde et la confusion. Le Vendomois ne fut point, comme le Maine et l'Anjou, le théâtre de sanglants combats. Mais il éprouva tous les inconvénients d'un gouvernement faible et désordonné. Aussitôt que Martel eut fermé les yeux, le comte Foulques, impatient de secouer un joug accepté avec peine, poursuivit de ses vexations l'abbaye de la Trinité, qu'il avait solennellement juré de protéger et de défendre.

La plus fâcheuse des exactions que les seigneurs féodaux faisaient peser sur les établissements religieux, était le droit de gîte qu'ils prétendaient avoir dans les monasteres et dans les prieurés qui en dépendaient. En chasse ou en voyage, ils s'installaient dans les maisons religieuses avec leurs hommes d'armes, leurs veneurs, leurs chevaux et leurs chiens. Toutes les provisions étaient mises au pillage, les celliers enfoncés, les greniers vidés, les cultivateurs maltraités : si les moines essayaient de défendre leurs vassaux et leurs récoltes, ils devenaient victimes à leur tour de la brutalité de ces hôtes dangereux, qui n'épargnaient pas même toujours les chapelles ou les églises, et enlevaient jusqu'aux vases sacrés et aux ornements des autels. Ces griefs sont reproduits sans cesse dans les plaintes des abbés de la Trinité contre les comtes de Vendôme ; on voit qu'ils étaient inhérents aux mœurs de l'époque. Les prieurés de la forêt de Gastines étaient surtout exposés à ces ravages, parce qu'ils se trouvaient sur le théâtre des grandes chasses des comtes, qui d'ailleurs avaient toujours regardé les défrichements de cette forêt comme un empiétement sur leurs droits, et un obstacle à leurs jouissances.

Pour arrêter le cours de ces excès, l'abbé Oderic employa d'abord auprès du comte la voie des représentations et de la douceur. Mais pouvait-il espérer

(1) *Pia mater pauperum et [illegible] decus viduarum.* (*Joannis abbatis prologus ad imperatricem viduam [illegible] imperatoris.*)

de fléchir cet homme qui, dans sa jeunesse, n'avait pas épargné sa mère? Il fallut chercher des appuis au dehors. L'abbaye avait perdu Geoffroy Martel, son puissant protecteur, et ne devait plus compter sur le concours de l'évêque de Chartres. Théoderic, qui regardait ce monastère comme son œuvre, qui en avait conseillé la fondation et autorisé les priviléges, était mort en 1048. Ses successeurs blâmaient sa condescendance, et ne voyaient qu'avec peine ce grand établissement religieux soustrait à leur juridiction avec toutes les églises qui en dépendaient. Pour comble de malheur, à l'époque de la mort de Martel, le siége de Chartres était occupé par un intrus qui s'était fait élire par corruption et qui, loin de prendre l'abbaye de la Trinité sous sa sauve-garde, excitait contre elle le comte de Vendôme et s'unissait à lui pour la dépouiller. Dans leur détresse, les moines écrivirent à la comtesse Agnès en la suppliant de protéger le monastère qu'elle avait fondé et enrichi de tant de bienfaits. Mais Agnès, retirée dans son couvent de Saintes, était devenue étrangère au monde et ne pouvait les aider que de ses larmes et de ses prières. Enfin l'abbé Oderic se souvint que, par l'acte de fondation, son abbaye avait été donnée au Saint-Siége, que le pape en était seul maître et seigneur, que l'abbé lui-même n'était que le vassal de l'Église romaine, et qu'à moins d'empêchement absolu, il devait recevoir d'elle l'institution canonique (1). Il prit donc la résolution de faire le voyage de Rome et de porter directement ses plaintes au chef suprême de la chrétienté, afin de le mettre en demeure de défendre son propre bien attaqué par un seigneur parjure.

Les priviléges de l'abbaye, consacrés d'abord par la bulle de Clément II, avaient été confirmés par Victor II, vers 1056, et tout récemment encore par Nicolas II en 1061 (2). Ce fut en 1063 que l'abbé entreprit son voyage. L'Église romaine, à la faveur de la minorité du fils de l'empereur Henri III, avait enfin secoué le joug de l'influence germanique, et s'était donné un pape italien, Alexandre II, ci-devant évêque de Lucques. Ce pontife accueillit l'abbé Oderic avec une grande distinction, manifesta l'indignation la plus vive au récit des persécutions dirigées contre un monastère qui était la propriété du Saint-Siége, et donna plusieurs bulles pour maintenir et accroître ses prérogatives. La première confirmait l'inviolabilité des possessions de l'abbaye ainsi que tous ses priviléges, et notamment celui qui permettait aux abbés de faire ordonner leurs religieux et consacrer leurs églises par tel évêque qu'ils voudraient choisir (3). Une autre, adressée à l'évêque de Chartres, lui prescrivait de

(1) *Abbas sanctæ Trinitatis qui alodiarius beati Petri esse dignoscitur, matrem suam ecclesiam romanam per singulos annos aut per se, aut per legatum suum visitare studeat.* (Carta fundationis apud Launoïum, p. 3.)

(2) Inventaire des chartes de la Trinité, f° 3, Launoi, inqu. in priv. mon Vind. c. 12.

(3) Inventaire des chartes de la Trinité, f° 4, v° Launoi, *Inq. in priv. mon Vind. c.* 15. La bulle est datée de la 2me année du pontificat d'Alexandre, 6 mai 1063.

cesser sur-le-champ de molester l'abbaye de la Trinité, et de lui contester sept églises dont il lui disputait la possession, l'avertissant que pouvoir avait été donné à l'abbé d'excommunier tous ceux qui attenteraient aux droits de son monastère, sans distinction de rang ni de personnes (1). Enfin, pour rendre l'abbaye plus respectable et manifester les liens étroits qui l'unissaient au Saint-Siége, le pape lui conféra une prérogative des plus extraordinaires, des plus rares, et qui ne fut accordée que plus tard à la fameuse abbaye de Cluny ; c'était la dignité de cardinal annexée au monastère lui-même, en sorte que tous ses abbés étaient cardinaux par le fait seul de leur élection (2). En effet, pendant 500 ans, ils en ont tous porté le titre ; le chapeau de cardinal couronne l'écusson de leurs armes sur les voûtes et les vitraux de l'église abbatiale, et l'abbaye elle-même a toujours été désignée sous le nom d'*Abbaye cardinale de la Sainte-Trinité*.

Il fallait à ce nouveau membre inamovible du sacré collége un titre presbytéral a Rome. Le pape négocia avec le couvent de Saint-Paul hors des murs, pour faire céder à l'abbaye de Vendôme l'église de Sainte-Prisce sur le mont Aventin (3). Cette église était une sorte de prieuré dépendant du couvent de Saint-Paul, sous la direction de l'économe qui n'était alors rien moins que le célèbre Hildebrand, devenu bientôt après, sous le nom de Grégoire VII, le plus illustre pape du moyen-âge. Par la bulle, il fut stipulé que, pour assurer le service de l'église de Sainte-Prisce, l'abbaye de la Trinité y entretiendrait toujours douze ou au moins huit de ses moines. Ce n'est pas tout encore, Oderic avait dénoncé la conduite scandaleuse de l'évèque de Chartres et l'irrégularité de son élection. Alexandre II tenait justement alors un concile à Rome, pour la répression des abus de la *simonie*, c'est-à-dire de la corruption qui semble malheureusement inhérente aux institutions électives dans tous les temps et sous toutes les formes. Il en profita pour déposer le prélat intrus, et chargea de l'exécution de la sentence l'ancien évèque du Mans, Gervais, devenu archevêque de Reims et chancelier de France (4). Ainsi l'abbé de la Trinité vit toutes ses réclamations accueillies et tous ses adversaires confondus.

La condition mise par le pape à la concession de l'église de Sainte-Prisce, fut dès l'origine, pour un religieux vendomois, l'occasion d'une haute fortune dont

(1) Invent. des ch. de la Trinite, f° 4, v° n° 4.

(2) *Concedimus etiàm omnibus hujusce loci abbatibus ecclesiam B. Priscæ cum dignitate cardinali, sancti spiritûs judicio decernentes, ut nulla deinceps ecclesiastica secularisve persona prædictam B. Priscæ ecclesiam seu ecclesiæ dignitatem eis auferre quâlibet occasione præsumat.* (Alexandri II privil. ap. Launoïum, p. 151.)

(3) Invent. des ch. de la Trinite, f° 4, r°, n° 2.

(4) *Alexandri II epist.* 23, *ad Gervasium Remensem archiepiscopum.*

il se montra digne par son mérite et sa sainteté. Ce religieux se nommait Arnoul et était né à Vendôme d'une famille honorable ; la tradition a montré jusqu'au dernier siècle la maison où il avait vu le jour ; c'est celle qui est en face du portail de Saint-Martin, au coin de la rue au Blé. Dès son enfance, il se plaisait à errer sous les arceaux des cloîtres de la Trinité ; il admirait les vastes nefs, les voûtes élevées, les magnifiques sculptures de l'église abbatiale, et ces merveilles de l'art chrétien excitaient dans son âme un pieux enthousiasme. Ces impressions de la première jeunesse décidèrent sa vocation ; il prit l'habit religieux, même avant l'âge fixé par la règle, et se fit bientôt distinguer dans la communauté par sa piété sincère, l'austérité de ses mœurs et son angélique douceur. L'abbé Oderic, qui le chérissait comme un fils, l'emmena avec lui dans son voyage de Rome et le présenta au pape. Charmé de l'esprit aimable du jeune religieux, Alexandre II désira le garder près de lui, et pria l'abbé de le désigner au nombre des moines qui devaient rester dans l'église de Sainte-Prisce. Oderic y consentit, et Arnoul se soumit avec résignation à cet honorable exil auquel le condamnait l'ordre de son supérieur. Peu de temps après, des députés de l'église de Gap arrivèrent à Rome. Depuis longtemps plusieurs compétiteurs se disputaient, dans ce diocèse, la dignité épiscopale, le troublaient par leurs brigues et leurs violences, et y entretenaient la guerre civile. Dans ces déplorables conjonctures, les principaux membres du clergé avaient résolu d'aller se jeter aux pieds du père commun des fidèles pour lui demander un évêque qui, étranger à toutes ces luttes de partis, pût rallier le peuple égaré et rétablir la paix et la concorde. Alexandre regarda autour de lui, et ne trouva personne qui lui parût plus capable qu'Arnoul de remplir cette mission difficile. Dans cette nouvelle épreuve, l'humble religieux eut besoin de toute sa docilité pour accepter le fardeau qu'on lui imposait ; mais la volonté du pontife n'admettait point de résistance. Il obéit, et les députés de Gap l'emmenèrent en triomphe dans leur ville. Là, en présence de factions hostiles, il eut d'abord de rudes combats à soutenir. Dans une émeute suscitée par ses ennemis, un furieux lui cassa le bras ; mais sa patience et ses vertus ramenèrent enfin les plus endurcis ; tous les partis se réunirent dans un seul sentiment, celui de l'amour et de la vénération qu'il avait su leur inspirer, et, après sa mort, l'église de Gap l'honora comme un de ses plus grands saints (1).

L'année même de son élévation au siége épiscopal, Arnoul avait voulu revoir sa patrie, sa famille, et surtout l'abbé Oderic et les moines de la Trinité, ce

(1) *Vita sancti Arnulphi ap. Bolland.* Cette vie, copiée par les Bollandistes sur un manuscrit de l'abbaye de la Trinité, paraît avoir éte rédigée vers la fin du XI[me] siècle. C'est le plus ancien document où il soit question de la Sainte-Larme. Le pape Alexandre, dit l'auteur, a enrichi ce monastère de magnifiques privilèges, et Dieu lui a donné sa Sainte-Larme par les mains du comte Geoffroy Martel : *Alexander papa privilegiis præcellentibus, Deus verò suæ sanctæ lacrymæ dono decoravit.* (Vita sancti An. c. 2).

père et ces frères d'affection que la religion lui avait donnés. Il arriva à Vendôme par la route d'Orléans, qui aboutissait comme aujourd'hui au faubourg Saint-Bienheuré. Comme il entrait dans ce faubourg, un pauvre enfant venait d'être retiré de la rivière, où il était tombé en jouant dans la prairie ; son corps était étendu nu sur le rivage et paraissait inanimé. A cette vue, le cœur du saint prélat s'émeut d'une tendre compassion ; il accourt près de l'enfant, jette sur lui sa brillante chappe d'évêque, le presse sur son sein pour réchauffer ses membres glacés, et parvient à lui rendre le mouvement et la vie. Ce miracle de la charité, qui signalait d'une manière si touchante le retour du pieux évêque dans sa ville natale, fut, dit-on, l'origine du nom de *la Chappe* que porte encore le lieu qui en fut le théâtre (1). Les moines prièrent Arnoul de leur laisser cette chappe dont il avait fait un si saint usage ; elle a été conservée jusqu'en 1792 dans le trésor des reliques de l'abbaye.

Oderic était revenu de Rome dès la fin de 1063, avec le titre de cardinal et les bulles par lesquelles le souverain pontife, prenant l'abbaye de la Trinité sous sa protection personnelle, avait mis entre les mains de l'abbé, pour la défense de ses droits, l'arme redoutable de l'excommunication. Fort de ces témoignages d'une sympathie toute-puissante, il alla trouver le comte Foulques dans son château, le supplia de cesser ses agressions injustes contre des religieux voués au travail et à la prière, et lui rappela les serments qu'il avait prêtés, les engagements qu'il avait pris envers Dieu et son suzerain, et qui avaient été la condition expresse de son rétablissement dans le comté. Touché de ces remontrances, ou plutôt craignant l'excommunication dont il savait que l'abbé avait droit de le frapper, Foulques fut contraint de s'humilier devant cette autorité morale qu'il avait cru pouvoir braver impunément. Le mardi de Pâques 1064, il descendit à l'église de la Trinité, accompagné de ses barons. Là, en présence du peuple, il avoua publiquement ses torts, et pour les réparer, il promit de restituer tout ce qui avait été pris dans les prieurés, d'en interdire l'entrée à ses hommes d'armes et à ses veneurs, de rendre à l'abbaye les terres qu'il lui avait enlevées, de renoncer aux redevances qu'il avait voulu lever sur les sujets des moines, et de les préserver à l'avenir de toute espèce de vexations et de troubles ; il fit cette déclaration, les mains dans celles de l'abbé, à genoux devant lui, et il donna quatre de ses barons pour otages de la fidèle exécution

(1) Le moine de la Trinité qui a rédigé la vie de Saint-Arnoul, semble l'avoir écrite exprès pour rapporter ce miracle dont les fideles de Gap ne pouvaient, dit-il, avoir connaissance. Saint Arnoul etant alle à Rome avec l'abbé Orderic, en 1063, n'a pu être nommé evêque de Gap qu'en 1064 au plus tôt; cette date est conforme au calcul de M. de Sainte-Marthe, qui lui donne dix ans d'épiscopat et place sa mort en 1074. Ainsi le fait de l'enfant ressuscité à l'entrée du faubourg Saint-Bienheuré n'a pu avoir lieu avant la fin de l'année 1064. Il faut que le caractère miraculeux de ce fait ait frappé bien promptement l'attention publique, car les moulins situés en cet endroit sont déjà designés sous le nom de *la Chappe*, dans un titre de l'abbaye de Marmoutiers de 1066 ; *cùm nobis calumniaretur molendinum de Cappa.* (Maj. mon. cartul. Vindoc. n° 23.)

de ses nouvelles promesses. Ce dénouement de la première querelle élevée entre l'abbé de la Trinité et le comte de Vendôme, fut le même dans toutes celles qui eurent lieu par la suite. Au moyen-âge, comme en d'autres temps, la force matérielle fut toujours vaincue lorsqu'elle essaya de lutter contre les idées dominantes de l'époque.

L'abbaye de la Trinité n'était pas le seul établissement religieux qui fût puissant dans le Vendomois. Le célèbre couvent de Marmoutiers, fondé par saint Martin lui-même au IVme siècle, et qu'on appelait par excellence le grand monastère, *majus monasterium*, y possédait aussi des biens considérables (1). Les moines de Marmoutiers avaient créé un prieuré et une exploitation de défrichement sur la limite méridionale de la forêt de Gastines, au lieu nommé le Sentier, compris maintenant dans le département d'Indre-et-Loire. Geoffroy Martel fonda, pour les moines de la Trinité, le prieuré de Monthodon dans la même partie de la forêt, ce qui fut la source de nombreuses contestations entre les deux abbayes. Geoffroy, par une charte très-remarquable de l'an 1059, essaya de déterminer les bornes de leurs possessions respectives et d'arranger tous leurs différends (2); mais après sa mort il s'en éleva de nouveaux, surtout relativement au droit de glandée ou de panage des porcs, partie très-importante de l'économie rurale au moyen-âge. L'affaire fut portée devant la cour du comte Foulques, qui prononça en faveur des moines de Marmoutiers ; mais, à cette occasion, il se fit donner par eux 50 sols d'or avec un verrat pour lui-même, et une truie avec ses petits pour sa femme Pétronille (3). De pareils traits peignent bien les mœurs féodales, assez semblables à celles de l'Orient, où, sans présents, il n'y a point de justice.

L'abbaye de Marmoutiers possédait encore, près de Vendôme, le prieuré de Saint-Médard ou Saint-Mars, dont les dépendances embrassaient les domaines acquis à ce monastère dès le IXme siècle, par la donation du comte Troannus, sur les territoires de Naveil, Marcilly et Villerable, puis des champs, des prés, des bois autour de Courtiras, le moulin de Naveil converti aujourd'hui en papeterie, un petit moulin près de l'embouchure du ruisseau de Courtiras, et les moulins de la Chappe, au faubourg Saint-Bienheuré. Elle tenait en partie ces possessions de la libéralité des seigneurs de Langeais et de Mondoubleau. Le moulin de Saint-Mars avec la plupart des biens de Courtiras lui avait été donné par Archambaut, prévôt de Vendôme ; la charte de donation contient

(1) Ce monastère était si fier de son saint fondateur, que dans toutes les chartes qui le concernaient il ne manquait pas d'insérer que la donation était faite à Saint-Martin, dont le nom, par son excellence même, n'avait pas besoin d'épithète : *Sancto Martino cujus excellentia nominis nulla eget adjectione cognominis.*

(2) Cette charte est datée de quelques jours avant le sacre du roi Philippe Ier : *eo anno quo Henricus rex filium suum fecit regem ordinari Philippum, paucis antè illam ordinationem diebus.* Ce sacre ayant eu lieu le 23 mai 1059, la charte devait être du commencement du même mois.

(3) *Maj. mon. Cartul. Vindoc.* n° 82.

une clause singulière : « Nous voulons, dit le donateur, que tous les habi-» tants de Courtiras, nos amis ou nos serfs, ne fassent moudre qu'à ce moulin ; » si nos serfs portent leur grain ailleurs, ils paieront aux moines le droit de » mouture ; quant à nos amis, nous ne pouvons leur infliger une peine ; mais » s'ils font moudre à un autre moulin, nous les traiterons désormais en enne-» mis (1). » Rien ne montre mieux comment l'abus de l'influence des hommes puissants amena l'oppression du régime féodal.

Salomon de Lavardin et sa femme Adèle avaient fondé, vers 1050, en faveur du même monastère, un prieuré au pied de leur château. On voit encore, en face de Lavardin, sur le bord du Loir, quelques restes de ces anciennes constructions qui, depuis 1792, ont été transformées d'abord en manufacture et ensuite en maison d'habitation moderne. Par une prévision bizarre, il avait été convenu, dans l'acte de fondation, que si le baron ou ses successeurs expulsaient les moines de la maison où ils étaient établis, les terres et les vignes qui en dépendaient n'en resteraient pas moins la propriéte de l'abbaye (2). Un riche Vendomois, Ingelbaut le Breton, donna à ce prieuré, qui fut d'abord sous l'invocation de saint Gildéric, le droit de paisson pour trois cents porcs dans la forêt du Perche, et la faculté d'y prendre du bois pour tous les besoins d'une exploitation rurale. Enfin, sur les frontières du Dunois, l'abbaye de Marmoutiers possédait les deux églises de Fréteval, la chapelle du château consacrée à saint Firmin, les églises de Saint-Hilaire-la-Gravelle et de Saint-Lubin-des-Prés, et la chapelle de Saint-Cyr dont on voit les ruines dans la vallée entre Morée et le Loir. Les dépendances de ces églises embrassaient une grande partie du territoire des paroisses qui en relevaient.

Dans l'automne de l'année 1066, Foulques fit un voyage à Tours, et logea dans cette célèbre abbaye. En revenant à Vendôme, il s'arrêta malade dans le prieuré de Ferrière, qui appartenait au monastère de la Trinité, et y mourut au bout de peu de jours, le 22 novembre (3).

Pendant sa maladie, l'abbé de Marmoutiers était venu le visiter et avait obtenu de lui l'abandon de toutes les redevances féodales auxquelles il pouvait prétendre sur les terres des moines. La comtesse Pétronille, qui l'assistait dans ses derniers moments, consentit à cette renonciation, et la confirma bientôt

(1) *Bannum quoque de omnibus in toto Curtirast commanentibus, tam de amicis quàm de universis hominibus, ut si fortè amicus ad molendinum alterum moluerit, quem indè non possum justiciare, remaneat inimicus, homo verò meus multuram monachis restituat.* (Maj. mon. Cart. Vind. n° 17.)

(2) *Maj. mon. cart. Vind. n°* 114. M. Cauvin, dans son dictionnaire géographique du Maine, dit que le prieuré de Lavardin ne fut fondé qu'après 1125 ; il ne connaissait sans doute pas le cartulaire Vendomois de Marmoutiers qui contient beaucoup de chartes du XIme siècle, relatives à ce prieuré.

(3) Chron. de la Trinité d'Angers. La Ferrière, Indre-et-Loire, est sur la limite méridionale de la Forêt de Gastines.

après à Vendôme même, par un serment prêté sur le tombeau de son mari, dont le corps avait été transporté à la collégiale de Saint-Georges pour y être inhumé (1).

Foulques laissa un fils encore enfant, nommé Bouchard, et deux filles, Euphronie, que les chroniqueurs appellent aussi Nifrane, mariée à Geoffroy de Preuilly, l'un des plus puissants barons de la Touraine, et Agathe, épouse de Raoul de Beaumont, vicomte du Lude (2). Son frère Guy, dernier fils de la comtesse Adèle et d'Odon de Nevers, gouverna le comté pendant la minorité du jeune Bouchard, et prit le titre de comte de Vendôme, quoiqu'il ne fût qu'administrateur ou *bail* du fief dont son neveu était le légitime héritier (3). Pétronille se retira à Château-Renault, et y vécut jusqu'en 1077. Guy exerça toute l'autorité dans le Vendomois, de 1066 à 1075. Ce fut un temps de paix pendant lequel le pays put se remettre des calamités qu'il avait éprouvées dans les dernières guerres de Geoffroy Martel. Le cartulaire de Marmoutiers nous a conservé deux *plaids* ou jugements rendus dans la cour du comte Guy; le premier, de l'année 1069, était relatif aux moulins de la Chappe; il est à remarquer que ce *plaids,* auquel le comte assistait en personne, se tint, non dans le château, mais dans la maison d'Ingelbaut le Breton, qui était alors vicomte de Vendôme, comme on le voit par d'autres chartes (4). Dans le second plaids daté de 1073, le prieur de Saint-Mars plaidait contre un chevalier nommé Thibaut, fils de Leterius, au sujet des dîmes de deux pièces de terre situées aux environs de Vendôme. On avait d'abord voulu terminer l'affaire par un duel judiciaire; mais lorsque les gages de bataille étaient déjà donnés, les amis du prieur lui firent sentir qu'il ne convenait pas à son caractère de recourir à la voie des armes, et le différend fut arrangé à l'amiable moyennant 40 sols que les moines payèrent au chevalier. Après que cet accord eut été ratifié par le comte Guy, le prieur, accompagné de quelques religieux, se rendit à la maison de son adversaire pour lui porter la somme convenue, à laquelle il fallut joindre des cadeaux pour toute sa famille. En chemin, les moines rencontrèrent un

(1) *Annuit suprà dictæ donationi uxor ejusdem comitis, et tunc apud Ferrariam, et post paucos dies apud Vindocinum, mox tumulato viro suo, suprà ipsius tumulum.*

(2) L'abbé Simon attribue à Foulques un second fils nommé Geoffroy, qui, dit-il, aurait été seigneur de Château-Renault; il a sans doute pris pour un fils de Foulques, Geoffroy de Château-Renault, qui était neveu de sa femme. Les auteurs de l'*Art de vérifier les dates* prétendent qu'Agathe, seconde fille de Foulques, épousa Raoul de Beaugency; c'est encore une erreur produite par la ressemblance des noms. Le véritable mari d'Agathe était Raoul de Beaumont, comme le prouve une charte donnée en faveur du prieuré de Pezou par les deux époux.

(3) Dans les coutumes féodales, le seigneur qui avait la *baillie* ou tutelle pendant la minorité d'un possesseur de fief, exerçait dans les états de son pupille une autorité pleine et entière; il gouvernait de son chef, faisait la paix ou la guerre, battait même monnaie en son propre nom, si le fief jouissait du droit de monnayage, et prenait le titre qui y était attaché.

(4) *Maj. mon. Cart. Vind. n° 32.*

paysan qui pleurait parce que les fils de Thibaut lui avaient enlevé son âne ; le prieur, touché de la douleur du pauvre homme, racheta l'âne des mains de ses ravisseurs, et le rendit au paysan, en lui recommandant de s'en bien souvenir, pour qu'il pût témoigner au besoin que ce jour-là un accord avait été conclu entre Thibaut, fils de Leterius, et les moines de Marmoutiers (1).

Le jeune Bouchard étant devenu majeur, son oncle Guy lui remit l'administration du comté qu'il avait gouverné pendant dix ans avec sagesse. Un des premiers actes de Bouchard, à son avénement, fut de confirmer les priviléges de l'abbaye de Vendôme, par une charte datée du jour de Saint-Clément, 23 novembre 1075 (2). Il confirma aussi ceux du chapitre de Saint-Georges, où un grand relâchement s'était introduit depuis la mort de Geoffroy Martel. Les chanoines, dans l'origine, étaient des prêtres vivant en communauté, sous une règle qui n'était guère moins austère que celle des couvents, ce qui leur fit donner le nom de prêtres réguliers ou canoniques, *canonici*. Ceux de Saint-Georges n'étant plus contenus par la présence de leur fondateur, se lassèrent bientôt d'obéir à la règle, et ne voulurent plus s'assujettir à d'autres obligations qu'à celles des prêtres séculiers. Une partie d'entre eux cependant persistèrent dans la stricte observance ; mais le comte Foulques ayant favorisé les partisans du relâchement, ces derniers se trouvèrent les plus forts, et ceux qui tenaient à l'ancienne règle furent contraints de se disperser. Quelques-uns entrèrent au monastère de la Trinité ; les autres demandèrent à se retirer dans le couvent de Saint-Georges-des-Bois, où ils formèrent, sous la règle de saint Augustin, une nouvelle congrégation qui a subsisté jusqu'au XVIII[me] siècle. Cette séparation ayant été résolue d'un commun accord, on fit le partage des biens du chapitre, et l'on attribua de préférence aux chanoines réguliers les villages où il y avait un ministère ecclésiastique à remplir, car leurs confrères ne voulaient accepter aucune charge d'âmes. L'église de Saint-Lubin à Vendôme fut aussi annexée au couvent de Saint-Georges-des-Bois ; la maison presbytérale servait de logement aux chanoines lorsqu'ils venaient en ville (3).

Malgré les engagements pris à son avénement au pouvoir, Bouchard le Jeune ne put éviter de se trouver, comme son père, en conflit avec l'abbaye de la Trinité. L'année même où il venait de renouveler ces engagements solennels, ses veneurs, parcourant la forêt de Gastines, entrèrent dans le prieuré de Houssay, le mirent au pillage et y passèrent la nuit en orgie et en excès de tout genre. L'abbé porta ses plaintes au jeune comte, qui en reconnut la

(1) *Maj mon. Cart. Vind.* n[os] 9, 10 et 11.

(2) Hist. de Vend. par l'abbé Simon, tom, 1. p. 78.

(3) Histoire manuscrite du chapitre de Saint-Georges, par le chanoine du Bellay. Les paroisses dépendantes de la communauté de Saint-Georges-du-Bois étaient Saint-Martin-du-Bois, Saint-Genest-de-Lavardin, Saint-Jacques-des-Guerêts, Saint-Arnoult, Épiais, Saint-Firmin et Lisle. Les chanoines avaient droit de justice sur leurs vassaux, et droit de chasse et de chauffage dans la forêt de Gastines.

justice, et défendit à ses gens, sous les peines les plus sévères, de commettre à l'avenir aucun dégât sur les terres du monastère (1). Cependant un différend plus grave ne tarda pas à s'élever au sujet des priviléges par lesquels l'abbaye et ses dépendances se trouvaient entièrement soustraites à l'action de la justice seigneuriale. Deux vassaux du monastère avaient enfreint les règlements de la police de la ville qu'on nommait la *banlieue* du comte. L'abbé ne se refusait pas à leur faire payer l'amende, mais il voulait que le vicomte de Vendôme vînt à l'abbaye recevoir cette amende de ses mains, et d'après la sentence rendue par lui. La fierté de Bouchard se révolta contre cette exigence, et il déclara avec colère qu'aucun de ses officiers n'irait demander justice dans une autre cour que la sienne. Mais, comme il rentrait tout courroucé dans son château, Hildrad, prieur du monastère, l'y suivit avec deux nobles vendomois, Foulcher de la Tour et Hildegarius Chair-de-Lièvre, dont les noms se retrouvent dans plusieurs autres chartes de ce temps. Ces deux chevaliers offrirent de déclarer sous serment que l'abbé était dans son droit, et Bouchard s'en rapporta à leur parole. Néanmoins, leur partialité en faveur de l'abbaye aurait pu être suspectée, car bientôt après tous deux y prirent l'habit religieux. Telle était à cette époque l'influence des institutions monastiques, qui trouvaient appui et faveur dans toutes les classes de la société. Aussi Bouchard, renonçant à une lutte inégale, abandonna toutes ses prétentions, et reconnut, par une charte du 27 octobre 1083, les droits et l'entière indépendance du monastère et de ses vassaux (2).

Ces démêlés avec la puissance religieuse sont tout ce qu'il y a à dire sur Bouchard le Jeune, dont la mort fut obscure comme sa vie. En 1084, il confirma dans la cour du comte de Blois une donation faite par Geoffroy de Preuilly, son beau-frère, au prieuré de Baignaux (3), et il mourut le 28 février 1086, sans avoir été marié (4). En lui finit la première dynastie des comtes de Vendôme, de la descendance directe de Bouchard le Vieux, entée sur l'illustre tige des comtes d'Anjou.

L'abbé Oderic était mort trois ans auparavant, le 2 octobre 1082, après avoir élevé son monastère au plus haut degré de puissance et de splendeur par l'investiture perpétuelle de la dignité de cardinal qu'il avait obtenue du pape Alexandre II, et qu'une bulle de Grégoire VII confirma en 1076. On peut

(1) Hist. de Vend. par l'abbé Simon, tom. 2, citant le n° 228 du cartulaire de la Trinité.

(2) Coll. dom Housseau, n° 853.

(3) Coll. dom Housseau, n° 856.

(4) *Eodem anno* (1085) *obiit Burchardus comes, bonæ indolis adolescens, pridiè Kal. Martii.* (Chron. de la Trinité d'Angers.) Cette date répond à 1086, l'annee commençant à Pasques; la chronique à laquelle nous l'empruntons a eté rédigée dans l'abbaye d'Évières, *Aquaria,* qu'on appelait la Trinité d'Angers. Cette abbaye, qui porta d'abord le nom de Saint-Sauveur, avait été donnee par Geoffroy Martel à la Trinite de Vendôme, et annexée à ce monastère pour y adhérer comme le membre au corps, selon l'expression de la bulle du pape Clément II.

juger, par le trait suivant, de la supériorité que cet abbé affectait, même avant d'être cardinal, envers les plus grands seigneurs laïques. En 1050, il fit un voyage à Beaugency, où Lancelin, seigneur de cette baronnie, lui concéda le droit de foire dans le faubourg Saint-Bienheuré, le jour de la fête patronale. « Ceci fut ratifié, dit la charte, le seigneur abbé étant sur son cheval, et Lancelin » à pied, debout devant lui (1). » C'était ainsi que l'abbé de la Trinité traitait le gendre du comte du Maine, le fier baron qui s'intitulait sire de Beaugency par la grâce de Dieu. Du reste, ces témoignages de respect étaient volontaires et toujours suivis de nouveaux dons. En 1079, Lancelin, fils du précédent, donna au même abbé l'église du Saint-Sépulcre, à Beaugency, qui devint un des prieurés de la Trinité. Le cartulaire de l'abbaye le qualifie, à cette occasion, d'homme très-illustre quant à la naissance, par la noblesse de sa race, et très-fameux quant à ses vertus personnelles, par la puissance de sa valeur militaire et la bonne administration de ses biens (2). Ces épithètes louangeuses tenaient lieu des titres féodaux qui manquaient aux seigneurs de Beaugency, pour établir sur des bases solides l'indépendance et l'illustration de leur famille.

Sous le gouvernement d'Oderic, l'abbaye de la Trinité ajouta à sa dotation primitive, déjà si considérable, beaucoup d'acquisitions nouvelles. Nous parlerons seulement de celles qu'elle fit dans le Vendomois. En 1079, Foulcher de la Tour lui donna l'église de Pezou avec toutes ses dépendances, le panage des porcs, l'usage du bois pour les bâtiments, et le chauffage dans la forêt du bois Jargaut, la garde des haies ou lisières de cette forêt, et le produit des amendes. Raoul de Beaumont et sa femme Agathe, fille du comte Foulques, y ajoutèrent la moitié de tout ce qu'ils possédaient en terres, bois et prés sur le territoire de cette paroisse, et leurs droits sur la rivière du Loir (3). Nous avons vu, dans notre première partie, qu'on trouve à Pezou et aux environs les traces de l'existence d'une ville gallo-romaine ; cette localité, même au moyen-âge, était beaucoup plus importante qu'elle ne l'est aujourd'hui. Il y avait plusieurs tanneries, même des moulins à papier, et il s'y tenait un marché chaque semaine. Les dimensions du four bannal du prieuré suffiraient pour prouver l'existence d'une nombreuse population ; ce four avait deux bouches, et l'on pouvait y faire cuire à la fois le produit de soixante boisseaux de grains. Le prieuré de Pezou, situé dans une position pittoresque sur le bord du Loir, est maintenant une ferme ; rien n'a été changé aux distributions intérieures ; la chapelle, le logement du prieur avec l'écusson armorié sur le vaste manteau de

(1) *Domino abbate in palefrido suo sedente, Lancelino verò in pedibus coràm eo stante.*

(2) *Homo, quantum quidem ad natalitium spectat, generositate parentum nobilitate clarissimus, quantùm verò ad propriæ virtutis laudem, tàm militaris strenuitatis potentià quàm rei familiaris honestâ sollicitudine procuranda industriæ famosissimus.*

(3) Hist. de Vend. par l'abbé Simon, tom. 3. p. 233 et suiv.

la cheminée, tout est intact dans ce manoir, débris curieux des bâtiments religieux du moyen-âge, le seul de tous les prieurés de la Trinité, dans le Vendomois, qui n'ait pas été transformé ou détruit.

Non loin de Pezou, Gaultier surnommé le Diable, tourmenté dans sa vieillesse par le remords des crimes qui lui avaient attiré ce surnom, fit don à l'abbaye, en 1072, de l'église de Busloup et de tous les biens et fiefs qu'il possédait à l'entour (1). En 1059, un autre chevalier, Josselin Bodeau, donna aux religieux l'église de Danzé, et Asselin Chotard leur vendit, dans cette paroisse, autant de terre que quatre bœufs pouvaient en labourer par saison (2). La fondation de ces deux prieurés permit aux moines d'entreprendre dans la forêt du Perche, sur les marches incultes du Dunois, des défrichements pareils à ceux qu'ils avaient exécutés dans la forêt de Gastines. Les prieurés de Lancôme et de Gombergent eurent une autre origine ; ils se formèrent par des acquisitions que l'abbé Oderic fit à prix d'argent dans la Beauce, vers 1059 (3). Les moines de Marmoutiers avaient voulu lui faire concurrence pour ces achats ; mais Geoffroy Martel, qui vivait encore, déclara qu'il ne permettrait à personne d'acheter dans le Vendomois des biens sur lesquels l'abbaye de la Trinité aurait jeté ses vues ; c'est encore un privilége à ajouter à tous ceux qui faisaient à cette abbaye une existence à part. Aux dons qui lui furent faits dans le XI[me] siècle, il faut joindre celui de l'église, des terres et de la seignenrie de Coulommiers, par Robert de Moncontour, un des chevaliers poitevins qui avaient suivi Martel dans le Vendomois. L'abbé Simon a publié le texte entier de cette donation qui fut confirmée par Lancelin et Raoul de Beaugency, suzerains de cette partie du pays (4). Enfin, nous n'avons pas la date exacte des chartes de fondation des prieurés de Courtozé et de Cormenon (5); mais elles remontent certainement à la même époque. On peut donc compter en tout huit prieurés ajoutés, en moins de quarante ans, dans le seul comté de Vendôme, aux immenses possessions territoriales comprises dans la dotation primitive de l'abbaye.

Le Bourg-Neuf, à Vendôme, avait pris aussi pendant ce temps une extension considérable. Il était compris légalement dans la paroisse de Saint-Martin, qui était celle de la ville. Mais les religieux, désirant retenir entièrement sous leur direction cette population toute composée de leurs vassaux, songèrent à élever

(1) Hist. de Vend. par l'abbe Simon, tom. 3, p. 242 et suiv. Il cite les pages 415 et 555 du cartulaire de l'abbaye.

(2) Hist. de Vend. tom. 3, p. 252.

(3) *Ibid.* tom. 3, p. 255 et suiv.

(4) Hist. de Vend. t. 3, p. 268. Invent. des ch. de la Trinité, f° 70, v°, n° 1. L'acte est du 2 mars 1080-81.

(5) D'après l'abbé Simon, l'acte de fondation du prieuré de Courtozé était du temps de l'abbé Renaud, c'est-à-dire antérieur à 1046. Hist. de Vend. tom. 3, p. 245. Il cite le Cartulaire de la Trinité, p. 103 et 176, et pour la donation du moulin de Courtoze, la p. 376.

pour elle une église dans l'enceinte même de leur monastère. Cette enceinte était divisée en deux parties bien distinctes. Au sud de l'église abbatiale, dans l'emplacement actuel de la caserne de cavalerie, étaient les lieux réguliers, les cloîtres, les salles du réfectoire et du chapitre, la bibliothèque, les archives, les logements des moines. Au nord, on voyait le parvis de l'église auquel les vastes bâtiments des greniers de l'abbaye, qui existent encore, servaient de clôture du côté de la ville, puis la cour de justice de l'abbé, les habitations des officiers laïques et des serfs domestiques du couvent, le parloir, *auditorium*, où l'on recevait les étrangers et les femmes, et où l'on passait les actes publics, enfin le cimetière des séculiers et les jardins qui s'étendaient jusqu'au Bourg-Neuf. Cette partie de l'enceinte s'appelait la *Galilée* du monastère : elle renfermait toutes les constructions affectées à des usages profanes et aux besoins matériels de la communauté. Là, sur le parvis de l'église abbatiale se tenaient, aux fêtes de Saint-Lazare et de la Trinité, les grandes foires dont les abbés avaient la police et les revenus. Ce fut dans la *Galilée* et au milieu du cimetière des séculiers que l'on commença à construire, en 1060, la chapelle destinée aux vassaux de l'abbaye : elle fut terminée en 1070, et consacrée le 5 décembre de cette année par Arrald, évêque de Chartres, sous l'invocation de Notre Dame-de-Pitié et de plusieurs saints dont les reliques y furent déposées (1). Cet Arrald, qui venait alors d'être élevé à la dignité épiscopale, était lui-même un moine de la Trinité. Ainsi l'abbé Oderic avait été assez puissant pour mettre un de ses religieux sur ce siége, d'où il était parvenu à chasser, en 1063, un évêque dont il avait à se plaindre. Arrald conserva, dans sa haute position, les principes austères de la règle qui était rigoureusement observée dans l'abbaye de Vendôme. Il entreprit de réformer les moines de Saint-Père de Chartres, et ne réussit qu'à s'en faire des ennemis : car ils se plaignent amèrement, dans leur cartulaire, de ce prélat qui disait que l'argent et les ornements précieux n'étaient propres qu'à exciter l'orgueil et la convoitise, qui faisait un crime énorme aux religieux de manger de la graisse et du poisson, et voulait les réduire à vivre de légumes et d'herbes crues (2). On voit par là qu'il y avait déjà beaucoup de relâchement dans les couvents de bénédictins. Arrald échoua en voulant établir à Chartres, au XIme siècle, la réforme que l'abbé de Rancé introduisit à la Trappe au XVIIme. La régularité sévère de l'abbaye de la Trinité contribua sans doute à étendre sa réputation et son influence. Lorsqu'on la voit croître si rapidement en puissance et en richesse, on ne s'étonne plus que,

(1) *Dedicatio capellæ cimiterii Vindoc. monasterii.* (Dom Martène, thes. Anecd. tom. 1, p. 198.) Cette chapelle vient d'être relevée par Mme la comtesse de Sourdis ; elle avait été déjà rebâtie en 1670, et il n'y reste presque rien des constructions primitives.

(2) *Dicebat aurum vel argentum pretiosaque ecclesiæ ornamenta fomenta esse monachis superbiæ ac incitamenta luxuriæ ; pisces quoque monachos vel adipem comedere dicebat crudele facinus, eos annuens nuda edere olera.*

pendant près de deux siècles, l'histoire du Vendomois soit presque toute entière renfermée dans celle de ce grand monastère.

Avant de terminer ce chapitre, jetons encore un regard en arrière pour suivre la filiation des familles qui occupaient les principales baronnies du Vendomois et des contrées immédiatement voisines. Nihard de Montoire et Salomon de Lavardin, ces personnages secondaires qui jouent un rôle si actif dans l'épopée de Geoffroy Martel, moururent à peu près en même temps que le héros de l'Anjou. Nihard vivait encore vers le commencement de 1059, car il confirma alors les acquisitions faites, par l'abbé Oderic, à Lancôme et à Gombergent, qui dépendaient de son fief; la charte porte en outre les noms de ses trois fils, Albéric, Mathieu et Drogon, et de sa fille Placentia. Dès le mois de mai de cette même année, les noms de ses fils paraissent seuls dans la charte de Geoffroy Martel sur les prieurés de Monthodon et du Sentier; on les retrouve également dans l'acte des concessions faites à l'abbaye de Marmoutiers par Foulques, au lit de mort, en 1066, et dans plusieurs chartes du prieuré de Lavardin, de 1065 à 1070. Une de ces pièces est relative à une contestation entre les moines de Marmoutiers et le seigneur de Ranay, au sujet d'un moulin sur le Loir (1); cette affaire fut terminée par un duel judiciaire dans la cour d'Albéric de Montoire, et la victoire resta au champion des moines. A dater de 1070, on ne voit plus dans les actes que le nom de Mathieu de Montoire; il paraît qu'il succéda à son frère et continua la filiation de cette famille.

Salomon de Lavardin, mort aussi avant 1060, ne laissa qu'une fille nommée Aveline. Du vivant de son père elle avait un mari qui s'appelait Marcoard; plus tard on la retrouve maîtresse de la baronnie, mais son mari se nommait alors Hervé (2). D'un de ces deux mariages naquit un fils nommé Salomon comme son aïeul, et qui posséda la baronnie de Lavardin jusqu'au commencement du XIIme siècle.

(1) *Maj. mon. Cart. Vind.* nº 87. Ce seigneur est nommé *Constantius de Radenaco*. Cette forme ancienne du nom de Ranay détruit l'étymologie qu'on avait voulu tirer de *rana*, grenouille.

(2) *Notitia convenientiæ quam fecit D. Albertus et monachi Sancti Martini cum Salomone de Lavarzino et Adelâ uxore suâ, favente Marcoardo eorum genero et uxore suâ.* (Maj mon. cart. Vind. nº 114.) *Notitia de vineis Randeni... Actum in curiâ Hervei de Lavarzino, testibus istis, Herveo de Lavarzino, Avelinâ uxore ejus.* (Ibid. nº 128). Charte confirmée par Aveline, fille de Salomon de Lavardin, l'an 1071. (Ibid. nº 53). Suivant Pellieux (Hist. de Beaug.), Hervé, mari d'Aveline de Lavardin, était fils de Lancelin de Beaugency. Salomon de Lavardin eut une autre fille nommée Ève, mariée à Aymeri d'Alluye, et qui, entre 1040 et 1045, vendit à Agnès de Poitiers l'église des Pins, dans la Gastine, près de Beaumont-la-Chartre; on doit croire qu'elle mourut sans enfants avant 1060, puisqu'il n'est point fait mention d'elle dans les actes postérieurs. Enfin le cartulaire de la Trinité parle d'un Rothon de Lavardin qui eut avec l'abbaye, au sujet du prieuré de Prunay, une contestation terminée par un accord du 26 février 1078-79. Il avait une femme nommée Helvise, deux fils, Roger et Lancelin, et une fille, Oda. Cette famille habitait certainement Lavardin; mais elle paraît avoir été étrangère à celle des seigneurs de la ville; car elle ne figure dans aucun des actes qui les concernent. Salomon, frère et héritier de Richerius, qui vendit la terre de Gombergent à l'abbaye de la Trinité, a été aussi confondu à tort par l'abbé Simon, avec Salomon de Lavardin. (Hist. de Vend., tom. 3, p. 248 et 291).

La baronnie de Mondoubleau ne faisait point originairement partie du comté de Vendôme, mais elle eut des rapports si intimes avec ce comté auquel elle fut réunie plus tard, que son histoire se trouve sans cesse mêlée à celle de nos comtes. Nous avons expliqué comment Hugues Doubleau, vassal des comtes de Chartres, fonda la forteresse à laquelle il donna son nom, et nous avons dit que son fils aîné Odon, lui succéda vers 1030, ayant deux frères, Hugues, archidiacre de Vendôme, et Hervé, dont on ne connaît que le nom. En 1040, nous avons vu Odon arriver à Vendôme trois jours après la dédicace de l'abbaye, et lui faire don de la forêt de Varennes. En 1047, au contraire, il eut avec elle une contestation pour une famille qui s'était donnée au monastère comme étant libre, et qu'il prétendait être du nombre de ses serfs; la comtesse Agnès intervint pour amener une transaction, par laquelle Odon renonça aux droits qu'il pouvait avoir sur ces malheureux, moyennant une indemnité de six livres de monnaies poitevines (1). C'est à lui et à son frère Hugues qu'on peut attribuer la fondation du prieuré de Cormenon. Vers 1054, Odon entreprit un pèlerinage à Rome, et périt au retour de ce voyage. Il laissait un fils nommé Hugues, qui, n'étant pas encore en état de gouverner par lui-même, fut d'abord placé sous la tutelle de son oncle l'archidiacre. Devenu majeur, Hugues ratifia les donations faites par son père à l'abbaye de la Trinité, et y ajouta la dîme du panage des porcs dans les forêts de la baronnie de Mondoubleau, du miel et de la cire des abeilles sauvages, de la venaison, et en général de tous les produits naturels qu'on pouvait y recueillir (2). Hugues mourut jeune et sans enfants: dans ses derniers jours, il s'était retiré à l'abbaye de Saint-Vincent du Mans, où il voulut être enseveli; après avoir confessé humblement ses péchés, il donna à cette abbaye le monastère de Tuffé, rétabli par son aïeul Hugues l'Ancien, et l'église fondée par le même, en l'honneur de la Sainte Vierge, dans l'enceinte du château de Mondoubleau. Sa sœur Helvise, restée seule héritière de la baronnie, avait épousé Payen, frère de Nivelon, seigneur de Fréteval, dont elle eut un fils nommé Hilbert Payen. En secondes noces elle se maria à Hamelin de Langeais, qui administra la baronnie pendant la minorité de son beau-fils Hilbert. Toute cette généalogie a été dénaturée par nos anciens historiens; mais elle est très-clairement expliquée dans une charte donnée en 1073, par Hamelin de Langeais, pour confirmer tout ce que les premiers barons de Mondoubleau avaient fait en faveur de l'abbaye de Saint-Vincent (3).

(1) Hist. de Vend. par l'abbé Simon, tom. 2, p. 37.

(2) Ibid., tom. 1, p. 25.

(3) Dom Martene, *Amplissima collectio*, tom. 1, p. 482. *Erectio cellæ Tuffiaci ab Hamelino Langiaci domino... Ego Hamelinus de Langiaco pariterque uxor mea nomine Helvisa, filia Odonis Dublelli... pro salute animarum nostrarum atque parentum nostrorum, insuper et pro remedio animæ Hugonis Dublelli junioris, filii scilicet Odonis Dublelli... una cum assensu* [illegible] *filii nostri Walterii et filiæ nostræ Hersendis,* [illegible] *nomine Helvisæ, qui fuit filius Pagani.* Cette charte, jointe à celle que nous avons citée dans notre 1re partie, p. 155.

Lorsqu'Hilbert eut atteint sa majorité, Hamelin de Langeais lui rendit la baronnie ; c'est lui qui est connu dans l'histoire sous le nom de Payen de Mondoubleau. Il figura, en 1083, parmi les témoins de la charte par laquelle le comte Bouchard le Jeune renonça à toute prétention contraire aux priviléges de l'abbaye de la Trinité. Payen était brave et entreprenant ; il s'attacha au parti des ducs de Normandie, et se signala dans les guerres dont le Maine fut le théâtre pendant toute la dernière moitié du XIme siècle (1). Sa fille unique, Helvise, épousa Geoffroy Ier, vicomte de Châteaudun, et rattacha, par ce mariage, la baronnie de Mondoubleau au Dunois, dont elle avait été séparée pendant près de cent ans (2).

Il nous reste peu de chose à dire sur les seigneurs de Fréteval, après avoir raconté la fin tragique de Payen de Meslay, qui se fit tuer en voulant reprendre la forteresse enlevée à son père par Martel, et la résolution de son frère Foulcher, qui, pour venger et perpétuer sa famille, changea le froc du religieux

explique d'une manière si claire et si complète la filiation des seigneurs de Mondoubleau, qu'on ne peut comprendre les erreurs commises par les historiens les plus estimés au sujet de cette famille. On voit par notre charte qu'Hamelin de Langeais avait un fils nommé Gautier ; il avait aussi un frère du même nom. (*Maj. mon. cart. Vind. n° 55.*) Ce frère, en 1039, eut le malheur de tuer Maurice, neveu de Geoffroy Martel. Geoffroy voulait tirer de ce meurtre une vengeance éclatante, mais il s'apaisa, à la prière des moines de la Trinité, et fit grâce au coupable, à condition qu'il donnerait à cette abbaye le four bannal et les moulins qu'il possédait sur le pont Perrin à Vendôme. Le père d'Hamelin portait le même nom que lui ; ainsi il y eut, dans le XIme siècle, deux Gautier fils d'Hamelin de Langeais, ce qui a beaucoup embarrassé les commentateurs. (Hist. de Vend. par l'abbé Simon, tom. 2, p. 67, d'après le cart. de la Trinité, ch. 1 et 131).

(1) Il est nécessaire de dire un mot des causes de ces guerres. Nous avons vu que Geoffroy Martel gouverna le Maine jusqu'à sa mort, sous le nom du jeune Herbert, fils du comte Hugues. Herbert mourut lui-même en 1062, trop jeune pour laisser postérité. Sa sœur, et non sa fille, comme l'ont dit quelques écrivains, avait été fiancée à Robert, fils de Guillaume, duc de Normandie et conquérant de l'Angleterre. Elle mourut avant la consommation du mariage, mais Guillaume n'en réclama pas moins le comté du Maine pour son fils, et s'en empara en 1063. Six ans après, en 1069, les Manceaux, fatigués du joug anglo-normand, se révoltèrent, chassèrent les Anglais, et appelèrent, pour les gouverner, une fille de leur vieux comte Herbert Eveille-chien. Elle se nommait Gersende, et avait été mariée a un prince italien, Azzo, marquis de Ligurie. Sur l'appel des anciens sujets de son père, elle vint au Mans avec son mari et son jeune fils, et y fut reçue avec enthousiasme. Mais Azzo se lassa bientôt de ce rude climat et de ces guerres encore plus rudes. Il retourna sous le beau ciel de Gênes, et laissa sa femme disputer le comté du Maine, sous la protection de Geoffroy de Mayenne, véritable chef du parti anti-anglais. Les Manceaux ne jouirent pas longtemps de la liberté qu'ils avaient reconquise. En 1073, selon les chroniques de Robert de Huntingdon et de Roger de Hoveden, Guillaume rentra dans le Maine avec une armée anglaise, ruina les campagnes par d'affreux ravages, et prit la ville du Mans, où il bâtit un fort pour contenir les habitants. La charte d'Hamelin de Langeais que nous avons citée, est datée de l'année où Guillaume le Conquérant reprit le Maine ; elle est donc de 1073, et non de 1070, date qui lui a été attribuée, je ne sais pourquoi, par dom Martène et par tous ceux qui l'ont copiée. Il est à remarquer que les moines de Saint-Vincent avaient eu soin de faire confirmer leur acte par les deux prétendants. Ils avaient demandé d'un côté la sanction de Guillaume et de son fils, de l'autre celle de Gersende et de Geoffroy de Mayenne, qui lui tenait lieu de mari, dit naïvement la chronique, *ejus quasi maritus effectus.*

(2) Payen de Mondoubleau avait une autre fille nommée Guitburge, qui fut mariée à Barthélemy, fils de Geoffroy Payen de Vendôme. Cette famille vendomoise portait le même surnom que les seigneurs de Fréteval, mais ne parait pas avoir eu la même origine. Guitburge confirma, avec son mari, la donation faite par Payen de Mondoubleau au prieuré de Fréteval, de tout ce qu'il possédait à Saint-Hilaire-la-Gravelle. *Cartul. de Marm. n° 78, Fréteval.*

contre l'armure du chevalier. Foulcher eut un fils nommé Nivelon, qui posséda après lui la baronnie de Fréteval, dans la dernière moitié du XIme siècle. Nivelon avait une sœur nommée Agnès, mais plus connue sous le surnom de la *Vicomtesse*, et mariée à Hugues III, vicomte de Châteaudun ; c'est d'elle que le village de la Chapelle-Vicomtesse, dans le canton de Droué, tire son nom. Il eut aussi un frère, Hamelin le Payen, qui fut probablement le premier mari d'Helvise de Mondoubleau (1). Le surnom de Payen était héréditaire dans cette famille, ce qui semble indiquer une origine normande ; nous avons vu qu'au Xme siècle, les pirates du Nord étaient généralement désignés sous le nom de payens. Ursion de Meslay, fils de Nivelon, lui succéda vers 1108 ; il était fort jeune à cette époque, car, d'après une charte de Marmoutiers, il venait seulement d'être fait chevalier (2).

Les seigneurs de Château-Renault ont eu avec les comtes de Vendôme des liaisons plus étroites que tous ceux dont nous venons de parler. Leur généalogie a été présentée d'une manière complétement inexacte par Ménage et le père Anselme, que tous nos historiens ont suivis. Il faudrait un volume pour expliquer et réfuter tant de méprises. J'aime mieux rétablir simplement la vérité d'après le témoignage comparé des chartes et des chroniques. Nous avons montré Geoffroy, filleul de Martel, fondant en 1045 la forteresse de Château-Renault, et joignant à cette seigneurie celle de Château-Gonthier, que lui transmirent son père et Renault, son frère aîné, mort sans enfants (3). Geoffroy fut père de Renault (4), qui lui succéda, et de Pétronille, épouse du comte Foulques de Vendôme.

Dans les guerres civiles qui éclatèrent en Anjou, entre les deux neveux de Martel, Renault prit le parti de Foulques le Réchin, contre Geoffroy le Barbu. En 1067, il forma avec le baron de Preuilly, et deux autres seigneurs, le complot hardi d'enlever le comte Geoffroy au milieu même de la ville d'Angers, le jour du jeudi saint, au moment où l'on se rendait à l'office. Le peuple d'Angers, qui aimait son suzerain, accourut pour le défendre. Une mêlée sanglante s'engagea dans les rues, et les quatre conjurés y périrent : mais les partisans de Foulques

(1) Cartulaire de Marmoutiers : art. Freteval. *Donum concessit Ursio, filius Nivelonis. Hamelinus frater ejus, et Agnes vice comitissa, soror sua.* Dans cette charte, Nivelon donnait aux moines du prieuré de Freteval toute l'étendue de bois comprise entre Freteval et le bois du comte près d'Écoman.

(2) *Ursio, filius Nivelonis, jàm miles, venit in domum nostram, apud Camartium, et ibi concessit quidquid habebamus de feodo patris sui.* (Ibid. Ann. 1108).

(3) C'est de ce Renault II de Château-Gonthier qu'Eusèbe, evêque d'Angers, retira le 6 décembre 1047 l'église de Saint-Maurille engagée par son prédécesseur l'evêque Hubert. On voit encore figurer un Alard de Chateau-Gonthier dans la charte de fondation de la Trinité et dans d'autres chartes de Geoffroy Martel, de 1040 à 1050.

(4) Renault est nommé comme frère de Petronille, dans la charte donnée par le comte Foulques au lit de mort, en 1066. Il souscrivit à une donation faite à l'abbaye de Saint Florent, en 1061, par Geoffroy le Barbu, comte d'Anjou.

finirent par avoir le dessus, et Geoffroy, demeuré captif, fut jeté par son frère dans un cachot, d'où il ne sortit qu'en abandonnant ses droits au comté d'Anjou. Avant 1060, Renault avait accordé aux moines de la Trinité l'exemption du droit de péage qui se levait sur les gens de pied au bourg de Saint-Laurent (1). C'était un passage très-fréquenté dans la direction de l'ancienne voie gallo-romaine de Tours à Chartres et à Paris (2). Cet acte décide que les moines et leurs vassaux ne paieront rien pour les marchandises à leur usage personnel, mais qu'ils devront le droit, comme les autres marchands, sur celles qu'ils auraient achetées pour les revendre. La femme de Renault s'appelait Isabelle ; il en eut deux fils, dont l'un mourut en bas âge ; l'autre, nommé Guicher, lui succéda, et fut retenu prisonnier pendant quelque temps, après la mort de son père, jusqu'à l'apaisement des troubles de l'Anjou. En 1075, Guicher partit pour Rome, et fit remise, avant son départ, aux moines de la Trinité, d'une redevance d'un muids d'avoine qu'il réclamait injustement sur leur terre de Prunay. En 1080, il leur accorda aussi l'exemption du droit de *rotagium* qui se percevait sur les transports par voitures : ce droit était de 4 deniers pour une charrette, et de 2 deniers pour un char traîné par des bœufs (3). Guicher était le neveu, et non pas le frère, de la comtesse Pétronille, comme l'a cru l'abbé Simon ; il eut trois fils : Alard, qui fut seigneur de Château-Gonthier ; Geoffroy, mentionné dans un titre de l'abbaye de Marmoutiers de 1107 (4), et Renault, qui hérita, au commencement du XIIme siècle, de la seigneurie de Château-Renault.

Ce chapitre a été long, car il embrasse toute l'histoire du Vendomois au XIme siècle, à cette époque mémorable où la France sortit des ruines de l'empire carlovingien, où naquirent notre patrie, notre nationalité et les noms même de France et de Français. Dans notre province, nous avons vu de vastes parties de territoire défrichées et colonisées, la culture et la population pénétrant jusqu'au sein des vieilles forêts vierges de la Gaule, et de nouveaux villages apparaissant au milieu des bois et des déserts. Nous avons assisté à la fondation de toutes les villes secondaires qui entourent Vendôme, l'ancienne capitale celtique. Montoire, Fréteval, Mondoubleau, Saint-Calais, Château-Renault

(1) Coll. dom Housseau, n° 452. Cet acte fut fait par suite d'un accord dans la cour de Geoffroy Martel. Les témoins sont Salomon de Lavardin, Nihard et Mathieu de Montoire, et Geoffroy de Preuilly. Renault y prend seulement le titre de Seigneur du château, *de Castro*, ce qui prouve que le nom de Château-Regnault, *Castrum Reginaldi*, n'etait pas encore bien établi.

(2) Cette voie, dans le département d'Indre-et-Loire, paraît avoir traversé les communes de Cerelles, Saint-Laurent, la Ferrière et les Hermites, pour se porter ensuite sur Ternay et Artins, en passant par les métairies de l'Aitre-Sauty et du Chastellier, où l'on trouve des restes de la chaussée antique. M. Fougères, instituteur à Ternay, a dressé avec beaucoup d'intelligence la carte de la direction de cette voie dans sa commune.

(3) Coll. dom Housseau, n°s 800 bis et 802.

(4) *Gaufr dus filius Guicherii de Castro-Rainaldi*. Ch. du prieuré de Morée, aux archives departem.

ont leur origine dans cette période si éminemment féconde, d'où sont sorties plus de créations nouvelles que des huit siècles qui l'ont suivie. En même temps s'élevaient ces admirables monuments de l'art chrétien qui sont encore l'ornement et la gloire de nos cités, et ces redoutables forteresses dont les ruines même conservent un imposant caractère de force et de grandeur. Alors aussi se formèrent ces puissantes corporations religieuses qui, dans leur sainte indépendance, conservèrent, sous le règne de la force, les droits de l'intelligence et de la liberté morale, et tout en gardant les traditions des lumières, des sciences et des arts, prirent une part active à la colonisation et au défrichement du pays, deux faits trop négligés par les historiens, et qui sont pourtant la véritable histoire, celle du peuple et du sol. Dans le chapitre suivant, nous verrons se développer tous les germes produits par cette grande époque d'enfantement social, et comme toute existence parvenue à son apogée approche de son déclin, nous commencerons bientôt à suivre la décomposition graduelle des institutions du moyen âge, venant se perdre successivement dans l'unité nationale représentée par la royauté, qui en était la personnification et l'emblème.

LIVRE II.

MOYEN AGE



II.

COMTES DE VENDOME

DE LA BRANCHE DE PREUILLY. XIIe SIÈCLE



Geoffroy de Preuilly, qui devint comte de Vendôme par son mariage avec Euphronie, l'aînée des sœurs de Bouchard le jeune, appartenait à la noble famille des sires de Preuilly et de la Rocheposay en Touraine. Ces seigneurs étaient avoués de l'église de Saint-Martin de Tours, et avaient droit, à ce titre, de porter dans les combats la célèbre bannière de Saint-Martin (1). L'église de Preuilly, bâtie par eux au XIe siècle, existe encore, et est un des monuments remarquables de cette époque. Le père de notre comte, nommé Geoffroi comme lui (2), est désigné par les auteurs contemporains comme l'inventeur des tournois; mais il ne faut pas donner à cette qualification un sens trop littéral. Ces jeux guerriers, qui ont jeté tant d'éclat sur la chevalerie du moyen âge, ne paraissent pas avoir pris naissance dans nos contrées; tout indique qu'ils ont été empruntés à l'Orient, ainsi que l'usage des signes distinctifs dont les chevaliers ornaient leurs boucliers ou écus dans ces occasions solennelles et qu'on appela depuis *armoiries*. Ce fut seulement après la croisade que les joutes chevaleresques brillèrent de toute leur splendeur, et beaucoup de termes du *blason*, cette science des tournois, sont tirés des langues arabe et persanne. Il est probable que dans la dernière moitié du XIme siècle, les Français commencèrent à connaître les tournois par leurs rapports avec les Maures d'Espagne, que

(1) *Clarebat Gaufridus comes Vindocinensis signifer ecclesiæ Beati Martini Turonensis.* Chron. de Saint-Martin de Tours.

(2) Sa mère s'appelait Hameline. Cartul. de Saint-Georges, f° 114, 115.

le père de notre comte les introduisit en Touraine, et que peut-être il en rédigea les premiers règlements. Nous avons vu qu'il périt en 1067 dans l'exécution du complot hardi qu'il avait tramé avec Robert, prévot d'Angers, et les seigneurs de Château-Gonthier et de Montreuil-Bellay, pour enlever le comte Geoffroy le Barbu au milieu même de sa capitale.

Ce fut en 1705 que Geoffroy de Preuilly épousa la sœur du dernier des Bouchard, et au commencement de 1086 qu'il hérita du comté de Vendôme ; mais il ne put en prendre immédiatement possession, car, à cette époque, ou fort peu de temps après, une guerre malheureuse le priva de sa liberté. De 1074 a 1080, il avait abandonné le parti du comte Foulques le Réchin, pour lequel son père avait sacrifié sa vie, et s'était ligné avec la plupart des barons de l'Anjou en faveur de Geoffroy le Barbu, qu'un frère impitoyable retenait en prison après avoir usurpé ses États (1).

Cette ligue avait pour appuis au dehors le duc de Normandie, à qui Foulques disputait le Maine, et le comte de Poitiers, toujours hostile aux neveux de Martel, auxquels il avait repris la Saintonge. Foulques, par ses armes et ses intrigues, réussit à se maintenir contre tous ces ennemis, et força les seigneurs conjurés a faire successivement leur soumission. Lancelin de Baugency, qui avait marié au comte d'Anjou sa fille Hildegarde, prit parti pour lui dans ces guerres. Geoffroy de Preuilly eut à combattre ce suzerain puissant, dont les terres touchaient au Vendomois ; mais il fut vaincu, pris et enfermé dans la tour de Baugency, où il resta longtemps prisonnier. Ce fut seulement en 1090 que la comtesse Euphronie obtint sa délivrance de Raoul, successeur de Lancelin, par l'entremise des religieux de la Trinité, pour lesquels les seigneurs de Baugency avaient une vénération dont nous avons déja cité des preuves remarquables. La comtesse témoigna sa reconnaissance en donnant à l'abbaye l'église et la terre de Savigny, qui lui appartenaient en propre et faisaient partie de sa dot (2).

Quelques auteurs, copiés par l'abbé Simon, ont supposé que l'adversaire contre lequel Geoffroy lutta si malheureusement était un seigneur de Baugé, et que de là était venue l'obligation imposée aux comtes de Vendôme, de porter les appels de leur justice devant la cour de Baugé, en Anjou. On a même voulu donner aussi cette origine aux modifications apportées à la coutume d'Anjou, après son introduction dans le Vendomois, en ce qui concernait le partage des biens nobles. Ces suppositions paraissent tout à fait gratuites ; l'existence d'un

(1) L'auteur des *Gestes des comtes d'Anjou* dit que Geoffroy de Preuilly était en guerre avec Foulques le Réchin, a l'époque où Étienne, comte de Blois, épousa la fille de Guillaume le Conquérant, 1081.

(2) Coll. Dom Housseau, n° 911. La date de cette charte est ainsi conçue : *Actum apud Saviniacum quando ipsam ecclesiam tradidit comes Goffridus, qui dictus est Jordanus, cum uxore sua Eufronia, domno Bernoni abbati et monachis sanctæ Trinitatis.* Anno 1090.

seigneur de Baugé, du nom de Lancelin, à cette époque, n'est nullement démontrée, et il est encore moins prouvé que ce Lancelin ait été frère puîné de Geoffroy de Preuilly, ce qui expliquerait, suivant l'abbé Simon, l'article introduit en faveur des cadets dans la coutume de Vendôme (1). On ne voit pas d'ailleurs ce qui aurait pu amener une guerre entre les seigneurs de Baugé et ceux de Preuilly ; car leurs États n'avaient aucun point de contact. L'opinion des historiens de Baugency, qui attribuent à leur seigneur la défaite et la prise de Geoffroy, porte au contraire tous les caractères de la vraisemblance, et a été adoptée par les historiens les plus estimés, tels que les savants auteurs de l'*Art de vérifier les Dates* (2). Quant à l'article particulier à la coutume de Vendôme qui donnait aux cadets une part en propriété dans les héritages nobles, tandis qu'ils n'avaient en Anjou qu'une part d'usufruit, on peut croire qu'à l'époque où Martel introduisit dans le comté de Vendôme les coutumes angevines, il consentit à cette modification pour ne pas choquer trop fortement les habitudes de ses nouveaux sujets ; par la même raison, sans doute, les Vendomois conservèrent l'usage du *quint* et *requint*, qui existait dans la coutume d'Orléans et que celle d'Anjou n'admettait pas. Il n'est pas moins certain que l'obligation de porter les appels à la cour de Baugé fut imposée aux comtes de Vendôme par les comtes d'Anjou, leurs suzerains. On en trouve la preuve dans la teneur même du plus ancien jugement connu de ce tribunal supérieur ; rendu en 1146 sur un appel de l'abbé de la Trinité, il fut prononcé, non dans la cour particulière d'un seigneur de Baugé, mais dans la cour du comte d'Anjou siégeant en cette ville (3).

Ayant recouvré sa liberté seulement en 1090, Geoffroy de Preuilly prit enfin alors possession du comté de Vendôme, et fit dans la ville une entrée solennelle (4). A cette époque le régime féodal avait atteint son plus haut déve-

(1) Hist. de Vendôme, tom. 1er, pages 88-89. Les auteurs de l'*Art de vérifier les Dates* supposent que Geoffroy fut vaincu, non par Lancelin de Baugency, mais par Raoul son successeur. Tous les autres témoignages s'accordent pour donner le nom de Lancelin au vainqueur de Geoffroy.

(2) Pellieux, hist. de Beaugency ; *Art de vérifier les Dates*, tom. 2, page 812. La chronologie de ces événements est très-obscure. La date de la donation de la comtesse Euphronie et de la prise de possession du comté de Vendôme par Geoffroy, semblent prouver que sa délivrance eut lieu en 1090. Mais à quelle époque tomba-t-il en captivité ? Les auteurs de l'*Art de vérifier les Dates* font mourir Lancelin de Baugency vers 1080 ; alors, si Geoffroy avait été vaincu par lui, il serait resté en prison près de dix ans, ce qui est peu vraisemblable. Mais rien n'empêche de croire que Lancelin ait pu vivre jusqu'en 1086, époque où une charte de la Trinité constate l'avénement de son successeur Raoul. D'un autre côté, on a une charte du comte de Poitiers, datée de 1086, et où Geoffroy figure comme témoin. Ce serait donc vers la fin de cette année que notre comte aurait été fait prisonnier ; à défaut de preuves certaines, cette conjecture me paraît la plus probable.

(3) Coll. Dom Housseau, n° 1722. Jugement rendu à Baugé, en la cour de Geoffroy, duc de Normandie et comte d'Anjou.

(4) Hist. de Vendôme, par l'abbé Simon, tom. 1er, p. 86-87, d'après le cartulaire de la collégiale de Saint-Georges, aujourd'hui perdu.

loppement ; les suzerains dans leurs cours s'entouraient d'une pompe toute royale, et l'usage avait établi la hiérarchie régulière des fiefs. Un comté devait avoir sous sa dépendance au moins quatre baronnies qu'on appelait ses membres. Les quatre membres du comté de Vendôme étaient les baronnies de Lavardin, de Montoire, de Poncé et de Courtiras, dont les possesseurs remplirent, à l'entrée de Geoffroy de Preuilly, les fonctions attachées à leurs dignités. Le baron de Lavardin portait la bannière du comté, sur laquelle brillait l'écusson d'*argent au chef de gueule, au lion d'azur armé, lampassé et couronné d'or, brochant sur le tout,* tel que nous l'avons figuré dans notre frontispice. Geoffroy de Preuilly, dont le père avait promulgué en Touraine les premiers réglements des tournois fut sans doute l'inventeur de ces emblèmes, que ses successeurs se firent gloire de porter après lui (2). Le baron de Montoire venait ensuite tenant le cercle d'or ou la couronne de comte. On peut voir par les bustes de Geoffroy Martel et de ses beaux-fils dans l'église de la Trinité que cette couronne n'était alors qu'un simple cercle ; c'est plus tard qu'on a imaginé d'y ajouter une rangée de perles. Enfin le baron de Poncé, qui représentait aussi la baronnie de Courtiras, déja réunie a celle de Poncé, tenait la bride du cheval que montait le comte armé de toutes pièces.

Ce brillant cortége gravit la rampe escarpée du château, et s'arrêta devant l'église collégiale de Saint-Georges. Le comte mit pied à terre, entra dans l'église, suivi de ses barons et de ses chevaliers, et s'agenouilla devant l'autel sur lequel on déposa la couronne. Le doyen du chapitre la prit et la mit sur la tête de Geoffroy, aux acclamations de tous ses vassaux. Après la cérémonie, le cheval du comte, avec son riche harnais, fut donné au baron de Poncé, et cette libéralité devint un droit que ses successeurs ne manquèrent jamais de réclamer en pareille circonstance. Le même jour, Geoffroy confirma les possessions et prérogatives du chapitre de Saint-Georges et celles de l'abbaye de la Trinité (2). Ces confirmations des libertés de l'église étaient une sorte de charte jurée par chaque comte à son avènement, et qui souvent n'en était pas mieux observée.

Geoffroy ne fut pas, à cet égard, plus irréprochable que ses prédécesseurs : malgré l'important service que les religieux de la Trinité lui avaient rendu, il ne put rester longtemps en bonne intelligence avec eux ; mais il est vrai de dire qu'il eut bientôt en face de lui un abbé dont le caractere remuant et l'esprit ambitieux rendaient plus difficile le maintien de la paix. Le saint et vénérable

(1) Le lion était un emblème familier aux nobles angevins. L'ecusson royal d'Angleterre, *à trois lions passants ou léopards,* est celui des anciens comtes d'Anjou.

(2) Cart. de Saint-Georges, f° 184. Hist. M. S. du chanoine Du Bellay.

Oderic, mort le 2 octobre 1082, avait eu pour successeur David, qui mourut le 6 août 1085 et fut remplacé par Bernon le 23 avril de l'année suivante. Ce fut ce Bernon qui s'interposa pour la délivrance de Geoffroy de Preuilly, et auquel la comtesse Euphronie fit la donation dont nous avons parlé (1). Une circonstance particulière avait contribué à lui donner un grand ascendant sur l'esprit de Raoul de Baugency. En 1086, un chevalier, ami de Raoul, nommé Lancelin de Malesherbes, tomba malade à Vendôme, et fut accueilli dans le monastère de la Trinité où il reçut les soins les plus affectueux; il y mourut, et l'abbé le fit enterrer avec honneur dans le cimetière des religieux, ce qui était alors un privilége fort recherché. Raoul, vivement touché des égards qu'on avait eus pour son ami, vint lui-même en remercier l'abbé, et lui céda tous les droits qu'il pouvait encore avoir sur le cimetière et l'église de Saint-Bienheuré, à la charge de nourrir et de vêtir un pauvre à perpétuité pour le salut de l'âme de Lancelin de Malesherbes (2).

Bernon était déjà fort âgé, lorsqu'il fut élu, et le vaste gouvernement dont il était chargé ne tarda pas à devenir pour lui un fardeau trop pesant. Un seul fait donnera la mesure de l'extension que cette puissante communauté avait prise. Chaque année, à la fête de la Trinité, il se tenait un chapitre général où tous les prieurés envoyaient des députations; en 1088, plus de cent religieux s'y trouvèrent réunis (3) : ils en représentaient au moins trois fois autant, répartis dans trente prieurés situés dans huit diocèses différents. Au milieu de cette foule, un jeune moine, nommé Geoffroy, né d'une famille noble d'Angers, alliée aux seigneurs de Craon, avait su de bonne heure acquérir une grande influence. « Il était jeune et beau, dit la chronique du monastère, d'un « extérieur modeste, d'un esprit mûr, d'une instruction profonde, et doué de « toutes les qualités du corps et de l'esprit (4). » Élevé, dans son enfance, sous les yeux de Garnier, archidiacre d'Angers, il s'était instruit dans les écoles de cette ville, devenues célèbres par l'éclat qu'y avaient jeté les leçons du fameux Bérenger, dont l'éloquence, la science et les erreurs impressionnèrent si vivement les esprits dans la dernière moitié du XI[me] siècle (5). Geoffroy pressentait

(1) Une charte du cartul. de Vendôme transcrite par Segretier (Hist. ms. des sires de Baugency), constate ce que nous avons dit plus haut de la prise de Geoffroy de Preuilly par Lancelin de Baugency, en 1086, et des négociations qui eurent lieu dans sa prison pour la donation de Savigny.

(2) Hist. de Vend. par l'abbé Simon, tom. 3, p. 69, d'après le cartulaire de la Trinité.

(3) Cartul. de la Trinité, cité par l'abbé Simon. Hist. de Vend., tom. 2, p. 100.

(4) *Juvenis ætate, moribus maturus, formâ modestâ, corpore formosus, litteris maximè instructus et ceteris bonis adornatus.* (Chron. de la Trinité d'Angers. Ad ann. 1093.)

(5) Bérenger, archidiacre d'Angers, et maître des écoles de Saint-Martin de Tours, fut un des théologiens et des philosophes les plus célèbres de son siècle. Il professa des doctrines assez semblables à celles des protestants modernes, en niant la présence réelle de J.-C. dans l'eucharistie. Condamné et absous à plusieurs reprises par les conciles et les légats du pape, il finit par se retirer avec quelques disciples dans l'île de Saint-Cosme, située au milieu de la Loire, près de Tours, et y mourut en 1088.

le rôle brillant qu'il était appelé à remplir, et ne supportait qu'avec peine la domination d'un vieillard usé par l'âge et les infirmités.

On persuada facilement au pieux Bernon que sa conscience était intéressée à ne pas conserver un pouvoir auquel ses forces ne répondaient plus. Dans un chapitre, tenu le 20 août 1093, il déposa volontairement le bâton pastoral, et aussitôt Geoffroy, qui n'était pas même encore ordonné prêtre, fut élu à sa place par acclamation (1). On peut croire que ce dénoûment avait été préparé d'avance, et il paraît même que le jeune abbé s'était assuré secrètement le concours de l'illustre évêque Ives de Chartres, en promettant de renoncer au privilége d'indépendance que le monastère tenait de sa bulle de fondation; car, trois jours après, ce prélat célèbre vint sacrer le nouvel élu dans l'église de la Trinité, et Geoffroy prit entre ses mains l'engagement de reconnaître sa juridiction et de lui obéir comme à son supérieur.

Peu de temps après son élection, l'abbé Geoffroy partit pour l'Italie. Jeune et plein d'ardeur, ce n'était pas lui qui aurait voulu se dispenser du devoir imposé aux abbés de la Trinité d'aller porter leur hommage en personne aux pieds du chef de l'église, leur seigneur immédiat; mais lorsqu'il arriva à Rome, dans le carême de l'année 1092, la guerre de la papauté contre l'empire était encore dans toute sa violence. Gégoire VII était mort dans l'exil, et Urbain II, français et moine de Cluny, élu en 1088, à Terracine, par les cardinaux qui avaient suivi la fortune de son prédécesseur, luttait avec peine contre Guibert, archevêque de Ravenne, que les armes de l'empereur Henri IV avaient mis en possession du trône pontifical. Les deux partis ennemis occupaient chacun un quartier de la ville; on se battait dans les rues, et tous les passages étaient soigneusement gardés. Geoffroy, déguisé sous l'habit d'un serviteur, pénétra pendant la nuit, à travers mille dangers, jusqu'au pontife, qu'il était venu chercher si loin, et le trouva triste et découragé dans la maison fortifiée des Frangipani ses adhérents. Presque tous ses cardinaux l'avaient abandonné; ses ressources étaient épuisées, et il commençait à manquer même du nécessaire. Cependant les mercenaires italiens qui combattaient pour les deux factions, étaient las d'une guerre infructueuse. Ces épées vénales n'attendaient qu'un acheteur, et Urbain se désespérait de n'avoir rien à leur offrir. Geoffroy fut son sauveur; il était venu de France avec un train splendide, une suite nombreuse et des coffres bien garnis; sans hésiter, il vendit ses chevaux et ses équipages, et parvint à rassembler la somme considérable de 12,000 sols d'or, qu'il mit à la disposition du pape. Cet or gagna le chef de bande Ferrucchio, à qui Guibert, alors absent de Rome, avait confié la garde du palais de Latran. Le palais fut

(1) Chron. de la Trinité d'Angers.

livré à Urbain, et Geoffroy vint le premier lui baiser les pieds sur ce trône où il l'avait fait asseoir. On peut juger par là quelles étaient les richesses et la puissance de cet abbé de Vendôme, qui payait la rançon de la capitale du monde chrétien, et rendait au chef de l'Église son pouvoir temporel (1).

Urbain se montra reconnaissant d'un si grand service ; il voulut conférer lui-même à Geoffroy l'ordre de la prêtrise, et s'empressa de confirmer par une bulle, dans les termes les plus favorables, les droits et les priviléges du monastère de la Trinité (2). Il est probable que Geoffroy avait appelé en même temps son attention sur les guerres fratricides qui troublaient l'Anjou ; car dans cette année même Urbain chargea les archevêques de Lyon et de Bourges d'aller sommer en son nom le comte Foulques le Réchin de rendre la liberté à son frère Geoffroy le Barbu, qu'il retenait en prison depuis plus de vingt ans. Foulques, pour se faire absoudre de l'excommunication lancée contre lui, se soumit aux ordres du pape en présence d'une nombreuse assemblée d'évêques et d'abbés parmi lesquels on remarquait l'abbé de Vendôme, revenu de son voyage. Son malheureux frère d'ailleurs ne pouvait plus être dangereux ; les souffrances d'une longue captivité avaient altéré sa raison, et lorsque les légats pénétrèrent dans son cachot, ils n'y trouvèrent qu'un pauvre insensé qu'il fallut en tirer de force et qui mourut peu de mois après en être sorti (3).

Vers ce temps, c'est à dire en 1095, le comte de Vendôme, Geoffroy de Preuilly, entreprit une nouvelle guerre dont l'issue lui fut encore défavorable. Voici par quelles causes elle fut amenée. Nous avons vu que par le traité qui lui assura la possession de la Touraine, Martel avait cédé à Gelduin, seigneur de Chaumont-sur-Loire, les dîmes du pays de Blémars ou des marches Blaisoises, contrée jadis frontière des comtés de Tours et de Blois, et aujourd'hui encore des départements d'Indre-et-Loire et de Loir-et-Cher. Il était difficile de fixer exactement les limites de ce pays en partie inculte et désert, et qui maintenant même est presque partout couvert de bois. Les comtes de Vendôme réclamaient la paroisse de Saint-Cyr-du-Gault comme faisant partie de leur territoire ; les sires de Chaumont, de leur côté, voulaient y percevoir les dîmes et les commandises (4), prétendant que ce village dépendait des marches qui leur avaient été attribuées. De là des querelles incessantes entre les deux voisins.

La forteresse de Chaumont avait été élevée sur la rive droite de la Loire, non

(1) Goffridi Epistola VIII, lib. 1, ap. Sirmond.

(2) Invent. M. S. des Ch. de la Trinité, f° 4, v° Bulle du pape Urbain II du 12 mai 1094, 7e année de son pontificat.

(3) *Hugonis archiepiscopi Lugdunensis sedis apostolicæ legati litteræ de Fulconis Rechini comitis absolutione.* Ce document est daté de la fête de Saint-Jean, 25 juin 1094.

(4) Les commandises, *commendatitiæ*, étaient les redevances payées par les vassaux qui se recommandaient à un seigneur en se plaçant sous sa protection.

loin d'Amboise pour défendre de ce côté les frontières du Blaisois, et les comtes de Blois et d'Anjou avaient confié la garde de ces deux postes avancés à leurs plus valeureux champions, Gelduin de Saumur et Lisoie de Bazonges; mais dans la suite, par un de ces revirements que produisait l'hérédité des gouvernements féodaux, un mariage unit la petite-fille de Gelduin à l'héritier de Lisoie, et les deux châteaux, possédés par un même seigneur dont la fidélité douteuse était due a la fois a deux suzerains, formèrent entre le Blésois et la Touraine un État indépendant qui fut souvent hostile a ces provinces dont il aurait dû être le boulevard. Ce fut ainsi que Sulpice, seigneur d'Amboise et de Chaumont, guerroya longtemps contre le comte d'Anjou, Foulques le Réchin (1). Cependant, après la mort de Geoffroi le Barbu, il finit par se soumettre en donnant pour otage son fils Hugues encore enfant; et pour sceller cette réconciliation, il se rendit en personne à la cour de son suzerain; mais à son retour, il tomba malade au château de Rochecorbon, près de Tours, et y mourut dans la chambre de sa sœur Sybille. Lisoie, son frère, prit l'administration de ses seigneuries pendant la minorité du jeune Hugues que le comte Foulques persistait à garder près de lui. Ces circonstances parurent favorables à Geoffroy de Prenilly pour obtenir la réparation des anciens griefs des comtes de Vendôme. Il entra dans le pays de Blémars avec son allié, Guicher de Château-Renault, et y porta le ravage. De son côté, Lisoie, pour repousser cette attaque imprévue, appela à son secours son beau-frere Robert de Rochecorbon et son ami Hugues d'Alluye. Après quelques petits combats, ce dernier, par un coup hardi, surprit Guicher dans la ville même de Château-Renault, et l'emmena prisonnier dans son propre château en Anjou, où il le retint jusqu'a ce que l'on eut fait la paix, que Geoffroy de Preuilly, pressé de délivrer son parent, fut obligé d'accepter aux conditions qu'on voulut lui imposer. Le village de Saint-Cyr-du-Gault fut alors séparé définitivement du comté de Vendôme : il dépend encore aujourd'hui de l'arrondissement de Blois (2).

La fin de cette année 1095 fut marquée par un des plus grands évènements de

(1) Pendant ces guerres, Sulpice ayant été un jour surpris aux environs de Tours, fut forcé de se jeter dans la basilique de Saint-Martin, qui était un asile inviolable, mais où il fut cerné par les soldats du comte. Salomon de Lavardin, son parent, vint, avec une troupe armée, le tirer de cette retraite, et le conduisit en sûreté au château de Rochecorbon. (Gesta consulum Andegav.)

(2) Gesta Ambaziacensium dominorum, c. 4, p. 12. Voici comment on peut fixer la chronologie de ces évènements. L'auteur des *Gestes des comtes d'Anjou* dit que la réconciliation de Sulpice d'Amboise avec le comte Foulques eut lieu peu de temps après la mort de Geoffroi le Barbu. A la même époque, Geoffroy de Prenilly fit sa paix définitive avec Foulques, qui, délivré de son compétiteur, obtint facilement la soumission des barons rebelles. Or Geoffroi le Barbu sortit de prison en 1094, suivant la lettre de l'archevêque de Lyon, et mourut presque aussitôt après. Ainsi tous les évènements que nous venons de raconter durent se passer de 1094 a 1095.

l'histoire des temps modernes. Au mois de novembre, le pape Urbain II vint en France, et convoqua à Clermont en Auvergne le célèbre concile où fut prêchée la première croisade. L'éloquence entraînante du souverain pontife et les pathétiques exhortations du pèlerin Pierre l'Hermite excitèrent un tel enthousiasme que tous les chevaliers présents prirent la croix et jurèrent de délivrer la terre sainte en criant : *Dieu le veut!* L'abbé Geoffroy de Vendôme assistait à cette grande assemblée ; il n'y oublia pas les intérêts de son monastère, et fit décider par le concile qu'aucun évêque ou archevêque n'avait droit de faire acte d'autorité dans l'abbaye de Vendôme. Cette décision était contraire aux promesses que lui-même avait faites, lors de son élection, à l'évêque Ives de Chartres ; mais, pour se dispenser de les tenir, il prétendait qu'elles lui avaient été arrachées par la force, et que l'évêque s'était rendu coupable de simonie en exigeant de lui, avant de le sacrer, un serment qu'on devait considérer comme nul, puisqu'il portait atteinte aux droits de l'Église romaine, dont l'abbaye relevait immédiatement. La bonne foi ne paraît pas avoir été dans cette affaire du côté de Geoffroy, et il en résulta entre l'évêque et lui un échange de lettres d'un style piquant et aigre-doux (1) ; mais Ives de Chartres fut contraint de céder à deux brefs que le pape lui adressa l'année suivante, après son retour à Rome, et qui annulaient la promesse de Geoffroy, en défendant, sous peine d'excommunication, de prendre ou d'exiger à l'avenir de semblables engagements. (2)

Après la clôture du concile de Clermont, Urbain II se dirigea vers le nord de la France pour y continuer la prédication de la guerre sainte. L'abbé Geoffroi l'accompagna et le conduisit à Vendôme, où il eut l'honneur insigne de le recevoir dans son monastère. Le pape y logea pendant onze jours, et le 28 février 1096, il bénit lui-même le grand crucifix qui était à l'entrée du chœur de l'église abbatiale, en attachant des indulgences à la célébration de cet anniversaire (3).

Etienne, comte de Blois, fut un des seigneurs qui prirent la croix à la voix du souverain pontife. Il partit au mois de septembre 1096, pour rejoindre à

(1) *Litteræ pungentes et palpantes.* Ivonis epist. 95. Goffridi epist. 7, 10, 11, lib. 2.

(2) Lettres du pape Urbain des 24 nov. 1096 et 30 mars 1097. Launoi inquis. in priv. Vind. Mon., c. 21. Lettres du même pape à l'évêque Ives de Chartres, lui défendant d'exercer aucune autorité sur le monastère de la Trinité, conformément au décret du concile de Clermont. Inv. des Ch. de la Trinité, f° v, v°, n°s 5, 6 et 7.

(3) Chron. de la Trinité d'Angers, ad ann. 1095-96. L'abbé Simon a cru à tort que le crucifix béni par le pape était celui de la petite chapelle de N. D. de Pitié. Il dit aussi que le pape consacra l'autel qui était dans la nef de cette chapelle du côté de l'épitre ; je n'en ai point trouvé la preuve, et il peut avoir confondu encore ici la chapelle avec l'église abbatiale. Le prédécesseur d'Urbain, le fameux Gregoire VII, était venu aussi à Vendôme, et avait logé dans l'abbaye de la Trinité, lorsque, n'étant encore que légat du saint-siége, sous le nom d'Hildebrand, il fit condamner dans un concile tenu à Tours, en 1055, les erreurs de Bérenger. (Gaufridi Vindoc. epist. 18, lib. 1.)

Constantinople la grande armée des croisés conduite par Godefroi de Bouillon, et peu de temps avant son départ, étant occupé des préparatifs de cette expédition lointaine, il vint au château de Coulommiers, près de Vendôme, avec sa femme Adèle, fille de Guillaume le Conquérant. Les moines de Marmoutiers, qui résidaient à Fréteval, s'y rendirent, sur son ordre, pour régler quelques affaires de leur couvent et en échange des prières qu'ils lui promirent pour le succès de ses armes, il leur donna toute la partie de la forêt longue comprise entre Fréteval et Saint-Jean-Froidmantel, sur la rive gauche du Loir (1).

Morée se trouvait au centre de cette concession : les moines y fondèrent un nouveau prieuré qu'ils bâtirent au sommet de la côte, près de l'église de Notre-Dame des Hautes Forêts, et qu'ils entourèrent de fossés et de murs. Les restes de ces fortifications donnent encore aujourd'hui un caractère pittoresque à ce site élevé d'où l'œil suit dans un vaste horizon le cours sinueux du Loir et ses rives verdoyantes. Ce territoire ayant été donné par le comte de Blois franc et quitte de toute redevance ou sujétion, le nouveau prieuré fut nommé Francheville, *Francavilla*. Nivelon de Fréteval fit de son côté l'abandon de tous les droits qu'il pouvait avoir sur la plaine et la rivière en face de Morée, et les religieux, pour marque de leur reconnaissance, donnèrent à son jeune fils Ursion une tunique écarlate (2).

Quoiqu'Urbain II fut venu lui-même prêcher la guerre sainte à Vendôme, Geoffroy de Preuilly ne se laissa pas entraîner à l'enthousiasme de la première croisade. Loin d'imiter les chevaliers qui partaient pour la Palestine, en signalant au moins sa piété par des dons aux églises et aux couvents, il poursuivit de ses exactions les sujets de l'abbaye de la Trinité, et viola leurs priviléges. L'abbé Geoffroy n'était pas homme à souffrir ces torts patiemment; mais, pour obtenir justice, il fut contraint d'abaisser sa fierté, en s'adressant à l'évêque Ives de Chartres, dont il refusait de reconnaître la juridiction spirituelle. Ives saisit avec empressement cette occasion de faire acte de puissance ; il vint à Vendôme avec ses clercs, et y rendit en 1097 un jugement qui condamnait les prétentions du comte ; mais dans le préambule il eut soin de rappeler que les contestations relatives aux églises et aux monastères ne pouvaient être terminées que par

(1) Stephani Blesensis comitis carta pro maj. Mon. Annales ord. Sancti Bened., tom. V, p. 657. La forêt longue, *Sylva Lonia*, dont les bois de Marchenoir, de Thénières, d'Ecoman sont des debris, s'etendait anciennement depuis la Loire jusqu'au Loir, entre Baugency et Frèteval. Mabillon, en commentant cette charte, a pris la forêt longue pour la Sologne, et Coulommiers pres de Vendôme pour la ville de Coulommiers en Brie.

(2) Cartul. de Marmoutiers, n. 74. Moree. Cette charte est datee de l'annee ou le pape Urbain II fit la dedicace de la basilique du monastère de Marmoutiers, ce qui eut lieu dans le carême de 1096. Chron. de Saint-Martin de Tours.

l'autorité des évêques, et il félicita l'abbé Geoffroy de s'en être souvenu (1).

Pour maintenir plus sûrement ses droits contre toutes ces attaques, l'abbé obtint encore du pape Urbain, en 1099, trois bulles, dont la première confirmait dans toute son étendue l'indépendance spirituelle et temporelle de l'abbaye ; la seconde contenait la liste de ses possessions, augmentée des acquisitions postérieures à la bulle de Grégoire VII ; la troisième restituait aux moines de la Trinité l'église de Sainte-Prisce à Rome, que les partisans de l'antipape Guibert avaient envahie (2).

La concorde rétablie entre le comte et l'abbé par le jugement de l'évêque de Chartres ne fut pas de longue durée. Des dissensions intérieures qui éclatèrent dans le monastère même servirent de prétexte pour la rompre. L'abbé Geoffroy qui ne voulait souffrir aucune autorité au-dessus de lui, était en même temps sévère et impérieux envers ses inférieurs. On voit par ses lettres avec quelle vigueur il maintenait la subordination et la discipline monastiques jusque dans les prieurés les plus éloignés. Il se vantait lui-même que dans toute la France il n'y avait pas une communauté mieux ordonnée que la sienne (3) ; mais cet ordre rigoureux ne s'obtenait pas sans résistance et sans froissements. Un moine nommé Daniel osa secouer le joug et braver le chef austère qui faisait tout plier sous son inflexible volonté. Menacé d'une punition exemplaire, il se sauva du couvent de la Trinité, et se réfugia d'abord auprès de l'évêque Ives de Chartres, qui écrivit en sa faveur à l'abbé Geoffroi, en lui faisant quelques représentations sur son excessive rigueur. L'abbé répondit qu'il ne pouvait accorder une grâce sans conditions ; qu'avant tout il fallait que le fugitif vînt se mettre à sa disposition et avouât ses torts en présence de ses frères ; qu'alors il tâcherait d'avoir égard aux recommandations de l'évêque, mais qu'il ne voulait s'engager à rien (4). Peu rassuré par cette réponse, Daniel, loin de se soumettre, tenta une entreprise hardie ; il ne craignit pas de revenir à Vendôme même, et se mit sous la protection du comte Geoffroy de Preuilly, qui l'accueillit dans son château. Ayant gagné sa confiance et celle de la comtesse, il leur peignit sous les couleurs les plus noires la tyrannie de l'abbé et les haines secrètes qu'elle avait soulevées dans la communauté, et leur persuada qu'avec l'appui de la force extérieure, le parti des mécontents pourrait prendre le dessus et renverser par une nouvelle élection un pouvoir odieux. L'abbé Geoffroy s'était fait beaucoup d'ennemis dans la ville ; ils accueillirent avec joie ces insinuations malveillantes et le comte se

(1) Le texte entier de ce jugement a été rapporté par l'abbé Simon, d'après le Cartul. de la Trinité. Hist. de Vend., tom. 2, p. 106.

(2) Invent. des Ch. de la Trinité, f° v, n°s 2, 3 et 4. Toutes ces bulles sont datées de 1099, XIe année du pontificat d'Urbain.

(3) *Nullus veraciter dicet æmulorum quod in tota Francia monasterium sit ordinatum melius quàm nostrum.* Goffridi Vindoc. Epist. 9, lib. 1.)

(4) Ivonis Epist. 82. Goffridi Vind. Epist. 3, lib. 2.

laissa facilement entraîner, au désir de se venger de l'homme qui lui avait résisté en face. Suivi de ses chevaliers armés et d'une foule nombreuse de bourgeois, il pénétra dans l'enceinte de l'abbaye, força les portes de la salle du chapitre où les religieux étaient assemblés, y introduisit le moine rebelle, et le fit asseoir dans une stalle. Mais la communauté entière s'éloigna avec horreur de l'intrus qu'une invasion sacrilége ramenait au milieu d'elle, et suivit l'abbé, qui sortit aussitôt de la salle en protestant contre la profanation du lieu saint. Resté seul, et voyant ses espérances déçues par cette réprobation unanime, Daniel fut contraint lui-même de se retirer ; pour le dédommager de cet échec, Geoffroy de Preuilly le conduisit dans un prieuré du Vendomois, dont il le mit en possession après en avoir chassé les religieux. (1).

Témoin impuissant de ces abus de la force, l'abbé de la Trinité ne se crut plus en sûreté à Vendôme. Il se réfugia près de Tours, dans le monastère de Marmoutiers ; mais avant son départ, suivant le droit que lui conféraient les priviléges apostoliques de son abbaye, il lança l'excommunication sur le comte et sur la comtesse de Vendôme, sur leurs fauteurs et adhérents, et sur la ville entière. C'était au moyen âge un terrible instrument de vengeance que ces interdits qui frappaient toute une population dans sa conscience et dans sa vie morale. Des cérémonies faites pour répandre dans les esprits une sombre terreur annonçaient au peuple la condamnation publique qui allait peser sur lui. Les églises étaient tendues de noir ; on descendait le grand crucifix suspendu à l'entrée du chœur, et on le déposait sur un lit d'épines recouvert d'un drap funéraire, puis on éteignait les cierges, et tout le clergé répétait trois fois *anathème!* Alors les portes des lieux saints se fermaient, les cloches devenaient muettes, l'office divin cessait partout ; on ne faisait plus ni baptêmes, ni mariages, ni enterrements, et dans un temps où tous les actes de l'état civil étaient des actes religieux, cette suspension des sacrements interrompait toutes les relations sociales.

L'excommunication prononcée par l'abbé de la Trinité ne devait recevoir d'exécution hors de l'enceinte du monastère qu'après avoir été confirmée par l'évêque du diocèse ; mais ce prélat ne pouvait s'y refuser sans contrevenir aux bulles des papes et se rendre lui-même passible des peines canoniques. Ives de Chartres adoucit du moins, autant qu'il le put, la sentence à laquelle il prêtait malgré lui l'appui de son autorité ; il en borna les effets à la ville de Vendôme, et refusa de l'étendre à tout le comté, malgré les pressantes réclamations de l'abbé. Il permit

(1) Charte notice de l'abbaye de la Trinité. Dom Martene, Thes. Anecd., tom. 1, col. 343. Cette notice très curieuse, écrite probablement sous la dictée de l'abbé Geoffroy, donne sur toute cette affaire les détails les plus circonstanciés.

même d'enterrer les pauvres, exception commandée par la charité et la justice, mais dont le fougueux Geoffroy se plaignit amèrement : « Tout le monde veut être « pauvre, écrivait-il, depuis que les pauvres ont été exemptés par vous : et sans « manquer au respect qui vous est dû, je crois que si les corps restaient sans « sépulture, les âmes n'en arriveraient que mieux à la gloire éternelle. » (1)

Bientôt une contravention plus grave vint encore exciter sa colère. Les chanoines de Saint-Georges, jaloux de la puissance et des richesses de l'abbaye de la Trinité, étaient tout dévoués aux comtes leurs fondateurs, et d'ailleurs, comme ils habitaient dans l'enceinte du château, il leur était difficile de résister à la volonté du maître. Méprisant donc l'interdit, ils continuèrent de célébrer l'office divin dans l'église collégiale pour le comte et sa famille ; ils osèrent même ouvrir les portes de la petite église de Saint-Pierre-la Motte, qui leur appartenait dans la ville, et y donnèrent publiquement la sépulture à un bourgeois, avec messe et procession solennelles. L'indignation de l'abbé fut au comble lorsqu'il apprit cette audacieuse transgression : il manda à l'évêque « que ces prétendus cha- « noines avaient enterré avec ce mort la religion et la justice. » Il dénonça même l'archidiacre de Vendôme, qui, selon lui, ne maintenait pas assez rigoureusement l'interdit, et l'accusa de vendre aux riches la sépulture que l'indulgence d'Ives de Chartres n'avait accordée qu'aux pauvres. Son courroux pourtant ne l'empêchait pas de désirer que ses dénonciations restassent secrètes : « Nous craignons, ajoutait-il, de nous attirer de nouvelles haines, et nous « vous prions de ne pas tourner contre nous les vérités que nous devons vous « dire. » (2)

Il est facile de voir qu'à l'exception des légats du pape, qui l'appuyaient de tout leur pouvoir, il ne trouvait partout qu'une coopération timide ou malveillante, et que son énergie soutenait seule, contre la faiblesse des uns et la répugnance des autres, l'exécution littérale de la sentence d'excommunication. Ses moines mêmes murmuraient, et, de son exil, il fut obligé de leur écrire pour justifier l'ordre qu'il leur avait donné de ne plus descendre au chœur et de dire l'office à voix basse dans leurs cellules : « Le sacrifice le plus agréable à Dieu, leur disait- « il, est celui d'un cœur contrit et humilié, et ce n'est point le son bruyant des « paroles qui fait le mérite de la prière ; vous résistez comme Jésus-Christ, non « en frappant, mais en souffrant : et de même qu'il a triomphé du démon, vous « triompherez de tous vos ennemis. (3) »

(1) Gaufridi Vindoc. epist. 16, lib. 2. L'évêque de Chartres avait compris dans l'excommunication le château de Vendôme et sa *banlieue*. Nous avons dit plus haut que le nom de Vendôme ne s'appliquait proprement qu'au château. Les bourgs Saint-Lubin et Saint-Martin en formaient la banlieue, qui était la ville elle-même. Le bourg Saint-Bienheuré appartenait aux seigneurs de Baugency, et le Bourg-Neuf à l'abbaye de la Trinité.

(2) Gaufridi Vindoc. epist. 17, lib. 2.

(3) Gaufridi Vindoc. epist. 24, lib. 4.

En effet, tant de persévérance amena enfin les résultats que Geoffroy en espérait. Dès le commencement de cette affaire, il avait écrit à l'évêque de Chartres : « Si le comte ne veut pas se désister spontanément de ses poursuites injustes pour « l'amour de Dieu, il s'en désistera forcément par la crainte des hommes. (1) »

Il ne fallait pour cela qu'exécuter strictement l'interdit et attendre, car la position des populations excommuniées n'était pas tenable et ne pouvait se supporter longtemps. Même en mettant à part le sentiment religieux, si puissant au moyen âge, quelle serait aujourd'hui la situation d'une ville où tous les actes de l'état civil seraient suspendus, où l'on ne pourrait plus ni enregistrer les naissances, ni se marier, ni enterrer les morts? Au bout de quelques mois, les habitants de Vendôme, las de souffrir pour les fautes de leur comte, se soulevèrent en demandant à grands cris qu'on donnât satisfaction à l'abbé. On écrivit à Geoffroy pour le supplier de revenir, il s'y refusa d'abord en disant « qu'il ne « pouvait se fier aux promesses d'un sexe perfide, de ce sexe qui a séduit notre « premier père, égorgé saint Jean-Baptiste, livré Samson à ses ennemis, en qui « l'on ne trouve ni crainte de Dieu, ni retenue, ni bonté, ni amitié sincère, et « qu'il est plus dangereux encore d'aimer que de haïr (2). »

Sous ces violentes invectives, que nous abrégeons de plus de moitié, il désignait la comtesse Euphronie comme le seul obstacle au rétablissement de la paix, et la signalait à l'indignation publique. La comtesse le comprit, et se résigna à une démarche décisive. Elle partit pour Tours accompagnée de l'évêque Ives de Chartres, et vint trouver elle-même l'abbé Geoffroy dans le monastère de Marmoutiers. Là, en présence de l'évêque, elle le conjura d'oublier le passé, et promit au nom de son époux de se soumettre à toutes les conditions qu'il lui plairait d'imposer pour faire cesser ces funestes discordes. L'humiliation de la comtesse parut enfin amollir l'implacable ressentiment de l'abbé, et à travers la violence même de ses invectives contre les femmes, on croit entrevoir qu'à elle seule il appartenait de le fléchir (3). A la suite de cette entrevue, l'interdit fut levé, et Geoffroy rentra triomphant dans son abbaye. Peu de temps après, selon ce qui avait été convenu à Tours, le comte se présenta dans l'église abbatiale, les pieds nus, en costume de pénitent, avec tous ceux dont il s'était fait suivre, lorsqu'il avait pénétré violemment dans la salle du chapitre. Il se prosterna dans

(1) *Ut universa plebs hinc occasione acceptâ proclamaret in eum, et sic, quoniam Dei amore ab injustâ actione spontaneus non vult desistere, clamore simul et timore hominum desisteret vel invitus.* (Goffridi Vindoc. epist. 16, lib. 2.)

(2) *Sexus iste nostrum primum venenavit parentem, jugulavit Joannem Baptistam, inimicis suis fortissimum tradidit Samsonem. Væ sexui cui nec timor inest, nec verecundia, nec bonitas, nec amicitia, qui magis timeri potest cum amatur quàm cum odio habetur!* (Goffridi Vindoc. epist. 24, lib. 4.)

(3) *Comitissa Turonum venit, et ibi cum domno abbate, pacem et concordiam coràm memorato episcopo fecit.* (Chart. notice de la Trinité déjà citée.)

le chœur, en face du grand autel, aux pieds de l'abbé, et il jura devant Dieu et ses saints qu'il ne ferait à l'avenir aucun tort à l'abbé, à son monastère, ni à ses religieux; qu'il rendrait tout ce qui avait été pris, et renoncerait sans discussion et sans réserve à toutes les prétentions contraire aux droits et priviléges de l'abbaye. En outre, pour sûreté de sa parole, il donna en otage quatre de ses barons, et mit lui-même sur sa tête quatre deniers et un couteau qu'il déposa ensuite sur l'autel. (1)

Cette dernière cérémonie était celle qu'accomplissaient les hommes libres qui aliénaient leur indépendance en se faisant serfs de l'Église. Ainsi le fier Geoffroy de Preuilly se reconnaissait en quelque sorte vassal d'un religieux qu'il avait cru pouvoir écraser de sa puissance (2). Quant au moine rebelle, premier moteur de tous ces désordres, abandonné par ses protecteurs et ne pouvant trouver d'asile nulle part, tant l'abbé Geoffroy avait su se faire craindre, il fut contraint de venir se jeter aux pieds de son redoutable juge, et d'implorer son pardon en présence du chapitre assemblé, le troisième jour après Noël. La sentence prononcée contre lui fut sévère; il fut dégradé de toutes fonctions dans la communauté, déclaré infâme et condamné à une prison rigoureuse au pain et à l'eau. Encore le cartulaire vante-t-il, dans cette circonstance, la mansuétude de l'abbé, et sa miséricorde envers le coupable.

Ces évènements, qui peignent si bien les mœurs de l'époque, se passaient en l'année 1100 (3). Au printemps suivant, une nouvelle croisade fut prêchée pour appeler les fidèles au secours du royaume de Jérusalem, fondé deux ans auparavant par la valeur des premiers croisés et déjà menacé par les attaques des musulmans. Les grands feudataires de l'Ouest qui n'avaient point pris part à la première expédition, obéirent cette fois à la voix de la religion et de l'honneur. Guillaume comte de Poitiers se mit à la tête de la chevalerie de l'Aquitaine, et Étienne comte de Blois entreprit pour la seconde fois le voyage d'outre-mer. Geoffroy de Preuilly, après le scandale de son excommunication, ne pouvait se

(1) *Quatuor etiam denarios super caput suum posuit quos indè super altare cum quodam cultello misit, quatenùs non solùm præsentes, verùm etiam homines post futuri, quàm firmiter hoc actum fuerit pleniùs agnoscere possent.* (Ch. notice de la Trinité.) Il est à remarquer que les otages furent donnés au nom d'Euphronie, à qui le comté de Vendôme appartenait en propre.

(2) Après cette triste expérience, il évita soigneusement toute occasion de querelle avec l'église. L'abbé Simon en cite un exemple pris dans le cartulaire de la Trinité. Le fermier des droits de mouturage à Vendôme ayant voulu percevoir ces droits sur le four banal de l'abbaye au pont Perrin, et ayant fait saisir une fournée de pains, le comte, sur la plainte de l'abbé, condamna le fermier à une amende de 40 sols; mais l'abbé, satisfait d'avoir gagné sa cause, remit l'amende au fermier, en retenant seulement un denier pour constater ses droits et fit distribuer le pain saisi aux pauvres.

(3) *Hoc anno fuit discordia inter domnum abbatem Goffridum et Goffridum istius villæ comitem, codemque anno reconciliati sunt, ipso comite Deo et domno abbati nudis pedibus satisfaciente.* (Chron. de la Trinité d'Angers ad ann. 1100.).

défendre d'imiter ces illustres exemples. Il prit aussi la croix, et partit au mois d'avril 1101, avec la grande armée des pelerins, à laquelle se joignirent Hugues de Vermandois, frere du roi de France, le comte de la Bourgogne transjurane, le comte de Nevers, le vicomte de Bourges, et une foule d'autres seigneurs. L'époque précise de son départ est constatée par une charte très-remarquable, dont l'original existe aux archives de la préfecture de Loir-et-Cher. C'est l'acte d'affranchissement d'un serf auquel Haimeric, fils de Salomon de Lavardin, donna la liberté sur le tombeau de son pere, le comte de Vendôme étant prêt à partir pour la croisade. Dans cet acte Haimeric prend le titre de damoisel, *juvenilis dominus;* ce don de liberté était un touchant hommage à la mémoire du père qu'il venait de perdre, et une noble manière d'inaugurer son avènement à la baronnie de Lavardin. « Si nous voulons, dit la charte, que Dieu nous délivre des liens du » péché, nous devons briser les fers de ceux qui nous sont soumis par les liens de » la servitude. » Paroles généreuses que l'Eglise ne cessa de répéter qu'après avoir obtenu l'entiere abolition de l'esclavage (1)!

Les nouveaux croisés suivirent la même route que leurs devanciers. Ils traversèrent l'Europe par terre, et s'arrêtèrent d'abord a Constantinople, ou l'empereur Alexis les accueillit avec une bienveillance simulée et les fit transporter par ses vaisseaux sur l'autre rive du Bosphore. Ces avances trompeuses n'avaient pour but que de mieux assurer leur perte; la trahison les attendait dans les déserts et les montagnes de l'Asie Mineure. Attaqués à chaque pas par de perfides ennemis, égarés par des guides infideles, ne trouvant nulle part ni vivres ni abris, les croisés périrent par milliers dans ces arides solitudes. Ceux des chefs qui échapperent a tant de souffrances et de dangers, arrivèrent à Antioche sans bagages et même sans chevaux, suivis seulement d'un petit nombre de serviteurs, derniers débris d'une armée de 300,000 hommes. L'accueil cordial du brave Tancrede, qui commandait dans cette ville leur fit oublier leurs fatigues, et apres quelques semaines de repos, ils continuerent leur route vers la Palestine. Baudouin, qui avait succédé dans le royaume de Jérusalem à son frère Godefroy de Bouillon, alla au-devant d'eux jusqu'à Beyrouth pour protéger leur marche, et les conduisit a la ville sainte, ou ils entrèrent dans les premiers jours du carême de 1102.

(1) Haimeric avait le surnom de Gamarchus; la charte porte qu'il accorda cet affranchissement avec le consentement de sa sœur Beatrix pour le salut de l'âme de leur père; le serf affranchi donna cinq sols pour faire celebrer trente messes a cette intention. La date est ainsi conçue : *Data est hac libertas apud Lavartinum super defuncti Salomonis tumulum, vivente Philippo Francorum rege, et Gaufrido comite Vindocinensi in Jerusalem abeunte.* Parmi les temoins on trouve Salomon, seigneur de Freteval. Nivelon de Freteval vivait encore en 1096, et son fils Ursion commença a gouverner par lui-même en 1108. Salomon ne pouvait donc être qu'un tuteur ou administrateur de la seigneurie pendant la minorite d'Ursion. On a de lui un acte de la même annee 1101 confirmant des acquisitions faites autour de Freteval par les moines de Marmoutiers.

Ayant ainsi accompli leur vœu et visité les lieux témoins de la passion du Sauveur, ils en repartirent peu de temps après les fêtes de Pâques, et se rendirent à Jaffa, où ils devaient trouver des vaisseaux pour retourner en Europe. Le duc d'Aquitaine s'embarqua le premier, et arriva heureusement en France. Les comtes de Bourgogne, de Blois et de Vendôme, étant partis quelques jours plus tard, furent surpris par le mauvais temps, et les vents contraires les rejetèrent dans le port. A ce moment une nombreuse armée, envoyée par le sultan d'Égypte, était sortie d'Ascalon, et ravageait la plaine entre Jaffa et Ramla. Baudouin, qui avait accompagné ses nobles hôtes jusqu'au port, voulut repousser sur-le-champ cette invasion, et les croisés, que la fatalité avait ramenés au rivage, se firent un devoir de partager ses périls. Ils empruntèrent des chevaux pour le suivre dans la plaine, où ils rencontrèrent l'ennemi le 27 mai 1102. Leur petite troupe comptait à peine 200 chevaliers, et pourtant ils n'hésitèrent pas à attaquer de front, en rase campagne, une armée de 20,000 infidèles. Cette intrépidité téméraire eut le sort qu'on devait prévoir. Écrasés par le nombre, cernés de toutes parts, les chevaliers chrétiens firent en vain des prodiges de valeur, et furent presque tous tués ou pris. Baudouin se sauva en se cachant dans les hautes herbes qui couvraient le champ de bataille. Geoffroy de Preuilly et le comte Étienne de Blois, criblés de blessures, furent forcés de se rendre et emmenés prisonniers à Ascalon. Confondus dans la foule des captifs, ils pouvaient espérer encore que leur vie serait épargnée, mais un chrétien apostat les reconnut, et les signala aux musulmans, qui les tuèrent à coups de flèches (1). Telle fut la fin du premier comte de Vendôme que l'enthousiasme des croisades ait entraîné au delà des mers. Brave, mais malheureux dans toutes ses entreprises, Geoffroy de Preuilly trouva du moins une mort glorieuse sous les drapeaux de la croix, et le surnom de *Jourdain* resta attaché à sa mémoire en l'honneur de son pèlerinage.

La comtesse Euphronie, depuis le départ de son mari, avait pris le gouvernement du comté de Vendôme, qui était son patrimoine. Sous l'administration d'une femme, les Vendomois auraient dû éviter tout sujet de querelle avec leurs voisins ; ils n'eurent pas cette sagesse. Renault, seigneur de Château-Renault, ayant déclaré la guerre à Hugues d'Amboise, ils s'associèrent à cette aggression. D'abord ils eurent quelques succès : Renault avait fortifié le village de Moran, et de là, il ravagea tout le pays jusqu'à la Loire. Mais Hélie, comte du Maine, parent d'Hugues d'Amboise, accourut à son secours (2). Devant ce puissant

(1) Guillaume de Tyr, lib. 10, c. 19. Gesta domin. Ambaz., c. 5, par. 22. Le sort de Geoffroy de Preuilly et d'Étienne de Blois resta longtemps incertain, et les circonstances de leur mort sont racontées de diverses manières par les historiens ; j'ai suivi la version de l'auteur des *Gestes des seigneurs d'Amboise*, qui, presque contemporain et habitant du pays, dut être bien informé.

(2) Nous avons vu plus haut comment Guillaume le Conquérant soumit le Maine en 1073, après en avoir

adversaire, Renault et ses auxiliaires vendomois ne tentèrent pas même de résister. Le comte rasa les fortifications du village de Moran, qui n'ont jamais été relevées depuis, et dévasta les environs de Château-Renault, jusqu'aux frontières du comté de Vendôme (1).

Vers le même temps, en 1103, la haine secrète qui semble avoir toujours existé entre Euphronie et l'abbé Geoffroy éclata de nouveau par une rupture ouverte. La comtesse paraît l'avoir elle-même provoquée, en essayant de reprendre la terre de Savigny, qui était son bien propre et qu'elle regrettait d'avoir donnée à l'abbaye. Geoffroy lui reprocha de s'être emparée avec violence du prieuré, d'avoir brisé les coffres qui contenaient le grain des moines déposé pour plus de sûreté dans l'église même, et de l'avoir distribué aux gens de sa suite (2). Il la dénonça à l'évêque du Mans, et demanda qu'elle fût immédiatement excommuniée.

Cet évêque était le célèbre Hildebert, né à Lavardin, d'une famille obscure mais honnête et de condition libre (3). Dans sa jeunesse, il avait suivi, à Angers et à Tours, les leçons du fameux docteur Bérenger, et les condamnations prononcées par l'Église contre son maître ne l'empêchèrent pas de conserver pour lui une affection filiale (4). Sans autre appui que son mérite, il devint directeur des écoles du Mans, et il était archidiacre de ce diocèse, lorsque l'évêque Hoël mourut en 1097. Les deux partis qui divisaient le Maine, celui des Angevins et celui des Anglo-Normands, se disputèrent avec chaleur l'épiscopat vacant : les seigneurs et les dignitaires de l'Église mirent en jeu les brigues les plus actives : le doyen du chapitre, protégé par le comte Hélie, se croyait même si sûr de réussir qu'il avait déjà commandé un festin magnifique pour célébrer son élection. Mais, au moment d'aller aux voix, Hildebert, auquel personne ne songeait, fut tout à coup proclamé évêque par les suffrages du peuple et du clergé inférieur,

chaste la comtesse Gersende. Il n'en jouit pas longtemps en paix ; la possession lui en fut disputée par les comtes d'Anjou, et après sa mort il s'éleva un nouveau prétendant, Hélie, seigneur de la Flèche, dont le père était fils de Lancelin de Baugency et de Paula, fille du comte Herbert Éveille-Chien. Hélie s'appuyait sur les droits de son aïeule, et plus encore sur la haine invétérée des Manceaux contre le joug anglo-normand. Après une guerre longue et acharnée, il finit par rester maître du comté, et maria sa fille unique au fils du comte d'Anjou, Foulques le Réchin ; en sorte qu'après lui le Maine fut définitivement réuni à l'Anjou.

(1) Gesta dom. Ambaz. c. 5, p. 23.

(2) Gaufridi Vindoc. epist. 15, lib. 5.

(3) *Mediocribus quidem, sed honestis ortus parentibus.* (Acta episc. Cenom.)

(4) La fidélité de cet attachement est prouvée par une épitaphe qu'il composa en l'honneur de Bérenger, et où il dit : « Puissé-je revivre avec toi après la mort, et reposer avec toi ! Je ne veux pas d'autre sort que le tien. » Cela ne prouve pas précisément qu'il ait partagé les erreurs théologiques de son maître ; mais il resta attaché à sa personne, comme beaucoup de membres distingués du clergé de Tours. On vit des chanoines de Saint-Martin suivre dans l'île de Saint-Cosme le philosophe que Rome avait condamné, et s'associer à son exil volontaire. Comme plusieurs savants de son temps, Bérenger passa pour sorcier : la chronique de Saint-Martin dit qu'il était très habile dans la grammaire, la philosophie et la *nécromancie*.

et la foule, l'enlevant dans ses bras, le porta sur le trône épiscopal. La majorité avait prononcé ; néanmoins les partis vaincus se réunirent pour contester la validité de l'élection, qu'ils signalèrent comme le produit de la violence et d'un tumulte populaire. On ne pouvait contester les talents supérieurs qui avaient élevé Hildebert si haut dans l'opinion publique ; mais on attaqua ses mœurs par des insinuations malveillantes qui semblent n'avoir pas été tout à fait dépourvues de fondement (1). Ives de Chartres lui-même accueillit ces dénonciations, et écrivit à Hildebert que si les faits étaient vrais, il ferait bien de renoncer volontairement à une dignité qu'il ne pouvait conserver contre l'avis de tous les hommes éminents du pays. Le prélat populaire ne se laissa pas ébranler par cette opposition bruyante ; il conserva son évêché, et s'y maintint avec courage dans les circonstances les plus critiques, au milieu des guerres civiles et de la fureur des factions. Il se réconcilia facilement avec le comte Hélie, et devint pour lui un ami fidèle, tandis qu'il eut à souffrir de violentes persécutions de la part des rois d'Angleterre, qui redoutaient son influence. Sa réputation grandit dans les épreuves de cette vie agitée, et en 1124 le vœu unanime du clergé métropolitain l'appela à l'archevêché de Tours. Sur ce théâtre plus vaste, son génie et ses vertus brillèrent d'un nouvel éclat. Saint Bernard a résumé le jugement que portèrent de lui ses contemporains, en l'appelant un grand évêque, digne de tous les respects, un pontife élevé en gloire, une colonne de l'Église (2). Il fut un des meilleurs écrivains de son temps ; on a conservé de lui des sermons et des opuscules théologiques, un recueil de lettres précieuses pour l'histoire, et un petit poëme qu'il composa sur son exil en Angleterre, lorsqu'il y fut emmené prisonnier par le roi Guillaume le Roux (3). Non moins ami des arts que des lettres, il répara la cathédrale du Mans, incendiée par les Anglais, et décora avec magnificence cette noble église, déjà rebâtie au XI[me] siècle par l'évêque Vulgrin.

(1) « On assure, écrivait Ives de Chartres, que vous entretenez une troupe de concubines dont vous avez eu une multitude d'enfants. » *Audivi de te quæ mihi sunt dolori et horrori... Dicunt enim quidam de majoribus Cenomanensis ecclesiæ quod ultrà modum lascaveris frena pudicitiæ, in tantum ut post acceptum archidiaconatum, occubante lateribus tuis plebe muliercularum, multam genueris plebem puerorum et puellarum.* Ces accusations étaient sans doute exagérées, mais ce qui semblerait leur donner quelque fondement, c'est qu'un chanoine du Mans nommé Gervais est désigné dans le necrologe de l'église de Saint-Pierre de la Cour comme fils de l'évêque Hildebert. Au reste, depuis son élévation à l'épiscopat, la conduite d'Hidelbert fut irréprochable, et les actes de l'église du Mans disent qu'il multiplia ses austérités et ses aumônes pour racheter les péchés de sa jeunesse. Quant à l'authenticité de la lettre d'Ives de Chartres, elle est incontestable, quoi qu'en dise l'abbé Simon. Vouloir la nier, dit le jesuite Sirmond, dont le temoignage n'est pas suspect, c'est fermer les yeux à la lumière.

(2) *Vir totius reverentiæ, magnus sacerdos et excelsus in verbo gloriæ, columna ecclesiæ.* Sancti Bernardi Epist.

(3) Un bel esprit du temps dit que sa prose et ses vers avaient le parfum de la rose :

Inclytus et prosâ versuque per omnia notus
Hildebertus olet prorsùs ubique rosam

originaire de Vendôme (1). Hildebert fut aussi, dans le moyen âge, une des gloires du Vendomois, et à ce titre nous ne pouvions oublier de rendre hommage à sa mémoire.

Un tel homme ne devait pas se laisser dicter ses jugements, et d'ailleurs son caractère était naturellement porté à la douceur et à l'indulgence. Il répondit aux plaintes de l'abbé de la Trinité qu'il était prêt à lui rendre justice, mais qu'il ne pouvait condamner la comtesse sans l'entendre, et qu'il les ajournait tous deux devant sa cour. Geoffroy se révolta contre cette décision si raisonnable : « Nous « avons été spoliés, écrivait-il ; qu'on nous rende d'abord ce qu'on nous a pris, « on nous jugera ensuite » (2). Ses lettres à Hildebert sont empreintes d'une aigreur qui va jusqu'à l'injure : il lui reproche même ses malheurs : « Quelle « sécurité pouvez-vous nous offrir, lui dit-il, vous qui n'en trouvez nulle part pour « vous-même, vous que nous avons vu fuir devant vos diocésains ? Nous l'avons « vu, et nous en avons rougi de honte (3) ! » C'était pour lui une belle occasion de renouveler ses déclamations contre les femmes : il n'y manqua pas, et recommanda malignement à l'évêque de se tenir en garde contre les séduction du sexe (4). Enfin, ne pouvant rien gagner sur ce juge impartial, il eut recours à son protecteur ordinaire, le légat du saint-siége, qui lança contre la comtesse une sentence d'excommunication, à l'aide de laquelle il fut facile de soulever contre elle ses vassaux. Ne pouvant résister à l'orage, Euphronie rendit le prieuré de Savigny, et céda le pouvoir à son fils aîné, nommé Geoffroy comme son père, et surnommé *Grise-Gonnelle*, d'après la couleur de la casaque qu'il portait habituellement sur son armure (5). Son second fils, Eschivard, hérita de la seigneurie de Prenilly. A cette occasion, l'abbé Geoffroy écrivit au pape Paschal, successeur d'Urbain II, qu'Euphronie avait été chassée du comté à cause de

(1) Ces travaux furent cause d'une querelle très vive entre l'évêque Hildebert et l'abbé Geoffroy. Un moine de la Trinité, habile constructeur en maçonnerie, *cementarius*, était allé en pèlerinage à Jérusalem. A son retour, au lieu de rentrer dans son couvent, il alla offrir ses services à l'évêque du Mans, qui demanda à l'abbé la permission de le garder près de lui pour les travaux de sa cathédrale. Geoffroy refusa durement, et excommunia le moine artiste, qui n'en fut que plus déterminé à ne pas rentrer sous son joug. Les lettres échangées à ce sujet entre Hildebert et Geoffroy montrent combien les supérieurs ecclésiastiques mettaient de prix à s'attacher les religieux habiles dans la pratique des arts, qui n'étaient guère alors cultivés hors des cloîtres.

(2) Gaufridi Vindoc. Epist. 15, lib. 5.

(3) *Ibid.* Epist. 16. Dans la même lettre il lui rappelle quelques services qu'il lui avait rendus jadis à Vendome, et il ajoute crûment : « J'ai chanté pour vous, j'espérais que vous sauteriez pour moi : *Bene in quantum potuimus vobis cantavimus, et ut nobis saltaretis expectabamus.* »

(4) *Cavendum est vobis, venerande præsul, ne femina decipiat vestram simplicitatem. Usitatus est valde ad decipiendum sexus femineus.* (*Ibid.* Epist. 21.)

(5) En anglais *gown* signifie encore une robe : *gonnelle*, petite robe.

ses crimes (1). Ainsi cette haine, que rien ne put apaiser, fit jusqu'à la fin le malheur de l'héritière des Bouchard (2).

Tout semblait concourir à rendre l'abbé de Vendôme puissant et honoré. Par une bulle de 1103, le pape Paschal II lui accorda le droit de porter la mitre, la dalmatique, les sandales et les autres insignes des cardinaux, ce qui l'égalait, même dans les ornements extérieurs, à ces évêques contre lesquels il défendait, avec tant de hauteur, son indépendance (3). Ives de Chartres avait cru trouver, dans l'avénement d'un nouveau pontife, l'occasion de faire revivre ses anciennes prétentions. Geoffroy partit aussitôt pour Rome, muni d'une lettre écrite au nom de sa communauté, mais dictée par lui et portant contre ce prélat les plaintes les plus virulentes (4). Paschal y répondit, en renouvelant l'annulation, déjà prononcée par Urbain II, des engagements que Geoffroy avait pris à l'époque de son élection et des serments qu'il avait prêtés (5).

Vers le même temps, Ives de Chartres eut aussi avec le jeune comte de Vendôme une contestation qui fut heureusement bientôt apaisée. Devenu maître du comté en 1105, par la retraite de sa mère, Geoffroy-Grisegonnelle avait songé à se marier, et ses vues s'étaient portées sur Mathilde de Châteaudun, veuve de Robert, vicomte de Blois. Cette union allait se conclure, lorsqu'Ives de Chartres écrivit à la fois au comte et à sa fiancée pour leur interdire de passer outre. Les parents du premier mari de Mathilde lui avaient dénoncé ce mariage comme incestueux, prétendant qu'il existait entre Robert et Geoffroy des liens de consanguinité à un degré prohibé par les canons. Deux généalogies étaient jointes aux lettres de l'évêque ; l'une constatait que le vicomte Robert avait pour mère Agnès, fille de Lancelin de Baugency, et arrière-petite-fille de Landry-Sore ; l'autre portait que ce même Landry-Sore avait eu une fille mariée à Bouchard-Ratepilate, comte de Vendôme, père de Bouchard le Chauve, et aïeul de Foulques-l'Oison, duquel était née Euphronie ou Niphrane, mère de Geoffroy (6).

(1) *Vindocinensis comitissa ob scelera sua de comitatu ejecta.* (Goffridi Vindoc. Epist. 3, lib 1.)

(2) Il paraît qu'elle avait eu aussi quelques démêlés avec les moines de Marmoutier ; car on trouve dans leur cartulaire vendomois une charte par laquelle elle renonce à tous les droits qu'elle avait prétendu exercer sur leur prieuré de Francheville ou Morée. Cette charte est intitulée : *Libertas domûs nostræ.* La comtesse y est appelée *Unfrenia.*

(3) Invent. des Ch. de la Trinité, f° VI, n° 1.

(4) Goffridi Vindoc. Epist. 4, l. 1.

(5) Invent. des Ch. de la Trinité, f° VI, n° 4. Une autre bulle inscrite au n° 3 du même f° confirme les possessions de l'abbaye en y ajoutant les donations de Lancelin de Baugency, et celle des trois églises de la Chartre par Geoffroy de Mayenne.

(6) Ivonis episc. Carnot. epist. 156 et 157. *Landricus Sorus quondam filium filiamque habuit, qui filius, Lancelinus nomine, filium Lancelinum genuit ex quo Agnes fuit quæ Robertum genuit, qui Robertus filiam Hugonis*

Nous n'avons pas besoin de faire remarquer à nos lecteurs que cette dernière généalogie était fausse en tous points. Foulques n'était pas le fils, mais bien le frère de Bouchard le Chauve, et tous deux étaient fils d'Odon de Nevers et d'Adèle, petite-fille de Bouchard le Vieux. Nous croyons aussi avoir prouvé ailleurs que la comtesse de Corbeil, Élisabeth, femme de ce Bouchard, n'appartenait pas à la famille des seigneurs de Baugency. Les parents du vicomte Robert, intéressés sans doute à empêcher le second mariage de sa veuve, avaient fabriqué cette généalogie de manière à ce qu'elle pût servir leurs vues. Mais il paraît que Geoffroy n'eut pas de peine à en démontrer la fausseté ; car il éponsa Mathilde sans aucune opposition ultérieure de la part de l'illustre évêque, qui certainement n'aurait pas souffert en silence dans son diocèse le scandale d'une union illégitime.

Les démêlés de Geoffroy Grisegonnelle avec l'abbé de Vendôme furent plus graves. Les priviléges qui rendaient l'abbaye indépendante de toute juridiction séculière, en furent, comme à l'ordinaire, la première cause. En 1108, des vassaux de l'abbé ayant à se plaindre d'un sujet du comte, le saisirent sur le territoire de la ville et l'emmenèrent prisonnier. L'abbé désapprouva cette violence et offrit au comte de lui en donner satisfaction dans la cour de l'abbaye. Mais Geoffroy-Grisegonnelle refusa de s'abaisser au rôle de plaignant, et voulut se venger lui-même en souverain offensé. A la tête de ses hommes d'armes, il s'empara du Bourg-Neuf, et y laissa des gardes, en leur recommandant une discipline si sévère, que les habitants n'eurent à se plaindre d'aucune deprédation. Ce conflit pouvait faire craindre des conséquences semblables à celles dont son père avait eu tant à souffrir ; heureusement le souvenir en était trop récent pour ne pas exercer sur les esprits une influence pacifique. Sur les représentations de ses barons eux-mêmes, le jeune comte renonça à poursuivre sa vengeance ; il vint en personne retirer ses soldats du Bourg Neuf, et jura dans l'église de l'abbaye, sur l'hostie et les reliques des saints, de respecter à l'avenir cette puissance morale que les armes ne pouvaient vaincre (1).

Dix ans plus tard, la comtesse Mathilde fut à son tour accusée par le redoutable abbé de Vendôme d'avoir empiété sur les domaines du monastère, dans la partie de la forêt de Gastines, qui lui avait été assignée en douaire par son époux (1). Mathilde résista d'abord ; mais bientôt elle tomba dangereusement

Danensis in uxorem habuit. Filiam verò Landerici Sori habuit Burcardus Ratepilata ex quibus natus fuit Burchardus Calvus de quo Fulco Anser natus fuit, ex quo descendit Nifrana quæ Gaufridum grisam tunicam genuit.

(1) Coll. Dom Housseau, n° 1284. B. R.

(2) L'abbé porta plainte contre elle à Geoffroi de Leves, évêque de Chartres ; dans ses lettres il lui reprocha de s'être emparée d'une terre que l'abbaye possédait depuis longtemps, d'avoir fait brûler les écorces

malade, et le peuple vit dans sa maladie un effet de la vengeance divine. L'abbé, se montrant généreux, fit dire mille messes pour sa guérison. Mathilde en fut touchée, et pria elle-même son mari de lui permettre de donner à l'abbaye tout ce qu'elle possédait dans la forêt du côté de Villedieu, pour défricher le sol et y établir des colons. (1). Le rétablissement de sa santé suivit de près cet acte de repentir et de réparation.

Si le ciel favorisait l'abbé de la Trinité, il n'avait pas moins de crédit auprès des puissances de la terre, et nous allons le voir intervenir, non plus dans des querelles d'églises et de seigneurs, mais dans les grandes affaires du royaume, par la confiance du roi Louis le Gros, dont la politique habile cherchait alors partout des ennemis à Henri Ier, roi d'Angleterre et duc de Normandie. Déjà commençait entre les deux royautés cette rivalité jalouse qui devait durer autant qu'elles. Henri, le plus jeune des fils de Guillaume le Conquérant, ayant vaincu son frère aîné Robert, qu'il fit mourir dans un cachot, avait réuni sur sa tête le duché de Normandie et le royaume d'Angleterre, séparés depuis la mort de son père. Louis avait compris combien cette réunion de deux grands États dans la même main pouvait être fatale à la France, et c'était cette crainte qui lui avait fait prendre les armes. Mais il sentait que ses efforts seraient impuissants si les comtes d'Anjou, ces grands feudataires de l'Ouest, ne le secondaient pas en faisant une diversion sur la frontière occidentale de la Normandie, et Foulques s'obstinait à garder une neutralité suspecte. Pour vaincre sa résistance, le roi lui envoya une députation composée d'Amaury de Montfort, son oncle maternel, de Raoul, sire de Baugency, et de Geoffroy, abbé de la Trinité (2).

Foulques alléguait comme prétexte de ses refus que Louis avait donné à son favori Anseau de Garlande la charge de grand sénéchal, que les comtes d'Anjou regardaient comme héréditaire dans leur famille. Les députés arrangèrent ce différend. Foulques obtint le titre et les honneurs qu'il demandait, et n'hésita plus à se mettre en campagne. Il rassembla tous les contingents de ses vastes provinces, et le comte de Vendôme fut des premiers à se ranger avec ses vassaux sous la bannière de son suzerain. A la tête de ces forces imposantes, le comte d'Anjou entra dans le Perche, prit Alençon, livra bataille, entre cette ville et Séez, à l'armée du roi d'Angleterre. auquel s'était allié Thibaut comte de Blois, et rem-

que les serfs des moines avaient recueillies dans la forêt, et de leur avoir interdit le pacage. (Goffridi Vindoc. Epist. 21 et 24, l. 2.)

(1) Coll. Dom Housseau, n. 1391. B. R. MS.

(2) *Hugonis de Cleeriis militis Andegavensis Fulconis comitis ad Ludovicum regem legati commentarius.* Amaury de Montfort était frère de la fameuse Bertrade, femme de Foulques le Réchin, que le roi Philippe Ier enleva à son mari et avec laquelle il ne craignit pas de contracter publiquement un mariage adultère. Le comte Foulques le jeune était fils de Bertrade et de son premier mari.

porta une victoire signalée. A la suite de ce combat, le monastère d'Almenesches, consacré à saint Godegrand, évêque de Séez, et à sa sœur sainte Opportune, fut pillé par les vainqueurs. Geoffroy-Grisegonnelle sauva la châsse, qui contenait les reliques de la sainte, et l'apporta à Vendôme, où elle fut déposée dans la collégiale de Saint-Georges. La châsse de sainte Opportune existait encore à Vendôme en 1792, et lorsqu'on en fit le dépouillement, à cette époque, on y trouva, avec les ossements de la pieuse abbesse, sa robe de bure et son cilice. L'histoire de sa vie était peinte sur les vitraux de l'église collégiale (1).

Henri, que Louis le Gros pressait en même temps du côté du Vexin, fut déterminé par cet échec à demander la paix. Pour satisfaire le roi, il abandonna le duché de Normandie à son fils Guillaume Adelin, et pour se concilier tous ses adversaires, il maria le jeune Guillaume à la fille du comte d'Anjou. Ce fut là l'origine des liens qui rattachèrent plus tard l'Anjou à l'Angleterre; ainsi le succès des armes et de la politique de Louis le Gros, eut pour résultat d'affermir ce qu'il avait voulu renverser. On peut dire que la main du Tout-Puissant se fait sentir dans ces événements, qui se jouaient de la sagesse humaine, car une catastrophe qui semblait devoir rompre ces liens, ne servit au contraire qu'à les rendre plus intimes. Le mariage avait été célébré à Rouen le 25 novembre 1119. Aussitôt après la noce, les jeunes époux s'embarquèrent à Barfleur pour passer en Angleterre; mais le vaisseau qui les portait toucha contre un rocher en sortant du port, et s'engloutit dans les flots avec l'héritier du trône, et l'élite de la noblesse des deux pays. Depuis ce fatal évènement, on ne vit jamais un sourire paraître sur les lèvres du roi Henri. Il lui restait une fille, son unique héritière; elle se nommait Mathilde, et était veuve de l'empereur d'Allemagne. Dans sa douleur il proposa au comte d'Anjou, pour réparer leur perte commune, de marier cette noble veuve à son fils Geoffroy le Bel, surnommé Plantagenet, parce qu'il portait pour insigne à son casque une branche de genet épineux. Le mariage se conclut, malgré la répugnance de la princesse, qui, fière de son titre d'impératrice, n'aurait pas voulu le changer même pour celui de reine. N'ayant cédé qu'avec peine à la volonté de son père, elle ne témoigna que du dédain pour son second mari, et se fit appeler jusqu'à la fin de sa vie *l'emperesse Mathilde*. Par ce mariage, Geoffroy le Bel réunit l'Angleterre et la Normandie aux vastes possessions des comtes d'Anjou, ou plutôt il devint Anglais, et tout l'ouest de la France le devint avec lui. L'Anjou, la Touraine, le Maine, le Vendomois ne furent bientôt plus que des fiefs de l'Angleterre. De là le morcellement du vieux sol de la Gaule entre deux races ennemies, et l'affaiblissement de la mo-

(1) Hist. ms. de l'église collégiale de Saint-Georges par le chanoine Dubellay. Mémoires ms. de M. Duchemin de la Chesnaye, 2e part., p. 58.

narchie capétienne frappée au cœur. Il fallut trois siècles de guerres pour effacer les conséquences de cette fatale union.

Le pape Calixte II, qui se trouvait alors en France, contribua beaucoup par ses conseils à la conclusion de la paix. Ce pape était Français, archevêque de Vienne et de l'illustre famille des comtes de Bourgogne, alliés aux rois de France. Il fut élu le 1er février 1119, dans l'abbaye de Cluny, par les cardinaux qui s'y étaient réfugiés pour se soustraire aux conséquences du schisme suscité par l'empereur Henri V, après la mort de Paschal II. L'abbé de Vendôme, dont nous avons vu l'influence politique s'exercer avec tant d'éclat, en rattachant le comte d'Anjou à l'alliance du roi Louis le Gros, trouva dans le nouveau pontife un ancien ami auquel il avait eu occasion de rendre d'importants services auprès de son prédécesseur Urbain II (1). Aussi Calixte ne voulut pas quitter la France sans avoir visité l'abbaye de Vendôme, où il passa plusieurs jours, dans l'hiver de 1120. L'abbé Simon dit que ce pape consacra l'autel de la nef de la chapelle de Notre-Dame-de-Pitié, du côté de l'évangile; nous avons vu que, selon lui, le pape Urbain II avait consacré l'autre autel de la même nef, du côté de l'épitre; mais il ne cite aucune preuve de ces assertions, et il est possible qu'il ait confondu la chapelle avec l'église abbatiale; car il paraît certain que Calixte bénit dans cette église l'autel de Saint Eutrope, qui existait encore, en 1792, derrière le chœur (2).

Calixte, dès la première année de son pontificat, avait confirmé les priviléges de l'abbaye par une bulle donnée à Paris le 6 octobre 1119. Il renouvela cette confirmation à Rome, le 6 avril suivant, avec défense formelle à tout évêque ou archevêque d'exercer aucune autorité sur le monastère ou sur ses religieux (3). Étant assuré d'avance des dispositions bienveillantes de ce pontife, Geoffroy ne manqua pas de lui dénoncer les évêques dont il croyait avoir à se plaindre, et tous les ennemis de son monastère. Ses griefs les plus sérieux étaient alors contre Ursion de Fréteval, qui, parmi d'autres actes de violence, avait fait invasion sur les troupeaux de l'abbaye, et enlevé mille moutons et quatorze bœufs, tandis que

(1) Gcffridi Vindoc. Epist. XI et XII, l. 1. Dans une de ces lettres Geoffroi rappelle que Calixte, étant venu trouver à Tours le pape Urbain II, en 1096, avait été dépouillé près de cette ville par des voleurs, et que dans cette occasion il ne s'était pas contenté, comme saint Martin, de partager avec lui son manteau, mais qu'il lui avait donné une pelisse grise tout entière et diverses fourrures.

(2) L'histoire manuscrite de l'abbaye de la Trinité, conservée à la Bibl. Royale, dit que cet autel de saint Eutrope fut consacré par le pape Urbain II ou par le pape Pascal. S'il avait été consacré par Urbain II, l'ancienne chronique de la Trinité d'Angers aurait mentionné cette consécration avec celle du crucifix de l'église. D'un autre côté, rien ne prouve que le pape Pascal soit jamais venu à Vendôme ; l'autel a donc été probablement bénit par le pape Calixte II. (Hist. Cardinalis Abbatiæ Sanctæ Trinitatis compendium. Fonds S. Germain. Port. 584, n° 77.)

(3) Invent. des Ch. de la Trinité, f° VI, v°.

son oncle Payen incendiait le moulin de Pezou (1). Déjà l'abbé avait porté ses plaintes à l'évêque Geoffroy de Lèves, successeur d'Yves de Chartres, sans obtenir de lui l'appui qu'il en attendait. Les deux coupables furent enfin excommuniés; mais il ne fut pas facile, même après cette sentence, de les amener à composition; car ils étaient soutenus par les moines de Marmoutiers, qui, occupant les prieurés de Morée et de Fréteval, étaient liés par leur propre intérêt à la cause des seigneurs du lieu, dont ils recevaient sans cesse de nouveaux bienfaits. En 1119, Ursion confirma en présence du comte de Blois, Thibaut, son suzerain, les donations faites à ces religieux par son père, et par le comte Étienne partant pour la croisade; plus tard, en 1139, il leur céda tout le cours de la rivière du Loir, depuis le moulin de Villeprovert, jusqu'aux moulins neufs de Fréteval, s'engageant à ne construire aucune écluse ou retenue d'eau qui pût nuire à leurs usines, et leur permettant en outre de bâtir un nouveau bourg au-dessous de la chaussée du moulin de l'étang (2). Il est même probable que l'espèce de guerre déclarée à l'abbaye de la Trinité par les seigneurs de Fréteval avait été suscitée par ces moines rivaux, qui étaient en contestation avec le prieuré de Pezou pour les dîmes du hameau de Fontaine (3). Geoffroy se plaint souvent, dans ses lettres, de l'esprit envahissant des religieux de Marmoutiers, « qui, dit-il, étaient riches de la pauvreté de leur saint fondateur « et orgueilleux de son humilité » (4). Le fait est qu'en toute occasion l'abbaye de la Trinité trouvait en eux, dans le Vendomois, des rivaux gênants. Ils s'étendaient surtout dans la Beauce; en 1090, une dame de Vendôme, nommée Domitilla, et deux chevaliers de la même ville, Gervais et Drogon, fils d'Ausbert, leur avaient donné l'église et la dîme de Lancé (5); en 1122, Barthélemy, fils de Geoffroy-Payen, leur céda les églises de Crucheray et de Nourray (6). Les bâtiments du prieuré de Lancé existent encore; ils sont d'une solidité remarquable, et res-

(1) Goffridi Vindoc. Epist. 12, l. 1 et 23, l. 2.

(2) Cartul. de Marmoutiers; Morée, n° 74. Archives de la préfecture. Il existe dans ces archives une charte fort curieuse par laquelle Nivelon de Fréteval et Ursion, son fils, règlent les coutumes du bourg de Morée.

(3) Cette contestation s'était déjà élevée trente ans auparavant, et avait été portée devant la cour de la comtesse Euphronie, dont le mari était alors prisonnier du sire de Baugency. Les barons décidèrent que l'affaire serait jugée par le duel; mais les champions ayant refusé de se battre, les deux abbés furent obligés d'en venir à une transaction par laquelle la dîme fut partagée entre eux. Mécontents de cette solution, les moines de Marmoutiers essayèrent en 1118 de reprendre par la force, avec l'aide des seigneurs de Fréteval, ce qu'ils n'avaient pu obtenir de la justice. (Goffridi Vindoc. Epist. 21 et 26, lib. 2.)

(4) Goffridi Vindoc. Epist. 22, lib. 2.

(5) Grand Cartul. de Marmoutier, n° 99. Lancé.

(6) Annales ord. sancti Benedicti, tom. VI, l. 74. Il existe de cette charte, au presbytère de Crucheray, une copie fort peu exacte qui porte par erreur la date de 1032.

semblent plutôt à une forteresse qu'à une habitation religieuse ; ils touchent à l'église, qui est un beau monument de l'architecture romane dans sa dernière période. Elle semble avoir été construite à l'imitation de la charmante petite église de Nourray, dont nous avons donné le dessin à la planche 16.

Dans le bas Vendomois, le monastère de Marmoutiers avait déjà un prieuré à Lavardin ; il en obtint un autre à Trôo. En 1124, le comte d'Anjou, Foulques le jeune, vint dans cette ville avec sa femme Aremburge, héritière du comté du Maine, dont Trôo dépendait. Il bâtit ou plutôt répara les murs de la ville haute, et construisit, au sommet de la montagne, une citadelle qui dominait le cours du Loir et le vaste horizon de la belle vallée que ses eaux fertilisent. La base d'une grosse tour et quelques pans de murs très-épais sont tout ce qui reste de ce château, que les habitants appellent encore le *Louvre*. Dans leurs travaux et leurs entreprises, les seigneurs féodaux faisaient toujours la part de Dieu. Foulques et sa femme élevèrent en même temps sur la pente de la montagne, à l'est, en dehors des murs, une église consacrée à la Vierge, et la donnèrent à Guillaume, abbé de Marmoutiers, qui y fonda un prieuré sous le nom de Notre-Dame-des-Marchais, et y établit douze moines, auxquels il assigna pour leur entretien une partie des revenus des prieurés du Sentier et de Saint-Laurent de Gastines, sur les limites de la Touraine (1). Trôo était alors une ville importante, et sa population devait être au moins double de ce qu'elle est aujourd'hui. On y comptait cinq églises ; la plus ancienne était l'église paroissiale de Saint-Gabriel, placée à mi-côte, au milieu des rochers et des grottes qui servaient de demeure à la plupart des habitants ; il y avait ensuite l'église de Saint-Michel, près la porte de l'ouest, l'église collégiale de Saint-Martin, bâtie par Geoffroy-Martel, la seule qui soit encore consacrée au culte, celle de Notre-Dame-des-Marchais, dont il reste de belles ruines, enfin la maladrerie de Sainte-Catherine, à l'entrée de la ville, au pied de la montagne, précieux débris de l'architecture romane, dont on peut voir le dessin à la planche 18. Sous les pleins cintres de ses arceaux, un maréchal a établi sa forge, et l'intérieur de l'abside est un grenier à foin. Dans ce grenier on trouve une statue de grandeur naturelle qui était placée au-dessus de l'autel principal, et qui paraît avoir été peinte ; elle représente une Trinité, c'est-à-dire le père éternel assis, ayant le Saint-Esprit sur la poitrine, et tenant entre ses genoux le fils crucifié. La construction de cette église et de la maladrerie qui y était annexée, doit dater de la fin du XIme siècle ou du commencement du XIIme; car c'est seulement alors que

(1) Annales ord. Sancti Benedicti, tom. VI, l. 74. La charte du comte Foulques dit qu'il éleva cette église en reconnaissance de la victoire qu'il avait remportée cette année-là même sur les barons rebelles de l'Anjou par la prise du château de Montreuil-Bellay. Voir la planche 26.

les pèlerins et les croisés rapportèrent de la Palestine le triste fléau de la lèpre. Les hôpitaux pour les lépreux se multiplièrent avec les ravages de la maladie ; chaque ville, grande ou petite, avait le sien. Ceux de Lavardin, des Roches, de Montoire et de Trôo ont subsisté jusqu'à l'année 1699, où ils furent réunis par un arrêt du conseil à l'hôtel-Dieu de Montoire. Celui de Vendôme, sous le nom de Saint-Lazare, occupait un terrain maintenant vacant près de l'entrée du Faubourg-Chartrain, sur la route de Paris. On en a fait disparaître récemment les derniers vestiges.

Tandis que les moines de Marmoutiers savaient ainsi se concilier la bienveillance des seigneurs qui les aimaient de préférence à tous autres (1), l'abbé de la Trinité ne cessait pas d'être en guerre avec les suzerains de son voisinage. Pierre de Montoire fut dénoncé par lui au légat du saint-siége comme ayant violé l'enceinte d'un cimetière, et pillé deux métairies de l'abbaye dans la forêt de Gastines. Déjà il avait porté plainte pour des faits semblables contre Hamelin, prédécesseur de Pierre, et l'avait fait excommunier ; mais l'évêque du Mans, Hildebert, leva l'excommunication, et ce fut un des grands griefs de Geoffroy contre cet illustre prélat (2). En 1124, une nouvelle querelle s'éleva entre lui et le comte de Vendôme. Cette fois du moins le bon droit était de son côté ; car il défendait la liberté donnée par lui à un serf de son monastère. Le comte prétendit que cet affranchissement accordé sans son consentement était nul, et arracha de sa propre main la charte de liberté que le serf, suivant l'usage, avait mise sur sa tête. En effet, il était de principe dans le régime féodal qu'on ne pouvait affranchir un serf ni aliéner une terre sans l'autorisation du seigneur suzerain, qui avait droit de s'opposer à ce que son fief fût *amoindri* par ces aliénations. L'abbé répondit en invoquant les priviléges qui rendaient son monastère indépendant des pouvoirs séculiers et le plaçaient en dehors de l'ordre féodal, dont il ne relevait en rien. Après de longues discussions, le droit fut enfin reconnu, et le jeudi de la première semaine de carême de l'an 1125, Geoffroy-Grisegonnelle déclara par un acte solennel que les abbés de la Trinité, seuls juges de leurs vassaux, en étaient aussi les seuls maîtres, et que personne ne pouvait contester l'état d'homme libre à l'es-

(1) *Monachis majoris monasterii quos præ ceteris diligebant.* (Charte du comte Foulques pour la fondation de N. D. des Marchais à Trôo.) En 1120 le comte de Vendôme, Geoffroi Grisegonnelle voulut aussi se réconcilier avec le monastère de Marmoutier. S'y étant rendu en personne, il demanda pardon à l'abbé des torts qu'il avait pu lui faire, promit de les réparer et fut inscrit sur la liste des bienfaiteurs de l'abbaye. (*Annales ord. Sancti Benedicti.*)

(2) *Goffridi Vindoc. Epist.* 19, l. 1, 17 et 18, l. 3. Pierre de Montoire figure en 1124 comme témoin dans l'acte de fondation de N. D. des Marchais. Dans une charte du prieuré de Fréteval de l'an 1107, il est désigné comme fils d'Hamelin, qui sans doute avait succédé lui-même à Mathieu, que nous avons vu en possession de la baronnie de Montoire à la fin du XI[e] siècle.

clave dont ils avaient brisé les fers (1). Remarquons que la plupart de ces querelles entre le pouvoir ecclésiastique et le pouvoir féodal s'élevaient sur des questions de liberté, et que les abbés y paraissaient presque toujours comme défenseurs des populations qui leur étaient soumises. La nécessité d'obtenir l'assentiment des seigneurs suzerains fut un des principaux obstacles aux affranchissements dans le moyen âge, et les priviléges qui dégageaient les grands monastères de ces entraves étaient un bienfait pour les classes asservies.

Le lendemain même du jour où cet acte avait été signé, le comte partit pour un pèlerinage à Saint-Jacques-en-Galice. Depuis quelque temps déjà il avait projeté de faire ce pieux voyage. Son premier dessein était même d'aller en Palestine, en passant par Rome, où l'abbé Geoffroy devait l'accompagner (2). La mort du pape Calixte, à la fin de l'année 1124, arrêta sans doute l'exécution de ce projet, qui fut réalisé plus tard. En général, c'était dans l'effervescence des passions de la jeunesse que les seigneurs s'attaquaient aux monastères; dans l'âge mûr, on les ramenait plus facilement à la justice et à la raison. Mais à chaque génération nouvelle les hostilités recommençaient. Pendant l'absence de Geoffroy-Grisegonnelle, son fils Jean, à peine âgé de vingt ans, se déclara l'ennemi de l'abbé de la Trinité. Il y avait toujours un parti hostile à cette abbaye parmi les bourgeois de Vendôme, jaloux des prérogatives dont jouissaient les habitants du Bourg-Neuf. Jean se mit à la tête des mécontents, et commit de nombreuses déprédations sur les possessions du monastère, dans la ville et dans les campagnes. Il saisit les dîmes de Villemardy, et dévasta les défrichements des moines, dans la forêt auprès de Villedieu. Le retour du comte mit fin à ces désordres; il força son fils à reconnaître ses torts, et à les réparer par une charte qu'il signa avec lui dans les premiers mois de l'année 1126 (3). Malgré cet acte de justice, Geoffroy-Grisegonnelle ne fut jamais réconcilié sincèrement avec l'abbaye de la Trinité. Au lieu de la prendre pour objet de ses pieuses libéralités, il aima mieux élever, vers 1130, un nouveau monastère sous le nom de l'Étoile, *Stella*, à l'extrémité de

(1) Coll. Dom Housseau. B. R. M. S. n° 1433. Charte de l'année 1124-25.

(2) Goffridi Vindoc. Epist. 15, l. 1, ad Calixtum papam. L'abbé Simon dit que l'abbé Geoffroi accompagna en effet le comte de Vendôme jusqu'à Rome, lorsqu'il partit pour la terre sainte. Nous verrons que le comte partit pour la croisade au plus tôt en 1139; l'abbé Geoffroi était mort en 1132.

(3) Coll. Dom Housseau, n° 1454. M. S. B. R. L'abbé Simon (tom. 1er, p. 97) rapporte à ces évènements l'excommunication lancée contre le comte de Vendôme par Ives de Chartres, à la demande de l'abbé Geoffroi. Nous avons raconté avec détail les circonstances remarquables de cet interdit; pour réfuter l'erreur de l'abbé Simon, il nous suffira de faire remarquer que l'évêque Ives de Chartres mourut le 23 décembre 1115, et que Jean, fils du comte Geoffroi Grisegonnelle, qui se maria en 1105, ne pouvait alors avoir plus de neuf ans. Il est évident que cette excommunication d'Ives de Chartres est celle qui fut lancée en 1100 contre le comte Geoffroi de Preuilly, comme nous l'avons établi plus haut. En général, l'abbé Simon, dans l'histoire de Geoffroi-Grisegonnelle, a confondu toutes les dates.

la paroisse d'Authon, sur les dernières limites du Vendomois dans la forêt de Gastines, et il y appela des religieux de l'ordre des Prémontrés. On prétend que ce monastère prit son nom de la forme de l'étroit vallon où il est situé; il n'a jamais été considérable, et il n'en reste presque aucun vestige (1). Peu de temps après, en 1134, Renault, seigneur de Château-Renault, fonda l'abbaye de Fontaines-les-Blanches au milieu des forêts du pays de Blémars, dans une solitude arrosée par une source d'eau vive, près de laquelle de saints ermites avaient fixé leur demeure.

Il existait toujours des relations intimes entre les comtes de Vendôme et les seigneurs de Château-Renault. Nous les avons vus souvent combattre ensemble contre les sires d'Amboise, leurs ennemis communs, et en général, il faut le dire, ces expéditions n'avaient pas été heureuses. Instruit par l'expérience, Geoffroy-Grisegonnelle n'avait nulle envie d'en courir de nouveau les hasards; ses sujets l'y engagèrent malgré lui. En 1129, Hugues d'Amboise était parti pour la Palestine avec le comte Foulques d'Anjou, qui devenu veuf d'Aremburge, sa première femme, à qui il devait la possession du Maine, avait eu la singulière ambition d'aller épouser en Asie la fille du roi de Jérusalem, abandonnant ses beaux États de France à son fils Geoffroy, gendre du roi d'Angleterre. Hugues avait aussi laissé à son fils Sulpice, encore très-jeune, les seigneuries d'Amboise et de Chaumont. Ces circonstances parurent favorables à Bouchard de Saint-Amand, sénéchal du comté de Vendôme, pour forcer les sires d'Amboise à renoncer aux droits de *commandise* qu'ils persistaient à exiger dans les parties du Vendomois voisines du pays de Blémars. Il fit prendre les armes aux habitants des villages autour de Saint-Amand, et passant la frontière, il s'avança, en ravageant les campagnes, jusqu'aux bords de la Cisse. A la première nouvelle de cette invasion, Sulpice convoque ses plus braves amis, Herbert de Pouilly, Hugues fils d'Évrard, Pierre et Geoffroy de Saint-Aignan, et Orric pire qu'un loup. Il s'embusque avec eux près de Cangy, surprend les Vendomois occupés au pillage, les met en fuite, et fait prisonnier le sénéchal Bouchard avec sept chevaliers; puis, enhardi par cette victoire, il franchit à son tour les limites du Vendomois, et sa cavalerie se répand dans les plaines de la Beauce. Quelques paysans fuient jusqu'à Vendôme, et avertissent le comte, qui, obligé de défendre ses vassaux, rassemble ses forces et marche au-devant de l'ennemi. Son approche force les cavaliers de Sulpice à se replier sur un petit corps d'infanterie qui était resté derrière eux; le comte de Vendôme les suit, et un combat sérieux s'engage. Mais

(1) Il n'y eut d'abord dans ce couvent que cinq religieux sous la conduite d'un abbé nommé Théodoric. En 1132 l'évêque de Chartres, Geoffroy de Lève, y annexa l'hermitage de Monthalan, près de Monthodon. Des bulles des papes Eugène III en 1147, Urbain III en 1187, et Honoré IV en 1287, confirmèrent ses possessions.

Sulpice est encore vainqueur, et le comte lui-même, avec cinq chevaliers, tombe entre ses mains (1). Heureusement il ne fut pas longtemps captif. Sulpice, assiégé l'année suivante dans Amboise par le comte d'Anjou, fut contraint d'appeler à son secours ses alliés même les plus éloignés, tels que Simon de Baugency et Ursion de Fréteval, et relâcha le comte de Vendôme pour avoir un ennemi de moins.

Ce fut à cette époque, en 1132, que Geoffroy, abbé de la Trinité, termina sa longue et brillante carrière. Il mourut le 25 mars à Angers, où il s'était rendu, quoique déjà malade, pour réparer les désastres d'un incendie qui avait dévoré, avec une partie de la ville, le monastère d'Évières, dépendant de l'abbaye de Vendôme, et surnommé la Trinité d'Angers (2). Geoffroy, Angevin de naissance, aimait beaucoup ce couvent, où il faisait de longs séjours, et où il avait fait transporter toutes les chartes de l'abbaye, depuis que, dans un débordement du Loir, la salle des archives avait été envahie par les eaux (3). Cet illustre abbé, l'un des grands hommes de son siècle , gouverna sa communauté pendant près de quarante ans, et la rendit plus puissante et plus riche qu'elle n'avait jamais été. Son administration fut pour ce grand monastère le point culminant après lequel toutes les choses humaines commencent à décroître. Par sa gestion ferme et habile, il sut trouver dans les vastes possessions de l'abbaye des ressources inépuisables. On vit, sous sa direction, les revenus d'un couvent de Vendôme égaler ceux des souverains, et suppléer à l'indigence de l'église romaine appauvrie. Mais s'il tira un parti prodigieux des biens que son monastère possédait, il ne réussit pas autant à les accroître. Son caractère n'était pas propre à gagner les cœurs des grands du monde et à attirer les donations; il s'en vantait même en se faisant gloire de n'avoir rien reçu de personne. Aussi, loin de lui donner, on lui contesta souvent les dons faits à ses prédécesseurs (4). Intrépide défenseur des intérêts et des priviléges de son abbaye, il se retranchait fièrement dans son indépendance, s'appuyant sur la protection du saint-siége pour braver les évêques et les seigneurs, et maintenant son pouvoir de haute lutte, comme il l'avait conquis.

(1) *Gesta Ambaz. Dominorum*, c. 6. *p.* 1. L'auteur de cette chronique place ces événements après la mort d'Hugues d'Amboise, qui périt en 1131 à Jérusalem, après avoir pris part à la désastreuse expédition des croisés contre Damas. On peut donc les rapporter à l'année 1132.

(2) Chronique de la Trinité d'Angers ad ann. 1132.

(3) Goffridi Vindoc. l. 2. epist 31. Ce fut probablement alors que les copies de ces chartes furent consignées dans le magnifique cartulaire du XII[e] siècle, qui existait à la Trinité. La salle des archives sert aujourd'hui de sacristie ; ses belles voûtes semblent appartenir à la construction primitive.

(4) Nous avons vu la comtesse Euphronie essayer de lui retirer le prieuré de Savigny, donné à l'abbé Cernon. L'église de Villemardi *(Villa Mardini)* avait été aussi donnée à cet abbé par un chevalier nommé Fromond. Le frère du donateur voulut en disputer la possession à Geoffroi ; mais en 1110, étant près de partir pour la croisade, il se désista de son opposition moyennant une indemnité de 10 livres blaisoises et de 40 sols vendomois.

Ses lettres, empreintes d'une verve spirituelle et mordante, semblent souvent des défis jetés à ceux auxquels il écrivait, et les passages que nous en avons cités suffisent pour montrer qu'elles ne s'inspiraient pas toujours de la charité évangélique. Son style est énergique et brillant, mais hautain et amer, et sa correspondance avec les évêques, avec les légats même de la cour de Rome, après avoir commencé par des apparences de douceur et d'humilité, tourne bientôt à l'aigreur et quelquefois à l'insulte. Il ne ménagea pas les papes eux-mêmes ; c'est avec fierté qu'il leur rappelle ses services et en exige le retour. En 1110, le pape Paschal II, arrêté à Rome par les satellites de l'empereur Henri V, à l'autel où il célébrait les saints mystères, traîné en captivité avec ses cardinaux et ses prêtres, menacé des plus cruels supplices, avait fini par céder aux prières de ses compagnons d'infortune tremblant pour leur propre vie, et avait abandonné à l'empereur l'investiture des dignités ecclésiastiques. Geoffroy, dans une longue épître, lui adressa sur sa faiblesse les reproches les plus véhéments. « Vous avez craint la « mort, lui dit-il ! mais Pierre et Paul, ces princes de la foi, ces fondateurs de la « suprématie romaine, ont-ils craint, l'un le glaive, et l'autre le gibet ? Les pre- « miers papes, tous martyrs, n'ont-ils pas mieux aimé mourir pour Jésus-Christ « que vivre contre lui ? Du haut de l'immortalité qu'ils ont acquise par une mort « temporelle, ils attendent des successeurs qui ne soient pas dégénérés. Lors même « que les enfants faibliraient, le père doit les affermir par son exemple, et être le « premier, s'il le faut, à donner sa vie pour la vérité. Hâtez-vous donc de réparer « une faute inexcusable, et qu'on ne peut qu'aggraver en voulant l'excuser. Les « investitures laïques sont la ruine de l'Église ; elle ne vit que par la foi, la chas- « teté et la liberté ; lorsqu'elle les perd, elle languit et succombe. Quiconque pense « autrement n'est plus catholique, et si les saints canons nous permettent de res- « pecter même un pasteur corrompu, ils nous enseignent que celui qui s'écarte « de la foi n'est plus un pasteur, mais un ennemi que tout fidèle doit détester et « combattre (1). » Cette lettre si ferme et si éloquente dut faire impression sur le pape Paschal ; recevant de toutes parts des avertissements semblables, il se repentit d'avoir cédé, et convoqua en 1112 le concile de Latran, où les concessions qu'il avait faites au pouvoir impérial furent solennellement annulées.

Austère dans ses mœurs, Geoffroy était sévère pour les autres comme pour lui-même. Il gouvernait sa communauté avec une autorité despotique, et nous avons vu comment dès l'origine il y dompta toutes les résistances. Dans les prieurés même les plus éloignés, il fallait que l'obéissance fût absolue et passive ; il exigeait rigoureusement la présence de tous les prieurs ou de leurs délégués au

(1) Goffridi Vindoc. Epist. 7, l. 1.

chapitre général de la Pentecôte, et n'admettait ni dispense ni excuse (1). Pour rattacher plus étroitement au centre ces membres épars, il leur imposa, au profit du monastère de Vendôme, une redevance annuelle qui se payait à Noël en nature, suivant la coutume du moyen âge, et qui, chose singulière, consistait en une certaine quantité de lard, fixée pour chaque prieuré suivant sa richesse. Nous voyons, par la charte rédigée à cette occasion, que le nombre des prieurés était alors de trente; il a peu varié depuis (2).

Geoffroy n'était pas plus indulgent pour ses amis que pour ses religieux, sa correspondance avec le célèbre Robert d'Arbrisselles en offre la preuve. Ce réformateur enthousiaste, après avoir été reçu docteur en théologie à l'université de Paris, où il s'illustra par sa science et son talent pour la parole, revint dans la Bretagne, sa patrie, et fut nommé archiprêtre et official du diocèse de Rennes. Ce fut là qu'il commença à prêcher avec ardeur la réforme des mœurs et la renonciation aux biens du monde. Adorateur mystique de la sainte Vierge, il proclama non-seulement la réhabilitation du sexe le plus faible, ce grand bienfait du christianisme, mais le règne même de la femme et sa supériorité sur l'homme. Ces prédications passionées excitèrent un vif enthousiasme, mais elles soulevèrent aussi une opposition violente. Persécuté par les chanoines ses confrères, Robert d'Arbrisselles se retira à Angers, et professa dans les écoles de cette ville. Le pape Urbain II y étant venu en 1096, admira son éloquence, et le nomma prédicateur apostolique avec autorisation de prêcher dans tout l'univers. Alors Robert se mit à errer dans les campagnes, faisant entendre partout sa parole brûlante, et entraînant sur ses pas une foule nombreuse, dans laquelle on remarquait surtout beaucoup de femmes. Il s'arrêta enfin dans la forêt de Fontevrauld, et les disciples qui l'avaient suivi y bâtirent des huttes de branchages pour vivre, sous les yeux du maître, dans la contemplation et la pénitence. L'exaltation de ces fervents solitaires, et le mélange des deux sexes abrités sous les mêmes cabanes, prêtaient aux suppositions malignes. Des bruits scandaleux ne tardèrent pas à se répandre, et l'abbé Geoffroy ; avec cette sévérité qui n'épargnait personne, écrivit aussitôt à son

(1) Goffridi Vindoc. Epist. 34, 35, 36 et 37, l. 4.

(2) Cette redevance fut imposée par une décision prise en chapitre général, et les religieux de Vendôme s'obligèrent, de leur côté, à dire une messe tous les ans pour leurs frères des prieurés. Ces prieurés étaient dans le Poitou et la Saintonge, Oléron, Saint-Nicolas, Saint-Aignan, Puy-Ribault, Surgères, Availles, Olonne; dans l'Anjou, Saint-Saturnin, Craon, la Chartre, Mayenne, Cheviré, Chassiant ; dans le Vendomois, Villedieu, Monthodon, Gombergean, Lancosme, Prunay, Houssay, Coulommiers, Villemardi, Baigneaux, Boisseau, la Chapelle-Enchéri, Pezou, Courtosé ; enfin il y avait un prieuré à Beaugency et un à Audry, Normandie. La charte ne parle pas du monastère d'Evières à Angers, ni du prieuré de Savigny, qui était alors contesté par la comtesse Euphronie. La redevance était, pour chaque prieuré, de tout le lard levé sur le dos d'un porc, ce qu'on appelait *bacon*, du mot germanique *back*, qui, en anglais, signifie encore un dos. Les prieurés les plus riches fournissaient deux ou trois *bacons*, c'est-à-dire le lard de deux ou trois porcs.

ami : « Nous avons appris que, tout occupé des femmes que vous avez entrepris « de diriger, vous tenez avec elles deux lignes de conduite tout à fait différentes ; « mais, dans l'une comme dans l'autre, vous dépassez également les bornes pres- « crites par la sagesse et la discrétion. Il y a, dit-on, quelques-unes de ces femmes « à qui vous permettez d'habiter familièrement avec vous, et que vous entretenez « souvent en secret ; on ajoute même que vous ne rougissez point de passer les « nuits avec elles et au milieu d'elles, et que vous croyez porter dignement la « croix du Sauveur en souffrant ces ardeurs de la chair, que vous allumez mal à « propos, pour travailler ensuite à les éteindre (1). Si vous agissez, si vous avez « jamais agi ainsi, vous avez inventé un genre de martyre nouveau et inouï, mais « infructueux ; car ce qui est contraire à la raison ne peut être utile au salut. . . . « Tandis que vous n'avez pour ces préférées qu'un doux langage et des manières « affables, on dit encore qu'il en est d'autres auxquelles vous adressez toujours « des paroles dures quand parfois vous leur parlez, que vous accablez de correc- « tions rigoureuses, et que vous torturez par la faim, la soif, la nudité, comme « si vous aviez abjuré tout sentiment d'humanité envers elles. Si ces bruits sont « vrais, vous êtes des deux côtés également coupable, ici par trop de mollesse, là « par trop de rigueur. . . . Vous avez entrepris une tâche difficile, et qui souvent « a perdu ceux qui s'en sont chargés ; n'oubliez pas que la femme est l'origine du « péché et que c'est par elle que meurent tous des hommes. » Nous avons déjà vu ce dernier trait dans d'autres lettres de Geoffroy, et l'on y reconnaît la haine qu'il paraissait avoir vouée au sexe tout entier : il y avait un singulier contraste entre la froide raison, l'austérité inflexible de l'abbé de la Trinité, et la piété tendre, l'enthousiasme mystique du fondateur de Fontevrault.

On a essayé de nier l'authenticité de cette lettre. C'est, comme dit ailleurs le jésuite Sirmond, vouloir fermer les yeux à la lumière. Elle se trouvait dans le manuscrit original du XII[me] siècle, qui contenait les épîtres de Geoffroy, et qui était conservé à l'abbaye de la Trinité. « J'ai vu et lu, dit l'abbé Simon, ce ma- « nuscrit qu'on a bien voulu me confier ; j'ai confronté cet original avec la copie « que le père Sirmond a fait imprimer avec les autres lettres de Geoffroy, et j'ai « reconnu la plus exacte conformité. » Cette lettre se trouvait aussi, dans un très-ancien manuscrit de l'abbaye de la Couture au Mans, qui avait été copié sur celui de Vendôme. Si on a cherché à en contester l'existence, c'est qu'elle blessait de graves intérêts. L'abbé Simon rapporte à ce sujet une anecdote pi-

(1) *Feminarum quasdam, ut dicitur, nimis familiariter tecum habitare permittis, quibus privata verba sæpius loqueris et cum ipsis et inter ipsas noctu frequenter cubare non erubescis. Hinc tibi videris, ut asseris, domini Salvatoris digne bajulare crucem cùm extinguere conaris malè accensum carnis ardorem* (Goffridi Vindoc. Epist. 47, l. 4.)

quante. Après la publication de Sirmond, l'abbaye de Fontevrauld crut son honneur intéressé à détruire ce document injurieux à son saint fondateur. Elle envoya deux moines à Vendôme, pour vérifier si la lettre existait réellement dans les archives de la Trinité. Le prieur s'empressa de leur communiquer le manuscrit original, et pendant que son attention était un instant détournée, ils déchirèrent le feuillet qui contenait le passage le plus compromettant (1) ; mais il n'y eut d'enlevé que le commencement de la lettre, et il en restait assez pour constater la fidélité de l'éditeur.

La vertu de Robert d'Arbrisselles était sincère, malgré ses aberrations sans doute exagérées par ses ennemis. Les représentations de Geoffroy, appuyées par une lettre de Marbodus, évêque de Rennes, où les mêmes imputations étaient reproduites avec force, semblent l'avoir déterminé à réformer dans sa conduite tout ce qui pouvait prêter au scandale. Vers 1104, la réunion de ses disciples dans les bois de Fontevrault prit la forme régulière d'un couvent. A la vérité les deux sexes y furent toujours réunis ; mais ils cessèrent d'être confondus ; une clôture infranchissable les sépara. Fidèle à ses doctrines, Robert voulut que les hommes fussent les serviteurs perpétuels des femmes, et travaillassent sans cesse pour fournir à leurs besoins, tandis qu'elles vaqueraient assidument à la méditation et à la prière. Il voulut encore que, même de son vivant, une femme gouvernât toute la communauté, que l'abbesse commandât aux moines, et que l'autorité appartînt au sexe le plus faible. Lui-même ne prit jamais d'autre titre que celui de procurateur des religieuses de Fontevrault. Ainsi nacquit cette fameuse abbaye, qui, par son organisation singulière, fut une exception dans le monde catholique, et qui, devenue le plus illustre des monastères de femmes en France, eut presque toujours pour abbesse une princesse de sang royal.

L'abbé Geoffroy, dans ses dernières années, fit souvent à Fontevrault de longs séjours, et il se loue des soins que lui prodiguaient, dans ses infirmités, les pieuses filles de Robert d'Arbrisselles (2). Le lieu où il résidait le moins, était peut-être son monastère de Vendôme. Comme les seigneurs de son temps, il passait une grande partie de sa vie à cheval, parcourant sans cesse les diverses provinces où étaient situées les possessions de son abbaye. Il franchit douze fois les monts pour faire le voyage de Rome, et il assista à tous les conciles présidés de son temps par les papes en personne ; car il dédaignait de se rendre à ceux

(1) L'enlèvement de ce feuillet donna lieu à un archiviste inattentif de délivrer un certificat constatant que la lettre n'existait pas, c'est ce certificat que les Bollandistes ont cité. Le manuscrit des lettres de Geoffroy existait à la bibliothèque de Vendôme ; mais il en a disparu depuis longtemps, avec beaucoup d'autres richesses littéraires.

(2) Goffridi Vindoc. Epist. 32, l. 4.

qui n'étaient convoqués que par des légats ou des évêques, opposant aux sommations épiscopales, le privilége apostolique qui le dispensait d'y obéir. Dans ses courses, sa suite n'était jamais moindre de douze chevaux. Avec ce train presque royal, il logeait dans les évêchés et les monastères qui se trouvaient sur sa route, exigeant comme un droit l'hospitalité qu'il pratiquait lui-même comme un devoir. Un jour l'évêque Hildebert du Mans le pria de venir le voir avec une suite moins nombreuse, s'excusant de n'être pas assez riche pour défrayer tant de gens à la fois. Geoffroy prit très-mal cette prière, et aima mieux renoncer au voyage, que de réduire son escorte habituelle (1).

Au milieu du mouvement de cette vie si agitée, son infatigable activité trouvait encore du temps pour les travaux de l'esprit. Il a laissé de nombreux ouvrages, qui ont été presque tous publiés par le père Sirmond, d'après les manuscrits de l'abbaye de Vendôme (2). Ces œuvres consistent, dans un recueil de lettres, divisé en cinq livres, seize opuscules ou traités sur différentes questions de discipline ou de théologie, onze sermons et quatre hymnes ou proses en l'honneur de la sainte Vierge et de la Madelaine (3). On connaît encore de lui deux commentaires inédits, l'un sur les psaumes de David, l'autre sur les épîtres de saint Paul. En résumé, Geoffroy fut un écrivain distingué, un administrateur habile, un courageux défenseur des intérêts de l'église ; mais malgré sa piété sincère et l'austérité de ses mœurs, on peut dire qu'il eût plutôt les qualités brillantes du gentilhomme que les humbles vertus du religieux. L'illustre parent des sires de Craon garda toujours l'empreinte de sa noble origine, et sous le froc du moine, on sent battre en lui le cœur du chevalier.

Fromond, qui lui succéda, fut tout simplement un pieux et modeste abbé. Cependant il montra plus de fermeté, que Geoffroy lui-même en résistant aux exigences de l'évêque de Chartres, qui, avant de le sacrer, voulait obtenir de lui la promesse d'obéissance que l'évêque Ives avait arrachée à son prédécesseur. Fromond produisit la bulle d'Urbain II, qui défendait sous peine d'excommunication aux évêques d'exiger l'obéissance des abbés de la Trinité, et aux abbés eux-même d'y consentir. « Votre bénédiction sous cette forme, dit-il au « prélat, serait pour moi une malédiction. » L'évêque n'osa pas aller contre les termes précis de la bulle, et bénit l'abbé sans attenter aux libertés du monastère (4). Fromond termina encore à son avantage une autre contestation, qui

(1) Goffridi Vindoc. Epist. 16, l. 3, Epist. 7, 10, 36, l. 4.

(2) Sirmondi opera, tome 3, in f°, 1796.

(3) La Madelaine était particulièrement honorée à Vendôme, parce que, suivant la légende, elle avait reçu des mains de l'ange la sainte larme versée par Jésus-Christ sur le tombeau de Lazare.

(4) Chron. de la Trinité d'Angers. Invent. du Ch. de la Trinité, f° 64.

avait occupé toute la vie de Geoffroy. Lorsque des églises étaient données aux abbayes, les évêques, dépouillés par là de l'exercice d'une partie de leurs droits. se faisaient payer une indemnité, qu'on appelait le *rachat des autels.* Sur la demande de Geoffroy, cet usage fut condamné au concile de Clermont, en 1095, comme *simoniaque*, c'est-à-dire, comme mettant à prix les choses saintes. Alors les évêques imaginèrent de convertir l'indemnité en un cens annuel qu'ils exigeaient des prieurs. Les abbés de la Trinité repoussèrent encore cette exaction déguisée, et ils en furent définitivement exemptés par une bulle du pape Innocent II, en 1136 (1). La même bulle régla le partage des offrandes entre les moines et les prêtres séculiers, chargés de desservir les églises qui appartenaient aux convents. Ainsi, déjà les religieux se dispensaient du soin des âmes, et abandonnaient à des vicaires salariés la charge de consoler et d'instruire les peuples confiés à leur direction. C'était un premier germe de corruption introduit dans ces institutions monastiques que nous avons vues naître, au siècle précédent, si vivaces et si populaires.

Le zèle des donateurs n'était pourtant pas encore tout à fait refroidi. En 1134, Geoffroi, vicomte de Châteaudun, et sa femme Helvise, héritière de la baronnie de Mondoubleau, confirmèrent à l'abbaye de la Trinité, la possession de l'église de Saint-Pierre de Cormenon, de la terre des Perrières, et en général de tout ce qui lui avait été donné dans ce pays par les premiers seigneurs de la famille d'Hugues Doubleau. Il fut reconnu que les moines avaient, sur leurs terres, droit de justice haute et basse, même pour le meurtre, le vol, l'adultère et l'incendie ; les causes, qui se décidaient par le duel, devaient seules être jugées dans la cour du seigneur, à Mondoubleau. Leurs vassaux étaient exempts de tailles et de corvées ; ils ne payaient de droits que pour ce qu'ils vendaient le jour du marché, soit dans la ville, soit sur la voie publique qui y conduisait ; ce qui était vendu, sur les terres de l'abbaye, était franc de toute redevance. Les moines avaient le droit de panage gratuit dans les forêts de la baronnie, mais seulement pour les porcs qui leur appartenaient, et non pour ceux de leurs vassaux : ils pouvaient y prendre, eux et leurs serfs, tout le bois nécessaire pour le chauffage et les constructions. L'original de cette charte existe aux archives du département ; le vicomte et sa femme, ne sachant pas écrire, y tracèrent de leur main, deux croix pour tenir lieu de signatures. Ce curieux document prouve, contre l'opinion généralement reçue, que ce fut Geoffroi Ier, et non son fils Hugues IV, qui épousa l'héritière de Mondoubleau, et que cette héritière s'appelait Helvise, et non Marguerite (2).

(1) Invent. du Ch. de la Trinité, f° VII, v°.

(2) C. F. le P. Anselme. Hist. généal. Beauvais de Saint-Paul. Hist. de Mondoubleau, p. 146. On voit encore par notre charte que Geoffroi Ier avait deux fils, l'aîné nommé Hugues, le second Hilbert Payen,

Deux ans après, en 1136, le vicomte Geoffroi fit la guerre à Ursion de Fréteval, et fut vaincu et pris. Tandis qu'il était renfermé dans la tour de Fréteval, son fils Hugues administra ses États; on a de lui une charte donnée en faveur de l'abbaye de Tiron, pendant la prison de son père, et à laquelle souscrivit le comte de Vendôme avec sa femme Mathilde de Châteaudun, sœur du vicomte prisonnier. On a déjà pu remarquer que, dans ce siècle, les seigneurs étaient rarement tués dans les combats, mais qu'ils étaient très-souvent pris. Cela tenait à la manière dont la guerre se faisait alors. Les chevaliers étaient couverts d'armures de fer si pesantes et si bien trempées qu'il était difficile que la pointe des glaives ou des lances pût les atteindre. Mais s'ils venaient à être renversés de cheval, le poids de ces mêmes armures les empêchait de se relever, et abandonnés de leurs vassaux, ils tombaient au pouvoir de l'ennemi.

L'année 1136 vit éclater une guerre générale, dont celle que nous venons de raconter fut probablement un épisode. Le roi d'Angleterre, Henri I[er], était mort le 1[er] décembre 1135. Sa fille unique Mathilde, mariée au comte d'Anjou, Geoffroi-Plantagenet, semblait naturellement appelée à recueillir l'héritage de ses vastes États. Mais le comte de Blois, Etienne, fils d'Adèle, sœur d'Henri, prétendit que ces fiefs étant *mâles*, ne pouvaient passer aux femmes, et que, petit-fils de Guillaume le Conquérant, il se trouvait d'un degré plus proche que le jeune enfant de Mathilde. Etienne n'eut qu'à se présenter pour se faire reconnaître dans toute la Normandie, ennemie des Angevins. De là, étant passé en Angleterre, il s'empara du trésor royal, gagna le clergé par l'influence de son frère l'archevêque de Winchester, et fut proclamé roi par le peuple de Londres, auquel il promettait de rendre ses anciennes franchises. Ce fut seulement vers la fin de l'année que Geoffroi-Plantagenet, ayant rassemblé toutes ses forces et celles de ses alliés, tenta de faire valoir par les armes ses droits méconnus. Il passa la Sarthe le 20 septembre 1136, et entra dans le Perche normand avec une nombreuse et brillante armée. Le comte de Poitiers en personne lui avait amené les milices de l'Aquitaine; le comte de Nevers lui avait envoyé son fils, et le comte de Vendôme suivait sa bannière avec les autres grands vassaux de la Touraine et de l'Anjou. Toute cette fière noblesse se croyait d'avance assurée de la victoire; car, dans la confusion d'une révolution soudaine, les Normands n'avaient ni chefs, ni forces organisées à opposer à l'invasion. Mais il existait entre eux et les populations de l'ouest une vieille haine qui s'accrut encore par la conduite des soldats de Geoffroi. Ces troupes commirent les plus horribles excès dans ce pays, auquel leur chef se

comme son aïeul maternel, et trois filles, Alpet, Helvise et Mathilde. Cet acte fut écrit au Temple, près de Mondoubleau; *Actum in foreste quæ Perticus dicitur in domo militum Templi.* L'aumônier de la Trinité qui le rédigea mit en tête cette maxime remarquable: « Tout ce que nous donnons aux églises et aux « pauvres n'est pas un don, mais une restitution. »

présentait comme suzerain ; leur passage était marqué par la dévastation et l'incendie ; elles ne respectaient pas même les lieux saints, et leur rage sacrilége n'épargnait ni les couvents ni les églises. Aussi les populations fuyaient partout à leur approche, laissant les villes désertes et les campagnes désolées. Geoffroi-Plantagenet s'avança ainsi jusqu'à Lisieux, et arriva sous les murs de cette ville le jour de Saint-Michel. Elle n'avait pour garnison qu'une faible bande d'auxiliaires bretons, commandés par Alain de Dinan. Craignant de ne pouvoir résister à la puissante armée du duc d'Anjou, les habitants et les défenseurs de la place prirent la résolution désespérée de l'abandonner après y avoir eux-mêmes mis le feu. Les Angevins franchirent sans résistance les remparts silencieux et dégarnis ; mais sur l'emplacement de cette ville florissante, où ils espéraient trouver, avec un riche butin, l'abondance et le repos, ils ne virent que des cendres et des ruines.

Cette catastrophe rappelle celle qui, de nos jours, sauva la Russie de l'invasion étrangère, et ses conséquences furent à peu près semblables. Découragés, manquant de vivres, effrayés de l'obstination du peuple qu'ils étaient venus soumettre, les chefs angevins prirent le parti de se retirer à la hâte ; mais cette retraite fut une déroute. En vain la courageuse Mathilde amena elle-même des renforts à son époux ; elle ne put que protéger sa fuite. Avides de vengeance et reprenant courage en voyant leurs ennemis reculer, les paysans se soulevèrent en masse, harcelèrent l'armée dans sa marche et la détruisirent en détail. Le passage de l'Oudon lui fut surtout funeste ; beaucoup d'hommes et de chevaux périrent en voulant traverser la rivière, et tous les chariots chargés de bagages restèrent au pouvoir des Normands. Le comte d'Anjou, blessé lui-même, repassa la frontière du Maine dans les premiers jours d'octobre, porté sur une litière et ayant perdu jusqu'à son argenterie, son manteau et sa couronne de comte (1).

Cette guerre, qui avait eu un si triste début pour le gendre de Henri Ier se termina cependant après plusieurs années d'une lutte acharnée, par l'entière soumission des Normands. Geoffroy Plantagenet fit son entrée à Rouen en 1144, et maître de toute la province, joignit au titre de comte d'Anjou celui de duc de Normandie. Tandis qu'il guerroyait sur le continent, sa femme Mathilde était passée en Angleterre en 1139, et disputait vaillamment la royauté à Etienne de Blois ; mais ce fut seulement en 1154 que la mort de ce compétiteur redoutable laissa le jeune Henri paisible possesseur du trône d'Angleterre, qui lui avait été assuré d'avance par une convention conclue entre les deux partis pour suspendre les hostilités.

Depuis la désastreuse expédition de 1136, le comte de Vendôme ne paraît plus avoir pris une part active aux querelles de son suzerain. En 1139, il donna aux

(1) Orderic Vital. lib 13.

moines et aux vassaux du prieuré d'Houssay, dépendant de la Trinité, le pâturage, pour leurs bestiaux, dans la forêt de Gastines et le droit d'y prendre du bois sec ou vert pour leur chauffage et leurs constructions. La même charte contient la donation, au prieuré de Villedieu, de toute la partie supérieure de la vallée où il est situé ; ce terrain était encore couvert de bois, et dépendait de la forêt (1). Après ces pieuses libéralités, le comte partit pour la Palestine comme il en avait depuis longtemps formé le projet, et y passa quatre ou cinq ans. Il ne devait plus revoir sa patrie ; épuisé par le climat de l'Asie et les fatigues du voyage, il mourut presque aussitôt après son débarquement, à Saint-Gilles en Languedoc, vers la fin de l'année 1145 (2).

Geoffroi Grisegonnelle ne laissa qu'un fils nommé Jean, dont nous avons déjà parlé et qui lui succéda. Néanmoins on lui en a attribué deux autres, Geoffroi et Barthélemy. Je n'ai trouvé le nom de Geoffroi que dans une seule charte de l'abbaye de la Trinité antérieure à 1132 ; il est probable qu'il mourut jeune et sans avoir été marié (3). L'abbé Simon dit qu'il souscrivit à la donation de sa mère en faveur du monastère de la Trinité en 1119, et qu'il accompagna le comte d'Anjou dans la guerre de Normandie en 1136 ; mais dans ces deux occasions, il a confondu le fils avec le père. Quant à Barthélemy de Vendôme, qui fut archevêque de Tours de 1172 à 1206, il n'est nommé dans aucune des chartes de Geoffroi-Grisegonnelle, ce qui donne lieu de croire qu'il n'était pas son fils. Cependant il paraît avoir été au moins allié à la famille des comtes de Vendôme ; car dans une charte de 1193, il donne le nom de parent, *consanguineus,* à Lancelin, fils du comte Jean, en confirmant une donation faite à l'abbaye de Fontaine-les-Blanches, par ce petit-fils de Geoffroi (4).

Barthélemy de Vendôme avait été doyen du chapitre de Tours, avant d'être élevé à l'épiscopat ; ses vertus et son haut mérite lui attirèrent la confiance des rois Louis VII et Philippe-Auguste, sous lesquels il prit part aux plus grandes affaires de l'État. Son influence dans la Touraine fut particulièrement utile à Phi-

(1) Invent. du Ch. de la Trinité, f° 17.

(2) Dans une charte de l'année 1145, Jean, fils de Geoffroi Grisegonnelle, est designé seulement sous le titre de *fils du comte de Vendôme.* Dans une autre charte de l'année 1147, on lui donne le titre de comte. Son père était donc mort dans l'intervalle de ces deux dates. Il en résulte que Geoffroi étant parti pour la Palestine au plus tôt en 1139, y passa tout au plus cinq ans, et non huit, comme le dit l'abbé Simon, qui, par une erreur plus grave, le fait mourir en 1134.

(3) Ce Geoffroy était sans doute déjà mort en 1139 ; car le nom de Jean paraît seul avec celui de son père dans la charte de cette année que nous venons de citer. L'art de vérifier les dates attribue encore à Geoffroi-Grisegonnelle une fille nommée Marie qui aurait été mariée à un seigneur de Fréteval. C'est probablement une erreur ; les deux seigneurs de Fréteval contemporains de Geoffroi sont Ursion et Nivelon son fils ; la femme d'Ursion était Béatrix, sœur d'Aymery de Lavardin, et celle de Nivelon s'appelait Agathe. (Cart. de Marmoutiers. Ch. de 1119 et 1139.)

(4) Coll. Dom Housseau, n° 2070.

lippe pendant ses longues guerres contre les rois d'Angleterre, maîtres de toutes les provinces de l'ouest. Cette influence s'étendit encore lorsque Barthélemy fut nommé légat du saint-siége pour l'Aquitaine, en 1176. Il défendit avec fermeté les droits de son archevêché contre les prétentions des évêques de Dol, qui voulaient être primats de la Bretagne et soustraire tous les diocèses bretons à la juridiction de la métropole de Tours. Une question de nationalité s'agitait sous ces débats de suprématie ecclésiastique, et les ennemis de la France encouragaient la résistance des évêques bretons, parce qu'elle tendait à séparer plus complétement leur province du royaume des Capétiens. Barthélemy assembla deux conciles contre l'hérésie des Albigeois ; le premier se tint à Rennes, et le second à Tours, en 1205, dans l'année qui précéda sa mort. Il fut inhumé dans l'abbaye de Fontaine-les-Blanches, où l'on voyait encore, avant 1792, son tombeau avec une statue de marbre qui le représentait revêtu de ses habits pontificaux ; c'est un nom de plus à ajouter à la brillante liste des hommes illustres et des grands évêques auxquels le Vendomois donna naissance dans les XIme et XIIme siècles.

La comtesse Mathilde, après la mort de son époux, voulut consacrer à sa mémoire une fondation pieuse, et crut qu'elle ne pouvait mieux honorer un guerrier dont la vie avait été sacrifiée pour la foi, qu'en établissant à Vendôme les chevaliers de l'ordre du Temple. Cet ordre avait été institué, peu de temps après la prise de Jérusalem, par quelques chevaliers croisés qui, renonçant à revoir leur familles et leur patrie, s'étaient voués pour toujours à la défense des saints lieux et à la protection des pèlerins. Réunis en communauté sur les ruines du temple de Salomon, ils s'étaient liés par les vœux monastiques de pauvreté, d'obéissance et de chasteté, s'engageant ainsi à mener la vie du moine sans quitter l'épée du soldat. Tout le génie du moyen âge se résumait en quelque sorte dans cette alliance entre l'esprit militaire et l'esprit religieux.

De là l'immense faveur avec laquelle furent accueillis dès l'origine ces moines guerriers qui représentaient les deux passions dominantes de leur siècle, l'amour de la guerre et l'exaltation de la piété. Les statuts de l'ordre du Temple furent sanctionnés pour la première fois, en 1128, par le pape Honoré II, dans un concile tenu à Troyes en Champagne ; et aussitôt on vit dans toutes les provinces du royaume les donations affluer vers cet ordre nouveau. En peu d'années ses richesses territoriales égalèrent celles des communautés les plus anciennes et les plus révérées. Le zèle pour la guerre sainte commençait alors à se refroidir, et ceux qui ne voulaient pas y aller en personne croyaient suppléer au mérite du voyage d'outre-mer, en prodiguant leurs biens à cette croisade perpétuelle des défenseurs du tombeau de Jésus-Christ.

Nous avons vu que, dès 1134, les Templiers possédaient entre Mondoubleau et Epuisay, dans la forêt du Perche, le manoir et le village qui portent encore le

nom du Temple ; ce fut probablement de 1145 à 1150 que la comtesse Mathilde les établit à Vendôme. Elle leur donna tout l'emplacement occupé aujourd'hui par le couvent du Calvaire et les maisons adjacentes, sur la rive droite du grand bras du Loir, en face du Bourg-Neuf, bâti par les religieux de la Trinité. Ce bras de rivière qui passe au Pont-Parrain, limitait alors la ville du côté du nord ; il y entre sous une arche pittoresque qui s'appuie d'un côté sur une grosse tour, de l'autre sur le mur de l'ancien couvent des Templiers ; au delà il n'y avait, au XII[me] siècle, que des maisons éparses jusqu'au cours d'eau qui remplit aujourd'hui les fossés du Mail, et qu'on appelait la rivière Saint-Denis, à cause d'une chapelle élevée, en l'honneur de ce saint, à l'extrémité des prairies et des jardins de l'Islette, sur le bord du chemin de Saint-Ouen, qui était alors la route de Vendôme à Paris (1). L'église fondée pour les Templiers, sous l'invocation de Saint-Jean-Baptiste, existe encore : l'architecture en est simple et dépourvue d'ornements ; modifiée à l'intérieur par plusieurs restaurations successives, elle n'a qu'une nef terminée à chaque extrémité par un pignon pointu. Nous verrons que les cordeliers y remplacèrent les chevaliers du Temple dès le XIII[me] siècle : ce fut alors que l'on construisit le cloître attenant à l'église, ainsi que les chapelles latérales qui l'accompagnaient du côté du nord et qui sont en partie détruites.

En 1589, lors de la prise de Vendôme par les soldats de Henri IV, le couvent des cordeliers fut saccagé de fond en comble ; les tombes furent violées, les inscriptions brisées, tous les titres et papiers brûlés et anéantis. Cette rage de destruction n'a laissé subsister aucun document authentique sur l'histoire de ce monastère. Dès que les religieux purent y rentrer, un d'eux essaya de suppléer à cette perte en rédigeant une notice historique dans laquelle il rassembla les souvenirs traditionnels de la communauté. On lit dans cette pièce, conservée par l'abbé Simon, que la maison fut fondée au XII[me] siècle, pour les chevaliers du Temple, par l'impératrice Mathilde, fille de Henri I[er], roi d'Angleterre ; la tradition veut même que cette princesse y ait été inhumée (2). Tous nos historiens ont adopté sans examen ce récit d'un cordelier du XVI[me] siècle ; mais il n'en est

(1) L'abbé Simon dit qu'une rue appelée la rue de la Levrette traversait l'emplacement actuel des jardins du Calvaire et aboutissait à une porte qu'on appelait la porte de Paris ; l'existence de cette porte dont il ne reste point de vestiges me paraît fort douteuse ; néanmoins il n'est pas impossible qu'il y ait eu autrefois un chemin dans cette direction, car le cours d'eau qui longe les murs du couvent n'existait pas avant l'établissement du déversoir qui est près de l'arche des Grands-Prés (voir la planche 25). M. Duchemin de la Chesnaye, dans ses mémoires manuscrits, émet une hypothèse encore plus singulière ; il pense que la rue appelée *Parisienne*, dans le Bourg-Neuf, était l'ancienne route de Paris, et qu'on sortait de la ville par l'arche sous laquelle passe la rivière ; une pareille supposition n'a pas même besoin d'être réfutée.

(2) *Mathilda, aliàs Mahault, Angliæ regina, Henrici primi, ejusdem regni imperatoris unigenita, primùm Henrico quinto et secundò Goffrido* le Bel *nuncupato, Andegavensi comiti et feudario Vindocinensi matrimonio conjuncta, conventum Vindocinense fundavit.* (Hist. de Vend. tom. 3, p. 106.)

pas moins complétement dénué de vraisemblance. En effet, rien n'indique que Mathilde d'Angleterre soit jamais venue dans le Vendomois, ni même qu'elle y ait rien possédé. Son mari, Geoffroy Plantagenet, était, dans l'ordre féodal, le suzerain des comtes de Vendôme ; mais il n'avait la propriété immédiate d'aucune terre dans ce pays, et de là vient qu'on n'y connaît pas une seule fondation faite par les comtes d'Anjou depuis Geoffroy Martel qui s'en était attribué le domaine direct. Il est encore plus certain que l'impératrice Mathilde n'a pas été inhumée à Vendôme. On sait de la manière la plus positive qu'elle mourut à Rouen le 16 septembre 1167, et qu'elle fut enterrée à l'abbaye du Bec, en Normandie. Ses restes ont été récemment découverts dans les ruines de cette abbaye, et un savant distingué, M. Deville, a été chargé de les faire transporter à Rouen. La tradition des Cordeliers était donc fausse, et pourtant elle reposait sur des indices matériels qui lui donnaient quelque apparence d'autorité.

Lors des derniers travaux de restauration exécutés dans l'église des Templiers, aujourd'hui celle du Calvaire, on a trouvé dans le chœur, en face de l'autel, une dalle tumulaire de marbre noir, dans laquelle était incrustée une figure de femme en marbre blanc. Autour de cette dalle était gravée une inscription où l'on a pu déchiffrer le nom de Mathilde et celui des Templiers. Malheureusement ce marbre précieux a été brisé par les ouvriers, et les débris même en ont disparu ; mais le témoignage des personnes qui ont pu le voir avant sa destruction est confirmé par la description qu'en a laissée l'abbé Simon, qui affirme que de son temps le monument était encore intact, à l'exception d'une plaque de cuivre chargée d'inscriptions que les soldats d'Henri IV avaient enlevée. La place de ce tombeau dans le chœur étant celle qu'on assignait ordinairement à la sépulture des fondateurs, on peut en conclure avec certitude que la fondatrice de la maison s'appelait Mathilde, et qu'elle y fut inhumée. Mais, puisque nous avons démontré que cette tombe ne pouvait être celle de Mathilde d'Angleterre, n'est-on pas autorisé à penser qu'elle renfermait les dépouilles mortelles de Mathilde de Châteaudun, veuve du comte de Vendôme, Geoffroi-Grisegonnelle ? Dans cette version, tout s'accorde avec la vraisemblance et les faits historiques. Rien de plus naturel que la fondation d'une maison de Templiers par la comtesse de Vendôme, dans sa ville capitale, pour honorer la mémoire de son mari mort au retour de la croisade. La date de la fondation correspondant à celle de cette mort, explique comment Mathilde paraît seule en qualité de fondatrice, et comment elle fut seule inhumée dans l'église élevée par elle, tandis que le corps de son mari reposait dans une terre étrangère. La ressemblance des noms, source de tant d'erreurs historiques, a sans doute causé la méprise des religieux. La comtesse et l'impératrice s'appelaient également Mathilde, et leurs époux se nommaient tous deux Geoffroi ; il a été facile de les confondre, surtout

après la perte des anciens titres ; mais l'évidence des faits supplée ici aux notions précises qu'auraient pu fournir les documents écrits.

La maison des Templiers de Vendôme fut dotée, dès l'origine, de biens considérables que les seigneurs du pays pouvaient seuls lui donner. Elle eut dans sa dépendance des terres à Fréteval, un manoir nommé depuis la *Bonne-Aventure*, près du Gué-du-Loir, dans la commune de Mazangé, enfin un hameau tout entier qui porte encore le nom du Temple, sous les murs même du château, au sud, du côté du plateau de la Beauce. Les Templiers y bâtirent un hopital pour les pélerins avec une chapelle qui n'a été détruite que depuis peu d'années. Dans l'enclos attenant à ces bâtiments, il se tenait le 14 septembre, jour de l'exaltation de la Sainte-Croix, une foire dont la police et les profits leur appartenaient : seigneurs du hameau, ils y avaient droit de justice, et beaucoup de maisons dans la ville dépendaient de leur fief.

Ces chevaliers possédaient en outre dans le Bas-Vendomois un prieuré situé près d'Artins, dans une position délicieuse, au penchant du coteau qui borne la riante vallée du Loir. Ce prieuré, depuis longtemps, est devenu une ferme : mais dans la chapelle convertie en grange, on peut encore admirer de magnifiques peintures murales. Moins anciennes que les fresques de la chapelle Saint-Gilles de Montoire, celles d'Artins leur sont supérieures par le fini de l'exécution et l'effet grandiose de l'ensemble. L'abside est décoré de trois arcades soutenues par de légères colonnes accouplées, dont les fûts sont colorés de teintes qui imitent le marbre. Au fond de chacune de ces arcades, on remarque le cintre d'une petite fenêtre maintenant bouchée ; dans leurs embrasures sont représentés les douze apôtres en pied, de grandeur naturelle, et plus bas, des figures agenouillées et priant, qui sont peut-être les bienfaiteurs de la maison : dans un de ces compartiments on voit un diable armé d'une fourche, enfournant une âme dans la gueule d'un monstre, emblème de l'enfer. Au-dessus des arcades, cette riche décoration est couronnée par la figure colossale de Jésus-Christ assis sur un trône, au milieu des nuées : des anges planent autour de lui, et les animaux symboliques de l'Évangile sont à ses côtés. Les arcades qui marquent l'emplacement des étroites fenêtres de la nef ne sont pas moins ornées que celles du chœur ; on y a peint le sacrifice d'Abraham, les mois de l'année figurés par diverses allégories, des légendes de saints et une variété infinie d'autres sujets qu'il serait trop long d'analyser. Tout un côté de la muraille est occupé par de grandes figures de guerriers qui portent des lances légères et montent des chevaux richement caparaçonnés. Ils n'ont point l'armure de fer des hommes d'armes de cette époque : leurs bras et leurs jambes sont nus : des casques à visière, de forme ronde et basse, protégent leurs têtes : ils sont vêtus d'une longue casaque ou robe flottante losangée de rouge et de blanc. Les mêmes losanges couvrent les capara-

çons des chevaux et l'écu des chevaliers. Les selles sont massives comme celles des Arabes et ont des pommeaux très-élevés. Ces guerriers sont-ils des chevaliers du Temple ? je n'ose l'affirmer, quoique l'uniformité de leur costume et son caractère semi-oriental semblent autoriser cette conjecture.

Ces belles fresques, un des plus précieux monuments de la peinture murale en France, sont restées jusqu'à présent inconnues et paraissent vouées à une entière et prochaine destruction. Chaque année il se détache de larges plaques de l'enduit qui les supporte, et déjà plusieurs parties présentent de déplorables lacunes. Ces plaques, en tombant, laissent apercevoir un premier enduit sur lequel on s'était contenté de tracer des lignes rouges figurant les joints de la maçonnerie. Il est probable que l'application de cet enduit primitif date de l'époque même de la fondation du prieuré, c'est-à-dire de la première moitié du XIIme siècle, et que les peintures sont du siècle suivant. Après la suppression des Templiers, le prieuré d'Artins est devenu le chef-lieu d'une commanderie de l'ordre de Malte qui a subsisté jusqu'en 1790. De cette commanderie relevaient les maisons de Villavard, du Boulay, près de Château-Renault, de Château-du-Loir, de Cogners, de Rorthe et de Marçon.

Comme l'ordre de Malte a hérité de presque toutes les possessions des Templiers, il est souvent difficile de vérifier si une commanderie de cet ordre a fait d'abord partie de la dotation du Temple. Cette incertitude existe sur l'origine de la commanderie d'Arville, près de Mondoubleau. Tout ce qu'on peut dire, c'est que l'église, bâtie en pierre de roussard ou grès ferrugineux du pays, paraît dater du XIIme siècle. Le style de son architecture, peu usité dans nos contrées, rappelle l'aspect des monuments religieux du midi de la France. Le portail est terminé par trois arcades à jour, dont une est superposée aux deux autres. Sur les murs à l'extérieur, des croix de Malte sont sculptées de distance en distance. Auprès de l'église, une porte flanquée de deux tours marque l'entrée du manoir des chevaliers, et complète l'ensemble de ces constructions pittoresques. Le village du Temple près de Mondoubleau dépendait de cette commanderie.

La fondation de la comtesse Mathilde en faveur des Templiers fut, comme nous l'avons dit, postérieure à la mort de son époux. Mais son fils Jean avait pris l'administration du comté dès le départ de Geoffroy-Grisegonnelle pour la Palestine. Délivré de la surveillance paternelle qui avait eu plus d'une fois à réprimer la violence de ses passions, le jeune comte se lança aussitôt dans des entreprises toujours fatales à ses prédécesseurs. D'une part, il fit tout le mal qu'il put à l'abbaye de la Trinité ; de l'autre, il osa braver son redoutable voisin, Sulpice, sire d'Amboise et de Chaumont, qui, maître de tout le pays compris entre la rive gauche de la Loire et le Cher, depuis Amboise jusqu'à Montrichard, tendait à s'agrandir sur la rive droite aux dépens de la seigneurie de Château-Renault. Pour

affaiblir ce petit état, Sulpice avait forcé Renault, fils aîné de Guicher, de céder à son frère Geoffroi une partie de ses possessions. Renault, que nous avons déjà vu protégé par Geoffroi-Grisegonnelle, appela Jean à son secours, et, pour l'attacher à sa cause, offrit de lui faire hommage de ses fiefs. Jean s'empressa d'accepter cette offre qui flattait sa jeune ambition, et vint en personne à Château-Renault avec tout ce qu'il put rassembler de soldats. Les campagnes voisines étaient envahies par les gens de Sulpice. Le comte de Vendôme sortit de la ville en silence avant le jour, cacha ses meilleures troupes dans le fond d'une vallée, et marcha lui-même en avant avec un détachement peu nombreux pour attirer l'ennemi dans l'embuscade qu'il avait préparée. Renault, pour appuyer ce mouvement, le suivait à une certaine distance à la tête de ses vassaux, paysans armés à la hâte et qui combattaient à pied. Ce plan bien combiné semblait promettre la victoire ; mais il était dans la destinée des Vendomois d'être toujours vaincus par les sires d'Amboise. Jean était à peine entré dans la plaine qu'il vit s'élever un tourbillon de poussière ; c'était Sulpice qui accourait sur lui au galop avec toute sa cavalerie. L'attaque fut si vive que le jeune comte fut démonté avant d'avoir pu se replier sur le gros de sa troupe. Ses chevaliers se débandèrent et prirent la fuite à travers les champs. Les malheureux fantassins de Renault, ne pouvant s'échapper de la même manière, furent cernés par les cavaliers de Sulpice, qui les lièrent avec des cordes et emmenèrent triomphants à Amboise leur butin et leurs prisonniers. Jean fut renfermé dans la tour de Chaumont, et n'en sortit qu'en payant une forte rançon au vainqueur (1).

Les coutumes féodales l'autorisaient dans ce cas à lever une taxe extraordinaire sur ses sujets ; mais il voulut y soumettre aussi les vassaux de la Trinité, et l'abbé intervint pour défendre les priviléges de son monastère. Il y avait entre le comte et cette puissante communauté une inimitié de vieille date. Dès qu'il commença à gouverner par lui-même, on le vit, renouvelant les violences de sa jeunesse, parcourir les prieurés, avec ses hommes d'armes, sous prétexte du droit de gîte, enlever les grains, maltraiter les cultivateurs et marquer son passage par le pillage et la destruction. L'abbé Hubert, qui avait succédé à Fromond en 1139, porta plainte au comte d'Anjou, Geoffroi-Plantagenet, protecteur de l'abbaye (2). Sur les représentations de son suzerain, Jean promit une réparation à l'abbé ; mais il différa si bien d'exécuter ses promesses, qu'Hubert mourut avant

(1) Gesta Ambaz. dominorum, c. 6, n° 6.

(2) L'abbé Hubert, à son avénement, obtint de l'évêque de Chartres une déclaration semblable à celle qui avait été donnée à son prédécesseur Fromond pour reconnaître l'indépendance du monastère. En 1144, il fit un accord avec l'abbaye de Saint-Julien de Tours, au sujet des églises de la Chartre. La possession de ces églises fut assurée à l'abbaye de la Trinité ; par une bulle donnée au concile de Reims, le 16 avril 1148, le pape Eugène III, en confirmant cet accord, défendit de bâtir aucune église ou chapelle dans la ville de la Chartre ou sa banlieue, sans le consentement de l'abbé de Vendôme.

d'avoir rien obtenu. Robert, son successeur, montra plus de fermeté, et, dès la première année de son installation en 1145, il força Jean de venir à l'abbaye avec ses barons et ses chevaliers pour faire un aveu public de ses torts et renoncer solennellement au droit de gîte (1). Néanmoins, deux ans après, les taxes que le comte voulut lever à l'occasion de sa captivité rallumèrent la querelle, et cette fois, vivement pressé par le comte d'Anjou, il ne put s'en tirer sans donner une satisfaction réelle. Après avoir reconnu, comme à l'ordinaire, les droits de l'abbaye, il confirma gratuitement la donation faite en 1139 par son père d'une partie de la forêt près de Villedieu et le droit de foire à Saint-Bienheuré, accordé en 1145 aux moines de la Trinité par Simon de Baugency, avec la propriété du bras du Loir compris entre les moulins de la Chappe et le pont Saint-Bié (2). Deux chartes authentiques constatèrent ces concessions du comte de Vendôme. La première donnée par lui-même et souscrite par ses fils, Bouchard et Lancelin, est datée du dimanche, veille de l'Epiphanie, 1148. La seconde, du 25 février suivant, est de Geoffroi Plantagenet, qui confirme, comme seigneur suzerain, l'acte du comte son vassal. Dans cette charte, il dit que Jean tient son comté de lui après Dieu, et il l'appelle son féal et son ami (3). Le lien féodal qui assujettissait le Vendomois à l'Anjou ne pouvait être exprimé en termes plus formels.

L'abbé Robert, que nous venons de voir ici défendre courageusement ses droits, a attaché son nom à un acte qui honore sa mémoire. L'illustre abbé Geoffroi avait donné une impulsion puissante aux études littéraires dans l'abbaye de la Trinité. Nous en avons encore les preuves matérielles; la bibliothèque municipale de Vendôme possède plus de 200 manuscrits, derniers restes des trésors scientifiques amassés pendant huit siècles dans ce célèbre monastère, et dispersés ou détruits par le vandalisme des révolutions modernes. Un grand nombre de ces manuscrits datent du XIIme siècle ; ils sont en général d'une belle exécution, et dans beaucoup d'entre eux brillaient sur l'or et l'azur des lettres or-

(1) Coll. Dom Housseau, n° 1707. Cette charte n'est pas datée ; mais le texte indique qu'elle est de la première année de l'abbé Robert. Or, d'après la chronique la Trinité d'Angers, son prédécesseur Hubert avait succédé à Fromond, mort le 20 septembre 1139, et avait gouverné l'abbaye pendant cinq ans, cinq mois et 18 jours. Hubert mourut donc au mois d'avril 1145, et par conséquent la charte doit être de cette année. Les agressions de Jean contre l'abbaye dataient de la fin de 1143. Sa guerre contre Sulpice d'Amboise doit se placer entre 1145 et 1147.

(2) La donation de Simon de Baugency eut pour cause un acte de charité semblable à celui qui avait attiré aux moines de la Trinité en 1086, la bienveillance de son aïeul Raoul. Hugues de Rilly, un de ses chevaliers, fut attaqué, à Vendôme, d'une maladie dont il mourut dans l'abbaye où il avait été recueilli et soigné par les religieux, qui l'enterrèrent honorablement dans leur cimetière. Simon, reconnaissant, leur fit la donation dont nous venons de parler; mais sa femme Adenorde refusa d'y souscrire, malgré la confirmation du comte Jean, et ce fut seulement en 1150 qu'étant dangereusement malade, elle consentit enfin à ratifier la libéralité de son mari. (Cart. de la Trinité, ch. 532.)

(3) Coll. Dom Housseau, n° 1724. *Et quoniam prædictus comes Vindocinensis Joannes honorem Vindocinensis comitatûs à me post deum habebat, voluit ut prædictum donum in præsentiâ meâ firmaretur.*

nées et de magnifiques vignettes que des mains profanes ont coupées. On y remarque les écrits des pères de l'église, les actes des conciles, des traités de dogme et de discipline, des ouvrages de médecine et de philosophie, les histoires d'Orose, de Béda, de Grégoire de Tours, et d'autres textes précieux. Ces épais volumes in-f°, d'une écriture fine et serrée, témoignent du travail assidu des copistes. Avec une production aussi active, les frais de reliure et de parchemin devaient être considérables. Le camérier et le cellérier du couvent furent d'abord chargés à tour de rôle de faire relier les livres terminés ; mais la dépense s'étant beaucoup accrue, des contestations s'élevèrent entre eux sur la proportion dans laquelle ils devaient y contribuer, et ces querelles firent négliger l'entretien des manuscrits. Pour remédier à cet inconvénient, l'abbé Robert fit décider en chapitre que la communauté entière prendrait à sa charge les dépenses de la bibliothèque, et que les prieurés y contribueraient par une redevance annuelle qui varia, suivant leur importance, depuis un sol jusqu'à cinq ; ceux de Coulommiers, la Chapelle-Enchérie, Pezou, Houssay, Prunay, Gombergean, Lancôme, Villemardi, Monthodon, furent taxés chacun à une rente en nature d'un setier de froment, équivalent alors à peu près en valeur numéraire à un sol. Les couvents de la Trinité d'Angers et de Craon furent seuls exempts de la taxe (1). C'était ainsi que dans les monastères se conservait le dépôt sacré des sciences et des lumières; et l'on voit que pour le transmettre intact aux générations futures, les moines du moyen âge n'épargnaient ni le travail ni l'argent.

L'abbé Robert mourut le 11 janvier 1160 (2) ; il avait obtenu du roi Louis le Jeune et de la reine Eléonore, pour les prieurés d'Aquitaine, des chartes de garanties, dont les originaux existent aux archives de la préfecture de Blois. La liste des prieurés contenue dans l'acte capitulaire pour la bibliothèque, diffère peu de celle que nous avons donnée plus haut, d'après une charte de l'abbé Geoffroi. On y trouve de plus le prieuré de Cormenon rétabli par Geoffroy de Châteaudun en 1134, celui de Gastineau, près de Villedieu, fondé postérieurement à 1153, et le domaine de Villiers donné à l'abbaye par Richilde de Lavardin, femme du comte Jean (3).

(1) L'acte capitulaire qui fixa les redevances des prieures est du 26 mai 1156 ; on le trouve transcrit en original dans le Necrologe de l'abbaye conservé à la bibliothèque de Vendôme : il a été publié par Mabillon. (Annales ord. S. Bened.)

(2) Cette date est donnée par l'abbe Simon et le Necrologe de l'abbaye. La chronique de la Trinité d'Angers dit que Robert mourut le 11 février 1055-56. Mais la fausseté de cette seconde date est prouvée par plusieurs chartes qui lui sont postérieures et où figure l'abbé Robert. Nous citerons d'abord l'acte capitulaire que nous venons d'analyser et qui est du 26 mai 1156, puis une transaction de 1157 au sujet de différents biens donnés à l'abbaye, au village des Hermites, près de Villedieu, enfin un accord conclu à Tours en 1159 devant le roi d'Angleterre, comte d'Anjou, et un grand nombre d'abbés et de barons, pour terminer toute contestation entre l'abbaye de la Trinité et celle Saint-Julien au sujet des églises de la Chartre. (Invent. des Ch. de la Trinité, f° 152 et 83.)

(3) Invent. des Ch. de la Trinité, f° 197. « Lettre du don de la mestairie de Villiers faict par Richildis

Richilde était sœur de Jean de Lavardin, qui mourut sans postérité et la laissa seule héritière de cette baronnie qu'elle porta dans la maison de Vendôme (1). En 1155, Jean de Lavardin et Marie, sa mère, confirmèrent la donation faite par Gosbert du Bouchet aux moines de Marmoutiers de la terre et du village de Chauvigny dans le Perche. Hugues, vicomte de Châteaudun, leur donna en outre toute la partie de la forêt comprise entre Romilly et Chauvigny, pour la mettre en culture (2). Une portion de ce territoire avait été cédée dès le XI[me] siècle, par Ingelbaut le Breton, aux moines du prieuré de Lavardin, dépendance de Marmoutiers. Ces derniers dons rendirent leurs possessions autour de Chauvigny assez considérables pour qu'on pût y fonder un nouveau prieuré dont l'influence fut grande sur la colonisation et le défrichement de cette contrée du Perche.

Nous arrivons à une époque où les destinées du Vendomois s'agrandissent et se lient aux circonstances les plus remarquables de la lutte engagée entre les couronnes de France et d'Angleterre. En 1151, Geoffroy-Plantagenet mourut à Château-du-Loir pour s'être baigné au mois d'août dans les eaux trop fraîches de cette limpide rivière. Son fils aîné Henri, déjà proclamé héritier du royaume d'Angleterre et duc de Normandie, se mit bientôt après en possession de la Touraine, du Maine et de l'Anjou, que Plantagenet, selon quelques écrivains, avait voulu laisser à son second fils Geoffroy, auquel il ne resta que les châteaux de Loudun, Chinon et Mirebeau. Ce fut alors pour la première fois que nos provinces devinrent véritablement des fiefs anglais; car Geoffroy-Plantagenet n'avait réclamé que pour son fils la couronne de la Grande-Bretagne, patrimoine de sa femme Mathilde, et n'avait jamais pris lui-même d'autres titres que ceux de duc de Normandie et de comte d'Anjou. Un événement imprévu vint donner encore un immense développement à cette puissance déjà si formidable. Eléonore, seule héritière du beau duché d'Aquitaine, qui embrassait toutes les contrées au sud de la

« comtesse de Vendosme à l'usaige de l'office d'infirmier (infirmerie du couvent), pourveu que l'infirmier « sera tenu au jour de l'obit de ladicte Richildis, par chascun an, donner de la chair aux frères malades, « et aux sains, poisson en refectouer solempnellement. » Vers le même temps, Eremburge, dame de Lavenay, fonda dans la paroisse de Fontaine, près de Trôo, le prieuré de Granri, en faveur de l'abbaye de Tiron, à condition que son fils y serait reçu comme moine.

(1) *L'art de vérifier les dates*, d'après un fragment de la chronique de l'abbaye de Saint-Maixent, dit que le comte Jean de Vendôme épousa en premières noces Berthe, fille du seigneur du Puy-du-Fou en Poitou, et en eut trois fils, Bouchard, Lancelin et Geoffroy, ainsi qu'une fille nommée Mathilde. Les chartes du Vendomois ne font aucune mention de cette première femme, et prouvent au contraire que Bouchard, Lancelin et Geoffroy étaient fils de Richilde. Selon le P. Anselme, Mathilde, leur sœur, aurait épousé un fils d'Etienne, comte de Penthièvre; le chanoine Dubellay la marie à Sulpice d'Amboise; mais, d'après les *Gestes des Sires d'Amboise*, la femme de Sulpice s'appelait Agnès. Pour tout concilier, l'art de vérifier les dates attribue à Jean une seconde fille née de Richilde, qui aurait eu encore un fils nommé Jean. Au milieu de tout ce chaos, il me paraît démontré que le comte Jean n'eut pas d'autre femme que Richilde, et qu'il n'eut point de fille.

(2) Cartul. de Marmoutiers, n° 64. Cette charte fait mention d'un Geoffroy de Lavardin qui paraît avoir été frère de Jean et qui sans doute mourut aussi sans postérité.

Loire jusqu'à la Garonne, avait été mariée au roi de France Louis le jeune; mais aucune sympathie ne rapprochait les deux époux, et la conduite plus que légère de la reine porta dans cette union mal assortie le trouble et le scandale. En 1152, pendant le carême, un concile assemblé à Baugency prononça, sur la demande de Louis, une sentence de divorce fondée sur des raisons de parenté si faciles alors à établir entres toutes les maisons princières. Dès que la sentence fut rendue, Eléonore, craignant qu'on n'attentât à sa liberté, sortit secrètement de Beaugency, et se réfugia d'abord à Blois; mais, s'apercevant que le jeune comte Thibaut voulait lui faire acheter sa protection en la forçant de l'épouser, elle s'empressa de quitter cet asile peu sûr, et se retira à Tours, puis à Poitiers, où elle se vit enfin à l'abri de toute violence au sein de ses états héréditaires. Elle y était à peine arrivée, qu'Henri, l'héritier du trône d'Angleterre, vint en personne demander sa main; il était jeune, brave, entreprenant; Eléonore, qui avait besoin d'un défenseur, se rendit aussitôt à ses vœux; avant la Pentecôte, le mariage était conclu, et la réunion de toute la France occidentale sous une même domination, ce vaste dessein, rêvé par les premiers comtes d'Anjou, était devenu un fait accompli. La Bretagne même tomba quelques années plus tard sous l'influence d'Henri par un mariage arrêté entre un de ses fils encore enfant et Constance, héritière du duc Conan. Ainsi le roi d'Angleterre put traverser la France, depuis la Seine jusqu'à l'Océan, et depuis la Manche jusqu'au golfe de Gascogne, sans sortir de ses domaines (1).

Devant ce rapide accroissement du pouvoir des races princières, l'indépendance des petits feudataires ne devait pas tarder à disparaître Le fier Sulpice d'Amboise en fit bientôt l'épreuve. Placé entre les puissantes maisons de Blois et d'Anjou, relevant à la fois de l'une et de l'autre, il avait su rester libre entre ses deux suzerains et faire trembler autour de lui ses voisins plus faibles. Mais cette position était environnée de trop de périls pour qu'il pût s'y maintenir longtemps. Attiré par le comte de Blois Thibault à une conférence, près de la Motte-Maindré, entre Chaumont et les Montils, il se vit tout à coup cerné par les soldats blaisois, saisi et chargé de fers, avec ses deux fils et ses principaux chevaliers. Thibault espérait s'emparer en même temps par surprise des forts de Chaumont et d'Amboise ; mais quelques amis de Sulpice, échappés au guet-à-pens dans lequel il était tombé, défendirent courageusement ces places, et appelèrent son frère pour gouverner la seigneurie sous la protection du comte d'Anjou. Alors Thibault, trompé dans son attente, voulut arracher à son prisonnier l'abandon des forts qu'il n'avait pu prendre. Enfermé dans la tour de Châteaudun, Sulpice fut livré à un féroce geolier, et soumis chaque jour dans son cachot à des tortures

(1) Chroniques de Saint Martin de Tours et de Robert, abbé du Mont Saint Michel.

nouvelles; vaincu par la douleur, il donna l'ordre à ses fidèles amis de se rendre; mais il ne fut pas obéi, et cette généreuse résistance, irritant la rage de ses bourreaux, il périt dans les tourments le 24 août 1153. La haine du comte de Blois s'acharna même sur son cadavre mutilé ; car on refusa de rendre ces malheureux restes aux moines de Pontlevoy, qui les réclamaient pour leur donner la sépulture dans leur abbaye fondée par les ancêtres de Sulpice. Et pourtant, dans l'histoire, le comte Thibault V a été surnommé *le bon!* (1)

Le roi Henri se regarda comme outragé par cette mort affreuse de Sulpice, son vassal, et résolut de le venger (2). Au printemps de 1154, il assembla des troupes à Vendôme, et marcha de cette ville sur Fréteval, première forteresse du comte de Blois, sur la frontière du Dunois. La route qui conduisait à Fréteval suivait alors la rive gauche du Loir, en passant devant les manoirs de Meslay et de Chicheray; on en voit encore la trace, entre ces deux points, dans un chemin herbeux qui traverse la vallée presque en ligne droite. Depuis Chicheray jusqu'à la plaine de Lignières, ce chemin n'était plus qu'une étroite chaussée au milieu de prairies marécageuses, bordées d'un côté par le Loir, de l'autre par des côteaux escarpés et couverts de bois. La garnison de Fréteval attaqua brusquement l'armée anglo-vendomoise à la sortie de ce défilé dangereux, la culbuta dans les marais et la mit en pleine déroute. Le roi parvint à regagner Vendôme; son frère Geoffroy fut pris avec un grand nombre de ses plus braves chevaliers, et conduit dans cette tour de Châteaudun à laquelle venait de s'attacher une renommée si lugubre. Pour racheter ces prisonniers et les deux fils de Sulpice ensevelis dans un cachot depuis la mort de leur père, Henri fut obligé de livrer Chaumont au comte Thibault, qui s'empressa de faire raser cette forteresse construite dans l'origine pour protéger les frontières du Blaisois, dont elle était devenue la terreur (3).

Ce combat de Fréteval, où le roi d'Angleterre éprouva une défaite si complète, a été presque oublié par les historiens, tandis qu'ils ont donné une grande célébrité à une autre bataille de Fréteval où le roi de France fut vaincu trente ans plus tard. Nous verrons tout à l'heure que cette seconde bataille fut livrée dans le même lieu que la première et avec des circonstances à peu près semblables.

Le mariage de Henri avec Eléonore avait encore aigri la haine jalouse qui exista toujours entre les rois de France et les Plantagenet, ces vassaux trop puissants, devenus monarques indépendants au dehors, et maîtres à l'intérieur de la moitié du royaume sous la seule condition d'un stérile hommage. Les hostilités

(1) Gesta domin. Ambaz, c. 6, n°s 15, 16, 17, 19.

(2) Ce fut seulement au mois d'octobre de cette année 1154 que la mort d'Etienne de Blois rendit Henri légitime possesseur du trône d'Angleterre. Mais, dès l'année précédente, Etienne l'avait reconnu pour son héritier et lui avait abandonné tout le pouvoir réel.

(3) Gesta domin. Ambaz. c. 6. n° 20.

se rallumaient sans cesse entre Louis le Jeune et Henri ; après plusieurs tentatives infructueuses de conciliation, on crut qu'une alliance de famille pourrait arrêter le cours de ces guerres désastreuses. Les deux rois eurent une entrevue à Paris, ou Henri consentit à se rendre, et un mariage fut conclu entre le jeune fils qu'il avait eu d'Eléonore, et Marguerite, fille du second mariage de Louis, qui s'était empressé de suivre l'exemple de sa première femme en contractant de nouveaux liens avec une princesse de Castille. Ces enfants, sous le nom desquels on réglait de si grands intérêts, étaient à peine sortis du berceau. Il fut convenu que le Vexin normand, province frontière disputée entre les deux puissances, serait la dot de la fille du roi de France, mais que le grand maître des Templiers en aurait la garde jusqu'à l'accomplissement du mariage. Le comte de Blois, Thibault, qui avait soutenu la cause de la France, fut compris dans cette paix ; mais il dut céder à Henri Amboise et Fréteval (1). Le roi d'Angleterre réclamait cette dernière forteresse comme faisant partie du Vendomois, dont elle avait été détachée par l'usurpation de Thibaut le Tricheur. Nous avons vu que déjà Geoffroi-Martel avait élevé la même prétention.

Tout semblait avoir été prévu de manière à assurer une paix solide ; elle ne fut pourtant pas de longue durée. Le roi d'Angleterre demanda que la jeune Marguerite fût remise entre ses mains pour être élevée à sa cour. Louis y consentit; mais aussitôt que la remise eut été effectuée, Henri prétendit que le mariage était accompli, et qu'aux termes du traité, le Vexin normand lui appartenait; puis comptant plus sur la force de ses armes que sur ses arguments diplomatiques, il se saisit aussitôt des places de cette province, que les Templiers n'essayèrent pas de défendre. Il est évident que par l'accomplissement du mariage on avait entendu la consommation, et qu'on avait voulu ainsi retarder de dix ou quinze ans la solution d'une question de territoire sur laquelle les deux puissances pouvaient difficilement se mettre d'accord. Irrité de la mauvaise foi de son rival, Louis courut aux armes, et la guerre fut rallumée au mois d'octobre 1160 (2). Dans cette circonstance, le comte Thibaut se trouva encore à l'avant-garde de la France. Il entreprit de relever les fortifications de Chaumont, voulant s'en faire un point d'appui pour envahir la Touraine ; mais Henri le prévint, s'empara de cette place, et la ruina de nouveau. En même temps il mit en bon état de défense Amboise et Fréteval, y laissa de fortes garnisons, et alla passer les fêtes de Noël au Mans avec la reine Eléonore. Il était à peine éloigné, que Thibaut, pour réparer son premier échec, vint, malgré la rigueur de la saison, assiéger Vendôme. Il se croyait sûr du succès et promettait d'avance à ses soldats les dépouilles du château et les trésors de Saint-Georges et de la Trinité. En effet, il pénétra sans peine dans

(1) Chronique de Robert, abbé du Mont-Saint-Michel, ad ann. 1158.

(2) Chronique de Robert, abbé du Mont-Saint-Michel, ad ann. 1160.

la ville, qui n'était pas fortifiée; mais le comte Jean, secondé par ses deux fils, Bouchard et Lancelin, fit dans le château une vigoureuse résistance ; de tous les points du pays, des secours lui arrivèrent, et Thibaut fut forcé de se retirer après avoir éprouvé de grandes pertes (1).

Aussitôt que le roi d'Angleterre fut instruit de cette entreprise, il se mit en marche pour secourir son vassal assiégé. Le roi de France, de son côté, appelé par Thibaut, s'avança jusqu'à Châteaudun. Les deux armées étaient en présence sur le plateau de la Beauce, entre Châteaudun et Fréteval, et une bataille décisive semblait près de s'engager, lorsque les hommes influents des deux partis s'entremirent pour rétablir la paix (2). Elle fut conclue en peu de jours, chacun gardant ce qu'il possédait ; et la même année, le roi Louis, qui avait perdu sa seconde femme, épousa en troisièmes noces la sœur du comte Thibaut, en même temps que, pour s'unir plus étroitement à ce grand feudataire, il lui donnait une de ses filles en mariage.

Fier de cette double alliance royale, le comte de Blois fit encore à cette époque une acquisition importante qui lui assura une forte position sur les frontières de la Touraine. Renault, dernier seigneur de Châteaurenault, était mort vers 1150, ne laissant point d'héritier mâle. Sa fille Sybille avait été d'abord promise à Sulpice d'Amboise ; mais on découvrit entre eux une affinité au degré prohibé, et Thibaut IV s'entremit pour forcer Sulpice de renoncer à la main de Sybille, qui épousa Joscelin d'Auneau. Sybille n'eut pas d'enfants, et ses héritiers vendirent au comte de Blois la seigneurie de Châteaurenault. Ainsi ce petit État, naturellement allié au Vendomois, et placé dès l'origine sous le patronage des comtes de Vendôme, qui risquèrent tant de fois leur vie et leur liberté pour le défendre, finit par passer entre les mains de leur plus redoutable ennemi (3).

Par suite de ces événements, le Vendomois, devenu l'extrême frontière des pos-

(1) Chron. de la Trinité d'Angers, ad ann. 1161. Bernier, dans son histoire de Blois, suppose que Vendôme fut assiégé deux fois ; d'abord en 1149 par Thibaut IV, qui n'aurait pas réussi dans son entreprise : « Ce bon comte, dit-il, ne fut pas heureux au siége de Vendôme, où ses troupes furent fort maltrai- « tées par celles du comte d'Anjou. » Dans le second siége au contraire, il attribue à Thibaut V un succès complet ; selon lui : « Il eut guerre avec le comte d'Anjou, auquel il enleva la ville d'Amboise l'an « 1158 et celle de Vandosme l'an 1161. » Aucune chronique, aucun auteur contemporain ne parle du premier siége : c'est une des nombreuses erreurs qu'on peut relever dans l'histoire de Bernier. Quant au second, les détails que nous avons donnés d'après la chronique de la Trinité sont parfaitement authentiques. L'occupation de la ville basse par Thibaut a peut-être fait dire qu'il avait pris Vendôme ; mais la ville n'était rien sans le château, qu'il ne put enlever.

(2) *Radulfi de Diceto Imagines historiarum. Chron. Roberti de Monte, ad ann.* 1161.

(3) Gesta domin. Ambaz. Hist. généal. du P. Anselme. Art de vérifier les dates. Dans ce dernier ouvrage, il est dit que le comte Thibault V épousa Sybille, devenue veuve de Joscelin d'Auneau. Le rapprochement des dates rend ce mariage peu probable ; mais dans tous les cas, à défaut d'enfants de Sybille, la seigneurie de Châteaurenault dut passer à ses héritiers collatéraux, qui seuls ont pu la vendre au comte de Blois.

sessions anglaises, fut presque constamment le théâtre de la guerre ; la dévastation des campagnes produisit la famine, et une affreuse misère affligea le pays. Dans tous ses malheurs, une confiance instinctive poussait le peuple vers les monastères, où il savait que les secours de la charité ne lui manqueraient pas. Les mères venaient jeter aux portes de l'abbaye de la Trinité leurs petits enfants qu'elles ne pouvaient plus nourrir. L'abbé Girard, qui avait succédé à Robert en 1160, répondit dignement à cet appel du désespoir. Pendant quatre mois, depuis le carême jusqu'à la Saint-Jean 1161, il fit distribuer chaque jour aux indigents trois setiers de blé en sus des aumônes habituelles. En outre, les religieux parcouraient la ville portant eux-mêmes du pain, du fromage et des légumes aux pauvres qui étaient étendus mourant de faim dans les rues et sur les places (1). Ainsi ces monastères, asiles des sciences et des lettres, protecteurs de l'agriculture, étaient encore, dans les calamités publiques, la Providence des malheureux.

Quoique Thibault eût promis à ses soldats le trésor de la Trinité, tant de bienfaits répandus par l'abbaye donnent lieu de croire qu'elle ne fut pas pillée. En effet, Thibault, en violant cette propriété du Saint-Siége, se serait exposé à l'excommunication, et d'ailleurs les religieux de la Trinité, indépendants du comté de Vendôme, ne pouvaient être regardés par lui comme des ennemis. Ils avaient même lié depuis longtemps des relations particulières avec les comtes de Blois.

Dès 1148, ils avaient *recommandé* au comte Thibault IV leurs terres de Libois et de Rincé, situées sur les frontières du Blaisois et du Vendomois, près de Landes. c'est-à-dire qu'ils les avaient placées sous sa protection spéciale. Pour acheter cette protection, ils s'étaient engagés à payer au comte dix sols de rente annuelle en monnaie blaisoise. Le comte, de son côté, avait promis de ne céder son droit de *commandise* à personne et de défendre ces fermes contre toute attaque, pourvu qu'il n'y demeurât que les moines, leurs serviteurs et les colons chargés de la culture, et qu'ils ne prissent part à aucun acte d'agression sur les terres du comté de Blois, soit avec le comte de Vendôme, soit avec tout autre. Ce traité est remarquable parce qu'il faisait des propriétés de l'abbaye un sol neutre entre les parties belligérantes. En 1185, les religieux de la Trinité firent un accord pareil pour les mêmes domaines avec Hugues, seigneur d'Amboise, et promirent de lui donner chaque année, pour son droit de commandise, une pelisse fourrée, des bottes, des chausses et cinq sols de rente. Quelque temps après, il leur fit grâce de la pelisse ; mais il retint le reste, qui devait être payé chaque année à Amboise, à la fête de la Toussaint (2).

(1) Chron. de la Trinité, ad ann. 1161. Cette chronique dit positivement que Girard fut le successeur de Robert ; c'est à tort que Sirmond place entre ces deux abbés un Guillaume dont rien ne prouve l'existence.

(2) Invent. du Ch. de la Trinité, f° 56, v°. MS. B. R. Fonds Gaignières, n. 5419, p. 85.

En 1164, l'abbé Girard s'adressa à l'évêque de Laon, Gautier, pour le prier de donner à l'abbaye une partie du corps de saint Bienheuré qui avait été transporté dans le Xme siècle à Laon, la ville forte de la France carlovingienne, pour le mettre à l'abri de la fureur sacrilége des Normands. Il paraît que cette demande avait été faite au nom de la population entière, car l'évêque adressa sa réponse non-seulement à l'abbé et à son chapitre, mais au clergé, au comte, aux barons et au peuple de Vendôme. Avant de répondre, il avait consulté lui-même son clergé ainsi que les seigneurs du pays et tous les citoyens de Laon. Les reliques étaient alors une propriété publique qui intéressait la cité tout entière, et dont il n'était pas permis de disposer sans le consentement général des habitants. Après toutes ces délibérations, il fut enfin décidé qu'on accorderait aux instantes prières des Vendomois un os du bras du saint ermite, et cette relique fut partagée entre l'église Saint-Bienheuré et l'église abbatiale, qui en possède encore quelques restes (1). A cette occasion il se fit une association de prières entre l'église de Laon et la Trinité de Vendôme. Les chanoines de Laon s'engagèrent à célébrer annuellement un service solennel, le lendemain de la fête de saint Bienheuré, pour l'abbé et les religieux de la Trinité. Ces pieuses associations étaient très-usitées au moyen âge, et l'abbaye en contracta de semblables avec soixante-dix églises ou monastères, dont la liste est insérée dans le nécrologe conservé à la bibliothèque de Vendôme (2).

A l'époque où Sulpice expirait dans la tour de Châteaudun, Hugues IV était vicomte de cette ville et seigneur de Mondoubleau. Le remords de s'être prêté aux cruelles vengeances du comte de Blois son suzerain, fut peut-être un des motifs qui le déterminèrent à faire le voyage de la terre sainte en 1159. A son retour il fit de nombreuses donations aux abbayes de son voisinage, et n'oublia pas l'église fondée sous l'invocation de Notre-Dame, dans l'enceinte même du château de Mondoubleau, par Hugues, premier seigneur de la baronnie. Nous avons vu que cette église avait été donnée par le fondateur à l'abbaye de Tuffé, qui fut réunie plus tard à celle de Saint-Vincent du Mans. Les abbés de Saint-Vincent y mirent des moines et y établirent un petit prieuré, pour lequel il y avait, dans l'enceinte du château, une maison et un enclos particuliers. Le vicomte Geoffroy, père de Hugues IV, voulant agrandir l'habitation seigneuriale, bâtit sur le terrain des moines, qui y consentirent sous la condition qu'après sa mort

(1) MS. B. R. Fonds Gaignières, n° 5419, p. 113. La translation des reliques de saint Bienheuré à Laon, au Xe siècle, peut être citée comme un nouvel indice de l'origine belge ou picarde des premiers comtes de Vendôme.

(2) On trouve dans ce nécrologe la charte originale de l'association de prières contractée entre l'abbaye de la Trinité et celle de Bourgeuil en Touraine. Cet acte est du temps de l'abbé Luc, 1187 à 1200. Outre les conditions ordinaires de services religieux et d'anniversaires pour les morts, il règle la pré-

le nouveau bâtiment leur appartiendrait (1). Hugues remplit fidèlement cet engagement de son père ; en même temps il confirma les libertés du prieuré, et exempta de toutes corvées les habitants de Mondoubleau ainsi que les colons qui cultivaient les terres des moines. Dans sa charte il déclara que ces bonnes œuvres étaient faites pour le salut de son fils aîné Geoffroy ; mais le ciel n'exauça pas ses vœux, et ce fils si cher lui fut enlevé quelques années plus tard. Par une nouvelle charte, en 1176, il donna au prieuré de Notre-Dame de Mondoubleau la dîme du four bannal de Choue, la permission de prendre tout le bois mort, abbatu ou tombé de lui-même dans la forêt, pour le chauffage des moines, et en outre une rente annuelle de six livres angevines qui devait être payée au prieur par le trésorier de la baronnie. En reconnaissance de ces dons, l'abbé de Saint-Vincent établit un prêtre dans le prieuré pour dire l'office des morts à perpétuité, chaque jour, devant un autel fondé dans l'église, pour le repos de l'âme du jeune Geoffroy. Il restait au vicomte deux fils, Hugues et Payen, qui souscrivirent à l'acte avec leur mère, Marguerite, et leur sœur, Helvise. Lui-même ne survécut pas longtemps à cette perte douloureuse et mourut vers 1182. Il avait acquis la seigneurie de Saint-Calais, qui resta attachée après lui à la baronnie de Mondoubleau. Malgré ses pieuses libéralités, il se trouvait, au moment de sa mort, frappé d'excommunication par suite des démêlés qu'il avait eus avec la fameuse abbaye de Saint-Denis, au sujet des possessions du prieuré de Nogent-le-Rotrou, dans la forêt du Perche. Son fils Hugues V, pour faire lever l'anathème, donna à ce prieuré, en 1183, l'église de Saint-Cyr de Sargé (2).

Le comte Jean de Vendôme était loin de se signaler par de pareils actes de piété. Ennemi des moines dès sa jeunesse, il partageait à leur égard les sentiments de son suzerain le roi Henri II, persécuteur de l'église d'Angleterre. Ses sympa-

séance entre les moines des deux monastères, et stipule que si un moine se réfugie d'une abbaye dans l'autre, il pourra y rester en sûreté jusqu'à ce qu'il obtienne sa grâce par la médiation de l'abbé.

(1) Ce fait suffirait pour démontrer que Geoffroy fut le premier vicomte de Châteaudun qui posséda Mondoubleau. Nous avons déjà prouvé par une charte authentique que c'est à tort qu'on a cru que son fils Hugues avait épousé l'héritière de cette baronnie.

(2) Beauvais de Saint-Paul. Hist. de Mondoubleau, p. 146 à 150. Dans le Cartulaire cité par M. Beauvais de Saint Paul, l'église de Sargé est désignée, comme dans tous les autres actes authentiques qui se rapportent à cette paroisse, sous le nom de *St-Cyricus de Cergeio*. Cependant plusieurs historiens, et notamment M. Cauvin, dans son Dictionnaire géographique du Maine, ont cru que l'ancien nom de Sargé était *Simpliciacum ;* en conséquence ils ont attribué à cette localité ce qui est dit du domaine de ce nom, appartenant à l'abbaye de Saint-Denis, dans une charte de Charles le Chauve, datée de 862. Si Sargé avait appartenu aux moines de Saint-Denis dès 862, le vicomte de Châteaudun n'aurait pu leur donner cette paroisse en 1183, par un acte qui porte qu'elle avait été possédée de tout temps par lui et ses prédécesseurs. D'ailleurs la charte de Charles le Chauve énonce des détails de redevances qui s'appliqueraient difficilement à l'agriculture du Perche. M. Guérard, dans les Prolégomènes du Polyptyque d'Irminon, a placé *Simpliciacum* à Saint-Cyr-Semblecy, dans la Sologne, sur les confins de l'Orléanais et du Blaisois. Je crois que cette attribution est la seule véritable.

tiées l'attachaient à ce prince plus encore que ses obligations féodales. Aussi, comptant sur son dévouement, Henri choisit, au mois de juillet 1170, la ville de Vendôme pour y tenir, avec le roi de France Louis le Jeune, une conférence dont le seul résultat fut une de ces trèves qu'on renouvelait alors si souvent et qui duraient si peu. A la suite de cette entrevue, le monarque anglais se rendit dans un château près de Domfront, où il fut attaqué d'une maladie tellement grave que le bruit de sa mort se répandit partout. Croyant lui-même toucher à ses derniers moments, il fit entre ses fils le partage de ses États. Henri, l'aîné, reçut les titres de roi d'Angleterre et de duc de Normandie; l'Aquitaine fut assignée à Richard, et la Bretagne à Geoffroy. Le plus jeune, nommé Jean, étant encore en bas âge, n'eut aucune part dans cette distribution d'apanages, ce qui lui fit donner le nom de Jean-sans-terre. Déjà les barons avaient prêté serment au nouveau roi et à ses frères, lorsqu'une guérison inespérée rendit la vie à Henri II. Il regretta alors ce qu'il avait fait; mais il ne put révoquer ce partage anticipé qui fut la principale cause des malheurs de son règne. En effet, trois ans après, en 1173, il vit ses fils se soulever contre lui avec l'appui du roi de France, et la plupart de ses vassaux l'abandonnèrent pour le jeune successeur qu'il s'était donné lui-même. Dans ces circonstances critiques, le comte Jean se montra pour lui un ami fidèle. Il lui amena des secours en Normandie, et fut un des chefs de l'armée qui força Louis le Jeune à lever le siège de Verneuil. Mais tandis que, vassal dévoué, il allait ainsi soutenir au loin la cause de son suzerain malheureux, son propre fils Bouchard se rendit maître de Vendôme et lui en ferma les portes. Cette déloyauté ne resta pas longtemps impunie. Vainqueur en Normandie, Henri revint dans l'Ouest, et le parti des jeunes princes se dissipa à son approche. Le 30 novembre, il arriva sous les murs de Vendôme avec ses redoutables Brabançons ou routiers, bandes soldées qu'il substitua le premier aux milices féodales. La ville fut prise après une courte résistance, et Bouchard, ayant fait sa soumission, se retira dans le château de Lavardin, où il continua de résider jusqu'à la mort de son père (1).

Ces événements avaient encore aigri le caractère naturellement violent du comte de Vendôme. Sa colère retomba sur l'abbaye de la Trinité, qu'il voulut grever de taxes arbitraires. Irrité de la fermeté avec laquelle l'abbé défendait les droits de ses sujets, il s'emporta jusqu'à faire ce qu'aucun de ses prédécesseurs n'avait osé avant lui. Il chassa la communauté entière du monastère de Vendôme, et pendant quatorze mois, de 1176 à 1177, l'abbé et tous les moines, pour se soustraire à sa fureur, vécurent en exil dans le couvent d'Évière, à Angers (2).

(1) Benoît de Peterborough. *Historia Henrici regis Angliæ.*

(2) Chron. de la Trinité d'Angers ad ann. 1177. *Hoc anno exulavit conventus Vindocinensis Andegavi toto anno et mensibus duobus à facie Joannis comitis.*

La violence de cette persécution avait produit une émotion profonde ; l'évêque de Chartres s'empressa d'excommunier le coupable. Cet évêque, alors nouvellement élu, était Jean de Salisbury, savant docteur anglais, qui avait été le *clerc* ou secrétaire du fameux Thomas, archevêque de Cantorbéry. On sait quelle fut la fin tragique de ce prélat célèbre, d'abord chancelier et favori du roi Henri II, puis exilé par lui, assassiné par ses ordres, au pied de l'autel, en 1170, et canonisé bientôt après comme martyr de la liberté de l'Église. L'élévation de Jean de Salisbury à l'évêché de Chartres avait été une sorte de réparation offerte à la mémoire du courageux archevêque dont il s'était montré l'ami le plus dévoué. Aussi, dans tous ses actes, il s'intitulait évêque *par la grâce de Dieu et par les mérites du saint martyr Thomas*. L'appui d'un homme de ce caractère devait être pour les religieux opprimés un sujet d'espoir et de confiance. Néanmoins, pendant trois ans, Jean ne parut tenir aucun compte de l'excommunication dont il avait été frappé. Enfin, par les conseils du roi d'Angleterre, il alla trouver le cardinal Pierre, légat du pape, et obtint de lui la levée de l'interdit, sur sa simple promesse de réparer le tort qu'il avait fait à l'abbaye ; mais aussitôt qu'on lui eut accordé ce qu'il demandait, il chicana sur les termes de son serment, et refusa la satisfaction promise. Cette mauvaise foi décida l'évêque de Chartres à lancer un nouvel anathème, qui fut confirmé par le pape Alexandre III. Cependant il fallut encore que le roi d'Angleterre interposât son autorité pour forcer le comte à se soumettre, et ce ne fut que contraint par la puissance supérieure de son suzerain, qu'il consentit à s'avouer coupable en jurant de ne rien entreprendre à l'avenir contre l'abbaye de la Trinité, ses possessions et ses vassaux. L'abbé Girard voulut bien se contenter de cette réparation tardive, et pria lui-même l'évêque de faire cesser l'excommunication, qui fut définitivement levée en 1180 (1).

Si l'on rapproche ce débat de celui qui eut lieu, au commencement du même siècle, entre l'abbaye de la Trinité et Geoffroy de Preuilly, on pourra mesurer le changement qui s'était déjà opéré dans les esprits et dans les mœurs. Geoffroy était certainement beaucoup moins coupable que son petit-fils, et l'autorité épiscopale elle-même semblait l'excuser, ou du moins le ménager. Pourtant nous l'avons vu, au bout d'un an à peine, réduit à faire implorer par sa femme un pardon chèrement acheté, et à s'abaisser lui-même jusqu'à des actes d'une soumission servile. Jean, au contraire, brave pendant trois ans les foudres de l'Église, résiste à l'évêque, se joue du légat, ne cède que sur la demande, ou plutôt sur l'ordre, du roi d'Angleterre, et accorde une satisfaction dérisoire, que l'abbé s'empresse d'accueillir, trop heureux de rentrer à ce prix dans le monastère d'où il avait été chassé.

(1) Charte de Jean, évêque de Chartres. Recueil des hist. de France, tom. 12.

Ce parallèle est d'autant plus frappant que l'abbaye de la Trinité ne se plaignait pas seule du comte de Vendôme. Des accusations non moins graves étaient portées contre lui par les religieux de Saint-Laumer de Blois, qui avaient dans le Vendomois des possessions considérables (1). La sentence d'excommunication, prononcée sur leur demande, fait connaître les griefs allégués par eux; c'étaient toujours des questions d'impôts et de libertés. Le comte avait voulu établir sur les domaines de Saint-Laumer ce qu'on appelait alors des coutumes abusives ; il y réclamait le droit de gîte dont nous avons signalé les fâcheuses conséquences ; il voulait y exercer la haute justice et soumettre les vassaux de l'Église, comme les siens, aux tailles, aux corvées, à l'avénage (2), à toutes ces exactions qui rendaient si odieux le joug féodal. Jean semble avoir fait moins de difficultés pour rendre justice à ce couvent étranger qu'à celui de la Trinité, objet de ses vieilles haines. Il vint à Blois, où se trouvait l'évêque de Chartres, et là, en présence du prélat et d'une nombreuse réunion d'hommes honorables, il promit de ne plus vexer ni inquiéter à l'avenir les vassaux de Saint-Laumer, et si lui ou ses héritiers manquaient à cette promesse, de payer à l'abbaye une amende de 60 marcs d'argent (3).

Le temps des grands repentirs n'était pas encore passé, et tant d'épreuves avaient fini par dompter le cœur endurci du comte de Vendôme. Il prit la résolution d'expier ses fautes, et aussitôt après avoir reçu l'absolution, il partit pour la Terre-Sainte, où il resta près de cinq ans. A son retour, épuisé par les fatigues du voyage, comme presque tous ceux qui revenaient de ces expéditions lointaines, il s'arrêta malade dans le couvent de la Charité-sur-Loire, et y mourut après avoir demandé à être revêtu de l'habit religieux, ce que les moines lui accordèrent en l'associant à leur communauté. En reconnaissance, il leur légua une rente de dix livres à prendre sur les revenus du Vendomois. Bouchard, son fils et son successeur, exécuta fidèlement ce legs, et assigna le paiement de la rente sur le *minage* de Vendôme, en deux termes, moitié à Saint-Michel, et moitié à Pâques; ce qui fut confirmé par une bulle du pape Urbain III, donnée

(1) D'après une bulle du pape Paschal II, de l'année 1107, l'abbaye de Saint-Laumer possédait, dans le Vendomois, les églises de Champigny, Villefrancœur et Périgny; elle avait aussi des biens à Lancé, au Breuil et dans divers autres lieux. Cette bulle indique, par erreur, comme situées dans le Vendomois, les paroisses de Douy, d'Autheuil, de Langey, de Sémerville, qui ont toujours fait partie du Dunois. En 1135, Barthélemy Payen, de Vendôme, avait donné à l'abbaye de Laint-Laumer la voierie du Breuil, le moulin de Béton et la dîme de toutes ses terres, à l'exception de celles qui relevaient de la Trinité. (Cartul. de Saint-Laumer aux archives départ. de Blois)

(2) L'*avénage* était une coutume en vertu de laquelle les seigneurs exigeaient des cultivateurs l'avoine nécessaire à la nourriture de leurs chevaux; par une autre coutume appelée *brennage*, ils se faisaient aussi donner le son ou *bren* dont ils nourrissaient leurs chiens.

(3) Charte de Jean, évêque de Chartres, de l'an 1180, dans le Cartulaire de Saint-Laumer.

à Vérone le 30 janvier 1186 (1). La date de ces actes prouve que le comte Jean mourut en 1185, et non en 1190, comme l'a dit l'abbé Simon, d'après l'*Art de vérifier les dates*. Il fut le troisième comte de Vendôme qui alla à la croisade, et aucun des trois ne revit sa patrie.

Bouchard, du vivant même de son père, avait été mis en possession de la seigneurie de Lavardin, héritage de sa mère Richilde, et y avait établi sa demeure. De là vint qu'on l'appela Bouchard de Lavardin. Avant son avènement au comté, sa femme Agathe mourut, jeune encore, dans ce château, laissant une mémoire honorée par l'expression touchante des regrets publics. « C'est avec les larmes « aux yeux, dit une charte du prieuré de Lavardin, que nous annonçons « qu'Agathe, dame de cette ville et mère de tous ses vassaux, a payé sa dette à « la mort le jour de l'Exaltation de la sainte Croix (2). » Bouchard, à cette occasion, donna aux moines du prieuré la garenne qui touchait aux fossés du château et le droit de pacage pour leurs porcs dans la forêt de Gastine. Cette donation, faite dans l'église même, à la messe du dimanche, après la procession, fut confirmée par ses trois enfants, Raoul, Geoffroy et Agnès.

Aussitôt que Bouchard eut pris l'administration du comté, l'abbé de la Trinité invoqua la médiation du roi d'Angleterre pour faire dresser une charte qui, en définissant exactement les droits et les devoirs de chacun, pût prévenir désormais les déplorables conflits que nous avons vus s'élever sans cesse, dans le cours de ce siècle, entre l'abbaye et les comtes de Vendôme. L'esprit modéré de l'abbé Girard facilita cette transaction, dans laquelle il fit, pour acheter la paix, des concessions que ses prédécesseurs avaient jusqu'alors refusées. De son côté, le comte renonça pour toujours à réclamer le droit de gîte dans le monastère ou dans les prieurés et métairies qui en dépendaient, et à lever des tailles sur les sujets de l'Abbaye. Seulement la communauté fut tenue de lui faire un don de 3,000 sols de la monnaie usuelle du pays, dans trois circonstances : lorsqu'il mariait sa fille aînée, lorsqu'il allait pour la première fois à la croisade, et lorsqu'il était fait prisonnier dans sa propre guerre ou dans celle du comte d'Anjou. Il y avait alors si peu de relations entre la couronne et les arrière-vassaux, que la charte ne parle pas de la guerre du roi ; ainsi un comte de Vendôme, pris en combattant sous les drapeaux du roi de France, n'aurait pu faire contribuer les religieux pour sa rançon. Il fut convenu encore que les vassaux des moines recevraient des sergents du comte les mesures pour le blé et le vin, que

(1) Ms. B. R. Cartul. de la Charité-sur-Loire, Le *minage* était le droit de mesurage des grains vendus au marché.

(2) *Lacrymabili stilo tam presentibus quàm futuris notificari volumus, Agatham hujus villæ dominam et communem omnium matrem in die exaltationis sanctæ Crucis, universæ carnis debitum persolvisse.* (Archives de la préfecture.) Cette charte n'est point datée ; mais Bouchard n'y prend point d'autre titre que celui de fils de comte, ce qui prouve qu'elle est antérieure à 1185.

les procès pour fausses mesures seraient portés devant une cour où siégeraient en nombre égal les officiers du comte et ceux de l'abbé, et que les amendes seraient partagées entre les deux pouvoirs. Lorsqu'un habitant du Bourg-Neuf, sujet de l'abbé, avait une contestation avec un sujet du comte, l'affaire devait être portée devant la cour du comte, si elle pouvait donner lieu à la peine de mort ou de la mutilation; et devant celle de l'abbé, dans tous les autres cas, même dans ceux qui étaient jugés par le duel. Cette convention dérogeait aux priviléges apostoliques par lesquels les religieux et leurs sujets étaient soustraits, d'une manière absolue, à la justice temporelle; aussi fut-elle restreinte à la ville de Vendôme; dans ses domaines ruraux, l'abbé avait seul droit de justice haute et basse. La charte confirma en outre tous les droits d'usage accordés par Geoffroy-Martel aux religieux dans la forêt de Gastine, et stipula que s'ils ne trouvaient pas dans la forêt assez de bois pour leurs besoins, ils pourraient en prendre dans les parties réservées. On voit par là que les progrès de la culture et de la population commençaient à donner du prix aux bois, et que les comtes avaient fait enclore certaines parties de la forêt pour en assurer la conservation. Enfin, il fut déclaré que les sujets de l'abbaye seraient exempts, envers le comte, de toutes redevances, exactions, taxes et corvées, sauf qu'ils seraient obligés, comme les vassaux des barons et des chevaliers, de donner quinze jours de travail par an, pour l'entretien des fortifications du château de Vendôme, et de suivre le comte à la guerre, lorsqu'il s'agissait de la défense du pays, pourvu que ce ne fût pas contre le comte d'Anjou, protecteur de l'abbaye. Les habitants des Marches, c'est-à-dire des villages situés sur la frontière, étaient seuls dispensés de cette obligation. Sentinelles avancées du territoire, ils devaient toujours être à portée de défendre leurs foyers. Cette charte, qui donne des renseignements précieux sur l'organisation féodale, est datée de 1185, l'année même de la mort du comte Jean; le roi d'Angleterre la confirma en qualité de comte d'Anjou, en présence de l'archevêque de Tours (1).

Grâce à ces stipulations, qui prévenaient toutes les causes de discorde, Bouchard vécut toujours en bonne intelligence avec l'abbaye de la Trinité. Cependant elle ne fut pas l'objet exclusif de ses libéralités pieuses. En 1188, il donna aux chanoines réguliers de Saint-Georges-des-Bois une des prébendes de l'église de Saint-Genest-de-Lavardin; et, quelques années plus tard, il fonda, avec Hugues d'Amboise, pour les religieux de l'ordre de Grandmont, le couvent de la Hubaudière, dans la paroisse de Sanière, qui faisait partie de la Gastine (2). On peut faire remonter à la même époque la fondation du prieuré de Croixval, dépen-

(1) Invent des Ch. de la Trinité, f° 17.
(2) Cauvin, Géographie ancienne du Maine.

dant de l'abbaye de Tiron, et dont on voit encore quelques ruines dans la vallée où coule le ruisseau de Ternay. Dans la même vallée, au lieu où était l'ancien manoir seigneurial appelé la cour de Ternay, il existe une chapelle souterraine dont les voûtes sont soutenues par des piliers à chapitaux sculptés, et les parois couvertes de peintures qui ne présentent que des écussons et des dessins d'ornement, mais dont le style rappelle les fresques de la commanderie d'Artins.

Bouchard avait deux frères, Lancelin et Geoffroy. Ce dernier était le plus jeune; car, lors du siége de Vendôme, en 1161, il n'était pas encore en âge de combattre, et ses deux aînés sont seuls nommés comme ayant pris part à la mémorable défense du château. Il porta le nom de Geoffroy de Lavardin, parce qu'il eut cet apanage après l'élévation de son frère au comté. En 1203, il donna à la Trinité, sous l'abbé Hamelin, tout ce qu'il possédait à la Chartre, pour fonder son anniversaire et celui de sa mère Richilde dans l'église abbatiale (1); il y fut inhumé dans la chapelle de la Majesté, qui est celle de l'abside, et l'on y voyait encore, dans le siècle dernier, son épitaphe gravée sur une plaque de cuivre.

Lancelin fit en 1193 une donation à l'abbaye de Fontaine-les-Blanches (2); il avait cessé de vivre en 1195; car, par une charte de cette année, Bouchard donna à la Trinité 40 sols de rente à prendre sur la location des étaux de la boucherie de Vendôme, pour entretenir deux lampes à perpétuité, l'une devant la sainte larme, l'autre devant l'autel de Sainte-Marie-Madeleine, afin d'assurer la participation des mérites de la communauté à son bien-aimé frère Lancelin, enterré dans la chapelle de cette sainte (3). Lors des dernières réparations faites au dallage de la Trinité, on trouva, à l'entrée de la chapelle de la Madelaine, une large pierre dont la face tournée vers la terre portait gravée en creux l'effigie d'un chevalier couvert de son armure, avec quelques vestiges d'une inscription devenue indéchiffrable. On ne peut guère douter que cette dalle ne

(1) Le vertueux abbé Girard mourut le 28 septembre 1187, et non 1186, comme l'a dit l'abbé Simon; car il existe aux archives de la Préfecture une charte de lui, datée du 29 novembre de cette dernière année. Il fut remplacé par Luc, qui obtint du pape Clement III une bulle confirmative des priviléges du monastere, en date du 12 mars 1190. Luc eut pour successeur Hamelin, à la fin de l'année 1200. Sous ce dernier abbé, en 1222, un acte capitulaire donna à l'infirmier du monastère *les quatre mestiers ou staulx* qui étaient sous *la porte voulte* (la grande porte de l'abbaye en face du portail de l'église), *pour faire fere l'anniversaire de Geoffroy et celuy de Richildis, sa mère, et aussi pour l'aucmentacion de la pictance du couvent.* (Inv. des ch. de la Trinité, f° 197). C'est probablement par cette raison que Richilde est inscrite sur le necrologe du monastère comme fondatrice de l'infirmerie.

(2) Coll. dom Housseau, n° 2070, MS. B. R.

(3) La charte de cette donation est un des plus anciens documents où il soit question de la sainte larme. On ne peut citer qu'un seul acte authentique qui lui soit antérieur; c'est l'abandon fait à l'abbaye, du temps de l'abbé Girard (1160 à 1187), d'une terre à Gombergent, par un nommé Jean Legros (*Joannes Crassus*), que l'attouchement de la sainte relique avait guéri d'une maladie d'yeux.

fût la pierre tumulaire de Lancelin, et il est fâcheux qu'on n'ait point conservé cette tombe d'un brave qui défendit Vendôme contre l'invasion des Blaisois.

Une charte de Lavardin, que nous avons déjà citée, constate que le comte Bouchard eut deux fils et une fille. Sa fille, Agnès, épousa Pierre, seigneur de Montoire, et fut enterrée en 1202 dans l'abbaye de Fontaine-les-Blanches. Son fils aîné partit pour la croisade en 1190, et fut tué au siége d'Acre, dans le cours de cette même année (1). Son second fils s'appelait Geoffroy, et lui survécut, comme nous le verrons plus bas.

Sous le gouvernement de Bouchard, le Vendomois fut sans cesse troublé par les guerres désastreuses qu'alluma la rivalité des rois d'Angleterre contre les rois de France. En 1188, Richard, qui, du vivant même de son père Henri II, avait été investi du duché d'Aquitaine, rompit les trèves en attaquant le comte de Toulouse, allié de Philippe-Auguste. Le roi de France porta ses plaintes à Henri II, qui lui répondit qu'il ne pouvait faire justice des torts de son fils, et sur cette réponse évasive, la guerre fut déclarée.

Philippe-Auguste entra dans le Berry, prit Châteauroux, Argenton, Buzançais, Levroux, Montrichard, Palluau, Montrésor, enfin toutes les places fortes situées sur les confins du Berry et de la Touraine, à l'exception de Loches (2). Effrayé de ces rapides progrès, Richard se hâta de passer la Loire et de se porter vers le Maine, au-devant du roi son père, qui avait amené d'Angleterre une armée pour opérer sur les frontières de la Normandie et forcer par cette diversion Philippe-Auguste d'interrompre le cours de ses conquêtes. En effet, le roi de France, ayant su que Richard avait pris position à Trôo, se mit aussitôt en marche pour le joindre. Dans cette direction, il avait à traverser le Vendomois, qui était pour lui un pays ennemi; mais nous avons déjà vu que le comte Bouchard n'avait point pour la cause anglaise le même attachement que son père. L'approche de l'armée française détermina sa défection; cependant il subit un commencement de siége; mais, dès le premier assaut, il ouvrit ses portes, et fit hommage de son comté au roi de France. Soixante-deux chevaliers anglais, qui tenaient garnison dans le château, sous le commandement de Robert de Meulan, furent contraints de se rendre prisonniers. Guillaume le Breton, le chantre des exploits de Philippe-Auguste, a célébré cette prise de Vendôme; il fait à ce sujet une description poétique de la ville qu'il nous montre

(1) Benoit de Péterborough et Roger de Hoveden, dans la liste des personnages marquants qui périrent au siége d'Acre, en 1190, nomment Jean, comte de Vendôme. Le P. Maimbourg et Ménage ont reconnu que ce ne pouvait être que le fils aîné du comte Bouchard, et en ont conclu qu'il s'appelait Jean; mais la charte de Lavardin ne permet pas de douter que son véritable nom ne fût Raoul.

(2) Benoit de Péterborough, *Vita Henrici regis*. Guillaume Lebreton, Gestes de Philippe-Auguste.

forte et populeuse, arrosée par les belles eaux du Loir, et entourée d'une triple enceinte de remparts (1), ce qui ne peut s'appliquer qu'au château, où l'on reconnaît encore, au sud, les vestiges de deux lignes de fossés et de bastions en terre devant l'enceinte murée.

Après ce facile succès, Philippe s'avança vers Trôo, brûla la partie de la ville qui était bâtie sur le penchant de la montagne, et y prit quarante chevaliers ; mais il échoua dans une attaque contre l'enceinte fortifiée qui en couronnait le sommet, et la nécessité de protéger les frontières de la Normandie ne lui permettant pas de s'arrêter plus longtemps, il continua en toute hâte sa marche vers le nord.

Dès qu'il fut éloigné, Richard reprit l'offensive, s'empara de la petite ville des Roches, qui commandait le passage du Loir, et fit prisonnière la garnison, composée de 25 chevaliers et 40 sergents ; puis, ayant poussé jusqu'à Vendôme, il entra dans la ville et y mit le feu, pour venger l'incendie de Trôo ; mais le comte Bouchard, resté maître du château, n'en demeura pas moins fidèle au nouveau parti qu'il avait embrassé (2). Ce fut probablement dans ces circonstances critiques que les magistrats, le clergé et les principaux bourgeois de Vendôme quittèrent cette malheureuse ville, livrée à toutes les horreurs de la guerre, et se réfugièrent dans un château caché au milieu des bois du Perche, et nommé le Fort-Girard, dont la vaste enceinte, qui subsiste encore en partie, pouvait contenir une population nombreuse. De là vient, suivant la tradition, que le village voisin de ce château prit le nom de *la Ville-aux-Clercs*, ayant servi de refuge aux *clercs* du pays, mot qui s'appliquait non-seulement au clergé, mais à tous les hommes lettrés, et les distinguait des chevaliers, voués à la profession des armes.

Ces événements se passaient dans les mois de juillet et d'août 1188. Après bien d'autres combats où les succès et les revers furent à peu près balancés, vers la fin de l'année on en vint à parler de paix. Au mois d'octobre les deux

(1) Selon Benoît de Péterborough, Bouchard se serait rendu même avant l'arrivée du roi de France : *Buchardus de Vendomiâ, timens adventum regis Franciæ, ei adhæsit.* Guillaume Lebreton dit lui-même dans sa chronique que Philippe prit Vendôme en passant : *obiter cepit.* Mais, dans son poëme, il nous montre son héros accourant du fond du Berry à la poursuite du roi d'Angleterre, et obligé de s'arrêter pour prendre d'assaut Vendôme, qui lui fermait ses portes :

Quippe sequebatur cum rex præpete cursu,
Quem tamen impediit ne consequeretur eumdem
Vindocinum quod ei portas aperire negavit,
Castrum forte nimis, populosâ gente repletum,
Quod Lidericus aquâ subterfluit amnis amenâ.
Cui tamen haud prodest quicquàm munitio ducta
Circuitu triplici, nec tantæ copia gentis
Quin vi cogatur libito se dere regis.

(2) Benoît de Péterborough. Chronique d'Anjou.

rois eurent une entrevue provoquée par les comtes de Flandre et de Blois, qui refusaient de porter plus longtemps les armes contre des chrétiens, au moment où la nouvelle de la prise de Jérusalem par Saladin répandait, dans tout le monde catholique, la désolation et la terreur.

En cette occasion, Richard commença à se séparer de son père. Comme on l'accusait d'avoir été la première cause de la guerre, il offrit, pour se disculper, de comparaître devant la cour du roi de France, et de soumettre à son jugement ses différends avec le comte de Toulouse. Mais Henri blâma vivement ces offres, qui impliquaient une reconnaissance de vassalité, et rompit les conférences en refusant les garanties demandées par Philippe-Auguste.

Pendant cette courte suspension d'armes, il avait profité de ses rapports avec les seigneurs français pour attirer à sa cause de nouveaux adhérents. Hugues, vicomte de Châteaudun, embrassa son parti, par haine contre le comte de Vendôme, et Nivelon de Fréteval, qui venait de succéder à son père, Ursion, mort très-âgé, vers 1187 (1), se laissa gagner par des promesses séduisantes. Nivelon avait des prétentions sur la baronnie de Lavardin, du chef de sa mère Béatrix, sœur d'Aimery, que nous avons vu possesseur de cette baronnie au commencement du XIIe siècle. Henri promit de le mettre en possession des seigneuries de Lavardin et de Faye, dont il devait dépouiller Bouchard (2). La dernière partie de cette promesse fut tenue ; car, à dater de cette époque, Nivelon prit dans ses actes le titre de seigneur de Fréteval et de Faye (3). Mais le château de Lavardin était une proie plus difficile à enlever, et le monarque anglais ne put jamais s'en rendre maître, quoiqu'il possédât à l'entour Trôo, Montoire et les Roches.

En 1189, les hostilités continuèrent entre Henri II et Philippe-Auguste, dont Richard était devenu l'allié, laissant retomber sur son père seul tout le poids de la guerre que lui-même avait allumée. La conduite du vieux roi pouvait servir d'excuse à cette défection. Livré à un libertinage effréné, Henri avait depuis longtemps rompu, dans sa vie privée, les liens sacrés de la famille. Depuis la rébellion de ses fils, en 1173, il retenait en prison la reine Eléonore d'Aquitaine, qu'il soupçonnait de les avoir poussés à la révolte ; et, tandis que l'épouse

(1) Nous avons cité une charte qui prouve qu'Ursion fut armé chevalier en 1108 ; il avait donc alors quinze ans, et par conséquent 94 ans à l'époque de sa mort. On a de lui une charte de 1186, par laquelle il donne la dîme de tous ses moulins aux moines du prieuré de Fréteval. Cette charte est confirmée par ses fils Nivelon, Foucher, Philippe, Mathieu et Bernard. (Cartul. de Marmoutiers, n° 78, Fréteval.)

(2) *Post illud colloquium, Nivelon filius Ursionis de Fréteval juravit regi Angliæ fidelitatem contrà omnes homines et fidele servitium, et rex Angliæ fecit ei cartam suam de honore de Lavardin et de Faïe.* (Benoît de Péterborough.)

(3) Archives de la Préfecture. Charte de Nivelon, de Fréteval et de Faye, autorisant les moines de Marmoutier à construire un moulin à foulon à Villeprovert. Cette charte, sans date, doit être de 1190 à 1192. Il y est dit que Foucher et Philippe, frères de Nivelon, étaient alors en Palestine.

qui lui avait apporté un si bel accroissement de puissance gémissait dans une dure captivité, il étalait publiquement le scandale de ses amours adultères. Une infamie plus grande encore acheva de le rendre méprisable et odieux. La jeune Alix, sœur de Philippe-Auguste, avait été fiancée, dès l'enfance, à Richard. et envoyée en Angleterre pour être élevée à la cour de son beau-père jusqu'à ce qu'elle fût en âge de contracter le mariage convenu entre les deux couronnes. Le vieux Henri, souillant l'honneur de son fils et le sien, ne rougit pas d'abuser de l'innocence de cette malheureuse enfant. Épris d'une passion coupable, il la gardait dans une retraite cachée à tous les yeux, et refusait de la rendre aux justes réclamations d'un frère et d'un époux. Dans les conférences de 1188, Philippe avait insisté avec chaleur pour que sa sœur fût remise entre les mains de son fiancé, et Henri n'avait répondu que par des paroles évasives. Ce fut alors que Richard rompit ouvertement avec un père dénaturé, et unit ses armes à celles de Philippe-Auguste, pour lui faire une guerre à outrance.

Ses griefs n'étaient que trop fondés ; cependant cette guerre parricide souleva une indignation générale. Le Saint-Siége la dénonçait comme le seul obstacle qui empêchât les princes chrétiens de secourir la Terre-Sainte, envahie par les infidèles ; et les peuples, victimes des horribles ravages qu'exerçaient les bandes soldées par les deux partis, appelaient à grands cris la paix. Jean d'Agnani, légat du pape, s'interposa pour amener une nouvelle entrevue entre les deux rois. Elle fut assignée pour le jour de la Pentecôte de l'an 1189, dans une plaine voisine de la Ferté-Bernard. Les rois s'y rendirent, assistés des évêques et des principaux barons de leurs royaumes ; on convint d'une suspension d'armes, et il fut juré de part et d'autre qu'aucune agression ne serait tentée contre les seigneurs des deux partis allant à la conférence ou en revenant.

Les griefs de Richard furent presque le seul objet des discussions de cette assemblée solennelle. Le légat du pape sommait les princes de se réconcilier et de partir sans délai pour la Palestine, où ils avaient promis d'aller relever l'étendard de la croix. Richard déclara qu'il ne se mettrait en route qu'accompagné de son frère Jean ; car il voyait trop de danger à laisser derrière lui ce fils, objet des préférences avouées du vieux roi, et dont les inclinations basses et vicieuses s'étaient déjà révélées. Mais il demanda surtout avec instance que sa fiancée lui fût rendue ; et, comme Henri hésitait encore, Philippe-Auguste, emporté par un juste courroux, l'accabla des reproches les plus amers, des insultes les plus humiliantes. Effrayé de cette irritation qui rendait la paix impossible, le légat menaça le roi de France de l'excommunier s'il ne faisait au bien de la chrétienté le sacrifice de ses ressentiments. Mais Philippe, aveuglé par la colère, n'écoutait et ne respectait plus rien. « Je vois bien, s'écria-t-il,

« que le représentant du Saint-Siége a flairé les sterlings du roi d'Angle-
« terre (1). »

Après une scène aussi violente, tout espoir de réconciliation était perdu : la conférence fut dissoute. Henri se retira au Mans, annonçant l'intention de s'y défendre et de s'ensevelir, s'il le fallait, sous les ruines de cette ville, où il était né et où reposait le corps de son père. Richard retourna dans l'Aquitaine pour y chercher des renforts. Philippe-Auguste s'apprêtait aussi à lever ses tentes, lorsqu'il apprit que le comte de Vendôme, revenant de la conférence, avait été traîtreusement attaqué près de Mondoubleau par le vicomte de Châteaudun, et n'avait arraché qu'avec peine, aux mains des agresseurs, son fils Geoffroy mourant et couvert de blessures (2). Cet odieux guet-à-pens, cette violation de la foi jurée, montrent quelles profondes rancunes le parti anglais avait conservées de la défection qui rattachait le comte Bouchard à la cause de la France. A cette nouvelle, Philippe, ne respirant que la vengeance, déclare les trèves rompues, et s'avance dans le Maine avec les guerriers qui se trouvaient encore auprès de lui. Rien n'arrête son irrésistible élan. Il prend la Ferté-Bernard, Montfort, Bonnétable, Beaumont, Ballon, et arrive à l'improviste sous les murs du Mans pour y donner l'assaut. Le sénéchal d'Anjou, qui commandait la garnison, fait mettre le feu aux faubourgs pour empêcher l'ennemi de s'y loger; mais l'incendie gagne la ville, et, à la faveur de ce désordre, les Français y entrent pêle-mêle avec les Anglais, qui fuient devant eux. Henri n'a que le temps de sortir par la porte opposée avec 700 chevaliers restés fidèles à son malheur. Le roi de France le poursuivit longtemps, et l'aurait atteint, si un orage subit, en faisant grossir les rivières, n'avait rendu les gués impraticables.

Renonçant à cette poursuite inutile, Philippe revient au Mans, où la citadelle tenait encore; il s'en empare et y met une garnison française, puis il court à Mondoubleau, où il avait un parjure à châtier. Le vicomte de Châteaudun ne juge pas à propos de l'y attendre, et la place se rend dès qu'elle voit paraître les bannières royales. De là le roi se porte sur les bords du Loir, vers lesquels son ennemi avait dirigé sa fuite. Château-du-Loir, la Chartre, Trôo, Montoire, les Roches lui ouvrent leurs portes sans résistance (3). Il traverse Vendôme,

(1) Benoît de Péterborough, *Vita Henrici Angliæ regis.*

(2) *Cùm vicecomes castelli Dunni in insidiis Gaufrido Vindocinensi comiti armatus inermi occurrisset, adeò graviter eum vulneravit quòd in primis de vitâ ejus desperatum est.* (Benoît de Péterborough.) On voit qu'ici le chroniqueur anglais appelle le comte de Vendôme Geoffroi. Dom Brial propose, à tort, de mettre à la place le nom de Jean, qui était mort quatre ans auparavant. Il me paraît probable que le chroniqueur a voulu parler ici de Geoffroi, second fils de Bouchard. L'erreur est d'autant plus vraisemblable, qu'on l'appelait Geoffroi de Vendôme pour le distinguer de son oncle Geoffroi de Lavardin.

(3) *Indè recedenti redditum est castrum Troo, cum Rupibus episcopi et Montorium, et Carceris Castrum et Castrum de Loir.* (Benoît de Peterborough.)

passe la Loire à Blois, enlève les châteaux de Chaumont, d'Amboise, de Rochecorbon, et se présente enfin devant Tours le 30 juin, lendemain de la Saint-Pierre. Les chaleurs de l'été avaient rendu les eaux de la Loire très-basses. Philippe s'avance lui-même à cheval dans le lit du fleuve pour en sonder la profondeur, et, le trouvant partout guéable, il fait poser les échelles dans l'eau au pied des murailles que baignait la rivière. Les défenseurs de la ville ne s'attendaient pas à une attaque de ce côté, qu'ils regardaient comme inabordable. Surpris par l'impétuosité des Français, ils abandonnent leurs postes, et Philippe-Auguste est maître de Tours.

Pendant ces courses victorieuses du roi de France, Henri s'était réfugié presque seul à Chinon. Depuis son départ du Mans, ses vassaux, ses amis les plus chers l'avaient successivement abandonné. Sa terreur fut grande lorsqu'il sut que Philippe, après lui avoir enlevé toutes ses forteresses, s'apprêtait à le poursuivre dans son dernier asile, tandis que son fils Richard, venant du Poitou avec une nombreuse armée, était sur le point de joindre ses forces à celles des Français vainqueurs. Le malheureux roi était en proie à un morne désespoir, lorsque l'archevêque de Reims, le duc de Bourgogne et le comte de Flandre vinrent d'eux-mêmes le trouver, pour épargner une dernière effusion de sang, en le pressant de céder à la nécessité et d'accepter les dures conditions qu'on lui dictait. Henri courba la tête et se résigna. Il consentit à se reconnaître vassal du roi de France, et à lui faire hommage pour toutes ses possessions du continent. Il permit que Richard, désigné comme son successeur, reçût d'avance le serment de fidélité de tous les sujets de la couronne d'Angleterre. Enfin, ce qui lui coûta peut-être encore plus, il s'engagea à remettre la princesse Alix entre les mains de cinq barons choisis par Richard, qui devaient répondre d'elle pendant la durée de la croisade que le jeune prince avait promis d'entreprendre, et se portaient garants de la célébration du mariage aussitôt après son retour. Pour sûreté de ces engagements, Philippe et Richard retinrent les villes de Tours et du Mans, ainsi que les forts de Château-du-Loir et de Trôo, jusqu'à l'entier accomplissement du traité.

C'était en frémissant de colère qu'Henri avait souscrit à ces conditions humiliantes. Son âme fière et violente était brisée par le sentiment de sa honte. Un coup plus sensible acheva de l'accabler. Pour lui ôter toute idée de résistance, Philippe lui avait envoyé la liste des seigneurs qui s'étaient hâtés, par des traités secrets, d'abandonner la cause anglaise et de se rallier au plus fort. Parmi ces noms de traîtres qu'il croyait encore fidèles, Henri lut avec horreur celui de son fils bien-aimé, de ce Jean pour qui il avait témoigné une aveugle préférence, cause première de tous ses malheurs. L'infortuné vieillard ne put supporter cette dernière douleur; une fièvre chaude le saisit; sa bouche écu-

mante ne cessa de vomir contre ses fils d'atroces malédictions, et il expira dans ce transport de rage, le jeudi 4 juillet, après trois jours d'une épouvantable agonie (1).

Un mois avait suffi pour opérer cette révolution inattendue, dont la première cause, suivant la juste remarque de Benoît de Peterborough, fut la perfide agression dirigée contre le comte de Vendôme (2). Après la mort de Henri II, la paix se rétablit d'elle-même. Richard, héritier de la couronne d'Angleterre, était dans le camp de Philippe-Auguste. L'accord des sentiments et la communauté des intérêts avaient uni d'avance ces deux jeunes héros. Ils se jurèrent une amitié inviolable, et s'engagèrent sous serment à partir ensemble pour la Terre-Sainte, afin d'accomplir le vœu qu'ils avaient fait de délivrer le tombeau de Jésus-Christ. De part et d'autre toutes les places conquises furent rendues, toutes les défections pardonnées, et les barons qui avaient changé de parti rentrèrent sous la dépendance de leurs anciens suzerains. Ainsi le comté de Vendôme redevint un fief de l'Angleterre.

Cependant l'union si intime qui paraissait établie entre les deux rois ne put être de longue durée. Également impétueux, hautains, avides de puissance et de gloire, ils se ressemblaient trop pour s'aimer longtemps. En 1190, ils s'embarquèrent chacun de leur côté pour la Palestine, et se rejoignirent en Sicile. Mais pendant leur séjour dans cette île, les dissentiments les plus graves éclatèrent entre eux. Richard, après la mort de Henri II, avait renouvelé la promesse d'épouser, au retour de la croisade, la princesse Alix. Irrité contre le roi de France, il rétracta sa parole, et joignit l'outrage au manque de foi en disant hautement qu'il ne pouvait prendre pour femme la maîtresse de son père. Bientôt après, il demanda la main de Bérangère, fille du roi de Navarre, et l'infortunée Alix fut renvoyée ignominieusement à sa famille. Le vicomte de Chateaudun, qui était un des barons garants du mariage, fut si indigné de ce parjure, qu'il renonça à l'hommage de Richard, et passa sous les bannières du roi de France.

On connaît les grands événements de la croisade de 1191, les brillants exploits de Richard, si justement nommé *Cœur de Lion*, ses aventures romanesques, son naufrage au retour sur les côtes de l'Adriatique, sa captivité en Allemagne, où les premières consolations lui furent portées par un pauvre ménestrel, et sa délivrance achetée par d'immenses sacrifices. Pendant sa longue absence, Jean son frère avait tout disposé pour usurper sa couronne, et Philippe-

(1) Dans tout ce récit, nous avons suivi la chronique de Benoît de Peterborough, qui s'arrête malheureusement à l'année 1192.

(2) *Vice comes Castelli Duni hujus subversionis occasio, imò causa præcipua.* (Ben Peterb., *Vita Henr. II.*)

Auguste, profitant de l'occasion pour lui faire une guerre peu généreuse, s'était emparé des meilleures places de ses frontières. Instruit de ces manœuvres déloyales, Richard sortit de prison avide de vengeance, et débarqua le 11 mars 1194 en Angleterre, où sa seule présence fit tomber tous les complots des rebelles.

Jean était alors en Normandie. Il trembla quand il sut que le lion était déchaîné ; car il n'avait que trop de sujets de redouter le courroux de son frère. Il avait offert à l'empereur des sommes considérables pour l'engager à retenir son prisonnier, et pour s'assurer un appui, il s'était lié au roi de France par un traité secret. Dans ce traité, signé à Paris au mois de janvier 1194, Philippe avait promis d'aider Jean à s'emparer de la couronne d'Angleterre au préjudice de Richard. De son côté, Jean s'était engagé à céder au roi de France le Vexin normand avec les villes de Verneuil et d'Evreux, et toute la partie de la Normandie située sur la rive droite de la Seine, à l'exception de Rouen et de sa banlieue. En outre, il lui abandonnait dans l'ouest la ville de Tours et les places de Montrichard, Amboise, Loches, Montbazon, Chatillon-sur-Indre et Buzançais. Par un article particulier, les châteaux de la Chartre et de Trôo, le comté de Vendôme et la seigneurie de Fréteval devaient appartenir au comte de Blois, sous la suzeraineté du roi de France (1). Dans cette dernière stipulation, Philippe trouvait le double avantage, de s'attacher un vassal puissant, et de se venger à la fois de Nivelon de Fréteval, qui l'avait trahi en 1188, et du comte Bouchard, qui, depuis la paix de 1190, n'avait voulu tremper dans aucun complot contre Richard, son ancien ami, devenu son souverain légitime.

Comptant sur ces conventions secrètes, Philippe entra avec confiance en Normandie le 8 mai 1194, et vint mettre le siége devant Verneuil, une des places que Jean avait promis de lui céder. Ce siége durait déjà depuis trois semaines ; deux des enceintes qui entouraient la ville avaient été forcées, et la citadelle seule tenait encore, lorsque le roi apprit qu'Evreux, dont il s'était emparé l'année précédente, venait de lui être enlevé par la plus noire trahison. Jean s'était présenté devant cette place avec une escorte peu nombreuse, demandant à y entrer comme ami, et annonçant qu'il venait y chercher un asile contre la haine de son frère. Le commandant de la garnison, qui connaissait les liaisons clandestines de Jean avec le roi, n'hésita pas à lui ouvrir les portes, l'accueillit avec honneur, et lui offrit un somptueux festin. Mais, tandis que les chevaliers français se li-

(1) *Pacta conventa Parisiis inter Philippum Francorum regem et Joannem fratrem Richardi Angliæ regis Anno 1194, art. 14. Comes autem Ludovicus nepos meus tenebit à rege Franciæ in feodum et homagium castella de Troô et de la Chastre, cum pertinentiis suis et feodos de Fréteval et de Vendosme. (Rigord; de gestis Philippi Augusti.*

vraient sans défiance aux plaisirs de la table, les Anglais, qui avaient conservé des armes cachées sous leurs habits, s'élancèrent sur les convives désarmés, et les égorgèrent; puis ils se répandirent dans la ville, appelant à eux les habitants, dont ils connaissaient la sympathie pour leur cause, et avec l'aide du peuple soulevé, ils achevèrent d'exterminer la garnison française. Maître de la place, Jean y arbora la bannière d'Angleterre, et fit attacher à des poteaux plantés sur les murailles les têtes des Français traîtreusement assassinés. Déjà il s'était réconcilié secrètement avec Richard par l'entremise de sa mère Éléonore, et cette horrible perfidie devait être le gage de son pardon (1).

En apprenant cette funeste nouvelle, Philippe fut saisi d'un de ces transports de colère auxquels il se livrait trop facilement, et qui semblaient le rendre incapable de réflexion et de prudence. Le 28 mai, veille de la Pentecôte, il lève le siége de Verneuil prêt à se rendre, abandonne son camp, ses vivres, ses machines de guerre, qu'il laisse à la discrétion des assiégés, et court à Evreux qu'il emporte d'assaut avec un irrésistible élan. Dans sa fureur, il fait massacrer tous les habitants comme complices de la trahison de Jean sans Terre, met le feu à la ville, la détruit de fond en comble, sans épargner les églises et les lieux saints, et n'y laisse que des monceaux de cendres et de ruines (2). Jean, non moins lâche que perfide, avait pris la fuite, et s'était enfermé dans Rouen, dont il n'osait plus dépasser les portes. Le comte de Leicester, plus hardi, sortit de cette grande ville avec une troupe d'élite, et alla dévaster les terres du seigneur de Gournay, ami de la France. Philippe se porte de ce côté, et lui coupe la retraite. Leicester se hâte de se rapprocher de la mer; mais Philippe le surprend dans la forêt d'Arques, le fait prisonnier, et aussitôt après emporte d'assaut la ville de Dieppe. Ainsi la force de ses armes avait déjà réalisé une partie de son traité avec Jean. A l'exception de Rouen, toute la Normandie, sur la rive droite de la Seine, ne lui offrait plus de résistance.

Pendant ces événements, Richard était débarqué à Barfleur en Cotentin, avec une armée anglaise. Le choix de ce point de débarquement indiquait assez qu'il n'avait point l'intention d'agir en personne contre Philippe. Comptant sur les trames de son frère pour arrêter les progrès des Français en Normandie, il se tourna vers l'ouest, où l'appelaient des intérêts encore plus pressants. Pendant l'hiver, Philippe et Jean avaient travaillé d'un commun accord à soulever contre lui le Maine et l'Anjou, et cette révolte avait éclaté dès les premiers jours du

(1) *Guillelmus Armoricus de gestis Philippi Augusti.*

(2) J'ai suivi dans tout ce récit le témoignage de Guillaume Le Breton. Le chroniqueur anglais, Roger de Hoveden, dissimule l'odieuse trahison de Jean sans Terre, et prétend que Philippe-Auguste leva le siége de Verneuil par peur, en apprenant le débarquement de Richard à Barfleur.

printemps. Ne voulant pas laisser à ces semences de troubles le temps de se fortifier et de s'étendre, Richard se dirigea immédiatement vers les frontières du Perche, où les rebelles assiégeaient Montmirail, et marcha avec une telle rapidité, qu'il arriva devant cette place six jours après son départ des bords de la mer; cependant il était déjà trop tard; la ville était prise et rasée; mais, malgré ce succès des révoltés, la scission de Jean avec le roi de France, devenue publique par la catastrophe d'Evreux, les découragea, et la présence de Richard avec des forces supérieures, acheva de dissoudre leur ligue. Laissant donc le Maine pacifié, il se porta de Montmirail sur Tours, dont il rançonna les habitants suspects d'attachement à la France, et de là sur Loches, où il fit sa jonction avec les troupes auxiliaires que lui envoyait son beau-père le roi de Navarre. Peu de jours après, il reprit cette ville, une de celles que Philippe lui avait enlevées en son absence (1).

Instruit des progrès de son rival, Philippe se décida à quitter la Normandie, et non moins prompt que Richard, arriva en peu de jours sur les bords du Loir. Les mouvements si rapides de ces armées du moyen âge nous étonnent. Entièrement composées de cavalerie et ne traînant après elle ni artillerie ni munitions, elles avaient une mobilité que des circonstances exceptionnelles peuvent seules donner à nos troupes modernes. De là l'extrême difficulté qu'on éprouve à débrouiller l'histoire de ces guerres où le théâtre des combats change à chaque instant, et où des péripéties inattendues brisent sans cesse le fil des événements que l'historien se fatigue à renouer.

Philippe était impatient de se mesurer corps à corps avec Richard, et tenait à honneur d'exécuter par la force tous les articles du traité secret que la trahison de Jean avait annulé. C'est dans cette dernière pensée qu'il faut chercher la clef de toutes les opérations de cette campagne. Ayant déjà conquis la partie de la Normandie qui devait lui être cédée, il ne lui restait plus qu'à s'emparer de la Touraine et à livrer le Vendomois au comte de Blois, suivant sa promesse; il marcha donc directement sur Vendôme, et occupa sans peine la ville, qui n'était point fortifiée, comme nous l'avons déjà dit: mais le château, défendu par une garnison anglaise, lui opposa une vigoureuse résistance, et il fallut en former le siége. Aussitôt Richard s'avança pour le faire lever, et vint établir son camp dans la plaine en face de la ville (2).

(1) Roger de Hoveden, Annal. pars. post.

(2) Richard était parti de la Touraine pour se porter au secours de Vendôme. Il est probable qu'il suivit l'ancienne voie romaine connue sous le nom de *Vieux chemin de Tours à Paris,* et qui, passant par Saint-Laurent en Gastine, Ferrière, les Hermites et Ternay, franchissait le Loir au pont d'Artins, entre Troô et Sougé. Ce fut cette voie de communication, très-fréquentée pendant tout le moyen âge, qui donna à la ville de Troô une grande importance stratégique; car Châteaurenault, qui appartenait au

La situation de Philippe était devenue critique; resserré dans un lieu bas et sans défense entre un camp ennemi et un château fort qui dominait sa position, il ne pouvait trop tôt chercher à se tirer de ce mauvais pas. Cependant, pour dissimuler ses projets, il envoya son héraut d'armes porter un défi à Richard et lui déclarer que le lendemain il viendrait hors de la ville lui présenter la bataille (1) ; mais en même temps il fit ses préparatifs de départ, et sortant avant le jour par le faubourg Saint-Bienheuré, il prit sur la rive gauche du Loir la route qui conduisait à Fréteval en suivant la vallée par Areine, Meslay et Chicheray. Son projet était sans doute d'enlever Fréteval par surprise, tandis que son ennemi l'attendrait inutilement sous les murs de Vendôme.

Ce plan était bien combiné; mais le secret était la première condition du succès, et il était difficile au roi de France de dérober la connaissance de ses mouvements aux habitants d'une contrée qui était alors pour lui un pays ennemi. Dès le soir même Richard fut instruit de ses desseins, et sut en même temps qu'en passant le Loir au gué de Pezou, il pouvait devancer l'armée française et la surprendre dans sa marche ; il partit donc pendant la nuit avec un corps d'élite, et alla se placer en embuscade en face de Pezou, près du lieu que nous avons décrit dans notre I[er] livre, p. 51, et où l'on trouve les traces d'une bourgade gallo-romaine dont il existait encore quelques restes au XII[e] siècle sous le nom de *Belfogium* ou Beaufou. L'antique chaussée qu'on appelle le vieux chemin de Fréteval à Blois, traversait en cet endroit des prairies marécageuses, resserrées entre le cours du Loir et des coteaux couverts de bois. Dans ces pentes escarpées s'ouvre un étroit ravin hérissé de rochers et de broussailles, et nommée aujourd'hui la vallée des Caves. Un peu plus loin, la ligne des coteaux s'éloigne brusquement de la rivière, et le chemin débouche dans la vaste plaine de Lignières, qui s'étend jusqu'à Fréteval sur une longueur de trois kilomètres. L'aspect de ces lieux répond encore parfaitement à la description qu'en a donnée Guillaume le Breton; on y reconnaît ces bois épais et ces sombres vallons dont l'historien poëte a tracé un tableau si frappant (2).

Richard cacha ses soldats dans le ravin des Caves et dans les bois qui couvraient le coteau, et attendit en silence l'arrivée des Français. Il était de bonne heure lorsque l'armée atteignit ce point situé à trois lieues de Vendôme. Elle

comte de Blois, empêchait les armées anglaises de suivre la route actuelle de Tours à Vendôme. De Troô, Richard put arriver, par la rive gauche du Loir, en face de Vendôme, dans la plaine de Courtiras.

(1) Roger de Hoveden. Raoul de Dicet.

(2) *Est inter Fractam vallem Blesenseque castrum*
Non multùm celebri Belfogia nomine vicus,
Pèrplezum lucis et vallibus horridus atris.
(*Guillelmi Armorici Philippidos, lib.* 4.

traînait à sa suite un nombreux convoi de charriots qui s'avançaient péniblement sur l'étroite chaussée bordée de chaque côté par des marais impraticables. Ce passage dangereux n'aurait dû être traversé qu'avec une prudente défiance; mais la sécurité du roi était telle, qu'il quitta le gros de ses troupes avec ses principaux chevaliers, pour aller déjeuner et entendre la messe dans un château voisin (1).

Les soldats français, devant faire halte au hameau de Beaufou, commençaient à déposer leurs armes et à débrider leurs chevaux, lorsque Richard, sortant de son embuscade, fondit à l'improviste sur cette foule à demi désarmée et privée de ses chefs. Cernés de toutes parts, culbutés dans les marais, les soldats de Philippe-Auguste furent tués ou pris sans pouvoir se défendre, et le convoi tout entier tomba entre les mains des Anglais, auxquels ce brillant succès coûta à peine une perte de quelques hommes.

Le roi de France apprit en même temps l'attaque et la défaite. Son premier mouvement fut de saisir au hasard les armes qui se trouvèrent sous sa main pour voler au secours de ses troupes; mais ceux qui l'entouraient lui représentèrent que le désastre était sans remède, et le supplièrent de mettre sa personne en sûreté; il céda à leurs instances et courut s'enfermer dans les murs de Châteaudun. Cependant Richard, altéré de vengeance, le cherchait sur le champ de bataille, et le demandait à tous les prisonniers. Un soldat flamand le trompa en lui disant que Philippe avait pris les devants pour se diriger vers la Normandie. Aussitôt l'impétueux Richard repasse le Loir, et suivi seulement de quelques cavaliers, s'élance au galop dans la direction qu'on lui indique. Son cheval tombe épuisé de fatigue; il prend celui de Mercader, chef de ses routiers, et continue sans relâche sa poursuite acharnée jusqu'aux frontières du Perche. Là enfin il reconnaît qu'il s'est laissé abuser, et il revient, la rage dans le cœur, à Vendôme, où son armée était déjà rentrée avec le riche convoi enlevé au roi de France (2).

Ce combat est célèbre dans notre histoire sous le nom de bataille de Fréteval; tous nos anciens auteurs en ont parlé; mais tous le racontent avec un extrême laconisme et en dénaturent les principales circonstances. Velly dit simplement que « Philippe manqua d'être pris près du village de Belfoge, *entre* « *Blois et Fréteval,* par des troupes mises en embuscade qui lui enlevèrent tout « son bagage. » C'est également entre Fréteval et Blois que Mézeray place le

(1) Roger de Hoveden. Guillaume le Breton. Le lieu où le roi s'arrêta devait être assez éloigné du champ de bataille, et ne me paraît pas pouvoir être placé ailleurs qu'à Renay, château situé sur le plateau de la Beauce, à 3 kilomètres du pont de Pezou; il y existe une vieille tour dont la construction peut remonter au XII[e] siècle.

(2) Roger de Hoveden. Annal. pars. post.

théâtre de l'action, tandis qu'elle a eu lieu réellement entre Fréteval et Vendôme. L'erreur est venue de ce que le chemin suivi par l'armée française était alors connu, comme il l'est encore aujourd'hui, sous le nom de *vieux chemin de Fréteval à Blois*. Daniel est un peu plus exact en disant que les deux rois étaient campés entre Vendôme et Châteaudun. Mais tous ces historiens ont omis le fait capital de l'occupation de Vendôme par Philippe et de sa retraite précipitée à l'approche de Richard. Leur silence à cet égard est la conséquence de la brièveté avec laquelle les chroniqueurs français ont glissé sur un événement peu honorable, il faut le dire, pour les armes de la France. Mais le patriotisme ne doit pas faire tort à la vérité historique, et nous sommes assez riches en gloire pour avouer franchement nos défaites quand la fortune nous a été contraire. J'ai déjà fait remarquer d'ailleurs qu'une autre bataille avait été livrée trente ans auparavant, précisément au même lieu, et que les Anglais y avaient éprouvé une déroute bien plus complète, puisque le frère de leur roi y resta prisonnier.

Les récits les plus exacts que nous ayons de la bataille de Fréteval sont ceux de Guillaume le Breton et de Raoul de Dicet, tous deux contemporains de l'événement. Ce dernier dit positivement que Philippe fut attaqué par Richard en se retirant de Vendôme sur Fréteval (1) Or, entre ces deux villes, le lieu que nous avons signalé est le seul auquel puisse s'appliquer la description poétique de Guillaume le Breton, et le seul où l'on ait pu placer une embuscade. Enfin une preuve matérielle est venue dissiper toute incertitude. En faisant des fouilles dans les marais, en face du pont de Pezou, on y a trouvé une énorme quantité de fers de chevaux d'une forme ancienne et qui n'est plus usitée en France, mais qui s'est conservée en Angleterre. Ces fers étaient tout à fait semblables à ceux qui ont été découverts sur les champs de bataille de Crécy et d'Azincourt, et qui sont conservés au musée d'Artillerie. Il me semble donc qu'il ne peut rester aucun doute sur le lieu jusqu'à présent inconnu, où a été livrée la bataille de Fréteval et sur les véritables circonstances qui l'ont amenée.

La célébrité de cette échauffourée, qui fut à peine un combat, est due surtout à l'importance des pertes que le roi de France eut à subir par la prise de son convoi. Guillaume le Breton en a donné dans son poëme l'énumération détaillée. Le convoi, composé de charriots et de chevaux de bât, portait des armes, des tentes, des lits, des ustensiles de cuisine, et tout ce qui est nécessaire à l'usage des camps. Le roi y avait sa vaisselle d'or et d'argent, sa chapelle, ses

(1) Raoul de Dicet, auteur de la chronique intitulée *Imagines historiarum*, était doyen de l'église de Londres en 1189 ; il fixe de la manière la plus précise la date de la bataille de Fréteval, en disant qu'elle fut livrée le trente-septième jour après la Pentecôte de l'an 1194, c'est-à-dire le 5 juillet.

ornements royaux, et le sceau de l'État pour sceller les lettres et chartes délivrées dans le cours de ses expéditions. Enfin plusieurs charriots étaient chargés de tonnes d'or, produit de la levée des décimes que le pape avait accordées à Philippe-Auguste, pour les frais de la croisade, sur tous les revenus du royaume, même sur ceux des nobles et des ecclésiastiques (1). Ce fut le premier impôt général établi en France, et comme il avait été détourné par le roi de sa sainte destination pour fournir aux dépenses de ses guerres contre Richard, les peuples ne le payaient qu'avec une extrême répugnance. Aussi, profitant de la marche de ses armées pour en opérer le recouvrement par force, Philippe portait partout avec lui les rôles où étaient inscrits les noms des contribuables et les revenus à imposer. Tous ces registres du fisc tombèrent au pouvoir des Anglais, et, ce qui fut plus sensible encore au roi, ils trouvèrent parmi les papiers saisis les chartes de tous les barons qui avaient fait avec lui des conventions secrètes pour l'exécution des complots tramés avec Jean sans Terre pendant l'absence de Richard ; le traité mystérieux, conclu à Paris au mois de janvier précédent, figurait dans ces archives de la trahison (2).

Ces pertes furent grandes sans doute ; mais il ne faut pas les exagérer en disant avec Velly et la plupart de nos « historiens qu'on perdit dans cette occasion « tous les titres de la couronne que les rois, suivant l'usage de ce siècle, faisaient « porter partout avec eux. » Rien n'est moins démontré que cette prétendue coutume de nos rois, dont on ne peut rapporter aucune preuve authentique, et les récits des chroniques contemporaines ne justifient nullement la supposition de nos historiens. Elles énumèrent avec exactitude tous les objets saisis dans le convoi, et ne citent rien de plus que les registres de l'impôt et les chartes des barons qui avaient pris avec Philippe des engagements secrets. Si les Anglais s'étaient emparés de tous les titres de la couronne, on en retrouverait au moins une partie dans les dépôts publics de Londres : mais les recherches de M. de Bréquigny n'en ont fait découvrir aucune trace, et, tout récemment encore, je dois

(1) *Emicat è latebris subitò rex Anglus, inermo*
De facili vulgus oneratum rebus et escis
Dissipat, occidit, abducit, plaustra reducit,
Sarcinulos et equos, cophinos et vasa culinæ
Mensarumque quibus argenti splendor et auri
Vasis præ reliquis pretium pretiosius addit,
Nec parcit raptor nummis quibus arcta tumebant
Dolia nec saccis quibus ornamenta latebant,
Scripta tributorum, fiscique chirographa nec non
Cum reliquis rapitur rebus regale sigillum.
(*Guillelmi Armorici, Philippidos, lib.* 4.)

(2) *Captus est etiam regis Franciæ thesaurus magnus et capella regis et chartæ universorum hominum regis Angliæ qui se dederant regi Franciæ et comiti Joanni contra eum.* (Roger de Hoveden.)

à d'obligeantes investigations faites dans les dépôts de la tour de Londres et du *British Museum* la certitude qu'il n'y existe pas un seul titre, un seul objet qu'on puisse supposer acquis par la victoire de Richard. Tous les rôles de l'impôt ayant été pris, Philippe-Auguste en fit dresser de nouveaux par Gaultier le jeune, fils d'un de ses chambellans, dont le zèle intelligent parvint à reconstituer les documents qu'on avait perdus. C'est sans doute ce qui a fait croire que la bataille de Fréteval avait donné lieu à la création du Trésor des chartes, où les titres de la couronne furent, dit-on, déposés, pour les mettre dans l'avenir à l'abri des chances de la guerre. Mais une Notice insérée dans les anciens Mémoires de l'Académie des Inscriptions a prouvé que la véritable origine de ce Trésor est dans les registres ouverts vingt-six ans plus tard, en 1220, par ordre de Guérin de Senlis, chancelier de France, pour transcrire les titres de la couronne. L'opinion qui attribue à la bataille de Fréteval la perte des archives du royaume de France est donc un de ces préjugés populaires dont notre histoire est encore remplie, et que l'esprit investigateur de notre époque doit successivement dissiper (1).

Philippe-Auguste ne se laissa pas décourager par cet échec. Il partit sur-le-champ de Châteaudun pour la Normandie, et arriva en peu de jours devant Vaudreuil, que Jean sans Terre assiégeait avec les bourgeois de Rouen. Son arrivée inattendue suffit pour mettre les assiégeants en fuite et délivrer la place. La levée de ce siége fut le dernier fait d'armes marquant de cette campagne, qui se termina par une trêve conclue entre les deux rois devant Verneuil, le 23 juillet 1194.

Depuis cette époque le Vendomois cessa d'être le théâtre de la guerre qui se continua avec des chances diverses jusqu'à la mort de Richard, tué au siége de Chalus dans le Limousin, en 1199. Jean sans Terre, toujours prêt à profiter des évènements qui pouvaient favoriser son ambition, s'empara après lui de la couronne, au préjudice du jeune Arthur, fils de Geoffroi, son frère aîné. Cependant le parti d'Arthur l'emporta d'abord dans le Maine, l'Anjou et la Touraine, et Philippe-Auguste essaya de le soutenir; mais Jean, aidé par sa mère Eléonore, se saisit de l'enfant qu'on lui opposait comme compétiteur, et mit ainsi fin aux hostilités. Les deux rois firent la paix en 1200, le jour de l'Ascension, et Jean se rendit à Paris, où il fut reçu avec de grands honneurs. Ce fut alors que le fils aîné de Philippe, Louis, surnommé le Lion, épousa Blanche de Castille, nièce du roi d'Angleterre. Dans les fêtes données à l'occasion de ce mariage, Jean vit Isabelle,

(1) Mémoires de l'Académie des Inscriptions, tome XVI, p. 165. Les recherches laborieuses entreprises récemment par M. Jules Delpit dans tous les dépôts de Londres ont achevé de dissiper les doutes qu'on pouvait encore conserver sur le prétendu enlèvement des archives de la couronne de France par les Anglais, et ont démontré jusqu'à l'évidence la fausseté de cette supposition.

fille du comte d'Angoulême et dont la main était promise à Hugues le Brun, comte de la Marche. Séduit par la beauté de cette jeune fiancée, il répudia, pour l'épouser, sa première femme Hedwige, fille du comte de Glocester, et assigna pour douaire à sa nouvelle épouse les villes de Saintes, de Niort, de Saumur, de La Flèche, de Beaufort en Anjou, de Beaugé, de Château-du-Loir et de Tròo (1). Les habitants de cette dernière localité racontent encore que leur vieux château qu'ils appellent le Louvre, fut habité jadis par une grande princesse dont les domaines s'étendaient jusqu'à la mer. Cette tradition n'est probablement qu'un souvenir de la reine d'Angleterre, Isabelle, et montre comment les faits historiques se conservent dans la mémoire du peuple.

Le comte de Vendôme, Bouchard, mourut à peu près vers ce temps. Bien différent de son père, il avait su éviter tout démêlé avec l'Église, et sa piété s'était manifestée par plusieurs fondations religieuses. En 1188, il donna aux chanoines de Saint-Georges-des-Bois une des prébendes de l'église de Lavardin, consacrée a saint Genest, et où existait un chapitre dont l'origine paraît être antérieure au XIme siècle. Sur la fin de sa vie, il fonda avec Hugues, seigneur d'Amboise, pour les religieux de l'ordre de Grammont, le prieuré de la Hubaudière, près de Sasnieres, dans la forêt de Gastines. Enfin le dernier acte que l'on connaisse de lui est une charte par laquelle il fit don à l'abbaye de Fontaines-les-Blanches, d'un bourgeois de Vendôme, franc et quitte de toute exaction séculière et de toute coutume et redevance. La charte ajoutait que si l'abbaye venait à perdre son bourgeois par mort ou par toute autre cause, le comte s'engageait à le remplacer par un autre (2). Cette donation fut confirmée en 1205, par Jean, successeur de Bouchard. Les termes en paraissent singuliers : mais si l'on en examine le véritable sens, on verra qu'elle se réduisait a affranchir le bourgeois donné à l'abbaye de toute taxe ou impôt envers le comte, dont il cessait d'être le vassal, pour n'avoir désormais d'autres seigneurs que les moines de Fontaines. Or, comme le joug de l'Église était en général plus doux que celui des suzerains, il est probable que la position de bourgeois de l'abbaye de Fontaines était un privilége envié à Vendôme. C'est pourquoi la charte porte que le bourgeois ne jouira de ces exemptions qu'autant qu'il voudra obéir aux moines. Plusieurs années auparavant, Bouchard avait déjà donné au prieuré de Saint-Martin de Lavardin, pour l'anniversaire de sa femme Agathe, une maison à Vendôme, avec le bourgeois qui y demeurait, et les conditions de cet acte sont à peu près les mêmes que celle du don fait à l'abbaye de Fontaines (3).

(1) Charte datée de Chinon, le 13 août 1200. Coll. dom Housseau, n° 2132.

(2) *Ego Barcardus... notum facio quod dedi et in perpetuum consensi Deo et Ecclesiæ beatæ Mariæ de Fontanis unum de burgensibus meis Vindocini liberum et quictum ab omni exactione seculari, quamdiù fratribus de Fontanis servire et obedire voluerit.* (Coll. dom Housseau, n° 2097.)

(3) Charte des archives de la préfecture de Loir-et-Cher. Le prieuré de Lavardin possédait à Vendôme,

Le fils aîné de Bouchard avait péri, comme nous l'avons vu, au siége d'Acre, en 1190, laissant un fils en bas âge, nommé Jean, qui hérita du comté sous la tutelle de son oncle Geoffroi, alors guéri des blessures qu'il avait reçues dans le guet-apens de Mondoubleau. L'évènement le plus marquant du gouvernement de Jean II est la création, à Vendôme, d'un hospice pour les pèlerins de Saint-Jacques. Nous avons déjà parlé de ce pèlerinage qui commença à être en grande faveur vers la moitié du XIIme siècle. Si l'on en croyait les légendes populaires, son origine serait toute miraculeuse. Après la mort de Jésus-Christ, l'apôtre saint Jacques, accompagné de Marie-Madeleine, de Marthe, sa sœur, et du Lazare ressuscité, se serait embarqué en Palestine sur une nacelle sans rames et sans voiles qui l'aurait amené tout droit sur les côtes de la Galice, et se serait changée en pierre en abordant au rivage; on montre encore, près de Compostelle, une pierre creuse qu'on dit être la barque de saint Jacques. Cette tradition a, comme on le voit, beaucoup de rapports avec celle qui conduit les mêmes personnages en Provence et les fait aborder à Tarascon. L'histoire, moins poétique que la fable, nous apprend seulement que dans les premières années du XIIme siècle, le chef de l'apôtre saint Jacques fut apporté d'Orient en Espagne; la reine Dona Urraca, alors séparée de son mari, régnait indépendante en Galice. Elle fit transporter la relique à Compostelle, où elle fut reçue en grande pompe par l'évêque Diégo Gelmirez, qui vit à cette occasion son diocèse érigé en archevêché, l'an 1120. L'éclat de cette cérémonie eut un grand retentissement en Espagne et dans les contrées voisines. Bientôt les pèlerins affluèrent à Compostelle; nous avons vu le comte de Vendôme, Geoffroy Grisonnelle, y aller dès 1124; le roi Louis le Jeune y fit lui-même un voyage en 1155, et son exemple entraîna beaucoup de seigneurs français. Enfin, lorsque la Terre-Sainte eut été reconquise par les infidèles, le pèlerinage de Saint-Jacques remplaça celui de Jérusalem, et devint le but de tous les pieux voyageurs qu'entraînaient loin de leurs foyers le besoin d'agitation ou les remords de la conscience.

Vendôme, situé sur la route la plus directe du nord de la France en Espagne, était sans cesse traversé par des bandes de pèlerins; il fallut y créer, comme dans la plupart des autres villes placées sur la même direction, un hospice pour recevoir les pèlerins pauvres ou malades. Des hommes pieux s'associèrent pour leur donner tous les soins d'une charité dévouée. On les nomma *Frères condonnés*, parce qu'en entrant dans l'association ils consacraient leurs personnes et

depuis le XIme siècle, un moulin et deux quartiers de terre longeant la rue du Change, près du pont Perrin. Cet emplacement, couvert de maisons, releva, jusqu'au XVIIIme siècle, du fief de ces moines; il leur avait été donné par Salomon, premier seigneur de Lavardin, fondateur de leur prieuré. La charte originale de la fondation du prieuré de Lavardin existe aux archives de la Préfecture; elle est sans date; mais elle porte la signature d'Hubert, évêque d'Angers, de 1006 à 1047.

leurs biens au service des pauvres. De saintes femmes se joignirent à eux pour le soin des malades ; elles portaient le nom de sœurs. Ainsi les sœurs de charité ne sont point tout à fait une création moderne ; et les malades étaient soignés par des sœurs dans l'hospice de Vendôme quatre siècles avant saint Vincent de Paule. Un maître, élu par les frères assemblés en chapitre général, gouvernait la communauté et l'hospice appelé la *Maison-Dieu*, par allusion à la touchante doctrine de l'Église qui personnifie Jésus-Christ dans les pauvres. Cette fondation paraît avoir été commencée dans les dernières années du XIIme siècle, sous l'administration du comte Bouchard. Les bâtiments étaient terminés en 1203, et l'office divin fut célébré pour la première fois dans l'église consacrée à saint Jacques, le 24 août de cette année, jour de la Saint-Barthélemy (1). A cette occasion, le comte Jean II, assisté de son oncle Geoffroi, donna à la Maison-Dieu le droit de foire le jour de la Nativité de Saint-Jean-Baptiste, telle qu'il l'avait donné la même année aux moines de la Trinité le jour de la Nativité de la Vierge, c'est-à-dire avec la liberté entière du commerce et l'affranchissement de la justice seigneuriale (2). En même temps il accorda d'avance l'amortissement de tous les biens dépendant de son fief que la maison pourrait acquérir dans la suite.

L'église Saint-Jacques, presque entièrement ruinée à la désastreuse époque du XIVme siècle, fut rebâtie en 1452. On ne refit alors qu'une nef, au lieu de deux qu'elle avait dans l'origine (3). Les colonnes de l'ancienne nef, se trouvent maintenant appliquées en saillie sur le mur extérieur de l'église, du côté de la rue Saint-Jacques ; elles sont remarquables par leurs doubles chapitaux à figures historiées. Le clocher carré, à sa base, se termine par une petite tour octogone, dont les ornements sculptés ressemblent à ceux des clochers de la Madeleine et de Saint-Martin, et indiquent l'époque du XVme siècle. L'abside de l'église et l'entrée de l'ancienne salle de l'hospice du côté de la rue du Change, sont de gracieux chefs-d'œuvre de l'architecture de la renaissance.

Les pèlerins étaient reçus et hébergés dans la maison pendant trois jours, et même plus longtemps s'ils étaient malades. On les conduisait ensuite processionnellement jusqu'à une petite chapelle, située à l'entrée du faubourg Saint-Lubin et connue sous le nom de Saint-Jacques-du-Bourbier, à cause de l'humidité fangeuse qu'entretenait en cet endroit le ruisseau qui s'échappe des sources inté-

(1) Cartulaire de la Maison-Dieu aux archives de la préfecture de Loir-et-Cher.

(2) Charte de 1203. B. R. M. S. Fonds Gaignières, n° 5419. L'abbé Simon a donné, par erreur, a cette charte la date de 1213, et l'a attribuée au comte Jean III.

(3) « C'est ici la lettre de la dédication première de l'église de céans, qui était en deux corps d'église ; « mais, depuis, on a réédifié lesdits deux corps et mis en un. » (Cartulaire de la Maison-Dieu, 1452.)

rieures de la montagne du château, et qui coule maintenant sous terre. En 1204, l'évêque de Chartres, Réginald, annexa cette chapelle à la Maison-Dieu, sur la demande des habitants de Vendôme, auxquels, dit la charte, il n'avait rien à refuser, à cause du zèle qu'ils avaient montré pour sauver les édifices religieux dans un incendie qui, cette année-là même, avait détruit une partie de la ville (1).

La Maison-Dieu s'enrichit rapidement par les dons qu'on lui prodigua. En 1213, un chevalier nommé Guillaume, partant pour suivre le prince Louis, fils du roi de France, à la croisade contre les Albigeois, céda aux frères hospitaliers la censive qu'il avait à Areines. Ursion de Fréteval, en 1223 et 1228, leur donna des terres et des prés à Lignières et à Baignaux. La liste de ces bienfaiteurs serait trop longue à énumérer ici. Elle alla toujours croissant jusqu'à ce qu'en 1361, la donation de Guillaume de Poncé eût rendu les pauvres frères héritiers de la baronnie de Courtiras, l'un des quatre grands fiefs du comté de Vendôme.

Le comte Jean, qui avait doté le premier cet établissement charitable, était alors très-jeune; car ce fut seulement en 1206 qu'il fut armé chevalier, ce qui prouve qu'il était né vers 1190, à peu près dans le temps où mourut son père. A cette occasion, suivant l'usage féodal, il tira un aide ou don gratuit de ses sujets, et voulut l'exiger aussi des vassaux de la Trinité ; mais l'abbé s'y opposa, en alléguant que ses vassaux ne devaient de taille que dans trois circonstances : pour le mariage de la fille du comte, pour sa rançon lorsqu'il était fait prisonnier dans sa propre guerre, et pour le voyage de Jérusalem lorsqu'il allait à la croisade. Jean reconnut la justice de cette réclamation, et renonça à l'impôt demandé; cet acte est le premier où, ayant atteint sa majorité, il cessa d'être assisté de son oncle Geoffroy (2).

Une autre difficulté restait à régler avec l'abbaye; depuis longtemps elle réclamait la possession des bois du Boulay et des Chastaigniers, qui lui avaient été donnés dès 1070 par Ingelbaut le Breton, sur la limite du Vendomois, près de Châteaurenault. L'abbé Girard avait commencé à ce sujet un accord avec le comte Bouchard, et l'ayant conduit sur les lieux, lui avait montré les bornes de la partie de la forêt qui appartenait au monastère. Jean confirma les droits de l'abbaye par une charte authentique datée de 1206 (3). En même temps il fit remise aux moines du prieuré de Lavardin du droit de charriage du vin, du levage des tonneaux, et de toutes les redevances qu'il pouvait prétendre sur le vin, le blé, et les autres denrées déposées dans leur maison (4). Après ces

(1) Cartulaire de la Maison-Dieu, 1204.

(2) Charte du mois de mars 1206-7. B. R. M. S. Fonds Gaignières, nº 5419.

(3) Charte des archives de la Préfecture. Dans cette charte, le nom des bois du Boulay est écrit avec l'orthographe anglaise *Boolé*, ce qui fait que l'abbé Simon les appelle les bois de Bole.

(4) Charte des archives de la Préfecture, 1207. Le droit de charriage se levait sur le vin apporté

pieuses libéralités, il partit pour le pèlerinage de Saint-Jacques, et voulut partager les fatigues des pèlerins, auxquels il avait assuré un asile; mais sa jeunesse y succomba, et il mourut dans ce voyage sans avoir été marié.

Après la mort de Jean II, il ne restait plus qu'un seul descendant de la famille de Geoffroy de Preuilly. Nommé Jean comme son prédécesseur, il était déjà assez avancé en âge et engagé dans les ordres ecclésiastiques; mais se voyant le dernier héritier de sa race, il se fit relever de ses vœux, et prit l'épée de chevalier avec la couronne de comte. Son origine est enveloppée d'une obscurité singulière. L'opinion la plus vraisemblable me paraît être celle des auteurs de l'*Art de vérifier les dates*, qui le supposent fils de Geoffroy de Lavardin, frère puîné du comte Bouchard, en sorte qu'il aurait été cousin, ou plutôt oncle à la mode de Bretagne, de Jean II. En effet, dans un acte daté de 1211, et portant confirmation des dons faits par ses prédécesseurs à l'église de Saint-Georges-des-Bois, il parle d'une terre donnée à cette église, sur la demande de son père Geoffroy de Lavardin, par le comte Bouchard (1). Mais, d'un autre côté, dans une charte de la Trinité de l'an 1213 (2), et dans un titre du prieuré de Lavardin daté de novembre 1216 (3), il appelle le comte Bouchard son père et la comtesse Agathe sa mère. Cependant nous avons cité plus haut une charte du même prieuré, écrite au moment même de la mort d'Agathe, et où sont nommés ses enfants, qui n'étaient qu'au nombre de trois, Raoul, Geoffroy et Agnès; Jean n'y est pas mentionné. Toutes ces contradictions entre des actes qui semblent également authentiques, ne peuvent se concilier qu'en supposant que Jean, étant réellement fils de Geoffroy de Lavardin, aurait été adopté dans son enfance par Bouchard, et lui aurait donné le nom de père par reconnaissance Les dernières chartes de Jean II sont de 1207; la première qu'on ait de Jean III est de 1210; c'est la confirmation d'une transaction

dans les maisons par des charriots. Une charte de Salomon de Lavardin nous apprend que le seigneur de cette ville percevait un denier par mesure de vin vendue. Il ne permettait pas d'en vendre jusqu'à ce qu'il eut disposé de tout celui qu'il récoltait lui-meme, et en prenait à crédit chez ses vassaux tant qu'il en voulait; il avait un pressoir bannal auquel tous les habitants étaient obligés de porter leurs vendanges; il prenait par corvée un homme dans chaque maison pour façonner ses vignes et faucher ses prés, et se servait de leurs ânes tant qu'il en avait besoin. Les habitants devaient faire le guet pour la garde de son château, ou payer une redevance de six deniers par maison. Enfin, il levait un droit d'étalage (*astalagium*) sur la vente du pain. Ces détails sont précieux pour faire connaître la condition du peuple sous le régime féodal.

(1) *Terram illam quam prædictus comes Bochardus dedit ad petitionem Goffridi Laverdini patris mei*,

(2) Cette charte, donnée à la demande de l'abbé Hamelin, permettait aux religieux d'ouvrir la foire qu'ils avaient droit de tenir le dimanche de la Trinité, dès le vendredi précédent, à la neuvième heure. (M. S. B. R., Fonds Gaignières, p. 17.) Cette foire, qui avait duré quinze jours dans l'origine, était déjà réduite à deux; elle finit par être bornée au samedi de la Triniét.

(3) Confirmation de la donation faite au prieuré de Lavardin, par le comte Bouchard, d'une maison et d'un bourgeois de Vendôme. (Arch. de la préfecture.) Elle commence ainsi : *Ego Joannes, comes Vindocinensis, filius bonæ memoriæ Bocardi comitis.*

faite par les moines du prieuré de Saint-Mars près Vendôme, au sujet de la dîme de Grandchamp (1). La date de son avènement au comté doit donc être placée en 1208 ou 1209.

A cette époque une grande révolution s'était opérée dans l'ouest de la France. Nous avons vu Jean sans Terre, l'indigne frère de Richard Cœur de Lion, rester paisible possesseur de la couronne d'Angleterre, après s'être rendu maître de la personne du jeune Arthur son neveu, dont il avait usurpé les droits légitimes ; mais cet enfant dans les fers inquiétait encore l'usurpateur sur son trône. Par une sombre nuit du mois de novembre 1202, Jean se fit ouvrir le cachot où son prisonnier était détenu dans la grosse tour de Rouen ; il réveilla l'enfant, l'entraîna dans une barque amarrée au pied de la tour, le conduisit au milieu de la Seine, et l'ayant percé d'un poignard, le jeta tout sanglant dans le fleuve. Ce lâche assassinat souleva une indignation générale. La mère du malheureux Arthur demanda justice au roi de France, et Philippe saisit avec joie cette occasion d'étendre son pouvoir en se déclarant le vengeur de la justice et de l'humanité outragées. Cité devant la cour des pairs, Jean sans Terre refusa d'y comparaître, et fut condamné par défaut, comme traître et felon, à la confiscation de tous les fiefs qu'il possédait dans le royaume de France. Il fallait des armées pour exécuter cette sentence politique. Philippe assembla toutes ses forces, et fit en personne, dans l'espace de trois ans, la conquête de la Normandie. En même temps, le sénéchal d'Anjou, Guillaume des Roches, s'étant prononcé pour lui, fit reconnaître son autorité, presque sans résistance, dans la Touraine, le Maine et l'Anjou. Comme il arrive trop souvent dans les temps de troubles, Guillaume des Roches avait changé plusieurs fois de drapeau. Attaché d'abord au service d'Arthur, il s'était ensuite rallié à Jean sans Terre; mais la mort tragique de son jeune maître réveilla sa haine contre l'usurpateur, et le jeta dans le parti français, que sa bravoure et son influence firent triompher complétement dans l'ouest. Pour récompenser ses services, Philippe-Auguste le confirma dans la dignité de sénéchal, le combla d'honneurs et de richesses (2), et donna pour mari à sa fille Clémence un des plus grands feudataires de la couronne, Thibaut VI comte de Blois; devenue veuve bientôt après, Clémence épousa en secondes noces, vers la fin de 1218, Geoffroi IV, vicomte de Châteaudun et sei-

(1) M. S. B. R. Dom Housseau, n° 2304. Une autre charte de Jean III, datée de 1211, contient différentes donations à l'abbaye de l'Étoile. *(Gallia christiana.)* En 1212, il confirma une transaction entre Hervé, seigneur de Pray, et les moines de Marmoutiers, qui avaient un prieuré dans cette paroisse. (M. S. B. R. Dom Housseau, n° 2334.) Le nom latin de Pray *(Pereium)* indique l'existence d'une ancienne chaussée ; et en effet, un grand chemin, marqué sur la carte de Cassini sous le nom de *chemin de Vendôme,* traversait Crucheray et Pray, en se dirigeant sur Landes.

(2) En 1204, Philippe-Auguste donna à Guillaume des Roches la seigneurie de Château-du-Loir, qui faisait partie du douaire de la reine d'Angleterre. (M. S. B. R. Dom Housseau, n° 2187.)

gneur de Mondoubleau (1). On a cru que Guillaume pouvait être originaire des Roches en Vendomois; mais rien ne confirme cette opinion. Il paraît seulement que sa famille était établie depuis longtemps dans le bas Maine; car, par une charte de 1215, il donna aux moines de Perseigne des biens situés près de Château-du-Loir, et qui, dit-il, avaient appartenu à son père et à son aïeul (2).

Suivant l'exemple de presque tous les feudataires de l'ouest, le comte de Vendôme, Jean III, abandonna dès son avènement la cause déshonorée du monarque anglais, et prêta serment de fidélité au roi de France. En 1212, il assista à l'assemblée des seigneurs du royaume, qui se tint à Soissons, le lendemain du dimanche des Rameaux, et où tous les barons présents jurèrent de seconder le roi de leurs biens et de leurs personnes pour la conquête de l'Angleterre. Ce fut alors que Philippe-Auguste, voulant s'attacher par des liens plus étroits l'héritier des comtes de Vendôme, lui fit épouser Marie de Châtillon, sœur de Gaucher de Saint-Pol, un des plus braves et des plus nobles seigneurs de sa cour. A dater de cette époque mémorable, le Vendomois rentra dans le sein de la grande famille française et n'en fut plus séparé.

En 1213, Jean fit un accord avec l'église de Chartres, au sujet de ses droits sur le bourg et le territoire de Mazangé qui appartenaient à cette église (3). Ce territoire formait dans le Vendomois comme un état à part gouverné au nom du chapitre de Chartres, par un chanoine qui avait le titre de prévôt. Par l'accord de 1213, le comte Jean abandonna à ce dignitaire tous les droits de justice, même sur l'homicide, le vol, le duel et le rapt, cas ordinairement réservés aux suzerains. Il reconnut en outre qu'il ne devait rien exiger des habitants au delà d'une redevance fixe qu'ils avaient jusque-là payée en commun. Ces habitants devaient faire le guet pour la garde du château de Vendôme avec les vassaux du comté, quand ils en étaient requis; mais, pour le service militaire, ils étaient seulement tenus de suivre le comte, lorsqu'allant en guerre, il traversait en personne le territoire de Mazangé, et ne pouvaient être forcés d'aller à une distance plus grande que celle qui leur permettait de revenir chez eux le même jour. En récompense des concessions de Jean III, les chanoines s'engagèrent à célébrer son anniversaire et celui de son père. Cet acte, curieux à tant d'égards est le pre-

(1) Geoffroy IV était petit-fils de Hugues V, que nous avons vu dès 1191 renoncer à l'hommage du roi d'Angleterre pour se rattacher à la cause de la France. Hugues avait eu pour successeur Geoffroy III, qui confirma, le 2 septembre 1215, une donation faite aux religieux du prieuré de Chauvigny, par Gosbert de Preuilly, son aïeul maternel.

(2) Ménage, Hist. de Sablé. On trouve, en 1158, un Payen des Roches, parmi les chevaliers manceaux qui accompagnèrent Geoffroy de Mayenne à la Terre-Sainte.

(3) M. S. B. R. Cartul. de l'église de Chartres, f° 62. *De quitatione consuetudinum de Mazengeio.* Dans la même année 1213, Jean, d'accord avec Sulpice d'Amboise, concéda aux moines de Fontaines-les-Blanches le droit de pâturage et de bois mort dans la forêt de Gastines, pour leur métairie du Corbet. (M. S. B. R. Dom Housseau, n° 2353.)

mier où Marie de Châtillon figure comme comtesse de Vendôme. Jean s'y reconnaît vassal de l'évêque de Chartres, qu'il prend pour garant de ses engagements envers le chapitre. Cette vassalité remontait très-haut ; nous avons vu, au commencement du XIme siècle, l'évêque Fulbert en exercer rigoureusement les droits envers le comte Renaud, fils de Bouchard le Vénérable.

Mazangé est une des localités les plus anciennes du Vendomois. Nulle part on n'a trouvé un nombre aussi considérable de ces tombeaux de pierre en forme d'auges qu'on croit appartenir aux derniers temps de l'époque gallo-romaine ; une grange dans le bourg a été presque entièrement construite avec les matériaux provenant de ces tombes. L'église est fort belle, et n'a qu'une nef très-élevée ; elle a été rebâtie en grande partie au XVIme siècle ; il ne reste du monument primitif que l'abside et le mur septentrional de la nef, construit en pierres de petit appareil, mêlées de briques et noyées dans un mortier très-dur. Les peintures qui couvrent les voûtes lambrissées sont semées de fleurs de lis, et portent la date de 1563 ; on voit sur un des tirants de la charpente le monogramme du chapitre de Chartres, et sur un autre l'écusson royal de France, accompagné de deux médaillons qui renferment les grotesques portraits d'un seigneur et d'une dame. Le clocher, avec sa haute flèche en pierre, flanquée de quatre élégants clochetons, paraît avoir servi de modèle à ceux de Thoré, de Lunay et de Savigny, édifices remarquables du XIIme siècle, qui, selon la tradition populaire, ont été construits par les Anglais, expression juste, puisque le Vendomois était alors un fief de l'Angleterre. Mazangé avait un château fort dont il reste quelques ruines sur le coteau, au nord de l'église ; ce bourg a porté le titre de ville jusqu'au XVme siècle, et il y existait une cour de justice présidée par un bailli qui jugeait au nom du prévôt. Cette seigneurie indépendante, dont le chef-lieu n'est plus qu'un modeste village, était une des quatre prévôtés extérieures du chapitre de Chartres.

Avant son avènement au comté, Jean était trésorier de la cathédrale d'Angers et prévôt de l'église collégiale de Saint-Georges. En cette dernière qualité, il avait vu de près les abus qui s'étaient glissés dans le chapitre, l'oubli de la règle, les exactions envers les vassaux, la dilapidation des biens de l'Église. Chargé lui-même, comme prévôt, de la gestion de ces biens, il avait pris plus de part qu'aucun autre à ces désordres, dont sa haute naissance lui assurait l'impunité. Au mois de décembre 1214, devenu comte et marié, il ne lui en coûta plus d'avouer ses anciens torts. Il écrivit aux chanoines pour reconnaître les injustices qu'il avait commises, en exprimant le vœu qu'à l'avenir les vassaux de l'église ne fussent plus grevés par les taxes arbitraires qu'il leur avait imposées lui-même. Cette lettre n'était que l'annonce d'une mesure plus sérieuse ; en 1215, il entreprit la réforme du chapitre, et pria le pape de nommer à cet effet deux

commissaires, qui furent l'abbé de Bourgmoyen de Blois, et le maître de la Maladrerie de Châteaudun. Ces commissaires réprimèrent sévèrement tous les abus, et la dignité de prévôt, dont le comte demanda la suppression, fut remplacée par celle de doyen (1).

La dernière charte que l'on connaisse de Jean III, est de l'année 1217. C'est la confirmation d'un don fait par Hervé de Pray à l'abbaye de Fontaines-les-Blanches, de la dîme des vignes de Landes (2). Nous avons déjà dit que ce bourg faisait originairement partie du Vendomois, qui s'étendait de ce côté bien au delà de l'arrondissement actuel de Vendôme. Landes était alors une ville composée de deux paroisses, Saint-Martin et Saint-Lubin; il y avait une maladrerie ou hospice pour les lépreux, un marché et tout ce qui constituait, dans ce temps, un centre de population. Les habitants, placés sur l'extrême limite du Vendomois et du Blésois, avaient des relations à peu près égales avec les deux chefs-lieux: ils allaient en procession à l'abbaye de Vendôme le jour de la Trinité, et à l'église de Vienne à Blois le lundi de la Pentecôte. Ruinée par les désastreuses invasions des Anglais au XIV[me] siecle et par les guerres de religion au XVI[me], la petite ville n'est plus aujourd'hui qu'un village qui garde à peine le souvenir de son ancienne importance.

Jean III fut le premier comte de Vendôme qui fit frapper des monnaies à son nom. Nous avons vu qu'il avait existé dans cette ville un atelier monétaire sous les deux premières races de nos rois. Dans la décadence de la monarchie carlovingienne, les comtes s'étant attribué l'exercice de tous les droits régaliens, continuèrent de battre monnaie à leur profit; mais ils n'osèrent pas changer d'abord les types auxquels le peuple était accoutumé, et pour dissimuler leur usurpation, ils laissèrent subsister sur leurs pièces altérées les noms des derniers souverains; plus tard ils firent un pas de plus en effaçant les noms des rois et en adoptant des emblèmes particuliers à leurs provinces ou à leurs familles. Le monnayage anonyme a Vendôme a duré pendant plus de deux siècles: des familles de monétaires y exerçaient héréditairement cette profession: une charte sans date, mais qui ne peut être que de 1060 à 1070, nous fait connaître le nom de Mathieu, monétaire à Vendôme à cette époque (3). M. Cartier dit n'avoir pu découvrir d'anciennes stipulations en monnaies vendomoises (4); elles sont en

(1) Hist. M. S. de la collégiale de Saint-Georges, par le chanoine Du Bellay.

(2) Hist. M. S. de la paroisse de Landes. Une partie des dimes de cette paroisse avait été donnée à la meme abbaye dès l'an 1202 par Philippe, seigneur de Landes, partant pour la quatrième croisade, où les Latins prirent Constantinople.

(3) M. S. B. R. Cartul. Vendom. de Marmoutier. Notitia de Molendino Navolii. f° 37.

(4) Revue numismatique, 1845, p. 207. M. Cartier, dans ce recueil, a donné l'histoire complète du monnayage vendomois, et deux planches qui contiennent les dessins de toutes les monnaies connues de Vendome. Les monnaies qui avaient le plus de cours dans le Vendomois étaient celles de Blois, d'Angers et de Tours.

effet très-rares. Cependant, j'ai trouvé dans une charte de 1110 la mention d'un paiement de 10 livres blaisoises et 10 sols vendomois, et dans une charte de 1252 un cens de 8 sols vendomois moins deux deniers (1).

Les premières monnaies anonymes de Vendôme peuvent être attribuées au XIme siècle ; elles portent au droit la croix des deniers carlovingiens avec le nom de Vendôme écrit comme dans ces deniers, *Vendenis Castrum*, mais défiguré dans plusieurs pièces par l'interversion barbare des lettres; le revers présente un emblème bizarre qui se retrouve sur toutes les monnaies frappées dans la circonscription du diocèse de Chartres, ou de l'ancienne cité des Carnutes, et qu'on nomme le type chartrain. Cet emblème, dont les descriptions ne peuvent donner qu'une idée très-imparfaite, a été l'objet de beaucoup de controverses ; les uns y ont vu les linéaments d'une tête dégénérée ; d'autres ont cru y reconnaître le voile de la Vierge, célèbre relique de la cathédrale de Chartres ; d'autres enfin une faucille, des filaments, des boules qui rappellent le gui sacré des Gaulois. Sans entrer ici dans cette discussion, nous nous bornerons à signaler le fait non moins extraordinaire de l'accord qui a existé pendant trois cents ans, pour l'adoption de ce type, entre des seigneurs étrangers et souvent hostiles les uns aux autres, tels que les comtes de Blois, de Vendôme et du Perche, les vicomtes de Châteaudun, et tous les petits suzerains entre lesquels le territoire de la vaste cité des Carnutes était divisé. On a cherché l'explication de ce fait dans l'influence de l'évêque de Chartres, auquel le droit de monnayage appartenait très-anciennement dans le chef-lieu de son diocèse ; ne pourrait-on pas aussi la trouver dans la tradition du lien commun de l'antique nationalité, qui unissait à l'époque celtique toutes ces contrées séparées au moyen âge par les dominations féodales ?

Dans les monnaies vendomoises anonymes du XIIme siècle, le type chartrain est accompagné de divers signes tels qu'une étoile, une rosace, un croissant. Comme ce dernier emblème est particulier aux monnaies dunoises, M. Cartier en a conclu que ces pièces doivent être attribuées à Geoffroi Grisegonnelle, à cause de son mariage avec Mathilde de Châteaudun. Il est à remarquer que le type chartrain a disparu des monnaies de Vendôme, lorsque les comtes ont commencé à y mettre leur nom ; ils ont alors adopté de préférence le type tournois. Sur une seule monnaie qui porte le nom de Jean, et que M. Cartier attribue à Jean III, le revers chartrain est accompagné d'une fleur de lis (2).

(1) Charte de Geoffroy, abbé de la Trinité en 1110, pour le rachat de l'église de Villemardi, dont la possession était contestée à l'abbaye par le frère du premier donateur, Fromond. Charte du prieuré de Lavardin du mois d'octobre 1252.

(2) Une pièce frappée à Chateau-du-Loir *(Castrum liti)*, porte aussi la fleur de lis avec le type chartrain. M. Cartier en a laissé l'attribution incertaine, après avoir discuté si elle n'aurait pas été frappée à la

L'alliance contractée par ce comte avec l'illustre maison de Châtillon et la faveur de Philippe-Auguste l'enhardirent sans doute à signer ses monnaies de son nom, et à y mettre ce blason royal. Les monnaies de Vendôme sont des deniers et des oboles, en général d'un titre très-bas. Une ordonnance rendue par le roi d'Angleterre, Henri II, vers 1158, constate qu'elles avaient cours dans toutes les possessions anglo-françaises, et qu'elles étaient reçues au change pour 14 sols 9 deniers tournois au marc, tandis que le marc d'argent fin valait 53 sols 4 deniers (1). L'hôtel des monnaies de Vendôme était établi au fond d'une ruelle qui aboutit à la rue au Blé, derrière le Palais de Justice : tout ce quartier était désigné sous le nom singulier de *Derrière au comte*.

Comme ses derniers prédécesseurs, Jean fit peu de bien à l'abbaye de la Trinité. La puissance morale de cette grande corporation commençait às'affaiblir. Cependant l'abbé Hamelin, qui la gouverna de 1200 à 1220, ne négligea rien pour la relever. Il défendit avec succès l'indépendance de son monastère contre l'archidiacre de Vendôme, qui prétendait exercer dans les prieurés le droit de visite et de procuration, c'est-à-dire y aller quand il lui plairait, et s'y faire héberger avec sa suite ou recevoir une indemnité pécuniaire. L'affaire fut portée devant le doyen de Salisbury, et deux chanoines de Paris, commissaires délégués par le pape, dont l'abbé avait invoqué l'autorité suprême; mais l'archidiacre recula devant cette haute intervention, et renonça à ses exigences par une charte authentique (2).

En 1214, Ursion, seigneur de Fréteval, était malade dans son château; Gautier, évêque de Chartres, vint le visiter, et obtint de lui plusieurs concessions sollicitées depuis longtemps par l'abbé Hamelin. Il s'agissait encore du hameau de Fontaines, qui avait déjà causé tant de querelles entre les moines de Vendôme et ceux de Fréteval. Ursion reconnut qu'il ne pouvait imposer aux habitants de ce hameau ni taille ni corvée, et qu'il n'avait sur eux que le droit de commandise; encore abandonna-t-il, par un accord fait après sa guérison, ce dernier signe de suzeraineté, en échange de la propriété des deux tiers des bois de Corbigny, qu'il avait cédés aux religieux par l'acte précédent (3).

Un des plus beaux privilèges de l'abbaye de Vendôme était le titre de

Chartre par les comtes de Vendôme. Le nom latin de la Chartre est *Carcer*, et ne peut être confondu avec celui de Château du Loir. Cette pièce me paraît devoir être évidemment attribuée à Geoffroi IV, vicomte de Chateaudun, qui devint possesseur de Chateau-du-Loir par son mariage avec Clémence des Roches; Geoffroi mit également, pour la première fois, la fleur de lis sur les monnaies dunoises.

(1) *De mutatione monetæ.* Revue numismatique, 1845, p. 285.

(2) Arch. de la Préfecture. Charte sans date, mais qui doit être de 1112, le dernier rescrit du pape Innocent III sur ce procès étant daté de 1111. Dès 1102, ce pape avait donné une bulle qui défendait à tous les évêques d'inquiéter les prieurés de l'abbaye de Vendôme et de les soumettre à d'injustes exactions.

(3) M. S. B. R. Fonds Gaiguières, n° 5419, p. 44.

cardinal accordé au monastère lui-même, et dont ses abbés étaient investis par le seul fait de leur élection. Mais à cet honneur étaient attachées des obligations onéreuses. Les cardinaux n'étant, dans l'origine, que les curés de Rome, chacun d'eux devait porter le titre d'une des églises de la capitale du monde chrétien. L'église de Sainte-Prisce, sur le mont Aventin, avait été attribuée à l'abbaye de Vendôme, à condition d'y pourvoir aux frais du culte et d'y entretenir au moins huit de ses moines pour la desservir. Mais depuis l'abbé Geoffroy, qui, dans le cours de sa longue carrière, avait fait douze fois le voyage de Rome, aucun abbé de la Trinité n'avait passé les monts ; on avait cessé d'envoyer des religieux au petit couvent de Sainte-Prisce, et l'église délaissée tombait en ruine. Les papes se crurent autorisés par cet état de choses à donner cette église à d'autres titulaires ; « car, dit la bulle d'Innocent III, celui qui use mal d'un privilége mérite d'en être privé. » L'abbé Hamelin voulut faire revivre cette glorieuse prérogative, que l'incurie de ses prédécesseurs avait laissé perdre. Il sollicita du pape Innocent III la restitution du titre et des ornements de cardinal, et le pape fit droit à cette demande par une bulle datée du 21 décembre 1204 ; cependant il se réserva la faculté de disposer de l'église de Sainte-Prisce en faveur des cardinaux romains, qui eurent la direction du petit couvent attaché à cette église, perçurent le quart des revenus et durent veiller à son entretien (1). Depuis cette époque, les abbés de Vendôme ne furent plus en quelque sorte que des cardinaux honoraires ; ils n'allèrent plus à Rome, ne siégèrent plus dans le sacré collége, où d'autres portaient le titre presbytéral qui leur avait été attribué, et leur privilège se réduisit à décorer l'écusson de leurs armes du chapeau et des insignes du cardinalat.

L'abbé Hamelin obtint plusieurs rescrits du même pape pour la défense de son monastère ; mais il en est aussi qui témoignent d'un fâcheux relâchement dans la discipline. Aussi Innocent III écrivit, en 1113, à l'évêque d'Orléans pour l'autoriser à excommunier les moines de l'abbaye de Vendôme qui obtenaient des bénéfices par simonie, et pour défendre d'assigner des pensions sur les bénéfices, d'en disposer par permutation avant qu'ils ne fussent vacants, et de les donner à d'autres qu'à des religieux profès. Tous les abus qui perdirent dans la suite les ordres monastiques commençaient à s'y enraciner. Les abbés n'habitaient plus avec les religieux ; ils avaient leur demeure à part, et s'attribuaient personnellement la plus grande partie des revenus de la communauté, sous le titre de *mense abbatiale*. Les prieurs et les titulaires des principaux offices claustraux, tels que le cellerier, l'aumônier, le sacristain, devinrent aussi des bénéficiers ayant leurs rentes et leurs propriétés indépendantes. C'est ainsi que les sacristains jouissaient du prieuré de Pezou, le seul qui, dans le Vendomois,

(1) Invent. des Ch. de la Trinité, f° IX.

existe encore intact, avec sa chapelle, ses grandes salles et ses cheminées armoiriées. A la fin du XIIIe siècle, la séparation était consommée et tous les bénéfices définitivement constitués. Par là, le principe de l'égoïsme et de l'appropriation se substitua à celui de la fraternité et de la vie commune, et les institutions religieuses, détournées de leur véritable esprit, furent dès lors frappées de mort.

Au commencement de l'année 1218, Jean III étant mort sans enfant, la descendance directe de Geoffroi de Preuilly se trouva tout à fait éteinte, et le comté de Vendôme passa à Jean de Montoire, qui, par Agnès sa mère, était petit-fils de Bouchard IV. En même temps, la baronnie de Montoire fut réunie au comté, dont ses seigneurs devinrent les suzerains.

La dynastie de Preuilly avait commencé avec le XIIme siècle ; elle finit avec lui. Son gouvernement dans le Vendomois embrassa toute la durée de cette période, qui fut si féconde pour les annales de nos provinces ; car on y vit à la fois le plus haut développement de la féodalité et le commencement de sa décadence. Dans la première moitié de ce siècle, l'influence de la royauté se faisait à peine sentir hors des contrées immédiatement soumises à la domination des fils de Hugues Capet. Pendant 150 ans, notre histoire n'a presque pas eu occasion de nommer les souverains de la France. Les idées d'unité nationale, de patrie commune, qui nous sont si chères aujourd'hui, n'existaient pas alors. Chaque province, chaque seigneurie, avait sa vie à part et ses destinées indépendantes ; les révolutions locales, les guerres privées des seigneurs, occupaient seules la scène historique, et la communauté des croyances religieuses était l'unique centre auquel les peuples se rattachaient, sous la direction de la plus grande puissance morale qui ait jamais existé, celle des papes, chefs suprêmes du monde chrétien. Plus tard, les éléments dispersés du corps politique commencent à se grouper sous quelques influences dominantes, et les guerres privées s'effacent devant les querelles des rois. Ce ne sont plus les combats de comtes de Vendôme contre les sires d'Amboise que nous avons à raconter ; ce sont les grandes luttes de la France et de l'Angleterre, de Philippe-Auguste et de Richard Cœur-de-Lion. A cette époque, le Vendomois est entraîné à la suite de l'Anjou, comme un satellite dans le tourbillon de la planète dont il dépend, et devient pour la France capétienne une terre étrangère et ennemie. Mais le XIIme siècle finit, et avec lui expire la puissance des Plantagenets. Philippe-Auguste, vainqueur de tous ses rivaux, fonde l'unité nationale sur les débris de la domination anglo-normande, et le Vendomois, comme toutes les provinces de l'ouest, rentre dans le sein de la patrie française créée par la royauté, qui s'identifie avec elle.

Tandis que l'indépendance des seigneuries s'absorbait ainsi dans la puissance

des grands vassaux, puis dans celle de la couronne, les abbayes, ces républiques sacerdotales qui disputaient à l'aristocratie chevaleresque la possession du sol, virent aussi leur autorité déchoir, leur discipline intérieure s'affaiblir, leurs libertés se restreindre. Elles conservèrent leurs richesses ; mais elles cessèrent de les accroître, et la source des donations, si abondante au XIme siècle, se tarit peu à peu. Nous avons vu l'abbaye de la Trinité étendre en moins de cinquante ans ses immenses possessions dans huit diocèses, et créer trente prieurés, dont les vastes domaines, cultivés par de nombreux vassaux, égalaient les revenus d'un royaume. Pendant tout le XIIme siècle, elle ne créa pas un seul prieuré nouveau, et ne fit que des acquisitions insignifiantes, presque toujours achetées à prix d'argent. Quant aux maisons monastiques qui prirent naissance à cette époque, telles que l'abbaye de l'Étoile et celle de Fontaines-les-Blanches, elles restèrent pauvres et obscures, et ne purent jamais se comparer aux grandes créations des temps antérieurs. Le refroidissement de la ferveur religieuse contribua beaucoup sans doute à diminuer ainsi le nombre et l'importance des donations ; mais une autre cause toute matérielle concourut aussi à les restreindre. On n'a peut-être pas assez remarqué que les vastes étendues de territoire, abandonnées par les rois et les seigneurs aux ordres monastiques, dans les Xme et XIme siècles, étaient prises sur les forêts vierges, sur les landes désertes et incultes qui couvraient encore le sol des anciennes marches gauloises, ou des campagnes dépeuplées par les dévastations des Normands. C'étaient donc des terres sans valeur qu'on donnait aux moines pour les défricher et les coloniser, et cette opulence qu'ils avaient acquise était leur création et leur ouvrage. Mais lorsque la population s'accrut, lorsque les progrès de la civilisation eurent développé les cultures, le sol devint précieux, et ceux qui le possédaient ne furent plus si facilement portés à s'en dessaisir. Alors les donations s'arrêtèrent, et les grandes abbayes, d'abord stationnaires dans le haut degré de puissance et de prospérité qu'elles avaient atteint, ne tardèrent pas à marcher vers le déclin auquel n'échappent point les institutions humaines qui ont accompli leur mission.

En résumé, la tendance générale du XIIme siècle amena l'abaissement graduel de tous les pouvoirs indépendants, qui s'étaient élevés sur les ruines de la monarchie carlovingienne. Son œuvre spéciale fut la fusion des petites seigneuries dans les grandes. Ainsi disparurent tous les États subalternes que nous avions vus se former dans les deux siècles précédents sur les limites du Vendomois. Les baronnies de Montoire et de Lavardin se réunirent au comté de Vendôme, Châteaurenault se fondit dans le comté de Blois, Mondoubleau et Saint-Calais dans le vicomté de Châteaudun. Au commencement du XIIIme siècle, la seigneurie de Fréteval restait seule debout, et déjà les comtes de Blois étendaient la main pour s'en saisir.

La période suivante nous montrera ce mouvement de concentration se continuant avec persévérance, et les grands fiefs eux-mêmes successivement absorbés par la royauté, comme ces fleuves majestueux qui, après avoir reçu le tribut des eaux de toutes les vallées, finissent par se perdre à leur tour dans les profondeurs de l'Océan.



I

COMTES DE VENDOME

DE LA MAISON DE MONTOIRE

(XIIIme ET XIVme SIÈCLES).



Jean de Montoire, qui recueillit en 1218 la succession du dernier descendant de Geoffroi de Preuilly, avait pour père Pierre, seigneur de Montoire, et pour mère Agnès de Vendôme, fille du comte Bouchard IV. Il eut à payer au roi un droit de rachat considérable pour l'héritage indirect auquel il se trouvait appelé, et se vit forcé d'emprunter au chapitre de Saint-Georges la somme qu'on exigeait de lui. Ainsi la puissance royale commençait à pénétrer dans toutes les parties du corps politique, et son action s'y révélait surtout par la fiscalité.

Pour remercier Dieu de l'accroissement de fortune que leur maison venait de recevoir, Jean de Montoire et sa femme Églantine fondèrent en 1220 l'abbaye de la Virginité, monastère de religieuses situé sur les marches ou confins du Vendomois, dans une vallée solitaire, entre Lunay et les Roches. Cette abbaye, où plusieurs nobles damoiselles de la famille des comtes de Vendôme ont pris le voile à diverses époques, n'est plus aujourd'hui qu'une habitation particulière qui conserve peu de traces de sa destination primitive.

En 1223, les Cordeliers ou frères mineurs, dont l'ordre avait été récemment créé par saint François d'Assises, furent établis à Vendôme. Les Templiers, qui commençaient dès lors à perdre beaucoup de leur popularité, abandonnèrent à ces nouveaux religieux la maison que la comtesse Mathilde avait bâtie pour eux dans la ville, et se retirèrent au manoir qu'ils possédaient sur la hauteur, près du château, dans le faubourg que d'après eux on a nommé le Temple; ils

y restèrent jusqu'à leur suppression définitive par le concile de Vienne, en 1312 (1).

Le couvent des Cordeliers de Vendôme fut un des premiers que cet ordre posséda en France, et l'influence qu'ils surent prendre sur la population ne tarda pas à effacer même celle des moines de la Trinité. En 1274, il s'y tint un chapitre général des frères mineurs, sous la présidence de saint Bonaventure. A cette occasion, l'éloquent docteur prêcha dans l'église collégiale de Saint-Georges, où l'on conservait avec respect la chaire dans laquelle il s'était assis ; un cordelier venait tous les ans y prononcer un sermon.

Le comte Jean de Montoire signa, en 1223, l'engagement de faire exécuter les ordonnances contre les juifs, et, en 1226, il accompagna le roi Louis VIII à la croisade contre les Albigeois. L'année suivante, ce fut dans le château de Vendôme que la reine Blanche, devenue veuve et régente du royaume, conduisit son fils Louis IX, comme dans un asile sûr, pour le mettre à l'abri des complots des grands vassaux. Elle y convoqua un parlement où furent traités les plus graves intérêts de l'État, et où elle réussit par une habile modération à dissoudre les ligues formées contre son pouvoir.

L'importance que ces événements avaient donnée à la ville de Vendôme fit sentir la nécessité de la fortifier ; car nous avons vu que jusque-là le château seul était entouré de murailles. Au commencement de l'année 1230, le comte assembla ses vassaux, qui lui accordèrent, pour les fortifications de la ville, un droit d'une obole par cinq sols à percevoir sur tout ce qui se vendrait et s'achèterait à Vendôme pendant trois ans, à dater de la Saint-Jean de cette année. Regnauld, abbé de la Trinité, assista à cette assemblée, et consentit à l'impôt pour les sujets de son monastère. Les religieux, les clercs et les chevavaliers en étaient seuls exempts. Des receveurs particuliers furent chargés de la perception de ce droit, que la charte désigne sous le nom bizarre de *jura-jura ;* ils prêtèrent serment d'en remettre fidèlement le produit entre les mains du comte, et de veiller à ce qu'il ne fût pas employé à d'autres usages qu'aux dépenses des fortifications (2). Ce vote d'un impôt consenti par le peuple pour un but spécial, et les garanties exigées pour sa perception et son emploi, sont des

(1) Le même concile supprima l'ordre des Beghards, qui avait pris naissance en Flandre ; espèce de moines mendiants qui faisaient vœu de pauvreté, mais n'y joignaient point ceux de chasteté et d'abstinence. Les Beghards avaient une maison à Vendôme dans la rue Renarderie ; on voit encore le pignon de leur église dans la cour du café du Midi, sur la place du Marché. Les Béguines, ordre de femmes qui leur était affilié, subsista longtemps après eux ; une rue de Vendôme a conservé leur nom.

(2) Charte originale aux archives de la Préfecture. En 1228, Jean de Montoire et sa femme Églantine donnèrent aux frères de la Maison-Dieu une ferme à Villeromain. Dans la charte confirmative de cette donation, l'évêque de Chartres appelle le comte Jean son homme-lige : *homo ligius noster.*

faits aussi remarquables que peu connus dans l'histoire de cette époque. Ils montrent que l'autorité des seigneurs n'était point, comme on l'a dit souvent, arbitraire et illimitée, et qu'ils ne pouvaient établir de nouvelles impositions ou coutumes sans le consentement de leurs vassaux.

En 1235, nous retrouvons le comte Jean adhérant à la célèbre protestation des seigneurs français contre les abus des juridictions ecclésiastiques. Deux ans après, en 1237, une croisade en Palestine fut prêchée par le pape Grégoire IX, et presque tous les seigneurs qui avaient pris part aux troubles de la minorité de saint Louis s'engagèrent dans cette expédition. Parmi ces croisés se trouvait Geoffroi IV, vicomte de Châteaudun, qui avait épousé, en 1218, Clémence des Roches, fille du célèbre sénéchal d'Anjou. Pendant l'absence de son mari, Clémence s'était retirée au château de Mondoubleau, pour y vivre dans la prière et le recueillement. Nous avons vu que, dans l'enceinte même de la forteresse, il existait un petit prieuré fondé par Hugues Doubleau vers le commencement du XIme siècle et dépendant de l'abbaye de Saint-Vincent du Mans. Une tradition romanesque veut que les relations intimes du prieur avec la vicomtesse aient excité, au retour de la croisade, la jalousie de Geoffroi. Ce qu'il y a de certain, c'est qu'il chassa les moines de son château, et rasa leur habitation et leur chapelle. Il avoue lui-même cette violence dans un acte daté de 1238, et que Clémence signa avec lui ; mais il se justifie en alléguant que ces constructions gênaient les fortifications de son château. Pour indemniser l'abbaye de Saint-Vincent, il lui donna un moulin à Sargé et une somme de 100 livres tournois, avec laquelle le prieuré fut rétabli à Guéritaut, entre Mondoubleau et Saint-Agil, dans une vallée entourée de bois et arrosée par une jolie fontaine. Geoffroi IV ne laissa que des filles, qui portèrent la baronnie de Mondoubleau dans les familles de Dreux et de Clermont, d'où elle passa à une branche cadette des comtes de Flandre, puis à la maison d'Amboise et enfin à celle de Dammartin.

La situation de Mondoubleau sur les confins de trois provinces, rendit toujours fort incertaine la mouvance féodale de cette baronnie. Les seigneurs de Mondoubleau pouvaient dire qu'ils appartenaient au Maine ; car ils étaient au nombre des huit barons qui portaient l'évêque du Mans sur leurs épaules à la cathédrale le jour de son intronisation. D'un autre côté, les fils de Hugues Doubleau avaient possédé des terres autour de Vendôme, et leurs relations avec nos comtes, au XIme siècle, étaient intimes et fréquentes. Enfin, nous avons prouvé que le premier possesseur de la forteresse était vassal des comtes de Chartres, et avait bâti son château avec leur autorisation. Cette dernière mouvance était la plus ancienne et la seule légitime, puisque Mondoubleau avait toujours fait partie du pays de Dunois. Ce fut pendant les troubles du XIIme siècle

que les vicomtes de Châteaudun s'affranchirent pour la première fois de la suzeraineté des comtes de Chartres, en s'attachant au parti des Plantagenets, comtes d'Anjou et rois d'Angleterre. Plus tard, en 1190, lorsque le vicomte Hugues V abandonna la cause anglaise, il porta directement son hommage à Philippe-Auguste, qui s'empressa d'accueillir comme un vassal immédiat ce transfuge ramené sous ses drapeaux. Geoffroi III et Geoffroi IV prêtèrent également l'hommage direct au roi Louis VIII. Mais, en 1240, Charles, frère de saint Louis, ayant eu le comté d'Anjou en apanage, rechercha tous les droits dont avaient joui ses prédécesseurs. A son instigation, Pierre, comte de Vendôme, qui venait de succéder à son père Jean de Montoire, réclama la baronnie de Mondoubleau comme une dépendance de son comté, qu'il disait tenir en fief de l'évêque de Chartres. La contestation fut portée devant saint Louis, et se termina par une transaction. Il fut décidé que les vicomtes de Châteaudun tiendraient le château de Mondoubleau en fief immédiat du comté d'Anjou et en arrière-fief de la couronne de France. Le roi donna au comte de Vendôme 1000 livres tournois comme indemnité de ses prétentions, et, pour désintéresser l'église de Chartres, permit que ce comte tînt en fief de l'évêque le bourg des Roches, qui, faisant partie du Maine, relevait alors directement de la couronne (1).

Le comte Pierre suivit saint Louis à la croisade, en 1248, et mourut de la peste dans l'île de Chypre, le 9 mars de l'année suivante.

C'est le cinquième comte de Vendôme que nous voyons périr à la suite des expéditions d'outre-mer ; peu de races féodales ont compté autant de victimes de la guerre sainte (2). Bouchard V, fils du comte Pierre, avait accompagné son père dans cette croisade ; il eut le bonheur d'échapper aux désastres que l'armée

(1) B. R. MS. Cartulaire de l'église de Chartres, f° 24. Cet acte nous offre, pour la quatrième fois, une preuve authentique des droits de suzeraineté de l'église de Chartres sur le Vendomois. Au XIme siècle, nous avons vu l'évêque Fulbert réclamer ces droits avec hauteur, dans une lettre au comte Renaud ; ils sont rappelés dans les chartes des comtes Jean III et Jean IV, et nous les retrouvons ici publiquement avoués par Pierre de Montoire.

(2) Le corps du comte Pierre fut rapporté à Vendôme, et on lui éleva un beau mausolée en pierre de Liais dans l'église de Saint-Georges. « Une pyramide percée à jour, dit M. de Passac, en faisait le couronnement ; le bas-relief représentait les douze apôtres ; la figure du comte était couchée et revêtue d'une casaque par dessus son armure ; elle avait au bras son écu armorié. Sur les vitraux de la chapelle on voyait l'écusson du comte et ceux des deux femmes qu'il épousa successivement, l'une de la maison de la Suze, l'autre de celle de Chabannes. » Outre Bouchard, son successeur, le comte Pierre laissa deux fils : Jean, seigneur du Fresne, près Authon, et Geoffroi, seigneur de la Chartre. La descendance du premier s'éteignit dans le XIVe siècle ; le second fut la tige de la famille des princes de Chabannais, vidames de Chartres, dont le dernier fut François de Vendôme, colonel de l'infanterie française, qui s'illustra par sa valeur dans les guerres de François Ier. Compromis, en 1560, dans un complot contre la cour, il fut enfermé aux Tournelles, et mourut dans sa prison le 22 décembre de cette année.

éprouva en Égypte, et prit, au retour, le gouvernement du comté, qu'il conserva jusqu'en 1271. Les exploits de ce comte dans les guerres de Charles d'Anjou contre Mainfroy, pour la conquête du royaume de Naples, et dans la malheureuse expédition de saint Louis sur les côtes d'Afrique, n'appartiennent pas à l'histoire du Vendomois.

Dans le XIII[me] siècle, l'existence des seigneurs devint de plus en plus étrangère aux pays dont ils portaient les noms. Ils vécurent à la cour et dans les camps, regardant leurs fiefs comme des domaines qu'ils n'estimaient qu'en proportion des revenus qu'ils pouvaient en tirer. A dater de cette époque, les nationalités provinciales s'effacent, et les annales particulières de chaque contrée commencent à se fondre dans l'histoire générale de la France.

Un homme d'une naissance obscure donna alors au Vendomois plus d'illustration que ses seigneurs. Il se nommait Mathieu de Vendôme, ayant ajouté à son nom celui de son pays, suivant l'usage de ce temps, et il avait été admis, dès sa première jeunesse, comme simple religieux dans l'abbaye de Saint-Denis. Profond érudit, poëte distingué, il fut élu, en 1249, abbé de ce grand monastère, et son mérite éminent lui attira la confiance de saint Louis, qui le nomma régent du royaume pendant sa seconde croisade, et le choisit pour un de ses exécuteurs testamentaires. Son influence ne fut pas moins grande sous les règnes de Philippe le Hardi et de Philippe le Bel. Il mourut en 1286, après avoir pris, pendant plus de trente ans, une part considérable au gouvernement de la France. Son poëme de Tobie, en vers latins, dédié à Barthélemy de Vendôme, archevêque de Tours, a été imprimé en 1542 et 1563.

Jean V, successeur de Bouchard V, fut, comme lui, presque toujours guerroyant loin de son comté, à la suite des comtes d'Anjou, en Italie et en Sicile (1). Il fut comte de Vendôme pendant quarante-cinq ans, n'étant mort qu'après l'année 1315, dans laquelle il fit son testament. Attaché de cœur à la ville de Montoire, dont sa famille était originaire, il sépara le comté de Vendôme en deux sections, le haut et le bas Vendomois. La première de ces divisions comprenait l'ancien pays de Vendomois, tel que nous l'avons décrit dans notre première partie; la seconde, toutes les acquisitions que les comtes de Vendôme avaient faites successivement dans le diocèse du Mans, et qui sont représentées aujourd'hui par les cantons de Montoire et de Savigny. Montoire, érigée en capitale du Bas-Vendomois, devint une place importante, et commença à s'étendre

(1) Le corps de Bouchard V reposait à la collégiale, dans un tombeau en marbre noir sur lequel était couchée sa statue en marbre blanc; l'épitaphe était gravée sur des plaques de cuivre. Son second fils, nommé comme lui Bouchard, eut pour apanage la seigneurie de Bonnevau, ancien domaine des rois mérovingiens. Ce dernier fit, en 1341, à la Maison-Dieu de Vendôme, une donation de 20 livres de rente qui fut ratifiée par son neveu, le comte Bouchard VI.

sur la rive droite du Loir; car la petite ville primitive ne se composait que de la paroisse de Saint-Oustrille, située sur la rive gauche, au pied du château. C'est probablement à Jean V qu'on doit attribuer la reconstruction du château de Montoire, dont les fortifications, à l'exception du donjon, paraissent appartenir au XIIIme siècle.

Jean recueillit le fruit des exploits de son bisaïeul dans la croisade contre les Albigeois, en épousant Éléonore, descendante du fameux Simon de Montfort, chef des croisés et conquérant du Languedoc. Elle lui apporta en dot le comté de Castres, possession lointaine qui rendit les comtes de Vendôme encore plus indifférents à leur première patrie. Son fils, Bouchard VI, y joignit, par achat, la seigneurie de Lautrec (1).

Le gouvernement de ce dernier comte fut marqué dans le Vendomois par un acte important. Nous avons vu, pendant deux siècles, les comtes de Blois toujours en contestation avec ceux de Vendôme, au sujet des limites respectives de leurs États. Ces causes de dissentions se multiplièrent encore, lorsque, au XIIIme siècle, les comtes de Blois devinrent maîtres de tous les fiefs qui appartenaient, dans le Vendomois, aux seigneurs de Baugency. Un traité conclu au mois de décembre 1339, entre Guy de Châtillon, comte de Blois, et Bouchard VI, comte de Vendôme, mit enfin un terme à ces débats, qui avaient souvent allumé des guerres sanglantes, et qui dégénérèrent en procès, lorsque l'affermissement de l'autorité royale eut fait tomber les armes des mains des seigneurs féodaux. Ce traité fut confirmé en septembre 1340, par le roi Philippe de Valois, qui data les lettres patentes données à cette occasion, *de ses tentes lez le pont à Bouvines,* se plaisant ainsi à rappeler la mémorable victoire de Philippe-Auguste au moment où lui-même marchait au secours de Tournay assiégé par les Anglais.

Par les conventions arrêtées entre les deux comtes, les limites du Vendomois furent reportées du *dolmen* de la Chapelle à l'hôtellerie du Breuil. Ainsi les Vendomois perdirent leur vieille frontière gauloise, qu'ils avaient si vigoureusement défendue dans les guerres des siècles précédents, et le comté fut réduit à peu près aux limites actuelles de l'arrondissement de Vendôme. Les paroisses de Landes, Françay, Lancôme, Champigny, Conan, Villefrancœur et la Chapelle-Vendomoise furent réunies au Blaisois. Le comte de Blois abandonna en échange tous les anciens fiefs des seigneurs de Baugency, enclavés dans le comté de Vendôme, à Coulommiers, Villeromain, Rocé, la Chapelle-Enchéri, Huchigny, Villetrun, Lancé, Saint-Firmin. L'acquisition la plus utile au comte de Vendôme fut celle du faubourg Saint-Bienheuré, qui, jusque-là, avait été pour lui,

(1) Jean eut deux autres fils, dont l'un mourut sans postérité; l'autre, Pierre de Vendôme, seigneur de Floire et de Torcé, dans le Maine, ne laissa que des filles.

comme le Bourg-Neuf, un pays étranger et indépendant au sein même de sa capitale. Les seigneurs de Baugency en étaient les seuls maîtres; nous les avons vus, dans les siècles précédents, y donner l'église paroissiale, le droit de foire et le cours d'eau à l'abbaye de la Trinité. Le traité ayant stipulé que les fiefs échangés conserveraient leurs coutumes et franchises, le faubourg Saint-Bienheuré resta soumis à la coutume d'Orléans, tandis que tout le reste du Vendomois obéissait à la coutume d'Anjou. Tous les fiefs des sires de Baugency relevaient de l'église d'Amiens, comme nous l'avons dit dans notre premier livre. L'évêque et le chapitre consentirent à abandonner leur droit de suzeraineté sur les fiefs cédés aux comtes de Vendôme, et à le transporter sur ceux qui avaient été donnés en échange au comte de Blois. Le comte Guy étant mort en 1346, le traité de 1339 fut définitivement ratifié, avec l'approbation du roi, au mois de septembre 1347, par Jeanne de Hainault, tutrice du jeune Louis, son fils, et devint depuis ce temps la règle constitutive de tous les rapports entre les deux pays.

Bouchard VI vécut jusqu'en 1353 (1). Il fut le dernier comte de Vendôme qui frappa monnaie, car il vendit son droit de monnayage, en 1320, au roi Philippe le Long(2). Il avait épousé Alix de Bretagne, fille du duc Arthur de Montfort. Cette princesse, dans son veuvage, se retira au château de Montoire, où elle mourut en 1377.

Son fils, Jean VI, eut le malheur de vivre au temps des guerres désastreuses qui, sous les règnes des premiers Valois, couvrirent la France de sang et de ruines. Le comte de Vendôme combattit à côté du roi Jean, à la funeste bataille de Poitiers, et y fut fait prisonnier avec ses deux frères. Cette défaite, où la France perdit son roi et l'élite de sa noblesse, ouvrait nos provinces intérieures aux incursions des bandes anglaises. On s'empressa d'élever partout, à la hâte, des fortifications pour mettre les villes en état de défense. Ce fut vers cette époque que l'on acheva d'entourer Vendôme d'un mur d'enceinte dont nous voyons encore les restes (3). Ces murailles embrassaient toute la partie

(1) Bouchard VI laissa trois fils : Jean lui succéda; Bouchard eut la seigneurie de Segré, qu'un de ses petits-fils vendit à Guy de Laval, en 1407. Simon mourut sans postérité ; il fit, en 1363, un testament dans lequel, après avoir fondé des anniversaires à la Collégiale et à la Trinité, il ajoute : « *Item*, je laisse à la dicte église de Saint-Georges un veu de cire de mon pésant, armayé de mes armes, teles comme je les avoye à la bataille dou roy, à Poytiers. »

(2) On a des monnaies de ses prédécesseurs Jean IV, Pierre, Bouchard V et Jean V ; ce sont des oboles au type tournois ayant une étoile pour marque distinctive. La monnaie de Vendôme fut comprise, en 1315, dans le réglement général de Louis le Hutin, qui imposa au monnayage des barons des conditions si rigoureuses, qu'ils furent presque tous forcés d'y renoncer, moyennant un faible dédommagement.

(3) On y travaillait déjà en 1346, car le comte Bouchard donna en cette année une lettre déclarant

de la ville comprise entre le grand bras du Loir, au sud, et la rivière Saint-Denis, au nord. Ce dernier cours d'eau fut agrandi pour servir de fossé, et des dérivations furent pratiqués d'un bras à l'autre, de manière à ce que l'enceinte fût partout entourée d'eau. On entrait dans la ville par quatre portes, deux au nord et deux au midi, non compris celle qui établissait une communication intérieure entre la ville et le château par la rue Ferme. Toutes ces portes consistaient en une arche massive flanquée de deux grosses tours et surmontée d'un donjon, avec herses, pont-levis, meurtrières et barbacanes. L'extrémité des ponts qui y conduisaient était défendue, sur l'autre bord du Loir, par une petite tour ou *eschauguette*, et par une redoute de terre gazonnée en forme de demi-lune, qu'on appelait *boullevert*. L'emplacement des quatre portes est encore marqué par les ponts Chartrain, Saint-Bié, Saint-Georges et Saint-Michel : cette dernière porte s'appelait aussi la porte *Mairesse*. Elles ont toutes été détruites, à l'exception de la porte Saint-Georges, où est maintenant l'Hôtel-de-Ville. La construction massive des deux grosses tours date probablement du temps même de l'érection des fortifications de la ville, au XIVme siècle ; mais l'élégante façade de l'édifice du côté du pont, les crénaux légers qui la couronnent et les médaillons sculptés qui la décorent, appartiennent à la brillante époque de la Renaissance.

Le quartier du Bourg-Neuf formait dans Vendôme comme un État à part où l'abbaye de la Trinité dominait en souveraine (1). Cependant il parut indispensable, pour la sûreté de la place, que ce quartier fût compris dans la ligne des fortifications. En 1357, Louis, fils du roi Jean, duc d'Anjou et protecteur de l'abbaye de la Trinité, ordonna à l'abbé Guillaume Du Plessis d'entourer son monastère de bonnes murailles avec tours, barrières et pont-levis. Ainsi la ligne des remparts se trouva complétée depuis le pont Saint-Bié jusqu'à l'arche crénelée sous laquelle passe le bras central du Loir, entre le Bourg-Neuf et l'ancien couvent des Cordeliers. La maison abbatiale, adossée au rempart, était toute voûtée et bâtie en pierre, sans planchers ni charpentes. Cette espèce de fort, qu'on appelait le Château-Margot, a été remplacé, au XVIme siècle, par le

que *l'ayde que auroient faict les religieux, abbé et couvent de Vendosme pour la repparation des murs de la ville, comme faict de grâce, ne leur pouroit porter préjudice, ne à leurs hommes*. On voit par là que ces constructions furent faites par corvées, et que tous les habitants y travaillèrent.

(1) En 1246, les limites de la juridiction du Bourg-Neuf avaient été fixées par un accord conclu avec le comte Pierre. Le territoire de l'abbaye s'étendait depuis le four banal de la Trinité, établi dans les moulins du pont Parrain, jusqu'au ponceau ou pont de bois sur lequel on passait le petit bras du Loir qui coule maintenant sous terre à l'entrée de la rue Guénault. Le terrain compris entre le Bourg-Neuf et la ville, c'est-à-dire l'emplacement de la rue du Change et de la place d'Armes était considéré comme un sol neutre, où les sujets de l'abbé pouvaient *mectre des mues portatiles pour vendre des poulets et oiseaulx, sans contredict du conte*. (Invent. des Ch. de la Trinité, f° 105).

gracieux édifice qui sert aujourd'hui de presbytère à la paroisse de la Trinité.

Lorsque l'abbé se vit si bien fortifié, il voulut garder les clefs de la porte qui ouvrait sur les Grands-Prés, commander lui-même ses vassaux et leur donner le mot d'ordre. Ces prétentions compromettaient la sûreté de la ville; le comte s'y opposa, et la contestation fut portée devant le parlement de Paris, qui, par un arrêt de l'an 1360, ordonna que la porte ouverte dans les murs de l'abbaye aurait deux clefs, dont une serait déposée, en temps de guerre, entre les mains d'un bourgeois élu d'un commun accord par l'abbé et les habitants. Du reste, l'abbé réussit à faire confirmer ses pouvoirs comme chef militaire. L'arrêt porte « qu'il asséra ou fera asseoir le guet sur les murs de « l'abbaye, sans ceque le cappitaine de la ville y eût que veoir, sauf que en faisant « son tour, se il y voit faulte, il en advertira ledict abbé, pour y pourveoir (1). »

Toutes ces mesures ne purent préserver la ville des funestes conséquences de l'invasion. Au commencement de l'année 1362, des bandes de Gascons et d'Anglais se répandirent dans le Vendomois, dévastant les campagnes, brûlant les villages et semant partout la désolation et la terreur. Pendant le carême ils s'emparèrentdu château, et n'en sortirent que vers l'Ascension, à l'approche de Louis de Châtillon, comte de Blois, qui, fatigué de leur voisinage avait rassemblé des troupes pour les en chasser. On peut juger combien la ville eut à souffrir du séjour prolongé de ces brigands. Ce fut un pillage de trois mois; toutes les églises furent saccagées et presque détruites. Nous verrons plus tard qu'il fallut rebâtir, dans les deux siècles suivants, celles de la Trinité, de Saint-Martin et de Saint-Jacques (2). Les églises de village éprouvèrent le même sort; il n'y en a presque pas qui n'aient été reconstruites aux XVme et XVIme siècles. Cette destruction générale des grands monuments consacrés au culte indique assez ce que devinrent les manoirs de la noblesse et les chaumières des cultivateurs.

Tandis que les Anglais occupaient Vendôme, le comte Jean VI était probablement encore leur prisonnier; même après sa délivrance, il ne revit pas le Vendomois; il mourut en septembre 1368, à Montpellier, dans ces provinces méridionales où les comtes de la maison de Montoire, devenus seigneurs de

(1) Invent. des Ch. de la Trinité, f° 23.

(2) Les moines de la Trinité cachèrent ou dispersèrent en différents lieux tous les objets précieux qu'ils possédaient; mais ils en perdirent beaucoup par fraude ou par oubli. En 1415, une bulle du pape Jean XXI leur permit d'excommunier les dépositaires infidèles; au XVIIIme siècle on retrouva sous une boiserie du réfectoire une magnifique croix d'or enrichie de pierreries, qui y était restée depuis l'invasion des Anglais. A la collégiale de Saint-Georges, les chefs de bande ayant trouvé des vases d'or et d'argent que le comte y avait laissés en dépôt, demandèrent à qui ils appartenaient; les chanoines leur ayant affirmé qu'ils étaient la propriété de l'église, il n'en fut rien détourné, et le comte, reconnaissant, donna au chapitre ce trésor qu'une pieuse fraude lui avait conservé.

Castres, avaient fini par transférer leur résidence habituelle. Par son mariage avec Jeanne de Ponthieu, dame d'Épernon, Jean VI avait joint au riche patrimoine de ses ancêtres plusieurs grandes seigneuries dans la Picardie, la Normandie et la Beauce. En 1355, il donna quittance de ses gages comme capitaine d'une compagnie de huit chevaliers et soixante-dix-neuf écuyers. Ainsi, ces comtes de Vendôme, que nous avons vus régner en souverains et braver dans leurs châteaux les armées royales, n'étaient déjà plus que des officiers à la solde du roi de France.

Ce fut une ère désastreuse pour les peuples que cette époque de transition où nos provinces, abandonnées par leurs seigneurs féodaux, que de nouveaux intérêts éloignaient d'elles, ne trouvaient pas encore dans le pouvoir royal une protection suffisante. Pendant vingt ans, de 1360 à 1380, le Vendomois fut sans cesse parcouru et ravagé par les bandes armées, qui, sous les noms de Tard-Venus, de Routiers, d'Écorcheurs, ruinaient les villes, dépeuplaient les campagnes et changeaient les plus fertiles contrées en déserts, comme au temps des invasions normandes. La ville de Tròo, malgré sa forte position, n'échappa point à leur fureur. Depuis le XIII[e] siècle, elle s'était étendue au delà de l'enceinte que Foulques le Jeune avait construite, en 1124, au sommet de la montagne, et les maisons groupées autour du prieuré de Notre-Dame-des-Marchais avaient couvert peu à peu la pente orientale, jusqu'aux bords du Loir. Pour protéger cette nouvelle vilie, on éleva la muraille qu'on voit encore serpenter sur le coteau, et qui, partant des anciennes fortifications, allait rejoindre la rivière près de la Maladrerie de Sainte-Catherine.

Dans les premières années du règne de Charles V, les bandes anglaises forcèrent cette première enceinte, saccagèrent toutes les maisons qui y étaient renfermées et les rasèrent jusqu'au sol. La vieille muraille au haut de la montagne résista seule à leurs attaques. Aussi cette partie de la ville existe encore aujourd'hui, tandis que sur la pente du coteau il n'y a plus que des vignes et des sillons, sous lesquels se cachent quelques ruines. Tròo, cette place importante que les rois de France et d'Angleterre se disputaient au moyen âge, ne s'est jamais relevée de ce désastre. Les fabriques et les tanneries qui y existaient n'ont point été rétablies ; il ne reste plus qu'une de ses cinq églises, et la population, bien inférieure à ce qu'elle était au XIV[me] siècle, est presque toute concentrée dans la ville haute ou dans les grottes creusées par les Gaulois sur la pente méridionale. La bande qui saccagea Tròo fut sans doute celle qui avait occupé Vendôme; conduite par un chef nommé Robert Marcault, elle s'empara de Montoire, occupa la Chartre, y fit un long séjour, dévasta tout le pays environnant, et fut enfin détruite à l'attaque du château de Touvoye. Ces catastrophes avaient répandu l'effroi dans toutle bas Vendomois. En 1379, Louis, duc

d'Anjou, frère du roi Charles V, *donna licence de fortiffier le chasteau de Villedieu, d'y mectre tel cappitaine que adviseroit l'abbé de Vendosme et de contraindre, touteffoys que besoin seroit, les subjects y fere guet et garde.* C'est de là que date la construction de la pittoresque citadelle dont nous avons donné la vue à la planche 23. En 1385, les travaux n'étaient pas encore terminés ; car le roi Charles VI, « *narracion faicte de la permission donnée par son oncle,* « *manda au bailly de Toraine qu'il ne permit estre donné empeschement aux rel-* « *ligieux de Vendosme de fortiffier ledict chastel de Villedieu* (1). »

A cette malheureuse époque, le comte de Vendôme s'appelait Bouchard VII. Fils unique de Jean VI, il avait recueilli intact l'héritage des vastes domaines que de nobles mariages avaient accumulés depuis deux cents ans dans sa famille. Pour donner une idée du degré de richesse et d'illustration auquel les comtes de Vendôme étaient alors parvenus, je ne puis mieux faire que d'emprunter à l'abbé Simon le simple résumé de leurs possessions et de leurs alliances. Leur sang s'était mêlé à celui des puissantes maisons de Ponthieu, de Bretagne, de Montfort, de Roye, de Mayenne, de Dreux, de Périgord, de Sully, de Chabannes ; ils possédaient les comtés de Vendôme et de Castres, les baronnies de Montoire et de Lavardin, les seigneuries de Lautrec et de Lésignan en Languedoc, celles de la Chartre, de Bonneval, d'Epernon, de Bretencourt, de Ponthieu, de la Ferté-Aleps, de Rémalard, du Theil, de Cailly, de Quillebœuf, et bien d'autres encore. Leurs revenus étaient considérables, et tous les honneurs de la cour leur avaient été prodigués par les rois, jaloux de les attacher à leur service. Mais, arrivés à cette haute fortune, ils ne pouvaient éviter longtemps la destinée qui poussait toutes les grandes familles féodales à venir se fondre dans quelque branche de la race capétienne.

Deux mariages préparèrent pour le Vendomois ce dénoûment auquel viennent aboutir tôt ou tard les annales de nos provinces. En 1364, Bouchard VII épousa Isabelle de Bourbon, fille de Jeanne de Châtillon, dame de Carency, et de Jacques de Bourbon, comte de la Marche, qui fut tué, en 1361, à Brignais, en combattant les bandes qui dévastaient le Lyonnais et la Bourgogne. En même temps Catherine de Vendôme, sœur de Bouchard, devint la femme de Jean de Bourbon, frère d'Isabelle. Ce double lien attacha pour toujours les Bourbons au Vendomois, et fit du château de Vendôme le berceau de l'illustre branche de la famille royale qui régnait naguère encore sur la France.

Bouchard VII, le dernier de sa race, étant mort sans enfant en 1374, Jean de Bourbon prit dès lors le titre de comte de Vendôme du chef de sa femme Catherine. Cependant le comté ne cessa point d'être considéré comme la pro-

(1) Invent. des Ch. de la Trinité, f° 44.

priété de l'héritière des Bouchard, et la justice continua d'y être rendue en son nom. Catherine, devenue veuve en 1393, vécut jusqu'en 1412. Ce fut seulement en 1403, à la majorité de Louis, son fils, que le comté passa réellement dans la maison de Bourbon.

La période de deux cents ans dont nous venons de tracer brièvement l'histoire, consomma la décadence de la féodalité que nous avons vue faiblir et décroître dès la fin du XIIme siècle. Pendant cette période, l'autorité royale s'introduisit partout, et absorba peu à peu tous les pouvoirs indépendants. Les liens qu'un échange mutuel de protection et de dévouement avait établis entre les peuples et les seigneurs féodaux, se brisèrent sous l'influence des nouveaux intérêts et des nouvelles mœurs. Les mariages, les ventes, les confiscations, les héritages collatéraux bouleversèrent toutes nos dynasties provinciales, qui n'eurent plus de racines dans le sol. Les suzerains abandonnèrent la puissance réelle pour des richesses et des honneurs. Ils ne furent plus que des propriétaires insouciants, tirant de leurs terres tout l'argent qu'ils pouvaient en arracher pour le dépenser au loin. C'est ainsi que les comtes de Vendôme, de la maison de Montoire, devinrent presque étrangers à leur véritable patrie, et y laissèrent à peine quelques traces de leur longue domination. Ces temps malheureux sont aussi stériles pour le Vendomois en monuments qu'en faits historiques. Les désastres de l'invasion anglaise, la dévastation du pays, la détresse du peuple sont les seuls souvenirs qu'ils nous aient légués. Attiré dans le cercle de l'influence royale, dont les rayons, s'étendant toujours, devaient finir par tout embrasser, le Vendomois, sous le gouvernement des fils de saint Louis, retrouva plus tard de brillantes destinées. Nous nous bornerons à les retracer dans un résumé rapide. L'illustration même des derniers possesseurs du Vendomois les élève au-dessus des proportions d'une chronique locale, et nous ne prétendons point refaire les glorieuses annales de la maison de Bourbon. Ce n'est point l'histoire des princes que nous écrivons; c'est celle de la population et du sol.



II

COMTES DE VENDOME

DE LA MAISON DE BOURBON.

(XVme SIÈCLE.)



La plupart de nos provinces, en passant sous la dépendance immédiate de la couronne ou de quelque branche de la famille royale, eurent à regretter le temps où gouvernées par leurs seigneurs naturels, elles voyaient naître et mourir dans leur sein des maîtres qui s'identifiaient avec elles par la communauté de l'origine, des mœurs, des intérêts et des souvenirs. Il n'en fut pas de même du Vendomois, pour qui l'avènement de la maison de Bourbon ouvrit une ère de splendeur et de prospérité. Ces fils de saint Louis s'attachèrent au comté de Vendôme, et se plurent à embellir cette riante contrée dont ils affectionnaient le séjour. Leur bienfaisante administration cicatrisa les plaies de la guerre, ranima l'agriculture et l'industrie, et fit revivre les arts.

Jean de la Marche, époux de la sœur de Bouchard VII, fut le premier Bourbon qui posséda le Vendomois, et par lui aussi commença l'œuvre de restauration que ses descendants continuèrent avec une si généreuse persévérance. Dès que la mort de son beau-frère l'eût rendu maître du comté, il entreprit de reconstruire le château de Lavardin, dont les magnifiques ruines sont une des gloires de notre pays. Son écusson, semé de fleurs de lis sans nombre, se voit encastré dans le mur du donjon, à un mètre au-dessus du sol. Jean VII est le

seul comte de Vendôme qui ait pu porter ces armes; car ce fut précisément de son temps, à la fin du XIVme siècle, que dans les armoiries royales, les fleurs de lis furent réduites à trois (1). L'architecture de cette tour, à la fois si imposante et si gracieuse, les élégantes nervures de ses voutes, ses cheminées décorés d'écussons fleurdelisés, semblent dignes de la plus brillante époque de la renaissance. Mais les sombres oubliettes à trois étages qui descendent en se rétrécissant dans les entrailles de la montagne, sont là pour rappeler la barbarie du moyen âge. Quelques pans de murs dans la première enceinte du château, datent des constructions primitives du XIme au XIIme siècle. La porte, les murs de la seconde enceinte et le romantique escalier qui conduit au pied du donjon peuvent être attribués à Jean VII.

Ce comte et ses premiers successeurs travaillèrent aussi à relever et à agrandir les fortifications du château de Vendôme, que les bandes anglaises avaient en partie démantelées. L'enceinte et les tours du côté de la ville sont l'ouvrage de ces princes; on y remarque une tour à cinq pans et à fenêtres carrées, dont la forme élégante et svelte indique la fin du XVme siècle; la tour carrée, qui renferme des oubliettes, et les trois tours du sud, dont le revêtement est en larges pierres d'un appareil régulier, datent sans doute du temps de Jean de Bourbon. La tour de Poitiers et quelques pans de murailles au sud paraissent être les seuls restes des constructions primitives (2).

Le fils aîné de Jean VII hérita du comté de la Marche, et ne laissa point d'héritiers mâles. Son second fils, Louis de Bourbon (3), fut comte de Vendôme. La France était alors replongée, par la démence de Charles VI, dans un abîme de désastres qui se résument en ces deux mots qu'un Français ne peut prononcer sans horreur : l'invasion anglaise! Louis de Bourbon subit la fatale destinée de son temps et de son pays : sa vie ne fut qu'une série de malheurs. Au milieu des funestes dissensions qui séparèrent la famille royale en

(1) Les armes de Bourbon-Vendôme étaient *de France à la bande de gueule chargée de trois lionceaux d'argent.*

(2) Après la mort de Jean VII, sa veuve lui fit élever un magnifique mausolée dans la chapelle de Saint-Jean, qu'il avait fondée à la collégiale du château. Le tombeau, en marbre noir, supportait les statues couchées de Jean et de Catherine, en marbre blanc. Celle de Catherine existe encore, reléguée dans le bûcher du presbytère de la Trinité. On l'a prise à tort pour l'effigie de Jeanne d'Albret, qui n'a jamais eu ni mausolée ni statue à Vendôme. L'église de la Trinité possède aussi une admirable statue de saint Jean-Baptiste qui faisait partie du même monument.

(3) Un troisième fils, Jean de Bourbon, eut les seigneuries de Careney et de Savigny-sur-Braye. Marié à Catherine d'Artois, dont il n'eut point d'enfants, il vivait habituellement à Savigny, où il s'éprit d'une vive passion pour une noble dame du voisinage, Jeanne de Vendomois, épouse de Gervais de Ronsard, ancêtre du célèbre poëte. De cet amour adultère naquirent plusieurs enfants que Jean de Bourbon, devenu veuf, s'empressa de légitimer en épousant secrètement, en 1420, Jeanne de Vendomois, libre de son côté par la mort de Gervais de Ronsard.

deux camps ennemis, les Bourbons suivirent constamment le parti des ducs d'Orléans contre celui des ducs de Bourgogne, qui était le parti populaire à Paris, et en même temps le parti anglais. En 1411, lorsque les troupes des princes confédérés assiégeaient la capitale, Louis fut pris à Saint-Denis avec son frère par le comte de Croy, capitaine bourguignon, et ne put être échangé que l'année suivante contre le père de celui qui l'avait fait prisonnier (1).

Il avait à peine recouvré sa liberté, lorsque la mort de sa mère le rendit seul possesseur du comté de Vendôme, qu'elle avait gouverné avec sagesse et même agrandi ; car, en 1406, elle avait acheté, au nom de son fils, la baronnie de Mondoubleau, jusque-là indépendante du Vendomois, et qui en fit partie à dater de cette époque.

Charles de Trie, comte de Dammartin, avait laissé cette baronnie à sa fille, mariée au fils de Bureau de la Rivière, trésorier et favori du roi Charles V. Les familles d'origine bourgeoise commençaient alors à envahir les fiefs des barons du moyen âge et à en trafiquer. Bureau vendit Mondoubleau à la comtesse de Vendôme et la châtellenie de Saint-Calais à Jean, sire de Beuil.

Sous le gouvernement d'un Bourbon, la ville de Vendôme était une place de sûreté pour le parti d'Orléans. Ce fut à ce titre qu'elle servit d'asile à la reine Isabeau de Bavière, alors attachée à ce parti, qu'elle trahit plus tard pour livrer la France aux Anglais. Au mois de mai de l'année 1416, un complot avait été formé à Paris pour assassiner la reine, les princes, les ministres, et livrer la ville au duc de Bourgogne. Les projets des conspirateurs ayant été découverts, la reine, effrayée, se réfugia à Vendôme ; mais, toujours cupide et intéressée, elle eut soin d'emporter dans sa fuite trois mille écus d'or. Embarrassée de son trésor, elle le déposa dans l'abbaye de la Trinité, et pour intéresser les religieux à la conservation du dépôt, elle leur permit, dans le cas où elle ne le réclamerait pas de son vivant, de garder cet or et de le placer à leur profit, sous la seule condition de fonder un anniversaire pour elle et pour le roi son époux. L'acte original de ce dépôt secret, daté du 20 mai 1416, et portant la signature autographe d'Isabeau, existe aux archives départementales de Loir-et-Cher. C'est une curieuse confirmation du reproche fait, en 1417, par le comte d'Armagnac à la reine, d'avoir soustrait à l'État des sommes immenses et de les avoir cachées dans des couvents.

(1) Pendant sa captivité il avait fait à Notre-Dame-de-Chartres un vœu qu'il accomplit aussitôt après sa délivrance. Prosterné sur les marches de la cathédrale, il déclara, en présence de tout le peuple, qu'il devait sa liberté à la sainte Vierge, reconnut de nouveau l'ancienne suzeraineté de l'église de Chartres sur le Vendomois, et fonda dans cette église une chapelle qui s'est toujours appelée depuis la chapelle de Vendôme ; on y voyait sa statue avec celle de sa femme Blanche de Roucy, et son cœur y fut déposé après sa mort.

Pendant ces troubles, le comte Louis de Bourbon avait perdu pour la seconde fois sa liberté, et gémissait loin de son pays dans une captivité rigoureuse. En 1415, il s'était distingué par sa valeur à la funeste bataille d'Azincourt, une des grandes plaies par lesquelles s'écoula le sang le plus pur de la France, et il était resté prisonnier des Anglais sur ce champ de bataille jonché des cadavres de trois princes du sang et de 6000 Français. Les vainqueurs le renfermèrent dans la Tour de Londres, et lui demandèrent une rançon de cent mille écus d'or, somme énorme pour ce temps. En épuisant toutes ses ressources et celles de ses sujets appauvris par les calamités de la guerre, il ne put réunir que 54,000 écus, qui furent portés à Londres, et il demanda qu'on lui permît de retourner en France pour recueillir le reste de la somme, s'engageant sur l'honneur à venir reprendre ses fers, s'il ne pouvait la compléter dans le délai d'un an. En effet, au mois de mai 1423, il fut tiré de la Tour de Londres, où il était enfermé depuis sept ans, et remis à la garde de Jean Cornwall, chevalier anglais, auquel il s'était rendu sur le champ de bataille d'Azincourt (1). Il obtint même, au mois de juillet suivant, la permission de faire un voyage en France; mais, n'ayant pu encore parfaire la somme exigée, il revint fidèlement en Angleterre. Ce fut alors que, n'attendant plus rien des hommes, il mit, comme dans sa première captivité, toute son espérance dans le secours du ciel. Il fit vœu à Dieu et à la sainte Larme de Vendôme que, s'il parvenait à recouvrer sa liberté, sans déshonneur de sa personne et sans violation de sa foi, il porterait lui-même en procession, le vendredi qui précède le dimanche de la Passion, et où on lit l'évangile du Lazare, un cierge pesant trente-trois livres, en mémoire des trente-trois ans que Jésus-Christ a passés sur la terre ; qu'il offrirait ce cierge, dans le sanctuaire de la Trinité, pour y brûler nuit et jour devant le reliquaire de la sainte Larme, jusqu'au dimanche de Pâques; et qu'à l'avenir un criminel serait délivré tous les ans des prisons de Vendôme, à charge d'accomplir les mêmes cérémonies.

Dieu exauça la prière de Louis de Bourbon. Il devint libre en 1427, probablement par un accord avec le chevalier chargé de sa garde, et qui avait droit, comme capteur, à une partie de la rançon. Le jour du Lazare de l'année 1428, étant de retour à Vendôme, il accomplit son vœu en suivant la procession, tout nu, dit l'acte authentique de la fondation, et en y portant le cierge de 33 livres, qu'il offrit à la sainte Larme. Cette cérémonie a toujours été depuis célébrée à Vendôme. Tous les ans, à cet anniversaire, on délivrait un prisonnier qui suivait la procession, nu, en chemise avec la corde au cou. Lorsqu'il n'y avait pas de criminel graciable, le cierge était porté par un pauvre. Le paiement

(1) Rymer. *Acta publica*, tom. X.

annuel de ce cierge avait été imputé sur la ferme des Boucheries de Vendôme. En 1738, la fondation cessa d'être exécutée, et l'abbaye obtint seulement de l'intendant d'Orléans qu'on lui paierait, pour en tenir lien, une somme de 57 livres tournois. Ce ne fut qu'au XVIIIme siècle que le criminel ou le pauvre qui figurait dans la procession fut dispensé de porter la corde au cou.

Après avoir acquitté sa dette envers Dieu, Louis de Bourbon reprit aussitôt les armes contre les ennemis de son pays, et brilla au premier rang des braves qui, sous les drapeaux de Charles VII, reconquirent l'indépendance de la France (1). En 1429, lorsque Jeanne d'Arc vint, au nom du ciel, se mettre à la tête des sauveurs de la patrie, le comte de Vendôme fut un des premiers chevaliers auxquels le roi confia la garde de la vierge inspirée. Il la suivit dans tous ses combats, assista avec elle au sacre de Charles VII à Reims, et lorsqu'elle fut prise par les Anglais, à Compiègne, ce fut encore lui qui la vengea en faisant expier à ses ennemis, par une déroute sanglante, la facile victoire qu'ils devaient à la trahison. Dans les années suivantes, Louis de Bourbon prit une part active aux négociations qui rattachèrent le duc de Bourgogne à la cause de la France; mais on doit regretter qu'après avoir si bien servi l'Etat, il ait contribué à y porter le trouble en s'associant, avec les princes de son sang, aux complots de la Praguerie, dernier effort de la noblesse féodale contre les envahissements de la royauté victorieuse.

Louis de Bourbon, dans l'année même de sa délivrance, fonda à Montoire un couvent de religieux augustins, qui est maintenant converti en caserne de cavalerie. On y remarque encore les élégantes colonnettes du cloître, une fenêtre sculptée et une chaire construite en pierre à l'extérieur de l'ancien réfectoire; un moine s'y plaçait pour faire des lectures pieuses au peuple. L'église paroissiale, située sur la grande place de la ville, date du même temps; elle a remplacé une chapelle qui existait près du cimetière, sous l'invocation de saint Laurent.

Pendant sa captivité, Louis de Bourbon avait perdu Blanche de Roucy, sa première femme. Une jeune Anglaise, Sybille de Boston, le consola des ennuis de l'exil, et lui donna un fils naturel qui fut, en 1489, gouverneur du Vendomois (2). A son retour, il épousa Jeanne de Laval, dont il eut un fils nommé

(1) Pendant sa captivité, le Vendomois avait toujours tenu le parti du dauphin Charles contre les Bourguignons et les Anglais. En 1421, le roi d'Angleterre, Henri V, était entré de la Normandie dans le Maine, et s'avançait vers Vendôme. Les généraux de Charles se postèrent au gué du Loir pour lui barrer le passage. Henri n'essaya point de le forcer; mais, remontant vers Azé et passant à travers les forêts de Vendôme et de Fréteval, il surprit le château de Rougemont, près Saint-Jean-Froidmentel, le brûla et fit pendre le capitaine et les soldats qui le défendaient.

(2) De ce fils descendaient Jean et François de Bourbon, qui furent successivement curés de Lunay.

Jean, qui lui succéda, et une fille morte sans postérité. Le comte Louis mourut à Tours, le 21 décembre 1446; il avait écartelé dans ses armes l'écusson des Bourbons avec le lion d'azur des anciens comtes de Vendôme. Il fut le dernier qui porta cet emblème héraldique de nos premiers seigneurs, conservé seulement dans les armoiries de la ville.

En 1447, Charles VII entreprit de reconquérir le Maine, encore occupé par les Anglais. Tandis que ses troupes, commandées par Dunois, faisaient le siége du Mans, il s'établit dans le château de Lavardin, que Jean VIII, successeur de Louis de Bourbon, achevait alors de restaurer. Sous ces voûtes, dont nous admirons les nobles débris, la cour de France étala toutes ses splendeurs. Agnès Sorel y avait suivi son royal amant, et les chants d'amour s'y mêlaient au bruit des armes. Deux ans après, en 1449, ce fut à Vendôme que Dunois assembla l'armée qui, en chassant les Anglais de la Normandie, effaça les dernières traces de l'invasion étrangère. Charles VII connaissait la bravoure et la loyauté du comte Jean VIII, et, dans une circonstance plus triste, il lui donna une nouvelle preuve de confiance en convoquant dans son château de Vendôme la cour de parlement qui devait juger le duc d'Alençon, accusé d'intelligences avec les Anglais, et de trahison envers son roi et sa patrie.

Arrêté à Paris au mois de mai 1456, ce prince fut d'abord conduit à Melun, puis traîné de prison en prison jusqu'à Montargis, où il devait être jugé. Une maladie contagieuse qui régnait dans cette ville, ou plutôt le voisinage de la Bourgogne, dont le duc s'intéressait à l'accusé, déterminèrent le roi à transférer la cour de parlement à Vendôme. Au mois d'aout 1458, elle s'assembla dans la grande salle du château. Le roi y présidait en son siége royal, ayant à ses pieds le comte de Dunois, grand chambellan. Au haut banc, à main droite, siégeaient les princes du sang, et, à leur tête, Charles, second fils du roi. Le dauphin Louis, alors éloigné de son père, expiait dans l'exil les ténébreux complots de la Praguerie; il n'assista pas au jugement de son complice. Sur les autres bancs étaient les pairs ecclésiastiques, les grands officiers de la maison du roi, trente-quatre seigneurs et autant de conseillers au parlement de Paris, chacun suivant son ordre. Cette auguste assemblée tint ses séances pendant un mois, et, durant tout ce temps, le roi demeura au château de Vendôme, où l'épaisse muraille de la tour de Poitiers le séparait seule de son prisonnier.

Les jugements politiques, de quelque appareil qu'on les entoure, ne sont qu'un simulacre de justice, un drame dont le dénouement est prévu d'avance.

Ce dernier, mort vers 1540, fit bâtir le beau portail de cette église; on y voyait ses armes, remplacées aujourd'hui par une rosace.

Le duc d'Alençon était condamné avant d'avoir été entendu. Malgré les prières du duc d'Orléans et du connétable de Richemont, il fut prononcé contre lui, le 10 octobre, une sentence de mort que le roi commua en prison perpétuelle (1). Le comte Jean de Bourbon-Vendôme prit part à ce jugement, quoiqu'il ne fût pas pair de France. « Car les princes du sang, dit le greffier Du Tillet, qui « nous a transmis tous les détails de ce mémorable procès, souloient estre « conseillers nays du roy, et avaient entrée et opinion en parlement sans estre « pairs ni y faire aucun serment. » Déjà les liens du sang, qui rattachaient la maison de Bourbon aux successeurs de saint Louis, laissaient entrevoir aux comtes de Vendôme la chance d'arriver au trône, dont ils étaient pourtant les héritiers les plus éloignés. Pierre de Ubaldis, savant jurisconsulte du XIVme siècle, disait que si toute la famille royale de France venait à s'éteindre, mais qu'il restât quelqu'un du sang de saint Louis, fût-il de la maison de Bourbon, il devrait succéder au royaume de France.

Si les comtes de Vendôme n'étaient pas légalement investis de la pairie, ils figuraient au moins, dans toutes les occasions solennelles, parmi les pairs du royaume. Jean VIII, au sacre de Louis XI, en 1461, représenta le comte de Champagne. Il fut fidèle à ce prince comme il l'avait été à son père. Lorsqu'éclata la guerre dite du *Bien public*, il ne prit aucune part aux complots dans lesquels étaient mêlés presque tous les princes de sa famille, et il combattit pour le roi à la journée de Montlhéry, en 1465. Cependant sa loyale conduite ne put le mettre à l'abri des soupçons jaloux de Louis XI, qui lui témoigna toujours de la froideur et de la défiance. Eloigné de la cour, il vécut retiré dans son château de Lavardin ; mais sa disgrâce fut un bonheur pour le Vendomois, qu'il enrichit de ses bienfaits et qui lui doit quelques-uns de ses monuments les plus remarquables.

Nous avons déjà dit que le château de Lavardin fut terminé par lui. Ce fut aussi de son temps, en 1452, que l'on reconstruisit, à Vendôme, la charmante petite église de l'hospice Saint-Jacques, devenue la chapelle du collége. Autour de cet hospice, la partie de la ville, comprise entre le bras central du Loir et la rivière Saint-Denis, s'était peu à peu bâtie et peuplée. Cependant, Vendôme n'avait encore qu'une seule paroisse , celle de Saint-Martin. Il devint nécessaire d'en créer une seconde. En 1474, l'église de la Madeleine, remarquable par l'élégante pyramide à jour qui couronne son clocher, fut élevée au moyen des souscriptions volontaires des habitants, aidés par les libéralités du comte. L'acte de fondation est du 12 décembre de cette année. Jean de Bourbon y

(1) Le connétable de Richemont, qui avait refusé de siéger comme juge, s'était rendu à Vendôme au mois de septembre pour intercéder en faveur de l'accusé ; à cette occasion il prêta hommage au roi pour le duché de Bretagne, dont il venait d'hériter ; la cérémonie se fit au château, dans la *chambre de parement*.

déclare qu'il faisait ces dons à l'église pour le salut de son âme et de celle du bon roi Charles VII, près duquel il avait été nourri (1).

Le comte Jean VIII ne devait pas survivre longtemps à cet acte d'une pieuse reconnaissance. Mandé par une lettre du roi, qui l'appelait au Plessis-les-Tours, il quitta son château de Lavardin le jour des Rois, 1477, et en traversant le bourg des Roches, il tomba de son cheval, frappé de mort subite. Probablement il avait succombé à une apoplexie foudroyante ; mais le peuple de Vendôme, qui regretta vivement son seigneur, ne put se contenter de cette explication naturelle, et demeura convaincu que le vertueux Jean de Bourbon avait été empoisonné par un venin subtil renfermé dans la lettre qu'on lui avait remise de la part du roi. Le caractère de Louis XI n'autorisait que trop cette supposition, et, malgré son invraisemblance, elle a été admise par la plupart de nos historiens.

Lorsqu'une mort imprévue enleva Jean VIII à l'amour de ses vassaux, son fils, François de Bourbon, était à peine âgé de sept ans (1). La tutelle du jeune comte fut déférée à Louis de Joyeuse, qui avait épousé une de ses sœurs, et, malgré sa jeunesse, il représenta le comte de Toulouse, en 1484, au sacre de Charles VIII, qui n'était guere plus âgé que lui. A la même époque, le comté de Vendôme fut érigé en pairie, et soustrait à la dépendance de l'Anjou, pour relever immédiatement de la couronne. Ainsi fut brisé le lien féodal imposé au Vendomois par Geoffroi Martel, et qui avait duré près de cinq siècles.

François commençait à gouverner par lui-même, lorsqu'éclatèrent les troubles que l'ambition des seigneurs suscita pendant la minorité de Charles VIII. Au mois de janvier 1488, les rebelles, sous la conduite du duc d'Orléans, qui fut depuis Louis XII, s'étaient assemblés en armes sur les frontières de la Bretagne, dont le duc soutenait leur cause. Plusieurs seigneurs restés à la cour étaient d'intelligence avec eux. Ils leur envoyèrent un *chevaucheur* ou courrier porteur de leur correspondance secrète. Mais ce courrier fut arrêté à Vendôme par les habitants, fidèles au roi comme leur comte, et ses papiers furent saisis et adressés à la régente Anne de Beaujeu, qui était alors à Paris avec le jeune roi, faisant instruire au parlement les procès des ducs de Bretagne et d'Orléans. La saisie des lettres contenant les secrets de la conjuration était, dans ces circonstances, un évènement important. Les Vendomois en furent

(1) L'église de la Madeleine, fondée d'abord comme succursale, fut érigée en paroisse le 5 décembre 1487. Par l'acte de séparation, la paroisse Saint-Martin conserva le droit de primitive et plus ancienne église. Le grand vitrail du chœur de la Madeleine était placé originairement dans la chapelle des fonts, batie en 1523 par Jacques Malon, seigneur de Juppeaux. On y voit d'un côté M. de Malon agenouillé avec ses trois fils, de l'autre Mme de Malon avec ses cinq filles ; les armes de cette famille sont sur le vitrail et à la voute de la chapelle.

(2) François de Bourbon avait un frère puîné nommé Louis, qui recueillit dans l'héritage de sa mere les seigneuries de Champigny et de la Roche-sur-Yon, et fut la tige de l'illustre branche des princes de Bourbon-Montpensier.

remerciés par une lettre signée de la main du roi, et qui a été longtemps conservée, comme un titre d'honneur, aux archives de l'Hôtel-de-Ville.

Le nom de François de Bourbon ne doit être prononcé par les Vendomois qu'avec respect et reconnaissance; car, sous sa bienfaisante protection et celle de sa digne compagne, Marie de Luxembourg, la ville de Vendôme atteignit le plus haut degré de prospérité qu'elle ait jamais connu. La population, plus considérable qu'elle n'est aujourd'hui, s'enrichissait par une industrie active et un commerce florissant. On y comptait cinquante tanneries, plusieurs manufactures de draps et de serges, et soixante fabriques de gants dont les produits étaient recherchés dans toute l'Europe. *C'est merveille*, dit André Duchêne, *du grand trafic de gants que cette ville fait non seulement partout le royaume, mais même ès contrées voisines.* Marie de Luxembourg encourageait ce grand mouvement industriel par ses libéralités et par son exemple. Elle établit une fabrique d'aiguilles dans la rue au Blé, qui porta alors le nom de l'Eguillerie, et elle fit venir de Flandre d'habiles brodeuses pour former à ce métier les jeunes ouvrières de la ville, qu'elle se plaisait à réunir autour d'elle, dirigeant et partageant elle-même leurs travaux.

François de Bourbon, qui, suivant la poétique expression d'André de la Vigne, était « l'escarboucle des princes de son temps en beauté, bonté, humanité, sa-« gesse, douceur et bénignité, » n'avait pu suivre Charles VIII à la conquête du royaume de Naples. Apprenant les dangers qui menaçaient le roi dans sa retraite, il courut en poste le rejoindre à Verceil; mais il fut pris, en arrivant, d'une maladie contagieuse, dont il mourut, le 3 octobre 1495, à l'âge de vingt-cinq ans, pleuré du roi, qui lui fit faire à ses frais de pompeuses funérailles. Jeune et belle encore, Marie de Luxembourg se voua dès lors à une chaste viduité; elle prit le gouvernement des vastes domaines de sa maison pendant la minorité de son fils Charles, qui n'était âgé que de six ans, et les régit avec une sagesse qui a laissé de longs souvenirs dans le pays, témoin de ses vertus.

On ne peut énumérer sans étonnement tous les grands travaux entrepris dans le Vendomois sous son administration. Elle posa la première pierre de la reconstruction de l'église Saint-Martin, magnifique monument dans le style de la renaissance, qui fut terminé en 1539, et dont le vandalisme moderne a fait une halle fétide et obscure. Le vieux palais de justice, qui remonte au XIIIme siècle avait été jusque-là le seul prétoire de Vendôme (1). Marie de Luxembourg consentit à ce que la grosse tour de la porte Saint-Georges fut convertie en Hôtel-de-Ville. Alors la façade du côté du pont fut décorée de ces

(1) Le rez-de-chaussée de ce palais de justice était occupé, comme à Blois, par la halle au grain; de là le nom de rue au Blé donné à la rue qui longe cet édifice au nord. Les boucheries étaient en face, dans la Grande-Rue; il en reste une fenêtre sculptée; elles étaient affermées par le comte.

ornements d'architecture qui lui donnent encore un aspect si gracieux. Des médaillons s'y entremêlèrent avec les écussons fleurdelisés, autour desquels serpentaient les dauphins que François de Bourbon avait choisis pour supports de ses armes.

Une autre œuvre plus importante, et qui suffirait seule pour illustrer cette époque, fut la reconstruction de l'église de la Trinité, presque entièrement détruite dans les guerres désastreuses du XIVme siècle. Cette belle restauration fut commencée par l'abbé Aimery de Coudun, de 1472 à 1487 (1) ; mais il ne fit que les deux premières travées de la nef du côté du chœur ; on les distingue facilement des autres par le style plus simple des balustrades. Le 18 juin 1492, Louis de Crévent, en faveur duquel Aimery s'était démis de sa dignité, convoqua un chapitre général, où il fut décidé que toutes les ressources de la communauté seraient employées à la réédification de l'abbaye. On imposa pour cette grande entreprise une contribution extraordinaire sur tous les prieurés et bénéfices, et l'abbé lui-même se taxa au tiers de son revenu. C'est à ces généreux sacrifices qu'on doit un des plus remarquables chefs-d'œuvre de la dernière période de l'architecture ogivale.

Marie de Luxembourg aida les religieux de ses dons, et posa elle-même la première pierre du magnifique portail qui précède si dignement l'église que Vendôme se glorifie d'avoir pour principale paroisse. Un religieux, nommé le P. de Jarnay, traça le plan du monument, et dirigea tous les travaux. Humble artiste, il n'avait en vue que la gloire de Dieu, et son nom serait resté inconnu s'il n'avait figuré dans les comptes des dépenses de la construction, que les archives de l'abbaye conservaient encore au siècle dernier. Il résultait de ces comptes que le portail, cette merveilleuse dentelle de pierre, avait coûté mille écus : il en faudrait aujourd'hui trois fois autant pour le restaurer.

Louis de Crévent acheva la nef, et fit reconstruire le chœur, au-devant duquel s'élevait un superbe jubé, détruit en 1792. Les chapelles qui rayonnent autour du chœur sont aussi en grande partie son ouvrage. Ses armoiries, *écartelées d'azur et d'argent*, et surmontées du chapeau de cardinal, se voient en plusieurs endroits sculptées sur la pierre ou peintes sur les vitraux ; elles y sont accolées à celles de l'abbaye, qui étaient d'*azur à un agneau pascal d'argent.*

Les travaux de Louis de Crévent ne se bornèrent pas à l'église ; il releva en même temps les cloîtres compris aujourd'hui dans la caserne de cavalerie, et dont les voûtes sont ornées de délicates sculptures qui représentent les instru-

(1) Dès 1407, une bulle du pape Benoit XIII avait accordé des indulgences aux fidèles qui contribueraient à la réédification de l'église de la Trinité. Il y eut probablement déjà quelques travaux faits par Jean de Villeray, qui fut abbé de 1440 à 1461 ; car son écusson de *gueule à deux léopards d'or* se voit sur les vitraux du portail.

ments de la Passion. Pour faire face à tant de dépenses, il s'était fait autoriser par le pape à cumuler plusieurs bénéfices ; mais il eut à lutter toute sa vie, comme son prédécesseur, Aimery de Coudun, contre les intrigues des abbés commendataires, qui cherchaient à s'imposer à tous les monastères réguliers, et y portaient la ruine et le désordre (1). C'était pour préserver l'abbaye de ce fléau qu'Aimery de Coudun avait abdiqué en faveur de Louis de Crévent, et lui-même suivit cet exemple en faisant élire de son vivant, pour lui succéder, Antoine de Crévent, son neveu, qu'il avait associé depuis longtemps à l'exécution de ses nobles desseins (2).

Antoine continua dignement l'œuvre de son oncle, depuis 1522 jusqu'en 1539. On lui doit les délicieuses arabesques sculptées à jour qui forment le pourtour du sanctuaire, la grosse cloche qui appelle encore les fidèles à la prière, et les stalles du chœur, précieux chef-d'œuvre de la sculpture en bois, où l'ingénieuse fécondité des conceptions de l'artiste ne se fait pas moins admirer que la perfection du travail.

Antoine de Crévent fut le dernier abbé régulier de la Trinité. Le traité de la pragmatique sanction, funeste aux libertés de l'Église, avait détruit le principe de l'élection, et livré les communautés à tous les abus de la *commende* (3).

Après une lutte soutenue courageusement pendant plus d'un demi-siècle, l'abbaye de la Trinité succomba enfin sous la double influence des papes et des rois. Le cardinal Sanguin, grand aumônier de France, en fut le premier abbé commendataire, et, comme la plupart de ses successeurs, il ne s'occupa de son abbaye que pour la pressurer et en tirer de gros revenus. Cependant les généreux sentiments dont les deux Crévent avaient donné l'exemple vivaient encore dans le cœur de leurs anciens compagnons. En 1542, Michel de Marillac, prieur de Villemardi, fit construire à ses frais la chapelle de Saint-Michel, et vers le même temps, en 1543, Jean Gallois, cellérier de l'abbaye, et Pierre

(1) Le cardinal Olivier, évêque de Coutances ; l'évêque d'Arras ; Thibault de Luxembourg, évêque du Mans, et Louis de Bourbon, évêque d'Avranches, obtinrent successivement des bulles du pape qui leur conféraient le titre d'abbé de la Trinité ; mais la résistance des religieux, qui soutinrent avec constance des procès ruineux pour maintenir les abbés élus par eux, triompha des envahissements de la cour de Rome.

(2) Louis de Crévent obtint à cette occasion le titre d'évêque de Sébaste *in partibus ;* son portrait en soutane violette se voit sur un vitrail de la chapelle de la Madeleine, représentant la prédication de J.-C. Les portraits d'Antoine de Crévent, son neveu, et des principaux dignitaires de l'abbaye, tous en riches costumes de chœur, sont sur les vitraux de la chapelle Saint-Bienheuré.

(3) Les bulles qui mettaient une abbaye en *commende* la plaçaient sous la protection d'un grand seigneur, qui avait le titre d'abbé, et percevait les revenus de cette dignité, sans en remplir les devoirs. Ce fut ainsi que les abbayes furent données d'abord à des évêques, à des cardinaux étrangers, à de simples clercs ; puis enfin à des courtisans laïques.

Gallois, son frère, seigneur de Bezé, élevèrent la chapelle des fonts, qu'ils décorèrent d'un grand vitrail représentant la résurrection du Lazare. Ces travaux, que de simples religieux exécutèrent à leurs dépens, furent les derniers qui complétèrent la restauration de l'abbaye de la Trinité. Tout ce qu'on a tenté d'y ajouter depuis n'a fait que gâter l'œuvre admirable du XVIme siècle.

En présence de toutes ces merveilles de l'art dont Vendôme s'enrichit en moins de soixante ans, il est permis de dire que l'époque de François de Bourbon et de Marie de Luxembourg fut pour cette ville, dans les modestes proportions de son existence provinciale, ce que furent le siècle d'Auguste pour l'ancienne Rome, et celui de Léon X pour l'Italie moderne. L'exemple donné par la capitale du Vendomois répandit dans les campagnes une noble émulation, que favorisa la paix profonde dont jouit l'intérieur de la France sous le règne de François Ier. Partout le clergé et les seigneurs rivalisèrent de luxe et de goût dans la reconstruction des églises et des châteaux que le siècle précédent avait laissés en ruine.

Philippe de Luxembourg, évêque du Mans, et parent de la comtesse de Vendôme, aida l'abbé de Crévent, en 1492, à relever l'église paroissiale de Villedieu et la chapelle du prieuré, dont la voûte, d'une hauteur extraordinaire relativement aux dimensions de l'édifice, frappe encore plus les yeux par sa hardiesse et sa légèreté aujourd'hui que, reposant sur des murs en partie écroulés, elle semble suspendue dans les airs.

Un peu plus tard, en 1520, on rebâtissait, à l'autre extrémité du Vendomois, l'église de Souday, donnée vers 1070, par Achard, seigneur du lieu, à l'abbaye de Saint-Vincent du Mans, qui y avait fondé un prieuré. Par une disposition très-rare dans nos contrées, mais dont l'Italie offre de beaux modèles, le chœur de cette église est élevé de trois mètres au-dessus de la nef; on y monte par deux escaliers en fer-à-cheval ayant chacun seize marches. L'autel, placé sur une estrade élevée encore de quatre marches, apparaît de loin aux yeux des fidèles, éclairé par les flots de lumière qui jaillissent des vitraux coloriés comme d'une éclatante auréole. Au-dessous du chœur est une crypte où l'on descend par quatre marches sous une arcade qui s'ouvre entre les deux escaliers; de l'entrée de la nef on voit s'enfoncer, dans une sainte obscurité, cette chapelle souterraine où de nombreux pèlerins venaient adorer une statue de la Vierge vénérée dans le pays. Ce chœur, commencé en 1533, fut terminé en 1540. Suivant un ancien registre de la fabrique, « les habitants et gens de bien de la paroisse amenèrent tous les matériaux gratis, et fournirent la dépense. » Mais la plus forte part des frais fut supportée par l'abbaye de Saint-Vincent et par Nicolas de Marescot, seigneur de Souday, et son épouse Alix de Mésange. On voit sur les

vitraux les portraits en pied du chevalier et de la noble dame, avec leurs écussons armoriés, et ceux de deux religieux de Saint-Vincent. L'un de ces derniers, à large face et à panse rebondie, a été pris par les habitants de Souday pour le joyeux curé de Meudon, le spirituel et savant Rabelais. Rien ne justifie cette supposition ; Rabelais naquit à Chinon, fut moine en Poitou, médecin à Montpellier, et mourut à Paris ; il ne put avoir aucun droit de figurer en place d'honneur dans une église du Perche. On croit avec plus de vraisemblence qu'il a pu faire quelque séjour dans le voisinage de Souday, au château de Glatigny, noble et vaste babitation qui appartenait à l'illustre famille du Bellay, et que le propriétaire actuel, M. d'Arsigny, a fait restaurer avec goût. Le cardinal du Bellay était le protecteur de Rabelais ; mais il ne contribua en rien à la construction de l'église de Souday, dont il n'était pas seigneur. Le frère de ce prélat célèbre, Martin du Bellay, brave capitaine et négociateur distingué, a écrit des mémoires qu'on lit encore avec intérêt ; il est mort en 1559, au château de Glatigny, que probablement il avait fait construire (1).

Parmi les édifices qui nous sont restés de la même époque, nous pouvons citer encore le beau donjon de Saint-Agil, élevé en 1510 par Mathieu de la Vove ; une jolie maison, bâtie à Lavardin par un fourrier des logis du roi François I[er]; le portail dont un curé, issu du sang des Bourbons, décora l'église de Lunay, et la façade encore plus riche de l'église de Saint-Jean-Froidmentel, ancien prieuré dépendant de l'abbaye de Saint-Laumer de Blois.

Marie de Luxembourg, dont l'influence bienfaisante avait donné l'impulsion à tous ces nobles travaux, mourut au mois d'avril 1547, dans son château de la Fère en Picardie. Son corps fut rapporté à Vendôme, et inhumé dans le magnifique mausolée en marbre blanc qu'elle avait élevé pour son époux dans l'église collégiale de Saint-Georges. Une angélique piété était le fondement de ses vertus, et la vénération du peuple entoura sa mémoire d'une auréole de sainteté. Elle avait eu la douleur de survivre à Charles, son fils aîné, qui avait succédé au comté de Vendôme sous sa tutelle, dès 1495. Son second fils, François de Bourbon, épousa l'héritière du duché d'Estouteville ; reçu chevalier par Bayard, sur le champ de bataille de Marignan, il se montra digne de son glorieux parrain dans les guerres d'Italie, et fut pris à Pavie avec le roi. Le troisième, nommé Louis, fut cardinal, abbé de Saint-Denis, et successivement évêque de Tréguier, de Laon et du Mans. La maison de Bourbon marchait alors à grands pas vers l'accomplissement de ses hautes destinées, et la prospérité du Vendomois croissait avec la puissance de ses seigneurs.

(1) Les du Bellay avaient à Vendôme un hôtel qui a depuis appartenu à la famille du Saillant, dont il a conservé le nom ; attenant aux jardins du collége, il attire les regards par ses pignons élevés et sa tour, que baignent les eaux du Loir.

III

DUCS DE VENDOME

DE LA MAISON DE BOURBON.



Nous avons vu, dès 1484, François de Bourbon obtenir de Charles VIII que le Vendomois fût soustrait à la dépendance de l'Anjou, et devînt une pairie relevant directement de la couronne. Une faveur encore plus grande fut accordée à Charles, son fils, à l'avènement de François Ier. Au mois de février 1515, ce roi érigea le comté de Vendôme en duché. Les Vendomois se montrèrent fiers de ce nouveau titre, qui honorait le nom de leur patrie. Les différents corps de la ville, dit l'abbé Simon, nommèrent des députés pour assister aux proclamations qui s'en firent à l'Hôtel-de-Ville, ainsi qu'au palais de justice, où siégeait le baillage, et il y eut pendant plusieurs jours des réjouissances publiques dans toute la province.

Malheureusement, un cruel fléau vint bientôt changer en deuil l'expression de la joie populaire. En 1516 et 1519, la ville et tout le pays environnant furent affligés d'une de ces maladies épidémiques si fréquentes au moyen âge, et qu'on désignait indistinctement sous le nom de peste. Il est à remarquer qu'à Vendôme, les rues dont la direction était du midi au nord furent presque entièrement dépeuplées par le fléau, tandis qu'il exerça peu de ravages dans celles qui s'ouvraient de l'est à l'ouest. La rue Ferme et le faubourg Saint-Bienheuré ne ressentirent aucun effet de la contagion, parce que la montagne du château les abritait du vent du midi. Les habitants du faubourg Saint-Lubin, qui était le quartier le plus ravagé, firent une grande procession autour de la ville, nus

pieds, en chemise, et portant chacun un cierge à la main; ils montèrent ainsi à l'église Saint-Georges, qui possédait des reliques de saint Sébastien, et y offrirent une bougie roulée dont la longueur égalait le tour de leur paroisse, pour brûler jusqu'à la fin devant la chasse du saint martyr. Les autres paroisses imitèrent cet exemple, et il se forma partout des confréries en l'honneur du saint regardé comme le préservateur de la peste. Cette dévotion est encore attestée par l'effigie de saint Sébastien, peinte sur plusieurs vitraux de la Trinité et de la Madeleine.

L'épidémie inspira une telle terreur que les juges du baillage se réfugièrent à Thoré, où ils continuèrent de donner leurs audiences tant que dura le fléau. Les chanoines de Saint-Georges prirent aussi la fuite, et se retirèrent d'abord à Rocé, puis à Lavardin, où ils se crurent enfin en sûreté. Cependant la maladie n'avait point pénétré dans la rue Ferme, et les habitants restés dans la ville demandèrent qu'il leur fût permis d'habiter les maisons abandonnées par le chapitre; mais, par un égoïsme fort peu chrétien, les chanoines s'y refusèrent, craignant que, même en leur absence, la contagion n'infectât leurs demeures. Un jugement du baillage, rendu à Thoré le 31 octobre 1519, prouve que la maladie était encore alors dans toute sa force; les froids de l'hiver l'arrêtèrent au mois de janvier suivant, et, jusqu'au siècle dernier, on fit, à cet anniversaire, des processions en reconnaissance de la cessation du fléau.

Charles de Bourbon, premier duc de Vendôme, fut presque toujours éloigné du Vendomois par ses emplois à la cour et sa glorieuse participation aux grandes guerres de François Ier. Lorsqu'après la funeste bataille de Pavie, la France fut veuve de son roi, la voix publique appela Charles de Bourbon à prendre en main le gouvernement de l'État; mais il ne se servit de son influence que pour faire respecter l'autorité de la reine-mère régente du royaume, et ses sages conseils, auxquels la reine déférait avec une entière confiance, sauvèrent la patrie des plus grands dangers dont elle ait jamais été menacée. Au milieu de ces graves préoccupations, il n'oublia pas le Vendomois, et s'y montra, comme ses parents, le bienfaiteur du peuple et le protecteur des arts. En 1534, il abandonna, aux magistrats municipaux de Vendôme le droit de barrage qui se percevait à l'entrée de la ville, à la charge *de faire tenir et entretenir les pavés de ladicte ville et fors bourgs, au dedans desdictes limites et barrières, tant ès rues qu'ès places et carrefours, le plus commodément que faire se pourra.* La même année, au mois de décembre, il contribua, par des dons considérables, à la restauration de l'église de Saint-Martin. Beaucoup de villages lui durent aussi la reconstruction de leurs temples ruinés, comme le prouvent ses armoiries peintes sur les vitraux en plusieurs endroits. Son portrait en pied, et celui de sa femme, Françoise d'Alençon, se voient, avec beaucoup d'autres figures sur le grand

vitrail de l'église de Cormenon, qui était, comme nous l'avons dit, un prieuré de la Trinité; cette vaste composition est un des plus curieux monuments de la peinture sur verre dans nos contrées. Ses armoiries, accompagnées de celles de Françoise d'Alençon et surmontées de l'écusson royal de France, brillent aussi dans le fond de la chapelle de la Majesté, qui forme l'abside de l'église de la Trinité à Vendôme. Dans la même chapelle sont peintes les armes du pape Jules II, qui régna de 1503 à 1513, ce qui fixe la date de sa construction.

Charles de Bourbon, dont les talents et le courage militaire étaient rehaussés par un rare désintéressement, mourut le 25 mars 1537, à Amiens, où il résidait habituellement comme gouverneur de la Picardie. Amiens et Vendôme se disputèrent l'honneur de posséder ses restes mortels; mais les droits de Vendôme, qui l'avait vu naître et dont il avait toujours porté le nom, ne pouvaient être méconnus. Son corps y fut transféré, et réuni à ceux de ses ancêtres, dans les caveaux de la collégiale de Saint-Georges. Il laissa plusieurs fils, Antoine de Bourbon, qui lui succéda; François, duc d'Enghien, qui gagna, à vingt-trois ans, la bataille de Cérizoles, et qu'un trépas prématuré enleva presque aussitôt après à ses brillantes destinées; Charles de Bourbon, cardinal, archevêque de Rouen et abbé commendataire de la Trinité, qui fut le roi de la ligue sous le nom de Charles X, et mourut prisonnier de son neveu Henri IV; Jean de Bourbon, comte de Soissons; enfin Louis de Bourbon, prince de Condé, tige de cette illustre famille qui a donné tant de héros à la France. Toutes les branches secondaires des Valois étaient alors éteintes, et par la mort tragique du connétable, dernier représentant de la branche aînée des Bourbons, tué au siége de Rome, en 1527, les ducs de Vendôme étaient devenus les chefs de leur maison et les premiers princes du sang royal. Il ne leur restait plus qu'un pas à faire pour s'élever jusqu'au trône, dont ils paraissaient si éloignés dans le siècle précédent (1).

Sous le gouvernement de Charles de Bourbon, en 1532, le parlement de Paris rendit un arrêt remarquable sur les franchises municipales de la ville de Vendôme. Quoique cette ville n'ait jamais eu de charte de commune, elle avait toujours joui du droit d'être administrée par une municipalité élective. L'arrêt constate que *de tout temps, en ladicte ville de Vendosme, on avait accoustumé faire assemblée pour estire quatre personnes pour avoir la superintendance des édifices, murailles et deniers communs de la ville.* Ces quatre surintendants por-

(1) Depuis la mort du connétable, les ducs de Vendôme prirent les armes de Bourbon, *de France, à un bâton de gueule péri en bande.* Au siècle suivant, les derniers ducs, descendants naturels de Henri IV, reprirent les trois lionceaux d'argent qui avaient distingué dans l'origine la branche de Vendôme.

taient le titre d'échevins. Depuis que l'abbaye de la Trinité avait été comprise dans l'enceinte de la ville, l'usage s'était établi de nommer un religieux pour quatrième échevin, à cause de la partie des fortifications qui dépendait de l'abbaye. Ce religieux n'était point désigné nominativement; on le laissait au choix de l'abbé. En 1529, les habitants étant réunis au nombre de plus de 200, pour nommer leurs magistrats municipaux, douze d'entre eux élirent, pour quatrième échevin, un religieux; trois ou quatre ne nommèrent que des bourgeois, et, aussitôt, le gouverneur qui était présent, sans prendre les voix des autres, déclara les quatre bourgeois valablement élus. Cette méthode expéditive de faire voter seulement seize électeurs sur 200, et de proclamer élus les candidats de la minorité, montre assez quelle idée on se faisait alors des libertés électorales. Néanmoins les religieux protestèrent contre la décision du gouverneur, et la cause fut portée devant le parlement de Paris. Les esprits étaient à cette époque très-échauffés sur tout ce qui touchait aux questions ecclésiastiques, et les idées de réforme commençaient à prendre faveur. On objecta aux bénédictins qu'ayant renoncé au monde, ils devaient être exclus de toutes fonctions et dignités civiles. Le parlement prononça dans ce sens; il défendit aux religieux *d'accepter aucunement l'estat d'échevins, et aux habitants de ladicte ville, de eslire aucun des religieux, sauf audict abbé de pouvoir envoyer un de ses officiers séculiers pour garder ses droits dans le conseil de ville.* Ainsi cette abbaye, toute-puissante au moyen âge, à qui la ville de Vendôme devait en partie son existence, et qui traitait jadis d'égal à égal avec les souverains, ne pouvait plus même faire admettre dans une assemblée d'échevins un de ses religieux appuyé par le vœu populaire.

Il est vrai que les grands monastères avaient beaucoup perdu de ce qui les rendait, dans le moyen âge, respectables aux yeux des peuples. Sous le joug avilissant de la *commende,* ils n'étaient plus que des espèces de fermes dont l'abbé percevait les revenus, sous la seule condition, souvent fort mal remplie, d'entretenir les édifices sacrés et de pourvoir aux frais du culte. Ce fut ainsi que l'abbaye de la Trinité passa de l'aumônier du roi, Antoine Sanguin, au cardinal Charles de Bourbon, qui la posséda de 1548 à 1565, puis enfin à un étranger, le cardinal Marc Sittico d'Altaëmps, parent du pape Paul IV. Tout dégénéra sous ce funeste régime. Les vastes cloîtres de la Trinité ne furent plus occupés que par un petit nombre de moines, sans instruction et sans discipline, vivant au jour le jour de la portion congrue qu'on leur avait laissée, sous l'autorité fictive d'abbés dont ils ne connaissaient que les noms. La dignité de cardinal était attachée à l'abbaye; elle se laissa dépouiller de ce privilége unique, faute de payer quelques frais que ses abbés, déjà cardinaux par eux-mêmes, refusèrent de prendre à leur charge.

La décadence n'était pas moins grande dans le chapitre de Saint-Georges. « Le chœur, dit le chanoine du Bellay, était presque désert; car la plus grande « partie des chanoines, y ayant paru un moment, se retiraient pour se promener « dans la nef ou hors l'église, et y causer pendant le service, se faisant payer « de leurs distributions aussi régulièrement que s'ils se fussent acquittés de « leurs devoirs. Ceux qui restaient au chœur s'amusaient à rire et à courir « d'un siége à l'autre. Il y en avait plusieurs qui entretenaient publiquement « des femmes de mauvaise vie, d'autres à qui l'habit clérical et la tonsure « déplaisaient, et qui portaient des cheveux longs de peur de paraître ecclésias- « tiques. »

Ces monstrueux abus qui avaient envahi la plupart des institutions religieuses, justifiaient le cri de réforme qui finit par retentir dans toute l'Europe. Il était proféré à la fois par les véritables amis de l'Église, qui voulaient la purger de ses souillures, et par ses ennemis, qui espéraient y trouver l'occasion de la renverser. Malheureusement ces derniers l'emportèrent, et les catholiques sincères, jetés malgré eux dans le parti de la résistance, furent contraints de défendre les fondements du temple au lieu de songer à le purifier.

La réforme de Luther, qui attaquait les dogmes et la constitution même du catholicisme, pénétra en France dès le commencement du XVI[me] siècle, et y fit de rapides progrès, surtout dans les hautes classes de la société.

Le duc de Vendôme était alors Antoine de Bourbon, devenu roi de Navarre par son mariage avec Jeanne d'Albret (1). Antoine était aimable, spirituel et bon, mais faible et léger. Recherchant la société des jolies femmes et des gais viveurs, il se plaisait à les réunir dans le petit manoir de la Bonnaventure, près le Gué-du-Loir, qui appartenait à M. de Salmet, un de ses officiers (2). Là, chacun donnait librement cours à sa verve, et improvisait de joyeuses chansons, parmi lesquelles on peut citer le refrain si connu de *La bonne aventure, au Gué.* Le couplet immortalisé par Molière, *Si le roi m'avait donné Paris, sa grand' ville,* ne peut avoir été composé que par Antoine lui-même. Cette petite cour n'avait pas moins de goût pour les arts que pour les plaisirs de l'esprit. Ce fut alors que Raphaël de Taillevis, médecin d'Antoine de Bourbon et de la reine Catherine de Médicis, fit élever le charmant portail du château de la Maizière,

(1) Antoine de Bourbon, duc de Vendôme, épousa Jeanne d'Albret le 20 octobre 1548; il devint roi de Navarre par la mort de son beau-père Henri d'Albret. en 1555.

(2) L'abbé Simon dit que ce manoir dépendait originairement du couvent des Cordeliers de Vendôme, et qu'il leur fut retiré lors de la réforme de leur ordre par le cardinal d'Amboise, en 1502. Ce fait est évidemment erroné, ainsi que l'anecdote que l'abbé Simon y a jointe, car les titres de cette terre constatent qu'elle appartenait, dès 1478, à un chevalier nommé Thomas Thacquin; la chapelle du château, consacrée à saint Bonaventure, a pu lui donner son nom.

dans la vallée de Lunay. Alors aussi le fameux poëte Ronsard, un des commensaux d'Antoine, décorait de gracieux emblèmes et de devises ingénieuses le manoir de la Poissonnière, où il était né, et que ses ancêtres possédaient depuis plusieurs siècles.

Ce manoir est situé à mi-côte, au-dessus du bourg de Couture, dans une admirable position d'où l'œil embrasse les fraîches vallées du Loir et de la Braye, la montagne de Trôo, le camp romain de Sougé et les hauteurs de Poncé couronnées de vignobles et de bois. Il n'a rien dans son ensemble d'imposant ni de féodal; mais les façades de la cour intérieure sont couvertes d'ornements qui en font comme un musée poétique; les communs eux-mêmes, creusés dans le roc, ont des portes décorées de devises et d'arabesques appropriées à leur destination. Ainsi, sur la porte de la cave, au milieu d'attributs bachiques, on lit ce conseil épigrammatique : *Sustine et abstine;* Supporte et abstiens-toi. La cuisine est indiquée par ces mots : *Vulcano et diligentiæ;* le caveau des vins étrangers par *Vina barbara;* à l'entrée de la tourelle qui renferme l'escalier, au-dessous d'un buste très-dégradé, qui paraît être celui de Ronsard lui-même, l'inscription *Voluptati et Gratiis,* annonce que l'habitation était vouée au plaisir et aux grâces. Des maximes plus sérieuses, telles que, *Veritas filia Temporis, Ne quære nimis, Respisce finem,* se lisent en divers endroits. La devise *Avant partir* semble avoir été adoptée de préférence par le maître du lieu, car on la retrouve à presque toutes les fenêtres; mais rien n'est plus intéressant, dans cette curieuse demeure, que la magnifique cheminée de la grande salle du manoir. Dans ce chef-d'œuvre de la sculpture ornementale, Ronsard a immortalisé sa tendre reconnaissance pour la princesse Marguerite, sœur de Henri II, sa protectrice à la cour, et la première admiratrice de ses vers. Au haut de la cheminée brille l'écusson royal de France dans un semis de fleurs de lis; plus bas sont les armoiries des Ronsard, *d'azur à trois poissons d'or,* avec cette légende ambitieuse : *Non fallunt futura merentem* (L'avenir appartient au mérite). Deux écussons accompagnent celui du poëte; l'un ne contient qu'une mystérieuse tige de marguerites; l'autre, semé d'hermines, est celui de son aïeule, Jeanne de Vendomois, par laquelle il se vantait de tenir à la famille royale; plus bas encore s'épanouissent des touffes de marguerites vers lesquelles s'élancent des flammes; aux deux côtés, les attributs de la guerre et de la chevalerie se mêlent à ceux de la poésie et des arts.

De nos jours, une école littéraire a tenté de réhabiliter Ronsard, et de lui rendre la gloire que le siècle de Louis XIV lui avait enlevée. Cette nouvelle vogue attachée au nom du poëte que ses contemporains appelaient *le cygne vendomois,* aurait dû attirer l'attention publique sur le lieu de sa naissance, et sauver cette demeure, toute empreinte de ses souvenirs, des dégradations jour-

nalières qui effacent peu à peu jusqu'aux dernières traces de ses ingénieux ornements.

La société brillante et spirituelle du XVIme siècle marchait au milieu des fêtes et du prestige des arts vers les jours de sang et de deuil que lui préparaient les dissensions religieuses. Dans les dernières années du règne de Henri II, Antoine de Bourbon embrassa le parti de la réforme, parce que c'était la mode parmi les gens bien élevés, parce qu'il aimait les vers et les psaumes de Marot, et surtout parce que les Guises, ses rivaux de crédit et de puissance, s'étaient déclarés les champions du catholicisme. Après la mort du roi ,en 1559, il établit un prêche à Vendôme, au pied de son château, à l'entrée de la rue Ferme, dans l'endroit où est maintenant le manége de la caserne de cavalerie (1). Sa femme, Jeanne d'Albret, avait un caractère ferme et des convictions sincères; élevée dans la religion catholique, elle résista longtemps aux instances de son mari, qui voulait la conduire au prêche. « Songez-y bien, lui dit-elle; si j'y vais une « fois, je n'en reviendrai plus. » Elle céda enfin; mais ce fut après avoir consulté les docteurs, étudié les livres de controverse, et là où son mari ne voyait qu'un passe-temps nouveau et une intrigue de cour, elle porta tout le fanatisme d'un esprit sérieux et convaincu.

La population de Vendôme, élevée à l'ombre du clocher de la Trinité, était profondément catholique. L'exemple de ses seigneurs ne fit aucune impression sur elle, et la réforme gagna peu de prosélytes dans la ville. Le chapitre de Saint-Georges et le monastère de la Trinité, ces deux grandes créations de Geoffroy Martel, avaient beaucoup perdu de leur popularité; mais l'héritage de leur influence avait été recueilli par les cordeliers établis dans l'ancienne maison des chevaliers du Temple. Ces frères prêcheurs avaient échappé à la corruption qui s'était glissée dans les riches abbayes des bénédictins, et leur pauvreté les avait sauvés de l'envahissement des bénéficiers laïques. Le couvent de Vendôme était un des plus considérables de l'ordre; en 1512, il s'y tint un chapitre général auquel assistèrent 350 religieux. Leurs prédications ardentes exaltaient le peuple et le maintenait ferme dans la foi. En 1560, on voit par les comptes municipaux que la ville payait un cordelier pour prêcher le carême dans l'église paroissiale de Saint-Martin.

(1) Pendant tout le règne de Henri II les hérétiques avaient été rigoureusement poursuivis dans le Vendomois. Les notes manuscrites d'un chanoine de Trôo nous apprennent que le 4 janvier 1548, un hérétique, nommé le Grandami, fut brûlé à petit feu sur la Grosse-Motte de Trôo. Dans l'automne de la même année, Jean Leclair, cardeur de laine, eut le fouet et la fleur de lis, et fut pendu sur la Grosse-Motte, pour avoir dit que le pape était l'Anté-Christ. Antoine de Vendôme était venu à Trôo peu de temps auparavant, en octobre 1547, et avait logé au château de la Voûte; il séjourna pendant trois mois à Montoire avec la duchesse sa femme, en 1549. En 1550, le roi Henri II, la reine et *Mme la marquise* (Diane de Poitiers) couchèrent à Montoire.

Ces comptes prouvent que la situation financière de la ville était alors florissante, car les recettes excédaient les dépenses. Un des principaux revenus provenait de la ferme des biens communaux, tels que les garennes et pêcheries, et surtout de la location des tours et donjons de l'enceinte fortifiée, qu'une longue paix avait fait regarder comme inutiles; sous chaque porte on avait pratiqué des loges où s'étaient établis des cabaretiers et des marchands. On affermait en outre la perception des droits du *dixième et appétissement des mesures de vin et autres breuvaiges* vendus en détail au dedans de la ville, de cinq sols tournois sur chaque pipe de vin vendue en gros et en détail au dedans de la châtellenie de Vendosme ; de cinq sols tournois sur chaque pièce de drap contenant six aunes et au-dessus; de deux sols six deniers sur chaque pipe de vin traversant ladite châtellenie; enfin des droits de barrière cédés à la ville par le duc Charles de Bourbon (1).

Au mois de février 1560, la ville de Vendôme eut un grand spectacle. Le roi François II, se rendant de Paris à Blois, traversa ses murs avec la jeune reine Marie Stuart, alors dans tout l'éclat de sa beauté célèbre. La municipalité de Vendôme ne négligea rien pour accueillir dignement son souverain. « Neuf aunes de taffetas noir armoisi, au feur de 60 sols l'aune, furent em« ployées à faire un ciel pour mectre, dit le manuscrit, sur le roy nostre sire « faisant son entrée en cette dicte ville. On dépensa 18 liv. 15 sols t. à l'achat « de la soye pour faire les franges dudict ciel, et encore d'un aultre ciel, en « taffetas violet qui fut prins en la chambre de la ville pour mectre sur la royne « en la dicte entrée. » Partout on voyait les écussons du roi et de la reine; la somme de 24 liv. fut payée pour huit grandes armoiries, et vingt petites moitié de France et moitié mi-parties d'Ecosse et Angleterre, « lesquelles « armoiries auroient esté mises et apposées, sçavoir est, les huit grandes aux « portes de la ville et de l'abbaye de la Sainte-Trinité d'icelle, en laquelle « abbaye estoit le logis des roy et royne, et les vingt petites à l'entour des dicts « ciels. » Cent sols furent donnés à deux peintres « pour peindre d'azur les bas« tons tournés qui portoient les ciels et les sepmer de fleurs de lys d'or et faire « chappeaux de triomphe de lierre pour mectre à l'entour des dictes armoiries « et aux portes de la dicte ville et abbaye. » La ville offrit les présents ordinaires, qui étaient fort simples ; on ne trouva rien de mieux à donner à Marie Stuart que 150 poires de bon chrétien et des noisilles. Il paraît que la condition mise par le bon duc Charles à la cession du droit de barrage pour l'entretien du pavé n'avait pas été bien observée; car on répandit trente tombereaux de sablon « en plusieurs endroicts de ladicte ville et forsbourgs, mesmement ès fors-

(1) Comptes manuscrits de la ville de Vendôme, 1560 à 1561.

« bourgs de la porte Chartraine jusques au grand cymetierre, par laquelle porte « entrèrent les roy et royne, et depuis ladite porte jusques à la porte de l'ab- « baye, et d'icelle porte jusques à la porte du pont Saint-Bienheuré » C'était par là qu'on sortait alors pour aller à Blois.

Tandis que le peuple témoignait ainsi son loyal attachement à ses maîtres, le duc Antoine de Bourbon conspirait dans son château, où l'on remarquera que le roi n'alla pas loger. Jaloux de l'influence toujours croissante des Guises, il s'était uni à son frère, le prince de Condé, et aux protestants, pour former un complot dont le but était de s'emparer de la personne du roi et de mettre à mort le duc de Guise et le cardinal de Lorraine. Ce complot se trama dans le Vendomois ; les conjurés tinrent des réunions nocturnes dans plusieurs manoirs, et notamment dans ceux de Freschines et de la Fredonnière ; le château même de Vendôme abrita souvent leurs conciliabules. Ils croyaient surprendre la cour à Blois ; mais le duc de Guise, ayant eu quelques soupçons de leurs desseins, fit conduire le roi à Amboise, où il devait être plus en sûreté. En effet, les conjurés échouèrent dans leur projet d'attaque, et furent eux-mêmes surpris par ceux qu'ils croyaient accabler à l'improviste. Le plus actif de leurs chefs, La Renaudie, se rendant de Vendôme à Amboise pendant la nuit avec une troupe peu nombreuse, fut arrêté par les troupes royales dans la forêt de Châteaurenault, et tomba percé de coups après une résistance désespérée. Près de douze cents conjurés furent pendus ou décapités dans les rues d'Amboise ; ceux qui échappèrent au massacre se réfugièrent dans leurs provinces, et la faction se dispersa.

Le mauvais succès de cette tentative découragea Antoine de Bourbon, et la mort de François II changea bientôt entièrement ses vues politiques. Devenu lieutenant-général du royaume, il se rapprocha des catholiques, et s'allia au triumvirat formé par le connétable de Montmorency, le duc de Guise et le maréchal de Saint-André. Jeanne d'Albret refusa de le suivre dans cette conversion intéressée ; comme elle l'en avait prévenu, une fois décidée à aller au prêche, elle ne voulut plus en revenir. D'ailleurs, Antoine de Bourbon s'était laissé gagner par les dangereux attraits des filles d'honneur de la reine-mère, et il fut facile de lui persuader qu'il compromettrait ses intérêts dans ce monde et son salut dans l'autre, en restant uni à une hérétique obstinée. Des négociations furent ouvertes avec la cour de Rome pour rompre son mariage, en lui faisant espérer qu'il pourrait épouser la veuve de François II, la belle Marie Stuart, et devenir roi d'Ecosse et d'Angleterre, moyennant l'abandon de la Navarre à l'Espagne. Jeanne d'Albret fut instruite de toutes ces menées. Blessée dans ses sentiments les plus intimes comme femme, dans ses intérêts comme reine, dans ses convictions comme sectaire, elle ne garda plus de ménagements.

Son mari l'ayant laissée seule à Vendôme, elle s'assura du château en y mettant une garnison de Suisses et de Gascons protestants, et attendit la prise d'armes générale que les Huguenots avaient projetée pour les premiers mois de l'année 1562. Une collision sanglante, qui eut lieu à Vassy entre les protestants et les gens du duc de Guise, devint le signal du soulèvement. Le 2 avril, le prince de Condé s'empara d'Orléans, et, avant la fin du même mois, Blois, le Mans, Tours et Angers furent au pouvoir de la Réforme.

La population catholique de Vendôme, malgré la présence de la reine de Navarre et sa garnison protestante, opposait à ce mouvement une force d'inertie que rien ne pouvait vaincre. Jeanne, désespérant d'attirer les Vendomois dans son parti, résolut de les désarmer. Le 20 mai, elle fit écrire aux échevins, par les capitaines de ses gardes, la lettre suivante dont l'original est conservé à la bibliothèque municipale de Vendôme :

« Messieurs les échevins, suyvant la voluntć de la royne, laquelle elle vous « déclaira hier, elle nous a commandé vous envoyer le desnombrement des « armes qu'elle veult et entend que vous fassiez conduire ce matin, de la maison « de ville et portes, en son chateau, pour la garde d'icelluy, duquel deppend « la conservacion et garde de la ville. Et premièrement deux fauconneaux, « dix hacquebutes à croq, le tout avec leurs affutz et chevalletz, neuf hacque- « butes à serpentine, tout cequi est de pouldre ez portes Saint-Georges et Saint- « Michel, quarante picques ferrées, dix-huict hallebardes des neufves qui sont « à la porte Saint-Georges et les boullets de plomb qui sont en ladicte porte. Et « du tout vous aurez telle descharge de Sa Majesté que vous aurez occasion « de vous en contenter. Aussy entend sa dicte Majesté que vous fassiez signer « à vostre clerc de ville l'inventaire de toutes les armes trouvées en la maison « et tours de la ville, et faict hier en nos présences, lequel nous vous ren- « voyons pour cet effect. Faict à Vendosme, le XXme jour de May 1562.

« Vos meilleurs amys,

« DUVAU, LACAZE. »

A la suite de cette pièce est la décharge signée par Jeanne elle-même, de ces armes et munitions qui furent remises à ses commissaires le jour suivant 21 mai. Dès lors n'ayant plus à craindre les ressentiments du peuple, elle se livra sans réserve aux inspirations d'un fanatisme accru de toute la haine qu'elle portait à son mari. Ses soldats dévastèrent l'église collégiale de Saint-Georges, la souillèrent d'ordures, violèrent les tombeaux des Bourbons, et brisèrent, avec les images des saints, les statues de marbre qui ornaient les mausolées. La

reine elle-même se fit apporter les vases sacrés et les reliquaires, dont elle donna, le 27 mai, un reçu signé de sa main au bas de l'inventaire qui lui fut présenté par les chanoines. Ces vases, mis en pièces, furent vendus ou convertis en monnaie ; ils produisirent 16 marcs d'or et 129 marcs d'argent, sans compter les diamants et les pierreries. Quant aux reliques, Jeanne les remit, enveloppées dans un linge, à un Suisse de sa garde, avec ordre de les jeter à la rivière. Comme ce soldat descendait la montagne, il rencontra un bourgeois de Vendôme, le sieur Dupont, lieutenant particulier du baillage, qui, moyennant quelque argent, racheta ces précieux restes voués à la destruction, et les conserva pour les rendre au chapitre dans un temps meilleur (1).

Depuis ce jour, la Collégiale ne fut plus pour Jeanne et ses satellites que le temple de Saint-Georges. On en sonnait la grosse cloche pour appeler les huguenots au prêche ; les chanoines n'osaient plus célébrer les offices, et étaient réduits à se réunir dans la maison de leur doyen. Mais, quoique la population de la ville fût désarmée, Jeanne n'osa pas étendre ces violences hors de l'enceinte du château. L'abbaye de la Trinité fut préservée du pillage par le respect qu'on portait à son abbé commendataire, le cardinal Charles de Bourbon, frère d'Antoine de Navarre. D'ailleurs, ce cardinal, pour mettre les reliques les plus précieuses du monastère, et notamment la sainte larme, à l'abri des attentats de sa belle-sœur, les fit transporter à l'abbaye de Chelles, près Paris.

Les excès commis par les satellites de Jeanne d'Albret excitèrent une indignation générale. Théodore de Bèze lui-même, le plus éclairé des ministres protestants, lui écrivit : « qu'il ne pouvait dire autre chose de ces abatis d'ima-« ges, sinon que cette manière de faire ne lui plaisoit aucunement, quoique le « fait, de soi, fût selon la volonté de Dieu, qui condamne les idoles, mais que « ce brisement de sépultures étoit entièrement inexcusable. » Le parlement de Paris fut plus sévère ; par un arrêt du 27 juillet suivant, il déclara « rebelles, « ennemis du roy et de la couronne de France, séditieux et perturbateurs du « repos publicq, criminels de lèze-majesté divine et humaine, tous ceux qui « avoient, en forme d'hostilité, pris les armes contre le roy, tant ès villes d'Or-« léans, Mans, Bloys, Tours, *Vendosme* que autres, pillé, saccagé et desmoly « les églises et monastères, attenté contre les saincts sacrements, brûlé les « reliques et ossements des corps saints, abattu les croix et images, ravi et dé-« robé les croix, calices, ornements, joyaux et meubles précieux desdites églises « et monastères, violé les sépulchres des prédécesseurs roys, princes, ducs, « comtes, seigneurs. »

Cet arrêt, qui mettait en quelque sorte Jeanne d'Albret et ses complices

(1) Hist. M. S. de la collégiale de Saint-Georges, par le chanoine du Bellay.

hors la loi, souleva contre elle la population des campagnes. « Le peuple, dit de « Thou, irrité contre les protestants qui avaient brisé les images et poussé la « barbarie jusqu'à violer les tombeaux des comtes et ducs de Vendôme, conçut « une haine si furieuse, qu'il crut devoir les traiter comme on traite les chiens « enragés. » La noblesse vendomoise elle-même prit les armes, et choisit pour chef le célèbre poëte Ronsard, qui, à la tête d'une troupe nombreuse de gentilshommes, parcourut la province, poursuivant et châtiant avec rigueur les pilleurs d'église.

De leur côté, les protestants demandèrent du secours au Mans, d'où l'on fit sortir des lansquenets, qui occupèrent Saint-Calais, se logèrent dans l'abbaye, et y commirent les excès et les profanations qui marquaient partout leur passage. Poussés à bout, les moines s'entendirent avec le peuple de la ville pour se débarrasser de ces soldats étrangers. La cloche des vêpres fut le signal d'une insurrection générale ; les huguenots, surpris, tombèrent presque tous sous les coups des habitants ameutés, et la ville se crut délivrée par ces nouvelles vêpres siciliennes; mais elle ne jouit pas longtemps de sa victoire. Jacques Levasseur, seigneur de Cogners, gentilhomme calviniste, réunit ses amis, rallia les soldats échappés au massacre, et, rentrant à l'improviste dans la ville, fit à son tour égorger tous les moines ; deux d'entre eux furent pendus dans l'église à la corde de la cloche qui avait donné le signal de l'insurrection.

Au milieu de ces sanglants désordres, Jeanne, toujours maîtresse de Vendôme, y poursuivait son plan de propagande calviniste. Le chapitre de Saint-Georges, depuis sa fondation, avait eu le privilége de diriger l'instruction publique à Vendôme, et nul ne pouvait y établir d'écoles sans son autorisation. Au XIIIme siècle, une grande contestation s'était élevée à ce sujet entre le chapitre et les religieux de la Trinité, qui avaient été forcés de reconnaître le privilége des chanoines. Par la transaction qui intervint alors, l'abbaye renonça à l'école qu'elle avait établie dans la chapelle de Notre-Dame-de-Pitié, et se réserva seulement le droit d'instruire six enfants de chœur dans la chapelle de Saint-Denis, située hors de la ville, à l'Ilette, sur l'ancienne route de Paris (1). Une prébende était spécialement affectée à un chanoine directeur des écoles; Jeanne donna cette prébende à un protestant, en sorte que le peuple de Vendôme, tout catholique, put craindre de n'avoir pour ses enfants que des maîtres huguenots.

(1) Chartes de 1251 et 1253 aux archives de la Préfecture. Il existe aux mêmes archives un acte de 1713, contenant la formule des autorisations données aux maîtres d'école de Vendôme par le grand chantre du chapitre.

Tandis qu'elle opprimait ainsi les catholiques vendomois, Antoine de Bourbon commandait l'armée royale qui combattait le parti dans lequel sa femme s'était jetée (1). Au mois de septembre 1562, cette armée assiégeait Rouen. Le roi de Navarre fut blessé d'un coup de feu dans la tranchée, et mourut des suites de sa blessure le 17 novembre, après la prise de la ville, où il put faire encore une entrée triomphale, porté dans sa litière sur la brèche. La prise de Rouen fut suivie de la sanglante bataille de Dreux, où le prince de Condé fut fait prisonnier; puis du siége d'Orléans et de l'assassinat du duc de Guise. Les deux partis avaient perdu leurs principaux chefs; ils étaient également épuisés. Fatigués d'une lutte sans résultat, ils se rapprochèrent enfin, et traitèrent de la paix, qui fut conclue dans les premiers mois de l'année 1563. Par cette paix, les choses furent laissées dans l'état où elles étaient, c'est-à-dire que, sauf la restitution de quelques places de part et d'autre, les protestants restèrent maîtres des villes où ils étaient les plus forts, et que les catholiques conservèrent le pouvoir là où ils avaient eu le dessus. Il fut stipulé en outre, comme réglement général, que l'exercice public de la religion protestante serait interdit dans les villes closes; que les seigneurs calvinistes hauts-justiciers pourraient avoir un prêche public dans leurs terres; mais que ceux qui avaient basse ou moyenne justice ne pourraient avoir qu'un prêche particulier dans leurs maisons, pour eux et leur famille.

En vertu de ce traité, Vendôme resta soumis à Jeanne d'Albret, qui, depuis la mort de son mari, gouverna les états héréditaires de la maison de Bourbon-Vendôme sous le nom de son fils mineur, Henri, né le 13 décembre 1553. Elevé d'abord près de son père dans la religion catholique, ce jeune prince fut alors remis entre les mains de sa mère, dont il partagea bientôt toutes les convictions politiques et religieuses. Le château de Vendôme continua d'être occupé par des soldats étrangers, et Jeanne confia ses pouvoirs dans le duché à deux gentilshommes protestants. Jacques Levasseur, seigneur de Cogners, le massacreur des moines de Saint-Calais, fut gouverneur du Vendomois, et eut pour lieutenant Philibert de la Curée.

Les catholiques supportaient impatiemment ce joug d'une minorité oppressive. Dès 1563, il formèrent une association secrète par laquelle ils s'engageaient à défendre la religion, le clergé et les églises contre les violences des hérétiques, et à se porter réciproquememt secours pour tirer vengeance, soit

(1) « Le jeudi 21 mai, dit le journal de Brulart, vindrent nouvelles au roy de Navarre que en la ville « de Vendosme, où estoit sa femme, toutes les églises avoient esté pillées, mesme l'église du chasteau, en « laquelle estoient les ancêtres, ayeul et père du roy de Navarre, desquels ils avoient, en desdain de luy, « destruit, brisé et rompu les monuments. »

par les voies ordinaires de la justice, soit par la force des armes, de tout dommage ou tort qui serait fait à un des membres de l'union. Ces associations partielles devinrent les éléments de la grande ligue qui s'organisa dans toute la France, en 1576, sous la direction du duc de Guise. Les principaux chefs de l'union catholique, dans le Vendomois, furent Paul de Chabot, seigneur du Fresne, René du Bellay, seigneur de la Flotte, Ronsard, seigneur de la Poissonnière, et Jean de Maillé, seigneur de Bénéhart, tous puissants par leur position à la cour, leur richesse et l'illustration de leur naissance. Philibert de la Curée, lieutenant du gouverneur, leur était devenu odieux, parce qu'il annonçait l'intention de poursuivre avec vigueur les *voleurs et assassineurs publics qui se retiroient dans le Bas-Vendomois*, c'est-à-dire les hommes armés que les seigneurs catholiques tenaient à gages pour l'exécution de leurs vengeances. Les associés jurèrent sa mort, et choisirent, pour siége de leurs complots, le château de la Poissonnière, que, dans des temps plus heureux, Ronsard avait consacré à la Volupté et aux Grâces. Le 16 août 1564, le seigneur de la Curée chevauchait paisiblement en chassant à l'oiseau à travers la plaine de Couture, lorsque trois assassins gagés sortirent de la Poissonnière, et lui barrèrent le chemin. Surpris de se voir ainsi entouré, il leur demanda ce qu'ils voulaient. — Ta vie! répondit l'un d'eux; et en même temps il lui tira un coup de pistolet qui ne l'atteignit point. Le malheureux gouverneur piqua son cheval, et galoppa vers la rivière pour essayer de la passer à gué; mais il vit sur l'autre bord huit cavaliers sortis du château de la Flotte, qui l'attendaient au passage. Alors, désespérant de se sauver, il fit tête aux assassins, et tomba mort d'un coup de pistolet, qui lui fut tiré presque à bout portant dans l'œil. Ce crime resta impuni; ceux qui l'avaient commandé étaient trop élevés pour que la justice pût les atteindre. L'association avait même tant de confiance dans ses forces, que Paul de Chabot proposa de soulever la population des campagnes au son du tocsin, pour attaquer la reine de Navarre, dont on annonçait l'arrivée à Vendôme. Heureusement le duc de Montpensier, à qui il confia son projet à Blois, en arrêta l'exécution, car il aurait pu en coûter la vie à la mère de Henri IV, qui voyageait accompagnée seulement de douze gentilshommes et d'un grand train de dames et damoiselles de sa maison (1).

Malgré ces troubles et ces cruelles représailles, le pouvoir resta, dans le Vendomois, aux mains des calvinistes, tant que Jeanne d'Albret vécut. On sait qu'elle mourut à Paris le 9 juin 1572, au moment où elle s'occupait des préparatifs du mariage de son fils avec Marguerite de Valois, sœur du roi de France.

(1) « Advertissement des crimes horribles commis par les séditieux catholiques romains ès pays et « conté du Maisne. » *(Mémoires de Condé.)*

Le massacre de la Saint-Barthélemy suivit de près ce funeste mariage, et le jeune Henri de Navarre fut contraint, le poignard sur la gorge, d'abjurer sa croyance pour sauver sa vie. La présence d'une garnison protestante à Vendôme servit du moins à préserver la ville du contre-coup de cette réaction sanglante, dont elle ne paraît pas avoir souffert.

Affaiblis par l'effroyable boucherie qui les avait privés de leurs principaux chefs, les calvinistes ne purent relever l'étendard de la guerre civile pendant tout le reste du règne de Charles IX. Ce fut seulement après l'avénement de Henri III, en 1574, que de nouveaux éléments de discorde sortirent du sein même de la famille royale. Le duc d'Alençon, le plus jeune fils de Catherine de Médicis, objet de la jalousie du roi son frère et de la haine des courtisans, lia des relations secrètes avec le roi de Navarre, dont il s'était d'abord déclaré l'ennemi ; tous deux complotèrent de se retirer de la cour pour soulever les mécontents, et renverser les favoris qui pillaient et opprimaient le royaume. Henri III, ayant été averti de ces menées, fit arrêter son frère ; mais le 16 septembre 1575, le jeune prince échappa à ses gardiens, et s'enfuit à Dreux, où il fut rejoint par une troupe nombreuse de ses partisans.

Ce complot avait de vastes ramifications dans les provinces ; car cinq jours avant l'évasion du prince, dès le 10 septembre, Vendôme commençait à s'agiter. La garnison protestante avait été retirée. Les échevins, parmi lesquels était ce Michel Dupont, que nous avons vu racheter les reliques de la collégiale des mains d'un soldat suisse, montèrent au château, et sommèrent le concierge de leur représenter les armes appartenant à la ville *qui avoient esté cy-devant mises audict chastel par le commandement de la défunte dame royne de Navarre.* Ils montrèrent le récépissé qui avait été donné à leurs prédécesseurs ; mais le concierge jura qu'il ne restait plus en sa possession *qu'un gros faulconneau garny de son chevallet et cinq harquebuses à crocq.* Il fallut que les échevins se contentassent de cette restitution incomplète. Néanmoins les bourgeois furent désormais les maîtres de leur ville, et la gardèrent seuls sous la direction de leurs magistrats municipaux.

Au mois de février suivant 1576, le roi de Navarre, à son tour, réussit à s'échapper sous prétexte d'une partie de chasse à Senlis. Il se rendit, à franc étrier, en deux jours, à Alençon, où il s'arrêta pour rassembler ses amis, et où, désavouant une conversion imposée par la violence, il retourna pour la première fois au prêche (1). De là, il s'empressa de passer en Poitou, pour organiser la prise d'armes des calvinistes. Ces événements excitèrent une grande

(1) Les lettres missives de Henri IV, qui marquent ses étapes de chaque jour, prouvent qu'il ne se rendit pas alors à Vendôme, comme l'ont dit par erreur de Thou et nos historiens vendômois.

fermentation dans le Bas-Vendomois. Un chanoine de Trôo, témoin oculaire, nous en a laissé un récit naïf qui peint bien l'état du pays dans ce moment de crise (1) :

« Au mois de septembre, dit-il, nous fîmes réparer les fossés et murailles « et faict faire une porte au lieu appelé la Vieille Porte. Nous fîmes réparer la « cure, pource que nous tenions fort contre les gendarmes. En deux mois « furent faictes les tranchées, murailles et porte de ladicte ville, et le jour de « Saint-Martin fut dicte une messe à diacre et à sous diacre, dont il y avoit « une solennité représentant que nous estions en guerre. Il y avoit à ladicte « messe environ quarante enfants de la ville, tous l'arquebuze au cou et la « chandelle à la main, et vinrent à l'offrande de la messe par oblacion, dont « je l'ay réduict par mémoire tel qu'il a esté faict, vous assurant que tous « les jours nous avions des gendarmes par raison des différends du roy et de « Monsieur son frère dont fut faict tresve les dicts mois... L'an 1576, au 26 « janvier, nous fîmes flanquer et murailler nostre église pour nous garantir, « s'il estoit possible, des gendarmes, et la porte fut pendue et faicte toute « neuve au modèle de la porte de ville du chasteau. Le 6me jour de febvrier fut le « jour que le capitaine Lachesnaye et les soldats de Trôo firent la guerre, tant « qu'il y en eut de tués trois d'un costé et trois de l'autre. Les mois de mars, « avril et may, je fus contraint d'abandonner mes biens et logis, et toutes per- « sonnes estoient en fuite pour raison des grandes guerres qui régnoient en « France. Le roy de Navarre estoit le 10me jour de may en son camp qui « estoit à Montoire, et il estoit logé aux Augustins dudict Montoire. La paix « fut publiée pendant qu'il estoit au dict lieu de Montoire, qui fut le 24 « dudict mois, en grande joie et soulagement. Dieu veuille par sa grâce nous « la donner bonne et longue ! »

En effet, le roi de Navarre, dans les premiers jours de mai, avait repassé la Loire et amené ses troupes dans le Vendomois, afin d'être à portée des conférences qui se tenaient pour la paix à Blois et à Loches. Le résultat de ces négociations fut l'édit de pacification du 9 mai 1576, par lequel le roi accorda aux protestants les conditions les plus favorables qu'ils eussent encore obtenues, et promit de convoquer les Etats généraux, à Blois, avant la fin de l'année pour remédier aux maux du royaume.

Henri de Navarre, pendant les conférences, s'était logé à Montoire, et non à Vendôme, parce qu'il ne pouvait se fier à cette dernière ville, où l'union catholique dominait. A Montoire, au contraire, les protestants étaient les plus forts ; ils s'étaient emparés de l'église Saint-Oustrille et s'y étaient fortifiés en

(1) Observations historiques du temps passé, par Michel Garault, chanoine de Trôo. (M.S.)

élevant, jusqu'à la hauteur du toit, des redoutes en terre qui en bouchaient toutes les issues. Cependant les Vendomois ne méconnurent jamais entièrement les droits du jeune chef de la maison de Bourbon, et plusieurs actes authentiques prouvent que son autorité ne cessa point de s'exercer dans les affaires du duché. Mais, en même temps, ils maintinrent leur indépendance religieuse, et, depuis 1575, les catholiques restèrent toujours maîtres de la ville. Leur sécurité était si grande que l'abbé de la Trinité, Louis de la Chambre (1), ne craignit pas de faire revenir dans son monastère les précieuses reliques qui avaient été transportées à l'abbaye de Chelles. Bientôt même, suivant la marche ordinaire des partis, les catholiques ne se contentèrent plus de la liberté qu'ils avaient reconquise, et devinrent à leur tour oppresseurs. Interprétant rigoureusement l'édit de 1581, qui avait renouvelé les dispositions de celui de 1563, par lequel l'exercice public de la religion réformée était défendu dans les villes closes, l'abbé de la Trinité et les échevins firent sommer judiciairement les huguenots de fermer le prêche qu'Antoine de Bourbon leur avait ouvert au pied du château.

Dans ce pays qui était son domaine, Henri avait si peu de pouvoir qu'il ne put opposer, à cette tentative contre ses coreligionnaires, que de vaines réclamations. Le 19 juin 1581, il écrivit d'Aygues-Caudes au roi pour se plaindre de l'arrêt obtenu par l'abbé de la Trinité, et invoquer l'article de l'édit de 1563 qui permettait aux seigneurs hauts justiciers d'avoir un prêche public dans leur principal manoir : « Ce qu'ayant faict, disait-il, en mon chasteau « de Vendosme qui est ma principalle maison et celle dont je suis extraict, « je ne puis que je ne me plaigne grandement, Monseigneur, de l'injustice qui « m'a esté faicte en vostre conseil par l'arrest qui a esté donné... et qui me « rend de pire condition que le moindre gentilhomme de France (2). » Cette lettre est remarquable en ce qu'elle est le seul acte par lequel Henri IV ait reconnu publiquement son extraction vendomoise. On sait qu'obéissant dès sa première jeunesse à l'influence de sa mère, il avait renié la patrie de ses ancêtres, et que, Vendomois de nom et d'origine, il se faisait appeler le Béarnais. Au surplus, malgré ses plaintes renouvelées avec instance dans une lettre du 6 juillet suivant, l'arrêt fut exécuté et le culte protestant interdit à Vendôme sous prétexte que le prêche de Montoire satisfaisait aux conditions

(1) Louis de la Chambre avait succédé au cardinal d'Altaëmps, en faveur duquel le cardinal de Bourbon avait résigné son titre, en 1565. Il était aumônier de la reine Catherine de Médicis, et il siégea en cette qualité derrière la reine aux États de Blois, en 1576; mais il fut le premier abbé de la Trinité qui ne porta point le titre de cardinal.

(2) Lettres missives de Henri IV, publiées par M. Berger de Xivrey, t. I, p. 374.

de l'édit, qui n'accordait à chaque seigneur qu'un prêche public dans son fief (1).

La ligue catholique que nous avons vue s'organiser en secret dans la province dès 1563, y dominait alors ouvertement. Jean de Benehart, de la noble maison de Maillé, un des premiers fondateurs et des chefs les plus ardents de cette ligue, fut appelé par le vœu du peuple et de la noblesse aux fonctions de gouverneur de Vendôme, et Henri se vit forcé d'accepter ce choix, si contraire à ses propres inclinations. Maillé-Benehart, de son côté, s'engagea à lui obéir, comme à son légitime suzerain, en tout ce qui ne toucherait pas aux questions religieuses. Cet arrangement eut l'avantage de préserver la ville de Vendôme du fléau de la guerre civile. Les armées catholiques n'avaient point de motifs pour attaquer une ville où leurs frères dominaient, et les troupes protestantes la respectaient comme le patrimoine de leur chef. Mais les malheurs de la France allaient toujours croissant, et aucune partie du territoire n'en devait être exempte. L'assassinat du duc de Guise dans le château de Blois, où se tenaient les États généraux au moins de décembre 1588, acheva de porter le trouble dans tout le royaume, et, six mois après, le poignard régicide de Jacques Clément vengea, sous les murs de Paris, le sang du chef de la Ligue.

La mort de Henri III ouvrit une nouvelle source de discordes civiles, par les dissensions qui s'élevèrent sur le droit de succession à la couronne. La Ligue, à laquelle adhéraient la capitale et la majorité des catholiques, proclama roi le cardinal de Bourbon. L'armée qui assiégeait Paris, et les protestants unis aux *politiques*, c'est-à-dire aux catholiques qui mettaient le maintien de la puissance royale avant les questions religieuses, reconnurent les droits de Henri IV.

Jusqu'alors les Vendomois ne lui avaient pas encore refusé l'obéissance qu'ils lui devaient, comme à leur seigneur héréditaire; même après l'assassinat du duc de Guise, lorsque Henri III, ayant appris le soulèvement de Paris, transféra le parlement et la chambre des comptes à Tours, la ville de Vendôme parut assez sûre pour qu'on y établît le grand conseil. Maillé-Benehart avait promis au comte de Soissons que les magistrats y seraient respectés. Mais, à la fin d'avril 1589, le duc de Mayenne, à la tête des troupes ligueuses, ayant marché de Paris sur Tours par Chartres et Châteaudun, l'approche de cette armée ne permit plus aux Vendomois de rester neutres. Maillé-Benehart se prononça pour la Ligue avec tous les habitans, et livra la ville à Rosne, lieutenant de Mayenne, qui, malgré les promesses du gouverneur, y fit prisonnier les magistrats du grand conseil attachés au parti contraire.

Cette résolution eut des conséquences désastreuses pour le pays, qu'elle

(1) En cette même année 1581, une maladie épidémique ravagea le Bas-Vendomois; il mourut 500 personnes à Montoire, 400 à Lunay, 300 à Lavardin, et 9 seulement à Trôo, que sa position élevée rend très-salubre.

livra aux horreurs de la guerre. Le premier soin du général de la Ligue fut de s'assurer de Lavardin et de Montoire; il s'en empara facilement, et continua sa route vers Tours. Maillé-Benehart voulut achever seul de soumettre la province; mais il rencontra une résistance inattendue dans le petit bourg de Villedieu. Les habitants se renfermèrent dans le prieuré fortifié qui domine leur vallée, et s'y défendirent avec courage. Ils avaient pour capitaine un de leurs compatriotes, un brave jeune homme nommé Charles Bigot, dont les ancêtres avaient été anoblis par Charles V, pour leurs services dans les guerres contre les Anglais. Soutenus par ses exhortations et son exemple, ils repoussèrent toutes les attaques des soldats de Maillé-Benehart, et les forcèrent de se retirer avec une perte considérable.

Tandis que le Vendomois subissait ainsi l'influence de la Ligue, Henri IV, vainqueur de Mayenne au mémorable combat d'Arques, s'était rapproché de Paris, et avait enlevé d'assaut les faubourgs de la rive gauche de la Seine. Mais cette grande ville, paraissant disposée à se défendre jusqu'à l'extrémité, le roi, qui n'avait point encore assez de forces pour en former le siége, se décida à se porter vers les provinces de l'Ouest, pour faire rentrer sous son obéissance les places occupées par les ligueurs. Le 6 novembre 1589, il arriva devant Étampes, et s'en empara; puis il marcha à travers la Beauce sur Janville et Châteaudun. De cette dernière ville, il envoya sommer les Vendomois de se rendre; et après y être resté trois jours pour attendre leur réponse, il en partit le 14 novembre par l'ancienne route qui suivait la rive gauche du Loir. Dans la journée du 16, la ville de Vendôme fut investie du côté du sud.

Maillé-Benehart n'avait pour la défendre qu'une garnison de 400 hommes, soutenue par 800 bourgeois armés. Les fortifications, depuis longtemps négligées, étaient en si mauvais état, qu'elles tombaient presque en ruine. C'était une entreprise téméraire, extravagante si l'on veut, mais où il y avait quelque grandeur de courage, que de braver, avec d'aussi faibles ressources, une armée aguerrie, pourvue d'une bonne artillerie, et cinq ou six fois plus nombreuse que les défenseurs de la place. Henri IV fut vivement irrité de cette obstination des Vendomois, et la résistance opposée à ses armes victorieuses, par une ville qui était son patrimoine et le berceau de sa famille, lui parut la plus coupable des félonies. Décidé à faire un exemple terrible, il fit occuper par ses troupes les faubourgs de Saint-Lubin et de Saint-Bienheuré, et il alla se loger au château de Meslay, à une lieue de Vendôme, sur le chemin par lequel il était venu. La journée du 17 se passa en pourparlers, que le prévôt de l'hôtel, Duplessis-Richelieu, père du grand cardinal, entama avec Maillé-Benehart et les habitants, sans pouvoir les amener à capituler (1). Le 18, une attaque fut tentée

(1) Ce jour-là, suivant une tradition locale, deux échevins de Vendôme ayant été envoyés en députa-

contre la porte Saint-Georges; la grosse tour de cette porte, qui est maintenant l'Hôtel-de-Ville, conserve encore les traces des balles et des boulets dont elle fut criblée. Le 19, le roi étant venu lui-même visiter les travaux, fit placer des canons en batterie sur les hauteurs qui dominent le faubourg Saint-Lubin, pour tirer sur la porte par laquelle on entre dans le château du côté du Temple. Le 20 au matin, cette batterie ouvrit son feu contre une tour voisine de la porte, et dont les murs étaient en si mauvais état, qu'ils s'écroulèrent en partie après une centaine de coups. Quelques fantassins qui étaient au pied du rempart, voyant cette brèche ouverte, montèrent jusqu'à la tour, et la trouvèrent abandonnée : les défenseurs en étaient sortis, craignant d'être écrasés sous ses ruines. Ils s'y établirent eux-mêmes, et commencèrent à tirer de ce point élevé sur les bourgeois qui garnissaient les murailles. Biron, que le roi venait de nommer maréchal-de-camp, fut témoin de ce coup hardi, et comprit aussitôt l'avantage qu'on en pouvait tirer. Il courut à la brèche, entraînant avec lui toute son infanterie, et fit descendre les soldats de la tour dans la cour du château (1).

Les bourgeois armés qui gardaient les remparts virent alors l'ennemi derrière eux, au centre de la citadelle, tandis que, du haut de la tour, on continuait à tirer sur leurs têtes. Pris entre deux feux, ils se débandèrent, descendirent en courant la pente rapide de la montagne, et se précipitèrent dans la ville par le pont de la rue Ferme. Mais les soldats de Henri IV les avaient suivis, confondus avec eux dans un sanglant désordre. Tous entrèrent pêle-mêle dans la rue étroite qui conduisait de ce pont à la place du Marché. A l'issue de cette rue, et au coin de la place, s'élevait la maison du gouverneur Maillé-Benchart; les fuyards s'y retranchèrent, et cet obstacle imprévu arrêta quelque temps les assiégeants, qui croyaient le combat fini. Benchart se défendit dans sa propre maison d'étage en étage, et ne fut pris qu'après un assaut meurtrier. Cette maison existe encore, et les balles dont elle est criblée, surtout au dernier étage de la tourelle qui renferme l'escalier, attestent la résistance désespérée des assiégés : c'est de l'histoire écrite sur pierre, et celle-là est incontestable.

Après la prise du gouverneur, il n'y eut plus de lutte sérieuse; les sol-

tion au quartier royal, rencontrèrent dans la cour du château de Meslay un officier très-simplement vêtu, auquel un d'eux demanda, avec l'accent traînant du pays, où était le roi de *Navèrre*. C'était à Henri IV lui-même qu'il s'adressait. « Ouvre donc la bouche, imbécile, répondit le héros irrité, et dis *Navarre*. « Vive Dieu ! je vous ferai bien voir que je suis le roi de France. » Les échevins, ajoute la tradition, furent tellement effrayés de cette brusque répartie, qu'ils s'enfuirent jusqu'à Vendôme sans oser tourner la tête.

(1) Davila, *Historia delle guerre civili di Francia*, liv. X; *Inventaire de l'Histoire de France*, par de Serres, t. III, p. 471; De Thou, *Histoire de France*, liv. XVII; *Lettres missives de Henri IV*, t. III, p. 85.

dats se répandirent dans la ville, pillant, violant, massacrant une foule sans défense. Pendant que tous les hommes en état de porter les armes se battaient sur les murailles, les femmes, les enfants, les vieillards s'étaient rassemblés dans l'église Saint-Martin. Le P. Robert Chessé, gardien des Cordeliers, était en chaire; il donnait l'absolution à la foule agenouillée, et l'exhortait à mourir. Tout à coup la porte s'ouvre, et des soldats furieux se précipitent dans l'église. Leur arrivée avait été annoncée par une décharge de leurs mousquets sur la façade de l'édifice, qui en porte encore les marques. Les uns se ruent sur la foule épouvantée, et la poursuivent jusqu'au pied de l'autel; d'autres, montant à la chaire, saisissent le religieux, et le traînent, en lui prodiguant mille outrages, jusqu'à la place qu'ombrageaient les ormes séculaires sous lesquels la tradition voulait que saint Martin eût prêché pour la première fois, à ce peuple, la parole de l'Évangile. En ce moment, d'autres soldats amenaient au même endroit le gouverneur prisonnier, pour le mettre à mort. Il paraît que la fermeté de Maillé-Benehart ne s'était pas soutenue quand il s'était vu dans les mains de ses ennemis. Il s'était jeté aux pieds de Biron, et avait demandé à parler au roi. « Qu'on en fasse justice, dit le général royaliste, puis« qu'il n'a su ni se défendre ni se rendre (1). » Mot cruel et injuste que Biron put se rappeler quelques années plus tard, lorsqu'il monta lui-même sur l'échafaud après avoir vainement imploré sa grâce. Jean de Maillé ne sut pas se rendre, il est vrai, mais il sut défendre Vendôme pendant quatre jours, avec une poignée de bourgeois, contre une armée de vieux soldats commandés par le plus grand capitaine du siècle. Ce fut précisément cette résistance obstinée qui exaspéra Henri IV, et lui fit oublier sa générosité habituelle.

Quand Maillé-Benehart vit qu'il fallait mourir, il se mit à genoux devant le gardien des cordeliers, et le pria de recevoir sa confession. Les soldats lui tranchèrent la tête à cause de sa qualité de gentilhomme, et demandèrent une corde pour pendre le religieux aux arbres de Saint-Martin. Toujours intrépide et calme, le père Chessé détacha celle qui serrait sa robe de bure, et la donna à ses bourreaux. Le courage de ce moine frappa tellement les soldats huguenots, qu'ils ne purent s'empêcher de dire que le religieux était mort en brave, et le gouverneur en religieux. Du reste, leur rage s'acharna même sur les cadavres des deux victimes. Ils coupèrent la tête du père Chessé, et, pour mieux insulter les catholiques, ils la plantèrent, avec celle de Maillé-Benehart, dans l'intérieur de l'église, sur une saillie du mur au-dessus de la porte d'entrée. Chose étonnante! à travers les révolutions qui se sont succédé depuis trois siècles, malgré les transformations qu'a subies cette église, longtemps

(1) De Thou a restitué à Biron ce mot faussement attribué à Henri IV lui-même.

abandonnée, puis rendue au culte, et enfin convertie en halle, ces crânes décharnés sont toujours restés à la place où leurs bourreaux les avaient mis. Ils y seraient encore, si un maire de Vendôme n'avait eu la singulière idée de les faire transporter à l'Hôtel-de-Ville, pour en orner la cheminée de son cabinet (1).

La plume se refuse à décrire les scènes d'horreur qui, pendant deux jours, signalèrent le sac de cette malheureuse ville. Le sang coula à flots dans les rues, et rien n'échappa à la fureur ou à la cupidité du soldat (2). Vendôme était riche alors, et les historiens du temps vantent l'immense butin que les vainqueurs y recueillirent. Les mêmes historiens disent que les églises furent épargnées ; des preuves matérielles démentent cette assertion. Toutes les églises de la ville portent l'empreinte des balles calvinistes. L'église Saint-Martin fut tellement dévastée, qu'elle resta longtemps déserte ; le couvent des Cordeliers fut saccagé de fond en comble, les sépultures brisées, tous les papiers brûlés. Le monastère de la Trinité seul n'eut à souffrir aucune atteinte. L'abbé de la Chambre venait de résigner son titre en faveur d'un frère du prince de Condé, de Charles de Bourbon, qu'on appelait le cardinal de Vendôme. Henri IV avait intérêt à ménager ce prince, son cousin, et qui avait embrassé sa cause. Il s'empressa de donner à l'abbaye une garde qui la préserva de toute violence ; aussi le portail de la Trinité est le seul où l'on ne voie pas la trace des balles. Henri IV, dans la première chaleur de l'assaut, fit mettre aussi des gardes à la porte de la collégiale de Saint-Georges, et la préserva d'un second pillage ; se montrant plus modéré au milieu du combat que sa mère ne l'avait été en pleine paix, dans une ville soumise et désarmée.

La seule nouvelle de la prise de Vendôme décida le même jour, 20 novembre, la garnison de Lavardin à rendre cette place (3). Montoire ne capitula que le 22, lorsque le roi en personne parut devant ses murs avec son armée. Sans s'y ar-

(1) De Thou dit lui-même que le père Chessé n'était pas un brouillon. Il resta fidèle à la royauté jusqu'à la mort de Henri III ; ce fut seulement alors que, s'étant prononcé pour le cardinal de Bourbon, il entra dans le parti de la Ligue avec toute l'énergie d'une âme ardente. Au mois de septembre 1589, il avait organisé, avec Duvergier, lieutenant-général du baillage de Tours, réfugié à Vendôme, un complot pour livrer la ville de Tours aux ligueurs. La conspiration, découverte, échoua ; et un jeune cordelier, qui en était l'agent, fut condamné à être écartelé.

(2) Florent Chrétien, ancien précepteur de Henri IV, fut fait lui-même prisonnier dans la ville, et le roi, pour le sauver, fut obligé de payer une rançon de mille écus à celui qui l'avait pris.

(3) Dans l'année suivante, 1590, une armée ligueuse étant sortie d'Orléans, s'empara de Châteaudun. Les ligueurs du Vendomois reprirent alors courage, et, sous la conduite du capitaine Du Vignau, se rendirent maîtres de Lavardin. Mais le prince de Conti, qui commandait pour le roi dans la Touraine, vint assiéger la place, et la força de se rendre, le 23 novembre. L'abbé Simon nous a conservé le texte de la capitulation acceptée par le capitaine Du Vignau ; elle est très-favorable à la garnison, qui sortit avec les honneurs de la guerre.

rêter, Henri IV continua sa marche vers le Bas-Maine. En passant à Tréhet, il y trouva les braves habitants de Villedieu, et leur capitaine Charles Bigot, qu'il nomma gouverneur de la forteresse, en louant sa valeur et sa fidélité. Avant la fin du jour, il était devant la Chartre, qui se rendit sans combat; et le même soir, avec son incroyable activité, il courut en poste jusqu'à Tours, où il fit son entrée aux flambeaux, à minuit.

Vendôme ne s'est jamais relevé du coup que lui porta cette funeste catastrophe. Son industrie, si florissante, s'éteignit pour ne plus revivre. Les ateliers avaient été saccagés, les métiers brisés, les maisons ruinées. Une partie des habitants avaient péri dans le siége; d'autres, en plus grand nombre, quittèrent ces lieux désolés, et la misère y alla toujours croissant, comme nous le verrons par les actes officiels du règne de Louis XIII. La petite ville de Châteaurenault dut alors sa prospérité aux tanneurs de Vendôme, qui y transportèrent leurs fabriques.

Le départ de l'armée royale ne rendit pas la liberté aux Vendomois. Le roi laissa dans le château une garnison protestante, et pour gouverneur le sieur de Vignoles, vieux huguenot dur et fanatique. Le chapitre de Saint-Georges fut surtout l'objet de ses vexations. Sous prétexte de la sûreté du château, il ne permettait qu'à un tiers des chanoines d'y monter à la fois; en sorte que les offices canoniques ne pouvaient plus être célébrés. Il astreignait tous les ecclésiastiques aux gardes et corvées, et ne les en dispensait que moyennant une taxe de cent sols par jour. Ses exactions envers le chapitre furent telles, que, pour payer les dettes contractées sous ce régime oppresseur, les chanoines se virent forcés d'aliéner une partie de leurs biens-fonds (1).

Nous avons vu que Jeanne d'Albret, par un abus de pouvoir, avait mis l'éducation publique dans les mains de maîtres huguenots. Pour se soustraire à cette tyrannie, la plus pénible de toutes, parce qu'elle s'attaque à la conscience, les habitants, dès qu'ils eurent repris, avec leurs armes, en 1575, la libre possession de leur ville, songèrent à fonder un établissement catholique pour l'instruction de leurs enfants. En 1578, ils achetèrent l'hôtel des seigneurs de Chicheray, et y établirent un collége, auquel ils donnèrent pour principal un clerc nommé Guillaume Girard, « homme docte, de bonne vye et condition, dit « l'acte de fondation, et qui tint tousjours près de luy bon nombre de régents, « selon les moyens et entretennement qui luy furent donnés par les habitants, « non sans grande despense, mais aussy avec beaucoup de fruict et de contentement. » En 1595, ce Girard quitta Vendôme pour aller tenir un collége à Tours, et lorsque les habitants voulurent le remplacer, Vignoles s'y opposa,

(1) Histoire manuscrite de la collégiale de Saint-Georges, par le chanoine Du Bellay.

prétendant leur donner un principal choisi par lui. Les habitants portèrent leurs plaintes au roi, qui assiégeait la place de la Fère, en Picardie, occupée par les Espagnols. Henri IV alors était maître de Paris ; son pouvoir commençait à s'établir sans contestation : il n'était plus chef de parti, mais roi de France, et pouvait donner un libre cours à ses sentiments naturels de clémence et de justice. Il fit droit aux réclamations des habitants de Vendôme et décida « que « l'hôtel de Chicheray demeureroit affecté audict collége et non à aucuns autres « effects ni usages, quels qu'ils pussent estre, en la libre disposicion du corps « et communeaulté des habitants de lad'cte ville pour estre par eulx establis, « logés et entretenus personnes de la religion catholique, apostolique et ro- « maine, doctes et bien renommés et non aultres, pour avoir la charge de « principaulx, avec la conduite et administracion dudict collége. » En même temps, pour mettre les maîtres à l'abri des exactions de Vignoles, le roi les exempta « de toutes tailles, aydes, taillons, crues, levées, emprunets, imposi- « cions, solde, entretenement et logement de gens de guerre, fourniture d'usten- « cilles, boys et aultres choses pour eulx, comme aussi de la garde des portes, « murs, circuitz, chasteau et aultres lieux, tant de nuict que de jour, fortifica- « cions, corvées et réparacions (1). » L'énumération de ces priviléges montre assez à quelles vexations de tout genre les bourgeois de la ville étaient soumis. Telle fut l'origine du collége de Vendôme, que les habitants ont créé à leurs dépens, qu'ils ont toujours soutenu depuis par leurs sympathies et leur concours, et pour lequel ils ont fait, récemment encore, d'immenses sacrifices.

En 1598, un acte important sembla promettre à la ville de Vendôme des jours plus heureux. Henri IV avait eu de Gabrielle d'Estrées, sa maîtresse, en 1594, un fils qu'il nomma César, et sur lequel il porta toute son affection, toutes ses espérances ; car il n'avait point d'enfants de son mariage avec Marguerite de Valois, funeste union contractée sous les poignards de la Saint-Barthélemy, et contre laquelle les deux époux semblaient protester à l'envi par leurs infidélités réciproques. Henri avait donné à Gabrielle le duché de Beaufort, en Anjou, l'un des biens patrimoniaux de la maison de Bourbon-Vendôme ; mais il n'habita jamais avec elle le Vendomois, et il n'y a aucun fondement de vérité dans les traditions locales qui veulent trouver des souvenirs de Henri IV et de sa belle maîtresse dans plusieurs manoirs du pays. Ces souvenirs doivent être reportés à son père, Antoine de Bourbon, qui aimait le Vendomois, et faisait volontiers des parties de chasse ou de plaisir dans les châteaux de ses gentilshommes et dans les manoirs qui dépendaient de son domaine (2). Henri, dont

(1) Lettres patentes d'Henri IV, datées du camp devant La Fère, 7 décembre 1595.

(2) Parmi ces manoirs, on peut citer Prépatour *(Pratum pastorum)*, situé dans la commune de Na-

toute la vie s'écoula dans le midi de la France, patrie adoptive de sa jeunesse, ou dans les environs de la capitale, après son couronnement, ne s'occupa de son duché de Vendôme que pour le démembrer et en faire de l'argent, afin de payer les dettes énormes qu'il avait contractées dans les guerres civiles. Maisons, terres, métairies, forêts, il vendit, il aliéna, il engagea tout; au siècle suivant, il ne restait des dépendances du duché que l'enceinte du château, une partie de la forêt de Vendôme, et l'étang de Berger. La baronnie de Mondoubleau fut vendue tout entière pour cent mille écus, par contrat du 23 octobre 1593, à François d'Escoubleau, marquis de Sourdis, dont la femme était tante de Gabrielle d'Estrées et confidente des amours du roi. Ces aliénations eurent au moins pour le pays l'avantage de faciliter les défrichements de bois; ils furent poussés avec activité, surtout dans les forêts du Perche, et des portions entières de communes aux environs de Mondoubleau ont vu se développer à cette époque leur population et leurs cultures.

Au mois d'avril 1598, Henri IV se trouvait à Angers pour négocier la pacification de la Bretagne, que le duc de Mercœur tenait encore pour la ligue. Rien ne lui coûta pour acheter la soumission de ce dernier chef de la faction rebelle, et le mariage de la fille du duc avec le fils de Gabrielle, âgé seulement alors de quatre ans, fut une des conditions du traité. En cette occasion, Henri se souvint du nom qu'avaient porté ses ancêtres, et, pour le perpétuer dans sa descendance, il fit à César, par un acte solennel, la donation du duché de Vendôme. C'était plutôt un titre honorifique qu'il lui concédait qu'un domaine utile, puisque les biens et revenus du duché avaient été presque entièrement aliénés; mais, par l'acte de donation, il promit de fournir l'argent nécessaire pour racheter ou dégager d'hypothèques tous ceux de ces biens qui pourraient être recouvrés. Le même acte portait qu'en cas de mort du nouveau duc de Vendôme sans postérité, le duché passerait *à la fille ou aux enfants que le roy pourroit avoir cy après de madame la duchesse de Beaufort.* Si l'on songe que ces enfants, dont on prévoyait la naissance, devaient être le fruit d'un double adultère, on sera forcé d'avouer que jamais clause plus outrageante pour la morale ne fut insérée dans un acte public (1).

veil. Le clos de vignes qui en dépendait produisait du vin d'un cépage connu dans le pays sous le nom de *Surin.* C'était ce vin de Surin qu'Henri IV vantait comme un produit de ses domaines, et non le vin de *Surène,* près Paris, auquel on a fait ainsi une réputation qu'il n'a jamais méritée.

(1) Acte de donation du duché de Vendôme par Henri IV à César, son fils légitimé, daté d'Angers, le vendredi 3 avril 1598. Gabrielle avait été mariée, en 1593, au seigneur de Liancourt, et César naquit, suivant l'expression de l'abbé Simon, dans la *figure de ce mariage*, qui fut cassé par l'official d'Amiens, le 7 janvier 1595, sous le prétexte absurde et scandaleux de l'impuissance du mari, auquel une première femme avait donné quatre enfants.

Un autre événement heureux pour les habitants de Vendôme, fut la mort de leur gouverneur Vignoles, à la fin de cette même année 1598. Le roi lui donna pour successeur M. de Harembure, un des braves qui l'avaient aidé à conquérir sa couronne, et dont l'administration plus douce et plus impartiale commença enfin à cicatriser les plaies de ce malheureux pays. Gabrielle d'Estrées crut devoir écrire aux magistrats municipaux de la ville, pour les engager à rendre tout respect, honneur et obéissance à leur nouveau gouverneur, dont ils pouvaient attendre *bon et doux traictement.* « Je lui ay aussy accordé, ajoutait-elle, « la capitainerie du chasteau, qui vous doibt estre un témoignage comme en « mon particulier je l'estime ; et si je n'avois grande cognoissance de son mé« rite, je me serois opposée à son establissement (1). » Je ne crois pas que jamais une reine de France ait osé prendre ce ton d'autorité, et déclarer publiquement que si le choix d'un gouverneur lui avait déplu, elle y aurait mis opposition. Gabrielle était alors à l'apogée de sa fortune. Henri IV faisait des démarches actives à Rome pour obtenir la dissolution de son mariage avec Marguerite, dans le but d'épouser sa maîtresse, de légitimer les enfants qu'il en avait eus, et de leur assurer la succession au trône. Déjà Gabrielle avait fait faire sa robe de noce (2), et commandé pour sa chambre un ameublement tout royal. Mais cette élévation scandaleuse excitait l'envie des courtisans, et les hommes probes et sérieux, tels que le ministre Sully, voyaient avec douleur une mésalliance dont l'histoire de la monarchie française n'offrait point d'exemple. Toutes ces haines, nées de motifs différents, formèrent contre la favorite une coalition qui devait bientôt l'entraîner à sa perte. La lettre aux échevins de Vendôme, où elle affecte le langage d'une reine toute-puissante, est datée du 20 février 1599, et six semaines après, le 9 avril, elle mourait empoisonnée dans la maison du Florentin Zamet.

Après la mort de Henri IV, frappé en 1610, par le poignard de Ravaillac, un des premiers actes de la régence de Marie de Médicis fut la convocation des Etats généraux du royaume, qui s'assemblèrent en 1614. Les députés du Vendomois étaient, pour le clergé, Michel Sublet, abbé de la Trinité, et Me Gérard, curé de Saint-Amand ; pour la noblesse, René d'Illiers, chevalier, seigneur des Radrets ; pour le tiers état, Jean Bautru, bailli de Vendôme, et Mathurin Rateau, greffier du baillage et échevin. Ces états n'eurent que des résultats insignifiants en politique. Les députés de Vendôme étaient chargés

(1) Archives municipales de Vendôme.

(2) Cette robe fut donnée par César, son fils, aux Oratoriens de Vendôme, qui en firent un ornement d'autel. « Le tout faict, dit le nécrologe de l'Oratoire, d'une robe nuptialle de madame Gabrielle « d'Estrée, duchesse de Beaufort, avec laquelle Henry 4me vouloit se marier. »

expressément par leurs cahiers de réclamer la canalisation du Loir, seul moyen de relever la prospérité du pays, projet toujours repris, toujours abandonné, et qui, par une fatalité singulière, n'a jamais reçu d'exécution, quoique aucune entreprise de ce genre ne présente plus d'avantages et moins de difficultés.

Dans l'année qui suivit ces états, en 1615, l'ambition des seigneurs commença à troubler le royaume. Le prince de Condé se retira de la cour, et forma, avec les ducs de Longueville, de Mayenne et de Bouillon, une confédération armée à laquelle se joignit plus tard le duc de Vendôme, qui résidait alors en Bretagne dont il était gouverneur. Le prétexte des révoltés était de rompre le mariage projeté du roi avec l'infante d'Espagne. Mais ces troubles n'empêchèrent point la reine de faire partir le roi de Paris pour aller recevoir sa fiancée à la frontière, avec un brillant cortége que protégeait une armée. Avant son départ, elle fit écrire à toutes les villes, situées sur son passage, des lettres qui prescrivaient des mesures de sûreté. La lettre, adressée aux habitants de Vendôme, a été conservée aux archives municipales. Le roi y recommande de « faire bonne et exacte garde aux portes d'icelle ville, et y donner tel ordre que « les dicts princes et seigneurs sus nommés, ou aultres s'advouant d'eulx, n'y « entrent sans lettre ni passeport, et qu'il n'y soit faict aucune pratique et menée « contraires à l'autorité et service du roy et au repos de ladicte ville, sans « toutelfois, ajoute la lettre, vous allarmer ni prendre à cette occasion aucun « ombrage les uns des aultres, ains vous conserver tousjours en la mesme « amitié et intelligence que vous avez eue avec les aultres villes vos voysines. » Cette lettre embarrassée et méticuleuse, où l'on semble craindre d'être trop bien obéi, montre à quels points tous les esprits étaient alors préoccupés de la peur de ressusciter la guerre civile. Les Vendomois prouvèrent qu'on avait eu raison de se confier en leur dévouement, malgré les dispositions douteuses de leur duc. Ils gardèrent fidèlement leur ville, et firent au roi et à sa mère une si belle réception que, cinquante ans après, les familles des échevins étaient encore endettées pour les dépenses faites dans cette circonstance (1).

Nous avons vu les échevins de Vendôme et l'abbé de la Trinité fermer, en 1581, le prêche ouvert aux protestants par Antoine de Bourbon, au pied de son château. Aussitôt après la prise de la ville par Henri IV, le prêche fut rétabli, et le gouverneur Vignoles l'entoura d'une protection toute spéciale; le cimetière des protestants était à côté, sur la place où se tient aujourd'hui le marché aux porcs. Au commencement du règne de Louis XIII, les catholiques,

(1) A la suite de ces troubles, une déclaration du 17 janvier 1617, confisqua et réunit au domaine les terres et seigneuries du duc de Vendôme et des autres seigneurs rebelles; mais le maréchal d'Ancre, contre qui ces complots étaient dirigés, ayant été assassiné trois mois après, l'édit ne fut point exécuté.

appuyés par le duc de Vendôme, ne voulurent plus souffrir dans leur ville l'exercice public du culte réformé. Ils se soulevèrent, saccagèrent le prêche, chassèrent ceux qui venaient y prier, et le duc de Vendôme prit prétexte de ces désordres pour fermer le temple dont son illustre père avait si chaudement défendu l'existence. Les protestants ayant invoqué l'édit de Nantes contre cette violation de leurs droits, le roi, par lettres patentes du 10 décembre 1618, délégua les sieurs de Thévin et de Villarmont, conseillers d'Etat, pour recevoir leurs plaintes. Ces commissaires ne purent leur rendre leur temple, qui était une dépendance du château ; tout ce qu'ils purent faire pour eux fut de leur permettre d'établir leur prêche dans une grange située hors de la ville, au faubourg Chartrain, derrière l'hôtel du Plat-d'Etain, près de la contrescarpe des fossés sur laquelle on a planté, en 1757, la promenade du Mail. Un jardin, attenant à la grange, leur fut concédé pour leur servir de cimetière. L'exécuteur des hautes œuvres avait le privilége de tenir, près de cet endroit, entre les portes Chartraine et Saint-Michel, des jeux de quille et de rampon. Les protestants se plaignirent de ce voisinage, qui les exposait à toutes sortes d'insultes, et, sur leur demande, on interdit les jeux, ce qui fut un nouveau sujet de mécontentement pour le peuple. L'esprit public se prononçait alors contre eux, et leur refusait même la tolérance dans cette ville où ils avaient été les maîtres.

César de Vendôme se mit à la tête de ce mouvement de l'opinion. En même temps qu'il expulsait les calvinistes de la ville, il voulut donner plus d'extension à l'enseignement catholique. Les habitants soutenaient toujours à leurs frais le collége qu'ils avaient fondé dans l'ancien hôtel de Chicheray. César conçut le projet de se charger de cet établissement, et de l'installer dans des bâtiments plus convenables. L'hôpital Saint-Jacques ne répondait plus par son organisation aux besoins du temps. Le prince traita avec les frères qui le dirigeaient, et obtint d'eux la cession de leur maison et de tous les biens qui en dépendaient, moyennant des pensions viagères. Il ne conserva des anciens bâtiments que la chapelle, qui est un des beaux monuments de Vendôme, et fit élever le vaste édifice que le collége occupe encore aujourd'hui. Pour augmenter l'étendue de l'établissement, il acheta les maisons voisines, parmi lesquelles se trouvait l'hôtel du poëte Ronsard. Un quartier tout entier, dans une île du Loir qu'on appelait l'ile du Paradis, était occupé par des tanneries abandonnées depuis le siége ; il n'y restait que des masures et des ruines. César fit l'acquisition de ce terrain, et, après l'avoir déblayé, y créa le magnifique jardin que joint au collége un pont jeté sur un bras de la rivière.

Il paraît que le premier projet du duc avait été de confier cette maison aux jésuites, qui en avaient déjà une à Blois ; mais, par ce motif même, les révérends pères, craignant la concurrence, lui opposèrent des difficultés qui le détermi-

nèrent à appeler les oratoriens à leur place. L'acte qui remit la direction du collége à cette congrégation nouvellement fondée par le cardinal de Bérulle, fut passé le 19 avril 1623, et les classes s'ouvrirent dans la même année. Cependant les constructions ne furent entièrement terminées qu'en 1639, date inscrite sur la façade du grand corps de logis au fond de la cour. L'hôtel de Chicheray, devenu vacant, fut affecté à la création d'un nouvel hôpital : c'est maintenant un très-bel établissement, que des villes plus considérables envieraient.

César avait pourvu avec une générosité royale à l'instruction des jeunes Vendomois ; la duchesse sa femme, zélée catholique comme toute la famille des Guise, dont elle était issue, s'occupa de l'éducation des filles. Elle fit venir à Vendôme des religieuses Ursulines « pour enseigner gratuitement (suivant les « termes de l'acte de fondation) toutes les filles qui leur seroient présentées, en « l'exercice de la piété, civilité et tous autres honnêtes et convenables à leur « avancement. » Ces religieuses arrivèrent en 1632 ; mais ce fut seulement en 1642 qu'elles commencèrent la construction d'un couvent dans le faubourg Chartrain. La duchesse de Vendôme en posa la première pierre, et l'église fut bénie en 1672. Depuis la révolution, cette église, d'assez mauvais goût, est devenue une grange, et la prison de la ville a été établie dans les bâtiments du cloître. Le collége de l'Oratoire et le couvent des Ursulines avaient été surtout créés dans un but de propagande, qui ne tarda pas à se manifester sous toutes les formes. On multipliait les prédications pour attaquer par la persuasion l'hérésie, qu'on n'osait pas encore détruire par la violence. Les capucins appelés à Vendôme en 1605, et les religieuses du Calvaire qui s'y établirent vingt ans plus tard, travaillèrent activement, les unes auprès des femmes, les autres auprès des hommes, à combattre le protestantisme, dont l'extinction fut l'objet principal des nouveaux ordres religieux créés à cette époque. On voit encore, dans le faubourg Chartrain, les restes de ces couvents et de leurs vastes enclos, qu'ils devaient en grande partie aux pieuses libéralités du duc et de la duchesse de Vendôme.

Le zèle que César montrait pour la religion, ses vertus et son caractère doux et modéré ne purent le préserver des soupçons jaloux du cardinal de Richelieu. Appelé par le roi à Blois, en 1626, avec son frère le chevalier de Vendôme, grand prieur de l'ordre de Malte, il quitta sans défiance son gouvernement de Bretagne pour se rendre aux ordres de son souverain ; mais, le surlendemain de leur arrivée, les deux frères furent arrêtés sous l'inculpation de complots que toute la conduite de César rend peu vraisemblables. Il ne recouvra sa liberté qu'en 1630, après avoir consenti à signer des aveux dictés par le ministre. Son frère, dont le caractère plus ferme inspirait plus de craintes, mourut dans sa prison au château de Vincennes, en 1629 ; on soupçonna, non

sans raison, qu'il avait été empoisonné. Le corps du grand prieur fut rapporté à Vendôme, et inhumé dans l'église de l'Oratoire. Le duc César, devenu libre, échangea sa captivité contre l'exil. Au bout de quelques années, il obtint la permission de rentrer en France, sous condition de vivre retiré à Vendôme; mais il fut exilé de nouveau en 1641, et ne revint qu'en 1643, après la mort de son persécuteur.

La tyrannie de Richelieu avait pesé durement sur toutes les classes de la nation; mais au moins cette main de fer, en comprimant tous les germes de désordres, avait assuré, pendant le règne de Louis XIII, la tranquillité intérieure de nos provinces. La mort du grand ministre, que celle du roi suivit de près, rompit la digue qui contenait les factions. Aussitôt on vit recommencer les agitations des partis et les brigues des seigneurs. La minorité de Louis XIV enfant et la régence d'une femme ouvraient un libre cours aux passions ambitieuses. Les guerres de la Fronde éclatèrent. Dans l'histoire de ces troubles, on s'est, en général, trop préoccupé de la frivolité des motifs apparents qui les firent naître, et l'on n'a vu que le côté plaisant de ce qu'on a appelé une révolution en chansons. Mais il n'en est pas moins vrai que les guerres de la Fronde firent un mal immense à la France. Moins longues que celles de la Ligue, elles ne furent pas moins désastreuses, en proportion de leur durée. Le Vendomois, sans avoir été le théâtre des combats les plus sanglants, eut beaucoup à souffrir des excès commis par les troupes des divers partis, et l'impression qui en est restée est telle, que tous les ravages dont le pays porte encore la trace, sont attribués, par la traditon populaire, aux *Mazarins*.

Le premier signal de la guerre civile fut donné, en 1649, par le départ de la reine Anne d'Autriche, qui, dans la nuit du 6 janvier, enleva de Paris le jeune roi, pour échapper à l'influence des factions ennemies du ministre Mazarin, en qui elle avait mis toute sa confiance. La capitale fut aussitôt cernée par les troupes royales. De leur côté, les Parisiens fermèrent leurs portes, et, décidés à se défendre, prirent les armes sous la direction de quelques grands seigneurs qui avaient embrassé le parti du peuple et du parlement. La nouvelle de ces événements excita dans les provinces une vive fermentation. A Vendôme, le 25 janvier, les habitants se réunirent en assemblée générale, par l'ordre du duc, dans la grande salle du palais. Là il fut remontré par le procureur et l'avocat du duché : « Que de tout temps il y avait eu capitaine, lieutenant, enseignes et autres « officiers à chascune des portes de la ville, et mesme aux forsbourgs, tous les « quels estoient décéddez, à l'exception de M. Michel Dupont, lieutenant parti- « culier du baillage, capitaine de la porte Saint-Georges, et que, dans la con- « joncture du temps présent, il y avoit lieu de craindre et appréhender les in- « cursions des gens de guerre et autres personnes, voleurs et vagabonds, pour-

« quoy ils estimoient estre nécessaire pour le service du roy, de monseigneur « le duc, et mesme desdits habitants, de nommer autres capitaines en leur « place. Et ce (ajoute le procès-verbal), les dicts habitants ont dict estre à « propos; et, après avoir ensemble conféré et pris l'advis d'un chacun, tous les « dicts habitants ont unanimement nommé les personnes cy après (1). »

Comme toutes les villes étaient alors fortifiées, les milices bourgeoises étaient divisées en autant de compagnies qu'il y avait de portes aux murailles. Chaque compagnie était spécialement chargée de la garde d'une porte et de la partie du rempart y attenant. Il y avait donc quatre compagnies pour les quatre portes de Vendôme, et, en outre, trois hors la ville, pour les faubourgs Chartrain, Saint-Bienheuré et Saint-Georges, aujourd'hui Saint-Lubin. Les compagnies étaient commandées par un capitaine, un lieutenant et un enseigne ou sous-lieutenant; ces officiers étaient élus par l'assemblée générale, et le capitaine nommait les sergents et bas officiers. Ces assemblées générales nommaient aussi les échevins et les administrateurs des hospices, qui se renouvelaient par moitié tous les trois ans; elles votaient les taxes locales, et statuaient sur toutes les affaires importantes de la municipalité. Pour en faire partie, il suffisait d'être domicilié dans la ville depuis un an et jour; tous les citoyens y étaient convoqués par des publications faites à son de trompe dans les carrefours et annoncées aux prônes des paroisses. C'était donc le suffrage universel appliqué non-seulement à l'élection, mais à la gestion des intérêts communaux (2). Le procès-verbal de l'assemblée du 25 janvier 1649 donne les noms de 115 assistants, et ajoute qu'il y en avait plusieurs autres en grand nombre. On voit par cette pièce qu'il n'y eut pas de scrutin pour l'élection, et que les officiers furent nommés *unanimement*. Il est probable que le procureur du duc, d'accord avec les échevins, proposa les noms que l'assemblée adopta par acclamation. Les officiers élus durent en outre se présenter devant le duc pour prendre ses ordres et prêter serment de bien et fidèlement s'acquitter des devoirs de leurs charges. C'était le seul engagement qu'on leur demandait; on n'avait point encore alors généralisé le serment politique. L'accomplissement de cette formalité est constatée sur le procès-verbal de 1649 par la signature autographe de César. Ainsi fut réorganisée la milice bourgeoise de Vendôme, qui

(1) Archives municipales de Vendôme, registres des délibérations.

(2) Nous devons remarquer cependant qu'on n'appelait aux assemblées que les hommes établis, c'est-à-dire les maîtres ouvriers. Les compagnons et domestiques en étaient exclus, ainsi que les simples journaliers et les mendiants. Sauf cette restriction, le conseil municipal était composé, non comme aujourd'hui, d'un petit nombre de membres élus, mais de l'universalité des citoyens. La connaissance des lettres n'était pas alors assez répandue pour que le scrutin écrit pût être en usage. Les suffrages se donnaient verbalement, à voix basse, au président de l'assemblée, qui était le gouverneur ou le bailli.

ne dut pas être longtemps sur pied ; car, dès le mois de mars, la cour entama, avec les frondeurs maîtres de Paris, des négociations qui amenèrent le rétablissement de la paix et une amnistie générale enregistrée au parlement le 1er avril.

Dans ces premiers troubles de la Fronde, la maison de Vendôme s'était prononcée pour le parlement, et le duc de Beaufort, second fils de César, avait été un des principaux chefs du soulèvement de Paris. Ce jeune prince avait la brillante valeur de son aïeul, Henri IV, et ses manières affables et populaires ; mais il lui manquait les talents militaires, le génie politique et la haute intelligence qui placèrent Henri IV au rang des grands hommes et des grands rois. A un cœur bon, loyal, généreux, il joignait un caractère présomptueux et un esprit borné. Les malheurs de sa famille avaient fait étrangement négliger son éducation ; il parlait la langue française comme on la parle aux halles, et l'écrivait de même. Rapproché du peuple par ses mœurs et son langage, il avait toutes les qualités et tous les défauts qui attirent l'affection des masses ; aussi fut-il l'homme le plus populaire de son temps. Revenu d'exil avec son père, après la mort de Richelieu, il gagna d'abord la confiance de la reine-mère, qui, dans les premiers embarras de son veuvage, lui confia la garde de ses enfants, en disant qu'elle ne connaissait pas un plus honnête homme dans le royaume. Mais bientôt sa présomption et l'inconséquence de sa conduite choquèrent toute la cour ; chef de la cabale des *importants*, il se fit de nombreux ennemis, offensa la reine elle-même, et finit par être enfermé à Vincennes le 25 septembre 1643. Après cinq ans d'une détention rigoureuse, il parvint à s'échapper de sa prison le jour de la Pentecôte, 1er juin 1648. Un de ses gardes avait été gagné, et lui avait procuré une échelle de corde pour descendre du donjon dans le fossé. Cette corde se trouva trop courte ; il fut obligé de sauter d'une hauteur considérable, et se cassa la cuisse en tombant. Néanmoins ses amis le mirent sur un cheval et le transportèrent au château de Chenonceau, qui appartenait à sa famille, mais qui était resté inhabité depuis la mort de la reine Louise, veuve de Henri III. Là, on le cacha dans une chambre obscure pratiquée dans une des piles de la galerie qui traverse le Cher ; et, tranquille dans cette retraite ignorée, il put y recevoir les soins que réclamait sa blessure. A peine rétabli, lorsque l'insurrection de Paris éclata, il accourut un des premiers pour offrir ses services au parlement, et joua le rôle le plus actif dans tous les mouvements de la capitale, où son influence populaire le fit proclamer le *roi des Halles*.

A la première nouvelle de son évasion, Mazarin, persuadé qu'il s'était réfugié dans le Vendomois, l'y avait fait chercher partout inutilement. De là, sans doute, la tradition qui désigne plusieurs manoirs de ce pays comme lui ayant

servi d'asile. Les uns montrent au château de Vendôme une fenêtre dont il se serait élancé pour échapper à ceux qui le poursuivaient; d'autres indiquent à Rochambeau une grotte qui a reçu le nom de *chambre de M. de Beaufort.* S'il séjourna dans ces différents lieux, ce ne put être qu'à la fin de 1648. Le cardinal de Retz dit, en effet, qu'il se cacha dans le Vendomois, de maison en maison; mais il n'y était pas poursuivi bien vivement, car Mme de Motteville nous apprend que, retiré dans un château de son père, il faisait bonne chère à ses amis; et quand il savait qu'il y avait autour de lui des espions du ministre, il les faisait hardiment chasser.

Les troubles de 1649 ne se firent guère sentir hors du voisinage de Paris; mais il n'en fut pas de même en 1652. La seconde guerre de la Fronde, beaucoup plus sanglante et plus acharnée que la première, étendit ses ravages dans la France entière, et surtout dans les provinces voisines de la Loire.

Au commencement de cette année, le jeune roi, déclaré majeur, résidait avec sa mère à Poitiers, pour combattre de plus près l'influence du prince de Condé, qui, révolté contre la cour, occupait Bordeaux et la Guyenne. Mazarin était alors en exil. Il s'était éloigné volontairement l'année précédente, pour calmer les ressentiments de ses ennemis, et le parlement avait cru lui fermer pour toujours l'entrée du royaume en rendant contre lui un arrêt de bannissement. Sur ces entrefaites, la reine, enhardie par quelques succès que ses troupes avaient obtenus, se hasarda à rappeler son ministre. D'accord avec elle, Mazarin réunit sur la frontière un petit corps d'armée commandé par le maréchal d'Hocquincourt, et se mit en marche pour aller joindre la cour à Poitiers, en traversant le nord de la France. La nouvelle de cette entreprise audacieuse excita la plus vive irritation dans le parlement de Paris. Un arrêt décréta Mazarin de prise de corps, et mit sa tête à prix; tandis que le duc d'Orléans, qui était resté dans la capitale, rassemblait des troupes pour les opposer à celles du ministre. Mais, en dépit de ces menaces et de ces préparatifs, la petite armée de Mazarin, ayant passé entre Vendôme et Blois, arriva à Poitiers le 28 janvier, sans avoir eu même occasion de combattre.

Dans ce moment critique, le 1er février 1652, Louis XIV écrivit de Poitiers aux magistrats de Vendôme qu'ils eussent à refuser l'entrée de leur ville à tous gens de guerre, à pied ou à cheval, qui se présenteraient pour y loger, s'ils n'avaient des ordres signés de lui ou d'un secrétaire de ses commandements, et postérieurs à la date de cette lettre, c'est-à-dire à l'arrivée du ministre, qui changeait toute la politique du gouvernement. La cour avait de bonnes raisons pour craindre que les frondeurs ne se rendissent maîtres de Vendôme, car le duc de Beaufort, qui commandait l'armée du duc d'Orléans, y était très-aimé; mais son influence était balancée par celle de son père et de son frère,

qui, depuis deux ans, s'étaient rattachés au parti de la cour. Le duc de Mercœur, fils aîné de César, avait poussé le dévouement à Mazarin jusqu'à aller épouser dans l'exil Laure Mancini, sa nièce. Par ce mariage, César et son fils liaient étroitement leur fortune à celle du ministre, et désavouaient toute solidarité avec la faction à laquelle le duc de Beaufort était resté fidèle. Il en résulta entre les deux frères une telle animosité, qu'ils s'appelèrent réciproquement en duel. Ainsi tiraillés entre deux partis contraires, les Vendomois suivirent celui de leur duc, avec d'autant plus de raison qu'ils avaient grand intérêt à ne pas recevoir de soldats dans leurs murs.

Aussitôt que le cardinal Mazarin eut joint ses troupes à celles de la reine, il voulut, sans perdre de temps, profiter de cette réunion de forces pour écraser ses ennemis. Le duc de Rohan-Chabot avait soulevé l'Anjou, dont il était gouverneur. On jugea qu'il fallait avant tout étouffer cette révolte, qui menaçait de près la résidence de la cour, et l'armée royale marcha sur Angers, dont elle s'empara le 28 février, presque sans résistance. De leur côté, les princes avaient compris la nécessité de soutenir le duc de Rohan, qui s'était si hardiment compromis pour eux. Le duc de Beaufort, dont les troupes étaient cantonnées depuis plusieurs mois dans le Perche, s'avança pour lui porter secours. Il entra dans le Maine avec quatre ou cinq mille hommes, par la Ferté-Bernard, passa l'Huisne au pont de Gennes, et envoya aussitôt quelques détachements en avant pour s'emparer des passages du Loir. Le duc de Vendôme, instruit de l'approche de son fils, s'était transporté lui-même à Montoire, et avait ordonné de couper tous les ponts et d'enfoncer les bacs. Mais, comme la population était en général hostile aux *Mazarins*, ces ordres furent mal exécutés. Les gentilshommes du parti de la Fronde, ayant à leur tête MM. de Loyré, de Cogners et de Brinville, se saisirent, dès le 27 février, du pont des forges du Paillar, en face de Poncé, et le livrèrent à l'avant-garde de l'armée des princes, qui occupa en même temps Ruillé, La Chartre et les villages voisins (1). Elle y était à peine établie lorsque M. de Beaufort apprit qu'Angers avait capitulé. Voyant le but de son expédition manqué, il s'empressa de rappeler ses troupes pour se rapprocher de la Beauce, où le duc de Nemours, son beau-frère, venait d'arriver à la tête d'un corps de huit mille hommes levé en Flandre. Sa petite armée remonta vers Saint-Calais, et se dirigea sur Châteaudun par l'ancien grand chemin qui traversait

(1) Mémoires manuscrits de Dubois, valet de chambre du roi. Ces intéressants mémoires m'ont été communiqués par M. Aubineau, archiviste de la préfecture d'Indre-et-Loire. Dubois possédait à Couture le manoir du Poirier. Ce fut lui probablement qui donna à cette paroisse les boiseries sculptées du banc d'œuvre où l'on voit les armes du roi et celles de la reine Marie-Thérèse d'Espagne.

Arville et Droné ; puis, après s'être jointe au corps du duc de Nemours, elle occupa toute la ligne du Loir, depuis Châteaudun jusqu'à la source de cette rivière ; le quartier-général des princes était à Bonneval. Ces soldats, étrangers pour la plupart, commirent d'affreux désordres sur leur route. « Ils ont tout « ruiné par où ils ont passé, volé, pillé, violé, sans acception de personne, écri- « vait le 27 mars un témoin oculaire... Le Perche a beaucoup souffert ; ils « en ont emmené la plupart des cavales... Droné a été entièrement pillé et les « femmes violées... Bref, le monde est fort effrayé, *plus deux fois qu'ils « n'estoient lors des guerres de la ligue* (1). »

Pendant que le Perche était ainsi dévasté par les troupes de la Fronde, la rive gauche du Loir n'avait guère moins à souffrir du passage de l'armée royale. Un corps de cette armée, parti de Saumur le 8 mars, pénétra dans le Bas-Vendomois par les vallées de Villedieu et des Essarts, et se dirigea sur Blois en passant sous les murs de Montoire et de Vendôme, sans y entrer. Ces troupes étaient aussi presque toutes étrangères ; c'étaient des régiments de Croates et d'Allemands. Il semble, d'après les récits contemporains, qu'elles ne firent pas autant de dégats que les soldats de la Fronde, et cependant la tradition populaire attribue encore aujourd'hui tout le mal aux *Mazarins*, tant est grande la puissance des préventions de parti qui se perpétuent jusque dans l'histoire.

Vendôme, où la présence du duc semblait garantir plus de sécurité qu'ailleurs, était devenu l'asile de toute la province. Les gentilshommes y avaient envoyé leurs femmes, leurs enfants et leurs effets les plus précieux ; beaucoup de paysans même s'y étaient réfugiés. Cependant l'alarme y fut vive lorsqu'on put voir du haut des remparts les ravages exercés dans la campagne par les coureurs des deux partis. Le 12 mars les habitants furent convoqués, à son de trompe, à une assemblée générale. M. de Loques, premier échevin, y prit la parole pour exposer « qu'il y avoit aux environs plusieurs troupes de gens de guerre à pied « et à cheval qui faisoient de grands désordres, pillant, ravageant, violant dans « leurs logements, emmenant les chevaux des laboureurs, et prenant les meubles

(1) Lettres de Michel Denyau, notaire, à M. de la Popelinière, seigneur des Radrets. Ces lettres, publiées par M. Beauvais de Saint-Paul, dans son *Histoire de Mondoubleau*, contiennent des détails curieux. On y voit que les gentilshommes s'empressaient de mettre leurs vieux manoirs en état de défense. Michel Denyau écrit que M. de Baillou avait fait fortifier sa maison *en grand fosse, et y faisait faire pont-levis*. Lui-même, en l'absence de M. de la Popelinière, avait fait faire des barricades aux Radrets, et réparer les fosses *au droit de la cuisine*. Mondoubleau fut préservé par le duc de Beaufort, qui y envoya une sauvegarde à la prière du marquis de Sourdis. Denyau cite une preuve remarquable de la misère publique : « Les bleds, dit-il, ne sont pas beaux cette année, et néanmoins le grain est beaucoup amoindri de « prix ; c'est la misère du pauvre peuple, qui n'a moyen d'en acheter, qui cause cette diminution. »

« et provendes jusques aux lieux les plus prochains de la ville et forsbourgs, ce « qui donnait lieu d'appréhender qu'ils ne fissent quelque entreprise sur la ville « même ; sur quoi lesdicts échevins requéroient les habitants de leur donner « advis touchant la sûreté de la ville et du pays, et leur conservation pour le « service de Sa Majesté. Les habitants furent unanimement d'avis que l'on fit la « garde à chascune des portes, et qu'elle fût montée par escouades ordinaires et « accoutumées, et au cas que lesdictes escouades ne fussent suffisantes, que les « capitaines advertissent toutes leurs compagnies de se tenir prêtes à se mettre « sous les armes (1). » Les échevins, accompagnés de quatre délégués nommés par l'assemblée, allèrent faire part de cette résolution au duc de Vendôme, qui s'était retiré dans le château de la Ville-aux-Clercs. Le duc approuva leur zèle, et leur envoya pour commander la place le sieur de Boisfermé, au lieu de M. de Rémilly, leur gouverneur, qu'il désira garder auprès de lui. Les habitants furent assemblés de nouveau pour reconnaître ce commandant, auquel tous jurèrent obéissance ; et la milice fit si bonne garde, que la ville fut préservée de toute insulte, quoiqu'elle n'eût d'autre garnison que ses bourgeois armés.

Cet orage, au surplus, ne fut pas de longue durée. Le roi ayant continué sa marche vers Orléans, par la rive gauche de la Loire, avec sa cour et son armée que commandait Turenne, les ducs de Beaufort et de Nemours s'avancèrent aussitôt dans la même direction, et le prince de Condé vint les joindre entre Orléans et Gergeau. Dès lors, Turenne et Condé luttèrent corps à corps dans une suite de savantes manœuvres et de hardis coups de main qui se termina sous les murs de Paris par le combat décisif du faubourg Saint-Antoine. Accablée par une succession de revers sur lesquels la valeur de Condé jeta seule un reste d'éclat, la Fronde succomba sous ce dernier coup pour ne plus se relever. Paris ouvrit ses portes au roi, que le peuple accueillit avec enthousiasme, et la paix intérieure de la France, consolidée par le grand règne de Louis XIV, ne fut plus troublée jusqu'à la fin du XVIIIme siècle.

A la guerre civile, aux complots politiques ont vit succéder les luttes pacifiques de l'intelligence et les débats plus acerbes des sectes religieuses. Comme l'esprit d'opposition se manifeste toujours quelque part, il se réveilla dans le *Jansénisme,* auquel se rattachèrent instinctivement presque tous les hommes qui avaient conspiré contre les ministères de Richelieu et de Mazarin. A ce titre, la maison de Vendôme devait protéger les jansénistes, dont les doctrines étaient d'ailleurs accueillies favorablement par la congrégation de l'Oratoire, à qui César avait confié la direction de son collége. Ce fut sans doute en comptant

(1) Archives municipales de Vendome. Registres des délibérations.

sur ces sympathies que les amis de Pascal le déterminèrent à faire imprimer secrètement à Vendôme ses fameuses *Lettres provinciales*, dont le retentissement fut si grand dans le monde théologique et littéraire. Ces lettres, au nombre de dix-sept, parurent à peu près de mois en mois, par feuilles détachées, depuis le 23 janvier 1656 jusqu'au 24 mars 1657. Elles portaient seulement pour titre : *Lettres escrites par un provincial à un de ses amis.* Le nom de l'auteur et le lieu de l'impression furent pendant longtemps soigneusement cachés. Suivant une tradition qui s'est perpétuée à Vendôme, Sébastien Hyp, imprimeur du duc, se livrait à ce travail dans une closerie dont l'habitation était creusée dans le roc au coteau de Naveil, en sorte que le bruit de la presse ne pouvait être entendu au dehors. Je dois dire cependant que cette tradition semble démentie par Pascal lui-même dans une note insérée à la fin de la 17me lettre : « Mes révérends pères, dit-il aux jésuites, si vous avez de la peine « a lire cettre lettre, pour n'être pas en assez beaux caractères, ne vous en « prenez qu'à vous-mêmes. On ne me donne pas des privilèges comme à vous. « Vous avez pour combattre jusqu'aux miracles, et je n'en ai pas pour me dé- « fendre. On court sans cesse les imprimeries. Vous ne me conseilleriez pas « vous-mêmes de vous écrire davantage dans cette difficulté ; car c'est un trop « grand embarras d'être réduit à l'impression d'*Osnabruck.* » Mais malgré cette indication positive, on peut croire que Pascal ne fit cette note que pour dérouter les recherches de ses ennemis. La 17me lettre fut en effet la dernière qu'il publia ; car la 18me manque dans les premières éditions et est attribuée à Nicole. Sébastien Hyp se vit sans doute obligé de renoncer à cette impression clandestine, dont le secret avait été découvert, et la protection de César put seule, dit-on, le soustraire aux poursuites dont il était menacé.

A cette époque, la ville de Vendôme, peu favorisée par le pouvoir royal, voyait s'éteindre de plus en plus les derniers restes de son ancienne prospérité. Les guerres de la Fronde et les exactions financières du gouvernement de Mazarin avaient achevé de réduire le pays à la plus profonde misère. On en jugera par quelques faits qui paraîtraient à peine croyables s'ils n'étaient consignés dans les procès-verbaux authentiques des assemblées municipales. En 1651, une inondation du Loir emporta les ponts Chartrain et Saint-Michel ; sept ans après ils n'étaient pas encore relevés, et l'on n'entrait dans la ville que par une planche qui servait aux gens de pied. « Tellement (disent les registres « municipaux), que aulcuns marchands, voyturiers ne messagiers ne peuvent « aller ne venir du costé de Saint-Calais, du Mans, Chartres, Paris, ne aultres « lieux circonvoisins, n'y ayant à présent aulcun passage dans ladicte ville par « où l'on puisse passer. » En 1658, dans une autre inondation, la rivière prit son cours à travers le faubourg, enleva les terres et la chaussée au bout du

pont Saint-Michel, et y ouvrit un tel abîme qu'on n'y pouvait plus passer, même à pied. L'administration municipale s'émut enfin de ce désastre, et, sur les remontrances que le duc fit faire aux échevins, une assemblée générale des habitants fut convoquée. Elle ne trouva pas d'autre moyen de remédier au mal que d'employer à la réparation du pont les bois, pierres et autres matériaux provenant de la ruine des halles de la Poissonnerie, qui étaient situées près du pont de la Chevrie. Ainsi l'on réparait des ruines avec d'autres ruines ; et elles ne manquaient pas, car les portes et les murailles croulaient, les pavés étaient défoncés, et les rues n'étaient plus que des cloaques encombrés d'ordures et de débris.

Au dehors, les abords de la ville présentaient un aspect non moins désolant. Deux voies principales y aboutissaient : celle du faubourg Chartrain, qui conduisait à Chartres et à Paris, et celle du faubourg Saint-Bienheuré, par où l'on allait à Orléans et à Blois. Toutes deux étaient interceptées, à la sortie des faubourgs, par des espèces de gouffres, « où plusieurs chevaulx et « aultres bestes de harnois et charrois ont esté perdus (dit une lettre de César « aux échevins) ; en sorte que les bleds, vins, foings et autres provisions n'en- « trent plus en icelle ville, ce qui y cause une cherté extraordinaire, oultre « l'incommodité que les habitants en reçoipvent pour la difficulté du passage, « ce qui a faist destourner les marchands et rouliers de passer par nostre « dicte ville, et les a obligés de prendre aultre route. » César, qui habitait souvent son château de Vendôme, souffrait tout le premier de cette interruption des communications. Pour les rétablir, il eut recours aux rigueurs de la corvée. Il enjoignit au procureur-général du duché et aux échevins « de faire toute di- « ligence possible, afin de réparer les dictes avenues et chemins inaccessibles ; » et à cet effet, il ordonna à tous les habitants de la ville et des paroisses voisines, « de contribuer de leurs peines, journées de leurs harnois, chevaulx et char- « rettes ou aultrement, à la réparation des dictes avenues et chemins, selon « le rang, ordre et nombre de jours qu'ils seroient commandés par le bailli et « maire de la ville ; à peine, contre chascun contrevenant, de cent sols d'amende « pour chascune journée, payable par emprisonnement de leurs personnes. »

Ce déplorable état de choses avait pour cause principale l'entière pénurie des ressources de la ville. Nous avons vu combien sa situation financière était florissante au XVIme siècle ; mais les sources de ses revenus s'étaient taries peu à peu. Il ne lui restait plus que la perception des deux tiers d'un droit de dixième qui se levait sur le vin vendu en détail ; l'autre tiers étant réservé au duc pour l'entretien du château. Cet impôt ainsi réduit produisait environ 600 livres, dont le roi retenait 500 livres. Ainsi la ville avait à peine 100 livres pour faire face à toutes ses dépenses. En même temps les taxes publiques écra-

saient les habitants, et ne leur laissaient aucun moyen de suppléer, par des contributions volontaires, au déficit des recettes municipales.

Le tableau de cette misère est présenté de la manière la plus frappante dans une pièce très-remarquable, dont nous avons extrait une partie des détails qui précèdent. C'est une remontrance adressée par l'assemblée générale des habitants, en 1659, à M. de Fortia, commissaire en la généralité d'Orléans (1), pour obtenir la décharge d'une contribution extraordinaire de 15,000 livres à laquelle la ville avait été taxée, à titre de don gratuit, par une lettre de cachet : car il ne fallait pas alors d'autre formalité pour établir un impôt. Les habitants y représentent que, « depuis vingt ans, ils avoient esté tellement surchargés « de tailles, ban, arrière-ban, amortissement d'iceluy, subsistances, aises, em- « prunts, descharge de subvention, francs-fiefs, amortissement d'iceulx, qu'ils « estoient totalement dans l'impuissance de payer ; que la ville, en 1635, avoit « contribué aux taxes du ban et de l'arrière-ban, et ensuite à l'amortissement « d'icelles ; qu'en 1638, elle avoit esté taxée à une grosse et excessive somme « pour l'emprunct ; et en 1640, à une somme de 12,000 livres pour les aises : « a quoy les habitants avoient été taxés en oultre des tailles ordinaires ; pour « laquelle somme payer, quatre-vingts d'entre eux avoient esté contraincts de « faire emprunct de ladicte somme en la ville de Blois, et obligés par con- « stitution solidaire, laquelle estoit encore due, et en estoient presque toutes « les familles ruynées, n'en ayant pu faire le payement et admortissement, « pourquoy ils avoient esté continuellement poursuivis, et les contrainctes qui « leur estoient annuellement faictes par huissier leur avoient augmenté la « dicte somme de plus de moictié, tant pour les intérets que pour les frais. » En 1643, la ville avait été contrainte de payer une autre taxe extraordinaire de 12,000 livres, pour la suppression de la subvention et sol pour livre. En 1646, plusieurs habitants avaient été encore taxés, par un rôle fait au conseil, comme prétendus aisés, à de grosses et excessives taxes, qu'ils avaient été forcés de payer par le moyen de *contrainctes rigoureuses contre eulx faictes, tant de logement et garnison, et emprisonnement de leurs personnes, que de saisie et vente de leurs biens.* Ces taxes avaient été levées à titre d'emprunts forcés, et l'on avait promis de les rembourser en rentes sur l'État : mais ces rentes ne furent jamais payées.

Retraçant ensuite les détails que nous avons donnés sur la détresse financière de la ville, les habitants alléguaient, comme preuve « de la misère d'icelle, « que ceulx qui estoient nommés et eslus en la charge de l'eschevinage, en

(1) Cette remontrance fut portée, par une députation, à M. de Fortia, dans son château du Plessis, près de Saint-Amand, qu'il avait fait bâtir, et qui a longtemps porté le nom du Plessis-Fortia.

« estoient ruynées; mesme plusieurs familles et enffans des dicts eschevins « avoient esté contraincts de renoncer à leurs successions pour les dettes con- « tractées par leurs pères, qui n'estoient encore acquittées, et dont les intérêts « se levoient annuellement avec les tailles, en exécution d'arrest du conseil; « lesquelles dettes avoient esté contractées pour les affaires de la ville, et no- « tamment pour les despenses faites à l'entrée du feu roy, en 1619. »

Tout récemment encore, au mois de mars précédent, un échevin avait été mis en prison pour le paiement des taxes, et n'en était sorti que parce qu'il avait été reconnu insolvable. Enfin, ils ajoutaient que, dans cette même année, 1659, « il estoit arrivé une stérilité dans toute la province, par une gelée universelle « des vignes, et sur les bleds, orges, avoines, fruicts et fourrages, en sorte que « tous les peuples estoient en très grande détresse, et pouvoient à peine sub- « sister; joinct encore que tous les habitants estoient debteurs et pressés par « les receveurs des tailles, depuis l'année 1649 (1). »

Cette lugubre peinture de la misère publique peut donner une idée des expédients financiers auxquels eurent recours les ministères de Richelieu et de Mazarin, et de l'oppression qu'ils firent peser sur la France. La Fronde ne fut donc pas seulement le résultat des intrigues de boudoir de la duchesse de Longueville et du cardinal de Retz. Sous ces agitations frivoles se cachait l'explosion des mécontentements populaires que le génie du grand ministre avait longtemps contenus, et qui éclatèrent avec violence lorsque le pouvoir se relâcha dans les faibles mains de son successeur, en même temps que les souffrances de la nation croissaient avec les dilapidations et les abus. Si l'on compare cet état désastreux à la situation florissante du Vendomois sous le gouvernement de ses premiers ducs au XVIme siècle, on pourra en conclure aussi que tout ne fut pas bénéfice pour les peuples dans le mouvement de centralisation si fortement imprimé par Richelieu à toutes les parties de l'État, et que nos provinces payèrent assez cher l'unité et la grandeur de la monarchie par l'aggravation de leurs charges et la perte de leurs libertés.

En 1665, une nouvelle catastrophe vint frapper la ville de Vendôme. Les eaux du Loir s'élevèrent à une hauteur inouïe jusqu'alors, et qu'heureusement on n'a point revue depuis. Cette hauteur, marquée sur le mur extérieur de

(1) Cette pauvreté générale était un obstacle à tous les projets utiles. En 1664, on convoqua les habitants notables de Vendôme, pour leur proposer de prendre des intérêts dans la compagnie des Indes, que Colbert venait de créer. Ils répondirent tous, les uns après les autres : « Qu'ils vouldroient estre « dans la puissance d'entrer dans ladicte compagnie, s'y associer et s'y intéresser, tant pour satisfaire aux « intentions de S. M. que pour l'utilité et advantage qui leur en pourroit revenir; mais qu'ils estoient « dans l'impossibilité d'y satisfaire, tant à raison des misères et stérilités des années précédentes, que des « taxes et impositions ordinaires et extraordinaires qu'ils avoient payées et payoient continuellement. »

l'église de la Madeleine, est d'un mètre 50 centimètres au-dessus du sol dans cet endroit, l'un des plus élevés de la ville. La plupart des maisons durent être inondées jusqu'au premier étage. Le couvent du Calvaire, dans le faubourg Chartrain, fut entièrement cerné par les eaux, qui pénétrèrent dans la chapelle, couvrirent l'autel et les stalles du chœur, et faillirent emporter le prêtre qui y disait la messe. Ce terrible débordement renversa de nouveau le pont Saint-Michel à peine rétabli ; le pont et la porte Saint-Georges, aujourd'hui l'Hôtel-de-Ville, furent aussi très-endommagés. La tour des Cordeliers, située à l'angle des murs du couvent du côté des Grands-Prés, s'abîma entièrement, et tomba, avec une large portion du rempart, dans le lit de la rivière, qu'elle combla de ses débris. Ce fut seulement au mois de juillet suivant qu'on s'occupa de relever ces murs, d'enlever les décombres, et de réparer le pont et la porte Saint-Georges, qui, suivant l'expression du procès-verbal, étaient *les marques les plus considérables de la ville*. Quant au pont Saint-Michel, on y fit quelques réparations provisoires, au moyen des corvées et d'une quête faite à domicile par des commissaires municipaux ; mais il resta pendant plus de dix ans à l'état de ruine, et ne fut entièrement reconstruit qu'en 1677.

Le 22 octobre de cette malheureuse année 1665, le duc César de Vendôme mourut à Paris, âgé de 71 ans, après neuf mois de maladie (1). Son corps fut transporté dans l'église collégiale de Saint-Georges, et son cœur déposé dans celle de l'Oratoire, où il fut reçu avec beaucoup de pompe (2). On fit dans la grande salle du collége, sur un théâtre, une apothéose et une *pastourelle* à la mémoire du défunt ; et le lendemain on chanta une messe solennelle, à laquelle assista *toute la justice*. Ce fils de Henri le Grand et de la belle Gabrielle était bon, charitable et dévot. Mêlé malgré lui à des intrigues politiques qui firent le malheur de sa vie, il aimait naturellement le repos, et ne ressemblait à son illustre père que par sa bienfaisance et son affabilité. Il fit beaucoup de bien à la ville de Vendôme, où il résida presque constamment dans ses dernières années (3) ; mais tous ses soins pour réparer les maux causés à cette ville par

(1) L'abbé Simon s'est trompé de dix années en disant que le duc de Vendôme mourut au retour de l'expédition dans laquelle, à la tête d'une armée navale française, il battit la flotte d'Espagne, près de Barcelonne ; car ce combat eut lieu le 1er octobre 1655.

(2) César n'eut point de monument ni même d'épitaphe à l'église Saint-Georges. En 1671, on érigea, dans la chapelle du collége, une pyramide de marbre dans laquelle son cœur fut placé, avec celui de son frère le grand-prieur. Ce monument a été détruit par la révolution de 1792.

(3) On lui doit la construction de la rampe par laquelle on monte aujourd'hui au château ; elle était décorée de trois grandes portes en arcade, qui n'existent plus. Il fit aussi élever au fond de la cour un vaste bâtiment à trois étages, qui était adossé à la tour de Poitiers, et où il établit ses appartements. Les premiers ducs de Vendôme habitaient les pavillons bâtis par François de Bourbon, et qui dominaient la ville du côté du nord ; on les appela dans la suite pavillons de Jeanne d'Albret, parce que cette princesse fut la dernière qui y demeura.

les guerres de la Ligue et de la Fronde, ne purent que retarder une décadence, dont rien après lui n'arrêta les progrès. La duchesse sa femme lui survécut, et ne mourut qu'en 1669. Cette princesse, dit Mme de Motteville, était une sainte et la mère des pauvres. Dans son veuvage, elle se retirait souvent avec sa fille (1) au couvent du Calvaire, où elle se fit admettre parmi les sœurs converses, pour remplir les offices les plus vils de la maison, se glorifiant d'être la servante des religieuses. Elle leur légua son cœur et son portrait, qui la représentait en habit de capucine.

Louis, fils aîné de César, lui succéda dans le duché de Vendôme. Ce prince, qui avait porté jusque-là le titre de duc de Mercœur, était veuf depuis huit ans de Laure Mancini, nièce du cardinal Mazarin. Pieux comme son père, il refusa obstinément de se remarier, et entra dans les ordres ecclésiastiques. En 1667, il fut nommé cardinal; et, le 24 mars 1668, il tint sur les fonts de baptême, au nom du souverain pontife, Louis, dauphin de France, fils aîné de Louis XIV. Il avait plus de vertus que de lumières, et son éducation, négligée comme celle de son frère, fit dire qu'il n'était jamais entré dans un autre collége que dans celui des cardinaux. Lui-même sentait ce qui lui manquait sous le rapport de l'instruction, et ce fut sans doute par ce motif qu'il ne voulut jamais dépasser l'ordre du diaconat. Cependant le collége fondé à Vendôme par son père trouva en lui un zélé protecteur, et il sut y distinguer parmi les oratoriens le célèbre prédicateur Mascaron, dont il commença la fortune en le présentant à Louis XIV.

En 1669, le roi, qui ne voulait rester étranger à aucun genre de gloire, équippa une flotte pour secourir les Vénitiens, assiégés dans Candie par les Turcs. Toute l'Europe prit un vif intérêt à cette expédition, qui fut la dernière des croisades. Le pape, qui l'avait sollicitée, désigna le cardinal de Vendôme comme légat *à latere*, pour accompagner l'armée navale que commandait son frère le duc de Beaufort. Après les guerres de la Fronde, ce dernier avait vécu en exil au château de Vendôme. En 1660, lorsque le mariage de Louis XIV réconcilia tous les anciens partis, il fit sa paix avec le ministre, et revint à la cour. L'année suivante on vit avec étonnement le prince de Condé et le duc de Beaufort, ces deux héros de la guerre civile, servir à table le roi, qui prenait sa collation dans une galère dorée sur le canal de Fontainebleau. Revêtu de la charge de grand amiral, que Richelieu avait enlevée à son père, le duc de Beaufort fut chargé, en 1664 et 1665, de châtier les pirates d'Alger. Il leur

(1) Élisabeth de Vendôme, fille de César, avait été mariée à Charles-Amédée de Savoie, duc de Nemours, que nous avons vu commander une des armées de la Fronde en 1652, et qui, le 30 juillet de cette même année, fut tué en duel à Paris, par son beau-frère le duc de Beaufort.

coula ou brûla vingt vaisseaux, leur prit Gigelli, et poursuivit leurs flottes jusque sous les forts de la Goulette et de Cherchell. L'expédition de Candie devait plaire à son esprit aventureux et romanesque. Toute la brillante jeunesse de la cour l'y suivit sous les ordres du duc de Navailles; mais le succès ne répondit pas aux espérances qu'on avait conçues.

A peine entré dans la place, le duc de Beaufort voulut faire une sortie contre les assiégeants. Dans la nuit du 24 au 25 juin, il attaqua leurs lignes, et, emporté par sa bouillante valeur, il s'élança dans les retranchements avec les plus braves des volontaires. Déjà les Turcs fuyaient, abandonnant leur artillerie, lorsque l'explosion d'une mine porta le désordre dans les rangs français, Les officiers, au milieu des ténèbres, ne purent rallier leurs soldats; la déroute devint générale, et les assaillants, poursuivis à leur tour par les Turcs, rentrèrent avec peine dans la place. Cinq cents hommes avaient péri dans cette échauffourée nocturne. Le duc de Beaufort ne reparut point, et son corps ne put même être retrouvé. Sans doute les Turcs l'avaient mutilé, ou l'explosion en avait dispersé les lambeaux. Mais le peuple, frappé de cette fin mystérieuse, ne voulut point croire à la mort du prince qui avait été son idole. A Vendôme surtout, lorsque, le 13 mars 1670, on vit la pompe funèbre, où figuraient 36 paroisses et 44 croix, monter à l'église de Saint-Georges, portant, au lieu des restes du vaillant amiral, la châsse des reliques de saint Théopiste, que le pape lui avait données, une douloureuse incrédulité gagna tous les cœurs, et des poésies, où le héros était presque divinisé, exprimèrent avec chaleur les sentiments populaires (1). Les bruits les plus absurdes se ré-

(1) La bibliothèque de Vendôme possède une brochure très-rare. Ce sont des *Stances sur l'incertitude de la vie ou de la mort du duc de Beaufort,* imprimées à Vendôme, en 1670, par Sébastien Hyp, sans nom d'auteur. Voici les plus remarquables de ces stances :

Douterons-nous toujours du destin de Beaufort?
Ne sçaurons-nous jamais son étrange aventure?
Et dirons-nous sans cesse : Est-il vif, est-il mort?
Est-il libre ou captif, et la Parque trop dure
A-t-elle employé l'eau, les flammes ou le fer,
Le traître ou l'Ottoman afin d'en triompher?
Est-il mort en prison ou bien dans la déroute?
O ciel! quoi qu'il en soit, dis-nous en le secret,
Et, mourant tous les jours mille fois de ce doute,
Dis-nous s'il faut mourir une fois de regret.

Mais j'entends tes desseins, tu ne nous ravis pas
Le corps du grand Beaufort, mais tu nous le recèles,
De peur qu'en le voyant le butin du trépas,
Un si touchant objet n'irrite notre zèle,
Et que nos cœurs pour lui, trop pleins d'affection,
N'aillent jusqu'à l'excès de l'adoration.
Mais tu causes ainsi ce que tu veux défendre;
Car si de ce heros on ne trouve en nul lieu
Ni le corps, ni le sang, ni les os, ni la cendre,
Qui pourra s'empêcher de l'estimer un dieu?

pandirent au sujet de sa disparition, et furent avidement accueillis. Plus tard, lorsque Voltaire accrédita l'histoire de l'homme au masque de fer, on supposa que ce prisonnier inconnu pouvait être le duc de Beaufort, enlevé secrètement au milieu de son armée par ordre de Louis XIV, et condamné à expier dans une prison perpétuelle son éphémère royauté de la Fronde. Je ne crois pas avoir besoin de réfuter cette hypothèse, la plus invraisemblable de toutes celles qu'a fait naître une anecdote dont l'authenticité est elle-même fort suspecte. Il me suffira de rappeler que, selon le témoignage de Voltaire, le prisonnier rendu par lui si célèbre aurait été conduit à l'île Sainte-Marguerite peu de temps après la mort de Mazarin, en 1661, et que le duc de Beaufort, grand amiral, commandait alors les forces navales de la France.

La funeste issue de l'expédition de Candie frappa si vivememt le cardinal de Vendôme, qu'il tomba malade à Aix en Provence, et y mourut le 6 août de la même année (1). Son corps fut inhumé dans l'église Saint-Georges; son portrait en pied et celui de César son père ornent encore la grande salle du collége de Vendôme. Laure Mancini, pendant leur courte union, lui avait donné deux fils. L'aîné, Louis-Joseph, fut ce grand duc de Vendôme qui, seul, put tenir tête au prince Eugène en Italie, conquit l'Espagne pour Philippe V, et ombragea de ses lauriers la vieillesse malheureuse de Louis XIV. Le nom de Vendôme devait être entouré de gloire jusqu'à la fin; et, si l'on excepte Henri IV, le dernier de ses ducs est celui qui l'a le plus illustré. Mais cet éclat ne guérissait pas la misère du pays, qui achetait les victoires du grand règne par des charges de plus en plus écrasantes, et par la perte du peu de libertés qui pouvaient lui rester encore.

La liberté religieuse succomba la première. Depuis longtemps elle n'existait plus que de nom, et toutes les stipulations de l'édit de Nantes avaient été abolies par le fait bien avant sa révocation légale. C'est ainsi que, dès 1619, nous avons vu les protestants expulsés de l'intérieur de la ville, et relégués dans une grange du faubourg Chartrain. Un arrêt du conseil, du 27 mars 1684, leur enleva ce dernier asile, et défendit de continuer à Vendôme l'exercice de la *religion prétendue réformée*. La grange où se tenait leur prêche fut détruite et rasée, et leur cimetière affecté aux morts de l'Hôtel-Dieu. Enfin, au mois d'octobre de l'année suivante, la révocation solennelle de l'édit donna le signal

(1) Sa pieuse mère ne put survivre au chagrin de la perte simultanée de ses deux fils, et mourut à Paris le 8 septembre suivant. En mettant à la voile pour Candie, le duc de Beaufort lui avait adressé ces touchants adieux : « Je pars, madame, avec la plus grande joie du monde pour me rendre où la religion, le « service de mon maître et la véritable gloire m'appellent. Je crois que vos prières, à qui je dois tout ce « que j'ai eu de bonheur dans ma vie, ne me manqueront pas en une occasion qui doit être selon votre « goût ; car elle est toute sainte. »

de nouvelles persécutions qui, après avoir dispersé les congrégations, s'attaquèrent directement aux personnes. On ordonna aux magistrats des villes de convoquer par billets les chefs des familles protestantes, pour leur signifier que la volonté du roi était qu'ils eussent à changer de religion, sous peine d'y être contraints *par les voies que S. M. jugeroit convenables.* Ces voies étaient la prison, les garnisaires, la confiscation des biens. Les enfants, enlevés à leurs parents, étaient renfermés dans des maisons religieuses, où on les élevait, de gré ou de force, dans la religion romaine. A Vendôme, le collége, dirigé par les Oratoriens, reçut les jeunes garçons, et les filles furent confiées aux Ursulines. Plusieurs familles du pays, aujourd'hui ferventes catholiques, ont dû leur conversion à ce système d'éducation forcée. Beaucoup de protestants émigrèrent pour se soustraire à ces mesures de rigueur. Mais dans le Vendomois, ils se convertirent presque tous, et il ne resta dans cette province aucune trace du calvinisme, qui, malgré l'exemple d'Antoine de Bourbon, l'ardent prosélytisme de Jeanne d'Albret, et les violences des gouverneurs de Henri IV, ne put jamais y prendre racine (1).

Tout s'enchaîne dans le despotisme; et après la liberté de conscience, les franchises municipales, quoique déjà bien restreintes dans la pratique, ne tardèrent pas à disparaître à leur tour. Je n'ai pas besoin de rappeler à quel abaissement était réduite l'administration de la ville de Vendôme dès le commencement du règne de Louis XIV. Les fonctions municipales étaient alors devenues très-onéreuses; car les échevins se voyaient souvent obligés de s'engager personnellement pour satisfaire aux exigences du fisc ou aux besoins urgents de la ville. Nous avons vu les familles de ces magistrats endettées pendant cinquante ans pour les frais de la réception du roi, en 1619; et l'un d'eux, emprisonné en 1659 pour le recouvrement de l'impôt, ne sortit de son cachot que *par impuissance, et par compassion de S. M.* Aussi les honneurs municipaux, loin d'être ambitionnés, étaient redoutés comme une charge ruineuse. Il ne se présentait plus qu'un très-petit nombre d'habitants aux assemblées générales (2), et

(1) Les nouveaux convertis n'en restèrent pas moins suspects au gouvernement. Au mois de février 1695, ils furent tous forcés d'apporter leurs armes à l'Hôtel-de-Ville ; on ne laissa pas même aux gentilshommes leurs épées.

(2) Dans les dernières années du XVIIme siècle, on cessa d'appeler tous les habitans à son de trompe aux assemblées municipales ; on les convoqua par corporations. Les corps et communautés qui avaient droit d'assister aux assemblées de la ville étaient : les chanoines de Saint-Georges, les bénédictins de la Trinité, les curés, les Oratoriens, les religieuses Ursulines et Calvairiennes, les officiers du baillage, les gentilshommes, les officiers des grands jours, les officiers du roi, les officiers de l'élection, les officiers du grenier à sel, le prévôt, les avocats, médecins, procureurs, notaires, huissiers, marchands, chirurgiens, apothicaires, orfèvres, gantiers, chandeliers, marchands de fer, tanneurs et corroyeurs, boulangers et pâtissiers, chapeliers, tailleurs, cordonniers, maréchaux, serruriers, drapiers, taillandiers, menuisiers, charpentiers, bourreliers, vitriers, tonnelliers, cabaretiers, maçons, rôtisseurs.

les élus du scrutin employaient tous les moyens possibles pour se soustraire à l'honneur qu'on voulait leur imposer. En 1662, la ville fut obligée de soutenir un procès contre les sieurs Chesnot et Jourdain, qui, ayant été nommés échevins, refusèrent d'entrer en fonctions ; et un semblable procès fut intenté, en 1668, à MM. de Boisrichard et du Couldray.

Lorsque les fonctions électives inspirent autant de répugnance, il n'est pas difficile au pouvoir de confisquer les libertés publiques. C'est ce que fit Louis XIV, sans aucune opposition, par de simples édits émanés de sa toute-puissance. Cette révolution n'eut pas même pour mobile une raison politique. Les municipalités étaient tellement abaissées, qu'elles n'étaient plus un obstacle au pouvoir absolu. La suppression des libertés municipales en France fut tout simplement un expédient financier, un moyen de se procurer de l'argent. Dans les dernières années du XVIIme siècle, toutes les sources de l'impôt avaient été épuisées ; les contributions, portées à leurs dernières limites, ne pouvaient plus être accrues ; et pourtant la guerre continuait, dévorant les hommes et les trésors, gouffre toujours béant et jamais comblé. Les financiers aux abois cherchèrent une dernière ressource dans la vente des emplois publics, et les fonctions électives furent comprises dans cet encan général.

Cette espèce de confiscation commença par les emplois inférieurs. Un édit de juillet 1690 créa des charges vénales de greffier, de procureur de ville et de receveur des deniers communaux. Trois ans après, en 1693, l'office de conseiller du roi, maire perpétuel de ville, fut à son tour mis en vente. A Vendôme, où il n'y avait jamais eu de charte de commune, la direction supérieure des affaires municipales avait été jusque-là entre les mains des prévôts, puis des gouverneurs et des baillis. Ils présidaient les assemblées générales, recueillaient les voix dans les scrutins, et les échevins électifs formaient seulement leur conseil. M. de Rémilly, qui fut bailli du Vendomois pendant près d'un demi-siècle, prenait en même temps le titre de maire perpétuel de la ville. Il protesta contre la vente de la dignité dont il était en possession ; mais il ne put empêcher l'installation de M. Morin, seigneur de Boidan, premier acheteur de la charge.

L'expédient avait réussi ; tous ces offices étaient adjugés en masse à des spéculateurs qui les payaient comptant et les revendaient en détail. La vanité en France a toujours fait rechercher les emplois. « Toutes les fois que « V. M. crée un office, disait un ministre au roi, il se trouve quelque part un « sot pour l'acheter. » Aussi ne se fit-on pas faute de ces créations, qui ne coûtaient qu'un trait de plume. On vendit des offices de jurés-crieurs et trompettes, de jurés-priseurs et arpenteurs de ville, d'essayeurs, contrôleurs et marqueurs des ouvrages d'étain, de jurés-mouleurs, visiteurs, compteurs, me-

sureurs et peseurs des bois et charbons, jaugeurs de vin, inspecteurs des boucheries. Ces emplois ne conféraient pas seulement des exemptions et des priviléges honorifiques; on leur attribuait des droits à percevoir sur le commerce. Déjà grevés de tant de charges, les habitants s'effrayèrent de ces nouvelles exactions, et après avoir vainement protesté, ils résolurent de se cotiser pour racheter en commun les offices nouveaux, et se préserver ainsi de l'impôt qui y était attaché. Les milices bourgeoises existaient encore, quoiqu'elles ne fissent d'autres services que de paraître aux *Te Deum* et aux feux de joie par lesquels on célébrait chaque victoire du roi (1). Jusque-là leurs officiers avaient été librement élus. En 1694, on vendit les offices de colonels, majors, capitaines et lieutenants des bourgeois. M. César Bourgogne acheta le premier, à Vendôme, les épaulettes de capitaine, au prix de 300 livres.

Enfin, la paix de Riswick, en 1697, suspendit ces déplorables trafics, et permit aux peuples de respirer un peu. Le gouvernement recommença même à s'occuper d'améliorations intérieures. Dans le Vendomois, le projet de la canalisation du Loir, toujours abandonné et toujours repris, attira de nouveau l'attention. Dès 1664, Colbert de Croissy, frère du célèbre ministre, chargé d'inspecter les provinces de Touraine, Maine et Anjou, avait signalé dans son rapport les avantages de ce projet. « La rivière du Loir, disait-il, pourroit être « rendue navigable depuis Vendôme jusqu'à Angers, et par là en la Loire; ce « qui feroit un fort grand bien à toutes les villes qui sont sur le bord de cette « rivière, comme Montoire, le Lude, Vaas, la Chartre, Château-du-Loir, la « Flèche, Vendôme et Angers. » Il paraît que le ministère n'avait pas perdu de vue ces indications; car, en 1699, deux entrepreneurs, les sieurs Leroux et Imbert se présentèrent pour exécuter les travaux, et demandèrent qu'il fût ouvert une enquête, à Vendôme, *afin que chacun pût communiquer les raisons qu'il auroit de s'opposer à ladite entreprise, tant pour son intérêt particulier que pour le général.* L'assemblée des habitants, convoquée à cet effet, se prononça unanimement pour le canal; mais les chanoines de Saint-Georges et les Bénédictins de la Trinité, qui possédaient presque tous les moulins de la ville, s'y opposèrent, et déclarèrent *que le projet de rendre ladite rivière navigable n'étoit d'aucune utilité au public, et pouvait être préjudiciable aux particuliers.* Les habitants protestèrent en vain contre cette opposition intéressée; les puissantes corporations, qui s'étaient coalisées pour entraver l'entreprise, réussirent à empêcher qu'il n'y fût donné suite. Cependant, en 1704, le bruit se ré-

(1) Ceux qui man[illegible]ent à l'appel étaient punis, dans ce cas, d'une amende de 5 livres. Les maisons devaient être illumi[illegible] sous peine de 10 livres d'amende; ce qui prouve que l'enthousiasme n'était pas tout à fait spontané.

pandit, je ne sais sur quel fondement, que le dessein formé depuis si longtemps de canaliser la rivière du Loir avait été depuis peu renouvelé. Aussitôt les habitants s'assemblent et déclarent « que l'exécution de ce dessein, désirée depuis « plus d'un siècle, est si avantageuse pour le rétablissement du commerce, au- « trefois considérable en cette ville, et présentement presque du tout anéanti, « qu'on ne peut marquer l'empressement ni assez exprimer l'impatience qu'ont « tous les peuples, non-seulement de cette ville capitale du Vendomois, mais « encore de toute la province, de le voir réussir; et que s'il plaît au roi de « rendre cette rivière navigable, ils en seront éternellement redevables à S. M., « comme des plus grandes grâces qu'ils en puissent recevoir (1). » En même temps, ils chargent les échevins de solliciter et poursuivre la réussite de l'entreprise par tous les moyens possibles. Cette dernière tentative fut inutile; le moment favorable était passé, et, comme toujours, des intérêts égoïstes s'étaient opposés au bien général. Il est à remarquer que, de tous les projets de canalisation indiqués par Colbert, en 1664, celui de la rivière du Loir est le seul qui n'ait pas été exécuté.

En 1704, il n'était plus permis de songer à des travaux d'utilité publique. La guerre, rallumée depuis deux ans par la question de la succession d'Espagne, absorbait toutes les ressources de l'État. Le 13 août de cette année, l'armée française fut complétement défaite à la funeste bataille d'Hochstett. Pour remplir les vides que cette catastrophe avait laissés dans ses rangs, il fallut faire des levées forcées de soldats; chaque ville eut son contingent assigné; les jeunes gens, rassemblés au son du tambour, tiraient au sort jusqu'à ce que le nombre fût complet. En même temps, les contributions extraordinaires, les créations de rentes et d'offices, les émissions de billets avec cours forcé, recommencèrent plus activement que jamais. Les contributions extraordinaires étaient supportées par tous les habitants, même par les privilégiés. La noblesse, le clergé, les titulaires d'offices, étaient exempts des contributions ordinaires, telles que la *taille* (impôt foncier) et la *capitation* (impôt personnel), ainsi que du logement des gens de guerre et de la milice (2). Ces charges retombaient plus lourdes sur ceux qui n'avaient aucun motif d'exemption à faire valoir, et, comme c'était surtout dans cette vue que l'on achetait les offices, on finit par vendre des brevets d'affranchissement personnel de la taille, sans y joindre aucun titre ou emploi, mesure ruineuse qui aliénait l'élément même de l'impôt.

Le titre de maire perpétuel était usé. Au mois de mars 1704, on créa des offices

(1) Archives municipales. Registres des délibérations.

(2) Les échevins, à Vendôme, ne payaient que 5 livres pour la taille, quels que fussent leurs biens personnels et le taux de l'imposition.

héréditaires de maires et d'assesseurs dans toutes les villes du royaume. Ces assesseurs de maires remplaçaient les échevins, derniers représentants des municipalités électives; cependant, à Vendôme, on voulut bien laisser à l'élection deux échevins sur quatre. Cet édit était à peine exécuté, lorsqu'au mois de juin de la même année, on imagina de créer des offices de maires et lieutenants de maires alternatifs, c'est-à-dire remplissant leurs fonctions à tour de rôle : invention nouvelle pour vendre deux fois la même charge. Enfin, on alla jusqu'à vendre les offices de trésoriers, payeurs et receveurs des fabriques et confréries.

Le cruel hiver de 1709, et la disette qui en fut la suite, mirent le comble aux souffrances du peuple. On fit des visites dans tous les greniers, pour empêcher les accaparements, en constatant les quantités de grains que chaque particulier s'était réservées, et on taxa tous les propriétaires, locataires et usufruitiers de biens-fonds à des sommes considérables, qui furent employées au soulagement des pauvres.

Le 10 mai 1710, M. de Trémault, premier maire héréditaire de Vendôme, fut député avec M. Jabre, procureur du duché, pour rendre les *devoirs, respects et soumissions* des habitants de la ville à son illustre duc, qui épousait Mlle d'Enghien, petite-fille du grand Condé, et faire les *présents de gants* à l'occasion de ce mariage. La ville eut en outre des réjouissances publiques, et le professeur de rhétorique du collége prononça, en présence des autorités, un épithalame fort admiré des assistants. Cette union, où se confondait le sang de deux héros, ne devait pas leur donner de rejetons : le duc de Vendôme avait 56 ans lorsqu'il se décida à se marier pour perpétuer sa famille, après avoir vécu jusque-là dans un célibat obstiné. Bien différent de son père et de son aïeul, il affectait une sorte de cynisme dans ses manières et son langage (1). Sa vie s'était passée tout entière dans les camps. Chéri des soldats, qu'il électrisait par sa brillante valeur, et dont il gagnait les cœurs par une indulgente familiarité, il ne plut jamais à la cour, dont il bravait les convenances et dédaignait la faveur. Aussitôt après son mariage, il partit pour la guerre d'Espagne. Le roi Philippe V, chassé de sa capitale, fuyait alors devant ses ennemis, avec les débris d'une armée vaincue. Vendôme parut, et la fortune changea de face. Mis en déroute à la sanglante bataille de Villaviciosa, les généraux de l'archiduc, vainqueurs la veille, furent réduits, par une seule défaite, à ne plus pouvoir tenir la campagne, et Philippe V rentra triomphant dans Madrid, désormais assuré de la possession de ce trône,

(1) En Italie, il recevait des ambassadeurs, assis sur sa chaise percée. En Flandre, après quelques revers, un courtisan lui ayant dit qu'on devait s'attendre à être battu quand on n'allait jamais à la messe, « Croyez-vous, répond'it-il, que Malborough y aille plus que moi? » Une lettre adressée à ses fermiers du Vendomois, la veille d'une bataille, pour leur demander de l'argent en style très-militaire, portait pour date ces mots : *Écrit sur le c.. d'un tambour.*

que lui disputait l'Europe conjurée. La Catalogne seule résistait encore. Le duc de Vendôme partit pour la soumettre au printemps de l'année 1712, et mourut le 11 juin, à Vinaroz, après une courte maladie causée par les excès de table, qui lui étaient habituels. Malgré l'incrédulité qu'il affectait, sa mort fut celle d'un chrétien. Il fit remettre à sa femme un petit crucifix contenant du bois de la vraie croix, que sa pieuse aïeule lui avait donné dans son enfance, et qu'il avait toujours gardé sur lui. Son corps ne fut point rapporté à Vendôme pour être réuni à ceux de ses ancêtres. Philippe V lui réservait une sépulture plus illustre dans les caveaux de l'Escurial, à côté des souverains de l'Espagne. Étranger au Vendomois après sa mort, comme il l'avait été pendant sa vie, il ne lui laissa que la gloire de son nom. Depuis longtemps il avait abandonné le vieux et sombre château de Vendôme, et la fondation d'une chaire de théologie au collége, en 1698, est le seul bien qu'il ait fait à la ville. Le gracieux palais d'Anet était son séjour favori. De tous les descendants légitimes ou naturels d'Henri IV, aucun ne lui ressembla davantage; comme lui, brave, spirituel, affable, généreux, il vécut, comme lui, en soldat, fut, comme lui, toujours pauvre, et s'endetta pour conquérir des royaumes aux petits-fils de Louis XIV. Il laissa un frère, Philippe de Vendôme, grand-prieur de l'ordre de Malte. Ce prince, dans sa jeunesse, s'était signalé par la valeur héréditaire dans sa race. A quatorze ans, il avait accompagné son oncle, le duc de Beaufort, au siége de Candie, et il s'était distingué à côté de son frère à Steinkerque, à la Marsaille, au passage du Rhin. Mais sa vieillesse s'écoula, obscure et méprisée, dans une vie de débauches, dont le cynisme n'était pas racheté, comme chez son frère, par l'éclat du génie et des victoires. Il habitait, à Paris, le palais du Temple, qui appartenait à l'ordre de Malte, héritier des Templiers, et il se plaisait à y réunir une joyeuse société de gens de lettres et d'aimables libertins. Voltaire, fort jeune encore, fut admis dans cette petite cour, où régnaient déjà les mœurs et l'esprit de la Régence; il y puisa cette philosophie matérialiste, cette verve sceptique et licencieuse qui devaient exercer sur tout le XVIIIme siècle une irrésistible influence. Une épître en vers, adressée par lui au grand-prieur, est tellement cynique, qu'on ne peut la citer : elle suffirait pour caractériser le prince et le poëte. Cependant, par le déplorable abus des bénéfices ecclésiastiques, Philippe de Vendôme était abbé de huit ou dix des plus vénérables monastères du royaume, et entre autres de l'abbaye de la Trinité. A ce titre, il fit refondre, en 1700, la grosse cloche que l'abbaye devait, dans l'origine, à la munificence d'Antoine de Crévent. Il mourut le 24 janvier 1727; en lui finit la descendance naturelle de Henri IV, et le nom de Vendôme s'éteignit pour ne plus revivre.

Déjà, depuis plusieurs années, le duché de Vendôme avait cessé d'exister,

L'acte de son érection en faveur de César portait qu'il était donné à lui et à ses descendants *en ligne directe*. La mort du vainqueur de l'Espagne sans postérité parut, d'après cette clause, ouvrir le droit de réversion à la couronne, et Louis XIV, qui estimait peu le grand-prieur, fit de ce droit une application rigoureuse. Dès le 6 décembre 1712, un arrêt du grand conseil ordonna aux receveurs du domaine de percevoir les revenus du duché de Vendôme, et un édit du mois de novembre 1713 créa à Vendôme un baillage royal, relevant directement du parlement de Paris, et compris dans la généralité d'Orléans. Dès lors les officiers du roi remplacèrent partout ceux du duc; et le Vendomois, absorbé dans le grand corps de la monarchie française, n'eut plus d'histoire qui lui fût propre. Un baillage royal fut également érigé à Mondoubleau, en 1752; il ressortissait du présidial de Vendôme et, en partie, de la sénéchaussée du Mans. La baronnie de Montoire fut cédée par le régent, en 1718, au maréchal de Bellisle, en échange de Belle-Isle-en-Mer. Depuis ce temps, Montoire, érigé en marquisat, devint une seigneurie particulière, qui appartenait, en 1789, à la maison de Querhoënt.

Réduite à la condition d'un simple chef-lieu de baillage, la ville de Vendôme vit disparaître peu à peu les souvenirs de son ancienne splendeur. Le château, que ses deux derniers ducs avaient délaissé, ne fut pas même porté sur l'état des maisons royales. On demandait au cardinal de Fleury 100 fr. pour réparer la toiture; il les refusa, et laissa tomber, faute d'une modique aumône, le berceau de la famille de Bourbon. Les démolisseurs de 1793 n'y trouvèrent presque à détruire que des ruines. Vendôme cependant par ses larges rues, ses maisons aristocratiques et ses nombreux monuments, conserve encore un air de grandeur qui rappelle son passé. Mais si l'on vient à songer à toutes les illustrations historiques qui se rattachent à ce lieu jadis célèbre, d'où sortirent deux races royales, on ne peut s'empêcher de partager le sentiment pénible avec lequel l'abbé Simon, historien du Vendomois, disait, dans le siècle dernier : « qu'il est triste de voir périr, comme accablée sous le poids de sa « propre gloire, une ville qui a été quelque chose de si grand ! »

FIN.



MONUMENT ROMAIN DIT LA TOUR DE GRISSET A FONTAINE



Launay del.

Impr par Auguste Bry à Paris

GROTTE DES FÉES, près de Landes.



VUE INTÉRIEURE DES GROTTES DU BREUIL. (près Thoré.)



Launay del

Impᵉ par Auguste Bry à Paris

VUE EXTÉRIEURE



Launay del.

Imp.r par Auguste Bry, Paris

TRÔO



Dolmen de Landes.



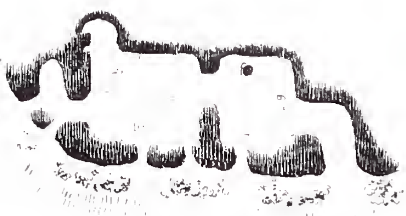
Peulvan





Plan et Coupe de la Tombelle







Launay del.

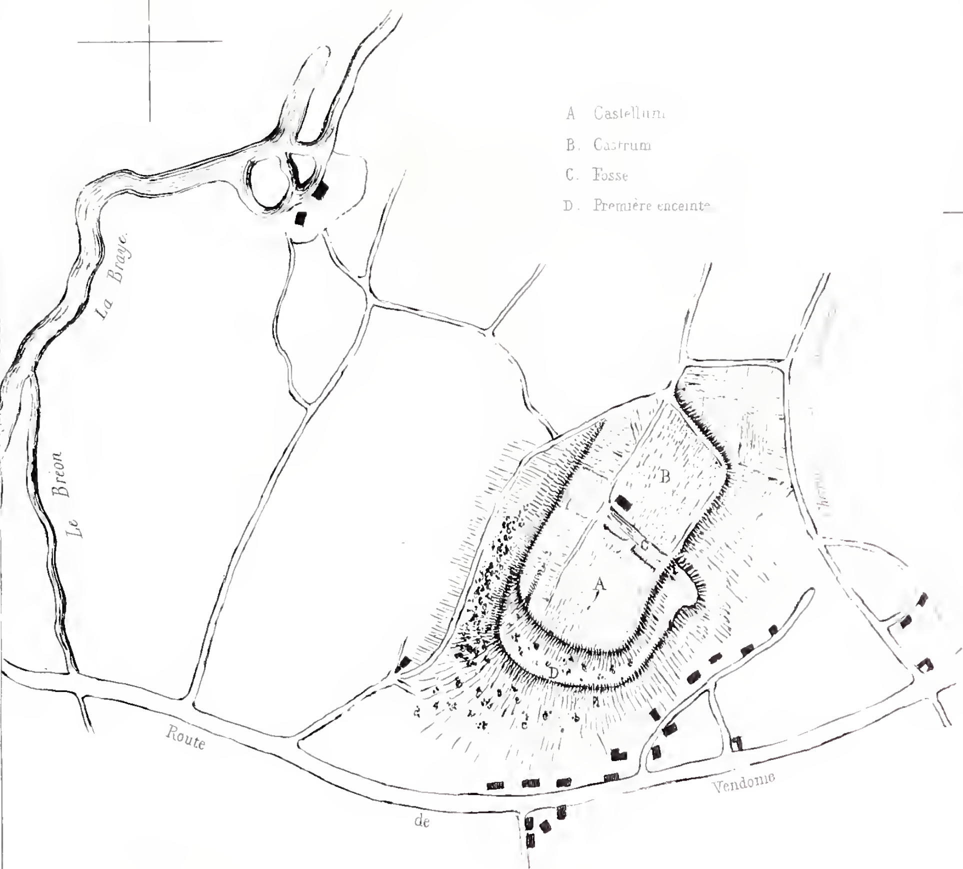


RESTES D'UNE PORTE ROMAINE À TRÔO

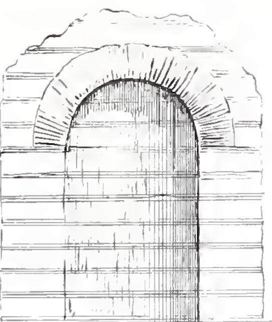


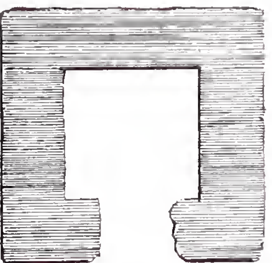
Launay del. Impr par Auguste Bry. Paris.

GROTTE DE LA FONTAINE AUDUÉE. (près Lavardin.)



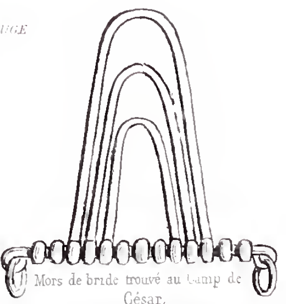






Plan et coupe de la Tour de César





Mors de bride trouvé au Camp de César.

Medaillon

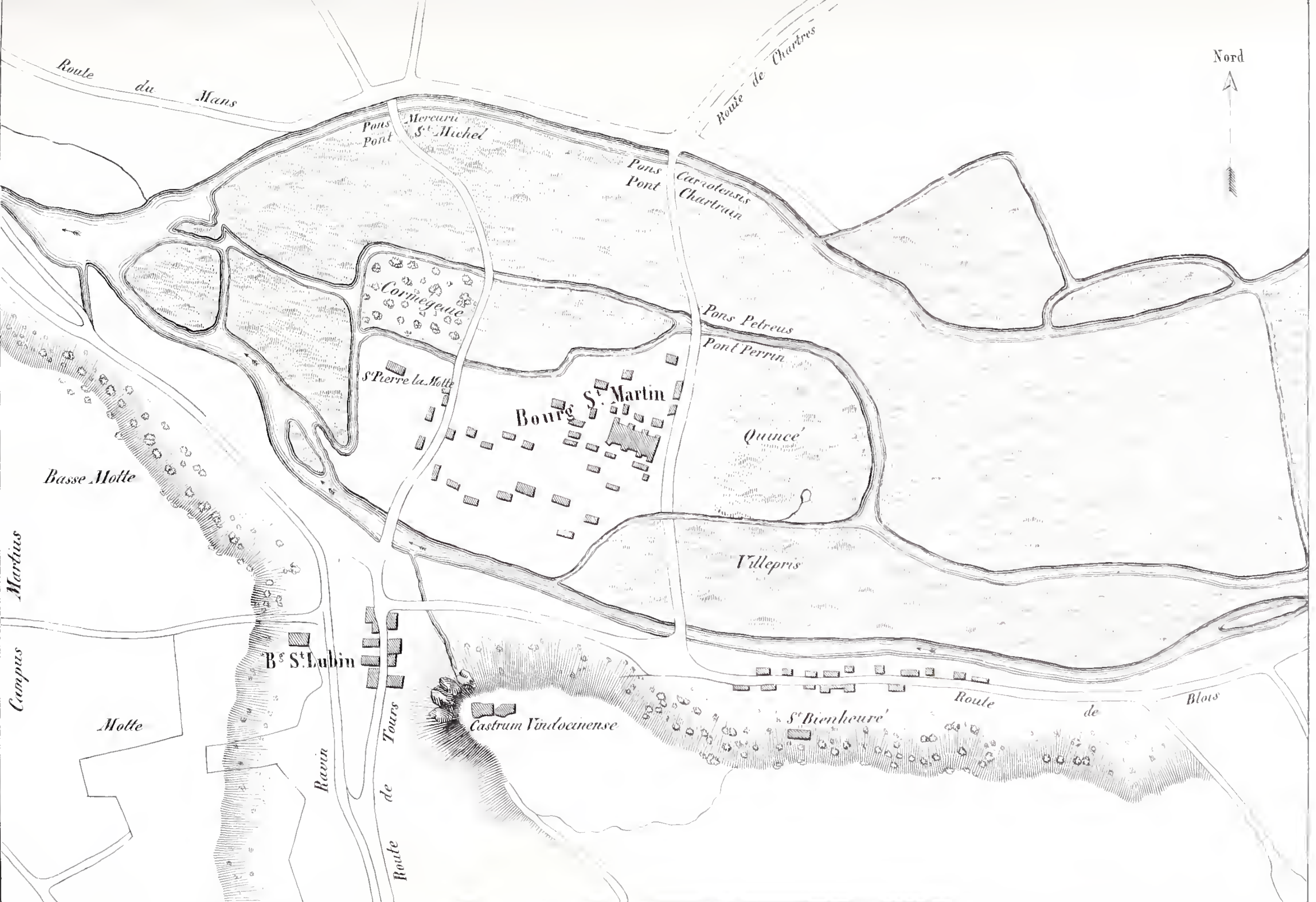
del.

DÉTAILS DIVERS.



Launay del.

[illegible] LES ROCHES



PLAN DE VENDOME AU VIe SIÈCLE

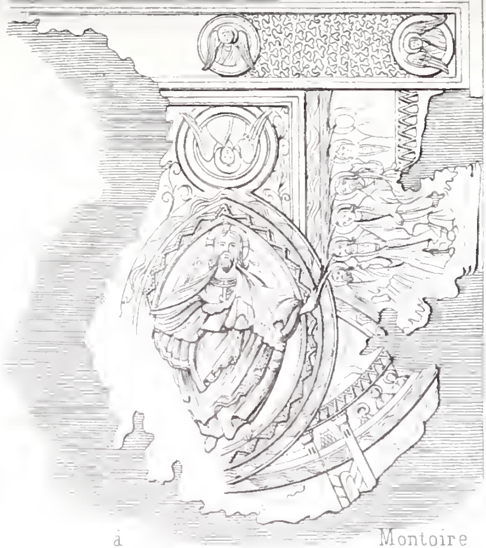


Launay del. Impr. par Auguste Bry à Paris

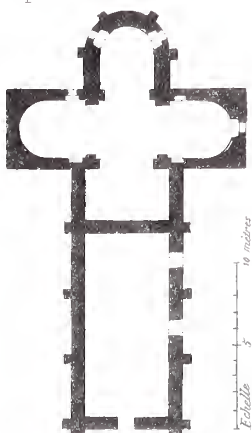
INTÉRIEUR DE LA CHAPELLE St GILLES A MONTOIRE.



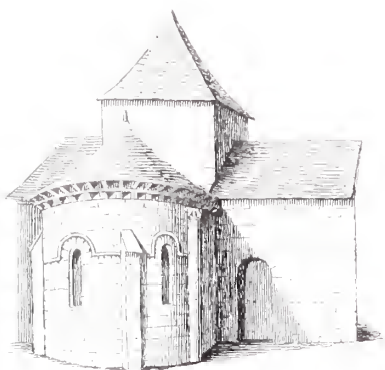




Fresques de St Gilles à Montoire

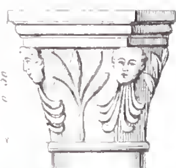


Plan de la Chapelle St Gilles à Montoire



Elevation de la Chapelle St Gilles





Chapiteaux dans la Chapelle St Pierre la Motte



Chapelle de St Pierre la Motte à Vendôme. *Echelle de 0m,04*

Launay del

Impr. par Auguste Bry. Paris

DETAILS DIVERS

Launay del

ABSIDE DE L'ÉGLISE DE LAVARDIN

Imp Auguste Bry a Paris

RESTES DE LA CHAPELLE S BIENHEURÉ

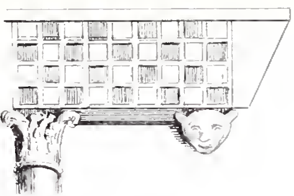
à Vendôme

1.2.3.4 Pierres placées à l'extérieur dans les murs.

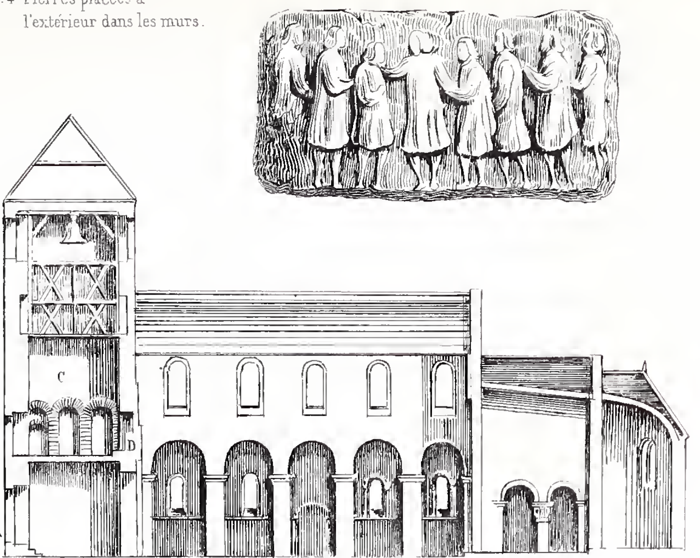
4



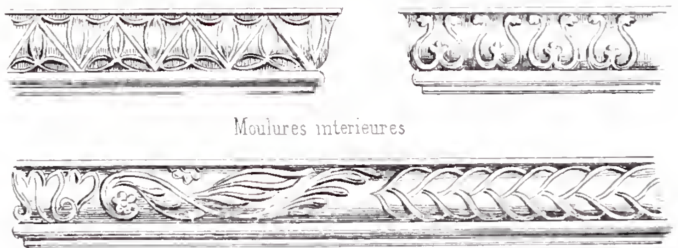
Chapiteau du Chœur



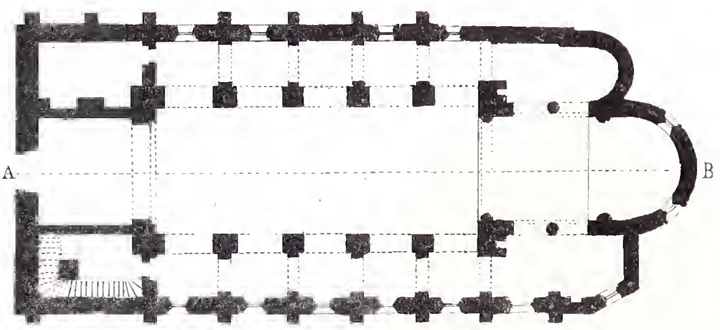
Entablement



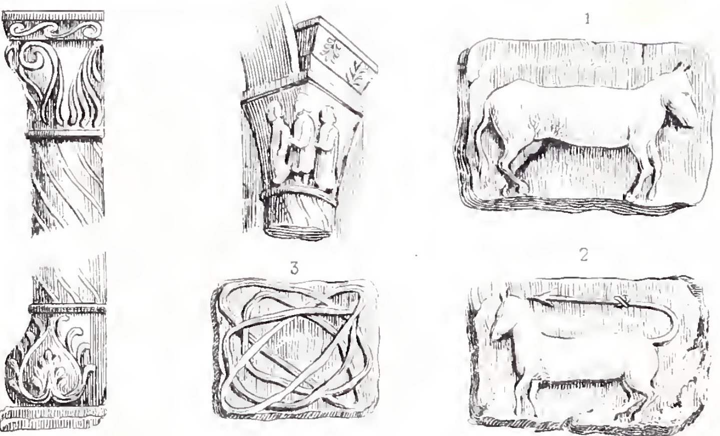
Coupe sur la ligne A.B.



Moulures intérieures



Plan de l'Eglise de Lavardin. Ech. de 0m.0025



Colonettes des fenêtres.

Launay del.

Impr par Auguste Bry, à Paris.

DÉTAILS DIVERS



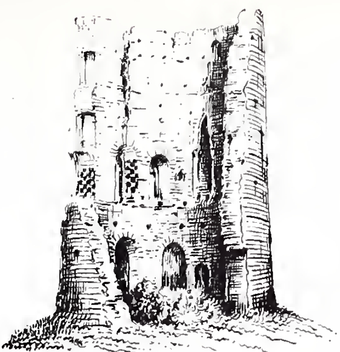
Launay del.

Impᵉ par Auguste Bry à Paris

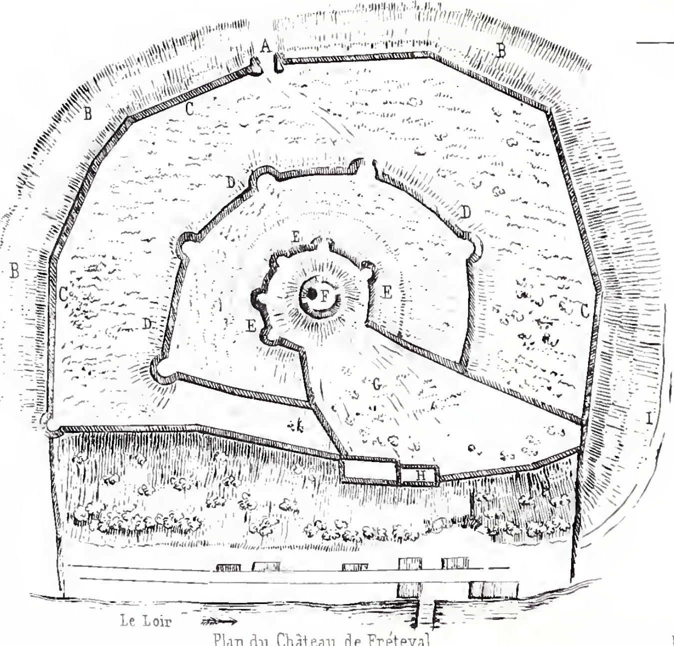
VUE PRISE A FRÉTEVAL.

Indications

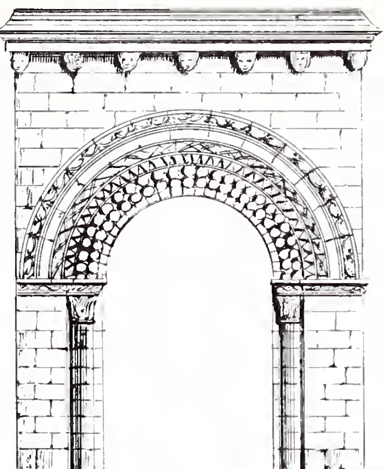
- A. Principale porte d'entrée.
- B B B. Grands fossés du Château.
- C C C. Première Enceinte.
- D D D. Deuxième Enceinte.
- E E E. Troisième Enceinte.
- F. Donjon et Puits.
- G. Place d'Armes.
- H. Chapelle.
- I. Martrin de Rocheux.



Restes du Donjon de Fréteval

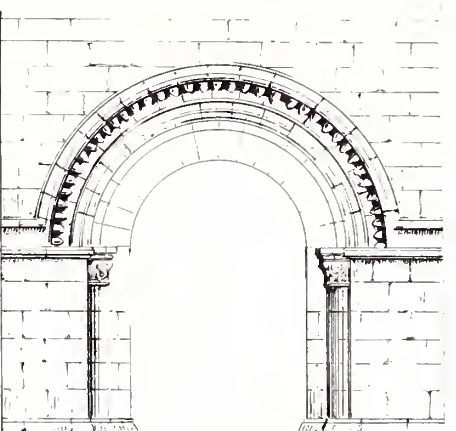


Plan du Château de Fréteval

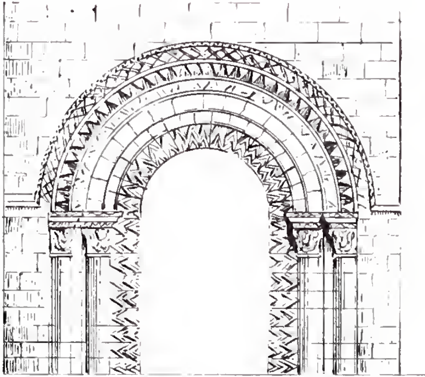


Porte de l'Eglise de Pezou

Echelle de 0m.012



Porte de l'Eglise de St Mars-du-Cor.



Porte de l'Eglise de Ruan

Echelle de 0m.0004



Niche dans les souterrains
du Château de Matval (Bonneveau)

Launay del

Impe par Auguste Bry, à Paris

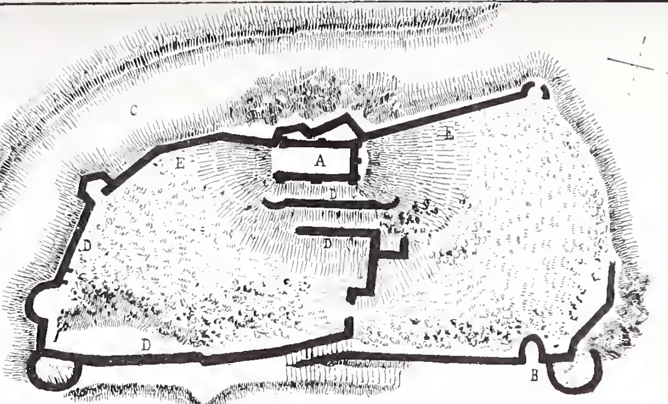
DÉTAILS DIVERS



Launay del.

Imp. par Auguste Bry, à Paris.

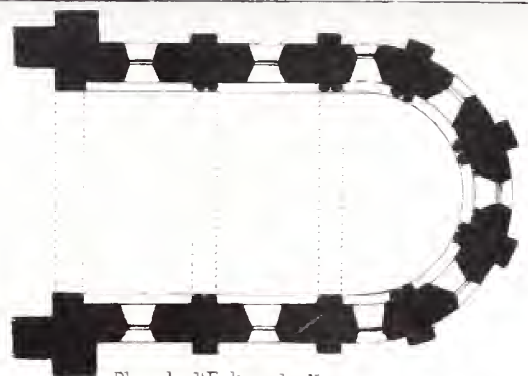
MONDOUBLEAU



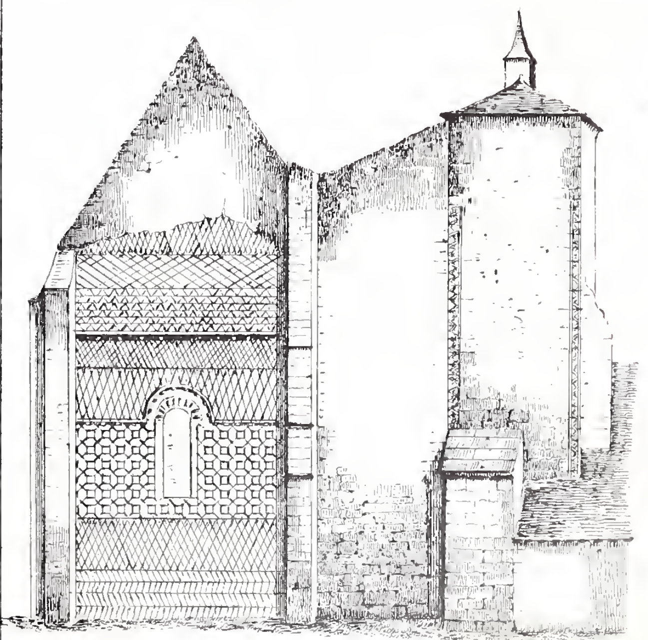
Plan du Château de Montoire. Echelle de 1 à 1500.

Indications.

A	Donjon.
B	Puits sous le château.
CC	Grands fossés.
DDDD.	Enceintes primitives.
EEE.	Enceintes postérieure aux autres.
F	Modillon de l'Eglise de Nourray
G	Chapiteaux id.
H	Croisée intérieure de l'Abside id.

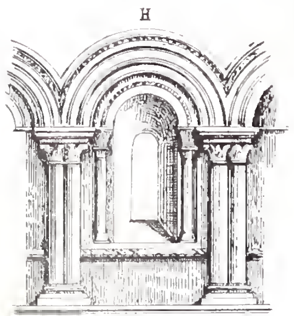


Plan de l'Eglise de Nourray Echelle de 0m005.

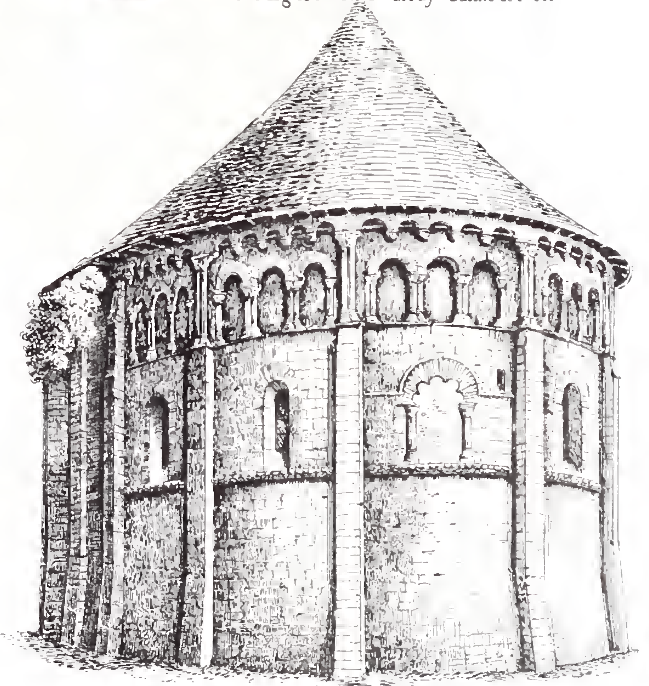


Abside de l'Eglise de Selommes. Echelle de 0m003.





Echelle de 0m01.



Abside de l'Eglise de Nourray

Launay del.

Imp. par Auguste Bry, à Paris.

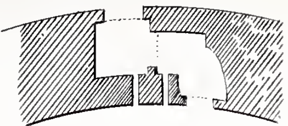
DÉTAILS DIVERS



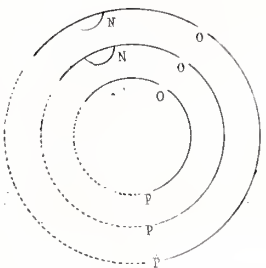
Launay del

Imp par Auguste Bry. à Paris.

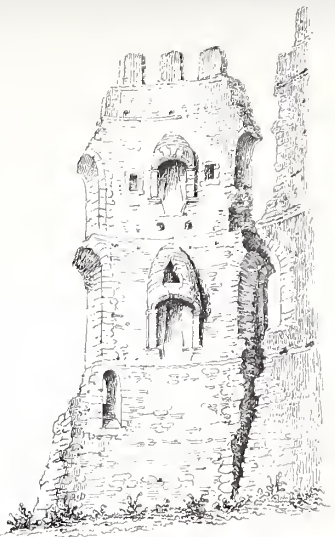
CHÂTEAU DE MONTOIRE



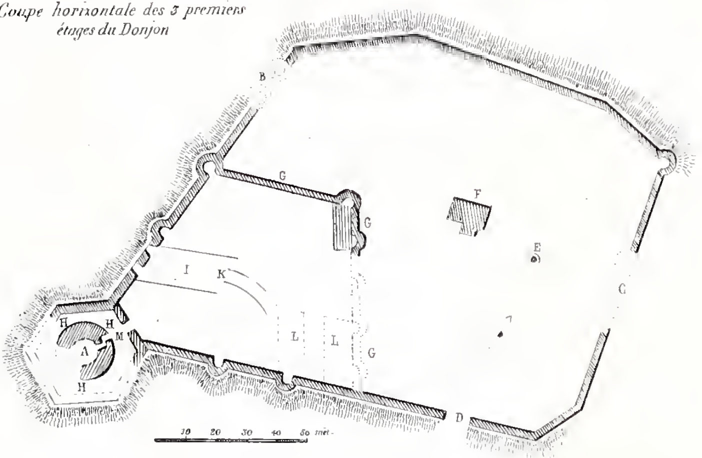
Entrée ou corridor coudé deux fois et défendu par 3 portes.



Coupe horizontale des 3 premiers étages du Donjon



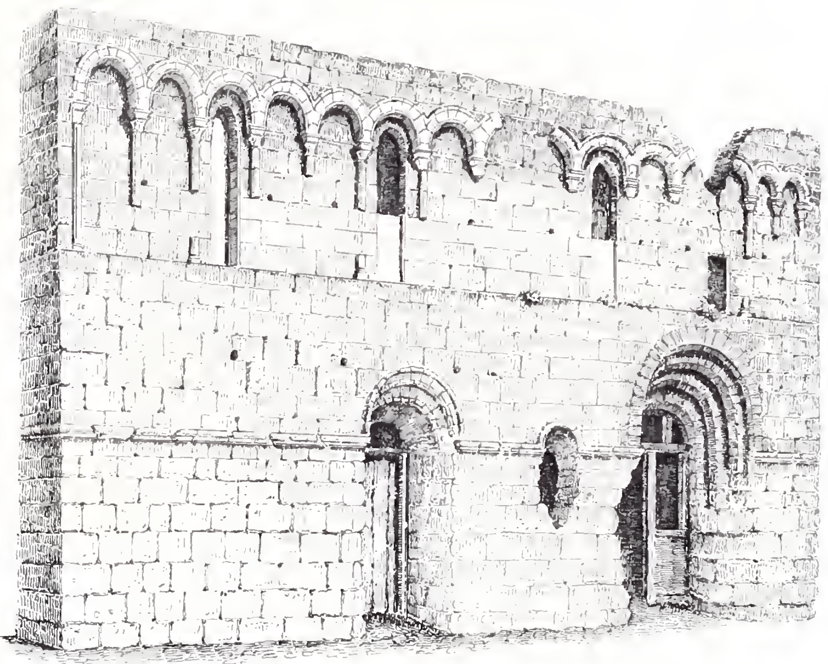
Fragment du Donjon.



Plan du vieux Château de Mondoubleau

Indications.

A	Donjon.	I.	Chapelle.
BCD	Portes de l'enceinte de l'ancienne Ville.	K.	Entrée d'un souterrain.
E	Puits de la Ville.	LL.	Anciens Batimens
F	Ancienne Maison subsistant encore.	N	Porte d'entrée du donjon au 2.e étage
GGG	Enceinte de la Forteresse.	NN.	Cheminées
HHH	Enceinte du Donjon.	OOPP	Fenêtres du donjon



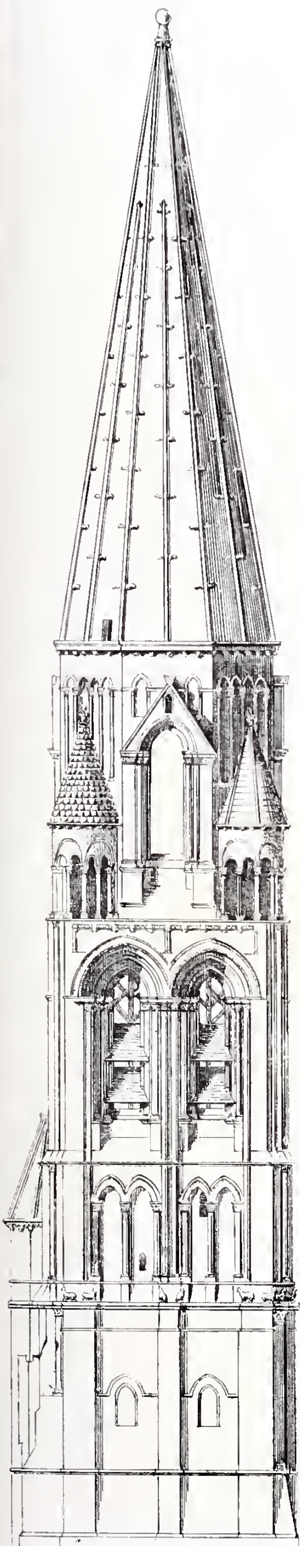
Maladrerie S.te Catherine à Troo.

Launay del.

Imp. par Auguste Bry à P.

DÉTAILS DIVERS



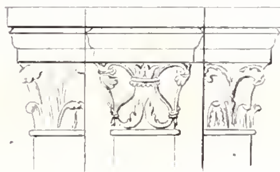




Corniche au dessous de la fleche.



Pilier sur le sommet de la voûte.



Archivolte des grandes baies à la hauteur de la Cloche.

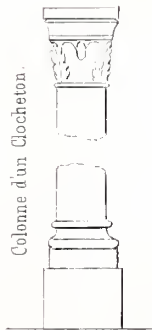
Grande Corniche de l'Escalier.

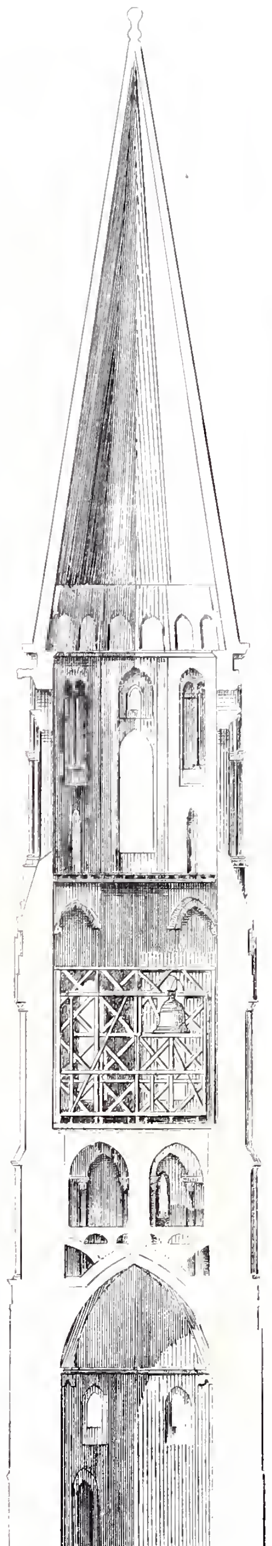


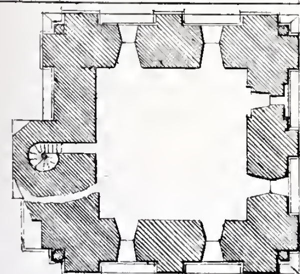
Chapiteau des Colonnes. sur la voûte.



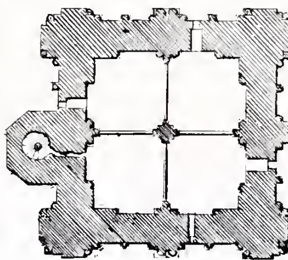
Colonne d'un Clocheton.



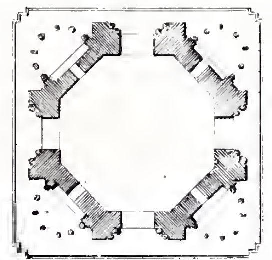




l'Echelle des détails est au 40ème de l'exécution.



l'Echelle des Plans coupe, et élévation est de 0,0025.



Launay Del.

Imp. par Auguste Bry, à Paris

PLANS, COUPE, ÉLÉVATION ET DÉTAILS DU CLOCHER DE LA TRINITÉ DE VENDÔME.



Launay Del

CHAPELLE DE S^t. GEORGES, DES BOIS.

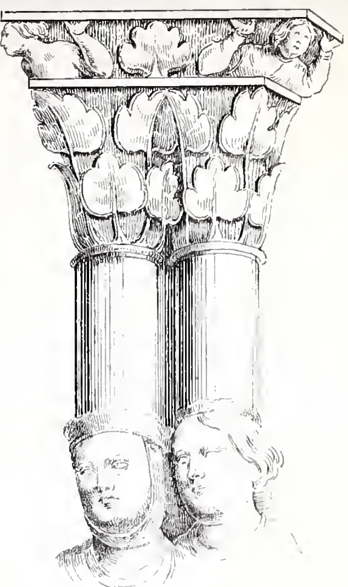


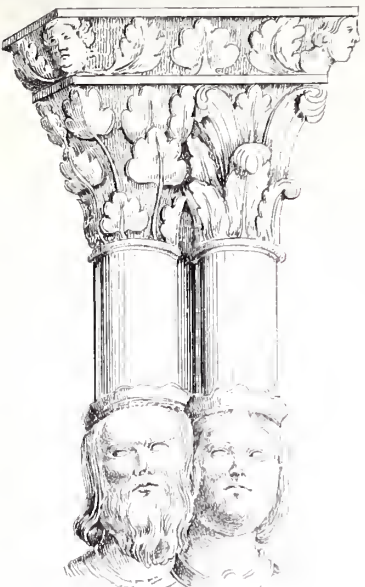
Imp. par Auguste Bry, à Paris.

ÉGLISE DE TRÔO.

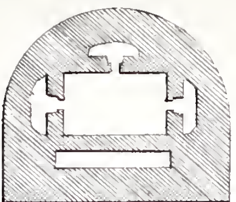
Chapiteaux dans des transepts de la Trinité de Vendôme

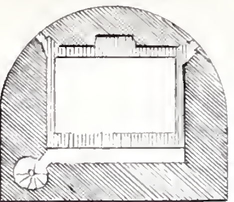


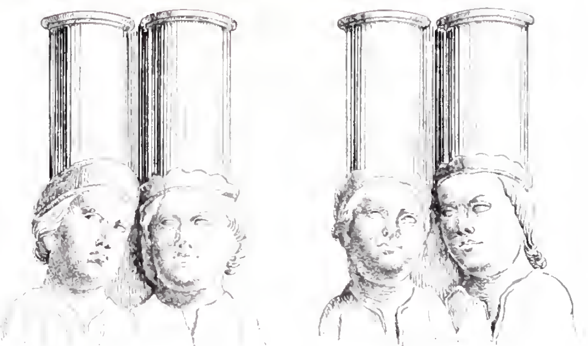




Plans des deux Etages de la Tour de Poitiers Vendôme.



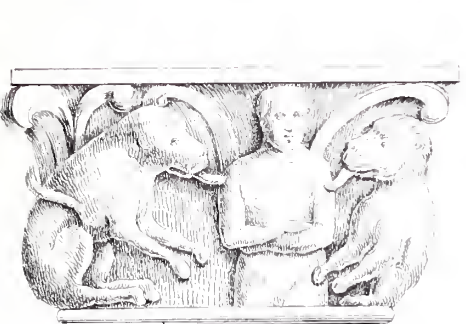




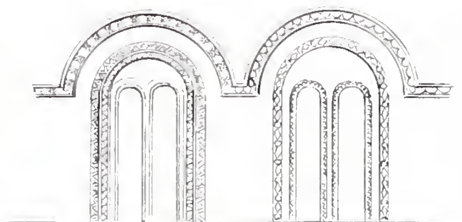
Figures représentant la famille de Geoffroy Martel.



Chapiteau de la Chapelle St Georges des bois



Chapiteau de l'Église de Trôo



Fenêtres des greniers de l'Abbaye de Vendôme

Launay Del.

Imp. par Auguste Bry, à Paris

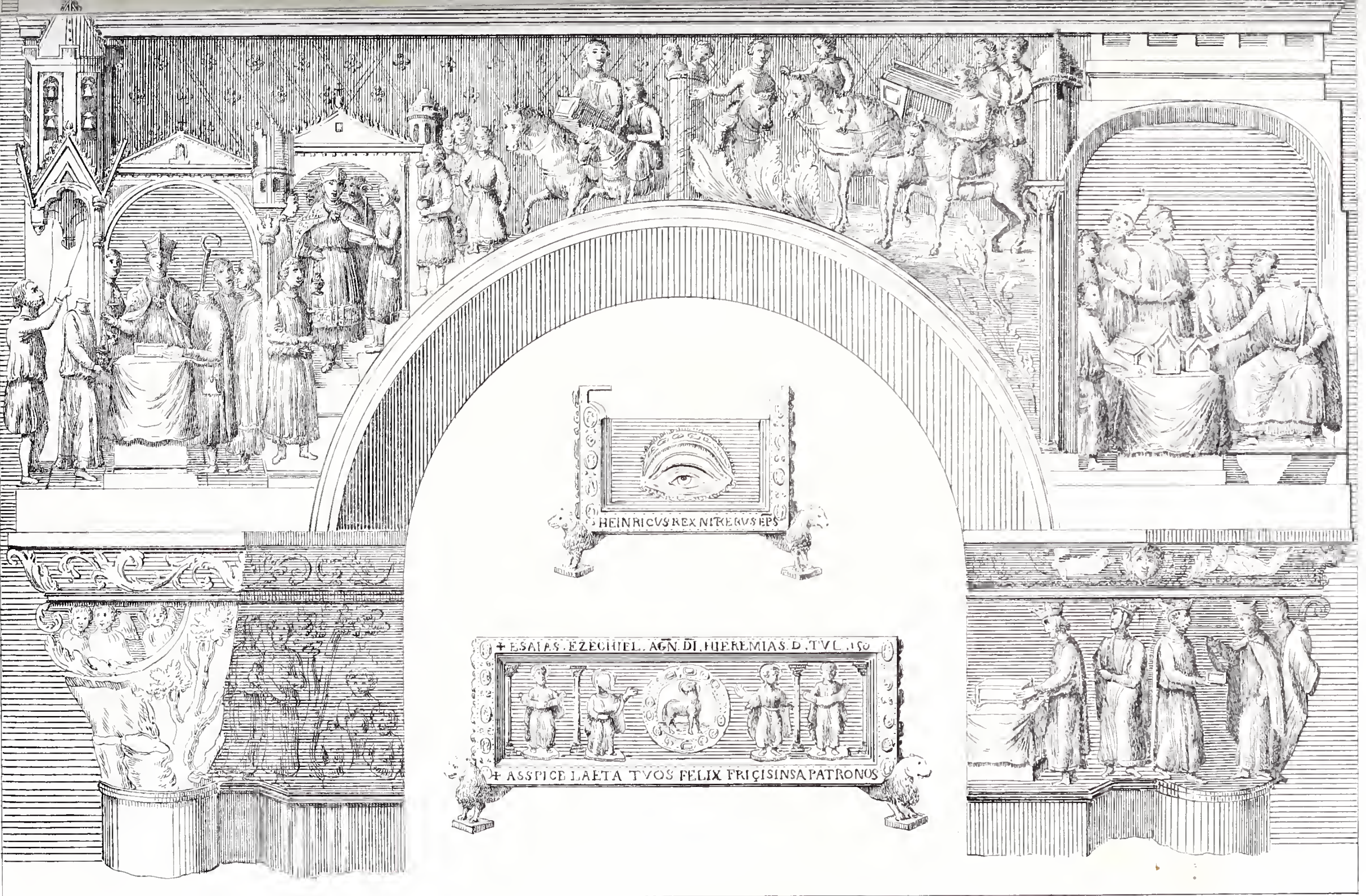
DÉTAILS DIVERS.



Launay del.

Imp. Auguste Bry à Paris

RUINES DU CHATEAU DE VILLEDIEU.



Launay del.

Impᵉ par Auguste Bry a Paris

RELIQUAIRE ET BAS RELIEFS DU MONUMENT DE LA Sᵗᵉ LARME DE VENDÔME



Launay del.

Imp. Auguste Bry, à Paris.

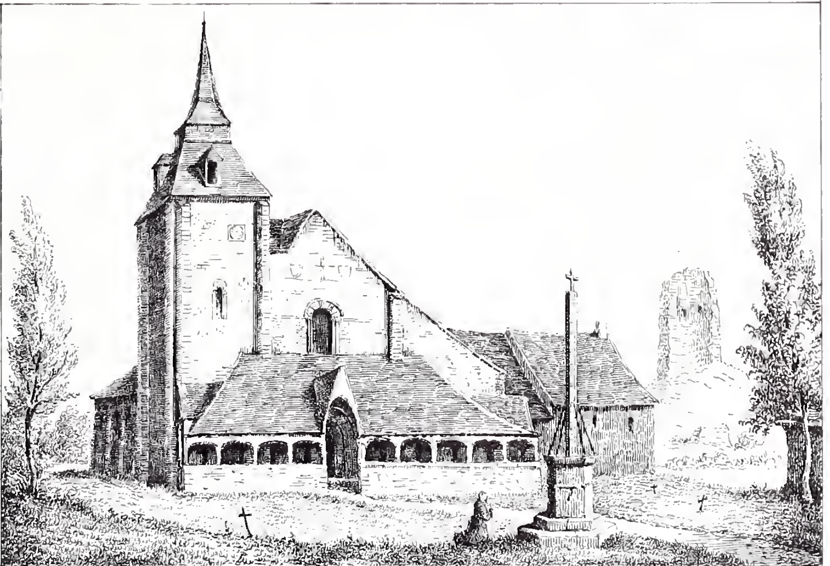
ARCHE DES GRANDS PRÉS (Vendôme)



Chapelle et Prieuré de Guériteau.

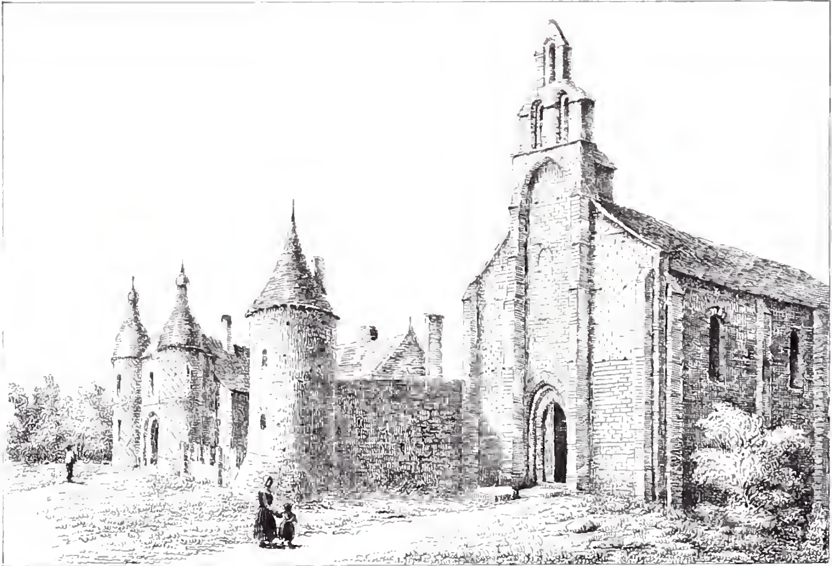


Chapelle et Prieuré de Nᵗʳᵉ Dame des Marchais (à Trôo)



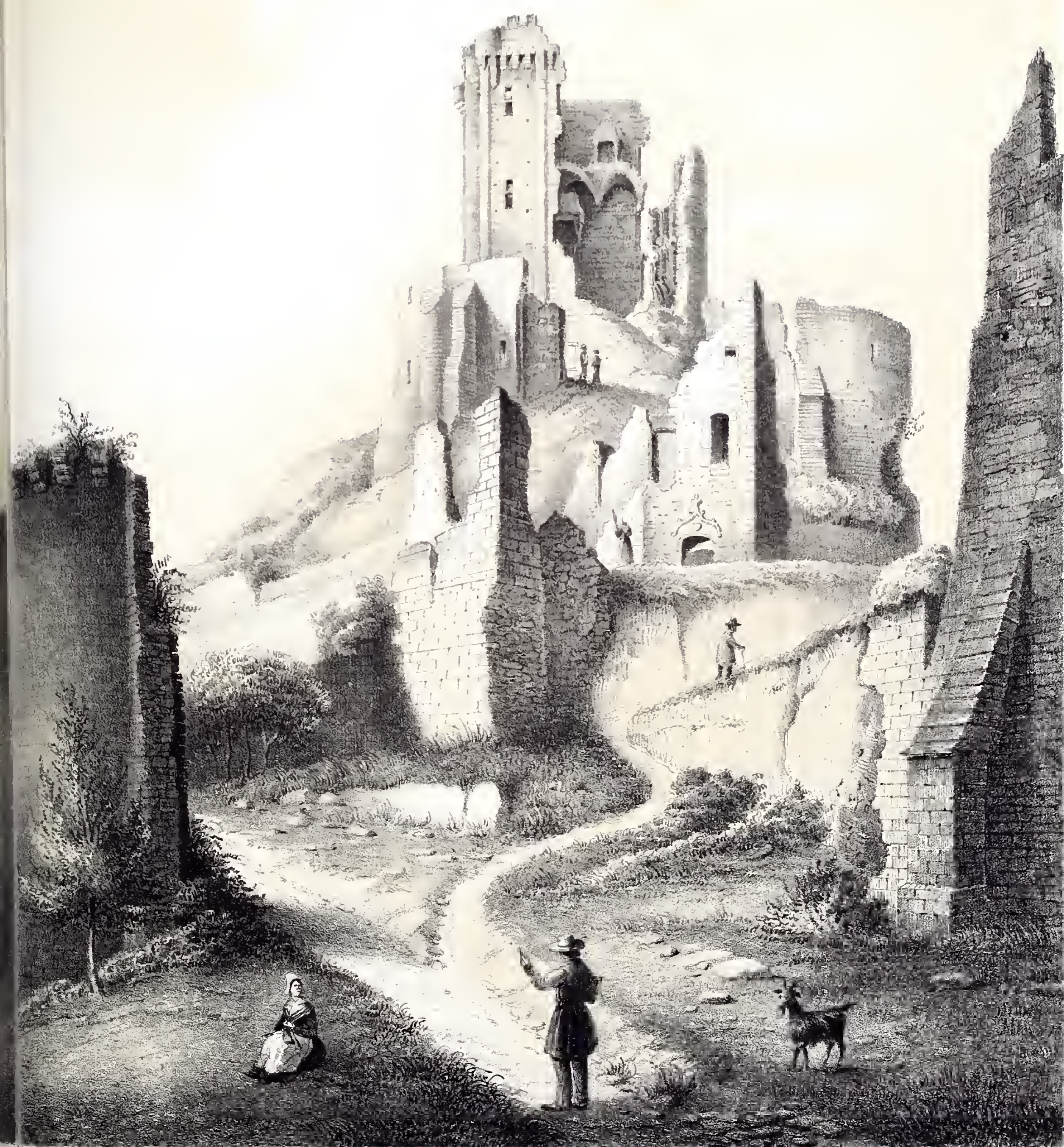
Launay del

Eglise et Tour de Coulommiers.



Eglise et Prieuré d'Arville

Imp. par Auguste Bry à Paris.

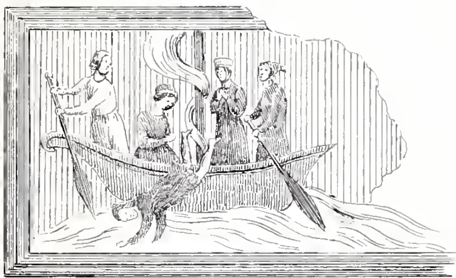


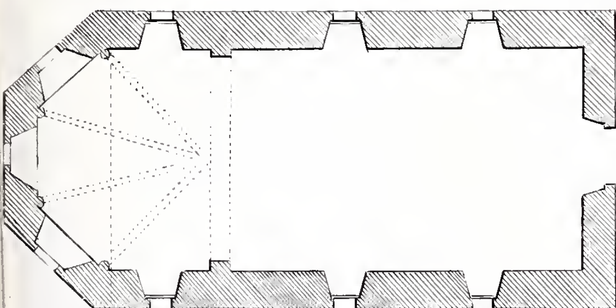
nay l.

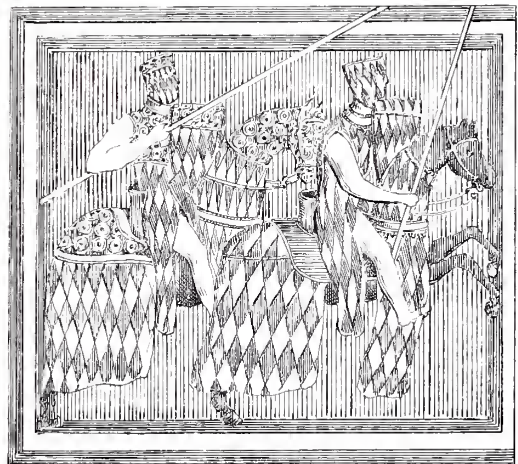
Imp. Auguste Bry à Paris.

RUINES DU CHATEAU DE LAVARDIN.

Coupe sur A B.







...unay del.

Imp Auguste Bry à Paris.

PLAN, COUPE ET FRESQUES DE LA COMMANDERIE D'ARTINS.

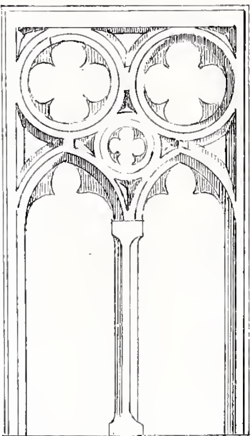


Launay del. Imp. Auguste Bry, à Paris.

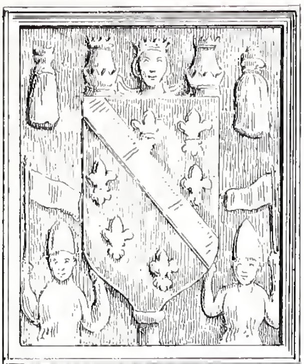
ABSIDE DE LA CHAPELLE St JACQUES (COLLÈGE)



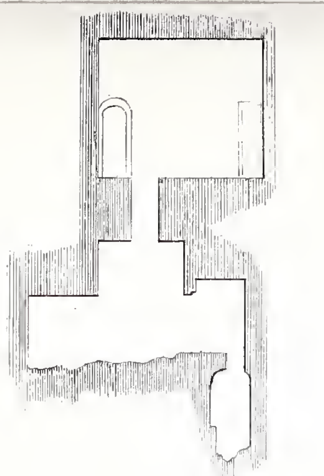
Restes d'un Escalier du Château de Lavardin



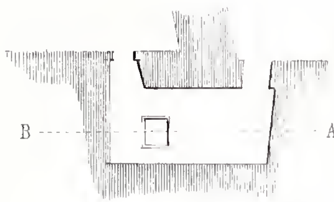
Fenêtre du Donjon de Lavardin.



Armoiries placées dans le mur extérieur du Donjon.



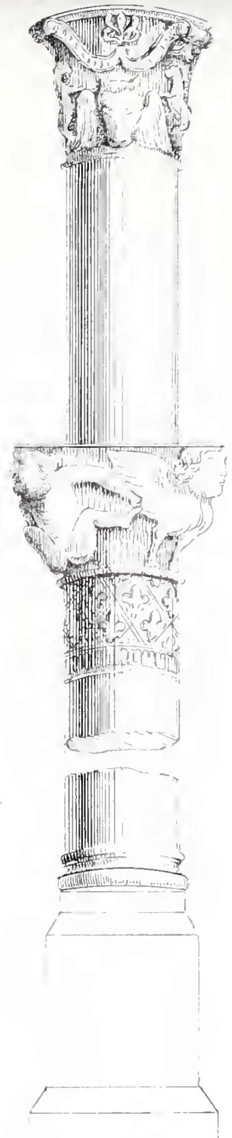
Coupes sur A B







Plan des 3 Etages des Oubliettes
du Château de Lavardin.



Colonne engagée dans le mur extérieur de la Chapelle du Collège.



Clocher de la Chapelle du
Collège de Vendôme.

Launay del.

Imp. Auguste Bry a Paris.

DÉTAILS DIVERS.



Launay del

Imp. Auguste Bry à Paris.

VUE DU CHÂTEAU DE VENDÔME AU 17ème SIÈCLE.



Ancienne maison Abbatiale.



Ancienne Porte dans la rue Ferme.



aunay del.

Maison du Gouverneur.



Imp. Auguste Bry, à Paris

Eglise de la Madeleine.



Launay del.   Imp. Auguste Bry à Paris.

EGLISE ET CLOCHER DE LA TRINITE A VENDÔME

Misericordes.













nay del

Stalles de la Trinité de Vendôme. Ech. de 0m 075

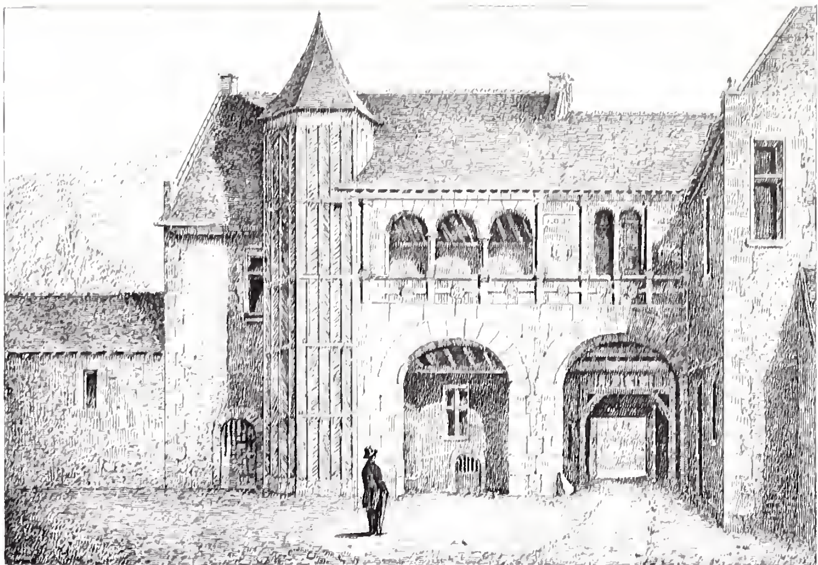
Lith. Auguste Bry a Paris.



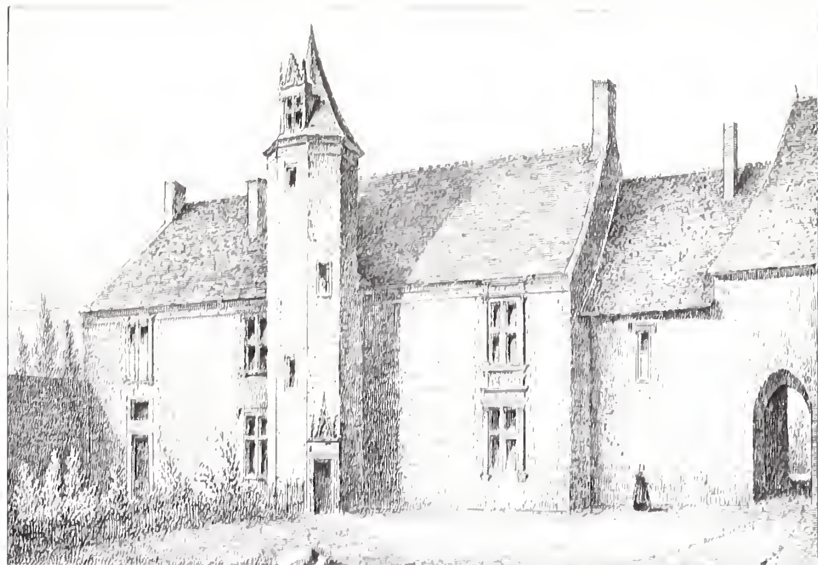
Launay del.

Imp. Auguste Bry à Paris

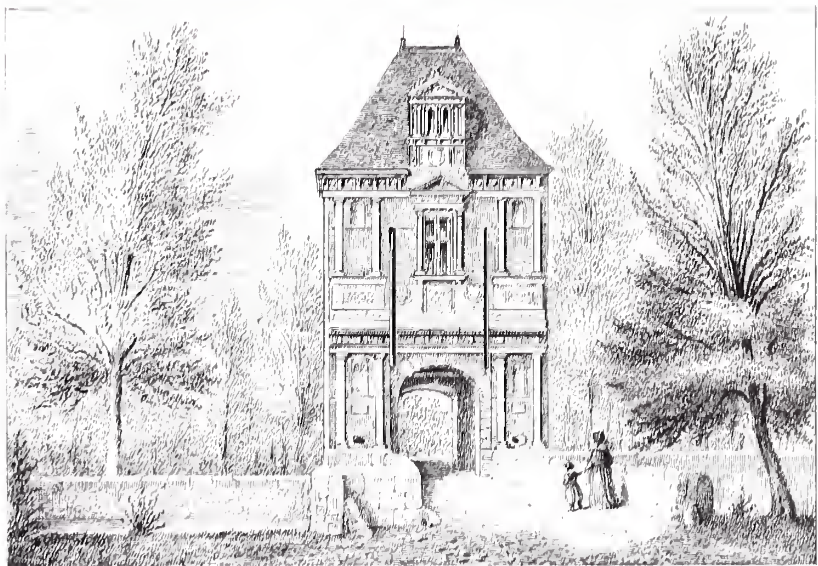
EGLISE DE S.t MARTIN, (HALLE DE VENDÔME)



Maison de la Renaissance, à Lavardain

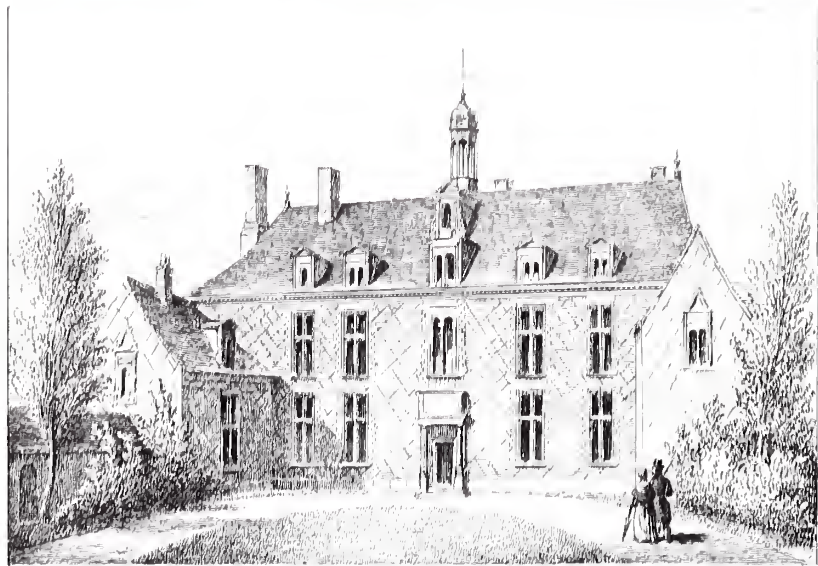


La Poissonnière, (Habitation du Poëte Ronsard)



Launay del.

Porte d'Entrée du Chateau de la Mézière.



Chateau de Glatigny

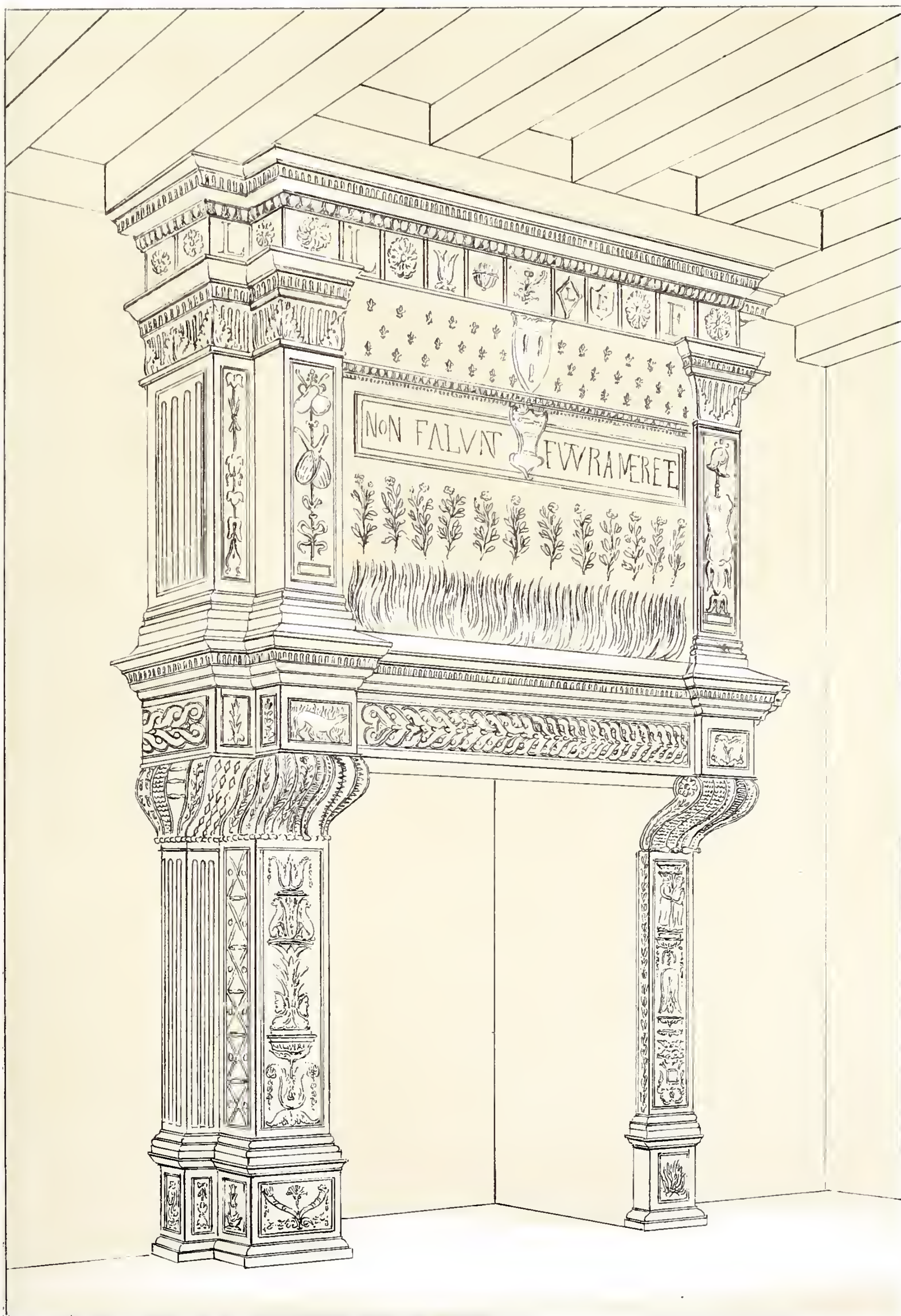
Imp. Auguste Bry à Paris.

Launay del.

INTÉRIEUR DE L'EGLISE DE SOUDAY.

Imp. Auguste Bry à Paris

PORTE D'ENTRÉE DU CHATEAU DE St AGIL



Launay del.

Imp. Auguste Bry à Paris

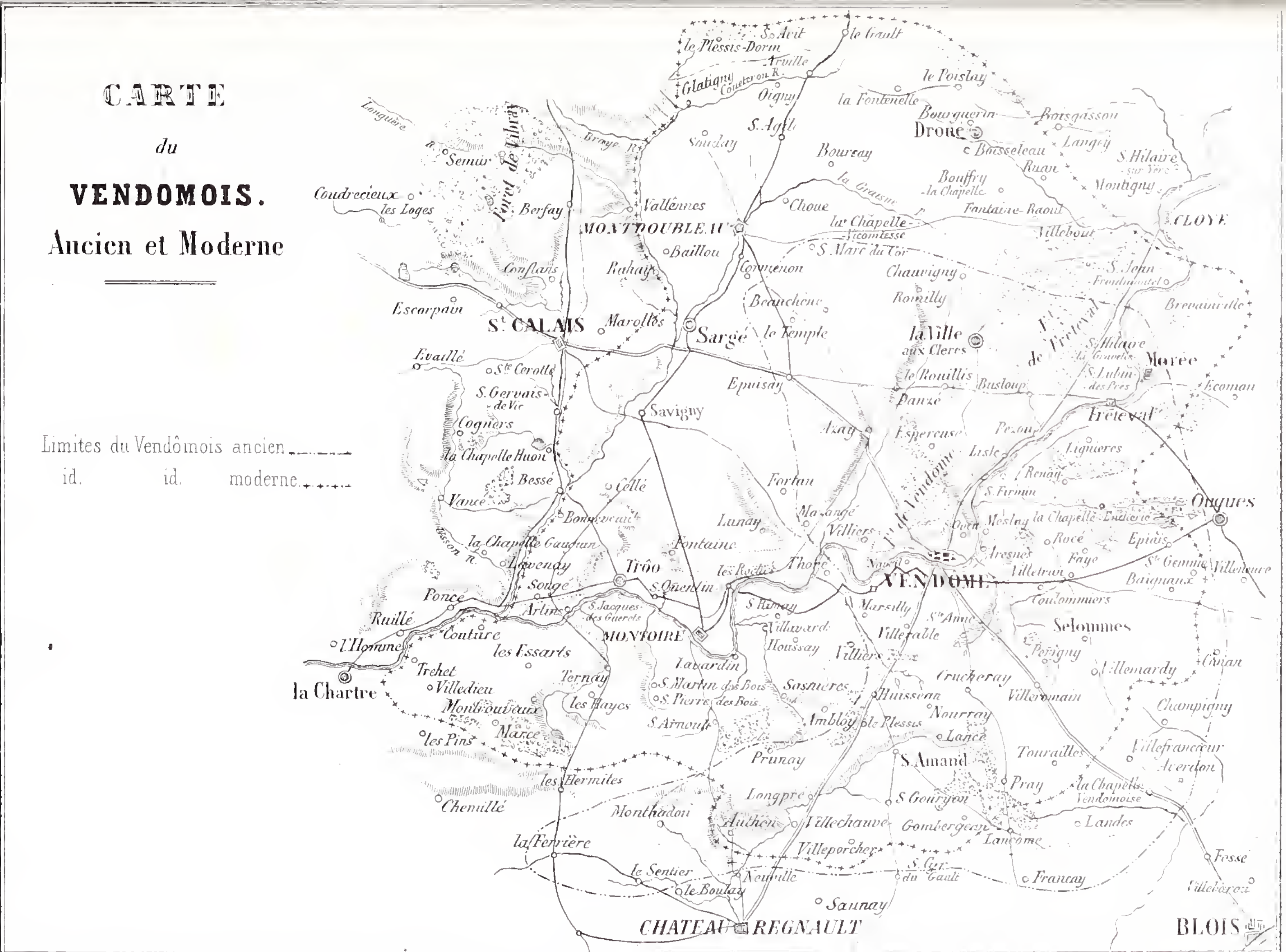
CHEMINÉE DU CHATEAU DE LA POISSONNIÈRE. HABITATION DU POËTE RONSARD.



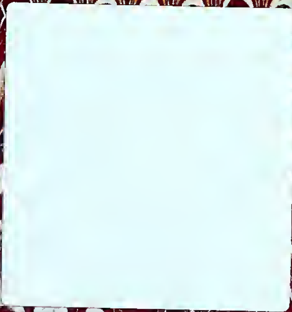
Launay del.

Imp. Auguste Bry a Paris

COLLÈGE DE VENDÔME


CARTE
du
VENDOMOIS.
Ancien et Moderne
Limites du Vendômois ancien
id. id. moderne
S.t CALAIS
MONTDOUBLEAU
Sargé
la Ville aux Clercs
Drouë
CLOYE
Morée
Fréteval
Oucques
VENDOME
Trôo
MONTOIRE
la Chartre
S. Amand
Selommes
CHATEAU REGNAULT
BLOIS
Forêt de Vibray
Fôret de Fréteval
Fôret de Vendôme






GETTY RESEARCH INSTITUTE
3 3125 01208 4915

